



HAL
open science

Gestion de catastrophes et évolution des vulnérabilités : retour sur les catastrophes des années 2000 en Haïti

Michelet Clerveau

► To cite this version:

Michelet Clerveau. Gestion de catastrophes et évolution des vulnérabilités : retour sur les catastrophes des années 2000 en Haïti. Géographie. Université de Poitiers, 2016. Français. NNT : 2016POIT5009 . tel-03823512

HAL Id: tel-03823512

<https://theses.hal.science/tel-03823512v1>

Submitted on 21 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gestion de catastrophes et évolution des vulnérabilités : retour sur les catastrophes des années 2000 en Haïti



Thèse pour l'obtention du grade de docteur en géographie de l'Université de Poitiers

5 décembre 2016

Par

Michelet Clerveau

Directeur :

- Michel Desse, professeur à l'Université de Nantes

Co-Directrice :

- Bezunesh Tamru, professeur à l'Université Paris8, Vincennes Saint-Denis

Jury :

- Michel Desse, professeur à l'Université de Nantes
- Frédéric Leone, professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier 3
- Bezunesh Tamru, professeur à l'Université Paris8, Vincennes Saint-Denis
- Georges Eddy Lucien, professeur à l'Université d'Etat d'Haïti,
- Daniel Peyrusaubes, Maître de conférence à l'Université de Poitiers
- Laurent Jalabert, professeur à l'Université de Pau

Résumé : La décennie 2000 est marquée par une recrudescence des catastrophes « naturelles » majeures dans le monde. Le nombre de catastrophes enregistrées pour cette seule décennie dépasse largement la moyenne par décennie pour le XXe siècle. Haïti, le seul PMA des Amériques, n'a pas été à l'abri de cette recrudescence de catastrophes. Le pays a souffert du passage de 8 des 155 cyclones et tempêtes du bassin atlantique pour la période et d'un tremblement de terre. Certains de ces aléas ont touché plusieurs pays de la région. Haïti apparaît en tête dans la liste des pays ayant le plus grand nombre de victimes à cause de sa grande vulnérabilité.

Les communautés touchées par ces catastrophes présentent, évidemment, des différences en fonction de leur niveau et de leur place dans le réseau et le maillage du territoire national. Mapou et Fonds-Verrettes sont deux villages enclavés très mal reliés au centre à savoir la capitale ; Gonaïves est une ville moyenne régionale en position carrefour entre les départements du nord, du nord-est, du nord-ouest, du centre et de l'ouest ; et Port-au-Prince, la capitale, dans le département de l'ouest, est le centre économique et culturel du pays. Ces différences de niveau et de place dans le réseau national influent sur l'impact et la portée des crises nées des différents événements catastrophiques ainsi que sur les difficultés de gestion. Cette thèse étudie l'évolution des vulnérabilités suite aux impacts et à la gestion de ces crises majeures.

Mots clés : catastrophe, catastrophe majeure, gestion de catastrophe, crise, vulnérabilité, décennie 2000, Mapou, Fonds-Verrettes, Gonaïves, Port-au-Prince, cyclone tropical, dépression tropicale, forte averse.

Abstract : The 2000s were marked by an upsurge of natural disasters worldwide. The number of disasters recorded this decade alone far exceeds the average per decade for the twentieth century. Haiti, the only LDC in the Americas was not immune to this upsurge of disasters. The country has suffered from the effects of 8 of 155 cyclones and storms in the Atlantic Basin for the period and the aftermath of an earthquake. Some of these hazards have affected several countries in the region. Haiti is the country that appears on top in the list of countries with the largest number of casualties because of its vulnerability.

Communities affected by these disasters have, of course, differences according to their level and their place in the network and the nationwide grid. Mapou and Fonds-Verrettes are two remote villages badly connected to the center that is to say, the capital. Gonaïves is a regional average city in crossroads position between the department of the north, northeast, northwest, central and west; and Port-au-Prince, the capital, in the west department, is the economic and cultural center of the country. These differences and place in the national network influence the impact and scope of the crisis stemming from different catastrophic events as well as the managing of difficulties.

This research paper studies the evolution of vulnerabilities resulting from the managing of these major crises.

Keywords : Catastrophes- Major disasters- disaster management-crisis-vulnerability- 2000s- Mapou- Fonds Verrettes- Gonaïves-Port-au-Prince- tropical cyclones-tropical depression- downpour

Remerciements

Cette thèse est arrivée à terme grâce au concours précieux de certaines personnalités. Je dois de profonds remerciements aux personnes qui m'ont fourni leur aide et support à un niveau ou à un autre, soit en me donnant des documents et des données, soit en répondant à mes questionnaires et grilles d'entretiens, soit en m'encourageant tout simplement. La liste serait réellement longue si je devais citer toutes ces généreuses personnes. Pour cela je me limite aux plus importantes.

J'adresse une pluie de remerciements à mon Professeur et Directeur Michel Desse pour avoir d'abord accepté de me diriger, ce qui a permis mon inscription à l'Université de Poitiers ; ensuite, pour m'avoir accueilli avec une hospitalité hors du commun lors de ma participation aux séminaires et aux colloques ayant rapport à ma formation doctorale. Je lui rends hommage, pour son accueil chaleureux qui m'a toujours fait sentir que je ne me suis pas dépaysé. Je dois profiter pour remercier M. Daniel Peyrusaubes (Maître de Conférence à l'Université de Poitiers) dont l'accueil et les conseils m'ont été bénéfiques dès mon premier séjour. Et je remercie également toute l'équipe du *Laboratoire Ruralités* et le personnel de la MSHS¹ pour leur accueil. Je cite Madame Chantal Vallet, M. François Débien, Mademoiselle Annelise Lefizelier.

Je tiens à remercier également ma Co-Directrice, Professeure Bezunesh Tamru, Vice Présidente aux relations internationales de l'Université Paris8 et Jean Fritzner Etienne, membre du Conseil de Direction de l'Ecole Normale Supérieure (ENS). Ils ont contribué à donner un élan considérable au développement de l'enseignement de la géographie en Haïti avec la création d'un master de géographie et la fondation du *Laboratoire Dynamiques des Mondes Américains* (LADMA). Du coup, ils m'ont permis d'avoir plus d'expérience et de compétence en administration de programme de formation comme responsable de parcours. La coopération avec Paris8 est la meilleure, la vraie, la plus concrète menée après le tremblement de terre de 2010. Professeure Tamru ne pouvait entreprendre tout ce programme sans avoir avec elle l'équipe

¹ Maison des Sciences de l'Homme et de la Société

² Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces

solide du LADYSS². J'adresse donc mes remerciements à toute l'équipe particulièrement au professeur Alphonse Yapi-Diahou pour son dévouement à ce programme.

Je ne dois pas oublier le concours de Georges Eddy Lucien, directeur du Laboratoire Dynamiques des Mondes Américain, ancien camarade de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Port-au-Prince avec qui j'ai toujours entretenu une profonde amitié. Je le remercie particulièrement pour m'avoir fait renouer contact avec le professeur Michel Desse, mon ancien professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) de 1999 à 2002.

Je dois témoigner ma gratitude envers mon professeur et directeur en maîtrise de géographie à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), Frédéric Léone dont le support a été précieux pour me permettre de participer aux premières activités relatives à ma scolarité en thèse en janvier et février 2013.

Je suis très reconnaissant aussi envers mes amis Guerline Jean-Baptiste, qui m'a fait la traduction du résumé en anglais ; Antoine Delmas, qui s'est occupé de l'impression du document ; les étudiants haïtiens de l'Université de Poitiers, Josué Muscadin et David Almanor, qui m'ont accueilli et sont devenus mes amis ; Jean Odile Etienne, compagnon de lutte qui m'a non seulement encouragé et soutenu, mais a accepté de relire mon texte ; Alvarez Louis, Co-Directeur de l'Ecole Normale Supérieure, qui m'a prodigué des conseils méthodologiques ; mon frère Luckner Clerveau qui m'encourageait en me demandant souvent la date de la soutenance ; et, enfin, mes étudiants de master de géographie de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) qui m'ont aidé dans le dépouillement des enquêtes et la cartographie : Dieujuste Wisly, Lamour Michelet et Bien-Aimé Marcelin.

J'adresse des remerciements spéciaux à ma famille qui a beaucoup souffert de mes absences répétées dans le cadre de cette formation : mon épouse Réginald J. Clerveau pour, notamment, ses tendres mots d'encouragement ; mes fils et fille Mac-Daniel, Max-Emmanuel et Méïka Ludie. Ma chère épouse et mes chers enfants, cette thèse vous appartient !

² Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces

Mes remerciements s'adressent, en dernier lieu, aux étudiants de différentes promotions à l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherche en Sciences Sociales (ISERSS) et à ceux de l'École Normale Supérieure (ENS) qui ont souvent souffert pour un cours reporté à la session prochaine, un résultat d'examen qui arrive en retard et tout autre manquement académique et administratif causé par mon engagement pour la réalisation de la thèse.

In memoriam

En mémoire des géographes haïtiens disparus lors du séisme du 12 janvier 2010

Georges Anglade

Lilite Obicson

Gina Porcena

Et

En mémoire de Jean Arsène Constant, Ing.-Agronome et Ecologue, Responsable de programme de gestion des risques et des désastres tué lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Nous voudrions lui rendre hommage pour son dévouement à la cause de la gestion des risques et des catastrophes en Haïti.

Dédicaces

Ce mémoire qui couronne une étape importante de mes cycles d'études est dédié à quelques personnes qui me sont très chères et qui m'ont fourni leur support et leur amour tout au long de ma vie et qui ont contribué à ma formation :

Ma mère Adelmonde Alcindor

Mon père Maurice Clerveau

Mon frère aîné Jean Marie Clerveau

Mon parrain Noé Béralis, qui m'a donné mon premier livre de lecture.

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PREMIÈRE PARTIE : HAÏTI : LES CONDITIONS PRÉALABLES AUX CATASTROPHES DES ANNÉES 2000, DES CONTRAINTES NATURELLES VARIÉES ET DES VULNÉRABILITÉS SANS CESSER ACCRUES	24
Introduction	25
Chapitre 1. La revue de littérature, les cadres conceptuel, théorique et méthodologique	27
1.1 Revue de littérature et Cadre conceptuel et théorique	27
1.1.1 <i>La revue de littérature</i>	27
1.1.1.1. Les travaux récents de master de géographie sur Haïti.....	28
1.1.1.2. Les articles scientifiques	29
1.1.1.3. Les ouvrages et les thèses de doctorat	33
1.1.2 <i>Cadre conceptuel et théorique : catastrophe, risque, vulnérabilité et résilience</i>	37
1-1-2-1. Un seuil des dégâts pour parler de catastrophe ?	37
1-1-2-2. Risque et vulnérabilité, évolution des approches	40
1-1-2-3. « La résilience : un concept pour la gestion des risques »	47
1-2. Le cadre méthodologique	50
1-2-1. <i>La démarche</i>	50
1-2-2. <i>La collecte des données</i>	51
1-2-2-1. De la recherche documentaire	51
1-2-2-2. Des enquêtes, des focus-groupes, des entretiens et des observations de terrain	52
Chapitre 2 : Un contexte physique favorable aux risques hydro climatiques et géologiques -	55
2-1. Le contexte géodynamique favorable aux tremblements de terre	55
2-1-1. <i>L'échelle régionale, une sismicité liée à un environnement sismo-tectonique complexe</i>	56
2-1-2. <i>L'échelle locale, un territoire traversé par des failles sismogènes</i>	58
2-2. Le contexte physique des catastrophes hydrométéorologiques de 2004 et de 2008, le rôle du climat et du relief	59
2-2-1. <i>Des phénomènes météorologiques en conformité avec le climat tropical insulaire</i>	60
2-2-2. <i>Le rôle non négligeable et difficilement mesurable du relief d'Haïti</i>	66
2-2-3. <i>Les aléas hydrométéorologique et les changements climatiques</i>	74
Chapitre 3. Le contexte des situations d'urgence des années 2000 : une crise à dimension multiple conditionnant la vulnérabilité du système social haïtien	82
3.1. Dysfonctionnements et vulnérabilisation, une conséquence des déséquilibres territoriaux	83
3.1.1. <i>De l'origine des déséquilibres territoriaux : du morcellement de l'espace colonial à la centralisation de l'espace national</i>	83
3.1.2 <i>Une centralisation fondée sur la primatie de Port-au-Prince</i>	88

3-2. La crise haïtienne contemporaine : la composante économique -----	97
3-2-1. <i>La récession</i> -----	97
3-2-2. <i>La situation socio démographique comme facteur d'aggravation de la crise économique</i> ----	98
3-3. <i>La crise haïtienne contemporaine : la composante politique</i> -----	102
3-3-1. <i>L'euphorie démocratique, 1986-1991</i> -----	102
3-3-2. <i>1991-1994 : entre espoir et incertitudes</i> -----	104
3-3-3. <i>Vers une prise en charge durable par la communauté internationale, 1994 à nos jours</i> ----	105
3-4. La dégradation environnementale, une autre composante de la crise -----	108
3-4-1. <i>Drainage et gestion de déchets en ville</i> -----	109
3-4-2. <i>Le cuisant problème de l'érosion liée à la déforestation en montagnes affectant les campagnes</i> -----	113
3-4-3. <i>Une politique environnementale déficiente</i> -----	121

Chapitre 4. Le nouveau paradigme de la coopération au développement, aggravation de la crise, paupérisation et production de vulnérabilités ----- 125

4-1. Aide publique au développement (APD) et politique d'ajustement structurel -----	125
4-1-1. <i>L'aide au développement dans le contexte de la Guerre Froide</i> -----	125
4-1-2. <i>La politique d'ajustement structurel, une solution inadaptée pour Haïti</i> -----	129
4-2. L'humanitaire dans le cadre du nouveau paradigme de coopération au développement -----	135
4-2-1. <i>La logique humanitaire et les ONG dans les suds</i> -----	135
4-2-2. <i>Haïti dans la mouvance humanitaire</i> -----	140

Conclusion ----- 143

DEUXIÈME PARTIE : LES CATASTROPHE DE LA DÉCENNIE 2000 EN HAÏTI : DES ÉPREUVES DE PLUS EN PLUS RUDES POUR LES POPULATIONS, LES TERRITOIRES ET LE SYSTÈME DE GESTION ----- 145

Introduction ----- 146

Chapitre 5. Le cadre socio-économique et politico-administratif des communautés impactées par les catastrophes des années 2000 ----- 149

5.1. Fonds-Verrettes et Mapou, deux villages enclavés exposés aux menaces naturelles-----	149
5.1.1. <i>Un cadre socio-économique marqué par une très grande précarité créant une situation cindynogène</i> -----	149
5.1.2. <i>Des villages vulnérables soumis à des aléas divers et souvent touchés par des catastrophes « naturelles » majeures</i> -----	158
5-2. Gonaïves, le cadre socio-économique et administratif d'une ville régionale marquée par la précarité et la vulnérabilité dans un réseau macro céphalique -----	164
5.2.1. <i>Le cadre socio-économique d'une ville carrefour</i> -----	165
5.2-2. <i>Gonaïves, ville vulnérable exposée à des aléas naturels divers</i> -----	171
5.3. Port-au-Prince, la capitale : centre d'Haïti, périphérie du monde -----	182
5-3-1. <i>Port-au-Prince, ville primatale dans un réseau macrocéphalique</i> -----	182
5-3-2. <i>Port-au-Prince, entre dévitalisation du centre, l'étalement périphérique, dysfonctionnement et vulnérabilités</i> -----	183

5-3-3. Une ville vulnérable exposée aux aléas et marquée par une forte occurrence des catastrophes « naturelles » majeures -----	185
Chapitre 6. Une décennie de catastrophes « naturelles » majeures aux impacts et à dimension spatio-temporelle très différents-----	202
6-1. Mapou et Fonds-Verrettes en Mai 2004, une catastrophe à dimension locale -----	202
6-1-1. Le contexte « socio-physique » : une relecture nécessaire de la catastrophe de mai 2004 ---	202
6-1-2. Une extension spatiale plus ou moins locale pour une situation d'urgence à l'échelle de plusieurs mois -----	207
6.2. Gonaïves et les cyclones de 2004 et de 2008, des catastrophes régionales -----	210
6.2.1. Contexte météorologique : des précipitations abondantes liées à des systèmes cycloniques tropicaux -----	210
6.2.2. Des catastrophes régionales générant des situations d'urgence au-delà d'une l'année -----	215
6.3 Port-au-Prince, le tremblement de terre de 2010 : une catastrophe nationale à portée internationale -----	219
6-3-1. Une magnitude modérément élevée et des impacts considérables pour une catastrophe pourtant annoncée -----	221
6-3-2. Une crise sans précédent et une situation d'urgence s'étendant sur plusieurs années -----	234
Conclusion -----	239
TROISIÈME PARTIE : LES ANNÉES 2000 EN HAÏTI : L'ÉVOLUTION DES VULNÉRABILITÉS DANS LE CONTEXTE DE GESTION DE CRISES A RÉPÉTITION -----	241
Introduction -----	242
Chapitre 7. Le cadre de gestion des risques et des crises en Haïti-----	243
7.1. Le cadre institutionnel et réglementaire -----	243
7.1.1. De la préhistoire de la prévention et de la gestion de crise en Haïti à la mise en place du "Système" : une capitalisation sur les événements du passé -----	243
7.1.2. Le système de coordination permanent, sa mise en place son évolution jusqu'à la décennie 2000 -----	250
7.1.3. Le cadre réglementaire et légal de la gestion des risques et des crises liées aux aléas dits naturels en Haïti -----	253
7.2. Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD), structuration et fonctionnement -----	258
7.2.1. Des acteurs nombreux-----	258
7.2.2. Le système national de Gestion des Risques et des Désastres en question -----	262
Chapitre 8. La gestion des crises des années 2000, des acteurs toujours plus nombreux ----	274
8-1. Le rôle fondamental des acteurs locaux -----	274
8.1.1. Considérations théoriques sur la notion d'acteur en géographie-----	274
8.1.2. Les leaders locaux et les populations locales : des acteurs incontournables pour les secours d'urgence à Mapou et aux Fonds-Verrettes et aux Gonaïves -----	276
8.1.3. Le poids des acteurs locaux dans la gestion du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince-----	279

8.2. Les acteurs centraux : l'humanitaire au détriment de l'Etat -----	281
8.2.1. <i>Quand l'Etat n'est plus à flot</i> -----	282
8.2.3. <i>La gouvernance humanitaire, un indicateur de la vulnérabilité institutionnelle</i> -----	286
8.2.3.1. <i>La tutelle humanitaire</i> -----	287
8.2.3.2 <i>Les catastrophes de Mapou, de Fonds-Verrettes et de Gonaïves et les débuts de la tutelle humanitaire en Haïti</i> -----	288
Chapitre 9. Des vulnérabilités exacerbées suite aux catastrophes des années 2000 ? -----	309
9-1. Une amplification des vulnérabilités alimentée par une accélération de l'étalement urbain suite au tremblement de terre ? -----	309
9.1.1. <i>Urbanisme, logement et habitat : la défaillance des politiques nationales comme indicateur de la tendance à l'amplification des vulnérabilités avant et après le séisme</i> -----	309
9.1.2. <i>L'accélération de l'étalement urbain après les catastrophes comme indicateur d'une mise en exposition des enjeux aux aléas dits naturels</i> -----	314
9.1.3. <i>De la sensibilité et de la précarité à la vulnérabilité : des extensions urbaines sur des sites contraignants</i> -----	340
9.2. Ville de Port-au-Prince : l'évolution des vulnérabilités suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 dans le secteur de l'Education -----	354
9.2.1. <i>La situation avant le tremblement de terre</i> -----	354
9.2.2. <i>La situation après le tremblement de terre</i> -----	359
9.3. Cycle des crises, cycle des vulnérabilités : un pays toujours en crise -----	364
9.3.1. <i>Une crise d'alternance démocratique</i> -----	365
9.3.2 <i>La crise économique : l'économie haïtienne pendant et après les catastrophes</i> -----	371
9.3.3. <i>Une crise de valeurs</i> -----	373
Conclusion -----	377
CONCLUSION GÉNÉRALE-----	380
LES LISTES -----	388
LES ANNEXES-----	396
BIBLIOGRAPHIE-----	559

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Les Sciences Sociales, lorsqu'elles oublient leur vocation critique, ne produisent plus que de simples discours idéologiques ou d'expertise, prompts à renforcer la pensée commune »

HAAG P. et LEMIEUX C., 2012, Faire les Sciences Sociales, critiquer, Editions des Hautes Etudes en Sciences Sociales

« Le XXe siècle a été riche en catastrophes historiques : deux guerres mondiales, Auschwitz, Nagasaki, puis Harrisburg et Bhopal, et aujourd'hui Tchernobyl. Autant d'éléments qui invitent à la circonspection dans le choix des mots et aiguisent le regard que l'on peut porter sur les spécificités historiques. On a toujours répondu à la souffrance, à la misère, à la violence causée par les hommes à d'autres hommes en recourant à la catégorie de l'autre – les juifs, les noirs, les femmes, les demandeurs d'asile, les dissidents, les communistes, etc. On avait d'un côté les clôtures, des camps, des quartiers, des barraquements militaires, de l'autre les quatre murs de notre chez nous – frontières réelles et symboliques derrière lesquelles pouvaient se retrancher ceux qui en apparence n'étaient pas concernés »

BECK U., 2007, La société du risque, sur la route d'une autre modernité, Editions Flammarion

Les risques et les catastrophes font l'objet de grandes préoccupations pour les sociétés contemporaines. Depuis plusieurs décennies, en effet, on assiste à une recrudescence des aléas dits naturels, notamment, les phénomènes hydrométéorologiques comme les cyclones et les fortes pluies entraînant des inondations, des mouvements de terrain, des raz-de-marée et autres. Au moins 200 millions de personnes sont touchées par ces phénomènes selon le cadre d'action de Hyogo (Nations Unies, Stratégie Internationale de Prévention des catastrophes, 2007). D'occurrence plus rare que les aléas hydroclimatiques, les tremblements de terre sont souvent plus meurtriers. Cette recrudescence des aléas dits naturels s'associe à une plus forte fréquence des catastrophes. Etant des risques mal gérés, ces catastrophes touchent inégalement les sociétés. La catastrophe dépendant surtout de la vulnérabilité des enjeux exposés. Les pays ne sont pas égaux devant les aléas dits naturels. En ce sens les sociétés dites

développées sont évidemment les mieux préparées à y faire face. Ils frappent plus sévèrement les pays dits en développement créant des situations de catastrophe. Ainsi s'établissent une corrélation entre risques, catastrophes et développement. Cependant, dans les pays dits développés, certains événements atypiques peuvent paraître exceptionnels, comme la catastrophe liée au passage du cyclone Katrina aux Etats-Unis en 2005 et la catastrophe de Fukushima, au Japon, en 2011.

La décennie 2000 a été particulièrement marquée par la recrudescence de catastrophes naturelles majeures dans le monde. Elle a connu le plus grand nombre d'événement durant les 30 dernières années. *« Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010, pas moins de 7563 catastrophes naturelles ont été recensées dans le monde soit en moyenne 756 événements par an. Avec 905 événements recensés, l'année 2007 apparaît comme la plus sinistrée tandis que l'année 2002 aura été celle qui compte le moins d'événements (530). La seconde moitié de la décennie a connu un net accroissement du nombre de catastrophes puisque les 5 dernières années rassemblent près de 60 % des événements de la décennie »* (Figure 1) (Ubirisk Consultant, 2011). Le nombre de catastrophes enregistrées pour cette seule décennie dépasse largement la moyenne par décennie pour le XXe siècle, soit 5 000, le nombre total pour le siècle étant de 50 000 selon les données de Munich Ré (Léone F., Mechinnet de Richmond N., Vinet F., 2010). Le nombre de mort a également été très élevé par rapport à la moyenne du siècle précédent, soit 1 244 230 personnes pour la décennie contre 4 000 000 personnes pour le siècle précédent. Or le bilan du siècle n'inclut pas les sécheresses et les famines toujours selon les données de Munich Ré (Léone F., Mechinnet de Richmond N., Vinet F., 2010). Concernant le niveau de gravité des catastrophes recensées de la décennie, 44% atteignent le niveau 2 et 23%, le niveau 3 et enfin 10% de niveau 4 à 6³.

³ sur la grille de qualification d'importance des événements de Ubirisk Consultant comptant 6 niveaux. Niveau 2 concerne des événements notables faisant de 1 à 5 victimes où plus de 10 blessés et provoque des dommages matériels. Le niveau 3, ce sont des événements graves avec un nombre de victimes entre 6 et 50. Et enfin les niveaux 4 à 6 pour plus de 50 victimes et des dommages matériels.

Figure 1. Nombre d'événements et de victimes par an dans le monde de 2001 à 2010



Source : Ubirisk Consultant, 2011, [WWW.catnat.net](http://www.catnat.net)

Parmi les événements catastrophiques de cette période, on compte le tsunami en Indonésie en 2004, des typhons et ouragans dévastateurs en Asie et dans les Amériques notamment aux Philippines et à Haïti, dans la même année. On compte également les canicules extrêmes notamment en Europe. Ces événements ont eu un coût économique énorme, soit 1023 milliards de dollars de dommages si l'on en croit les données de *Ubirisk consultant*⁴, *expertise et conseil en risque naturels*. C'est la décennie la plus coûteuse depuis les années 1980 (Ubirisk Consultant, 2011). Dans les pertes économiques se comptent celles dues au passage de l'ouragan Katrina aux Etats-Unis, soit 125 milliards de dollars, et celles du

⁴ Ubyrisk Consultants, cabinet d'étude spécialisé dans l'étude des risques naturels, effectue depuis 2001 une veille permanente des catastrophes naturelles survenant dans le monde (<http://www.catnat.net>). Les événements référencés sont compilés dans une base de données, la « BD CATNAT », considérée à ce jour comme la plus exhaustive en la matière. A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de notre site web, notre société a décidé de rendre publiques certaines statistiques sous la forme d'un bilan décennal des catastrophes naturelle.

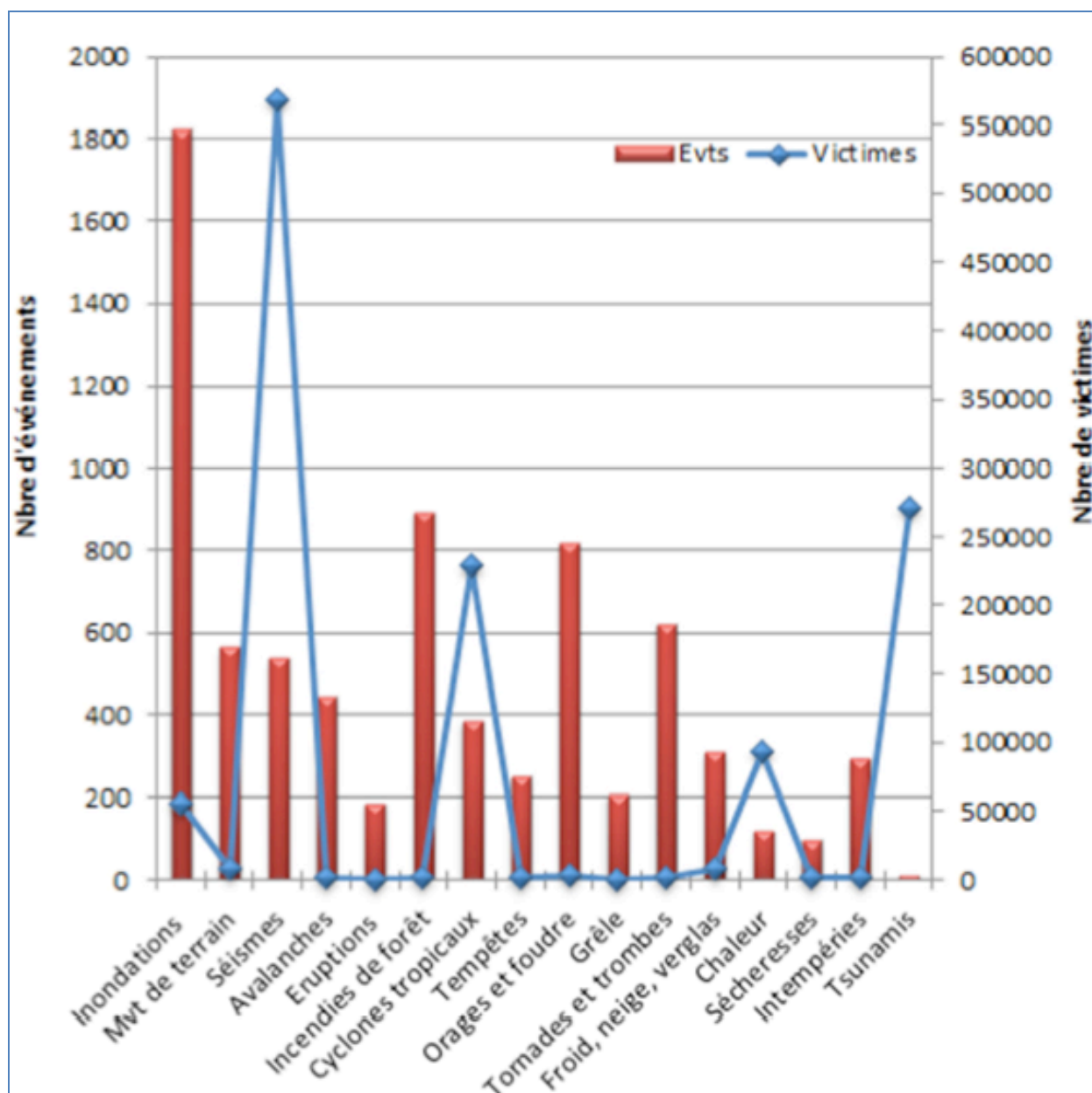
séisme de Sichuan (Chine), 85 milliards de dollars (Léone F., Mechinnet de Richmond N., Vinet F., 2010). Sur l'ensemble des événements enregistrés pour la décennie, les inondations représentent près du quart. Viennent ensuite les incendies de forêt (12% du total) et les orages (11%). En tout, les phénomènes hydroclimatiques représentent 82% des événements contre 18% pour les phénomènes géologiques et morphodynamiques (Léone F., Mechinnet de Richmond N., Vinet F., 2010). Pourtant, avec 576 474 morts, les tremblements de terre représentent 46% des victimes des catastrophes de la décennie. Et le tremblement de terre à Haïti représente, à lui seul, près de 50% de ces victimes si l'on en croit les données du PDNA⁵ 2010 (220 000 morts). Et plus de 60% si l'on se fie aux données de Ubirisk Consultant (316 000 morts). Viennent ensuite les tsunamis avec 22% et les systèmes cycloniques, 18,4% (Figure 2). Ces catastrophes sont plus fréquentes et ont des effets plus dévastateurs dans les pays d'Amérique latine, d'Asie du sud et d'Afrique. Il est à noter que l'Asie apparaît en tête en terme de nombre de victimes, soit 65% du total. Les Amériques arrivent en seconde position avec 27,6% et l'Europe en troisième avec 7,5%. Parmi les 20 pays connaissant le plus de victimes, 11 se trouvent en Asie, 5 en Amérique et 3 en Europe (Ubirisk Consultant, 2011).

Le seul PMA des Amériques, Haïti n'a pas été à l'abri de la recrudescence des catastrophes des années 2000. C'est la décennie où ce pays a le plus souffert. Ce n'est donc pas un hasard si Haïti apparaît en tête dans la liste des pays ayant eu le plus grand nombre de victimes au cours de la décennie eu égard à sa grande vulnérabilité (Tableau i). Cette recrudescence de catastrophe s'est manifestée dans un pays soumis à des contraintes multiples sur le plan physique. En raison de sa localisation Haïti est l'un des pays les plus exposés aux aléas dit naturels. Sur le plan géologique, il est soumis au risque sismique à cause de l'existence de failles sismogènes. En outre, dans une région tropicale humide, le pays connaît aussi des averses exceptionnelles pouvant provoquer de grandes inondations et des mouvements de terrain catastrophiques. Ainsi, chaque saison pluvieuse apporte ses cortèges de malheur en termes de catastrophes hydrométéorologiques. Etant dans un *hurricane belt*⁶, le pays connaît également des cyclones et des tempêtes tropicaux.

⁵ Post disaster needs assessment

⁶ Terme anglo-saxon qui désigne les zones de trajectoire des cyclones

Figure 2. Nombre d'événements et de victimes par type de péril dans le monde entre 2001 et 2010



Source :

Ubirisk Consultant, 2011, WWW.catnat.net

Tableau i. Les vingt pays ayant eu le plus grand nombre de victimes des catastrophes de la décennie 2000

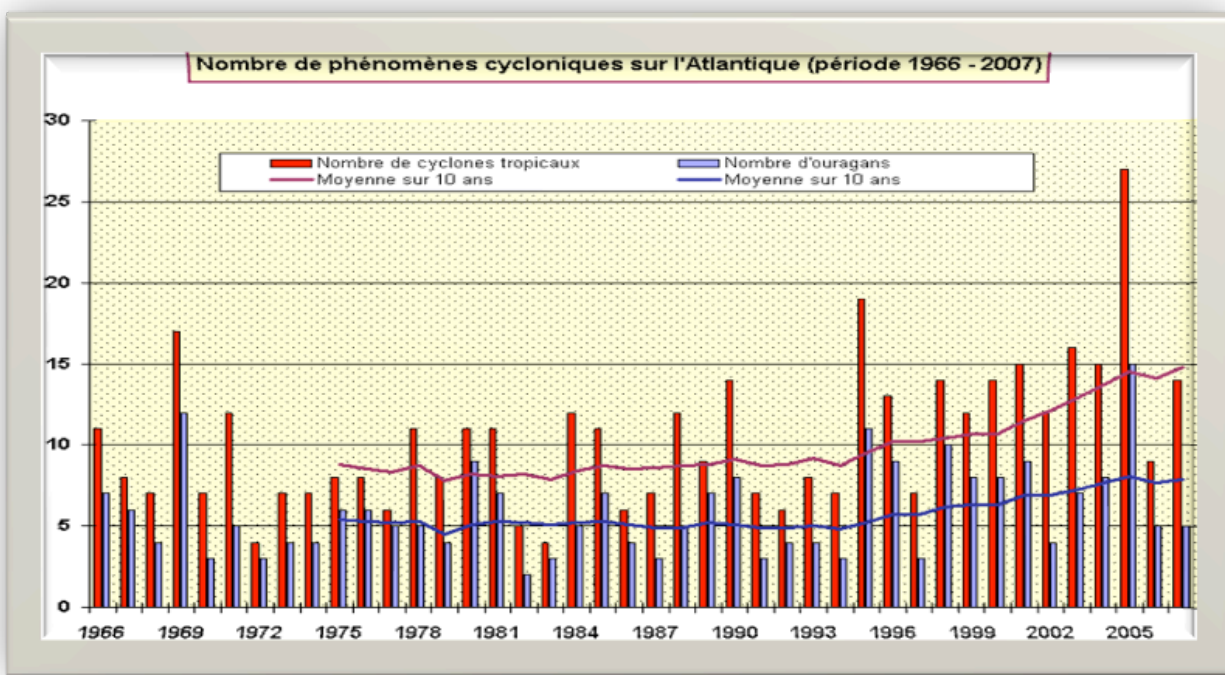
	Pays	Nombre de victimes
1	Haïti	323355
2	Indonésie	284818
3	Myanmar	138998
4	Chine	107178
5	Pakistan	92858
6	Russie	56938
7	Corée du Nord	56652
8	Inde	48348
9	Iran	29140
10	Italie	15539
11	France	15496
12	Bangladesh	10963
13	Philippines	10559
14	Etats-Unis	4557
15	Afghanistan	4462
16	Salvador	3825
17	Algérie	3733
18	Guatemala	3223
19	Vietnam	2302
20	Pérou	1830

Source :

Ubirisk Consultant, Le bilan décennal de catastrophes

La forte fréquence des aléas engendrant des catastrophes est due au fait que les saisons cycloniques ont été plus intenses dans le bassin atlantique nord et dans le bassin caraïbe lui-même. La région a connu, en effet, 155 cyclones (entre 2000 et 2009) dont plusieurs dizaines d'ouragans majeurs (dépassant la classe 3 sur l'échelle de Saffir-Simson). La moyenne pour la décennie est donc de 15.5 cyclones et tempêtes par an contre 10.4 cyclones et tempêtes par an pour la période précédente dont 6 ouragans entre 1966 et 2007 (Figure 3). Haïti a été le pays le plus durement touché. Plus de 8 des 155 cyclones qu'a connus la région ont touché Haïti de plein fouet faisant des victimes.

Figure 3. Le nombre de cyclones sur l'atlantique de 1966 à 2007



Source :

Météo France, 2007

La survenue des aléas ne pouvait accoucher des catastrophes sans une situation de grande vulnérabilité. L'un des facteurs majeurs de la vulnérabilité d'Haïti aux aléas naturels serait d'ordre sociodémographique. La pression démographique jouant un grand rôle dans l'ampleur exceptionnelle de ces catastrophes quand on sait que c'est un pays encore en transition démographique comme l'atteste la jeunesse de la population. L'urbanisation galopante incontrôlée qui amplifie les vulnérabilités en est une des conséquences. Le facteur sociodémographique est également associé à la pauvreté. Cette dernière (la pauvreté) représente, selon les auteurs, l'un des premiers facteurs de vulnérabilité. Ainsi, les pauvres, à toutes les échelles considérées (région, pays, ville), sont les plus vulnérables aux aléas dits naturels. « *Les pays les moins développés et les plus pauvres (...) ont enregistré sur cette période de 30 ans [1973-2002] 96% des décès imputables à des phénomènes naturels, ce qui fait incontestablement de la pauvreté la première cause profonde de vulnérabilité* » a écrit Frédéric Léone (Léone F., 2007). Qu'en est-il du cas haïtien ? Selon le dernier rapport du PNUD, Haïti occupe le 145^e rang selon l'Indicateur de développement Humain (IDH) avec 0.404. La situation va en s'aggravant au fil des crises politiques

successives et les situations créées par les catastrophes « naturelles » elles-mêmes plaçant ce pays dans une situation cindynogène. Ainsi, au niveau de la région, Haïti est placée en tête, avec le Honduras, le Guatemala, le Nicaragua et El Salvador, selon l'Indice du niveau de risque⁷ établi par Robert d'Ercole et Patrick Pigeon (2000) (Tableau ii).

Tableau ii. Le niveau de risque pour l'Amérique Centrale et la Caraïbe

	Indice des aléas	Indice de fréquence des catastrophes	Indice de vulnérabilité	Indice global de risque	Niveau de risque
Haiti	12	15	15	42	Très élevé
Honduras	12	15	15	42	
Guatemala	12	15	15	42	
Nicaragua	15	12	15	42	
El Salvador	12	12	15	39	
Jamaïque	12	12	12	36	Élevé
Cuba	12	15	9	33	
Rép. Dominicaine	12	12	12	36	
Costa Rica	12	15	6	33	
St-Vincent et Grenadines	12	9	12	33	
Dominique	9	9	9	27	
Ste-Lucie	9	9	9	27	
Montserrat	12	6	6	24	
Panama	6	9	6	21	
Belize	6	6	9	21	

Source :

Robert d'Ercole et Patrick Pigeon, L'évaluation du risque à l'échelle internationale, méthodologie et application aux diagnostics préalables aux actions de préparation et de prévention des catastrophes, Cahiers Savoisiens de géographie, 2000

Objectifs

Un travail de thèse nécessite la définition d'objectifs qui montrent l'originalité de la recherche entreprise. C'est dans cet esprit que nous avons défini un **objectif général** et des **objectifs spécifiques**.

⁷ Le niveau de risque est établi à partir de trois variables: La diversité et l'intensité des aléas (indice des aléas), la fréquence des catastrophes (indice de fréquence des catastrophes) et la vulnérabilité sociodémographiques des territoires (indice de Vulnérabilité). Les trois variables sont pondérées et affectées d'un indice (Très élevé = 15; élevé = 12; assez élevé= 9, assez bas =6; bas = 3; et, enfin, très bas à nul =0. La somme des indices correspondants donne l'indice global de risque, ce qui permet d'évaluer le niveau de risqué pour chaque pays. Les données sont tirées de la base de Munich Re.

Objectif général

Nous nous sommes donné pour objectifs de comprendre l'ampleur particulière des crises successives créées par les catastrophes de la décennie 2000 dans les villes et villages haïtiens et l'évolution des vulnérabilités suite à leur gestion à des échelles locale, nationale, régionale ou départementale mettant en évidence la capacité de réponse et le niveau de résilience des populations, des territoires et du système de gestion à ces différents niveaux afin d'arriver à une bonne évaluation du Système National de Gestion des Risques et des désastres (SNGRD), comme on l'appelle officiellement.

Objectifs spécifiques

Nous nous sommes fixés deux objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- ❖ Etudier l'évolution des vulnérabilités dans un double contexte, celui d'une crise structurelle dont les crises conjoncturelles nées des catastrophes représentent une des composantes ; et celui, sur le plan physique, marqué par les fluctuations du climat permettant de mieux saisir la réalité actuelle de la recrudescence des aléas hydro climatiques ;
- ❖ Montrer le lien existant entre l'évolution des vulnérabilités et la crise multidimensionnelle incluant les crises nées des catastrophes dans un contexte marqué par la crise économique mondiale et l'échec des politiques néolibérales. La crise nationale évoluant en relation avec ces dernières.

Pour atteindre ces objectifs nous avons formulé une problématique avec une **question principale** et des **questions secondaires**.

Problématique

Les situations d'urgence viennent s'ajouter à des crises structurelles aiguës que traverse le pays depuis plusieurs décennies, qui se traduisent souvent par des épisodes de crise conjoncturelles qui affectent toutes les sphères de la société. C'est un contexte multi crise (Desse M. et Clerveau M. 2013) qualifié de crise multidimensionnelle - crise politique, crise économique crise sociodémographique, crise environnementale - par le professeur Leslie F.

Manigat (Manigat L., 1995). Il s'agit d'une épreuve difficile pour le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). Nous nous proposons d'analyser la manière dont le système a fait face à ces épreuves tout en étudiant l'évolution des vulnérabilités suite à la gestion des catastrophes.

Notre travail a donc la particularité d'aborder la vulnérabilité selon une approche rétrospective privilégiant les retours d'expérience. *«Les bilans socio-économiques et les nombreux retours d'expérience menés ces dernières années, nous enseignent que les catastrophes sont de véritables révélateurs de vulnérabilités humaines et territoriales au sein des communautés et des sociétés frappées»* (Léone F., 2007). Ainsi, notre recherche s'articule autour du questionnement suivant:

Question principale

- ❖ Comment évolue la vulnérabilité d'Haïti aux aléas naturels au fil de la gestion des catastrophes de la décennie 2000? Cette question principale se débouche sur la formulation des questions secondaires qui suivent.

Questions secondaires

- ❖ En quoi la gestion des crises successives générées par ces différentes catastrophes «naturelles» majeures témoigne-t-elle du niveau d'efficacité du système ?
- ❖ Quels sont les facteurs qui expliquent la fréquence et l'ampleur des crises liées aux catastrophes des années 2000?
- ❖ Dans quel sens l'accélération de l'étalement urbain suite aux catastrophes fait-elle évoluer les vulnérabilités ?
- ❖ Dans quelle mesure les leçons tirées de ces crises ou catastrophes majeures ont-elles induits des changements successifs dans les comportements et les pratiques susceptibles de réduire la vulnérabilité des communautés aux aléas d'origine naturelle ou dans quelle mesure peut-on dire qu'il y a une rupture ou une continuité dans les comportements et les pratiques susceptibles d'alimenter les vulnérabilités ?

Ce questionnement donne lieu à des hypothèses que nous divisons de la même manière en une hypothèse principale et des hypothèses secondaires.

Hypothèse principale

- ❖ Les formes de gestion des catastrophes des années 2000 n'ont pas été de nature à réduire les vulnérabilités au sein des communautés touchées. On observe au contraire une amplification des situations de vulnérabilités avec l'étalement urbain qui engendre une redistribution des enjeux notamment humain sur des sites sensibles aux aléas « naturels » les plus fréquents.

Hypothèses secondaires

- ❖ Au cours des années 2000, les crises liées aux catastrophes dites naturelles ont gagné en fréquence et en ampleur à cause des vulnérabilités produites par les crises socio-économiques et politiques qui remontent aux années 1980 et la forte fréquence des aléas dits naturels au cours des années 2000 ;
- ❖ Les communautés haïtiennes touchées par les catastrophes des années 2000 n'ont pas tiré des leçons permettant de nouvelles approches dans les pratiques susceptibles d'aboutir à une réduction des vulnérabilités ;
- ❖ Les vulnérabilités, malgré certaines améliorations à cause de la mémoire des catastrophes encore fraîche, ont globalement tendance à s'amplifier ;
- ❖ L'accélération de l'étalement urbain induite par les formes de réponse aux catastrophes contribue à l'augmentation de l'exposition des enjeux notamment humains aux aléas naturels et à l'amplification des vulnérabilités.

Les inondations de 2004 et de 2008 et le tremblement de terre nous permettent d'appréhender le mode de gestion du système à des échelles différentes : une métropole régionale (Port-au-Prince, à l'échelle de la Caraïbe), une ville moyenne (Gonaïves), et deux villages : Mapou et Fonds-Verrettes.

Notre travail de recherche se divise en trois parties. La première, titrée « *Haïti : les conditions préalables aux catastrophes des années 2000, des contraintes naturelles variées et des vulnérabilités sans cesse accrues* » abordera le processus de vulnérabilisation du pays à travers la crise qui y sévit depuis les années 1980. Elle se divise en quatre chapitres. Le chapitre 1 traite de « *La revue de littérature, du cadre conceptuel, théorique et méthodologique* ». Et le chapitre 2 aborde « *Le contexte physique favorable aux risques hydroclimatiques* ». Le chapitre 3 présente « *Le contexte des crises successives des années 2000 liées à des catastrophes majeures : Une crise à dimension multiple conditionnant les vulnérabilités du système social haïtien* ». Enfin, le chapitre 4 qui aborde la production de vulnérabilités en relation avec l'aggravation de la crise dans le contexte d'un nouveau paradigme de la coopération en développement.

La deuxième partie présente les communautés touchées par les catastrophes de la décennie 2000 et les crises successives engendrées par ces catastrophes à travers : « *Les catastrophes de la décennie 2000 en Haïti : des épreuves de plus en plus rudes pour les populations, les territoires et le système haïtien de gestion des risques et des catastrophes* ». C'est une partie divisée en deux chapitres : le chapitre 5 qui traite du « *cadre socio-économique et politico-administratif des communautés impactées* » et le chapitre 6 qui adresse les catastrophes de la décennie à travers « *Une décennie de catastrophes « naturelles » majeures aux impacts et à dimension spatio-temporelle très différents* » montrant les différences d'échelle dans l'impact des catastrophes.

La troisième partie, enfin, cherche à dégager les leçons tirées des catastrophes de la décennie et à analyser l'évolution des vulnérabilités suite à ces événements. Elle est titrée : « *Les années 2000 en Haïti : l'évolution des vulnérabilités dans un contexte de crises à répétition* ». Elle se divise en trois chapitres : le chapitre 7 qui présente « *Le cadre de gestion des risques et des crises en Haïti* » Le chapitre 8 ayant pour titre : « *La gestion des crises des années 2000 : des acteurs nombreux* ». Et enfin, le chapitre 9 : « *Des vulnérabilités exacerbées suite aux catastrophes des années 2000* ».

PREMIÈRE PARTIE :

**HAÏTI : LES CONDITIONS PRÉALABLES AUX
CATASTROPHES DES ANNÉES 2000, DES
CONTRAINTE NATURELLES VARIÉES ET DES
VULNÉRABILITÉS SANS CESSÉ ACCRUES**

Introduction

La catastrophe se définit comme le croisement d'un aléa et de la vulnérabilité des enjeux menacés. L'aléa peut-être naturel, anthropique, social ou environnemental, d'où l'épithète naturel associé aux catastrophes liées à des aléas dits naturels. L'occurrence de ces aléas au cours de la décennie 2000, qui nous concerne pour la présente étude, a été exceptionnelle. Des spécialistes locaux de différents domaines se questionnaient sur la disproportion entre la quantité d'eau déversée sur les pentes, ayant emporté et inondé les villages de Mapou, de Fonds-Verrettes et la ville des Gonaïves en 2004, la dimension des bassins versants et l'étendue des dégâts. Nous tenterons de présenter les conditions physiques spécifiques qui entrent dans l'explication de ces phénomènes hydrométéorologiques générateurs potentiels de dommages, tout en prenant en compte les effets que le réchauffement du climat peut avoir sur ces aléas. Dans la presse, la déforestation a été la piste privilégiée pour expliquer les événements de 2004. C'était si généralement admis que cela n'avait pas été matière à débat. La déforestation est réelle. Mais, avant d'établir les éléments de vulnérabilité dont elle fait partie, il est nécessaire de questionner aussi d'autres facteurs physiques parfois négligés pour bien cerner l'aléa : le substratum géologique et le type d'écoulement. La connaissance et la maîtrise du territoire faisant partie des éléments rendant les sociétés moins vulnérables. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été une grande surprise pour la population haïtienne qui croyait jusque-là être à l'abri de ce phénomène meurtrier dont font souvent écho les médias quand cela se produit ailleurs. Haïti est un pays béni croyait-on (Clerveau M., 2014). Pourtant le pays a été bel et bien exposé à ce phénomène. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été une catastrophe annoncée (Lucien G.-E., 2010). Il nous importe de présenter les conditions géologiques à la base de ce séisme qui avait détruit une bonne partie des villes de Port-au-Prince, de Léogâne et de Petit-Goâve.

Les facteurs physiques ne suffisent pas à expliquer la fréquence et surtout l'ampleur des catastrophes successives au cours de la décennie 2000. Certains phénomènes comme les cyclones touchent en même temps d'autres pays de la région sans pourtant provoquer des crises de grande ampleur. Ce qui renvoie à la notion de risque local ou territorialisé qui a rapport aux caractéristiques liées à la fois à la localisation ou aux particularités des territoires du risque

(Pivot C., 2010). Nous pouvons prendre en exemple Cuba qui était aussi concerné par les cyclones de 2008 mais qui n'a pas connu de catastrophes d'ampleur pareille. En fonction de la composition de chaque territoire la réalisation d'un aléa ne provoque pas les mêmes conséquences (Pivot C., 2010). C'est qu'il y a des facteurs sociétaux et sociaux spécifiques qui entrent en ligne de compte. Les sociétés ne sont pas égales devant les catastrophes dites naturelles (Lucien G-E., 2010). Les facteurs physiques, étant neutres, n'expliquent pas les crises. Les causes profondes des catastrophes des années 2000 en Haïti doivent être cherchées dans la construction des vulnérabilités tout au cours des décennies précédentes, lesquelles causes sont d'ordre socio-politique, démographique, économique, géoéconomique et géopolitique. La corrélation est donc étroite entre crises environnementales et crises socio-économiques (Gargani J., 2016). C'est ce dont témoignent les crises socio-économiques et les crises environnementales en Haïti à la fin du XXe siècle et en ce début du XXIe siècle.

Chapitre 1. La revue de littérature, les cadres conceptuel, théorique et méthodologique

Un travail scientifique demande de la rigueur dans tout le processus à adopter pour arriver à son aboutissement. La mise en place de certains outils s'avère indispensable. Tel est le cas pour la revue de littérature, les cadres conceptuels, théoriques et méthodologique qui seront tour à tour abordés dans le présent chapitre de la thèse.

1.1 Revue de littérature et Cadre conceptuel et théorique

Il est très difficile de cerner tous les écrits de l'abondante littérature sur les risques, les catastrophes et les vulnérabilités. C'est l'objet d'étude de multiples disciplines des sciences sociales et humaines : sociologie, anthropologie, psychologie, histoire, etc. Il faudra ajouter dans les sciences pures, la physique, la climatologie, la météorologie, l'agronomie, etc. Son importance est jugée telle qu'une nouvelle discipline s'y consacre, les cindyniques. Une revue de littérature ici est nécessaire pour montrer que la thématique particulière qu'on est en train d'étudier dans ce champs d'étude à savoir la gestion de catastrophe fait l'objet d'études antérieures, même si ce n'est pas une thématique épuisée, et que certaines de ces études antérieures peuvent être mises à contribution. Et, aussi, cela nous permet de situer notre recherche par rapport à d'autres montrant en quoi elle constitue une pierre dans la construction des connaissances sur la thématique qui nous préoccupe. Il s'agit alors de voir ce qui a été déjà fait et ce qu'il reste à faire.

1.1.1 La revue de littérature

La revue de littérature présente des documents assez divers qui nous sont d'une grande utilité dans la réalisation de cette thèse. Nous comptons les travaux récents de master de géographie, les articles scientifiques, les ouvrages et les thèses de doctorat. Ils traitent soit directement soit indirectement des problématiques qu'embrasse notre thèse à savoir risque, catastrophe, crise, vulnérabilité.

1.1.1.1 Les travaux récents de master de géographie sur Haïti

Malgré la prégnance des risques et des catastrophes en Haïti, les travaux abordant ces thématiques sur ce pays caribéen ne remontent qu'au début des années 2000. C'était des travaux de maîtrise et de DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies). Ces travaux portent surtout sur la ville. « *Les risques naturels à Port-au-Prince dans un contexte d'urbanisation croissante* », c'est le titre d'un mémoire de maîtrise de Michelet Clerveau soutenu en septembre 2001 à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG). Ce travail a été prolongé en DEA à travers les « *Risques naturels et crise urbaine dans l'agglomération de Port-au-Prince, un reflet de la crise haïtienne contemporaine* », mémoire soutenu à l'UAG en septembre 2002. Ces travaux ont mis en exergue le processus de vulnérabilisation de l'espace urbain port-au-princien en relation avec l'urbanisation croissante incontrôlée (le mémoire de maîtrise de 2001) et la crise multidimensionnelle débutée aux années 1980 (le mémoire de DEA de 2002). Ils montrent que les aléas naturels ne sont pas pris en compte dans l'aménagement de la ville.

« *L'eau et la ville, le cas de Port-au-Prince* », c'est le titre d'un mémoire de DEA de Mérat Pierre, dit Jorès, soutenu à l'UAG en 2001. C'est un travail de recherche qui a mis surtout l'accent sur l'utilité et l'accès à l'eau ainsi que la vulnérabilité des populations aux aléas hydrométéorologiques : inondations et mouvements de terrain. Malheureusement le format des travaux de l'époque ne permettait un travail achevé. S'ajoute à la liste le travail de Jean Odile Etienne soutenu à Paris1 Panthéon-Sorbonne en 2010 qui tentait une comparaison entre la vulnérabilité de la ville des Gonaïves et celle de la commune de Port-au-Prince aux aléas dits naturels. Ce travail réalisé suite à la catastrophe sismique du 12 janvier 2010 tenait compte aussi des aléas hydro climatiques que des aléas géologiques dans l'étude de la vulnérabilité de ces deux villes.

Le programme de master de géographie délocalisé de l'Université Paris 8 à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Port-au-Prince a, récemment, permis la réalisation d'autres travaux de recherche sur les risques et les vulnérabilités en Haïti. Nous pouvons citer celui de Alexandre Steider sur la vulnérabilité à l'inondation à Tabarre ; celui de Néhémie Valmond sur la vulnérabilité à l'inondation à la commune de Léogâne ; celui de Garry Jourdan

sur l'aléa sismique à Port-au-Prince, celui de Jusline Rodné-Jeanty sur l'éducation au risque sismique à Port-au-Prince et celui Dieujuste Wisly sur l'aménagement et vulnérabilité au Cap-Haitien, pour ne citer que ceux-là. Tous ces travaux mettent l'accent sur la vulnérabilité liée à des perceptions et des pratiques spatiales inadéquates. Tous ces travaux ont, en dépit de leurs limites, à un niveau ou à un autre, apporté leur modeste contribution dans l'étude des risques et vulnérabilité en Haïti. Avec ces différents travaux, nous pouvons dire que nous ne sommes pas parti de zéro. Ont retenu notre attention surtout les travaux de Wisly Dieujuste et celui de Alexandre Steider. Alexandre Steider s'intéressait au processus de vulnérabilisation à Tabarre, banlieue nord de Port-au-Prince qui est une zone d'urbanisation récente, au risque inondation. Son sujet est le suivant : *La dégradation et la vulnérabilité de Tabarre face aux inondations*. Il a eu à montrer comment un espace agricole s'est transformé en espace urbain sans une méthode de planification pour devenir la commune la plus vulnérable aux inondations du pays. L'urbanisation progresse sans plan d'urbanisme ce qui entraîne l'inadaptation des canaux de drainage dans les anciens quartiers et l'absence de drainage dans d'autres. Steider a étudié les inondations en lien avec les constructions anarchiques et l'assainissement dans le cadre d'une urbanisation galopante incontrôlée.

Dieujuste a fait à peu près la même analyse pour l'aléa sismique et l'urbanisation au Cap-Haitien. Son travail porte le titre : « *Evaluations des vulnérabilités dans le développement et l'aménagement urbain : le cas du Cap-Haitien* ». Il a essayé de voir plus spécifiquement le lien entre la concentration des activités et la vulnérabilité de la ville. Il cherche à comprendre la raison de la concentration des hommes et des activités dans les zones les plus exposées. Dieujuste a compris que le problème n'est pas la présence des aléas mais le respect des normes d'urbanisme et de construction.

1.1.1.2 Les articles scientifiques

L'article de Mérat Pierre sur les catastrophes en Haïti – "*Les catastrophes naturelles, un accélérateur de la pauvreté* », (in La Caraïbe, un espace pluriel, Terre d'Amérique # 8) – a été pour nous d'une grande importance. Dans cet article, l'auteur montre que les catastrophes sont génératrices de pauvreté qui, elle-même, représente un puissant facteur de

vulnérabilité. La pauvreté se plaçant ainsi en aval et en amont des catastrophes dites naturelles. Cette approche montre comment les catastrophes peuvent aggraver les vulnérabilités par l'intermédiaire de la pauvreté.

Georges Eddy Lucien est l'auteur d'un article dans la revue Monde caribéen : « *Considération sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti : de l'importance des actions majeures dans une perspective de durabilité* ». L'auteur fait ressortir dans cet article l'impact des cyclones sur le pays tout en réfléchissant sur les relations entre crise cyclonique et recomposition territoriale. Si pour lui les cyclones sont générateurs de pluies diluviennes à la base des inondations, elles ne sont pas les responsables des dégâts humains et économiques. Il prend en compte le rôle majeur des facteurs anthropiques abordant en ce sens la vulnérabilité sociale. Il montre que l'extension des bourgs et des villes, en secteurs potentiellement inondables, expliquerait une grande part de la transformation du risque naturel en catastrophe humaine. Cette analyse apporte un éclairage pour nous en ce qui concerne le processus de production de vulnérabilités à la base des catastrophes des années 2000.

Il paraît aussi important de tourner un regard sur des travaux réalisés sur d'autres pays des suds qui vivent des situations identiques à Haïti. C'est ce qui nous a amené à porter notre curiosité sur les approches de Gaillard J.-C., Liamzon C. et Maceda E.-A (2008) à travers un article sur les Philippines : « *Catastrophes dites naturelles et développement : réflexions sur l'origine des désastres aux Philippines* » ([Revue Tiers-Monde](#) n° 194(2):371-390 · January 2008 DOI: 10.3917/rtm.194.0371). Cet article présente les Philippines comme un pays qui vit une recrudescence des catastrophes dites naturelles pareilles à Haïti. Il souligne que la forte croissance du nombre de catastrophes déclenchées par les phénomènes naturels aux Philippines durant le XXe siècles n'est pas d'origine « naturelle », mais résulte de la vulnérabilisation de la société liée aux dynamiques démographiques, au difficile accès aux ressources et au contexte politique (Gaillard J. -C., Liamzon C. et Maceda E. -A., 2008). Philippines et Haïti présentant des situations socio-économique, géopolitique et historique comparables. Les deux ont été colonies européennes, les deux sont dans une situation économique marquée par la pauvreté, les deux ont connu de la dictature dans un passé plus ou moins récent et enfin les deux connaissent une élite économique prédatrice.

L'article de Professeure Bezunesh Tamru, "*L'émergence du risque d'inondation à Addis-Abeba: pertinence des dynamiques urbaines comme révélatrice d'un processus de vulnérabilisation*" (Ann. Géo., n° 627-628, 2002, pages 614-636, Armand Colin) nous a été d'une grande utilité. Les concepts d'émergence du risque et de vulnérabilisation nous paraissent dynamiques pour aborder la réalité haïtienne avant et après la période considérée pour notre étude. Il semble que la production des vulnérabilités dans beaucoup de cas passe par des processus sociaux similaires, d'où la ressemblance entre le cas haïtien et celui d'Addis-Abeba. Professeure Tamru fait remarquer que « *les plus fortes croissances sont engrangées par les métropoles édifiées sur des sites sensibles* », c'est valable pour les cas que nous étudions à savoir Gonaïves et Port-au-Prince. Addis-Abeba et Port-au-Prince présentent certaines similitudes. Ce sont deux villes des suds présentant, bien sûr à des niveaux très différents, des difficultés de fonctionnement. Il y a une grande similitude au niveau démographique : deux métropoles de trois millions d'habitants. Et dans les deux, cas la croissance urbaine n'est pas sous contrôle.

En plus, les problèmes de déforestation dans les bassins supérieurs nous rappellent les villes haïtiennes qui sont pour la plupart des villes de piémonts, ce qui montre une fois encore des problèmes à peu près similaires. Comme pour le cas d'Haiti, professeure Tamru a fait remarquer que c'est la facette visible de la vulnérabilité mettant l'accent sur les facteurs techniques et surtout sur les inégalités d'accès au sol. Nous avons vu comment cette question foncière était posée avec acuité avant et après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince. Comment elle a été à la base de l'exit spatial observé qui a entraîné l'extension ayant amené l'émergence de nouveaux bidonvilles vulnérables.

L'article récent de Josué Muscadin dans la revue ruralités en 2013 nous sera d'un grand apport : « *Une crise dans la crise : regard socio-historique sur les événements ayant conduit, en Haïti, à la chute de Jean Bertrand Aristide en 2004* » (Ruralités numero 3). Josué Muscadin est étudiant à l'Université de Poitiers. Il a coordonné avec nous le numéro 3 de la revue Ruralités. C'est justement dans ce numéro sur la crise haïtienne qu'il a fait paraître l'article. Comme l'indique le titre, c'est une approche socio-historique d'une crise politique, laquelle crise est un épisode de la crise politique haïtienne débutée en 1985. Dans ce texte,

l'auteur a montré le processus de délégitimation du pouvoir en utilisant la théorie des conjonctures fluides de Michel Dobry. Cette théorie considère la crise comme un moment particulier des systèmes politiques qui doit être analysée comme une « activité sociale routinière ». S'intéressant tant aux causes qu'au processus d'émergence de la crise, Muscadin a su montrer le rôle de la culture de détournement dans la conjoncture, rôle justifié par le report des élections à plusieurs reprises, sous Préval, ce, sans raison valable, l'exercice du pouvoir sans parlement plus de deux ans et l'utilisation de la peur comme moyen politique. En outre, Muscadin a su montrer le rôle de la géopolitique, à travers le jeu d'acteurs en soulignant le poids de l'acteur international, dans le processus démocratique en Haïti. Tout cela nous a donné des pistes pour affiner notre analyse de la crise haïtienne contemporaine comme l'un des facteurs de vulnérabilité.

Dans le même numéro de Ruralités (Ruralités numéro 3, 2013), le professeur Michel Desse et la doctorante Guerline Jean ont fait paraître un article qui nous a beaucoup apporté en termes d'analyse et de données pour notre thèse : *La perception du centre ville de Port-au-Prince avant et après le séisme, au travers de cartes mentales*. Ce texte retrace la construction de cet hyper centre depuis 1804 et dresse son portrait trois ans après le séisme. Les deux auteurs ont d'abord mis l'accent sur le caractère stratégique du site, puis une première accélération de sa croissance après sa fondation, les avancées dans son évolution avec notamment des périodes d'aménagement, et enfin, l'accélération dans sa période récente de croissance. Cette approche historique a bien éclairé nos sentiers pour aborder le processus de centralisation autour de la capitale.

En fin de compte, les auteurs nous montrent, à travers une étude des cartes mentales, comment le séisme n'a pas vraiment laissé de trace dans le sens qu'il n'y a pas une rupture dans la perception du centre-ville par ses usagers suite au séisme. C'est une donnée qu'on peut mobiliser pour analyser l'évolution des vulnérabilités suite au séisme. C'est un apport consistant pour notre thèse.

Le texte du doctorant Jean Odile Etienne nous a aussi apporté un bon éclairage en ce concerne les politiques de la reconstruction dans le centre ville. Les aménagements spontanés ou non, volontaristes ou non vont refléter ces politiques. Cela nous a permis de mieux aborder

l'occupation spontanée des espaces sensibles des périphéries après le séisme. Son article est intitulé : « *Les stratégies étatiques et municipales de reconstruction post-catastrophe du centre ville historique de Port-au-Prince, vers une appropriation territoriale divergente* », toujours dans le numéro 3 de la Revue Ruralités. Il a montré le caractère stratégique du centre ville de Port-au-Prince qui est le cadre des politiques publiques dans le contexte de la reconstruction. Pour lui le séisme a permis à l'Etat de se ré-appropriier un territoire qui était resté à l'abandon depuis quelque temps. Pour Jean Odile Etienne la reconstruction du centre ville historique de Port-au-Prince est écartelée entre des entités d'un secteur public fragmenté avec des frictions et des discordances entre le local et le national.

Michel Desse, ancien professeur à l'Université de Poitiers et ancien Directeur du laboratoire Ruralités de cette même université, a écrit avec Mario Selise « *crise et conflits dans les territoires insulaires de la Caraïbe et de l'Océan indien (2009-2010)* » (*Études caribéennes* [En ligne], 17 | Décembre 2010, mis en ligne le 15 décembre 2010, consulté le 30 octobre 2016. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/5013> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.5013). Les auteurs entendaient montrer et montraient comment la crise environnementale affecte les économies et les sociétés insulaires et comment cette situation se manifeste de manière exacerbée en Haïti. Sa contribution dans l'étude de la crise amènera à mieux comprendre la construction des vulnérabilités. Il est donc inutile de dire combien ce texte est important pour la présente thèse.

1.1.1.3 Les ouvrages et les thèses de doctorat

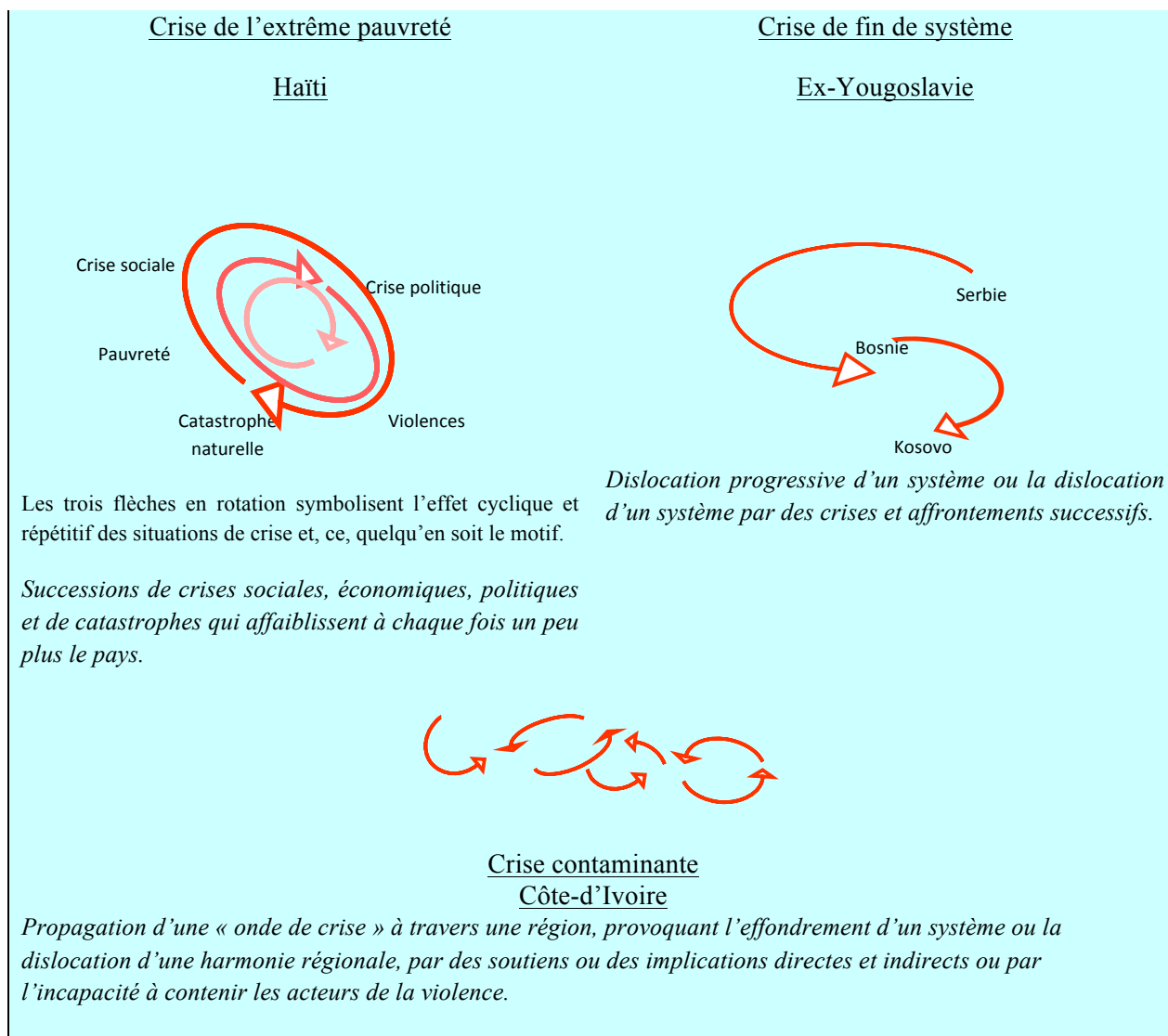
Les ONG, les Organisations internationales et l'administration publique élaborent un certain nombre de document sur les problématiques du risque et de l'environnement. Nous intéressé ici celui de l'OXFAM GB sous la direction de l'Ing-Agronome Philippe Mathieu : « *Cartes et études de risque, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti* » (OFAM GB, 2001) qui est l'un des plus importants. Ce document, publié en 2001, a le mérite d'étudier les vulnérabilités sous l'angle des capacités de réponse des populations. Beaucoup de spécialistes y ont collaboré. Et le document constitue une base pour tous ceux qui veulent aller plus loin dans l'analyse et la cartographie des risques sur Haïti. C'est tout de même un travail limité dans la mesure où ce sont des études à petite échelle qui ne peuvent être utilisées pour la prévention.

Le livre Georges Eddy Lucien, *Espace périphérique et économie d'archipel : la trajectoire contemporaine de Verrettes* (Artibonite) (Editions de l'Université d'Etat d'Haïti, 2009) est un ouvrage important pour nous dans ce travail de recherche. Dans ce texte Eddy Lucien a le grand mérite de présenter les méfaits des politiques néolibérales sur l'économie paysanne haïtienne. Ces politiques participent à la paupérisation et à la vulnérabilisation du pays. Verrettes est le village chef-lieu d'une commune rurale du Département de l'Artibonite. Le nom de ce département désigne d'abord le fleuve qui traverse la région. La vallée de l'Artibonite compte Verrettes parmi ses nombreux villages. L'économie de Verrettes repose d'abord sur la riziculture. L'auteur a montré comment, à l'ère de la mondialisation ou du néolibéralisme triomphant cette économie villageoise haïtienne est ouverte sur le monde. Georges Eddy Lucien se trouve en rupture avec Paul Moral, le premier ruraliste à travailler sur l'économie paysanne haïtienne pour qui l'économie rurale haïtienne a été une économie fermée. Montrant que c'est une économie ouverte, l'auteur a souligné l'évolution de cette paysannerie.

Il faut dire que la notion de crise fait partie intégrante de notre thèse. Beaucoup de textes sur la crise haïtienne sont d'une grande contribution pour ce travail. Outre que Crise et conflits dans les territoires insulaires de Michel Desse et de Mario Selise, nous utiliserons les travaux de Leslie Manigat et de Jean-Philippe Pierre. En effet, Leslie F. Manigat, dans « *Crise haïtienne contemporaine* » (1995) entendait donner une grille d'analyse pour la compréhension de la crise présente qui pour lui est une crise de démocratisation, de modernisation sur les vestiges d'une société traditionnelle moribonde. Cette crise multidimensionnelle participe largement au processus de vulnérabilisation. Jean Philippe Pierre dans sa thèse de doctorat à l'Université de Poitiers - *Crises violentes et catastrophes majeures, le cycle de la crise. Adapter les méthodes d'analyse et les outils de résolution aux temps de la crise* - aborde la crise à une autre échelle étudiant ensemble la crise haïtienne, ivoirienne et ex-yougoslave. Selon lui, les crises évoluent selon un cycle, c'est le cycle de la crise. Il a mis, en outre, en évidence trois grandes familles de crises : crise de l'extrême pauvreté (Haïti), crise de fin de cycle (Ex-Yougoslavie), crise contaminante (Côte-d'Ivoire) (Figure 4). Ce travail nous a donné un éclairage particulier dans l'abord des crises de situation d'urgence, composantes conjoncturelles de la crise globale, la crise haïtienne contemporaine, pour répéter Lesly François Manigat, ou la crise de développement ou de l'extrême pauvreté pour, une fois encore, reprendre Jean Philippe Pierre.

Dans ce travail l'auteur a évalué les progrès mettant en évidence les limites et les failles dans la gestion internationale des crises. Il montre comment ces crises sont propices à l'apparition d'autres crises toujours plus violentes et toujours plus injustes tout en donnant lieu à des trafics en tous genres.

Figure 4. Les grandes familles de crise dans le monde



Source :

Pierre J-Ph., *Crises violentes et catastrophes majeures, le cycle de la crise. Adapter les méthodes d'analyse et les outils de résolution aux temps de la crise*, 2013

Un livre que nous ne pouvons passer sous silence est *Paradoxes de l'urbanisation, pourquoi les catastrophes n'empêchent-elles pas l'urbanisation ?* de Patrick Pigeon publié à l'HARMATTAN en 2012. Pigeon cherche à comprendre ou à expliquer *pourquoi l'urbanisation progresse malgré les catastrophes ?* C'est l'étude de la coévolution urbanisation et catastrophes. Il montre que l'urbanisation n'a rien d'étonnant sur une planète aussi peuplée. Toutefois l'urbanisation est associée à de multiples problèmes tant pour son interprétation que pour sa gestion. Pigeon montre la nécessité d'une adaptation de l'urbanisation passant par la prévention des catastrophes. Il invite à recourir à la notion de résilience pour étudier et espérer comprendre les relations entre catastrophes et urbanisation. Or, selon lui, les sens de la résilience, elle-même, ne sont pas stabilisés et la notion apparaît même contradictoire, ce qui justifie l'usage du pluriel (les résiliences). Il pose aussi le problème de la cartographie dans une géographie des résiliences montrant la nécessité d'une association entre urbanisation, catastrophe et résilience « malgré les difficultés initiales », le recours à la résilience passant par l'analyse systémique. Il fait un retour sur la question de la difficulté à définir la ville compte tenu de l'intensification des formes d'urbanisation et les problèmes qui y sont associés. Il a, en outre, posé le problème des limites des politiques de gestion de l'urbanisation. Concernant l'intensification des catastrophes, il fait la critique des données présentées montrant qu'une lecture non calée sur des valeurs absolues livre un autre message. Il conteste ainsi la tendance exponentielle à l'augmentation des catastrophes. « L'urbanisation tend à réduire tant les fréquences que les intensités des catastrophes ». Il avance que les sociétés ont la capacité à prévenir les catastrophes et à en réduire les intensités. C'est dans ces conditions que la prévention des catastrophes est devenue le moteur d'urbanisation.

Ce que nous avons montré, à la différence de Patrick Pigeon, c'est que dans le cas d'Haïti, ce n'est pas la prévention des catastrophes ou la gestion du risque qui est le moteur de l'urbanisation, c'est la catastrophe elle-même et les réponses qui sont administrées qui accélère le processus. Nous avons montré également que dans le cas d'Haïti l'urbanisation tend à intensifier et la fréquence et les intensités des catastrophes. Malgré ces différences, *Paradoxes de l'urbanisation* nous été d'une grande utilité en soulevant la problématique des relations entre urbanisation et catastrophes.

Nous avons présenté des documents tant généraux que spécifiques; tant sur Haïti que sur d'autres pays sur les thématiques ayant rapport à notre thèse. Jusqu'à date (2016), il n'y a pas de travaux sur les risques naturels en milieu rural haïtien. Nous sommes donc le premier à l'aborder sous l'angle l'étude de gestion de catastrophes à Mapou et aux Fonds-Verrettes.

1.1.2. Cadre conceptuel et théorique : catastrophe, risque, vulnérabilité et résilience

Notre problématique tourne autour des notions de catastrophe et de vulnérabilité. Nous ne pouvons aborder ces deux concepts sans parler de la notion de risque. Le risque de catastrophe. D'où ce triptyque dans la présentation de notre cadre théorique : catastrophe, risque et vulnérabilité.

1.1.2.1. Un seuil des dégâts pour parler de catastrophe ?

Il n'y a pas une définition de catastrophe faisant l'unanimité chez les spécialistes. C'est, comme le risque, une notion controversée. La controverse s'explique par le désaccord sur le seuil à partir duquel on peut qualifier un événement de catastrophe. Elle s'explique aussi par le rôle de l'homme dans l'événement. L'Homme joue-t-il un rôle déterminant par rapport à l'événement naturel, l'aléa ou menace ? Pour certains spécialistes et experts de la gestion des risques et des catastrophes, il existe un certain seuil pour qu'on puisse parler de catastrophe lors de la manifestation d'un phénomène naturel. Sont considérés comme catastrophe, des phénomènes rares, exceptionnels ou encore de très grande ampleur. La catastrophe climatique est alors considérée comme une anomalie, ce qui implique la notion de temps de retour. « *La catastrophe est la manifestation du risque, la réalisation concrète dans le temps et l'espace d'un aléa, potentiel par définition* » (Léone F. Vinet F. et Mechin de Richmond N., 2010) C'est l'approche statistique (ou quantitative), factuelle ou relative développée surtout pour les catastrophes climatiques. On parle d'anomalie, d'événements rares, exceptionnels, il nous reste à définir le seuil des dégâts à partir duquel l'événement naturel peut être qualifié de catastrophe. Les organismes internationaux dont l'ONU ne sont pas d'accord sur même un seuil, chaque organisme présentant le sien (Tableau iii).

L'approche statistique n'est, évidemment, pas exempte de critiques. Pour Leone, Mechinnet de Richemond et Vinet, « *la rareté d'un événement dépend de la période de référence retenue, de l'espace étudié et du locuteur* » (Léone F et Mechinnet de Richemond N. Vinet F., 2010). Sugarawa, ancien responsable des services japonais de prévention et d'intervention en matière de catastrophe naturelle adopte une démarche plus pratique. Pour lui, est catastrophe naturelle « *Tout dommage pour lequel la population peut obtenir une aide du gouvernement* » (Péguy Ch. P., 1989). Est-ce donc le gouvernement qui doit décider si c'est une catastrophe ou pas ?

Tableau iii. Critères de comptabilisation des catastrophes naturelles

Critères retenus	Université du Colorado (EU)	Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres (CRED)	Nations Unies/Département des Affaires Humanitaires (DHA)
Morts	≥100	≥10	≥100
Blessés	≥100
Sinistrés/Sans-abris	...	≥100	≥1% de la population
Cout	1millions de \$ (US)	...	≥ 1% du PNB
Gestion	...	Déclaration de l'état d'urgence ou appel à l'aide internationale	

Source :

Leone F. Aléas naturels et gestion des risques, PUF, 2010, d'après Gaillard, 2001

Face à cette approche dite statistique les climatologues Pagney P. et Peguy Ch. P. développent la théorie dynamique. Selon cette théorie, les phénomènes extrêmes, la catastrophe sont parties intégrantes du système malgré leur apparente exceptionnalité. « *L'approche statistique des accidents climatiques (crises, désastres, cataclysmes) pris dans leurs conséquences naturelles, permet de distinguer des événements rares ou exceptionnels ; on peut les taxer d'anomalie. Avec l'approche dynamique on change de sensibilité du fait de la cohérence reconnue même avec les mécanismes météorologiques extrêmes* » (Pagney P., 1994). On ne peut donc parler d'anomalie car « *la cohérence subsiste*

même avec des événements extrêmes » (Péguy Ch. P., 1989, PAGNEY P., 1994). Si la catastrophe apparaît une anomalie par l'approche statistique, elle est un « *événement cohérent par l'approche génétique* » (Péguy Ch. P., 1989). D'autres pensent que la catastrophe représente la rupture d'un système. Péguy Ch. P. rétorque que la catastrophe n'est pas la rupture d'un système, car selon Lui « *l'équilibre du système n'est nullement lié à sa stabilité. A la permanence des choses* » (Péguy Ch. P., 1989). Les phénomènes climatiques illustrent bien cette position. Les catastrophes s'intègrent dans des oscillations, la variabilité inhérente au climat. C'est le cas aussi pour les tremblements de terre. Ils s'intègrent dans le cycle sismique faisant partie du système géophysique. Il n'en est pas autrement au niveau social. Même si la catastrophe arrive à bouleverser le système, tout peut redevenir normal après les réponses au désastre et le système se réajuste au fil du temps. Et la société peut s'adapter aux perturbations et aux changements. C'est la résilience.

Si tous les spécialistes s'accordent sur l'implication de l'homme dans les risques et les catastrophes d'origine naturelle, ils s'opposent quant au niveau de responsabilité de l'homme et des sociétés. D'où l'opposition entre les approches sociologique et génétique ou naturaliste. Selon l'approche sociologique l'homme est à la base des risques et des catastrophes. Son rôle est donc déterminant. J. Béthémont est le principal représentant de cette approche. C'est lui qui a eu à dire que « *les événements sont ramenés à l'homme* » (Pagney P., 1994). Selon lui sans une mauvaise exploitation et occupation de l'espace, il n'y aurait ni risque ni catastrophe naturels. C'est par son mode d'exploitation et d'occupation de l'espace que l'homme favorise la catastrophe, ce qui ne permet pas d'y remédier même avec des moyens technologiques plus ou moins avancés. « *Les sociétés humaines ne subissent pas l'aléa, elles participent plus ou moins consciemment à la construction des vulnérabilités* » (Léone F. Mechin de Richemond N. et Vinet F., 2010).

En tout cas, à cette approche sociologique de J. Béthémont s'oppose celle dite naturaliste ou génétique selon laquelle les événements naturels dépassent la volonté de l'Homme. Selon Pagney, « *le point de départ est dans l'événement naturel* » Cette théorie trouve l'adhésion de Sugarawa et de P. Péguy. « *L'environnement naturel connaît des oscillations, des rythmes, des tendances. Le fait que l'Homme soit aujourd'hui impliqué dans ces*

changements ne doit pas faire oublier que de telles modifications ont été constantes au cours des âges » (Péguy Ch. P., 1989). Malgré son importance, cette approche a ses limites surtout dans l'explication des catastrophes dites naturelles. Il faut donc une approche qui intègre tous les éléments permettant de comprendre l'événement. Une approche intégrée qui prenne en compte tous les facteurs anthropique et naturels a donc toute son importance. Il paraît donc important une intégration des approches naturalistes et sociologiques qui va permettre une bonne compréhension de la vulnérabilité pour une meilleure gestion des risques et des catastrophes. Il faut donc penser que les facteurs humains et sociétaux ont un poids considérable voire déterminant dans l'explication des catastrophes.

« Parvenus à mi-chemin de la décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, nous avons porté des regards croisés sur les approches sociologiques et naturalistes des risques naturels. Il est maintenant nécessaire de faire converger ces approches non seulement dans la connaissance des menaces et des risques, mais dans la gestion du risque quotidien en milieu urbain ». (Thouret J.-C. et D'Ercole R., Croissance urbaine et risque naturel dans les montagnes des pays en développement, Revue de géographie alpine numéro 4, 1994, p. 7).

1.1.2.2. Risque et vulnérabilité, évolution des approches

Le concept de gestion de catastrophe se trouve au cœur de notre problématique. Il est intimement lié à celui de la gestion du risque, ce qui nous emmène, dans cette étude, à nous intéresser au concept de risque au même titre que celui de catastrophe. Depuis plusieurs décennies, cette notion émerge définitivement dans le discours géographique. Tout un corpus théorique et conceptuel s'est développé progressivement depuis le début du XXe siècle pour alimenter ce qu'on appelle désormais la « *géographie des risques naturels* » (Bailly A. et al. 1995). Le risque désigne un phénomène attendu à un moment donné dans un lieu donné dont la survenue est susceptible de provoquer des dommages sur l'homme et ses biens, ses activités. Pour le phénomène attendu, on parle d'aléa ou de menace, par exemple un cyclone, tremblement de terre, une éruption volcanique, une inondation, etc. Quand le phénomène se produit causant des dommages, on parle de catastrophe. Pour que la catastrophe se produise, il faut que les enjeux soient vulnérables, d'où le concept de vulnérabilité. Le climatologue Pierre Pagney définit le risque comme étant « *un danger plus ou moins prévisible* ». Il n'est pas la catastrophe,

« *c'est l'attente de la catastrophe* » (Pagney P., 1994). Le risque dépend donc de l'aléa ou menace et des enjeux vulnérables, ce qui se traduit par la formule suivante :

$$\text{Risque} = \text{Aléa} \times \text{Enjeux} \times \text{vulnérabilité}$$

L'approche par la vulnérabilité est relativement récente. Pendant longtemps les spécialistes se concentrent surtout sur l'aléa pour comprendre les catastrophes naturelles, c'est l'approche aléa-centrée. C'est pourquoi, les géographes spécialistes des risques ont d'abord été formés sur les aléas notamment climatiques et géologiques. Il en résulte des approches de gestion fondées sur des ouvrages de génie civil et des modélisations notamment hydrauliques et sismiques. La limite de cette approche physique porte les spécialistes à se tourner sur les facteurs à la base la vulnérabilité des enjeux exposés. Telle est la préoccupation des géographes depuis quelques années.

Ce sont d'abord les géographes américains de l'école de Chicago, autour de G.F.- White, qui ont introduit la dimension sociétale dans la recherche des causes des catastrophes dites naturelles se présentant comme les inventeurs du risque au sens d'objet social (Veyret Y. et Reghezza M., 2006). Pour White et ses élèves, les causes des catastrophes sont à chercher dans l'incapacité des sociétés à y faire face. La fragilité des sociétés à faire face aux aléas a amené la notion de vulnérabilité qui deviendra l'un des concepts fondamentaux de la géographie américaine des risques dans les années 1970 (Veyret Y. et Reghezza M., 2006). Apparaissant tardivement dans la littérature scientifique le terme vulnérabilité a remplacé des vocables comme sensibilité, susceptibilité et fragilité. Elle peut prendre des connotations différentes en fonction de l'orientation de la recherche et des perspectives envisagées (Cutter S., Boruff B. et Shirley W., 2003).

La première conception de la notion de vulnérabilité venait des sciences appliquées qui la considèrent l'endommagement potentiel des enjeux, éléments exposés à un aléa. C'est l'approche par l'endommagement ou *impact approach*. Tandis que les géographes américains y voient les conditions de l'endommagement et la capacité de réponse des objets menacés (les enjeux). Les ingénieurs américains sur le risque d'inondation de Mississipi ont ainsi défini le risque : Probabilité de perte affectant les objets (enjeu) soumis à un événement dommageable (aléa). Ils cherchent ainsi à déterminer le degré d'endommagement des enjeux, ce qui deviendra vulnérabilité au cours des années 1970. Les solutions techniques pour réduire les effets de l'aléa résultent de cette approche. Il en est de même de celle qui vise l'augmentation de la résistance des enjeux. Les normes de construction adaptées, la construction parasismique en font partie.

Tenant compte de l'aléa sismique (effets de site) Whitman (1975) et Fournier (1979) introduisent la notion de localisation en ce qui concerne les enjeux. L'endommagement en dépendrait. D'où la prise en compte de l'exposition. La vulnérabilité est donc définie comme le degré d'endommagement du à l'exposition, ce qui permet la prise en compte de l'aspect spatial et rendre plus aisée la cartographie de l'aléa. La réduction de la vulnérabilité passe en partie par la réduction de l'exposition. Les plans de préventions de risque en France s'inspirent de cette conception. L'approche des impacts et celle de l'exposition se fusionnent à travers le concept de vulnérabilité biophysique qui prend en compte l'aléa (aspect physique), les enjeux, son exposition et sa sensibilité (vulnérabilité) à l'aléa. Au cours des années 1990 apparaît, dans les Sciences Sociales, particulièrement en géographie, une approche dite sociale de la vulnérabilité. La catastrophe étant l'effet du dysfonctionnement de la société, elle résulte de l'effondrement des protections sociales, et indique l'incapacité à absorber un choc, parfois à reconstruire. A ce propos, B. Wisner a écrit à juste titre ce qui suit :

« In disasters, a geophysical or biological event is implicated in some way as a trigger event or a link in a chain of causes. Yet, even where such natural hazards appear to be directly linked to loss of life and damage to property, there are social factors involved that cause peoples' vulnerability and can be traced back sometimes to quite 'remote' root and general causes. This vulnerability is generated by social, economic and political processes that influence how hazards affect people in varying ways and with differing intensities (...) The relative contribution of geophysical and biological processes on the one of hand, and social, economic and political processes on the other varies from disaster to disaster. Furthermore, human activities can modify physical and biological events, sometimes many miles away (e.g. deforestation contributing to flooding downstream) or many years later (e.g. the introduction of new seed or animal, or the substitution of one form of architecture for another, less safe,

one). The time dimension is extremely important in another way. Social, economic and political processes are themselves often modified by a disaster in ways that make some people more vulnerable on an extreme event in the future». (B. Wisner, P. Blaikie, T. Canon, L. Davis, At risk, natural hazards, people's vulnerability and disaster, 2003, p. 7).

Cette approche est très bien illustrée par l'organigramme ci-dessous (Figure 5). Vue sous cet angle, la vulnérabilité se définit comme *une propriété intrinsèque d'une société, d'un groupe social, d'un individu, un facteur interne du risque quasi indépendant de l'aléa au sens où elle préexiste à ce dernier, mais cependant révélé par lui* (Veyret Y. et Reghezza M., 2006). Elle est fonction de la capacité de la société à faire face à la crise. Une telle approche semble être applicable à beaucoup de catastrophes qui se produisent un peu partout dans le monde dont celles qui se sont produites en Haïti au cours des années 2000, ce que nous tenteront de présenter dans le deuxième chapitre de ce travail. Cutter, Boruff et Shirley (2003) ont défini les principaux facteurs qui, selon la communauté scientifique, influent sur la vulnérabilité sociale :

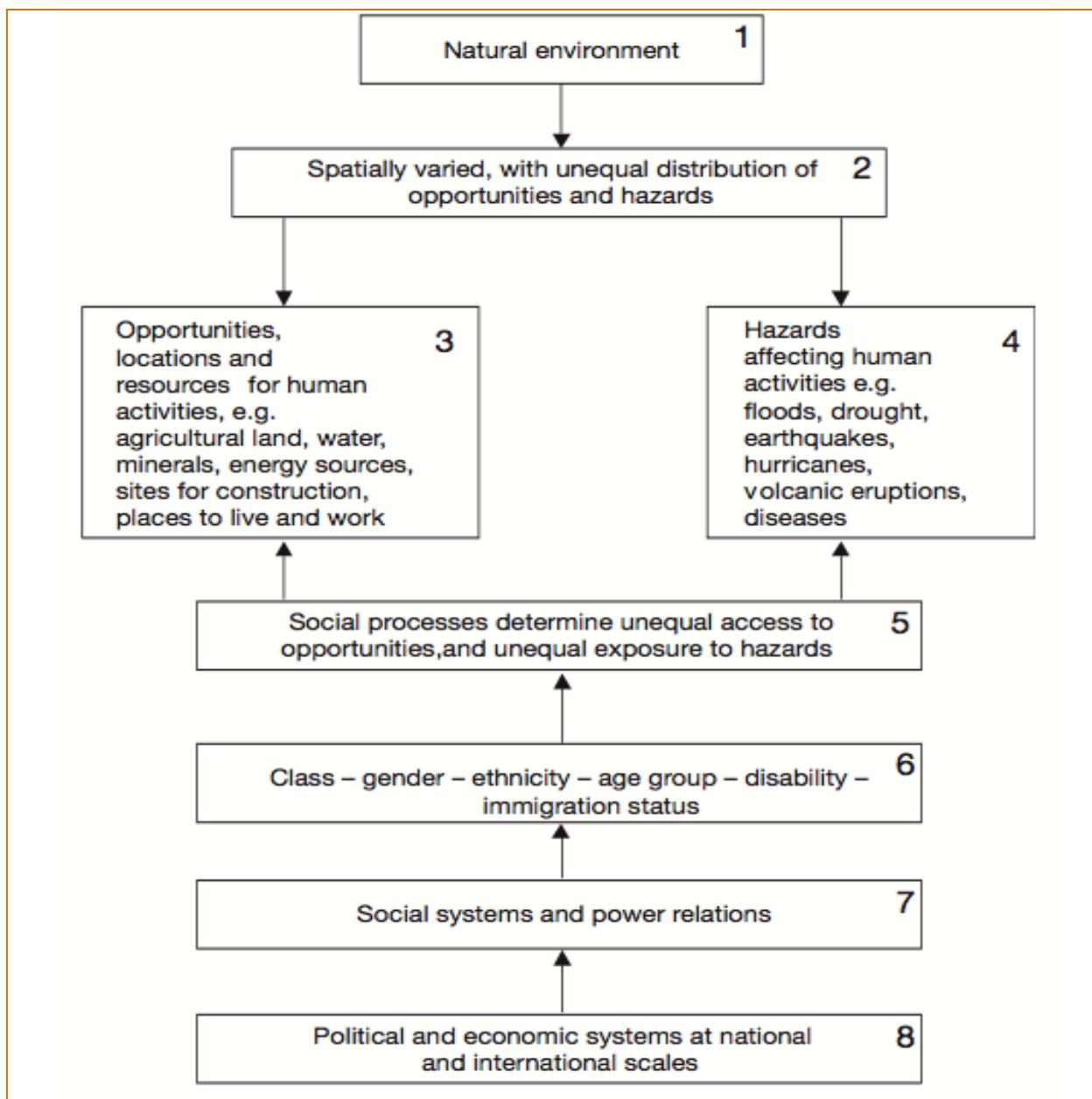
- Le manque d'accès aux ressources (y compris l'information, les connaissances et la technologie) ;
- L'accès limité au pouvoir politique et de la représentation ;
- Le capital social, y compris les réseaux sociaux et les connexions;
- Les croyances et coutumes;
- L'âge (les personnes fragiles et physiquement limitées étant plus vulnérables) etc.

Ils ont cité entre autres des caractéristiques qui influent sur la vulnérabilité sociale comme l'âge, le genre, le statut socio-économique, l'accès à la sécurité sociale, les déficiences physiques et intellectuelles, etc. (Cutter S., Boruff B. et Shirley W., 2003) (Annexe 1).

Aujourd'hui, la vulnérabilité est un concept qui a fait fortune dans les Sciences Sociales et Humaines. Les définitions sont nombreuses à cause des différentes écoles de pensée et des différentes disciplines qui s'intéressent à la question. Le géographe Frédéric Léone le

regroupe en deux types d'approches : les approches classiques dites analytiques et l'approche systémique. Frédéric Leone intègre cette double approche à travers le modèle ci-dessous (figure 6).

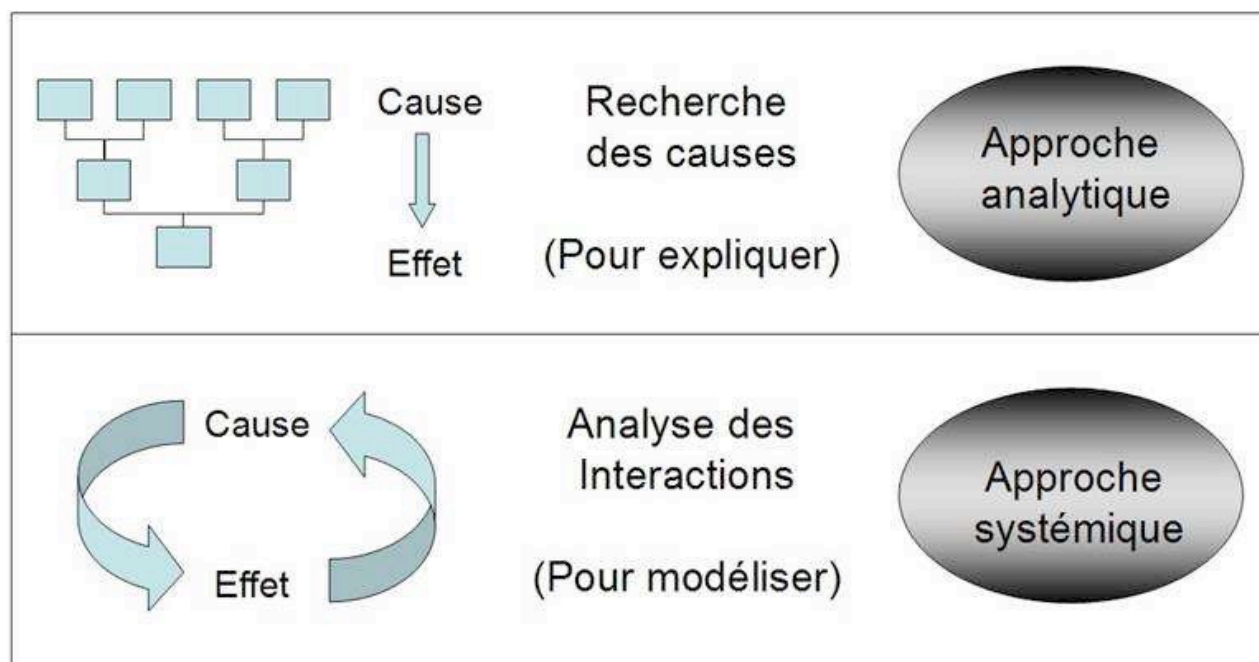
Figure 5. L'approche sociale de la vulnérabilité



Source :

Wisner B., Blaikie T., Cannon T. et Davis I. in *At risk, natural hazards, people's vulnerability and disaster*, 2003

Figure 6. Les approches de la vulnérabilité

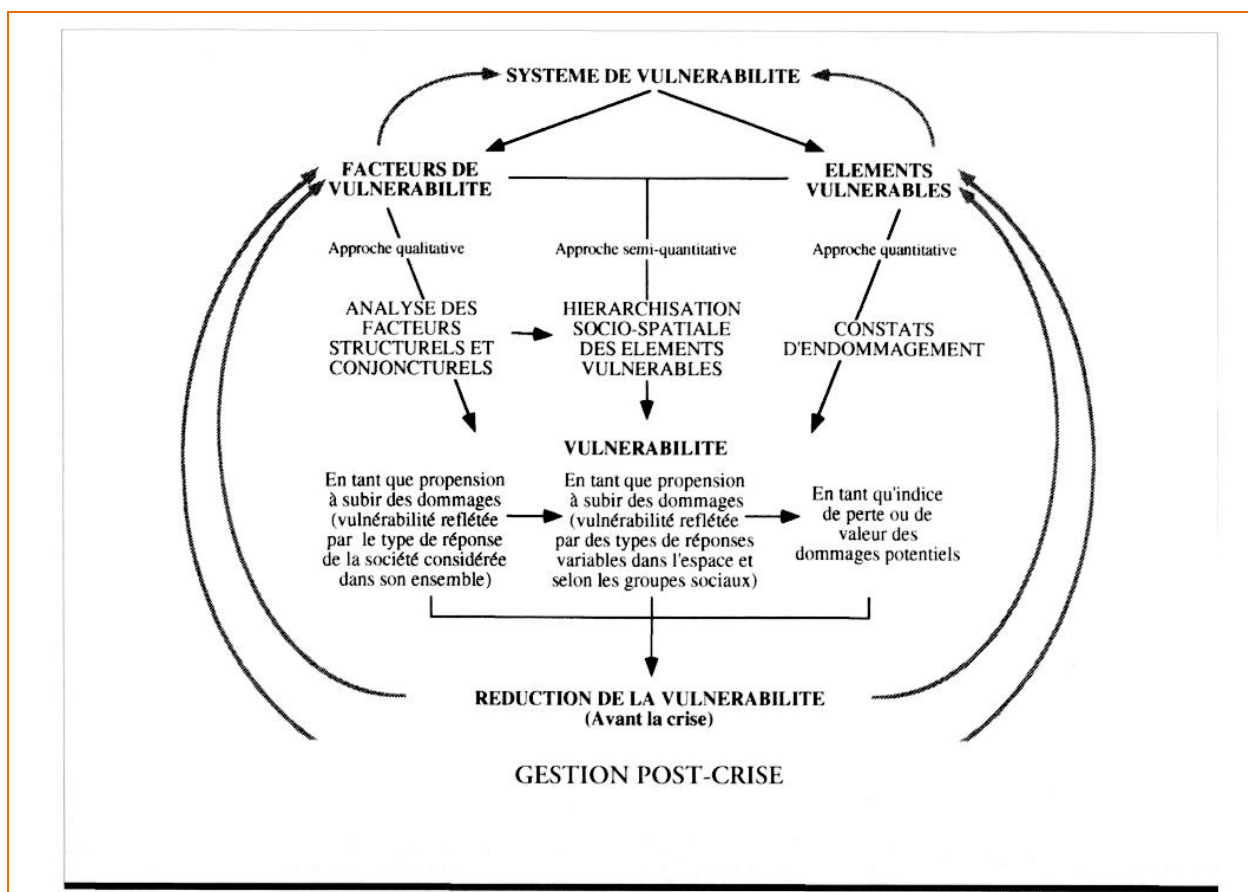


Source :
Frédéric Leone, mémoire HDR, Université Paul Valéry, Montpellier III, 2007

L'approche analytique définit la vulnérabilité comme étant l'endommagement potentiel des enjeux menacés. C'est la définition technique que ledit géographe considère comme réductrice. Il adopte la suivante : la vulnérabilité est « *la propension à l'endommagement ou au dysfonctionnement des différents éléments exposés (biens, personnes, activités, fonctions, systèmes) constitutifs d'un territoire ou d'une société donnée* » (D'Ercole R., 1994 et Léone F., 2007). L'approche systémique ou holistique ou globale prend en compte tous les facteurs de vulnérabilité dans leurs interrelations. « *Il apparaît donc clairement que la vulnérabilité est un système dynamique et complexe, aux causes multiples et articulée autour d'une multitude de facteurs directs et indirects, en interaction souvent complexe et difficile à modéliser* » (Léone F., 2007). Et Robert d'Ercole, Jean-Claude Thouret et O. Dollfus et J.- P. Asté eurent à écrire : « *La vulnérabilité apparaît dans certaines communications comme un système, articulé autour d'un grand nombre de variables, naturelles et humaines, dont la dynamique dans le temps et dans l'espace peut engendrer des situations plus ou moins dangereuses pour une société exposée* » (D'Ercole R., Dollfus O., Thouret J.-C., Asté J.-P., 1994). (Figure 7). La vulnérabilité est

étroitement liée à la notion d'acceptabilité du risque. Au cœur des débats sur les risques, elle est une notion peu débattue par les géographes. La vulnérabilité d'une population serait fonction du degré d'acceptation du risque. Il est donc question du niveau d'aléa acceptable exprimé en intensité et en récurrence pour des enjeux donnés. Le degré d'acceptabilité marchant avec la perception du risque influe sur le comportement de la population exposée et joue sur la prévention des catastrophes.

Figure 7. Le système de vulnérabilité



Source :

D'Ercole R., Thouret J.-C., Dollfus O. et Asté J.-P., 1994, *La vulnérabilité des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie et mode d'analyse*, in Croissance urbaine et risques naturels dans les montagnes des pays en développement, p. 95

Leone présente les définitions de la vulnérabilité en les classant en deux grandes catégories : La première catégorie est celle des institutions impliquées dans la gestion du risque. L'autre catégorie concerne les auteurs, spécialistes du risque issus de différentes disciplines. En ce qui concerne risque et vulnérabilité, Patrick Pigeon s'intéresse à

l'aspect épistémologique à travers « *la démarche phénoménologique en géographie des risques* » (Pigeon P., 2000). Cette démarche met en avant le témoignage des dommages dans une perspective de réduction de l'opposition aléa-vulnérabilité se présentant comme la vieille opposition nature-culture de la géographie déterministe et qui a été le fondement de la séparation classique géographie physique-géographie humaine. Dans cette approche, la catastrophe est considérée comme le résultat des « *interactions de l'aléa et la vulnérabilité dont le dommage est la concrétisation socialement reconnue par le témoignage* » (Pigeon P., 2000). Cette approche est conforme au nouveau paradigme de la géographie depuis les années 1960 qui se fonde sur le concept de l'espace géographique, un espace créé par les sociétés humaines. Le milieu, résultat des pratiques sociales ou des interactions entre l'homme et son environnement, est à la fois « *culturel et naturel, collectif et individuel, subjectif et objectif* » (Pigeon P., 2000). L'approche systémique de la vulnérabilité de Leone, D'Ercole, Dollfus, Thouret et Asté est celle adoptée pour la conduite de ce travail de recherche. L'approche analytique semble être un niveau d'analyse pour passer à l'approche systémique, plus complexe.

1.1.2.3. « *La résilience : un concept pour la gestion des risques* ⁸ »

« *Les systèmes socio-naturels possèdent la capacité de résister aux aléas. Les catastrophes les perturbent, mais les font rarement disparaître* ». C'est en ces termes que André Dauphiné et Damienne Provitolo appréhendent la notion de résilience (Dauphiné A. Provitolo D., 2007). C'est un paradigme nouveau en géographie qui a émergé durant les années 1990 décrétées Décennie Internationale de la Réduction des Catastrophes Naturelles par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La résilience a été vite devenue un terme porteur, un mot à la mode. Elle englobe à la fois l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des catastrophes et la réduction de la pauvreté (Grunewald F. et Warner J., 2012).

⁸ Ce titre est emprunté de Dauphiné A. et de Provitolo D., La résilience un concept pour la gestion des risques, Annales de géographie, 2007/2 n° 654, p. 115-125

Qu'est-ce que la résilience ?

Ce terme vient du latin *Resilio* qui signifie rebondir. C'est un concept qui a ses origines dans les sciences physiques où il désigne *la caractéristique mécanique qui définit la résistance aux chocs d'un matériau* (Petit Larousse illustré, 2013). Il a été transféré en écologie, puis en psychologie avant de gagner les autres sciences sociales et humaines dont la géographie. Pour les écologues, un écosystème est résilient quand il est capable d'absorber les effets d'une perturbation sans changement véritable dans ses structures (Dauphiné A. et Provitolo D., 2007). C'est une définition proche de la préoccupation des géographes. Sans se substituer aux concepts antérieurs, la résilience semble ouvrir de nouvelles perspectives en géographie des risques et des crises. Elle s'éloigne des modèles technicistes de la prévention en proposant une approche qui tienne compte des évolutions permanentes et complexes des systèmes territoriaux. Elle semble plus apte à appréhender la réalité, surtout en contexte urbain, que la notion de vulnérabilité assurant le passage, dans les cindyniques, de l'approche analytique à l'approche systémique (Le Blanc A. et Nicolas T., 2013). La résilience s'applique à des situations complexes comme l'explique si bien Beatrice Quénault.

« La résilience est supposée répondre à des risques caractérisés par l'incertitude, la large-échelle, les interdépendances (effets dominos) et l'endommagement fonctionnel (notamment des systèmes complexes), pas à des aléas en particulier. Toutefois, dans les cindyniques, la résilience renvoie généralement à la capacité à surmonter des 'chocs majeurs brutaux', autrement dit à la gestion des risques naturels majeurs « classiques » tels que par exemple les événements météorologiques extrêmes liés à la variation climatique 'naturelle' » (Quénault B., La rhétorique de la résilience dans la gestion de catastrophes : un changement de paradigme face aux risques climatiques, Rencontres Grand Ouest de l'intelligence territoriale Roscoff, Finistère, GRDI, INTI, et ESO, 2014).

On distingue la résilience statique et la résilience dynamique. La première concerne les capacités de résistance et d'adaptation permettant de retrouver l'état d'équilibre initial, et la seconde consistant en l'invention et le déploiement de nouvelles ressources et capacités permettant l'insertion favorable dans la dynamique de transformation impulsée par l'évolution rapide de l'environnement socioéconomique (Hamdouch A., Depret M-H. et Tanguy C., 2012).

Cependant le concept de résilience présente quelques problèmes. C'est un concept qui se prête difficilement à la mesure alors que la mesure est nécessaire pour le rendre opérationnel

(Dauphiné A. et Provitolo D., 2007). Pour y parvenir on a proposé des mesures disciplinaires. Par exemple, en écologie, la résilience est mesurée par les impacts d'une catastrophe, lesquels peuvent aller d'une disparition partielle à une disparition totale des espèces d'un écosystème. En ce qui concerne les sociétés humaines, c'est toujours à partir de des impacts d'une catastrophe que la résilience est mesurée. On pourrait donner d'autres exemples concernant d'autres disciplines (Dauphiné A. et Provitolo D., 2007).

Les problèmes ne concernent pas seulement la mesure. Ils tiennent aussi du fait que le concept de résilience ne peut être validé qu'à posteriori. En outre, il est impossible de mettre en œuvre des politiques fondées sur un socle mal défini auquel se rattache un entrelacs de notions : résistance, adaptation, récupération, adaptabilité (Le Blanc A. et Nicolas T., 2013). La résilience est considérée comme *un concept fourre-tout, un concept valise* (Lhomme S., 2012). C'est aussi *un concept nomade non stabilisé qui est utilisé dans de multiples champs disciplinaires, des sciences dures aux sciences humaines et sociales*, ce qui donne un foisonnement de définitions (Quénault B., 2014).

En tout cas, la résilience représente une propriété ou une capacité intrinsèque des communautés et des territoires. On peut ainsi l'approcher comme telle en la consolidant ou en la renforçant. Mais on ne peut ou ne doit approcher la gestion des risques et des catastrophes en voulant la forger de toute pièce. La résilience est là, s'apparentant à la capacité locale de réponse, liée à des pratiques socio-spatiales et aux comportements des individus et des sociétés. Cette capacité intrinsèque des communautés et des territoires est difficile à créer. D'où une difficulté d'approcher la gestion des risques et des catastrophes par la résilience. Antoine Le Blanc et Thierry Nicolas l'ont bien montré en écrivant à juste titre : *« la résilience serait très difficile à appliquer en France, car elle repose sur des paradigmes de collectivité et d'auto-organisation spécifiques à la culture anglo-saxonne »* (Le Blanc A. et Nicolas T., 2013). Dans notre thèse qui porte sur l'évolution des vulnérabilités nous touchons également à la notion de résilience, l'une étant l'inverse de l'autre. La diminution des vulnérabilités supposant un renforcement de la résilience.

1.2. Le cadre méthodologique

Le travail de recherche s'appuie sur la mise en place de données diverses qui seront mobilisées au moyen des théories et du raisonnement. La démarche et les méthodes adoptées pour la recherche et la mise en place de ces données constituent le cadre méthodologique. Ici nous présentons la démarche qui est à la fois prospective et rétrospective et les différentes méthodes de collecte de données.

1.2.1. La démarche

Cette thèse vise à montrer les forces et les faiblesses du système de gestion des risques et des catastrophes à partir de la gestion des catastrophes passées et à fournir des outils indispensables à cette gestion. Il s'agit d'étudier les situations de crise et leur conséquence tout en considérant les actions entreprises dans la réhabilitation et la reconstruction et leur impact sur les vulnérabilités. Selon Robert d'Ercole et al. « *La vulnérabilité des collectivités affectées, affichées avant la catastrophe, peut varier très sensiblement suivant la manière dont les périodes postérieures aux crises sont gérées. Elle peut être atténuées ou au contraire amplifiée* » (D'Ercole R., Thouret J.-C., Dollfus O. et J.-P. Asté, 1994). Pour les catastrophes de Mapou et de Fonds-Verrettes et des Gonaïves notamment, nous avons montré d'abord comment les leçons des catastrophes précédentes n'ont pas été suivies et ensuite, pour Gonaïves particulièrement, dans quelle mesure deux catastrophes rapprochées dans le temps (2004 et 2008) ont fait évoluer la perception du risque et modifier la vulnérabilité des populations.

La catastrophe du 12 janvier 2010 est importante dans notre analyse pour faire apprécier l'évolution de la vulnérabilité d'Haïti et montrer l'utilité des retours d'expériences dans la gestion des risques et des crises. Elle sera abordée sous l'angle des vulnérabilités physique et humaine. Pour ce faire, nous avons fait le choix l'axe Morne Ménéard-Débussy au Morne l'Hôpital, sur les communes de Port-au-Prince et de Pétion-Ville, et de la nouvelle extension nord, particulièrement Corail-Cesselesse et Onaville 22, sur le territoire de la commune de Croix-des-Bouquets, comme espace d'étude. Il s'agit de zones d'habitat précaire où nous avons étudié les principaux enjeux à la base de l'évolution des vulnérabilités. Nous nous

sommes intéressés en dernier lieu à un secteur (d'activités) qui a été durement touché par le séisme afin de montrer l'évolution qui s'amorce en terme de la vulnérabilité. Il s'agit du secteur de l'éducation où se croise l'analyse des vulnérabilités physique et humaine. L'école, c'est le lieu qui rassemble d'énormes enjeux humains, où l'on a essuyé le plus des pertes à côté des secteurs de la santé et du commerce (particulièrement le marché du Centre-ville).

1.2.2. La collecte des données

La collecte des données comporte deux étapes :

- La première est **la recherche documentaire** qui concerne la recherche de documents liés à la littérature (les actes officiels, les rapports et tous les autres documents d'institutions). Elle concerne aussi tous les documents sur la thématiques sous étude c'est-à-dire les documents ayant rapport aux risques, catastrophes, crises, vulnérabilités, etc. ;
- La seconde concerne **les enquêtes (auprès des populations cibles), les focus-groupes, les entretiens et les observations de terrain**. Cette étape exige l'utilisation d'outils comme le questionnaire, les schémas d'entrevue et les grilles d'observation.

1.2.2.1. De la recherche documentaire

Pour parvenir aux différentes étapes de notre analyse, nous avons procédé à une recherche documentaire qui nous a permis d'approfondir nos connaissances en matière de gestion des risques et des catastrophes. Pour expliquer les inondations en question l'analyse de documents sur les catastrophes elles-mêmes et aussi du milieu où les catastrophes se produisent est indispensable. Aussi nous faudra t-il des observations directes et indirectes par le biais de photos anciennes et récentes, photos aériennes (2000) et images satellitaires ; cartes anciennes (1950) et récentes. Ces documents nous permettront d'analyser l'évolution de Port-au-Prince, des Gonaïves et des villages de Mapou et de Fonds-Verrettes sur les plans physique et humain afin de pouvoir expliquer les catastrophes. Il faudra aussi trouver des documents de toutes sortes relatifs aux catastrophes (rapports des institutions de gestion, les projets de gestion et de mitigation) afin de mieux les appréhender dans leur déroulement et la gestion qui en a été faite particulièrement le jeu des différents acteurs du système haïtien de gestion des risques et des catastrophes.

1.2.2.2. Des enquêtes, des focus-groupes, des entretiens et des observations de terrain

Des enquêtes de terrain - enquêtes documentaires, d'opinion, de perception- et des entretiens ont été nécessaires pour appréhender la capacité locale de gestion des risques et des catastrophes et les comportements affichés au moment des crises. Des enquêtes ont été menées notamment au niveau des établissements scolaires et universitaires afin d'appréhender l'évolution de la perception des élèves et des étudiants, des professeurs et des membres de personnels administratifs. Pour cette enquête, nous avons eu un échantillon de 282 personnes (33 Professeurs, 17 membres du personnel administratif, 71 étudiants et 161 élèves) de 35 établissements scolaires et universitaires (Annexe 1). Nous avons également mené des enquêtes auprès des populations locales : une enquête sous forme de focus groups s'adressant aux populations, aux responsables de gestion de la municipalité et de gestion des risques et des catastrophes aux Gonaïves. Deux focus-groups ont également été organisés à Port-au-Prince notamment dans les quartiers de Turgeau et de Debussy dans le cadre d'un travail d'évaluation des actions de réponses menées par GOAL, une ONG internationale, dans les dits quartiers. Dans cette recherche menée par la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) deux chercheurs dont nous-même et deux auxiliaires ont été désignés. Ils étaient aidés de 8 étudiants pour mettre en place les outils (grilles d'observation, schémas d'entrevue et questionnaires) et mener les observations, les focus-group, les entretiens, tant avec les populations qu'avec les responsables de GOAL eux-mêmes (Annexe 2).

Pour compléter nos travaux sur l'axe Morne Ménard/Debussy, des enquêtes et des observations ont aussi été menées au niveau de ces quartiers. Par ailleurs nous avons bénéficié d'une vaste campagne de terrain - observation, enquêtes, analyse paysagères – sur toutes les périphéries de Port-au-Prince dans le cadre du Projet de Recherches dans le Champ de l'Urbain (PRCU) (Annexe 3). Cette campagne a été d'un apport considérable dans l'étude de la vulnérabilité liée à l'étalement urbain renforcé par le séisme du 12 janvier 2010. Notre étude sur Corail Cesselesse, Onaville et aussi l'axe Jalousie-Haut-Turgeau/Debussy dépend de ces enquêtes et observations dans une très large mesure. Nous ont servi aussi toutes les données mises en place en 2011 dans le cadre des travaux pour le master 2 à l'Université

Paris1 Panthéon-Sorbonne. Il s'agit de focus-group, d'entretiens et d'observations réalisées à Mapou et aux Fonds-Verrettes et aussi au niveau central (à Port-au-Prince), avec les responsables de gestion des risques et des catastrophes.

Toujours pour l'étude de la vulnérabilité des établissements d'éducation, les responsables de ces établissements ainsi que les responsables ont été soumis à des entretiens. Tous les outils, les questionnaires particulièrement, avant d'être définitivement administrés, ont été testés sur un nombre restreint de répondants afin de mieux les adapter au terrain. Les enquêtes ont été menées en mai et juin 2014, dans les écoles et universités de Port-au-Prince, et en juillet de la même année, dans les quartiers du Morne l'Hôpital (l'axe Morne Menard/Debussy) concernés par ce travail. Pour l'enquête dans les établissements scolaires et Universitaires, 282 questionnaires ont été remplis à raison de 161 élèves, 71 étudiants, 33 professeurs et 17 membres du personnel administratif des établissements. Pour celle du Morne l'Hôpital, il s'agissait de 80 questionnaires remplis dans les quartiers de Morne Menard, Canot et Monoville. Nous avons envisagé 150 au départ. Les difficultés de terrain nous ont contraint de réduire considérable le nombre. Pour les autres quartiers de l'axe nous avons utilisé les données d'enquête du PRCU. Suite au dépouillement, des bases de données ont été élaborées à partir du logiciel tableur Excel 2011 et du logiciel de traitement d'enquête SPSS. C'est à partir de ces bases de données qu'ont été faites nos analyses sur l'évolution de la vulnérabilité aux aléas naturels suite aux catastrophes dites naturelles de la décennie 2000. Et enfin, pour mieux appréhender la situation de vulnérabilité suite aux catastrophes des années 2000, nous avons adopté une double approche : une approche globale intégrant les différents facteurs ; et une approche à partir des différents acteurs qui interviennent que ce soit au niveau étatique que non étatique.

Nous pouvons dire, en définitive, que jusqu'au début de la première décennie des années 2000, les risques et les catastrophes en Haïti étaient encore un champ à défricher. Les travaux de master sur la question sont très récents. Les tout premiers ont été ceux de Michelet Clerveau et de Mérat Pierre respectivement sur *les risques naturels à Port-au-Prince et l'eau et la ville, le cas de Port-au-Prince*. Viennent ensuite ceux de Jean Odile Etienne sur vulnérabilités et croissance démographique aux Gonaïves et étude comparée des vulnérabilités des Gonaïves et de

Port-au-Prince. Nous comptons aussi les travaux dans le cadre du master délocalisé de l'Université Paris8 à l'ENS de Port-au-Prince. Ces études ont apporté leur modeste contribution. S'ajoutent les ouvrages et les thèses ainsi que les articles dont l'apport dans la compréhension des risques des crises et des vulnérabilités en Haïti n'est pas à négliger. Citons notamment la thèse de Jean Philippe Pierre, les articles de Michel Desse en collaboration respectivement avec Guerline Jean de Mario Selise ; ensuite d'Eddy Lucien et de Jean Philippe Pierre ; les ouvrages d'Eddy Lucien et de l'OXFAM GB. Tous ces travaux nous ont inspiré et nous les avons mis à contribution pour apporter notre pierre dans l'édifice scientifique.

Pour mener à bien cette étude, une approche conceptuelle et théorique est indispensable. Entrent des concepts ayant rapport aux risques, aux catastrophes et aux vulnérabilités, résilience dont nous avons suivi l'évolution et présenté les différentes approches. Ces approches vont de celle fondée sur l'aléa - l'approche de l'ingénieur ou aléa-centrée - à celle des vulnérabilités. En terme de méthodologie, nous avons mis en place un ensemble de stratégie et d'outils de recherche fondés sur la recherche de documents divers, l'enquête par questionnaire, le focus-group, les entretiens libres et les entretiens semi-directifs, les observations de terrain au moyen de grilles préétablies et des observations libres. Les données d'enquêtes sont traitées au moyen des logiciels SPSS et Excel 2011. Les données de focus-group et d'observation de terrain sont analysées de manière empirique.

Chapitre 2 : Un contexte physique favorable aux risques hydro climatiques et géologiques

Tout territoire national a un site et une situation unique. Ainsi aucun pays ne partage le même site et la même situation. Cette spécificité du territoire national présente des avantages et des inconvénients. C'est le cas de la République d'Haïti placé au cœur de la Caraïbe insulaire. Pour ce qui a trait aux contraintes liées aux catastrophes dites naturelles, Haïti fait figure d'un pays multi-aléas du fait de sa spécificité géotectonique, géomorphologique et climatique. Il est exposé aux inondations catastrophiques, aux tremblements de terre, aux mouvements de terrain etc. Ce chapitre tente de saisir toute cette spécificité tout en considérant ce qui le rapproche des pays voisins sur le plan physique.

2.1. Le contexte géodynamique favorable aux tremblements de terre

Le tremblement du 12 janvier 2010 venait rappeler que l'île est soumise au risque sismique à un moment où il y avait une perte de mémoire collective concernant cet aléa. Haïti a connu dans le passé des tremblements de terre meurtriers. De 1770 à nos jours ce pays a connu plus d'une dizaine de séismes de magnitude supérieure à 5 sur l'échelle de Richter dont certains sont très meurtriers. Cap-Haitien, Port-de Paix, Môle Saint Nicolas, l'Anse-à-Veau et Port-au-Prince sont les différentes villes et bourgades qui ont déjà été touchées. Les trois premières villes ont été détruites par le fameux tremblement de terre de 1842. Au Cap-Haitien, 5 000 personnes, la moitié de la population, ont péri noyées par les secousses suivies d'un tsunami d'environ 5 mètres de haut (Moral P., 1978). Plusieurs autres villes ont été affectées par le tsunami, dont Port-de Paix (également détruites par les secousses) et même Port-au-Prince, plus loin du foyer sismique. En 1887, Môle Saint Nicolas a été une fois encore ravagé. Quant à la ville de l'Anse-à-Veau, elle a connu deux séismes au cours des 19^e et 20^e siècles : celui du 8 avril 1860 et celui du 27 Octobre 1952. Le dernier a coûté la vie à 6 personnes, à un moment où l'Anse-à-Veau était un tout petit village (Moral P., 1978).

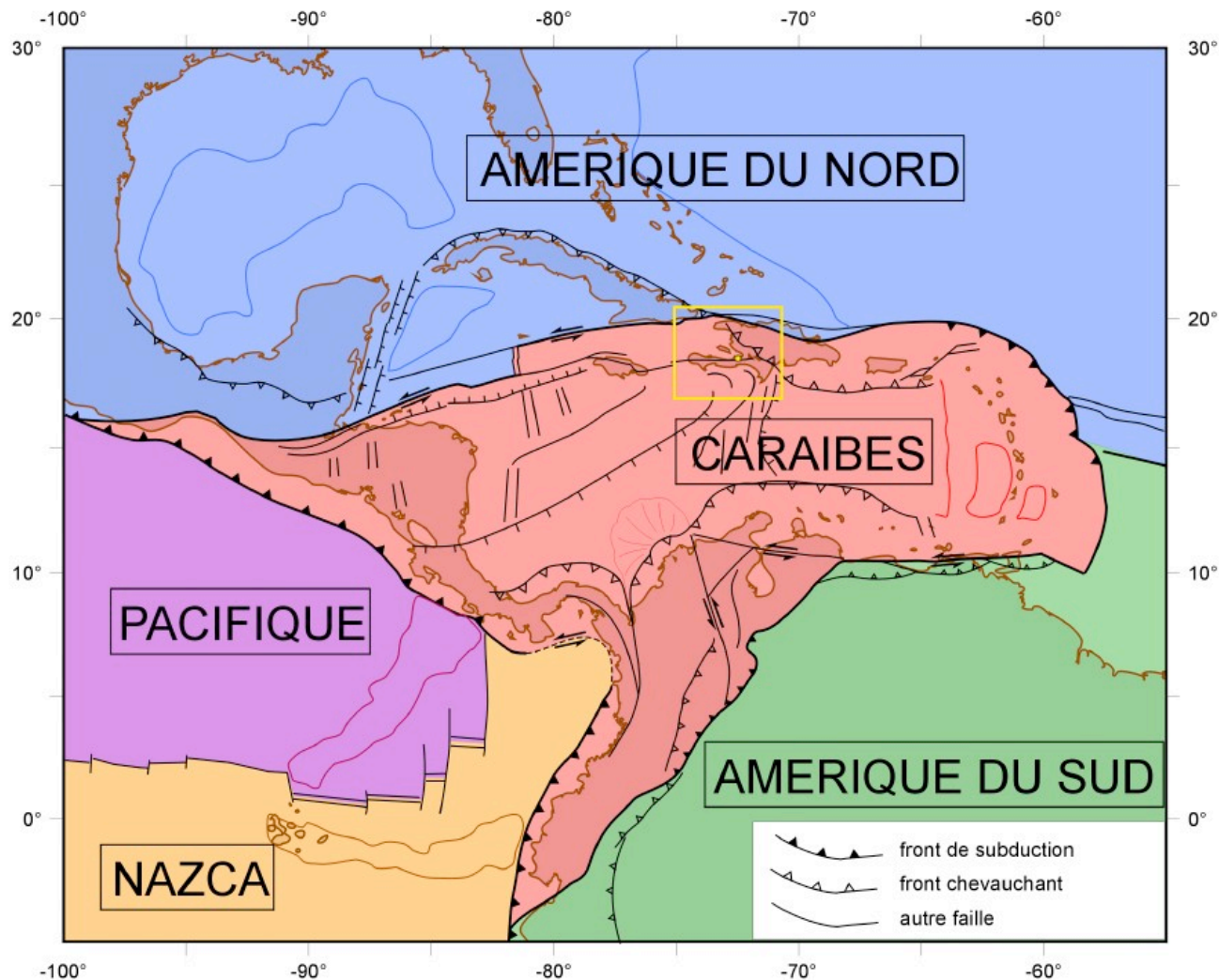
Dans le département de l'Ouest, Port-au-Prince, Léogâne, Petit-Goâve et Grand Goâve ont été touchés au 18^e siècle par trois grands séismes : 1701, 1751 et 1770. Le tremblement de

terre de 1770 est, avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le plus récent et l'un des plus documentés des tremblements de terre ayant touché Port-au-Prince et les autres villes de l'ouest et du sud-ouest d'Haïti. Moreau de Mery en a fait une description assez complète dans son ouvrage *Description topographique, civile et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue*. Ces séismes ont induit des mouvements de terrain et des effondrements de bâtiments. C'est le cas de celui de 1770 qui a fait près de 250 morts à Port-au-Prince et à Léogâne. Le tremblement de terre de 2010 n'a fait que s'ajouter à la liste.

2.1.1. L'échelle régionale, une sismicité liée à un environnement sismo-tectonique complexe

L'île d'Haïti est concernée par la limite nord de la plaque caraïbe, une petite plaque tectonique coincée entre les plaques nord américaine et atlantique, au nord et à l'est ; celle de Cocos, à l'ouest ; et celles de Nazca et sud américaine, au sud et au sud-ouest (Figure 8). Il s'agit d'une petite plaque entourée de quatre grandes avec des frontières décrochantes et convergentes et des transitions convergence-décrochement complexes (Calais E., 2012).

Figure 8. La plaque caraïbe dans l'environnement tectonique des Amériques



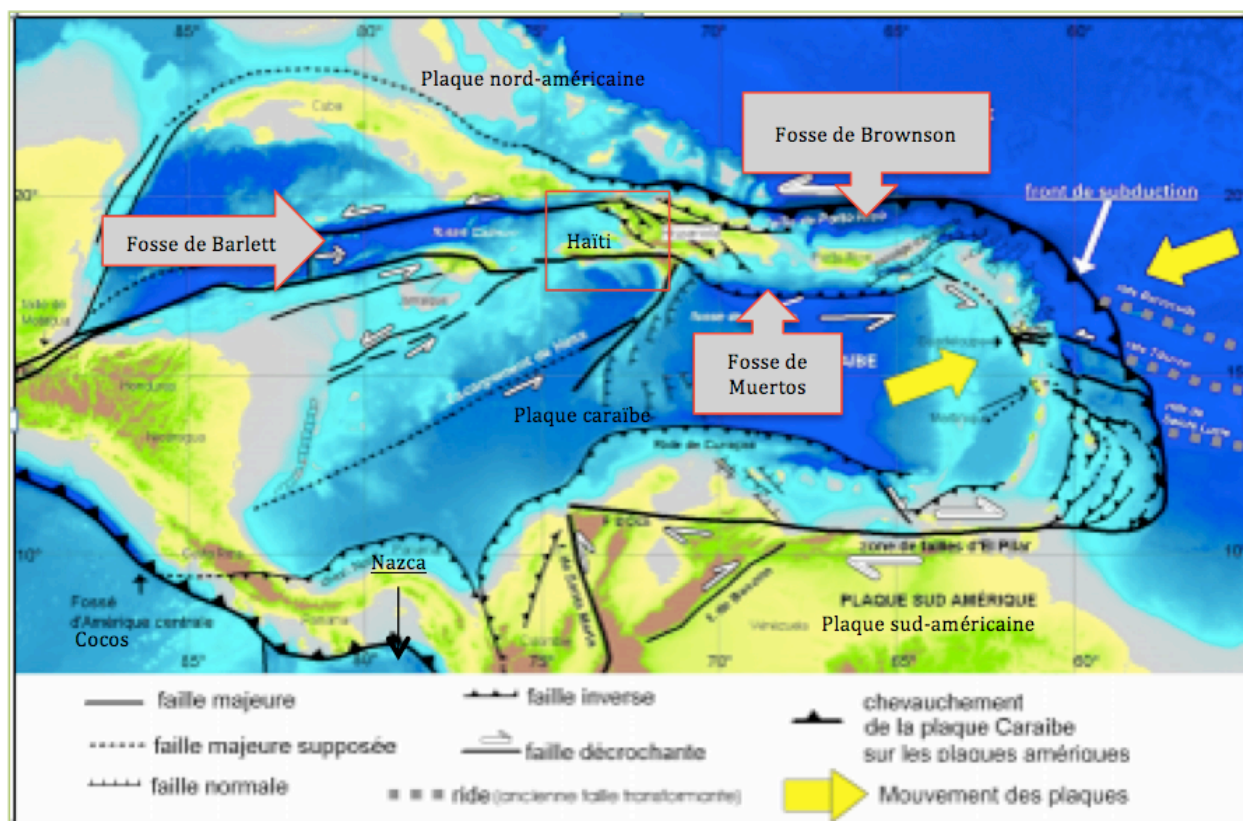
Source :

<http://planet-terre.ens-lyon.fr/article/seisme-Haiti-12-janvier-2010-BML.xml>

La région caraïbe est traversée par de grandes failles de limites de plaques, d'où la structure géophysique de la région qui laisse apparaître deux grandes fosses océaniques à la limite des plaques caraïbe et nord américaine : la fosse de Barlett au sud de Cuba qui a une profondeur de plus de 3 000 mètres ; la fosse de Browson, au nord et à l'est de Porto Rico, environ 4 000 mètres (Woodring W., 1924). La structure géologique est façonnée par une limite de plaque complexe pour ne pas dire floue ou imprécise. La structure de l'île de Cuba montrerait une ligne de failles circulaire au nord tandis que la faille septentrionale, rejointe par la faille du

Cibao au niveau de Fort-Liberté (Haïti), se prolonge dans la fosse de Bartlett pour rejoindre Yucatan (Figure 9). Plus au sud, un réseau complexe rassemblant le réseau Enriquillo/Plantain-Garden (République Dominicaine-Jamaïque) prolongé à l'est, au sud de la République Dominicaine, par la Fosse de Muertos, traverse la région.

Figure 9. Structure géotectonique caraïbe



Source :

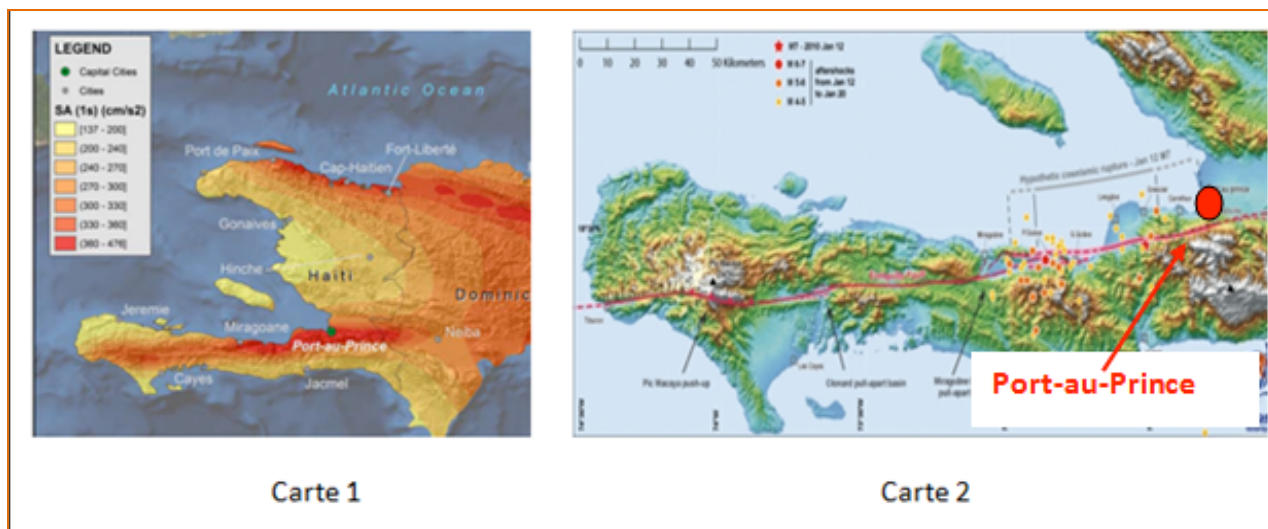
Stephan J.F. et al. (1990) et Feuillet N. (2000), *schéma structural de l'arc caraïbe*, in Réalisation d'un zonage sismique de la plaque caraïbe préalable aux choix de scénarios de tsunamis aux Antilles françaises, rapport intermédiaire, BRGM/RP-55376-FR, mai 2007

2.1.2. L'échelle locale, un territoire traversé par des failles sismogènes

A l'échelle locale, Haïti, est traversée par plusieurs grandes failles sismogènes, parmi lesquelles nous pouvons citer la faille Enriquillo Plantain Garden, une faille transformante, qui traverse l'île passant par l'agglomération de Port-au-Prince ; et la grande faille septentrionale à la limite nord de la plaque soit quelque 250 km de la ville du Cap-Haitien. La faille septentrionale et la faille Enriquillo accusent chacune un déplacement de 2 centimètres par an (Calais E., 2012). Ce réseau de failles serait responsable de tremblements de terre meurtriers du

passé, notamment à Port-au-Prince en 1751 et 1770 ; et au Cap-Haïtien, en 1742 ; et enfin, celui du 12 janvier 2010 dont nous avons déjà fait mention. Elles sont parmi les plus actives de Quisqueya déterminant les zones les plus exposées aux séismes dans l'île (Figure 10).

Figure 10. Carte de la sismicité d'Haïti et de la région de Port-au-Prince



La première carte montre le degré d'exposition autour des deux grandes lignes de failles qui traversent l'île et, la seconde, le trace de la faille Enriquillo-Plantain-Garden qui traverse la presqu'île du sud passant par l'agglomération de Port-au-Prince et les foyers du tremblement de terre du 12 janvier et les répliques qui se sont ensuivies.

Source :

Université Polytechnique de Madrid (UPM) et Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), Projet sismo-Haïti, rapport final, 2012 (carte 1)
et Y. Klinger et al. Institut Physique du Globe de Paris, janvier 2010 (carte 2).

Le contexte sismo-tectonique ne suffit pas à expliquer le risque sismique en Haïti. Il faut une prise en compte de la vulnérabilité d'Haïti l'aléa en question. Les vulnérabilités étant déterminantes dans le déclenchement des catastrophes.

2.2. Le contexte physique des catastrophes hydrométéorologiques de 2004 et de 2008, le rôle du climat et du relief

Pour comprendre les catastrophes hydrométéorologiques de 2004 et de 2008, il faut une prise en compte des facteurs physiques associés qui y ont contribué. Dans ce contexte le climat et

le relief sont les deux éléments à prendre en compte. En ce sens, il faudra voir les phénomènes météorologiques associés au climat tropical insulaire et l'écoulement particulier lié au relief karstique de la région.

2.2.1. Des phénomènes météorologiques en conformité avec le climat tropical insulaire

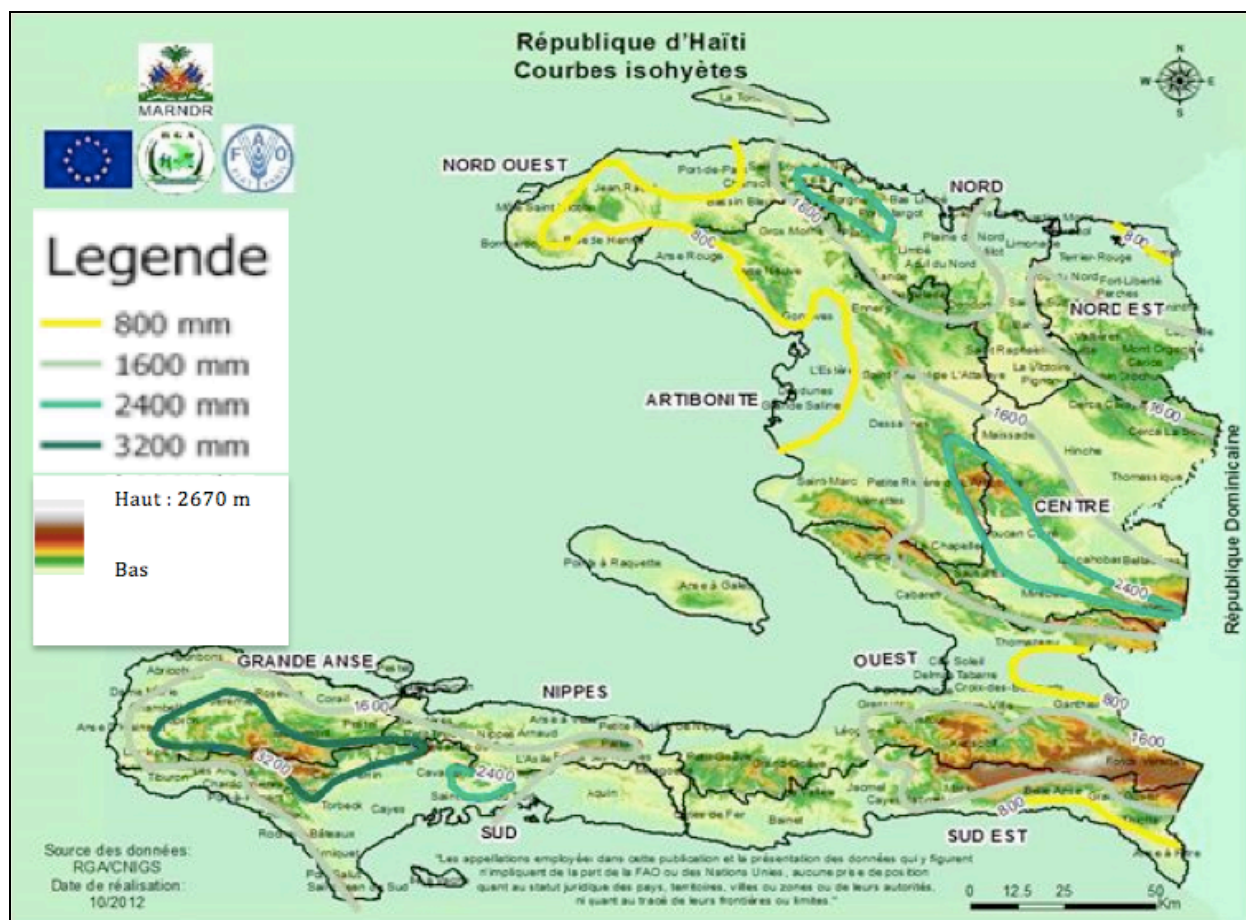
Haïti connaît un climat favorable aux grandes inondations. Entre le 18° et le 20° nord, Haïti fait partie de la zone intertropicale. C'est un pays à climat tropical humide. La pluviosité moyenne annuelle est de 1.400 mm pour une température moyenne annuelle est de 26.5°C. Les saisons pluvieuses sont rythmées par les deux passages du soleil au zénith à cette latitude aux mois de mai et d'août, ce qui donne la répartition annuelle généralement en deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses rythmées par les flux dominants, les alizés et les nordés⁹ respectivement en été et en hiver. Ces flux proviennent respectivement de deux centres de pression : l'anticyclone des Açores au nord de l'atlantique et l'anticyclone pelliculaire de Manitoba (Amérique du Nord). Aux pluies d'advection provenant de ces centres de pression s'ajoutent les pluies locales qui sont le résultat de la convection des masses d'air (pluies thermo convectives) au cours de la saison estivale principalement en fin d'après-midi et au cours de la nuit. C'est dans ce contexte climatique que se produisent les grandes inondations que connaît souvent le pays.

Cette disposition générale est perturbée au niveau local par un effet d'abri imposé par les montagnes plus ou moins perpendiculaires aux flux dominants. C'est ce qui est à l'origine de variances locales du climat. Edouard Francisque a écrit en ce sens ce qui suit : « *Compartimenté au point de vue géologique, compartimenté dans la répartition des sols, le pays est également compartimenté au point de vue climatique* » (Francisque E., *Les structures économiques et sociales d'Haïti*, imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1986, p. 49). Il en résulte une répartition spatiale inégale des précipitations. Ainsi s'opposent des zones arides et semi-arides et des zones humides et subhumides. Le géographe haïtien Georges Anglade parle de région climatique pour interpréter cette réalité. Haïti en compte huit (8) avec des caractéristiques

⁹ Les nordés désignent, dans les grandes Antilles, le vent froid hivernal qui arrive de l'anticyclone pelliculaire de Manitoba. Les fronts froids sur la Caraïbe sont à l'origine de ce flux dominant.

différentes liées notamment à la température et la pluviosité. Au sein de chaque région, il y a des nuances multiples liées à l'altitude et à l'exposition (figure 11).

Figure 11. Haïti, carte des précipitations



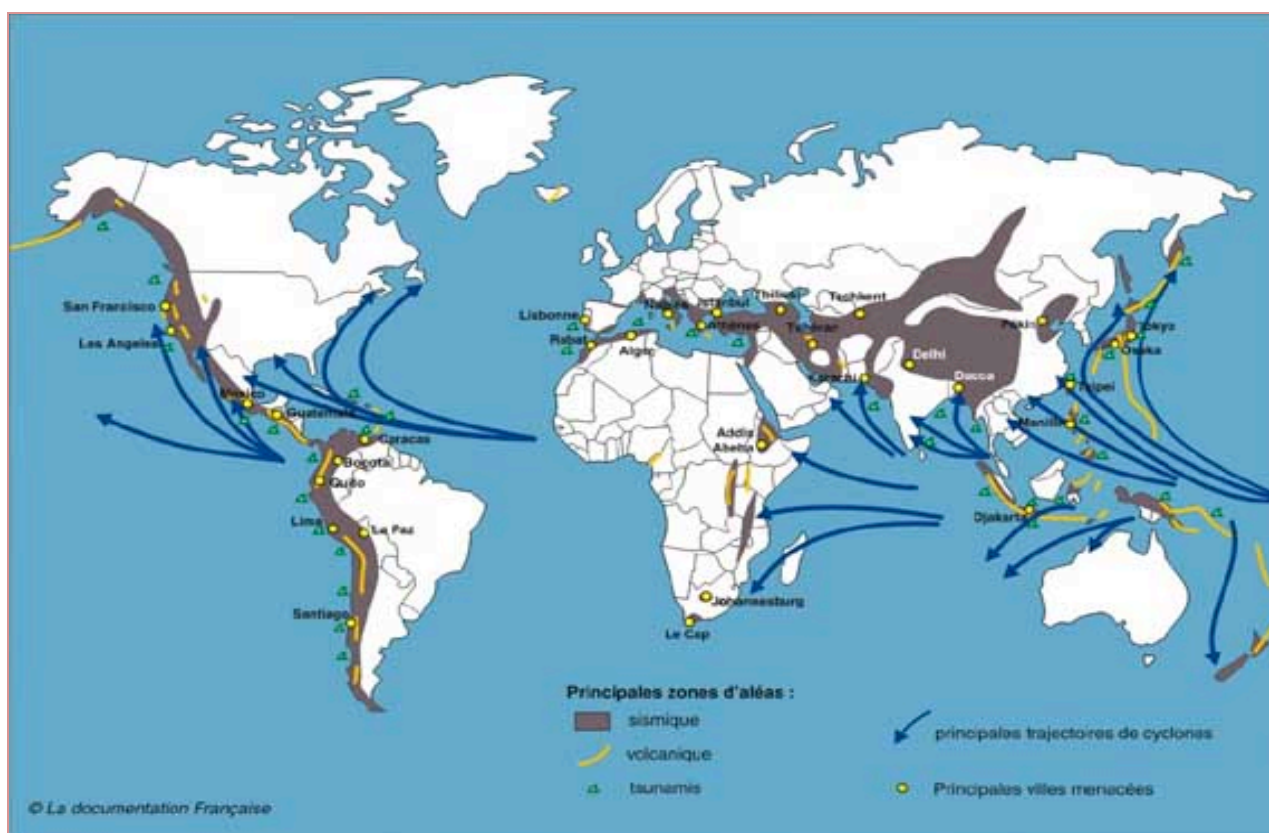
Source :

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Haïti, 2012

Le climat tropical humide d'Haïti connaît très souvent des pointes pluvieuses importantes qui se produisent surtout dans les saisons pluvieuses. Ce sont de fortes averses souvent responsables d'inondations catastrophiques. Le maximum de précipitations débouchant sur des catastrophes d'inondation a pour origine les systèmes cycloniques tropicaux (onde, dépression, tempête et ouragans). La Caraïbe, encore appelée les Indes occidentales, est située dans un *Hurricane Belt*, pour parler comme les Anglo-Saxons, ce qui explique la fréquence des cyclones dans cette région. Haïti se trouve dans la trajectoire des cyclones naissant dans le bassin

atlantique (autour du Cap-Vert ou proche de la Barbade dans les Petites Antilles) (Figure 12). La saison s'étend du mois de juin au mois de novembre. Elle est aussi dans la trajectoire des cyclones qui prennent naissance dans le bassin caraïbe. Ce sont surtout des cyclones d'automne, la Mer des Caraïbes, étant fermée, est encore très chaude durant cette saison. Toutefois cela n'exclut pas les cyclones d'été¹⁰. Ainsi, la dépression tropicale du 23 mai 2004 fait partie de ces phénomènes tourbillonnaires à partir desquels se développent les cyclones. En Haïti, les cyclones des mois de juin et de juillet sont plutôt rares. La saison étant beaucoup plus intense du mois d'août au mois d'octobre.

Figure 12. Carte des principaux bassins cycloniques planétaires



Source :
VEYRET Y. « Géographie des risques naturels », Documentation française, 2001

¹⁰ Il s'agit de cyclones qui se développent au-delà de la saison cyclonique.

La côte sud d'Haïti représente la zone la plus exposée aux cyclones tropicaux (Figure 13). « A l'échelle du territoire haïtien, ce n'est pas de façon égale que les différentes régions se partagent le risque d'être frappées par le fléau des cyclones. La péninsule du sud, régulièrement exposée aux vents d'est/sud-est, qui reçoit la plus grande part, toujours entre les mois qui vont d'août à octobre ». (D'Ans A.-M., 1987). L'aire qui nous concerne dans cette étude est donc l'une des plus exposées aux cyclones tropicaux. Il est à noter qu'exceptionnellement des cyclones peuvent survenir à n'importe quel moment de l'année à savoir les cyclones à contre saison. La survenue de tels cyclones dans la région comme en janvier 1955 n'a donc rien d'étonnant.

Figure 13. Les principaux cyclones ayant affecté Haïti pendant le XXe siècle



Source :

Philippe Mathieu et al. *Cartes et études de risque, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti*, OXFAM GB, 2001

Dans cette région, les fortes averses accompagnant le passage de cyclone, de dépression et d'onde tropicaux ne sont pas rares. De même que les pluies locales d'origine thermo convective qui caractérisent le climat tropical humide. Ces pluies surviennent en fin d'après-midi ou la nuit après un fort ensoleillement entraînant une forte évaporation durant la journée. Cela se produit surtout entre mai et novembre dans certaines régions d'Haïti et dans le massif de la Selle en particulier. En Haïti, les inondations se produisent soit pendant les fortes pluies (le cas de Port-au-Prince par exemple) soit après les pluies dans les zones situées en aval (le cas du Cap-Haitien) (Photo 1). Cela dépend de la dimension du bassin versant.

Photo 1. Inondation au Cap-Haitien en 2014



Credit :

Tijack Heriveaux, novembre 2014

Philippe Mathieu, dans « *Cartes et études des risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti* » s'intéresse beaucoup à la notion de crues torrentielles ou des eaux en furie (Mathieu P., Constant J-A., Piard B., 2001). C'est pour désigner les inondations où les eaux dévalent les versants avec force et rapidité arrachant tout sur leur passage. C'est le résultat de la concentration du ruissellement sur les reliefs pentus. La concentration de débit se faisant « *rapidement au niveau des diverses ravines et ruisseaux, atteignant rapidement des valeurs*

inhabituelles et assez forte pour arracher la végétation, emporter des animaux et des personnes et détruire les infrastructures (...) Les forts ruissellements provoquent une forte et rapide érosion qui confèrent aux inondations des caractères torrentiels» (Mathieu P., Piard B. et Constant J-A., 2001). Ces inondations se produisent souvent en saisons pluvieuses lors de fortes averses ou au passage de systèmes cycloniques (Ondes, dépressions, tempêtes ou ouragans) (Tableaux iv et v).

Tableau iv. Des inondations importantes en Haïti au XXe siècle

Date	Localisation	Nombres de personnes	
		Mortes	Sinistrées
2-3 juin 1986	Cayes	79	85 000
23 octobre 1986	La Gonâve	69	45 000
10 juillet 1987	Bas P-au-P	13	6 000
27 janvier -3 février 1988	Nord-Ouest et Nord	15	1 000
30 septembre 1988	Delmas/Soleil P-au-P	12	415
22-29 octobre 1990	Sud	13	3 615
25 octobre 1990	Nippes: Baconnois, Arno	11	1 750
9-10 février 1996	Port de Paix à Anse à Foleur	19	2 250

Source :

Mathieu P. et Bobby P. et Constant J-A., Cartes et étude de risque, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti, OXFAM GB, 2001

Tableau v : La répartition des saisons pluvieuses par département

Régions	Départements	Saisons pluvieuses	Observations
Le Nord	Nord, Nord-Ouest, Nord- Est	Avril à juin et Septembre à décembre	Pluies abondantes ayant entraîné les inondations de novembre 2000 et mai 2001 au Cap-Haïtien
Le Centre	Centre, Artibonite, Nord-Ouest	Avril-mai à octobre	Influence importante de vents locaux dans la vallée de l'Artibonite

Le Golfe de Port-au-Prince	Ouest, Grande-Anse	Avril-mai à mai-juin et août à octobre	L'effet des nordés est particulièrement ressenti à l'extrême pointe de la presqu'île du Sud
Le Sud- Est	Sud- Est	Avril à mai et août à octobre	
Le Sud	Sud	Avril à octobre	Inondation mai 2001

Source :

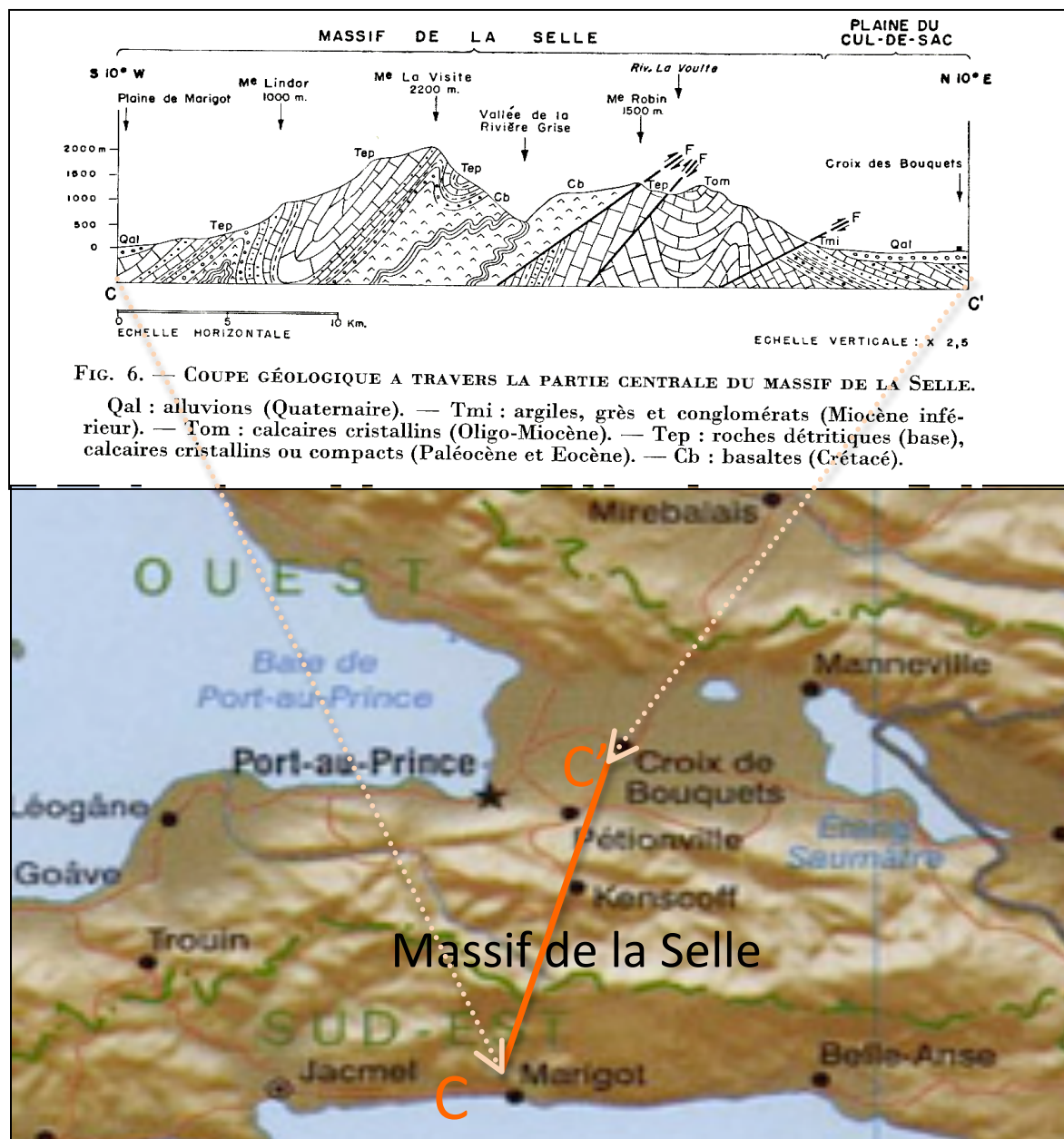
Mathieu P., Bobby P. et Constant J-A., 2001, Cartes et étude de risque, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti, OXFAM GB,

« Si les précipitations les plus fortes sur ces îles montagneuses de l'arc antillais et les intensités les plus élevées sont à attendre de préférence dans la saison pluvieuse, elles ne sont pas pour autant à exclure durant le reste de l'année » explique Madame Françoise Pagney (Pagney F., 1993).

2.2.2. Le rôle non négligeable et difficilement mesurable du relief d'Haïti

Haïti est montagneuse à plus de 75%. « Les rares plaines de la république d'Haïti sont, pour la plupart, des vallées synclinales encaissées entre de hautes montagnes » (Francisque E., *Les structures économiques et sociales d'Haïti*, imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1986, p. 28). Il s'agit d'un contexte totalement montagnard qui caractérise tout le pays en général. Ce relief accidenté est le résultat du plissement laramien qui caractérise l'arc antillais en général, une orogénèse qui a été précédée de montées magmatiques importantes. En Haïti, elle concerne le massif du nord, celui de la Selle et quelques parties intérieures. Cela nous aide à comprendre pourquoi la Selle est à la fois calcaire et volcanique. Il faut signaler que le calcaire prédomine couvrant les 2/3 du territoire haïtien. De teinte assez variée, ces roches sont disposées en strates épaisses : 5 600 mètres dans le massif de la Hotte (presqu'île du sud), 5 000 mètres dans le Massif du Nord et 4 000 mètres dans la Selle (Moral P., 1978). A part le plateau basaltique au milieu du massif, la Selle est constituée en grande partie de calcaire (Figure 14).

Figure 14. Coupe topographique du Massif de la Selle au sud de Port-au-Prince



Source :

Butterlin J., 1960, *La géologie de la République d'Haïti*, Institut des Hautes Etudes d'Amérique latine

Il s'agit en grande partie d'un calcaire mylonisé, donc friable (Photo 2). La mylonisation est le résultat du faillage plio-pléistocène. Les géologues ayant travaillé sur Haïti (Woodring W., 1924 ; Butterlin J., Maurasse F., 1980 ; Catts P. 1949) reconnaissent cette réalité, que le broyage du calcaire résulte de l'emmagasinement de l'énergie au niveau des failles et les mouvements

sismiques que la région a connus. Ce caractère friable rend le calcaire très perméable et, dans ce cas, joue sur l'écoulement des eaux dans le massif. En plus du broyage s'observe aussi le phénomène de la karstification reconnaissable à travers la topographie. La karstification est aussi jeune que les montagnes de la Caraïbe. Nous savons qu'il s'agit d'un environnement de montagnes jeunes en dépit du fait que ce sont de moyennes montagnes. Les dolines ne sont pas rares dans la presque île du sud au niveau du Massif de la Hotte. Le Massif de la Selle est parsemé d'une multitude de dépressions fermées (dolines, sotchs, poljés) témoigne le géographe Paul Moral dans son ouvrage *Le paysan haïtien*. Les grottes, les cavernes et les gouffres ne sont pas rares. Ces grottes semblent avoir été un atout intéressant pour les noirs et les Amérindiens fuyant le régime colonial esclavagiste tant dans la colonie espagnole que dans la française.

Photo 2. Mylonite calcaire, sablière de Fontamara, sud de Port-au-Prince



Crédit :
Hilaire V., 2004

De tout temps dans les régions karstiques les grottes servent de refuge à des populations dans certaines circonstances données soit la guerre, soit les persécutions religieuses. En témoignent les guerres féodales, la guerre de trente ans et les guerres de religions en Europe. A Saint-Domingue le véritable refuge de certains marrons célèbres est entouré de mystère. C'est le cas du Cacique Henri, des la période espagnole dans l'ouest d'Hispaniola, qui se réfugiait dans la Selle et le Bahoruco. On arrive à découvrir, il est vrai, que l'un de ses refuges a été le lac qui porte aujourd'hui son nom, lac Enriquillo (Petit Henri), dans la partie dominicaine actuelle (St-Méry M. de, 1984).

Le relief karstique est reconnaissable à l'existence de grottes, de cavernes, de dolines, sotchis ou poljés et aussi de cours d'eau souterrain de type vaclusien. « *Il n'est guère de région calcaire ou il n'existe pas de gouffres dans lesquelles les eaux de ruissellement se précipitent au moment des gros orages* » avait signalé Paul Moral. Il a expliqué avoir personnellement assisté à Kenscoff (sud de Port-au-Prince) au « *spectacle impressionnant de la disparition de trombes d'eaux au fond des cuvettes* » en citant le gouffre de Bois Tombé à l'amont des Fonds-Verrettes. Wendell Woodring est du même avis quand il écrit : « *L'écoulement souterrain dans le calcaire en est un des plus communs. Dans de telles étendues de drainage souterrain l'eau disparaît dans les dolines ou cavernes en calcaire et il n'y a pas de cours d'eau à la surface* » (Moral P., 1978). C'est le cas pour la région de la Selle où la grande majorité des talwegs sont à sec, les cours d'eau circulant à l'intérieur. Ils sont nombreux les cours d'eau souterrains dans le relief d'Haïti que ce soit au niveau de la Selle, de la Hotte, etc. Pour le cas de la Hotte, nous pouvons citer la Rivière Glace au plateau de Beaumont et de Duchity, sur la route menant à Jérémie, qui se perd dans un gouffre sans arriver à la mer (Pierre-Louis F., 2004). Nous pouvons donner en exemple aussi la rivière de Fond Parisien qui est un talweg de sable calcaires à sec, l'eau coulant à l'intérieur. Des rivières se perdent donc dans les vallées pour resurgir quelquefois en aval. On peut comprendre aujourd'hui que les débits diminuent suites à des dégradations anthropiques. Il n'en est rien. Moreau de St-Mery a relaté depuis le XVIIIe siècle le cas de perte et de résurgence notamment pour la rivière des Pedernales, frontière naturelle entre Haïti et la République Dominicaine (St-Méry M de., 1984). La même chose pour la rivière de Fond-Parisien, celle de Bodarie et beaucoup d'autres rivières des versants nord et sud du massif de la Selle. Beaucoup de

dépansions fermées attestant du caractère karstique du relief sont présentes un peu partout dans le pays comme par exemple dans la Chaîne de la Hotte à cheval sur les départements du sud et de la Grande-Anse et aussi dans la Chaîne du Nord. Ce type d'écoulement endoréique lié au caractère friable du calcaire (mylonite calcaire résultant du faillage de la région) et la karstification joue beaucoup dans les inondations en Haïti. Son rôle a été non négligeable dans les grandes inondations que connaît souvent le pays. Les localités en contrebas des massifs sont souvent inondées et par les eaux de ruissellement et par les eaux d'infiltration. Comment cette dynamique avait-elle joué dans les catastrophes de 2004 et de 2008 ? (St-Méry, M. DE, 1984)

La considération de l'aspect hydrogéologique pour expliquer les inondations en Haïti a été introduite par le géologue Fritz Pierre-Louis (Pierre-Louis F., 2004). C'est suite aux inondations de 2004 à Mapou, aux Fond-Verrettes et aux Gonaïves que ce géologue a décidé d'apporter sa contribution pour la compréhension du phénomène. Il en distingue différents types : les inondations spontanées ; les inondations mineures ; les inondations moyennes ; les inondations hors-série ; et, enfin, les inondations in situ. Cette typologie des inondations s'apparente à l'élaboration d'une échelle des inondations. Les trois premiers types d'inondations sont identifiés comme des phénomènes ordinaires en dépit du fait qu'elles peuvent provoquer des dégâts parfois importants. Les inondations spontanées consistent en une augmentation du volume des eaux de la rivière qui quitte son lit en emportant boue, débris, branchages, etc. C'est ce type d'écoulement qu'il qualifie de "lavalas" (torrent). Elles sont limitées dans leur durée et leur volume. Quant aux inondations mineures, ce sont les plus courantes dues à des pluies importantes et soutenues entraînant du ruissellement. Survenues au cours de la saison pluvieuse, elles sont prévisibles, les signes avant-coureurs sont connus ainsi que la trajectoire, la durée et l'extension. Les populations y sont adaptées. Elles atteignent rarement des proportions alarmantes (Pierre-Louis F., 2004). Les inondations moyennes, moins prévisibles que les mineures, surviennent généralement lors du passage de dépression et ondes tropicales pendant la saison cyclonique. Elles occasionnent des dégâts dans les champs et le bétail. Des pertes en vie humaine, selon l'auteur, peuvent être enregistrées en cas de surprise ou de négligence. Il parle aussi d'inondations majeures qu'il présente comme des fléaux qui accompagnent les tempêtes, les ouragans et les super-cyclones qui se caractérisent par le déplacement à grande vitesse de

force destructrice. Il explique que *leurs effets sont décuplés lorsqu'elles se produisent la nuit et surprennent les dormeurs* (Pierre-Louis F., 2004). N'était-ce pas le cas pour Fonds-Verrettes, Mapou et Gonaïves ?

Nous intéressent surtout les inondations dites in situ et hors-série. Il définit la dernière comme résultant d'un phénomène de « *restitution massive de l'eau dans le sein de la montagne à la suite du passage d'un filet d'eau de ruissellement amené par les pluies et jouant le rôle de siphon* » (Pierre-Louis F., 2004). Ce phénomène résulte du mode d'altération des roches à la base de cavités et de rivières souterraines, dans ce cas précis, ce sont les inondations liées à la karstification.

Les inondations in situ se présentent comme des variantes des inondations hors-série. Elle se produit la plupart du temps dans la partie de la vallée qui recouvre le gouffre. L'eau remontant subitement des profondeurs remplit la vallée en un clin d'œil. La vallée étant en contact avec le gouffre par un certain nombre d'orifices. Selon Fritz Pierre-Louis, ces zones ne devraient pas être habitées, car en cas de remplissage rien ne peut être sauvé. Jean Nicod semble donner raison à Fritz Pierre-Louis en s'exprimant en ces termes : « *Dans d'autres cas, l'inondation provient du fond même du poljé par les fissures et ponors qui se mettent à cracher - on appelle estavelles les gouffres émissifs ou absorbants suivants les saisons* » (Nicod J., 1972) L'auteur signale une disproportion entre la quantité d'eau apportée par les pluies et la quantité qui envahit le terrain. Pour le Géologue Fritz Pierre-Louis, les catastrophes de mai 2004 (Mapou, Fonds-Verrettes, Gonaïves) font partie de ces inondations hors-série.

Les dépressions fermées du relief karstique sont souvent drainées par des ponors placés à l'intérieur. La sédimentation du ponor entraîne souvent son obstruction ce qui peut conduire à des inondations catastrophiques et, à la longue, à l'existence d'un lac permanent. Cela produisait à Cuges, à Lika et à Janina aux respectivement aux XVe, XIXe et XVIIe siècles. Dans ces différents cas, les ponors sont entretenus (Nicod J. 1972). Faut-il faire de même en Haïti ? Nous n'avons pas encore la réponse dans la mesure où il faut considérer le volume qui arrive par différents talwegs à sec qui drainent un volume considérable d'agrégats qui atteint parfois le niveau de coulée de débris.

Dans le paysan haïtien, Paul Moral fait allusion à la région de la Selle en ces termes : « *Il existe bien d'autres dolines dans le massif de la Selle notamment dans les plateaux de Fermate et de Fort-Jacques et les plateaux de Tiote et de Bodarie* » (Moral P., 1978). Les inondations de ce type sont caractéristiques des poljés.

« *Sauf de très rares exceptions, tous les poljés sont inondés lors des périodes de pluie ou de fonte de neige ; à tel point que dans le riche Popovo, il n'y a ni cultures permanentes, ni maison, ni route dans le fond alluvial, submergé de novembre à mai. Certains présentent même des nappes d'eau permanentes, marais ou lacs (...) L'inondation résulte de deux causes : obstruction accidentelle ou périodique des ponors (branchages, alluvions, glace) ou le débit insuffisant de ceux-ci par rapport à l'impluvium. C'est pour ces raisons que, dans de nombreux poljés, on entretient ou même on élargit les ponors.* » (Nicod J., 1972, Pays et paysages du calcaire, PUF, p. 117).

Le caractère karstique fait que les bassins hydrographiques sont difficiles à délimiter. C'est pourquoi les petits bassins versants insulaires très escarpés où la vitesse de concentration des eaux est déjà élevée peuvent générer souvent des crues éclaires paraissant vraiment exceptionnelles.

La géologie, la topographie et le climat expliquent la soumission d'Haïti aux mouvements de terrains. C'est un aléa qui peut être déclenché par les mouvements sismiques comme il peut être déclenché par les phénomènes hydrométéorologiques. Les fortes pluies d'advection des alizés et des nordés, les fortes pluies des systèmes cycloniques tropicaux et des averses thermoconvectives qui engendrent des inondations catastrophes sont aussi souvent à l'origine de mouvements de terrain. Or c'est un aléa qui trouve un contexte topographique ou géomorphologique très favorable. L'aléa est aussi conditionné par la présence de pentes dans les environnements de montagnes. Il est favorisé par le terrain géologique dominé par la présence de formations meubles : les calcaires friables, l'argile, la marne, le conglomérat, etc. L'histoire des cyclones et des averses est aussi l'histoire des mouvements de terrain catastrophique. Les villes et villages d'Haïti sont situés dans des vallées et des zones de piémont, donc très dominés par les montagnes. Les mouvements de terrain sont aussi favorisés par le caractère karstique du relief, les eaux et cavités souterraines pouvant mobiliser les matériaux rocheux et entraîner le tassement, l'affaissement et l'effondrement. Les mouvements de terrain en Haïti sont présentés plus ou moins exhaustivement dans *Carte et étude de Risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti* (Mathieu P., Constant J.-A., Noel J. et Piard B., 2001).

« Les glissements de terrain se manifestent de trois façons en Haïti: détachement de pans entiers de montagne, éboulement de berges de rivières et de torrents, déplacement de terrain sur des distances plus ou moins longues. Dans le premier cas identifié, le sol ou les roches perméables se gorgent d'eau et sont entraînés par leur propre poids vu les pentes accentuées sur lesquelles elles se trouvent. Dans le second, les berges s'effritent et sont emportées par la force d'écoulement de l'eau ou bien s'affaissent (affouillement ou tassement). Dans le troisième et dernier cas, tout en étant le reflet d'une activité tectonique, les explications sont plutôt d'ordre géologique :

Le glissement de roches sur d'autres types de roches (glissements latéraux de compartiments). Les calcaires durs reposent sur des formations de base d'origine sédimentaire, peu perméables, comportant des niveaux argileux et marneux. Le tout repose sur un soubassement volcanique peu perméable. Gorgées d'eau, les roches perméables de surface glissent sur les roches imperméables situées en profondeur;

- Les éboulements et les affaissements. Ceux-ci sont liés à la nature même des roches. Dans les régions où affleurent largement les roches volcaniques, par suite de l'altération très profonde de ces roches, sous l'influence du climat tropical, les éboulements sont fréquents. Dans les massifs calcaires au contraire, l'eau s'infiltré rapidement. Elle creuse des cavités mais la destruction des reliefs ne se produit qu'à la suite de l'effondrement des cavernes et des grottes, et ce phénomène exige beaucoup de temps;

- Les détachements de blocs rocheux. Les supports de roches ou de massifs cèdent sous l'effet de mouvements tectoniques ou du jeu des facteurs climatiques et de l'altération. De tels phénomènes sont exacerbés lors des secousses sismiques. Ils ont de plus en plus d'envergure vu que les bassins versants du pays ont une faible couverture végétale.

Les nombreux éboulements et glissements de terrain sont dus au relief très montagneux du pays (la plupart des pentes dépassent les 30 %), à l'activité tectonique qu'on lui connaît, à l'eau qui s'infiltré et génère de fortes pressions et, enfin, à l'évolution des phénomènes liés à l'érosion et à l'exploitation des carrières de sable et de granulats. Ces phénomènes se produisent dans la plupart des montagnes et aux abords des berges des cours d'eau et s'étendent souvent sur plusieurs hectares. En Haïti, les glissements de terrains sont plutôt des événements locaux et donc peu répertoriés. Les paysans des mornes les subissent au quotidien et reprochent aux autorités et aux responsables du pays de ne pas y prêter attention. Les zones les plus sensibles sont sans nul doute les plus pentues des mornes, celles où l'eau d'infiltration peut générer des pressions considérables et rapides et enfin les zones déjà fragilisées par une intense activité tectonique récente (failles).

Le risque de glissement de terrain existe tout aussi bien pour les villes côtoyant des rivières et ravines dont l'amont ou la zone aval aux affluents est encaissée. C'est le cas par exemple, pour des zones comme la Plaine des Cayes avec la Ravine du Sud et la Plaine du Cul-de-Sac avec la Rivière Grise et la Rivière Blanche. Des risques assez élevés d'éboulement existent aussi au niveau de toutes les zones de collines urbaines habitées, particulièrement à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien (voir carte 6. Glissements de terrain) ». (Mathieu P., Noel J., Constant J.-A. et Piard B., 2001 Carte et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti, OXFAM GB, p. 37)

2.2.3. Les aléas hydrométéorologique et les changements climatiques

La recrudescence des aléas hydroclimatiques au cours de la décennie 2000 en Haïti paraît exceptionnelle. Ceci doit amener à questionner plusieurs paramètres physiques. Nous avons vu le rôle du climat et du relief dans l'intensité des phénomènes hydrométéorologiques. La fréquence élevée des phénomènes hydroclimatiques a-t-elle une origine dans les changements climatiques annoncés depuis plusieurs décennies ?

Depuis plus d'une décennie les changements climatiques sont devenus une thématique très en vogue dans la littérature scientifique et dans le discours de beaucoup de décideurs et même chez les idéologues. Ils sont source de controverses et souvent les appellations diffèrent. Ceux qui sont les plus convaincus du devenir vers un changement irréversible n'hésitent pas. Ils parlent de changements climatiques. D'autres, plus prudents, parlent de réchauffement climatique. D'autres encore se sentent plus à l'aise avec la notion de changement global, en anglais *The global change*. Les changements climatiques se présentent comme un problème environnemental planétaire qui soulève beaucoup de préoccupations si bien que des sommets internationaux y sont consacrés : sommet de Rio (1992), de Kyoto (1997) suite à la création du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) (1988) pour étudier et produire des rapports périodiques sur l'évolution du climat. La réalité qui se cache derrière ces vocables (changements climatiques, réchauffement climatique, changement global) n'est pas nouvelle. Le climat n'est pas immuable. Le climat connaît des oscillations, on parle soit de la variabilité pour celle qui se déroule à courte durée avec un retour plus ou moins rapidement à la normale. Ceci se déroule de l'échelle des heures à l'échelle des temps historiques. C'est ainsi que l'historien Emmanuel Le Roy Laurie a su présenter toute une périodisation des oscillations à partir de l'an 1000 (Ladurie L., 1967). Il s'agit de la variabilité du climat à l'échelle du temps présent. Quand le changement est à très longue durée à l'échelle du temps géologique, il est irréversible. Le climat change. C'est la variation climatique ou changement climatique. Luiz Agassiz a su montrer les fluctuations du climat, les phases glaciaires et interglaciaires du quaternaire. C'est une succession de glaciation et de déglaciations. Ces glaciations portent les noms des quatre affluents du Danube : Gunz, Mindel, Riss et Würm. Ce sont là les quatre variations majeures qu'on peut jusqu'alors qualifier de changements climatiques.

La question est de savoir si la recrudescence actuelle des catastrophes hydro climatiques dans le monde entre dans le cadre de véritables changements ou dans le cadre de la variabilité inhérente au climat planétaire. Plus spécifiquement nous pouvons nous poser la question de savoir si la forte fréquence des catastrophes hydro climatiques notamment cycloniques que connaît Haïti en ce début du 21^e siècle entre dans le cadre de ces changements climatiques dont on parle depuis plusieurs décennies. On sait qu'Haïti est concerné par le bassin cyclonique atlantique et caraïbe et se classe parmi les pays de la région qui connaissent une fréquence élevée d'événements.

Le climat étant une réalité saisissable sur le long terme, peut-on attribuer les mutations en cours à des changements climatiques, ou peut-on les qualifier tout simplement de variabilité climatique? La réponse est qu'il nous manque le recul suffisant pour se faire une juste idée. Cela nous amène à prendre en compte par exemple le Petit-âge glaciaire (vers le XVII^e siècle) où l'on a observé un refroidissement significatif du climat qui faisait déjà penser au début d'une période glaciaire. Or ce refroidissement a été vite suivi d'un réchauffement qui dure jusqu'à présent. En ce sens, certains chercheurs se bornent à parler tout simplement de réchauffement climatique. Toutefois, il faut souligner que selon les chercheurs dans le domaine, même si l'on parvenait à faire baisser considérablement les émissions de GES¹¹, le réchauffement qui en résulte continuera à solliciter l'atmosphère et les océans encore pendant 1000 ans contribuant au réchauffement de la planète. Le GIEC rapporte que onze des douze années de 1995 à 2006 figurent parmi les douze années les plus chaudes depuis 1850. De 1901 à 2000 la température a augmenté de 0,6^o C et 0,74^o C entre 1906 et 2005. « *Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau de la mer* » (GIEC, 2007). Le rapport poursuit que les températures ont augmenté partout dans le monde, plus sensiblement aux latitudes élevées de l'hémisphère nord. Le niveau de la mer a connu une élévation de 1,8 mm par an depuis 1961 et de 3,1 depuis 1993. C'est le résultat de la dilation de l'eau et aussi de la fonte des glaciers. L'étendue des glaciers continue à diminuer selon ce qu'on lit sur les images satellitaires. On a enregistré une diminution de 2,7%

¹¹ Gaz à effet de serre

par décennie de la banquise de l'océan Arctique. Cette diminution est aussi observée dans l'hémisphère austral au niveau de l'inlandsis antarctique. Si dans certaines zones les précipitations augmentent, elles diminuent dans d'autres. Par exemple l'est de l'Amérique du nord, le nord de l'Europe, le centre et le nord de l'Asie ont connu une augmentation entre 1900 et 2005. Tandis que l'inverse s'est observé au Sahel, en Méditerranée, en Afrique australe et en Asie du sud. Toutes ces fluctuations semblent être en lien avec le réchauffement planétaire débuté à partir de 1850.

Si la thèse de changement climatique est avérée, ce serait le premier changement climatique induit par les activités humaines, car on a pu démontrer que le réchauffement enregistré est le fait des activités humaines à partir de la première révolution industrielle. « *On peut avancer avec un degré de confiance très élevé que les activités humaines menées depuis 1750 ont eu pour effet net de réchauffer le climat* » (GIEC, 2007). Les données de 2007 ont été confirmées par le dernier rapport de 2015 qui indique que l'influence de l'homme sur le climat est aujourd'hui incontestable. La plus forte hausse de la concentration de gaz à effet de (GES) enregistrée depuis 800 000 ans datant de la dernière décennie (GIEC, 2015).

Les activités humaines ont eu d'abord pour effet de modifier le cycle biogéochimique en émettant dans l'atmosphère des quantités supplémentaires de gaz à effet de serre. En effet, l'effet de serre est un phénomène naturel, donc normal qui consiste au filtrage dans l'atmosphère des rayons solaires incidents, ce qui contribue à un réchauffement de la surface de la terre favorable à l'épanouissement des vies animales et végétales. En augmentant les gaz dits à effet de serre, les activités humaines participent à l'augmentation de l'effet de serre naturel. On parle alors de l'effet de serre additionnel.

Parmi les gaz à effet de serre, le carbone, à travers le gaz carbonique (CO₂) vient en première position. Viennent ensuite le méthane (CH₄) et d'autres gaz à des degrés moindres. S'ajoutent les aérosols. Le CO₂ a augmenté de 80% de 1970 à 2004 (Figure 15). Publié en 2013, le 5^e rapport du GIEC n'a fait que réaffirmer « *l'augmentation de la concentration des gaz effet de serre qui pourrait entraîner des changements au niveau des températures, du niveau des mers ou de la fonte des glaces* » (GIEC, 2013). Il montre une probabilité de 95% de l'implication des activités humaines dans l'augmentation du climat planétaire. Cependant, une réduction des gaz a

effet de serre par les efforts de la communauté internationale a été une nouveauté. Il y a aussi l'effet refroidissant des aérosols qui a été revu à la baisse et la hausse du niveau des mers, plus importante que prévue (entre 18 et 59 centimètres pour 2007 et 26 à 82 centimètres pour 2013).

Figure 15. L'émission de gaz à effet de serre de 1970 à 2004 et la montée du niveau des mers dans les rapports du GIEC 2007 et 2013

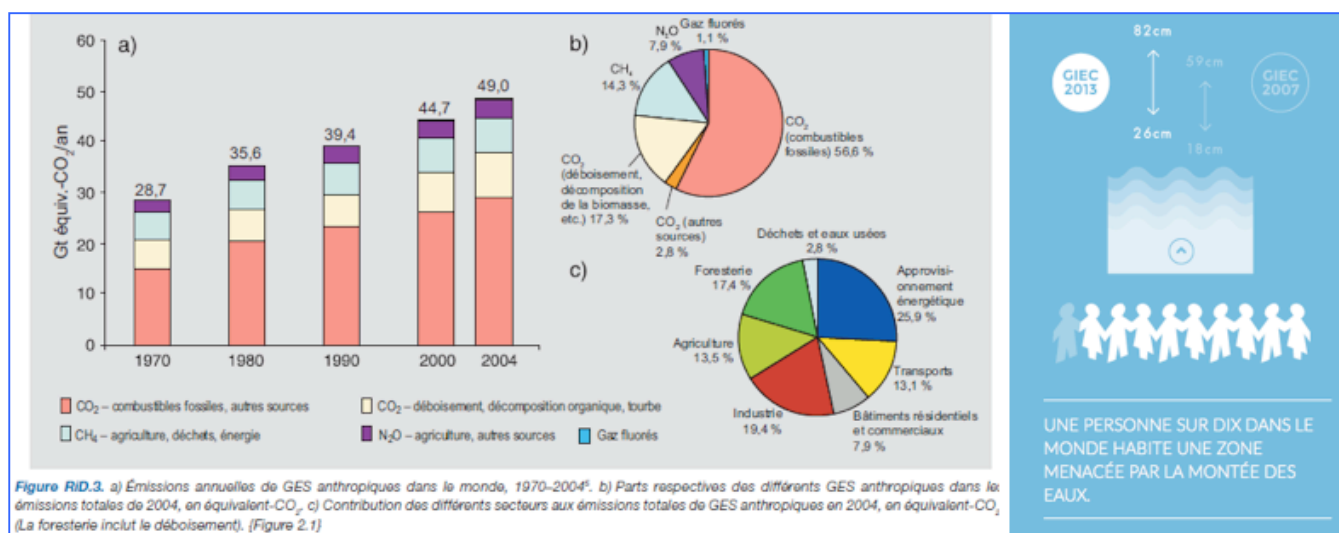


Figure RID.3. a) Émissions annuelles de GES anthropiques dans le monde, 1970-2004. b) Parts respectives des différents GES anthropiques dans les émissions totales de 2004, en équivalent-CO₂. c) Contribution des différents secteurs aux émissions totales de GES anthropiques en 2004, en équivalent-CO₂. (La foresterie inclut le déboisement). (Figure 2.1)

L'une des conséquences possibles du réchauffement climatique est l'augmentation des phénomènes extrêmes comme les cyclones et les grandes inondations. Jusqu'à présent, l'augmentation ou la diminution de ces aléas n'est pas encore clairement démontré. Le rapport présente seulement la probabilité de la diminution de la fréquence du gel et l'augmentation de la chaleur soit de jour soit de nuit durant les cinquante dernières années. Si la fréquence des cyclones reste stable ailleurs, au niveau de l'atlantique nord, la tendance est à l'augmentation depuis la fin du XXe siècle constatent les scientifiques travaillant sur la question. Cependant, dans tous les bassins cycloniques, on constate une augmentation d'intensité avec une fréquence élevée de cyclones à catégories 4 et 5 sur l'échelle Saffir-Simons (encadré 1).

Ainsi pour palier l'insuffisance des données sur l'augmentation réelle de la fréquence des phénomènes cycloniques la nécessité se faisait sentir d'utiliser d'autres indices tendant à montrer la recrudescence des cyclones en relation avec les fluctuations du climat planétaire. Il y aurait un lien entre la recrudescence des cyclones et l'augmentation de la Température Moyenne de Surface des océans (TMS) (Barrette N., 2011). La quantité d'humidité de la colonne d'air au-

dessus des océans a augmenté de 1,3% par décennie depuis 1988 selon Temberth (2005). L'indice ACE (Accumulated Cyclone Energy) a été mis en place par les chercheurs dans le but de trouver des données en lien avec cette hypothèse. C'est un indice qui prend en compte l'intensité et la durée des cyclones. L'indice ACE est au-dessus de la normale depuis 1995 pour toutes les saisons cycloniques à l'exception de deux correspondant à des années d'Enso où il y a une réduction de la cyclogenèse (Barrette N., 2011). Ce qui montre que la quantité d'énergie dissipée par les cyclones augmente parallèlement à l'augmentation de la fréquence.

Encadré 1 :

Evolution des cyclones dans l'atlantique nord

Autant de cyclones mais plus violents

D'après une étude publiée mi-septembre 2012 dans la revue Science par des chercheurs américains de l'Institut de technologie de Georgie et du Centre national de recherche atmosphérique, basé à Boulder (Colorado), **le nombre et la durée des cyclones est globalement stables depuis 35 ans à l'échelle planétaire.** Cependant, **le nombre et la proportion d'ouragans de catégories 4 et 5 (le maximum sur l'échelle Saffir-Simpson qui fait référence) ont presque doublé depuis 1970.**

Ce phénomène a été constaté notamment dans le Pacifique Nord, le Pacifique Sud-Ouest et l'océan Indien. Curieusement, **l'Atlantique Nord fait figure d'exception puisque le nombre de cyclones a nettement augmenté depuis 1995 selon le National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).** Par exemple, en 2004, la Floride a essuyé sa pire saison depuis 118 ans avec 15 ouragans dont 6 majeurs (force de 3 à 5). Et en 2005, trois cyclones de force 5 (Katrina, Rita et le plus puissant Wilma) ont touché le Golfe du Mexique en quelques semaines.

De 1995 à 2004 on a dénombré 13,6 tempêtes tropicales, 7,8 cyclones et 3,8 cyclone majeurs c'est-à-dire de catégorie 4 et 5 selon la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). Au cours de cette période l'indice Ace a été de 169% au dessus de la mediane. Tandis que pour la période précédente soit de 1970 à 1994 (24 ans), il a été de 70% seulement au-dessus de la médiane avec 8,5 tempêtes, 5 cyclones et 1 cyclones majeurs (Barrette N., 2011). C'est dans le but d'étudier l'augmentation du potentiel destructeur des cyclones que les chercheurs ont développé l'Indice de Dissipation totale d'Energie (Power Dissipation Index) Cet indice développé par Emmanuel Kerry tient compte de l'intensité, de la durée, de la vitesse des vents et de la densité de l'air (Emmanuel K., 2005). La somme annuelle de la durée de vie des cyclones a augmenté de 60% depuis 1949 et la moyenne annuelle de la vitesse maximale des vents, de 50%, (Emmanuel K., 2005). C'est la preuve de l'augmentation du potentiel destructeur

des cyclones depuis la moitié du XXe siècle. Nathalie Barrette estime que dans un climat chaud *les cyclones tropicaux présentent des pics plus élevés dans l'intensité des vents et des précipitations plus importantes en pics et en moyennes, et d'une recrudescence du nombre de cyclones forts* (Barrette N., 2011). La tendance actuelle de l'évolution du phénomène cyclonique est la recrudescence du nombre de cyclones forts. C'est ce qu'expriment, en grande partie, les chercheurs de l'Institut de technologie de Georgie et le Centre National de Recherche Atmosphérique de Boulder (Encadre 1).

Pour Haïti, il n'y a pas de données qui rendent compte de l'évolution des changements climatiques à l'échelle locale, ni de travaux sur l'évolution des changements climatiques. Pour les cyclones, le pays est concerné par l'évolution de la tendance dans le bassin nord atlantique et caraïbe ou la même tendance à l'augmentation a été observée à partir des années 2000. On est passé de 2 cyclones et tempêtes tropicaux par décennie sur Haïti de 1900 à 2000 à 1 cyclone par année de 2000 à 2010, ce qui fait une augmentation record pour la seule décennie (Tableau v).

Tableau v. Evolution de la fréquence des cyclones et des inondations sur Haïti de 1900 à 2010

Cyclones			
Période	Nombre d'événements	Occurrence	Nombre de morts et de disparus
1900 - 2000	16	Près de 2/décennie	Sup. 10 000
2000 – 2010	10	1/année	3 000 environ
Inondations			
1960 - 2000	12	3 /décennie	60 environ
2000 -2010	8		2 676

Source :

Clerveau M., 2013, à partir de documents divers

Il est évident que la planète se réchauffe. Mais il est trop tôt pour avancer qu'il s'agit de mutations irréversibles, donc de changements climatiques même si la quantité de gaz à effet de

serre continuera à réchauffer l'atmosphère et les océans pendant des centaines d'années encore. Et les relations entre les mutations observées et les phénomènes extrêmes ne sont pas encore clairement définies. Changement ou réchauffement, ces phénomènes montrent une tendance à l'augmentation de la fréquence (Atlantique nord) et de l'intensité (le monde entier) de ces phénomène.

En ce qui concerne l'augmentation de la fréquence des cyclones sur Haïti, les statistiques de la décennie 2000 peuvent se révéler trompeuses. Cela dépend de l'échelle de temps et d'espace considéré. Si pour l'espace, on admet qu'il y a eu à une plus grande échelle, celle du bassin atlantique nord, pour le temps, cela peut paraître plus difficile. Si l'on ajoute les trois décennies suivantes, la tendance semble continuer. Si l'on ajoute la décennie 2000 aux décennies précédentes, cela fait diminuer considérablement l'augmentation même s'il y a augmentation quand même. Le problème, on est limité à un temps d'observation très court, les statistiques disponibles ne remontent qu'à la seconde moitié du 20^e siècle. En ce sens, elles ne nous permettent pas de voir s'il y avait des décennies ou même des siècles où les saisons cycloniques ont été plus intenses.

En résumé, on peut dire que le contexte physique haïtien expose ce pays caribéen à de nombreuses menaces naturelles. Le contexte géodynamique l'expose aux tremblements de terre d'origine tectoniques potentiellement meurtrier, ce qu'ont révélé les tremblements de terre du passé et celui du 12 janvier 2010. Il y a ensuite le contexte climatique qui est très favorable à des inondations catastrophiques. C'est un climat tropical humide qui reçoit de très fortes précipitations amenées par les flux d'alizés et de nordés auxquels s'ajoutent les pluies thermo convectives très violentes de la saison estivale. Cependant les pluies les plus violentes sont issues des systèmes cycloniques tropicaux (dépressions, tempêtes et ouragans).

Il ne faut pas laisser de côté le phénomène de mouvement de terrain qui est aussi potentiellement meurtrier et qui accompagnent souvent les phénomènes géodynamiques et hydroclimatiques. Le contexte géomorphologique y est très favorable. C'est, en effet, un pays montagneux avec un terrain géologique dominé par la présence de mylonites calcaires et d'autres formations meubles (conglomérats, argiles, marnes, etc.). Or nos villes et villages sont situés pour la grande majorité

dans des zones de piémont. Elles sont donc très dominées par des montagnes. Tout cela est aggravé par le réchauffement climatique susceptible de créer des situations auxquelles les populations ne sont pas adaptées. C'est de ce contexte physique que sont issues les situations d'urgences des années 2000.

Chapitre 3. Le contexte des situations d'urgence des années 2000 : une crise à dimension multiple conditionnant la vulnérabilité du système social haïtien

La crise haïtienne contemporaine est le titre de l'ouvrage de l'historien, politologue, homme politique et ancien président d'Haïti Leslie F. Manigat. Il entendait fournir une grille d'analyse (grille d'intelligibilité) (Manigat L., 1995) pour la compréhension de la crise dans laquelle se débat le pays depuis plusieurs années. Manigat parle de la théorie des trois crises :

- Une crise du processus de démocratisation. La démocratie depuis la chute de la dictature serait en difficulté de naître ;
- Une crise de modernisation sur les décombres, dit-il, d'une société traditionnelle moribonde ;
- Enfin, une véritable crise de survie, la crise existentielle du pays haïtien.

Il s'agirait d'une crise globale en trois crises constitutives agissant en synergie (Manigat L., 1995). Elle affaiblit le système étatique, l'administration publique pour atteindre tous les paliers de la société et a été aggravée par la crise économique mondiale. Jean Philippe Pierre, lui, dans sa thèse à l'Université de Poitiers la qualifie d'une crise de sous-développement ou de l'extrême pauvreté.

« Les crises du sous-développement sont certainement parmi les plus nombreuses et celles dont le règlement est le plus long et le plus complexe. Les crises anciennes alimentent les crises nouvelles, dans une chute sans fin. A chaque fois, on se dit qu'il ne peut plus rien arriver et pourtant, le sors semble s'acharner. Bien souvent, on oublie le fait déclencheur tant les prétextes sont nombreux et les crises s'enchevêtrent les unes aux autres. Au final, la situation paraît insoluble. Les régions touchées comptent bien évidemment parmi les plus pauvres de la planète. Elles accumulent les facteurs d'instabilité tels qu'un climat défavorable, des ressources faibles ou inaccessibles (techniquement ou par confiscation), des problèmes religieux, des tensions ethniques...Haïti pourrait représenter l'archétype de ces crises. Depuis un peu plus de deux cents ans, les problèmes s'amoncellent et ce pays ne parvient pas à décoller. Le pays est devenu si fragile que le moindre évènement d'origine naturel ou humaine a des effets disproportionnés. Le pays aujourd'hui est dans un état tel qu'il paraît difficile de trouver la ou les solutions qui à partir des restes actuels permettraient d'entamer la construction d'une société nouvelle ». (Pierre J-Ph., Crises violentes et catastrophes majeures, le cycle de la crise. Adapter les méthodes d'analyse et les outils de résolution aux temps de la crise, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2013, p. 116)

C'est dans ce contexte de crise généralisée qu'il faut placer les catastrophes de la décennie 2000 en Haïti. Comment la crise haïtienne contemporaine a-t-elle participé du processus de vulnérabilisation conditionnant les catastrophes des années 2000 ?

3.1. Dysfonctionnements et vulnérabilisation, une conséquence des déséquilibres territoriaux

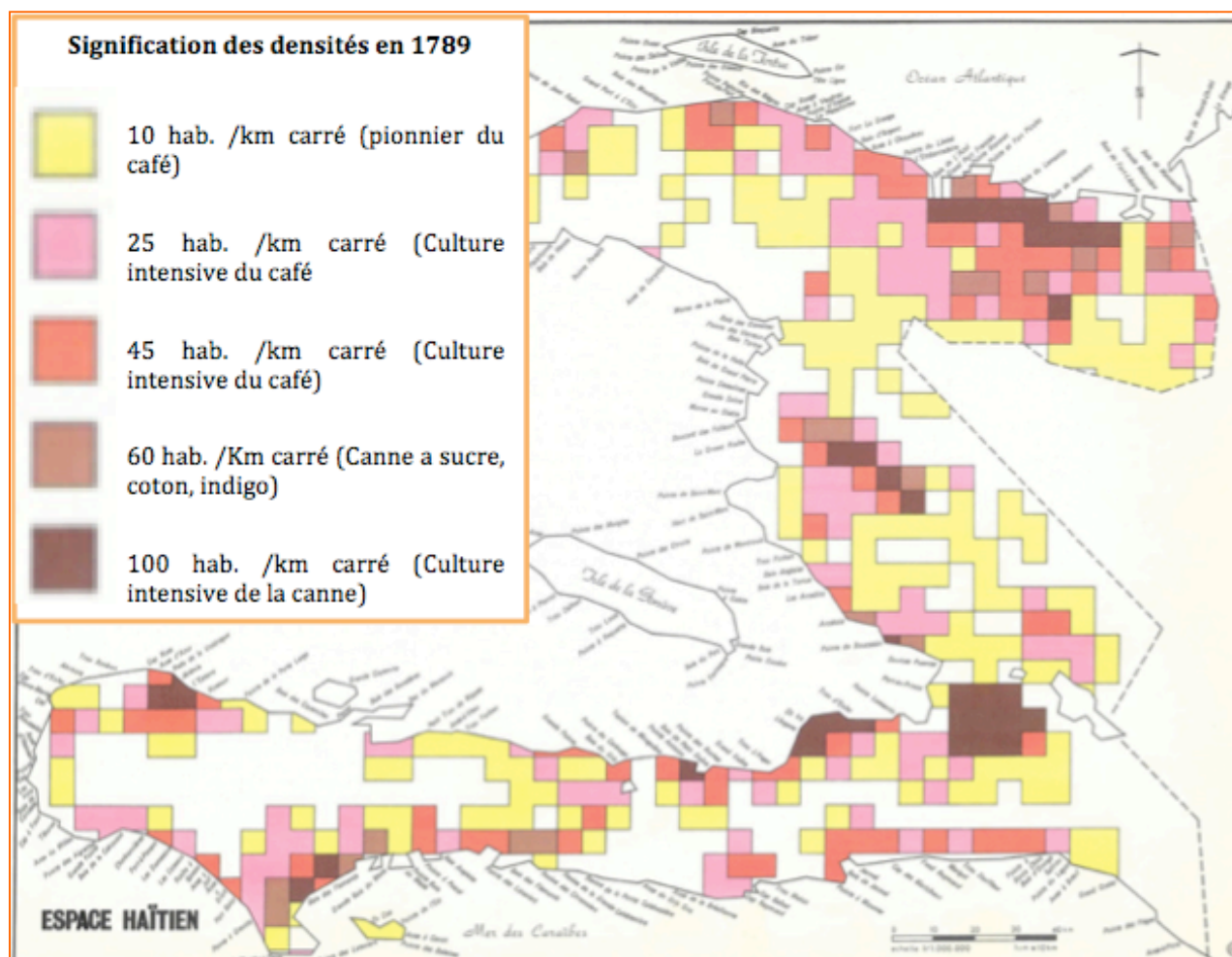
Les vulnérabilités ayant occasionné les catastrophes des années 2000 en Haïti ont été construites au fil des années. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces vulnérabilités. En quoi la crise haïtienne contemporaine a-t-elle contribué à la construction de ces vulnérabilités ? Ici nous voulons insister sur l'aspect particulier que représente le mode de gestion du territoire. Il s'agit d'un déséquilibre territorial dans lequel nous allons prendre en compte le rôle et le poids de la capitale, Port-au-Prince, comme ville primatale.

3.1.1 De l'origine des déséquilibres territoriaux : du morcellement de l'espace colonial à la centralisation de l'espace national

L'espace de la colonie française de Saint-Domingue (Haïti après 1804) a été caractérisé par son morcellement. C'était un espace façonné par le mercantilisme plus particulièrement sa version française, le colbertisme fondé sur le principe exclusiviste. « *Les colonies sont fondées par et pour la métropole* ». Basée sur ce principe, la structuration de l'espace colonial répondait aux intérêts exclusifs de la France. On produisait selon la commande de la métropole et le commerce se faisait seulement avec elle. Dans cette économie extravertie qui reposait sur la plantation, l'unité structurante de l'espace a été l'habitation, une unité d'exploitation agricole qui se caractérise par son autarcie, chaque habitation ayant eu tout ce qu'il fallait pour vivre de manière isolée. « *Saint-Domingue est la juxtaposition de 5000 habitations directement reliées à la France par un chemin, un port, un bateau* » (Anglade G., 1982). Les flux perpendiculaires aux côtes en ont été l'expression la plus parfaite. Dans cette économie de plantation – c'est d'ailleurs évident – la ville était loin d'avoir une place prépondérante. « *La ville coloniale était le lieu de transit des produits, siège de l'administration gardienne du morcellement, résidence secondaire des colons propriétaire et refuge des marginaux de toute sorte.* » (Anglade G., 1982) (Figure

16). A cause de la position de relais, le Cap-Français (aujourd'hui Cap-Haïtien) exerçait une certaine influence économique et culturelle. Alors que Port-au-Prince, la nouvelle capitale à partir de 1749, n'avait même pas une influence régionale voire coloniale.

Figure 16. L'espace morcelé colonial tel que représenté par Georges Anglade



Source :
Georges Anglade, Atlas critique d'Haïti, 1982

La révolution de 1804 par laquelle la colonie a accédé à l'indépendance reprenant son nom d'indien Haïti n'a pas été sans effet sur les structures économico-spatiales même si l'économie du nouvel Etat qui a vu le jour restait extravertie. Si l'agriculture restait la base de l'économie, la nouvelle donne économico-politique amène une nouvelle structuration spatiale autour de onze ports chefs-lieux d'arrondissements ouverts aux commerces extérieurs. Ils

constituaient les sièges locaux de onze oligarchies régionales. C'était des Villes-Ports à fonction exclusivement commerciale qui formaient ce qu'on appelle l'armature urbaine du XIX^e siècle (Godard H., 1983) Elles assuraient l'exploitation des produits agricoles de leurs arrière-pays respectifs et faisaient la redistribution des produits manufacturés importés de l'extérieur. C'était onze marchés ouverts sur l'extérieur dont certains avaient à peine plus de poids que d'autres. Profitant du travail des paysans producteurs de l'arrière-pays qui leur assure rentes, profit et taxes, ils disposent de leurs propres budgets et Port-au-Prince, la capitale, avait sur eux très peu de prise. Ces paysans sont souvent mobilisés pour s'emparer du pouvoir politique à Port-au-Prince. L'espace régionalisé était, dans ce cas, une source d'instabilité politique.

L'occupation américaine d'Haïti (1915-1934) marque un moment de rupture dans la dynamique de l'espace haïtien. Avec l'occupation américaine se termine l'ère de l'autonomie des régions par rapport à la capitale. C'est le passage de l'espace régionalisé qui caractérisait le XIX^e siècle à l'espace centralisé du siècle suivant. A partir de leur arrivée les Américains ont mené toute une politique de centralisation au profit de Port-au-Prince. Cette politique passe par des mesures comme la suppression de l'autonomie budgétaire des régions et des communes et l'établissement d'un tarif douanier préférentiel à Port-au-Prince. Le budget de la capitale a été considérablement renforcé au détriment de ceux des provinces. Pour les périodes 1921-1922, 1922-1923 et 1923-1924 le budget de la capitale représentait respectivement 61%, 72%, 68% des investissements du pays (tableau vii). Tout ceci consacrait la victoire d'une oligarchie, celle de Port-au-Prince, sur celles des provinces. C'est l'espace centralisé (1915-1980) et le processus de métropolisation (1980 à nos jours (Figure 17).

Tableau vi. Répartition du budget national par région de 1920 à 1924

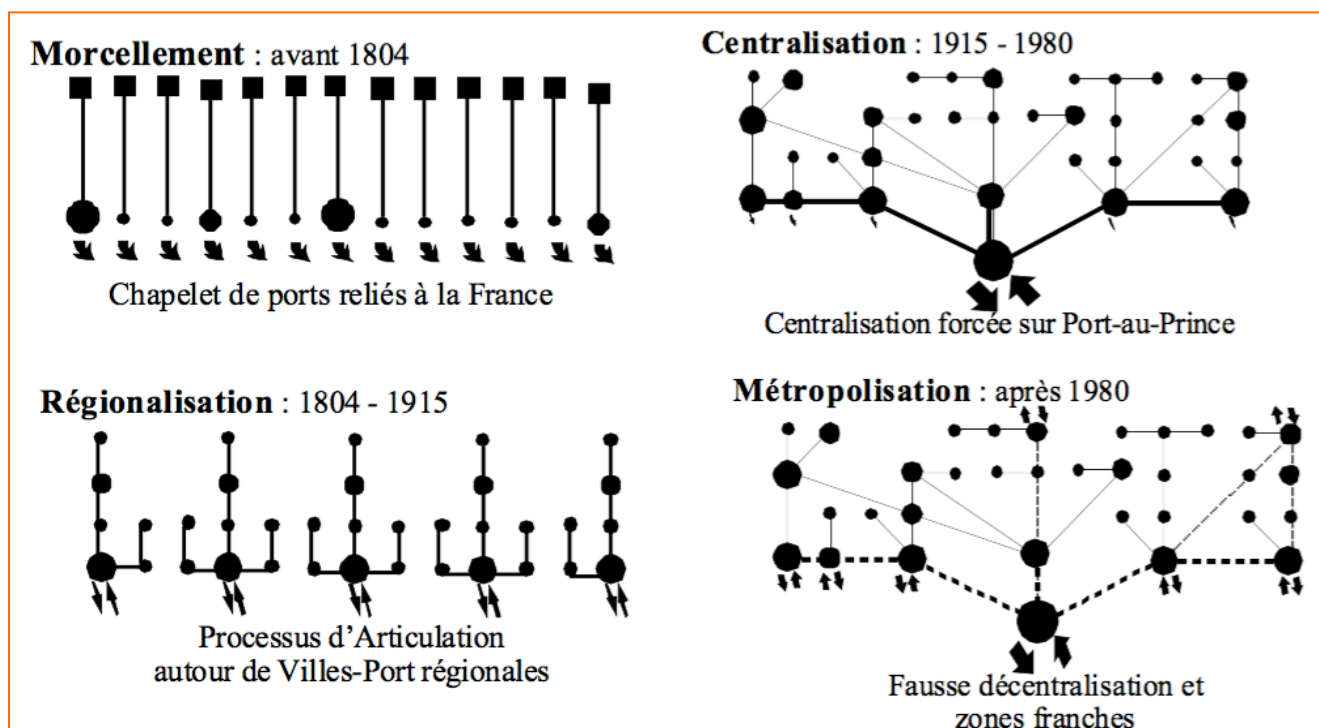
Ville	1920-21	%	1921-23	%	1923-24	%
Port-au-Prince	40,550	61	1.017.30	72	4.485.12	68.5
Cap-Haïtien	7,200	11	115.671	8	647.966	10.0
Cayes	7,200	11	53.885	4	356.561	5.5
Gonaives	3,600	5,5	154.887	5	738.719	11.0

Source :

Lucien G.E. L'urbanisme à Port-au-Prince à l'époque de l'occupation américaine, mémoire de maîtrise, UAG, septembre 2000, p.102

Ces mesures vont être renforcées par la politique d'aménagement et d'embellissement de la ville de Port-au-Prince. C'est à partir de ce moment qu'il va y avoir une extension spatiale de la ville. C'est en effet sous l'occupation américaine qu'on va avoir la réparation d'anciennes routes et la construction de nouvelles. Les anciennes routes sont pavées et 44 kilomètres de routes ont été macadamisées. On a eu aussi l'érection de nouveaux bâtiments, de nouvelles places publiques dont la place Pétion, celle de la Cathédrale. Parmi les nouveaux bâtiments on compte la Cathédrale de Port-au-Prince et le Palais national dont les travaux avaient commencé avant.

Figure 17. Les quatre étapes de l'évolution de l'espace haïtien selon Georges Anglade



Source :
Georges Anglade, Atlas critique d'Haïti, 1982

Par ailleurs les Américains ont entrepris l'amélioration des systèmes téléphoniques et télégraphiques ainsi que l'éclairage de la ville. Ces différents travaux vont faire de Port-au-Prince la seule enclave "moderne" du pays. A partir de ces travaux d'embellissement, Port-au-Prince commence à représenter une sorte de mirage aux yeux du provincial et du paysan. De

1915 à nos jours la centralisation du pays au profit de la capitale allait en s'accroissant avec des périodes d'accélération. En 1957 par exemple l'accession au pouvoir du médecin François Duvalier en représente un tournant important. Il allait pendant 14 ans instaurer un régime dictatorial. Comme pour tout régime autoritaire la centralisation a été un instrument de consolidation du pouvoir. C'est avec ce dernier que les provinces ont reçu le coup de grâce avec la fermeture définitive des ports. Définitivement Port-au-Prince est devenu l'unique pôle commercial par lequel passent l'exportation des denrées agricoles et la redistribution des produits importés. C'est définitivement la métropolisation de Port-au-Prince. Haïti vit alors une situation de double périphéricité : les périphéries que représentent les provinces vis-à-vis de la capitale ; et la périphérie que représente le pays par rapport à l'Europe et l'Amérique du Nord.

Les années 1970 vont représenter un autre tournant dans la centralisation. En 1971 le président de la république, en l'occurrence, François Duvalier meurt. Jean Claude Duvalier, son fils, a succédé au pouvoir. Son régime ne sera pas moins tyrannique. Et la même politique de centralisation continue. Le nouveau président va mener une politique d'industrialisation de manière à promouvoir une croissance de l'économie nationale. Il a été dans ce cas plus intéressé aux questions économiques selon ses propres propos : « *mon père a fait la révolution politique moi je ferai la révolution économique* » (Haïti-Référence, 2013). C'est la capitale qui allait être favorisée par cette industrialisation basée sur l'installation d'industrie de sous-traitance ou industrie d'assemblage. Ce qui favorisait la capitale sur les provinces c'était son avance infrastructurelle, c'est-à-dire seulement la capitale était dotée d'un minimum d'infrastructure pour accueillir les nouvelles entreprises. Certes on ne pouvait parler d'un boom d'industrialisation, mais il y avait tout au moins une forte augmentation des industries par rapport à ce qu'on avait dans les années 1970. En 1970 on avait une trentaine d'usines à Port-au-Prince. On en était à deux cents en 1982. Entre 1977 et 1981 douze milles emplois sont créés à raison de trois milles par an (Godard H., 1983). Mais cela ne représentait que 10% des actifs de la capitale. C'est une manière de dire que l'augmentation de l'emploi a été minime en dépit de tout par rapport à la croissance démographique impulsée par la migration interne. Entre temps la capitale continuait à être favorisée au niveau budgétaire. Pour l'année 1975–1976 Port-au-Prince bénéficiait de 49% des dépenses de l'Etat. C'est le lieu de concentration des emplois. C'est aussi le lieu concentration des services. Désormais Port-au-Prince représente le principal centre

nerveux du pays, et ce, à des niveaux divers : niveau économique et financier, niveau politique et le niveau culturel. C'est dans ce cas la capitale qui donne le ton. Elle distribue des marchandises, diffuse des modes et des informations. C'est ce qui fait parler de la république de Port-au-Prince. Cette polarisation du pays est à la base de la croissance urbaine impulsée surtout par la migration interne. L'on voit que c'est indirectement les causes des mutations urbaines et les conséquences de celles-ci à la capitale haïtienne.

3.1.2 Une centralisation fondée sur la primatie de Port-au-Prince

Pendant longtemps l'évolution démographique et spatiale de Port-au-Prince a été lente. Au niveau démographique, en 1789, soit 40 ans après sa fondation, la ville ne comptait que 9400 habitants. De 29 000 âmes en 1860 on est passé à 70 000 en 1900, une petite accélération avec le début de la mobilité interne de la population. A partir de 1950 la croissance urbaine a été sans précédent dans l'histoire de la capitale haïtienne. De 143 534 habitants en 1950 on passe à 715 959 habitants en 1980 et en 1996, 2 274 606 habitants pour l'agglomération entière et 778 149 habitants pour la commune mère en particulier. La commune de Port-au-Prince compte encore la population la plus nombreuse de l'agglomération qui rassemble 76,4% de la population urbaine du pays en 1980 et 81,6% en l'an 2000. Pour la commune mère, elle rassemble 47,8% en 1980 et 47,5% en l'an 2000. Tandis que pour les provinces, Gonaïves, 3,7% en 1980 et 3,3% en l'an 2000; Cap-Haïtien, 6,8% en 1980 et 5,4% en l'an 2000 ; Cayes, 3,2% en 1980 et 3,2% en l'an 2000 (IHSI, 1992). (Tableau viii). La population de Port-au-Prince fait plus de 12 fois celle du Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays. En chiffre relatif on voit que la population des provinces continue à diminuer au profit de la capitale. Cette dynamique démographique est due beaucoup plus à la migration interne qu'à l'accroissement naturel avec une plus forte proportion d'exode rural par rapport à la migration des citoyens de provinces vers la capitale. En 1950 et en 1971 la croissance est due de 59% à la migration interne contre 18% pour la croissance naturelle. Selon les statistiques il y a beaucoup plus de provinciaux et de ruraux à Port-au-Prince que de véritables Port-au-Princiens. C'est ce qu'exprime cette légende populaire devenue célèbre "*Seule Madame Colo est vraiment port-au-princienne*¹²".

¹² Madame Colo, en créole Madan Kolo, est un statut très ancien du centre ville. D'où l'expression *Seule Madame Colo est vraiment Port-au-Princienne*, pour expliquer le poids des migrants dans la population de Port-au-Prince

Tableau vii. Les villes principales et leur part de la population urbaine d'Haïti de 1980 à 2000

Villes	Années	
	1980	2000
Aire métropolitaine de Port-au-Prince	76,4%	81,6%
Port-au-Prince (commune)	47,8%	47,5%
Cap-Haïtien	6,8%	5,4%
Gonaïves	3,7%	3,3%
Cayes	3,2%	2,5%

Source:
Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), 1992

Haïti a été depuis l'origine un pays d'immigration. Entre 1700 et 1760, la colonie de Saint-Domingue (devenue Haïti en 1804) avait reçu environ 3000 africains par année. Entre 1760 et 1780, 4000 par année. A la veille de la révolution ils étaient au nombre de 20 000 par année (Anglade G., 1982). Après l'indépendance elle demeurait un pays d'arrivée, et ce, durant tout le XIX^e siècle. Les étrangers se trouvaient à tous les niveaux de la vie économique. L'influence économique des étrangers était telle qu'ils étaient perçus comme étant des éléments encombrants. C'est ce qu'exprime implicitement le magistrat de Port-au-Prince en l'occurrence Sténio Vincent en 1908.

« Or ... Pendant ce temps les étrangers, venus de partout pour la conquête légitime et naturelle de la vie, encombrant toutes les avenues de l'activité sociale.

Voyez un peu :

La banque est allemande. Les commis de banque sont allemands. L'enseignement est français. Il est de plus en plus congréganiste. Le commerce d'importation et d'exportation est allemand, français, anglais, américains et syrien. De vagues commerçants haïtiens se trouvent mêlés à cette sauce cosmopolite – une sauce blanche – comme deux ou trois grains de poivre qui y seraient tombés par mégarde.

Le commerce nous échappe » (Turnier A., La société des baïonnettes, Le Natal SA, Port-au-Prince, 1985, p. 243).

Quant à l'émigration de la population elle n'avait vraiment commencé qu'au début du 20^e siècle pour se diriger vers Cuba, la République Dominicaine et plus tard vers les années 1920, vers la Floride. Pour la migration interne elle a été beaucoup plus tardive. Elle résulte non

seulement de la crise de l'agriculture traditionnelle mais encore de la concentration des activités à Port-au-Prince depuis le début du XX^e siècle. Il s'est ensuivi un déplacement sans précédent de la population des provinces vers Port-au-Prince. Au recensement de 1971, en effet, ils étaient au nombre de 207 000 dont 136 000 dans la seule zone métropolitaine, soit 53% de la population. Ils atteindront 62% à Port-au-Prince en 1980 et 72% à la fin du XX^e siècle dont 70% de paysans (Holly G., 1999). Il est donc clair que dans la dynamique migratoire Port-au-Prince a toujours représenté le principal point d'arrivée. Son solde migratoire est positif avec tous les autres départements et villes de province. Il est à noter que le flux migratoire le plus important vers Port-au-Prince a été celui du Sud qui rassemblait autant de migrants que les autres provinces réunies.

Déjà, à l'aube du XXI^e siècle, sur 15% de la superficie du pays se retrouvent 40% de la population (Holly G., 1999). Au départ, Port-au-Prince avait reçu les membres des oligarchies provinciales traditionnelles (les années 1930, 1940). Vers la seconde moitié du siècle c'était surtout les paysans. Ces derniers étaient poussés par la crise de l'agriculture traditionnelle comme nous l'avons montré plus haut. Cette crise se caractérise par un manque de terre cultivable à cause de la forte pression démographique, l'érosion et la caducité des techniques. On peut dire que, dans ce cas, c'est d'abord le niveau de vie à Port-au-Prince qui attire le migrant.

C'est à Port-au-Prince que règne la misère la plus sordide. C'est aussi à Port-au-Prince que se concentre l'essentiel des richesses nationales. Dans ce cas l'inégalité de revenu entre Port-au-Prince et le reste du pays est par trop flagrante. « *Haïti est non seulement le pays le plus pauvre du continent, mais celui où l'éventail des revenus est le plus large, c'est-à-dire où la société est la plus inégalitaire. Le revenu annuel moyen par habitant dans les campagnes n'est que de 100 \$, alors que celui d'un habitant de Port-au-Prince est de 750 \$ par an* ». (CRESDIP, 1990). Manifestement le déséquilibre spatial est une réponse au déséquilibre socio-économique à l'échelle nationale. C'est la raison pour laquelle le mobile des migrations vers Port-au-Prince est d'abord l'espoir de trouver un emploi, la réussite dans un métier. A cela il faut ajouter l'éducation. Selon une enquête menée auprès des populations de Fort Mercredi et de Cité Soleil 26,6% des migrants exerçaient une activité avant de quitter les provinces, 30,5% étaient des

élèves pour la Cité Soleil. Tandis que pour Fort-Mercredi la tendance était à peu près la même : les gens occupés (dans une activité) représentaient 23,1% et les élèves, 33,3%. (Tableau viii).

Tableau viii. Répartition des migrants de la cité soleil et de Fort Mercredi selon le type d'activité avant la migration (à la fin des années 1980)

Type d'activité	Cité Soleil		Fort Mercredi	
	Effectif	%	Effectif	%
Occupé	293	26,6	214	23,1
Chômeurs	73	7,2	41	4,4
Etudiant	337	30,5	309	33,3
Au foyer	206	18,7	239	25,8
Autres	188	17,0	124	13,4
Total	1103	100,0	927	100,0

Source:
IHSI, bulletin spécial de statistique # 169 à 176, 1993 et 1994

Généralement la croissance urbaine s'exprime par deux processus qui sont plus ou moins inséparables : la densification et l'extension spatiale ou encore l'étalement urbain. Toute étude de l'urbanisation de Port-au-Prince au cours de la seconde moitié du XX^e siècle doit passer par une prise en compte de l'extension de la ville d'abord hors de ses limites communales actuelles. L'extension spatiale de la ville n'avait commencé qu'au début du XX^e siècle. En effet, pour faire face à la surpopulation, des concessions de propriétés sont faites aux petites gens. Et des gens aisés, fuyant les incendies et les brigandages du centre ville, ont occupé progressivement Turgeau, Canapé-Vert, Bas-Peu-de-Chose etc. Entre temps Saint-Martin, Fort-National, Bolosse, Martissant et autres sont devenus des quartiers populaires. Le quartier populaire de la Saline apparut un peu plus tôt soit vers 1880 au niveau du littoral marécageux et insalubre. Après la première guerre mondiale l'automobile a été le nouvel instrument technique qui, facilitant le déplacement à une plus longue distance, a favorisé dans une certaine mesure les nouvelles extensions de la ville.

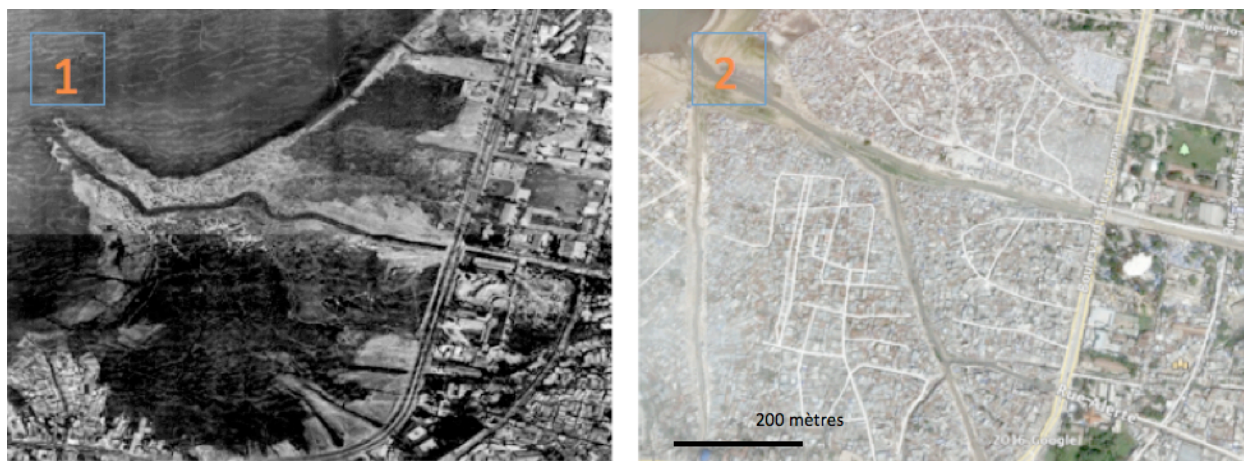
La croissance démographique a provoqué surtout au cours des années 1970 une pression inégalable sur l'espace urbain qui est rapidement saturé. S'ouvre l'ère de la spéculation foncière qui aura pour conséquence la crise du logement, la hausse des prix des espaces habitables etc. Cela a amené la population surtout les pauvres migrants à envisager d'autres espaces de colonisation, d'où l'extension urbaine.

Au début de la seconde moitié du XX^e siècle encore la région urbanisée de Port-au-Prince était loin d'atteindre les limites actuelles de la commune mère – la commune de Port-au-Prince. Avec des habitats clairsemés, les banlieues de Carrefour, de Delmas étaient encore en dehors de la ville, voire des bourgs de Kenscoff et de Croix-des-bouquets. Pétion-ville, fondée au début du XIX^e siècle en vue d'un transfert de la capitale à l'intérieur (transfert qui ne s'est jamais effectué) était détachée de Port-au-Prince. Vers les années 1970 la pression démographique pousse la ville hors de ses limites antérieures. La facilité de transport autour des axes routiers poussent la ville vers le Sud-ouest (Fontamara, Carrefour) et vers le Nord-Ouest, le Nord et le Nord-est. C'est ainsi que Cité Soleil se développe sur la base des cité planifiée puis s'est densifiée. Delmas pour sa part s'est affirmé comme quartier résidentiel pour catégories moyennes. C'est cette dernière phase d'extension qui allait déboucher sur la formation de l'agglomération de Port-au-Prince. Après la promulgation d'une loi en 1982 qui avait déclaré Delmas et Carrefour communes, la loi consacrant la naissance de la communauté urbaine de Port-au-Prince a été adoptée par le gouvernement de la république (Holly G., 1999).

Vers le Morne l'Hôpital, l'urbanisation progresse en dépit des fortes pentes. La base de celui-ci continue à être occupée par des familles à faible revenu. En 1952 la tâche urbaine n'atteignait pas plus de 50 mètres d'altitude autour de Martissant et de Bolosse et pas plus de 100 mètres autour de Carrefour- Feuilles. Elle s'arrêtait autour de la route des Dalles avec des prolongements au Sud surtout au niveau du Sanatorium. En 1982 la tâche urbaine, continuant sa progression, atteignait déjà les 200 mètres. Au niveau de Martissant en 1952 la tâche urbaine ne dépassait guère la ravine Leclerc (Martissant). Vingt ans après, Fontamara, où les constructions ont été très diffuses, fait partie intégrante de la ville. Vers l'Est et le Nord-est la ville continue son extension vers Canapé-Vert, sur les collines de Bourdon et les espaces vides entre les avenues John Brown et Delmas dont l'urbanisation va continuer au cours des années 1980.

C'est en 1986 que le processus d'urbanisation galopante incontrôlée va commencer à toucher les provinces. Une page ayant été tournée dans l'histoire de la république. La chute des Duvalier avait ouvert l'ère de la liberté et de la démocratie, mais aussi et surtout l'ère de l'instabilité politique. A partir de ce moment l'Etat qui n'exerçait aucun contrôle avant était totalement absent. C'était le laisser-faire, le laisser-aller généralisé. L'anarchie qui caractérise la croissance urbaine de la période précédente allait en s'accroissant. C'est ainsi qu'à Port-au-Prince, les gouvernements militaires, pour diminuer la pression sociale, allaient même jusqu'à donner des terrains de l'Etat à des soldats qu'ils partageaient avec leurs proches. “ *Tel est le cas de cité liberté où la loyauté des sous-officiers et soldats ayant participé à la chute du général Namphy le 17 septembre 1988 a été assurée par la concession de terrains insalubres sur le bord de la mer*” (Figure 18) (CRESDIP, 1999). S'est ouverte la période de squattérisation des terrains, particulièrement les terrains publics.

Figure 18. Le bicentenaire en 1980 (Photo 1) et le bicentenaire aujourd'hui



Source :

Régine et al, 2006; UNFPA¹³ et al, 2006, in *Géo Haïti, 2010 (1)* et Digital Globe, 2016

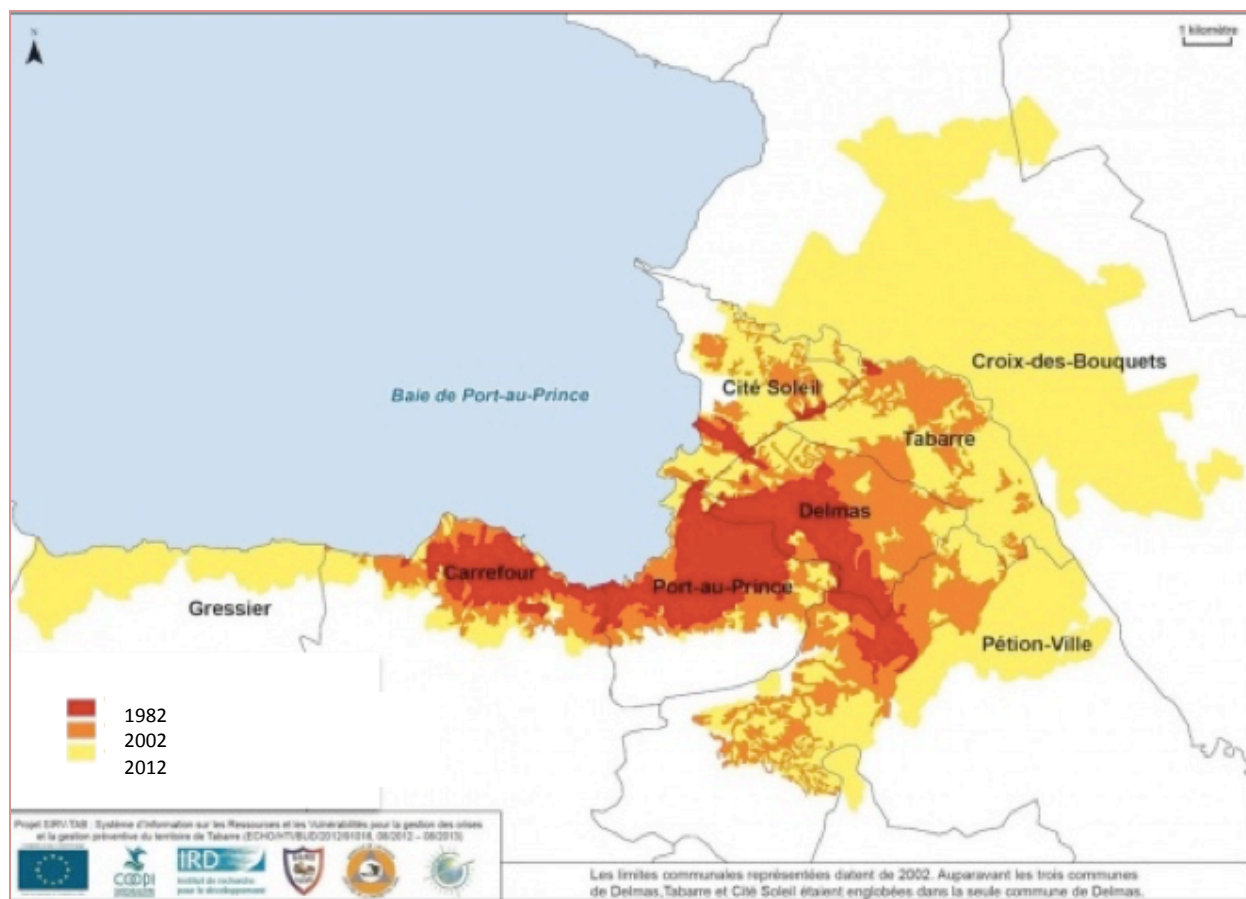
En un court laps de temps on voit s'ériger de nouvelles cités à Port-au-Prince comme dans les provinces. La bidonvilisation se généralise de plus en plus. L'exode rural finit par se diriger vers les autres villes à cause de la détérioration des conditions de vie dans les campagnes en crise (déprise rurale caractérisée par les déséquilibres population et production et aussi la crise

¹³ United Nation Population Fund

environnementale). Toutes les villes connaissent une expansion de quartiers précaires avec une avance considérable de la capitale. Les marécages et les fortes pentes reçoivent des habitations. C'est le cas des côtes de Gonaïves, de Cap-Haïtien et surtout de Port-au-Prince pendant cette période. Au niveau des littoraux, les espaces dont il s'agit sont formés d'alluvions qui se sont déposés, en beaucoup d'endroits, dans les 50 et 100 dernières années. Ces alluvions sont mélangées à des ordures, car c'était souvent des lieux de décharge officieux. C'est sur ces alluvions non encore consolidées que les populations pauvres fuyant la spéculation et les rentes foncières des anciens quartiers populaires des abords du centre se sont installées à la hâte. De 1986 à nos jours les cités l'Eternel, Liberté, de Dieu, Martissant 2A, Martissant 2, Warf Jérémie ont vu le jour rien que sur le littoral de la commune de Port-au-Prince.

Enfin, puisque il n'existe plus d'espace aux alentours des centres villes, l'urbanisation se lance définitivement à l'assaut de la mer. A l'intérieur même de la mer les limites de propriétés sont déjà tracées à l'aide de piquets. En un rien de temps celle-ci est comblée au moyen d'immondices servant de remblais. La propriété est prête à recevoir le nouvel occupant et les piquets s'avancent plus loin. C'est ce qui est observé surtout à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien. Aujourd'hui, la tache urbaine, progressant dans la direction nord-sud, dépasse les 300 mètres en moyenne, grimpant les fortes pentes du Morne l'Hôpital à Port-au-Prince (Photo 3), considéré dans les années 1980 comme obstacle infranchissable par l'urbanisation par le géographe Henri R. Godard (Godard H.-R., 1983) pendant que, dans la direction est-ouest, elle a déjà atteint la ligne de crête, de Pétion-Ville vers Carrefour touchant 1034 mètres. Plus au sud-est, elle continue sa progression vers Kenscoff se rapprochant de 2 000 mètres. Loin de s'arrêter l'urbanisation des montagnes de la région de Port-au-Prince est aujourd'hui en expansion. Vers le sud-ouest, pendant que l'urbanisation continue à gagner montagnes et collines (Morne l'Hôpital et Dégand), la ville continue à s'étirer vers l'ouest couvrant les collines de Merger, et créant une situation de périurbanisation dans la plaine de Léogâne, ce qui va achever la construction d'une vaste conurbation (Port-au-Prince et les villes de la Région des Palmes : Gressier, Léogâne, Grand-Goave et Petit-Goave).

Figure 19. La tache urbaine de Port-au-Prince de 1982 à nos jours



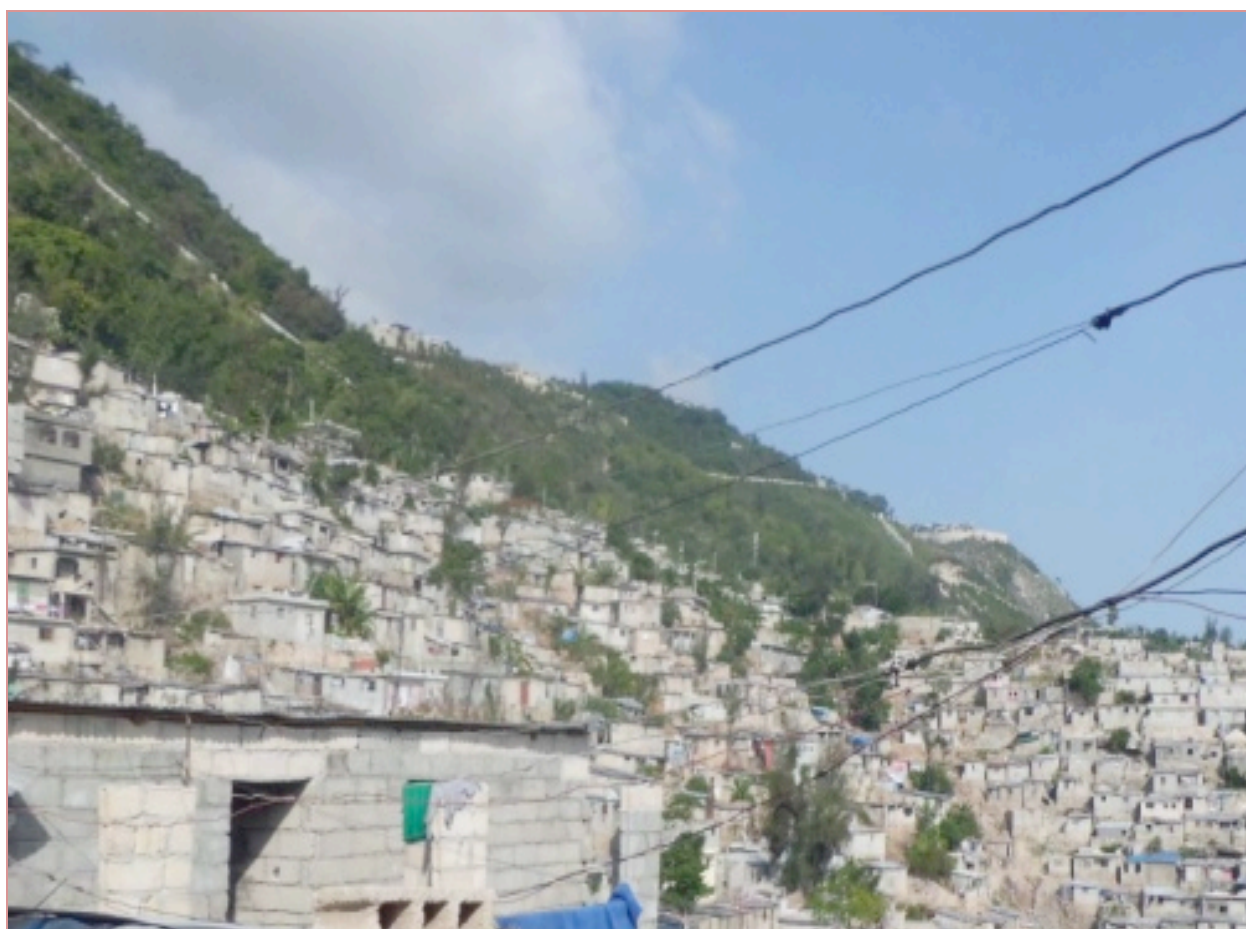
Source :

Carte du CNIGS tirée de Cybergeog.revues.org

La même chose s'observe sur les pentes du Haut-du-Cap, au Cap-Haitien, pendant que les marécages de la côte et de l'embouchure de la rivière du Haut du Cap continuent à se densifier. La progression vers Milot, Limonade, Trou-du-Nord et Caracol amorce la conurbation du nord. Le cas des Gonaïves est particulier. Les populations, fuyant les zones inondables du centre-ville, après 2004 et 2008, se réfugient dans les hauteurs, avec la possibilité de s'exposer à d'autres aléas dits naturels ou anthropiques. Les régions urbanisées progressent à vue d'œil dans toutes ces villes. N'ayant aucune politique de logements sociaux l'Etat ne peut que laisser faire. Les villes s'étendent et, en même temps, se densifient. Aujourd'hui la densification continuant à s'amplifier accompagne le processus d'extension d'après 1986. En effet les nouvelles cités

construites se densifient dans l'immédiat, c'est une extension / densification. Au niveau des littoraux des villes en expansion, on ne laisse presque plus d'espace vide. Les maisons sont distantes de moins d'un mètre en moyenne. Les abords immédiats des ravines sont occupés. Les maisons s'étendent à perte de vue et ne sont limitées que par des ravines. De petits corridors dans lesquels on fait des escaliers servant de route. Dans des endroits on empiète sur les routes déjà trop étroites, quand elles existent.

Photo 3. Construction anarchique au Morne l'Hôpital : Jalousie



Crédit :

CLERVEAU M., 2011

A la fin des années 1980, 90% des habitants des quartiers misérables de Port-au-Prince vivaient dans une seule pièce et avec un espace habitable d'environ deux mètres carrés par personnes (CRESDIP, 1999). A l'aube du XXI^e siècle, la commune à elle seule compte 778 149

habitants sur 34,5 km². Tout cela montre la non prise en compte des aléas naturels dans la croissance des villes. L'urbanisation galopante sur des sites inappropriés n'a pas été sans conséquence sur l'environnement. C'est au contraire un élément déstabilisant. Depuis les années 1950 l'urbaniste Albert Mangonès en appelait déjà à une prise de conscience devant le "chaos urbain" que commençait à représenter la ville de Port-au-Prince. Il montrait la nécessité d'une planification en fonction du rythme de la croissance démographique.

« Une ville, voyez-vous, c'est une chose de chair et de sang! Une ville, cette ville, ce n'est pas ce seul beau parc, ce seul front de mer, ni quelques beaux quartiers résidentiels dits chics, bien que sans trottoirs, sans égouts, sans règles sans plan. Une ville, cette ville, Port-au-Prince, c'est aussi les 4000, les 5000, les 6000 Fifiés Armélias, Jésuslas. Avec leurs gosses, leurs taudis, leur rage de vivre, leur refus de crever. Leur détresse aussi. Leurs lits d'hôpital trop étroits pour trois, leurs enterrements déchirants.

C'est ça cette ville, Port-au-Prince ! Pathétique, émouvant Port-au-Prince. Beau aussi, bien sur, de son écrin de collines et de son miroir de mer impassible. Mais beau surtout de son avenir possible de ville pour les hommes. Beau du drame de son devenir, aujourd'hui encore entre nos mains, à la merci de notre vouloir et notre vision. Ou de notre aveuglement.

Comme tout ce qui vit une ville peut s'atrophier, se gangrener, dépérir, suffoquer, mourir. Elle peut aussi tuer » (Mangonès A., Reflets d'Haïti # 5, 1955, p. 1 ; En toute urbanité, Editions Mémoire, 2001, p. 31).

3.2. La crise haïtienne contemporaine : la composante économique

En Haïti, la crise structurelle, durable, remonte aux années 1980, début de la récession économique. Il importe de voir ici comment la crise s'est généralisée en une crise globale, la crise haïtienne contemporaine, comment elle a participé du processus d'aggravation des vulnérabilités à la base de la recrudescence des catastrophes dites naturelles au cours des années 2000.

3.2.1. La récession

Les années 1970 ont été pour le pays une période de croissance économique. Le prix du café sur le marché international a été très favorable aux paysans des zones de montagnes humides qui obtenaient 2 dollars US par livre de café. Les conditions étaient favorables aux producteurs et aux ouvriers agricoles, essentiellement des moissonneuses saisonnières notamment dans les montagnes de la Grande-Anse (sud-ouest). Parallèlement, durant cette décennie, des milliers de petits emplois ont été créés dans les industries de sous-traitance. Haïti

en a reçu plusieurs dizaines au cours de la décennie. Par ailleurs, depuis l'exposition des années 1950, pour la commémoration du bicentenaire de la fondation de Port-au-Prince, l'économie touristique avait pris un bon essor. Le nombre de visiteurs est passé de 159 954 en 1972 à 303 414 en 1979 et les recettes sont passées de 16,7 millions de dollars US en 1973 à 61,8 millions en 1979 (Atlas d'Haïti, 1982). Les crises politiques intérieures, la concurrence de la République Dominicaine et de Cuba et les craintes non fondées au début de la pandémie du SIDA ont contribué au déclin de l'activité touristique.

A cela s'ajoute la destruction de la riziculture et de la petite production industrielle (la laiterie Nationale, l'Entreprise Nationale des Oléagineux, la Haytian American Meat Company, etc.) par un dumping sauvage pratiqué à dessein par Washington à partir de 1986. 200 000 emplois directs et indirects furent perdus (Mérat P., 2012). En moins de 20 ans la riziculture est réduite considérablement si bien qu'aujourd'hui, le riz américain est consommé par les anciens producteurs de riz de la plaine et de la vallée de l'Artibonite. Et la production agricole en général est en nette diminution. De 45% du PIB du pays en 1970, elle est passée à 40% en 1990 et à seulement 25% en 2010, ce qui n'est pas dû à une croissance proportionnelle dans les autres secteurs. Au cours des années 2000, la décroissance du secteur a été estimée à 0.5%. Cette baisse s'explique en grande partie par l'application des politiques néolibérales.

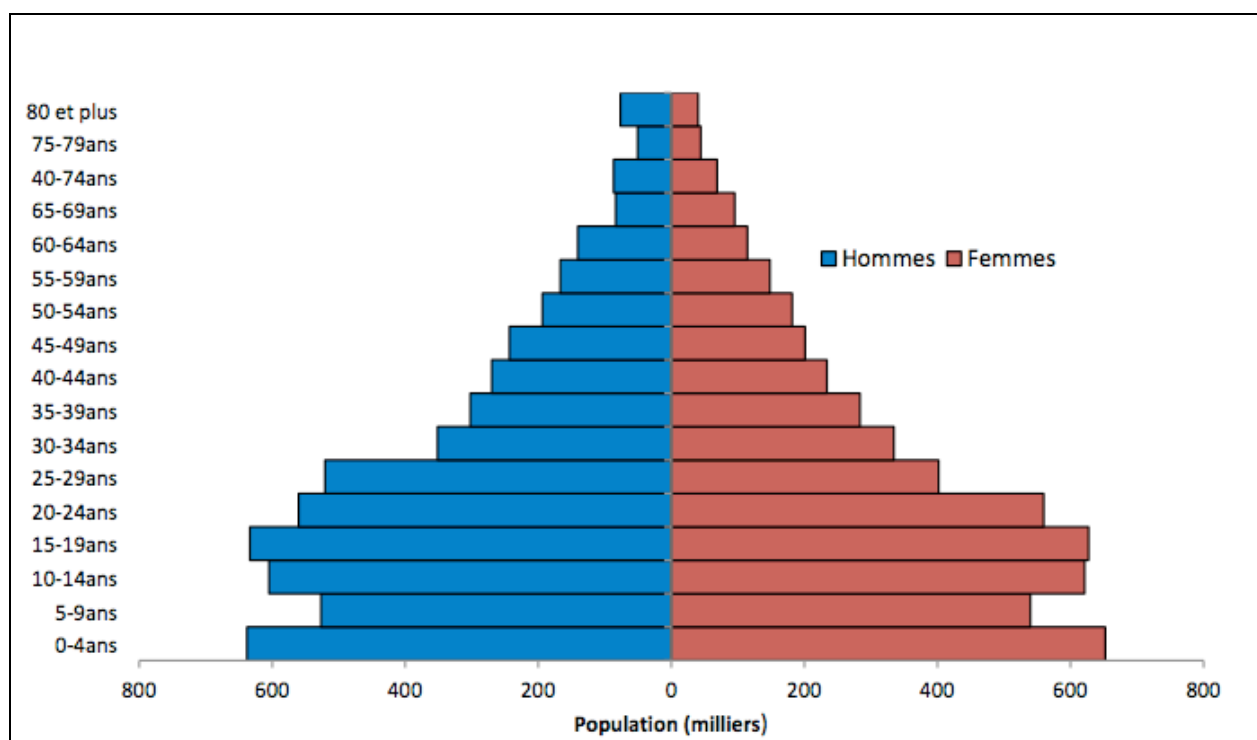
Il ne faut pas oublier la décimation dans les années 1980 de tous les porcs locaux dits porcs créoles sous la pression de l'international sous prétexte de la maladie appelée peste porcine africaine. Le cheptel porcin a été jusqu'alors considéré comme le livret d'épargne du paysan. Cette décimation a aggravé la situation dans les campagnes, ce qui avait sans doute pour conséquence l'augmentation de l'exode rural.

3.2.2. La situation socio démographique comme facteur d'aggravation de la crise économique

Les crises socio-économique et politique sont aggravées par une situation d'explosion démographique. Le pays se trouvant en transition démographique, la population augmente, ce qui aggrave les problèmes socioéconomiques. De 4,3 millions en 1971 la population haïtienne est passée à 5 millions en 1982 avec un taux de croissance de 1,6%. Elle est passée à 9 001 471

habitants en 2003 avec un taux de croissance 2,4% (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2003). La première phase de transition démographique (1950- 1970) s'est manifestée par une baisse significative du taux de mortalité. La croissance démographique est la plus élevée, ce qui donne une population jeune attestée à travers la pyramide des âges ci-dessous (Figure 20). La population connaît une croissance exceptionnelle qui induit une forte pression sur l'espace et une fragilisation de l'environnement physique. Cette croissance profite surtout aux villes. Le pays entre dans une phase de transition urbaine qui ne s'accompagne pas de mesures d'aménagement.

Figure 20. La pyramide des âges de la population haïtienne en 2012



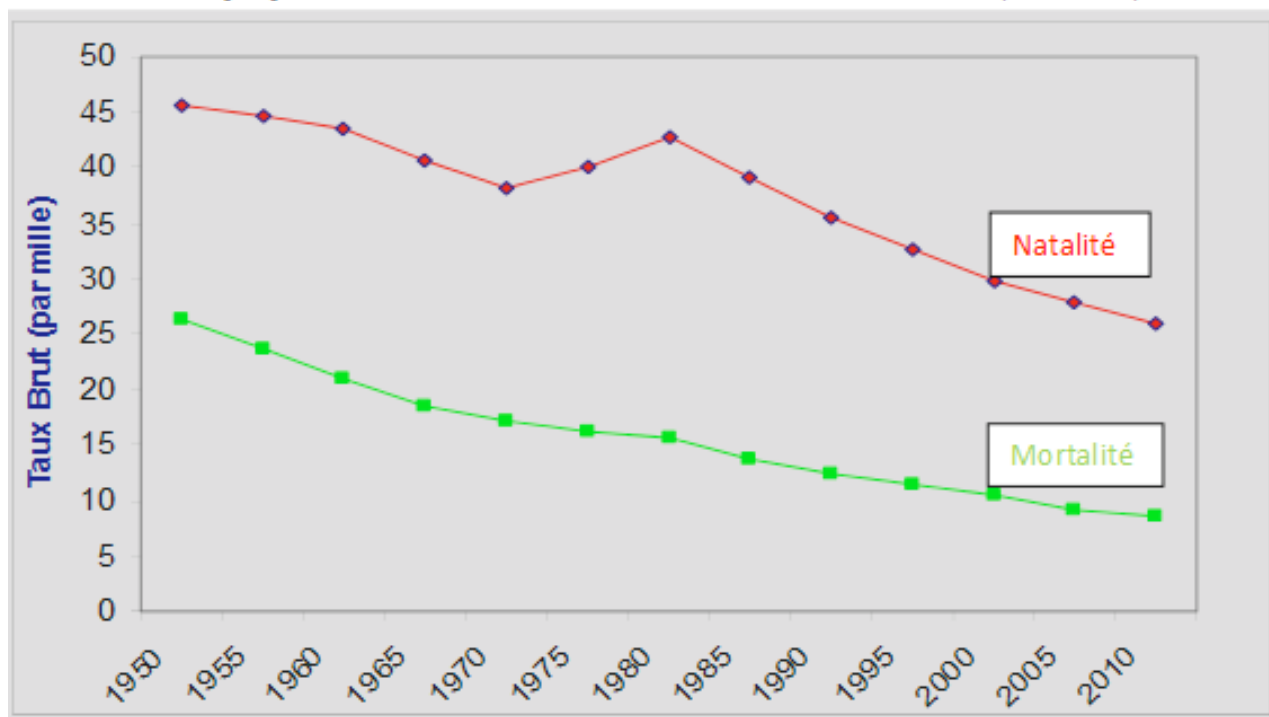
Source :
ECVMAS, 2012

Cette pyramide à base élargie est caractéristique des pays pauvres encore à fécondité élevée. Les moins de 30 ans représentent la grande majorité de la population. Toutefois les trois premières classes d'âge, surtout les 5-9 ans, reflètent la catastrophe sismique. Beaucoup d'enfants ont été tués, car ils sont parmi les catégories les plus vulnérables.

Si au cours de la seconde phase (1970-1985) la baisse de la mortalité s'est maintenue, elle a été moins significative et la natalité connaissait une montée (1980) ce qui entraîne une forte croissance de la population (Figure 21). Aujourd'hui encore natalité et mortalité continuent à

baisser simultanément tout en maintenant un taux d'accroissement naturel élevé. Tout ceci est lié un indice synthétique de fécondité encore élevé passant de 6 à 4 de 1980 à 2003. Parallèlement, on a enregistré une nette augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui a gagné 25 ans entre 1950 et 2005, passant de 35 à 60 ans. Toutefois, c'est l'une des plus faibles du monde.

Figure 21. L'évolution démographique de 1950 à 2010



Source :

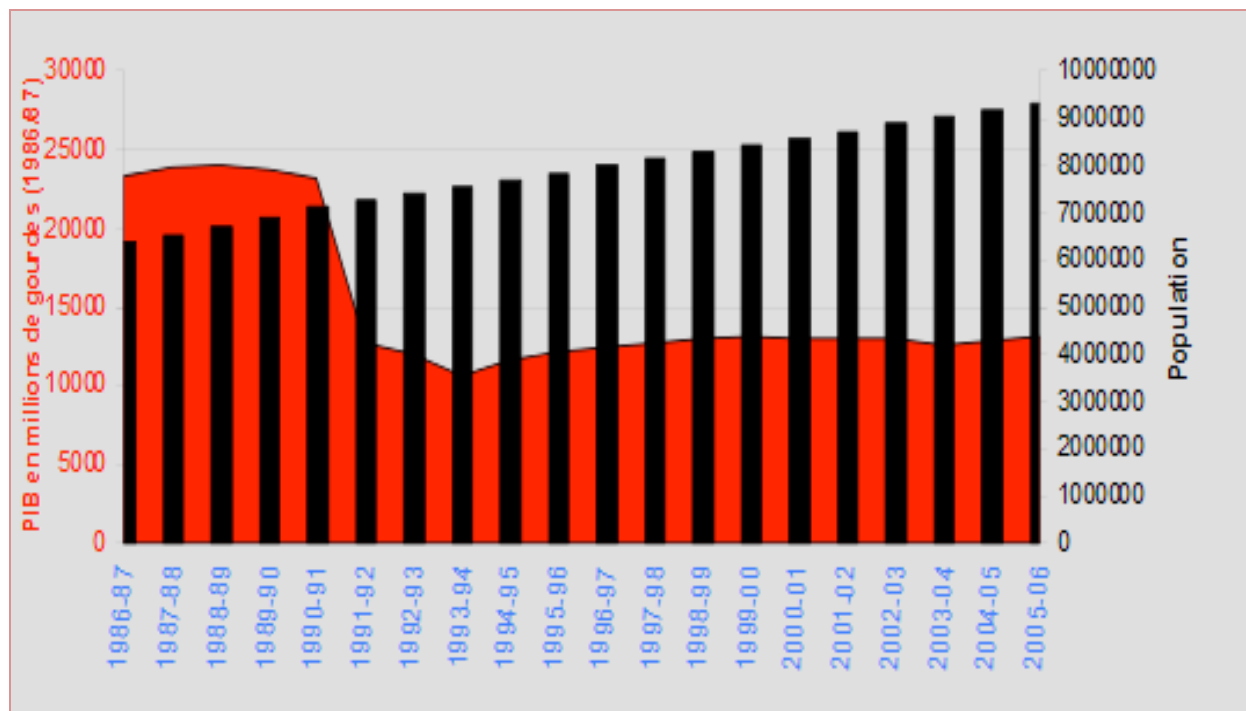
Fritz Dorvilier, La crise haïtienne de développement : entre économie morale et explosion démographique, Cahiers du CEPODE # 1, 2009

Ce graphique montre une tendance à la baisse et de la mortalité et de la natalité depuis 1950. Après une hausse au cours de la décennie 1970, la natalité continue à baisser sans, toutefois, rejoindre la mortalité. C'est une transition démographique inachevée (2^e phase).

La croissance démographique n'est pas sans conséquence sur la vie sociale. La population augmentant beaucoup plus rapidement que la production (Figure 22) et entraîne une situation d'explosion démographique. Aujourd'hui, 56% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1 \$ US/jour) et 76% vit avec moins de 2\$ US /jour. S'ajoute à la situation une

criante inégalité sociale et spatiale. 54% du revenu national est détenu par 10% des individus les plus riches. 74% des pauvres habitent dans le milieu rural où il y a une rareté manifeste des services sociaux de base.

Figure 22. L'évolution du PIB et de la population de 1986 à 2006



Source :

Fritz Dorvilier, La crise haïtienne de développement : entre économie morale et explosion démographique, Cahiers du CEPODE # 1, 2009. La chute vertigineuse du PIB entre 1990 et 1992 correspond au coup d'Etat militaire contre le président Jean Bertrand Aristide et l'embargo imposé pour son retour au pouvoir.

Face à cette situation d'explosion démographique on constate bien que la situation sociodémographique est partie intégrante de la situation de crise. Elle influe sur l'économie et surtout sur la gouvernance territoriale. Les principaux marqueurs de la mauvaise gouvernance territoriale sont la crise environnementale et le dysfonctionnement urbain. A partir de 1986, l'exode rural, qui se dirigeait surtout vers Port-au-Prince depuis le début du XXe siècle, allait se généraliser sur toutes les autres villes du pays, impulsant une croissance urbaine exceptionnelle surtout marquée par la multiplication des quartiers précaires, les bidonvilles. L'augmentation de la population urbaine a créé des déséquilibres dans la distribution des services sociaux de base se

traduisant par une injustice socio-spatiale. Elle débouche sur des occupations inadéquates de l'espace avec un étalement désordonné vers les pentes adjacentes inconstructibles, les marécages et les zones côtières.

La crise de l'économie touristique, la destruction de la riziculture et de la petite production industrielle, la décimation du cheptel porcin et l'application des politiques néolibérales ont contribué largement à la croissance de la pauvreté en Haïti aggravant les conditions de vie des masses urbaines et rurales. La crise politique et son corollaire, la crise de gouvernance, compliquent la situation. Le problème de gouvernance touche le côté sociodémographique. Haïti se trouvant en pleine transition démographique, ce qui crée une situation d'explosion démographique. La dégradation environnementale en est un aboutissement.

3.3. La crise haïtienne contemporaine : la composante politique

La chute de la dictature des Duvalier à la tête d'Haïti en 1986 a été suivie d'une longue période dite de transition démocratique qui dure aujourd'hui encore. Cette transition dite démocratique a été ponctuée de crise conjoncturelle et d'ingérences étrangères, ce qui nous permet de tenter cette périodisation : *L'euphorie démocratique, 1986-1991* ; *Le temps de l'espoir et des incertitudes, 1991-1994* ; et *Vers une prise en charge par la « communauté internationale », 1994 à nos jours*.

3-3-1. L'euphorie démocratique, 1986-1991

En 1986, des manifestations populaires ont sonné le glas à une dictature, celle des Duvalier, vieille de près de 30 ans. On a assisté à l'amplification de la composante sociopolitique de la crise avec la chute des Duvalier et des crises conjoncturelles qui se sont ensuivies. Plus qu'une crise politique, il s'agit d'une crise de l'Etat pour parler comme le professeur Sauveur Pierre Etienne¹⁴. C'était l'euphorie démocratique pour un peuple trop longtemps oppressé par ce régime qui a atteint un sommet de l'autoritarisme n'ayant rien à envier aux régimes totalitaires de la première moitié du 20^e siècle. Si le régime au pouvoir après 1986 parlait de banboch

¹⁴ Sauveur Pierre Etienne, conférence du 6 mars 2013, Direction des Etudes Post graduées, Université d'Etat d'Haïti

demokratik¹⁵ dans ses propagandes politiques, le peuple crie « Ayiti libéré, dezyem endepandans¹⁶ ». Les tontons macoutes, de la capitale surtout, les partisans zélés de l'ancien régime sont contraints de gagner le maquis ou bien sont tout simplement lynchés par la population qui inaugure le *supplice du Père Lebrun*¹⁷.

1986 ouvrirait l'ère de tous les espoirs en un lendemain meilleur ou régneraient la prospérité et la démocratie. Pourtant, dès le début commencent les vicissitudes politiques liées une contradiction fondamentale entre ce que Leslie François Manigat appelle la société traditionnelle et la démocratie naissante, ce qu'il qualifie d'une crise de démocratisation imbriquée à une crise de modernisation. La démocratie serait en mal d'enfantement sur les ruines de la dictature ou d'une société traditionnelle moribonde.

Dès le 26 avril 1986, on a assisté au premier événement politique qu'on peut considérer comme l'expression de cette contradiction. C'est la manifestation populaire commémorant la date fatidique du 26 avril 1964 marquée par une vague d'assassinats politiques. Le 29 novembre 1986, la première tentative d'organisation d'élections démocratiques avait fini dans le sang. En effet, très tôt les votants, malgré une nuit tumultueuse au bruit de canons et d'autres formes de détonation pour intimider les potentiels électeurs, commencèrent à affluer vers les urnes. Le massacre de la ruelle Vaillant (où des dizaines d'électeurs ont été sauvagement mitraillés) suivi d'un communiqué du Conseil National de Gouvernement (CNG) met fin aux opérations électorales. Moins de deux mois plus tard, avec une participation insignifiante de la population, l'armée a organisé des élections portant Leslie François Manigat au pouvoir. Quatre mois plus tard Manigat est renversé et contraint à s'exiler en République Dominicaine. Le nouveau pouvoir Militaire du général Henry Namphy est tout de suite renversé en septembre de la même année par un mouvement de la base de l'armée qui avait porté le colonel Prospère Avril au pouvoir qui sera chassé en mars 1990 et remplacé par un juge de la Cours de cassation, Hertha Pascal Trouillot nommé provisoirement avec la mission d'organiser les élections. Ces élections vont

¹⁵ Banboch est un mot créole qui exprime une manifestation de joie liée à une fête populaire

¹⁶ La chute de la dictature avec le départ pour l'exil de l'ancien dictateur Jean Duvalier a été assimilée par plus d'un à une libération comparable à l'indépendance de 1804, d'où une deuxième indépendance

¹⁷ Père Lebrun désigne un ancien commerçant du centre-ville de Port-au-Prince spécialisé dans la vente de pneu d'automobile. Son nom a été finalement associé au supplice dit de collier donné aux tontons macoutes (miliciens de Duvalier) qui consistait les faire brûler avec des pneus enflammés dont au moins un enfilé dans le cou.

être organisées en décembre 1990 et janvier 1991. Pour la présidentielle, Jean Bertrand Aristide, un ancien prêtre l'a emporté au premier tour par un fort appui populaire avec 67% des voix selon la presse internationale dont Radio France Internationale (RFI). Commence le temps de l'espoir et des incertitudes.

3-3-2. 1991-1994 : entre espoir et incertitudes

Les élections qui ont vu la victoire de Jean Bertrand Aristide, leader charismatique issu de la théologie de libération, ont charrié beaucoup d'espoir. C'est le peuple qui aurait finalement pris le pouvoir à travers le leader de la théologie de libération. Il est le prophète qui est venu changer la situation des déshérités des bidonvilles. Cependant, ces élections n'ont pas mis fin à la crise politique. Le 7 janvier 1991 une tentative de coup mené par Roger Lafontant un ancien ministre du gouvernement de Jean Claude Duvalier a échoué. Et en septembre de la même année Jean Bertrand Aristide a dû prendre le chemin de l'exil après seulement 7 mois de règne, il était élu pour cinq (5) ans. C'est le coup d'Etat le plus controversé de l'histoire contemporaine pour ne pas dire de l'histoire tout court. Contesté à l'intérieur, le pouvoir militaire avait beaucoup de difficultés à se maintenir. Pour avoir de la légitimité, les militaires ont dû dès le lendemain passer le pouvoir à des civils à travers un ancien juge de la cours de cassation, Joseph Nerrettes, conformément à l'article 149 de la constitution de 1987. Les trois ans d'exil de l'ancien président Jean Bertrand Aristide ont été une période de négociations infructueuses. C'était pour faire pression sur Port-au-Prince que la communauté internationale – à travers l'organisation des Etats Américains (OEA) - a obtenu du président Aristide le feu vert pour mettre le pays sous embargo, une décision très lourde de conséquence pour l'avenir économique et politique du pays. Cet embargo économique qui aura duré trois ans avait détruit tout ce qui restait en terme de potentialités économiques, car il n'a pas abouti au résultat escompté dans le temps espéré. Il doit être considéré, avec la politique néolibérale, comme l'arme la plus destructive jamais employée contre l'économie d'un petit Etat pauvre. Au prix de concessions faites à l'international concernant l'application des principes du néolibéralisme, Jean Bertrand Aristide est revenu au pouvoir le 15 octobre 1994 sous la protection de 20 000 soldats américains débarqués le 19 septembre sous la bannière du conseil de sécurité des Nations Unies. Le débarquement des troupes américaines avait pour conséquence immédiate la dissolution des Forces Armées d'Haïti (FAD'H). Aujourd'hui encore le rôle de l'ancien président dans cette décision n'est pas tout à

fait clair pour tout le monde. Il faudrait attendre l'ouverture des archives de l'époque. En tout cas, c'est une autre décision lourde de conséquence pour le pays quand on considère le rôle de l'armée pour un Etat dont l'ossature a toujours été fondée sur le militarisme. Il ne faut pas oublier de souligner les nombreuses erreurs commises par cette institution qui a été le dernier et le plus fort bastion ou encore le dernier symbole de l'autoritarisme. Leslie Manigat, théoricien de la crise avec sa théorie de crise multidimensionnelle a eu l'occasion historique d'exhorter les membres de l'armée dans son éloquent discours suite à son accession au pouvoir en 1988 leur montrant le risque encouru par cette institution si elle ne veut pas intégrer dans leurs pratiques les principes et les valeurs de la démocratie. Pour combler le vide, la police nationale une institution fondée par la constitution de 1987 a finalement vu le jour pendant que les forces américaines ont été remplacées par la MINUHA (Mission des Nations Unies pour Haïti), des troupes des Nations Unies sous commandement américain.

3-3-3. Vers une prise en charge durable par la communauté internationale, 1994 à nos jours

La crise politique liée au coup d'Etat de 1991, l'embargo qui a empiré la crise économique vieille de plus de 15 ans laisse un pays vraiment en agonie. C'est dans ce contexte que Jean Bertrand Aristide a laissé le pouvoir en 1996 non sans assurer son retour au pouvoir en favorisant quelqu'un de son parti. Le nouveau président René Garcia Préval a été Premier Ministre de son gouvernement d'avant le coup d'Etat. Il a fait l'exil avec lui aux Etats-Unis. En plus, son arrivée au pouvoir ne fait qu'arranger ce qu'on appelle la communauté internationale à cause des engagements pris par l'ancien président pour assurer son retour au pays après le coup d'Etat et, peut-être, le démantèlement des Forces Armées d'Haïti.

Sous la présidence de René Préval la crise va connaître une autre tournure, une farouche opposition parlementaire contre le gouvernement. Il s'agit en effet d'une crise qui porte les couleurs du néolibéralisme. Les parlementaires de l'Organisation Politique Lavalas (OPL) en majorité refusent de ratifier les accords financiers (Rodrigue P., 2013) en signe d'opposition à la privatisation des entreprises d'Etat pour satisfaire les exigences du néolibéralisme. Il faut souligner que l'Etat doit commencer à payer des intérêts sur ces fonds déjà retenus par les bailleurs. Anomalie ? Ne devait-on pas attendre cette ratification tant nécessaire ? Le pouvoir fait

face à une crise financière dont il rend le parlement responsable. Un autre aspect de cette crise, c'est que le parlement refusait du même coup de ratifier les premiers ministres successifs proposés par le président Préval. Anomalie une fois encore ? C'est dans les prérogatives constitutionnelles du parlement. Le président n'a-t-il pas la responsabilité de négocier un premier ministre avec le parlement quand il n'a pas une majorité ? Ce sont deux opportunités de négociation ratées entre les haïtiens. Le président retourne l'opinion contre les parlementaires qui l'empêchent de réaliser ses projets. Les parlementaires sont présentés comme des éléments de blocage. Le président de la République en janvier 1999 a dit constater la caducité du parlement sous forte pression populaire avant la fin de l'échéance constitutionnelle¹⁸. S'ouvre une crise où le président va passer près de deux ans au pouvoir sans le parlement. Au cours de la crise parlementaire Aristide se sépare d'avec l'Organisation Politique Lavalas (OPL) pour fonder son nouveau parti Fanmi Lavalas pour signifier que les autres ne sont pas de la famille. L'OPL s'est converti en Organisation du Peuple en Lutte. C'est une autre opportunité de négociation ratée entre les haïtiens.

Les élections législatives de mai 2000 gagnées par le parti de l'ancien président Jean Bertrand Aristide ont été très contestées par l'opposition pour cause d'irrégularités. Suite à des élections présidentielles très controversées en novembre, l'ancien président Jean Bertrand Aristide retourne au pouvoir le 7 février 2001. A cette date, pendant que le président prête serment au palais présidentiel, l'opposition organise la prestation de serment d'un président symbolique, Gérard Gougre, pour signifier leur contestation des élections de 2000. L'exécutif est contesté au départ. Le nouveau président devra faire face à des sanctions économiques notamment de l'Union Européenne. La crise s'est aggravée. Face à des manifestations à travers le mouvement dénommé *Grenn nan Bouda*¹⁹, la rébellion d'anciens militaires et des dissidents armés de son propre parti²⁰ (formant le Front de Résistance) Jean Bertrand Aristide a dû laisser le

¹⁸ Il y aurait un arrangement entre la présidence et le conseil électoral ayant organisé les élections. Selon cet arrangement les parlementaires devraient quitter en janvier 1999 avant l'échéance constitutionnelle.

¹⁹ Grenn (du français Graine) est le mot créole qui désigne les testicules. Et bouda, les fesses. Mais dans cette expression, c'est là (bouda) où se trouve placés les testicules, bouda désignant toute la partie inférieure, de dos ou de face. Avoir des testicule, c'est être viril, être un homme au complet. Dans ce cas, littéralement avoir des graines, c'est être intrépide, d'où la fougue dont faisaient montre les adhérents à ce mouvement politique.

²⁰ Le pouvoir Lavalas, après le premier retour d'exil de l'ancien président Jean Bertrand Aristide en 1994, a favorisé l'émergence de toute une série de groupes armés pour pérenniser son règne. Nous pouvons citer l'Armée Rouge de Cité Soleil, Lame san Manman (L'Armée sans Maman), Lame Ti Manchèt (L'Armée Petites Machettes, la machette est une sorte de gros couteau, principalement utilisé dans les travaux agricoles), Lame kanibal (L'armée Cannibale).

pouvoir le 29 février 2004 et partir pour l'exil en Afrique du Sud. Au départ d'Aristide, les forces américaines et françaises ont été une fois encore présentes pour prendre le contrôle de la situation politique. Le président de la Cours de Cassation, Boniface Alexandre, accède à la présidence provisoire selon les prescrits constitutionnels. Un ancien employé des Nations Unies, Gérard Latortue, qui a passé plus de 40 ans à l'extérieur du pays a été imposé par la communauté internationale à la primature. Ce nouveau pouvoir a fait face à une sorte de guérilla urbaine des partisans de Jean Bertrand Aristide. Il n'a pas pu ramener le calme jusqu'aux élections de 2006. Ces élections ont assuré le retour au pouvoir de l'ancien président René Préval, ancien membre du parti et ex- premier ministre d'Aristide. Le nouveau pouvoir, proche des partisans de l'ancien président Aristide a su ramener le calme en rassurant les quartiers populaires fidèles à l'ancien président. La situation sociopolitique a été relativement stable jusqu'en 2008 où le pays allait face à une violente émeute de la faim qui a provoqué le départ du premier ministre Jacques Edouard Alexis. Après le tremblement de terre de 2010, le contrôle étranger allait se renforcer avec la création de la CIRH dont l'ancien président américain Bill Clinton avait le contrôle. Il a fallu une nouvelle intervention de l'OEA à travers des négociations pour les élections de 2011 et de 2010 accouche d'un nouveau gouvernement avec l'ancien musicien Michel Joseph Martelly, les négociations n'ayant pas été possible entre le pouvoir dirigé par René Préval et l'opposition. Aujourd'hui encore la présence étrangère demeure à travers la MINUSTHA (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti).

Encadré 3

Haïti, c'est le vide du pouvoir, la gouvernance par le chaos

Christian Losson, Liberation, 27 novembre 2010

Interview avec la sociologue Michèle Oriol

Peut-on parler d'échec de la communauté internationale alors que le séisme a fait 250 000 morts, 500 000 déplacés et 1,5 million de sans-abri dans le pays le plus pauvre du continent américain?

C'est un échec partagé parce que la responsabilité est partagée. Le tremblement de terre n'a fait qu'exacerber un problème latent depuis 1994, avec l'arrivée d'une mission de la paix : le vide du pouvoir politique en Haïti. On a donc une tutelle de fait qui ne s'exerce pas et un gouvernement qui ne gouverne pas. Impossible d'imposer une

Tous des noms qui évoquent la cruauté. C'est Lame kanibal des Gonaïves qui s'est rebellé contre le pouvoir suite à l'assassinat de leur Chef Amiot Métayer dit Cubain pour rejoindre les troupes rebelles des anciens militaires venant de la zone frontalière sous la direction de Guy Philippe.

marque, de trancher, et de faire des choix. C'est la gouvernance par le chaos. Un gouvernement sous totale perfusion qui détruit le peu d'autorité de l'Etat qu'il lui reste.

Vous dites que de nombreux intellectuels ont tendu un piège aux Haïtiens en parlant de malédiction, et que les responsables ont surfé sur la victimisation au lieu de mobiliser la population.

Nous devons sortir de ce sentiment pour retrouver l'estime de nous-mêmes. Et nous prendre en charge. Notre souveraineté nationale s'est érodée. Oui, cela a conduit à l'exacerbation de la demande identitaire, de la religion, du vaudou. Oui, le tremblement de terre, pour une population sous-éduquée, avait des allures de fin du monde. Oui, on a recomposé le passé et l'avenir nous paraît obstrué. Cela désresponsabilise le pouvoir en place. La première tâche régalienne d'un Etat, c'est la sécurité. Or elle est déléguée à des armées étrangères. Comment dire à un Etat qu'il doit participer à la reconstruction s'il ne peut lui-même assurer sa sécurité?

Mais il y a toujours 40% de la population qui vit sans eau potable, sans accès à la santé, sans électricité. Le séisme n'a-t-il pas achevé un Etat impuissant ou fantôme ?

Oui, mais pourquoi ? Depuis soixante ans, l'Etat s'est liquéfié parce que les gouvernements ont abandonné leurs prérogatives régaliennes. L'arrivée de l'ONU a amplifié cela. En caricaturant, on est comme en Afghanistan ou en Sierra Leone. Sans pouvoir. La population vit mal aussi la présence de soldats de pays qui ne sont pas vraiment des démocraties nous donner des leçons de liberté. Haïti est le premier pays d'Amérique à avoir aboli l'esclavage.

Vous militez pour le départ rapide de l'ONU ?

Non. Mais il faut réfléchir. Faire plancher des universitaires, des politiques, des spécialistes du développement. Que peut-on faire quand des institutions sont totalement à terre ? J'en parle à Edmond Mulet, le patron de l'ONU à Haïti, et il le reconnaît : «Cela fait seize ans qu'on est là, et rien n'a vraiment changé.»

Le fonds de reconstruction d'Haïti devait recevoir 10 milliards de dollars. Il n'a que 265 millions en caisse. La communauté internationale vous a-t-elle trahi?

Ne soyons pas politiquement corrects : l'argent n'est pas la réponse à tout. Prenez le relogement. L'échec des camps, sur fond de bidonvilisation de Port-au-Prince depuis vingt ans, était prévu. En rationalisant la distribution de l'aide humanitaire, on a sédentarisé des gens.

Christian LOSSON

3-4. La dégradation environnementale, une autre composante de la crise

Haïti représente le pays caribéen qui connaît la situation environnementale la plus dégradante. Cette dégradation, une composante de la crise, reflète la crise haïtienne à travers ses autres composantes. Elle s'exprime à travers le dysfonctionnement urbain lié surtout à la mauvaise gestion des déchets ; à travers l'érosion liée à la déforestation, dans les campagnes.

3-4-1. Drainage et gestion de déchets en ville

L'urbanisation accélérée de la planète, plus grande mutation socio-spatiale de notre temps, ne va pas sans engendrer des problèmes nouveaux dont les problèmes environnementaux. Dans les suds, le problème d'environnement se pose avec acuité. C'est une règle à laquelle Haïti, pays le plus pauvre des Amériques, n'échappe pas. Dans le processus d'urbanisation de 1950 à nos jours prévaut la bidonvilisation ou taudification. Les bidonvilles cumulent tous les problèmes d'insalubrité de la ville particulièrement les problèmes d'assainissement et de la gestion des ordures. Les bidonvilles représentent en moyenne plus de 35% des espaces urbanisés des villes. Cela montre l'enjeu humain énorme que représentent les bidonvilles très vulnérables en cas de désastre dit naturel. Mauvaise occupation de l'espace, rareté de l'eau, insuffisance ou absence de réseaux de drainage, insuffisance dans la collecte et l'évacuation des déchets sont autant de problèmes qui sont inhérents aux bidonvilles. Les deux derniers retiennent notre attention.

Au niveau de l'assainissement les systèmes de drainage sont souvent vétustes et mal entretenus. Face aux dépôts de sédiments venus des pentes leur capacité était réduite de 75% dans les parties basses de la ville et de 50% dans les hauteurs au cours des années 1980 dans le cas de Port-au-Prince (Centre de géographie tropicale de l'université de Bordeaux III, Atlas d'Haïti, 1983). Dans cette agglomération haïtienne, le problème des déchets n'est pas seulement celui des bidonvilles. C'est celui de toute l'agglomération d'autant plus que les déchets accumulés sur les zones de pente gagnent finalement les zones basses, emportés par les eaux pluviales. La population augmente, la consommation augmente proportionnellement et, avec elle, les déchets liquides et solides. Dans les années 1980 l'agglomération de Port-au-Prince produit annuellement 125 000 tonnes environ de déchets solides soit approximativement 340 tonnes par jour. Le système de collecte qu'on avait ne pouvait éliminer que 30% c'est-à-dire près de 240 tonnes de détritiques par jour ne sont pas ramassés et sont jetés dans les réseaux de drainage, ce qui provoque l'obstruction de ceux-ci. (Centre de géographie de l'université de Bordeaux III, Atlas d'Haïti, 1983). Ou bien ces immondices se déposent dans les ravines ou sont empilés tout simplement dans la rue. A l'époque, il faut le noter, c'était la mairie qui était responsable du ramassage des détritiques. Les nouveaux quartiers des catégories moyennes sont parfois sans

égouts. Mais ce sont les bidonvilles construits dans des espaces quasi-inconstructibles qui en souffrent le plus. Les constructions perturbent les réseaux de drainage naturels. Car s'érigeant n'importe où et n'importe comment, c'est la raison pour laquelle des maisons situées sur les fortes pentes peuvent être envahies quelquefois par les eaux pluviales en furie quand elles ne sont pas emportées.

Si pour les nouveaux quartiers, situés dans les hauteurs, le drainage se fait automatiquement en suivant la pente, c'est impossible pour les quartiers des zones marécageuses des côtes (Figure 23). Ceux-ci sont cernés par les réseaux de drainage naturels qui sont très perturbés par les constructions. Ce qui peut être à l'origine d'inondation catastrophique. Le drainage est carrément inexistant à l'intérieur des îlots séparés par les ravines. Sauf le cas des maisons situées à proximité des ravines et surtout à une certaine hauteur. Le drainage se fait parfois au milieu des rues. Dans les petites rigoles creusées au milieu de la rue, les eaux issues des ménages sont parfois stagnantes. L'insalubrité dans ce cas règne en maître dans ces quartiers-là. Le résultat de cette situation est la prolifération d'insectes particulièrement les mouches et les moustiques.

Dans les années 1990 l'agglomération de Port-au-Prince produit 1600 tonnes de déchets solides par jour. 80% provenaient des ménages, 10% venaient des marchés urbains de produits agricoles et 10% des grandes entreprises commerciales et industrielles. Les villes du Cap-Haïtien, de Gonaïves et de Saint-Marc produisent respectivement 138 tonnes, 100 tonnes et 23 tonnes (Tableau x). Les services publics n'avaient pas la capacité d'éliminer ces déchets. En 1994, à Port-au-Prince, seulement 2% de ces déchets ont été enlevés par le SMCRS un service du ministère des travaux publics et 28% par une société engagée par l'USAID pour la gestion d'un projet de ramassage des détritiques solides et de gestion des décharges. Les 70% restants s'accumulent dans les rues, dans les ravines et autres décharges non officielles. (Holly G., 1999).

Photo 4. Obstruction d'un canal sur le boulevard Harry Truman (Bicentenaire)

Crédit :
CLERVEAU M., 2011

Tableau ix. La production de déchet dans certaines villes d'Haïti, données fin 20^e siècle

Villes	Population	Production journalière
<u>Port-au-Prince</u>	<u>1.6 millions</u>	<u>1600 t</u>
<u>Cap-Haitien</u>	<u>230 0000</u>	<u>138 t</u>
<u>Gonaïves</u>	<u>200 000</u>	<u>100 t</u>
<u>Saint-Marc</u>	<u>82 000</u>	<u>23 t</u>

Source :
Gregory C. Guerrier, *Profil de la situation d'Haïti et les perspectives de l'habitat*, Habitat pour l'humanité
– Haïti, 2004, P. 19

Dans les bidonvilles de la capitale qui sont les principales zones à risque la gestion des déchets solides et liquides représente l'un des problèmes les plus fondamentaux. Le pire c'est que les camions de la SMCRS (Service Métropolitain de Collecte des résidus solides) un organisme dépendant du ministère des travaux publics, des transports et des communications (MTPTC), n'ont pas accès à de nombreux quartiers. Soit à cause des problèmes de routes soit à

cause des pentes escarpées. Une grande majorité d'enquêtés de Carrefour feuilles (Enquête du Programme de Recherche dans le Champ de l'Urbain)²¹ habite des quartiers inaccessibles aux camions du (SMCRS). Nous avons vu que dans ces quartiers les routes, quand elles existent, sont en mauvais état. La population construit des escaliers pour faciliter la circulation en temps de pluie et aussi pour empêcher l'affouillement de la base des maisons. Les ordures de ces quartiers sont jetées dans les ravines et dans les torrents lors des pluies. C'est surtout lorsqu'il pleut que la population profite pour se débarrasser de ces déchets. Résultat ? Les immondices, grâce à la pente, prennent la direction de la basse ville. Une quantité engorge les égouts. Une quantité s'entasse dans les rues. Les eaux qui ne trouvent plus de drain circulent en surface, entrent dans les maisons, endommagent les infrastructures. C'est ce qui arrive au niveau de la 4^e avenue Bolosse au Sud de la ville : la ravine Dékayèt/Fort mercredi a emporté le béton, et la rue se transforme en une véritable ravine. Il en est de même pour le boulevard J. J. Dessalines de Portail Léogane à Bizoton. Dans cet axe routier l'obstruction par les immondices et les graviers venant du morne l'Hôpital fait que les eaux restent stagnantes sur la chaussée, ce qui provoque l'éclatement du béton sur plusieurs endroits.

Pour les cités du littoral, les immondices sont utilisées pour remblayer la mer afin de créer de nouveaux emplacements pour la construction de nouvelles maisons. Avec le problème de remblayage en plantant des piquets pour délimitation que nous avons déjà évoqué dans le chapitre précédent, la vente des camions d'immondices, au lieu de les amener dans les décharges destinées à cet effet, constitue un commerce lucratif aujourd'hui à Port-au-Prince. Plusieurs camions du SMCRS sont détournés chaque jour. La cité de Martissant 2A dans certaine période reçoit au moins deux camions par jour. Selon un délégué de la mairie que nous avons rencontré en 2001, au niveau de ce quartier, une seule personne possédait 32 maisons en location qu'elle a construites de cette manière-là. Dans les villes de province la situation n'est guère différente. Ces maisons construites au moyen d'empilement d'immondices, en cas de séisme ou d'inondation ou encore de raz de marée, seront les premières emportées. Il faut noter aussi que ces quartiers bâtis sur des terrains non consolidés subissent beaucoup du phénomène de tassement (mouvement de

²¹ Il s'agit d'une grande campagne de terrain menée sur les quartiers périphériques de l'agglomération de Port-au-Prince dont ceux de Carrefour-Feuilles et ceux riverains du Bois de Chêne. L'enquête totalise 1900 questionnaires et a été traitée par les doctorants du programme de recherche dans le champ de l'urbain et les étudiants du master délocalisé de l'université paris8.

terrain). Dans ces cités, on compte plusieurs maisons qui se sont totalement enfoncées dans le sol comme dans du sable mouvant après quelques années seulement.

3-4-2. Le cuisant problème de l'érosion liée à la déforestation en montagnes affectant les campagnes

La nature a frappé en même temps Haïti et la république Dominicaine. Mais Haïti est la plus touchée en raison de sa couverture forestière réduite à rien et l'inefficacité des services de Protection Civile²².

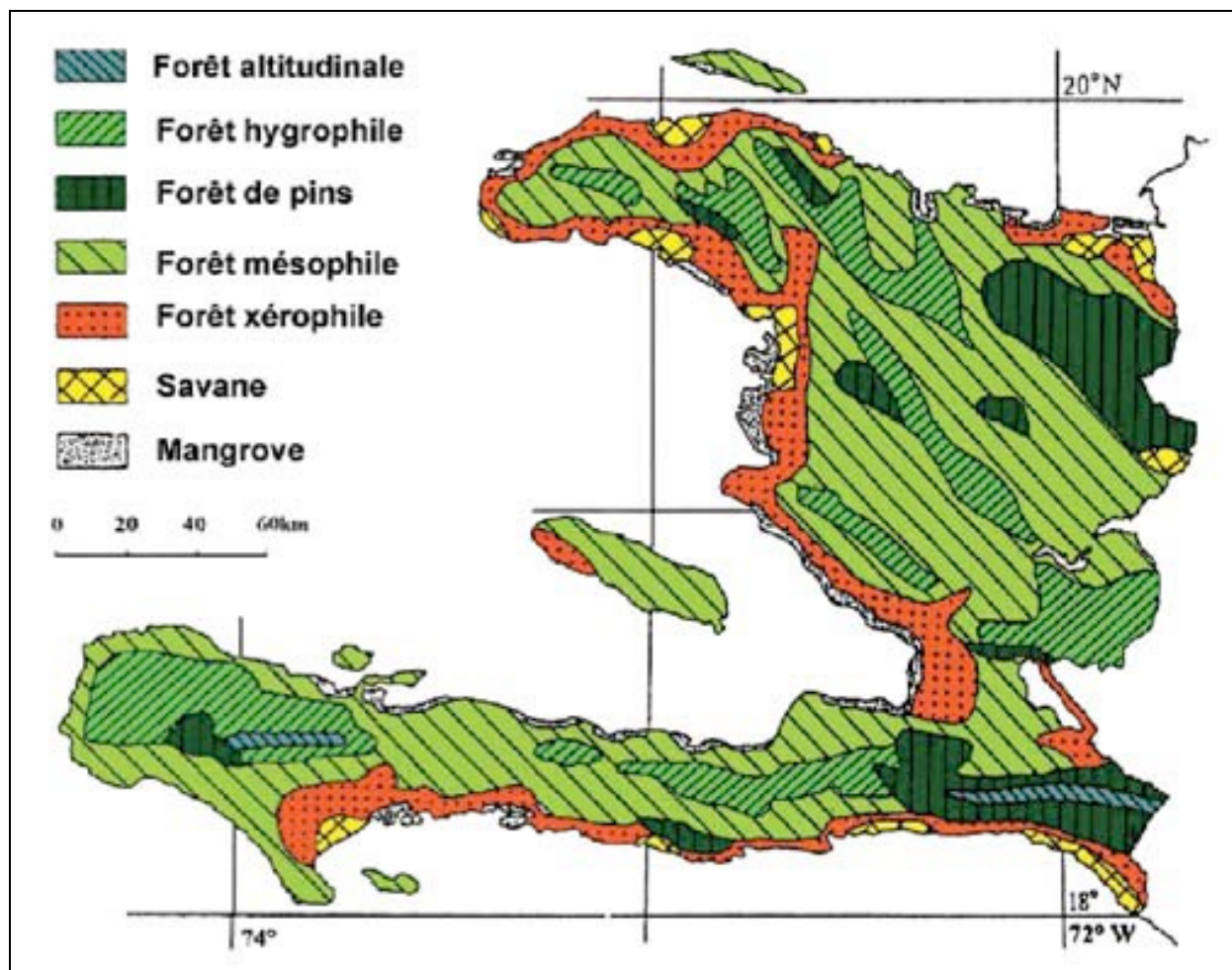
Toutes les agences de presse s'accordent à reconnaître la déforestation comme la cause fondamentale, voire l'unique cause des catastrophes de mai 2004 à Mapou et aux Fonds-Verrettes et de la catastrophe due au passage du cyclone Jeanne en septembre de la même année aux Gonaïves. Même si ce n'était pas le cas, elle n'en a pas été pour rien. Son poids dans les catastrophes a été loin d'être négligeable. La déforestation reste pour Haïti l'un des plus graves problèmes environnementaux. Le pays étant composé de montagnes à environ 75%, la plus grande partie de la société paysanne (58% de la population) occupe les montagnes. L'économie paysanne est donc fortement pénalisée par le phénomène de l'érosion qui est une conséquence de la déforestation. La véritable anthropisation de l'espace en Haïti remonte à l'époque coloniale esclavagiste. Avec une économie traditionnelle et une densité assez diffuse (un million d'habitants pour toute l'Hispaniola), les Amérindiens avaient peu d'emprise sur l'espace. Avec une technique agricole peu adaptée, le conuco, la dégradation se limitait tout de même aux plaines et, à la rigueur, aux vallées. Or ces espaces sont les moins fragiles par rapport aux montagnes et aux collines. L'Espagne avait introduit l'élevage libre dont l'incidence n'a pas été négligeable. Mais la véritable dégradation avait débuté avec l'exploitation de bois pendant la colonisation française et espagnole et l'économie de plantation introduite par la France, en particulier, où montagnes plaines et vallées ont été touchées par les plantations de canne, de café et d'indigo. S'ajoutent les concessions forestières faites aux étrangers par le gouvernement haïtien à des compagnies étrangères notamment dans les îles adjacentes (La Gonâve, Les Cayimites) au XIXe siècle (Bellande A., 2015). Au XV^e siècle, la forêt couvrait 85% d'Hispaniola et 75% au début de la colonisation française (Figure 23). Elle couvrait 50% de

²² Le Nouvelliste numéro 36923, 25 mai 2004

l'Haïti du XIXe siècle (Hatzenberger, 2001). Les forêts humides occupaient les 3/5 de l'Hispaniola. Aujourd'hui, il n'en reste que des vestiges notamment dans le massif de la Hotte dans la presqu'île du sud (Géo Haïti, 2010). Seulement 4% du territoire national (27750 kilomètres carrés) pourraient être considérés comme forestiers (Bellande A., 2015).

Bien sûr, la réduction de la couverture végétale peut être due à des facteurs naturels. Elle peut varier en fonction de la réduction de la pluviosité liée à la variabilité climatique dans une région par exemple. Mais en Haïti, la part de l'anthropisation dans cette dégradation rapide et massive s'avère incontestable. L'agriculture représente un des facteurs de la dégradation anthropique. Et plus de 70% des haïtiens vivent de l'agriculture comme principale activité économique. L'agriculture extensive est la plus répandue dans le pays. La jachère et l'agriculture sur brulis dominant dans les montagnes. Il s'agit donc jusqu'à présent d'une agriculture archaïque dans l'ensemble. Gérard Barthelemy y voit un paradoxe quand il écrit : « *Une agriculture extensive sur une terre en miettes* » pour souligner que l'agriculture extensive se pratique, par définition, sur de grands domaines (Barthelemy G., 1996). Il en résulte une forte pression sur les espaces, ce qui réduit considérablement le temps de la jachère ou l'élimine purement et simplement, excluant toute possibilité d'existence de forêt. Il est donc rare aujourd'hui l'espace à ne pas avoir été atteint par le défrichement.

Figure 23. Cartographie de la couverture forestière approximative au XVI^e siècle



Source :

HATZENBERGER, F. *Paysages et végétations des Antilles*, KARTHALA, 2001

Par ailleurs, le bois représente la principale source d'énergie du pays, couvrant 70% des besoins (Tableau xi). Au début de la dernière décennie, la coupe annuelle d'arbre s'élève entre 15 à 20.000. Tandis que la production nécessaire à la consommation locale s'élève à 1978.000 m³ pour bois de feu et charbon de bois ensemble (FAO, 2005). Les importations de produits pétroliers ne comptent que pour 20% de la consommation totale et le reste se partage entre la bagasse et l'hydro énergie (Commission Interministérielle pour l'Environnement, 1999). Il ne faut pas négliger l'importance de l'utilisation du bois dans d'autres secteurs. Il est utilisé dans la construction de différentes manières : Charpentes, étaies, parements, etc. En 2000, le bois de Sciage était estimé à 14 000 m³ (FAO, 2005).

Tableau x. Estimation de la consommation annuelle de bois en Haïti en 1993

Secteur de consommation	Quantité (en millier)		%	Origine
	Tonnes	m ³		
Bois de feu	2655	3865	65.5	
Ménages	2250	3275		
Ruraux	68	100		Bois morts, petits bois
Urbains				
Boulangeries Nettoyage a sec Fours à chaux	233	340		Bois vert Abattage

Industrie rurale			Emondage Grands arbres non désirés et arbres récoltés le long des ravins
Charbon de bois	1400	2938	Bois verts provenant des opérations de nettoyage, de jachère et d'écosystèmes fragiles et autres
Ménages urbains	1150	1674	
Secteur informel et autres	250	364	
Total	4050	5903	

Source :

Bureau des Mines et de l'Energie (Haïti) (BME), 2009

L'ensemble de la Selle/Bahoruco restait en marge de l'économie de plantation pratiquement pendant toute l'époque coloniale. C'était le territoire des marrons. C'était une «zone de non droit», le droit colonial esclavagiste n'y ayant pas été appliqué. Moreau de Saint-Méry, chroniqueur de l'époque qui passe pour l'historien le plus célèbre de la période parle du marronnage en ces termes :

« Les nègres ne cessèrent pas leurs désordres en 1779, 1780, et 1781. On fit même marcher contre eux de Jacmel à la fin du mois de mars 1781, mais sans succès, parce que le manque d'eau aux Anses à Pitre fit rentrer le détachement. Au mois d'octobre de nouveaux crimes firent envoyer en établissement un sergent et dix hommes du Port-au-Prince aux

Grands-Bois, et autant aux Fonds-Verrettes, et 20 hommes de couleur de bonne volonté qu'on payait trente sous par jours, sur un terrain de Madame le Lilancour » (St-Méry M. de, Description topographique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de St-Domingue, tome 3, Paris, Société Française d'Outre-Mer, 1984)

Pendant toute l'époque coloniale, c'était la région la plus célèbre du marronnage. C'est le Cacique Henri qui y a inauguré cette pratique consistant à fuir l'habitation coloniale pour prendre refuge dans les mornes d'où les esclaves redescendent à la faveur de la nuit pour s'attaquer aux habitations et aux personnes mêmes des maîtres. Se développe tout un monde différent. A la grande propriété coloniale, les marrons opposèrent la parcellisation des terres qui demeure jusqu'à présent. Et à la monoculture sucrière pour l'exportation, ils opposèrent la polyculture vivrière de subsistance. Comme pour toute la paysannerie haïtienne s'est développée dans cette zone fragile une agriculture extensive sur brulis qui aggrave la dégradation environnementale au rythme de la croissance démographique.

La stabilisation des écosystèmes de la Selle où est située l'une de nos zones d'étude dépend en grande partie de la Forêt des Pins. De cette forêt dépend en partie la survie des villages situés en aval contre les risques d'inondation et les mouvements de terrain. Elle fait partie des aires protégées d'Haïti. Depuis le début du XXe siècle l'Etat haïtien semble être animé d'une certaine velléité pour la conservation de certains écosystèmes. La zone des Fonds-Verrettes représente l'un des premiers espaces à bénéficier de cet esprit conservatiste, mais sur papier. Les gouvernements ayant été plus enclin à respecter, n'était-ce que formellement, certaines conventions internationales sur la protection de l'environnement. Par exemple la convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés naturelles des pays de l'Amérique signée en 1941. Ainsi dès 1937 la zone Fonds-Verrettes/Bodarie a été déclarée sous protection ou zone réservée (décret d'octobre 1937) (Valmé G. et Victor J.-A., 1995). Vu le caractère de cette zone déclarée sous réserve par l'Etat, on peut douter de la bonne volonté du gouvernement de respecter et de faire respecter cette disposition. Les Fonds-Verrettes/Bodarie sont sur un axe de la route national # 4 contenant plusieurs villages plus ou moins peuplés. Comment protéger une telle zone sans prendre des mesures concernant les populations qui y vivent ? Dans la législation haïtienne, figurent 3 zones protégées. Seulement quatre font l'objet d'une quelconque forme de gestion : Macaya, La Visite, Forêt des Pins et Parc historique Sanssouci/Citadelle (Géo Haïti, 2010). C'est en 1980 que les forêts de pins du sud-est ont été

déclarées aires protégées. La Forêt des Pins actuelle faisait environ 32 000 hectares en pins (pinus occidentalis, une variété endémique dans l'île). Durant la dernière décennie cette forêt a subi une dégradation accélérée. Aujourd'hui elle ne fait plus que 10 000 hectares (Photo 5).

Photo 5. Vue du sous-bois de la Forêt des Pins



Source :
Ministère de l'Environnement, Haïti
Rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement, Géo Haïti 2010

Cette dégradation est la conséquence de l'augmentation de la population des différentes communes concernées par cette forêt dont celle Belle Anse dont Mapou est une section et celle de Fonds-Verrettes elle-même. Si la commune de Belle Anse a connu une baisse de sa population totale passant de 29544 à 28719 de 1950 à 1982, elle a connu une grande accélération de 1982 à 2003 atteignant 58 352 habitants. La population des Fonds-Verrettes a pratiquement doublé de 1950 à 1982, passant de 10 929 à 20 388. Il en est de même pour la période suivante où elle a atteint 45 000 habitants. Nous avons pris seulement les deux communes qui nous concernent pour illustrer. Ces deux exemples montrent que la pression a été très forte sur l'espace forestier qui est très peu surveillé. La croissance démographique avait pour conséquence l'augmentation des problèmes socio-économiques. La forêt, à la barbe de la

population pauvre, représente une richesse. La richesse est représentée par la terre, qui reste fertile, parce que protégée. Elle est représentée par les arbres. La forêt est donc convoitée et par la population pauvre de la région et par les notables locaux et régionaux. Il se crée alors tout réseau pour l'exploitation illégale de la forêt qui représente une protection pour les villages situés en aval dont Mapou et les Fonds-Verrettes (Photo 6).

Photo 6. Exploitation de bois à la Forêt des Pins



Source :
Ministère de l'Environnement, Haïti
Rapport sur l'état et les perspectives de l'environnement, Géo Haïti 2010

Selon l'agronome Philippe Mathieu, ancien ministre de l'agriculture, la richesse des habitants des Fonds-Verrettes repose sur l'exploitation de la Forêt des Pins. La proximité de Port-au-Prince favorise la vente des produits. Ce sont les producteurs de choux et de pomme de terre qui incitent les autres à défricher afin de dégager beaucoup plus d'espace pour leurs champs. Ironie du sort, parmi ces personnes il y avait une dame qui avait perdu 39 membres de sa famille lors de la catastrophe²³ (Interview, 2011). L'agronome Carly Jean Jeune

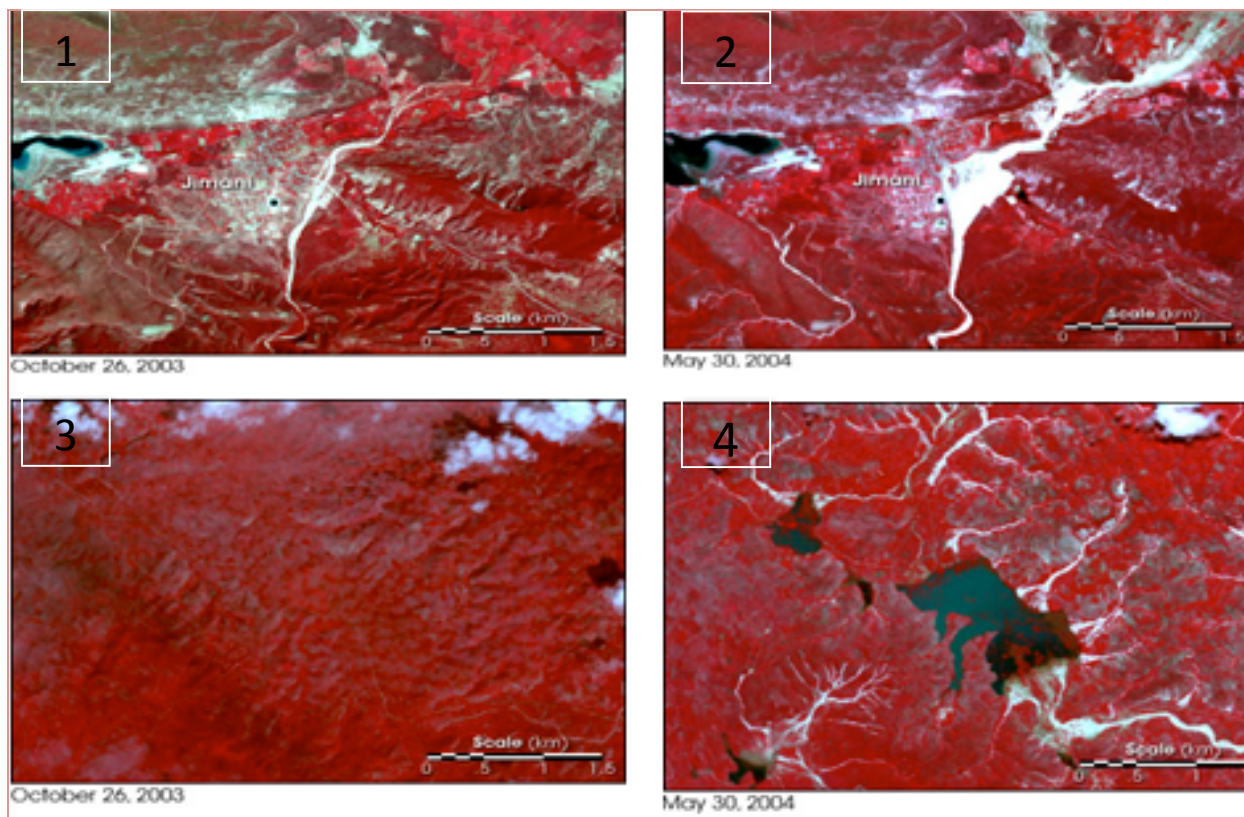
²³A noter qu'à Haïti, la famille intègre non seulement le père, la mère et les enfants, mais aussi cousins, cousines, oncles et tantes, etc. C'est la famille élargie.

se demande même si cette exploitation n'est pas liée à «l'industrie du crime» (Interview, 2011). En tout état de cause, c'est déjà un crime contre l'environnement de la région, ce que les spécialistes appellent écocide, dont la conséquence se fait déjà sentir.

Le commerce du bois de la forêt des Pins s'avère une activité lucrative. L'ingénieur-agronome Carly Jean Jeune, fonctionnaire du Ministère de l'agriculture et ancien responsable du Projet Environnement Transfrontalier (PET) a évalué l'évolution du prix du bois à travers le circuit, de la Forêt des Pins à Port-au-Prince en passant par les Fonds-Verrettes, Fonds-Parisien (Carrefour Forêt), Croix-des-Bouquets et Port-au-Prince. La cargaison de bois qui quitte la forêt à 5 000 gourdes, soit 100 euros, arrive à destination, au marché de la Croix-des-Bossales à Port-au-Prince à 22 000 gourdes, soit 2 200 euros en 2011 (Interview, 2011). Cela prouve bien la complexité du circuit et aussi l'implication de certaines personnes haut placées à différents niveaux dont certaines autorités policières.

La dégradation de la couverture forestière aggrave très fortement les risques d'inondations et de mouvements de terrain sur tout le bassin versant. L'infiltration diminuant au profit du ruissellement. Il en résulte un phénomène de fluage sur les pentes calcaires. La charge des cours d'eau temporaires augmente considérablement lors des fortes pluies. La catastrophe de 2004 était accompagnée d'une catastrophe écologique d'une ampleur non négligeable avec des amoncellements énormes de débris dans les cônes de déjection des rivières, les zones inondées. C'est le cas aux Fonds-Verrettes, c'est le cas à Mapou. Et c'est aussi le cas à Jimani (Figure 24). Les inondations ayant été accompagnées de coulées de boues ou de débris.. La trace de l'érosion massive est visible dans le relief tant aux Fond-Verrettes qu'à Mapou. La situation environnementale qui sévit dans le pays rend celui-ci encore plus vulnérable aux aléas naturels particulièrement les aléas hydrométéorologiques à savoir les cyclones, les inondations et les mouvements de terrains liés à ces aléas. C'est une situation qui témoigne en dernier ressort de la vulnérabilité institutionnelle associée à la mauvaise gouvernance territoriale. La déficience des politiques environnementales en est la preuve.

Figure 24. Jimani (1 et 2) et Mapou (3 et 4) avant (à gauche) et après la catastrophe



Source :

NOAA, mai 2004

Au milieu, sur la photo 1 on remarque le tracé blanc de la rivière Soliette traversant la petite ville dominicaine de Jimani à l'est de l'Etang Saumâtre (Haïti) (cote gauche de la photo). La photo 2 montre l'accumulation de sédiments apportés par la rivière qui avait détruit une bonne partie de Jimani. La photo 3 montre le paysage de Mapou en octobre 2003. Le même paysage a été transformée par les fortes pluies du 23 mai 2004 créant des lacs temporaires, les tracés blancs représentant les talwegs comblés de sédiments.

3-4-3. Une politique environnementale déficiente

La gestion environnementale est concernée par plusieurs acteurs qui ne sont pas tous étatiques. Au niveau étatique le ministère de l'environnement est le principal organe. Mais le Ministère est jusqu'à présent dépourvu de loi organique qui clarifierait ses attributions afin de créer des unités techniques environnementales sectorielles pour faciliter la prise en compte de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans une vision globale de développement économique et social. Un décret a été adopté le 20 janvier 2006. Il définit la politique nationale en la matière et a proposé un cadre institutionnel : le "**Système National de Gestion de l'Environnement (SNGE)**". La gestion de l'environnement y est définie comme une

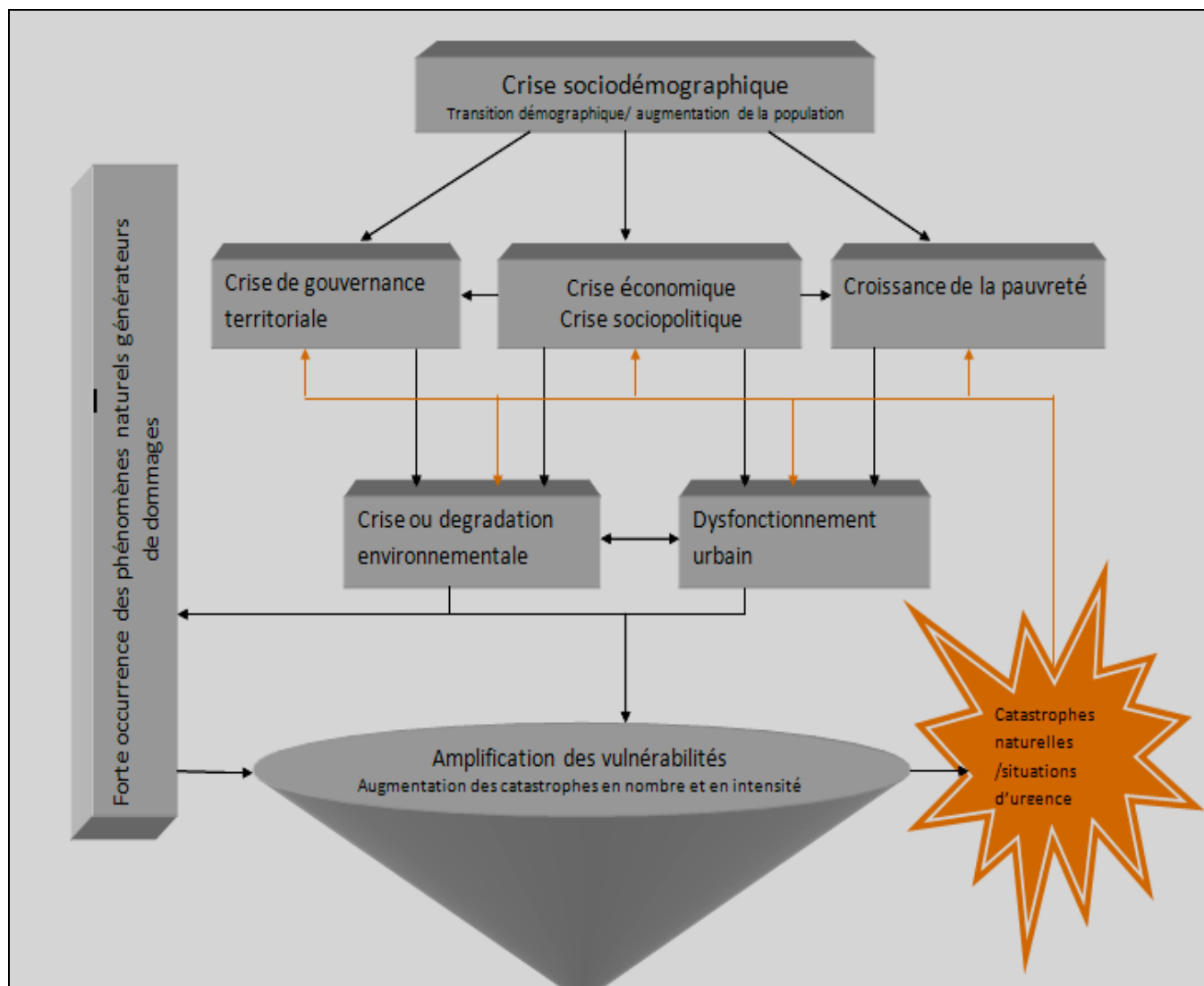
responsabilité collective partagée entre le gouvernement central, les gouvernements locaux, la société civile et les organisations des secteurs publics et privé exerçant une fonction en matière de gestion des ressources de l'espace (Haïti, PDNA, 2010). Jusqu'à date, le système de gestion n'a jamais vu le jour faute de moyen.

La mission du Ministère de l'environnement se résume en la production de données de base en la matière notamment à travers l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV), un observatoire ayant très peu d'impact sur le secteur. Très peu d'attention est accordée à l'évaluation des fonctions normatives (y compris la réalisation d'études d'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale des politiques / programmes), de veille, de contrôle et de consultation publique (Haïti, PDNA, 2010)

On évolue dans l'absence totale d'une gestion intégrée de la ressource en eau. La conséquence est une diminution des eaux disponibles en quantité et en qualité à cause du phénomène de la déforestation, de l'érosion, de la bidonvilisation et de la mauvaise gestion des déchets liquides et solides. Ainsi plusieurs sources qui alimentent Port-au-Prince connaissent le phénomène de pollution bactériologique. Les écosystèmes marins ne sont pas mieux gérés que les autres secteurs de l'environnement, d'où l'état de dégradation telle que nous l'avons décrit. Il en résulte une diminution des prises de pêche et une réduction du potentiel de l'aquaculture ainsi que la mauvaise exploitation des mangroves et la destruction des récifs coraliens. La dégradation de l'environnement est l'un des éléments conditionnant la vulnérabilité du pays aux aléas naturels. Il est donc clair que la situation de dégradation environnementale s'inscrit dans la crise globale qui a pour point central la crise économique. Cette crise économique débutée dans les années 1980 est liée à des facteurs internes comme externes. Parmi les facteurs externes nous pouvons citer les réponses proposées à la crise économique mondiale associées au nouveau paradigme de la coopération au développement. Les catastrophes des années 2000 sont l'expression de la crise globale que traverse la société haïtienne depuis plusieurs décennies, la crise haïtienne contemporaine. Ce sont des crises dans la crise pour parler comme Josué Muscadin (2013) ou encore des crises dans un contexte multi crise (Desse M. et Clerveau M., 2013). En effet, la crise haïtienne contemporaine affecte tous les paliers de la société. Elle

touche l'économique et le politique à travers la dépression et la crise politique des années 1980, tandis que le monde rural subissait depuis longtemps la déprise agricole. Cette crise affecte aussi le fonctionnement des villes. On parle alors de dysfonctionnement urbain ou tout simplement de crise urbaine. L'environnement des villes et des campagnes n'est pas épargné, ce qui fait parler de catastrophe environnementale pour traduire la situation de dégradation à travers le processus de déforestation et la mauvaise voire la non gestion des déchets notamment. Intervient très tôt dans le contexte de crise l'application des politiques néolibérales dictées de l'extérieur. Loin d'apporter des solutions, elle contribue à l'aggraver davantage. Elle alimente la vulnérabilité à la base des catastrophes qui, en retour, réalimentent les crises sectorielles. C'est le cycle de la crise (Pierre J.-Ph., 2013). L'organigramme systémique qui suit est bien l'expression de cette situation (Figure 25).

Figure 25. Les catastrophes "naturelles", des crises dans la crise



Source :
Michelet Clerveau, 2013

Ce schéma illustre bien le modèle de Frédéric Léone (Figure 6) présentant une approche analytique pour expliquer les catastrophes (à partir des causes, ce que nous avons fait en étudiant la construction des vulnérabilités avant les catastrophes) et une approche systémique qui met l'accent sur les interactions entre les causes et les effets. Il est donc l'expression de l'approche systémique.

Chapitre 4. Le nouveau paradigme de la coopération au développement, aggravation de la crise, paupérisation et production de vulnérabilités

La fin de la guerre froide donne aux pays occidentaux l'occasion de restructurer la coopération au développement. Sur fond de programmes d'ajustement structurel, cette restructuration est passé par l'utilisation de nouveaux acteurs, les ONG, qui tendent à remplacer l'Etat dans les suds. En quoi cette nouvelle approche de la coopération au développement renforce t-elle la production des vulnérabilités dans les suds et particulièrement en Haïti? En tout cas, les nouvelles politiques de coopération dit au développement n'a fait qu'aggraver la crise haïtienne entraînant la paupérisation de la population. Cette situation allait, en retour, justifier les nouvelles politiques d'aide au développement (dans le sillage de ce nouveau paradigme) à savoir, la lutte contre la pauvreté, puis contre l'extrême pauvreté.

4-1. Aide publique au développement (APD) et politique d'ajustement structurel

L'Aide Publique au Développement (APD) a fait son apparition après la seconde guerre mondiale. De son apparition à nos jours, elle a connu une évolution. Dans quelle mesure cette aide aboutit-elle vraiment au développement? La politique d'ajustement structurel a été accompagnée d'un changement d'orientation de l'APD. Quelles sont les conséquences de ce changement d'orientation pour un pays pauvre comme Haïti ?

4-1-1. L'aide au développement dans le contexte de la Guerre Froide

Au tout début de la Guerre Froide, l'Occident était animé par la préoccupation de contenir l'expansion du communisme. L'Europe ayant été dévastée après la guerre et le Japon, puissance montante, ayant été anéanti, les Etats-Unis et l'URSS sont devenus sur les plans stratégiques, politiques et économiques, les heureux vainqueurs. Surgit entre ces deux nouvelles puissances, appelées les deux supers grands, la Guerre Froide. L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes (URSS) ayant été le leader du monde communiste depuis la révolution

bolchéviques de 1917, voulait une expansion de son système socio-économique sur l'Europe voire sur le monde. Les Etats-Unis se positionnant comme le leader de l'Occident capitaliste voulaient à tout prix bloquer cette expansion. En effet, depuis la fin de la guerre, l'Europe a été partagée par les deux supers grands avec l'URSS à l'est et les Etats-Unis à l'ouest. Ainsi s'étaient définies une Europe occidentale et une Europe orientale séparées par une frontière qualifiée de rideau de fer par le président américain de l'époque, Harry Truman. Dans sa politique contre l'expansion du communisme, les Etats-Unis ont déployé sur l'Europe occidentale un programme d'aide connu sous le nom de Plan Marshall lancé par le président Truman. Il ne s'agissait donc nullement d'une philanthropie de la part des Etats-Unis, mais bien d'une aide stratégique.

En 1949, dans le discours sur l'état de l'union, le président Truman a évoqué la nécessité d'étendre la stratégie aux Etats qu'il appelait désormais pays sous-développés. Le binôme développement/sous-développement voit le jour. C'est ce qui consacre l'apparition de la notion de l'Aide Publique au Développement (APD). L'Aide Publique au Développement, c'est « *l'ensemble des apports financiers, matériels, techniques, sous la forme de prêt ou de don, venant d'une entité publique et destinés aux pays en développement, ayant un caractère concessionnel avec pour les prêts un élément-don d'au moins 25%* » (Ezuho E-K., 2013). Tandis que l'aide privée est totalement un don. Il s'agit de l'aide accordée par des organismes privés, ONG, entreprises, fondations. Elle peut revêtir plusieurs formes : financement de projets, prêts financiers à taux préférentiels, annulation de dette, financement de déficit budgétaire, etc. (Ezuho E-K., 2013).

Les premières aides publiques au développement se dirigeaient vers le proche et le moyen Orient à un moment où l'Afrique a été encore sous la férule du colonialisme européen. L'Amérique latine, émancipée depuis le 19^e siècle n'avait peut-être pas été une priorité, sans doute du fait de son éloignement à l'avancée du communisme. Haïti fait partie de ces pays qui commençaient à recevoir plus tardivement l'aide publique au développement, soit dans les années 1970 quand le Fonds Monétaire International (FMI) a décaissé 236 millions de dollars au gouvernement haïtien pour l'irrigation des terres agricoles de la vallée de l'Artibonite.

L'aide au développement s'inscrit dans un discours qu'on peut qualifier de développementisme. D'où l'idée véhiculée que les pays dits sous-développés sont en retard par rapport aux pays riches et qu'ils doivent suivre la même voie que les pays dits développés, c'est la théorie du développement linéaire. Comme la démocratie et le droit de l'Homme, le développement est devenu un terme à la mode, une valeur dominante. Si l'aide au développement était vue comme un moyen pour que les pays pauvres rattrapent leur retard, elle n'a jamais atteint l'objectif qu'elle s'était fixée, car accordée selon des préoccupations plus stratégiques qu'économiques. Le pays pauvre recevant l'aide pour l'empêcher de basculer dans le camp socialiste ou bien pour entretenir de meilleures relations politiques, diplomatiques et commerciales (Brunel S., 2005). On parle alors de l'aide liée. Seuls les pays présentant un intérêt stratégique particulier pouvaient obtenir une aide effective. « *On observe en effet que ce ne sont pas les pays les plus pauvres qui sont les plus aidés, mais bien plus les pays pour lesquels l'occident développé (...) nourrit des préoccupations soit géopolitique, soit stratégique, soit commerciale* » (Brunel S., 2005). Haïti n'a jamais été considéré comme un pays stratégique en ce sens là comme l'étaient des pays comme la Corée du Sud ou Taiwan. Les Etats-Unis se sont contentés tout simplement d'appuyer la dictature à travers la présidence à vie des Duvalier père et fils qui se sont maintenu au pouvoir pendant 29 ans. En ce qui concerne le développement linéaire, les modalités du rattrapage n'ont jamais été définies. Et cette théorie ne tient pas compte des nouveaux contextes successifs depuis la première révolution industrielle. Ainsi l'Aide Publique au Développement (APD) envisagée à partir de cette théorie fait l'objet de beaucoup de critiques de la part de certains auteurs. Les économistes de gauche. Samir Amin pense que c'est le développement qui engendre le sous-développement. D'autres arrivent à parler du développement du sous-développement. Et Jean-Jacques Gabas lui parle de l'aide contre le développement.

Le montant de l'aide au développement (privée et publique) de 1950 à nos jours atteint les 5 500 milliards de dollars (Ezuho E-K., 2013). Dans les années 1970, on a fait déjà le constat de l'échec du big push (effort massif pour doter les pays d'infrastructures lourdes) la coopération se tournant vers le basic needs (satisfaction des besoins de base) qui consistait à fournir des aides pour l'éducation, la santé et l'agriculture.

Aucune des deux stratégies (big push et basic needs) n'a abouti au résultat escompté si le résultat visé était réellement le développement. Finalement, on peut bien se rendre compte que ce sont les pays riches qui bénéficient de l'aide au développement, ce sont eux qui sont aidés. Par exemple, dans la stratégie de l'aide liée, les aides sont fournies en fonction des stratégies politiques et militaires et les intérêts économiques des pays riches. Nous avons l'exemple de la spécialisation de certains pays pauvres dans la production de matières premières destinées aux pays riches sans des incitations à la création d'industries. Haïti fait partie de ces pays où l'aide n'a pas abouti au développement. De façon globale on peut parler de l'échec de l'aide au développement en Haïti. Les statistiques concernant la qualité de vie de la population diminuant pendant que les milliards de dollars d'aide augmentent. De 1989 à 2009, l'aide internationale à Haïti est passée de 200 millions à plus d'un milliard (AlterPresse, avril 2013). L'aide au développement permet de mieux exploiter ces pays les incitant à produire ce qui est utile aux pays riches. C'est une façon de perpétuer une réalité qui s'apparente au pacte colonial²⁴. Elle est utilisée comme moyen pour maintenir dans l'économie de marché, étant conditionnée par le respect de normes dictées par eux (Brunel S., 2005). Et parfois l'aide s'accompagne de l'imposition faite au pays aide d'acheter dans le pays donateur (Brunel S., 2005). Dans ce cas, les objectifs de l'aide sont ceux de la politique commerciale des pays donateurs qui en profitent souvent pour négocier des accords à leur profit. Et dans le cas d'Haïti, souvent les accords commerciaux et même les dons favorisent la dépendance alimentaire et limitent la capacité productive du pays (AlterPresse, avril 2013). Les accords entre l'Union Européenne et les pays ACP dont fait partie Haïti en sont des exemples. Par ailleurs, l'aide sert souvent à l'enrichissement des élites au pouvoir. Et l'argent retourne dans les paradis fiscaux des pays riches bien protégés par le secret bancaire. Les fonds transférés dans les banques étrangères par des anciens dirigeants haïtiens au cours de la Guerre Froide sont aujourd'hui encore d'actualité.

En réalité, c'est le sud qui aide le nord et non l'inverse. Pendant que les pays riches prétendent aider les pays pauvres, ces derniers subissent un saignement de leurs capitaux au profit des premiers par le biais de leur endettement. Le service de la dette a été dans l'ensemble sept fois supérieur à l'aide publique au développement. Il fait cinq fois l'aide publique au

²⁴ Il est nécessaire de rappeler que le pacte colonial désigne dans les colonies les règlements régissant les rapports entre la colonie et la métropole. Il fixe les règles concernant le commerce et le développement de la manufacture au profit exclusif de la métropole d'où le surnom, système de l'exclusif.

développement en 1999. Si en 1900, les revenus des pays riches a été six fois supérieur ceux des pays, en 1998 ils étaient soixante dix (70) fois. L'aide alimentaire peut avoir des effets pervers, par exemple, elle peut avoir un effet de dumping pour les économies faibles (Brunel S., 2005). L'annulation ou le rééchelonnement de dettes sont possibles toutefois, ils concernent celles d'Etat à Etat et sont conditionnés par l'application de politiques dictées de l'extérieur, par exemple la politique néolibérale (Brunel S., 2005). Et cette annulation a des conséquences sur l'économie des pays pauvre en diminuant la confiance des bailleurs.

4-1-2. La politique d'ajustement structurel, une solution inadaptée pour Haïti

Dans les années 1980 s'opère un tournant dans la coopération au développement. Il a été favorisé par la crise économique mondiale débutée en 1973 avec le premier choc pétrolier. Cette politique passe par le programme d'ajustement structurel (PAS) imposé aux petites économies par les organes du système-monde, les institutions dites de Bretton Woods (BIRD²⁵, FMI²⁶, BID²⁷) et les conventions passées entre les Pays ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) et l'Union Européenne. La dépendance par rapport à l'aide au développement renforçait la fragilité économique des pays pauvres. La fragilité politique aussi. Qui finance commande. A partir de la montée du néo libéralisme dans le monde, l'aide va être conditionnée à la mise aux normes du FMI et de la Banque Mondiale (Vorbes C., 2009), ce qui viole le principe fondamental de la souveraineté des Etats (Vorbes C., 2009). Parmi ces normes nous pouvons citer le désengagement de l'Etat qui n'investit plus dans le social. L'éducation et la santé doivent être laissées au secteur privé. L'Etat n'intervient pas dans l'économie, tout devait être régulé par la loi du marché. Il faut favoriser la libre concurrence la libre entreprise du particulier. Pour favoriser la libre concurrence la baisse des barrières douanières a été imposée aux pays pauvres. Il faut libérer le marché. Cette libéralisation débute après la chute de la dictature des Duvalier. *« Quatre grands volets composaient le programme (d'Ajustement Structurel) de 1986 : la réforme du système fiscal, un programme de privatisation, une politique monétaire restrictive, et une politique de libéralisation commerciale. Seul ce dernier volet a été pleinement appliqué »*

²⁵ Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, communément encore appelée Banque Mondiale (BM)

²⁶ Fond Monétaire International

²⁷ Banque Interaméricaine de Développement

(Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), 2008). Le gouvernement a été contraint de réduire le tarif douanier sur les produits importés notamment le lait et le riz des 1987. La quantité de riz importée a été multipliée par 28 en dix ans soit de 1984 à 1994 et par plus de 50 en 20 ans c'est-à-dire 1984-2004 passant de 5 000 Mt à 776 010 Mt (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), 2008). Et la production locale de riz diminue proportionnellement. Cette la première phase de la mise en application des politiques néolibérales a ouvert la voie au dumping préjudiciable à la production agricole et l'embryon d'industries locales. Le discours à la mode présentait l'Etat comme mauvais gestionnaire, d'où la privatisation des entreprises d'Etat. La diminution de la production locale a eu sans doute pour effet l'augmentation de l'exode rural. L'expression directe est la multiplication des bidonvilles dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (AMP) et les principales villes de province.

En 1996, commence la deuxième phase de la politique néolibérale alors qu'aucune évaluation n'a été faite concernant la première phase du programme d'ajustement structurel. Les tarifs douaniers ont été réduits davantage passant de 35% à 3% sur le riz. A partir de cette date Haïti avait les tarifs douaniers les plus bas de la région (Amérique latine et Caraïbe) pour l'ensemble des produits venant de l'extérieur, d'où l'importance de la baisse des tarifs douaniers dans le cadre de cette politique néolibérale (Lucien G.-E, 2009) (Tableau xii). Le pays est victime d'une croissance de la pauvreté. Les petits paysans sont décapitalisés. Ils seront en grande partie les victimes de la vulnérabilité des bidonvilles de Port-au-Prince et des autres villes du pays.

Tableau xi. Tarifs douaniers de certains pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe

Pays	Tarifs	Remarques
Argentine	10-30%	Excluant automobiles et pièces d'automobiles
Brésil	0-20%	
Chili	11%	Tous les produits
Colombie	5-20%	Tarif extérieur commun adopté par tous les membres du Pacte Andin
Equateurs	5-20%	Tarif extérieur commun adopté par tous les membres du Pacte Andin
Mexique	10-20%	Membre de l'Accord de Libre Echange Nord Américain

Paraguay	14-20%	Membre de Merco Sur
Pérou	15%	Ce tarif s'applique 95% des produits
Uruguay	6-20%	Membre du Merco Sur
République Dominicaine	3-35%	Forte protection de la production
Venezuela	5-20%	Tarif extérieur commun adopté par tous les membres du Pacte Andin Un tarif plus élevé s'applique aux automobiles
Haïti	0-10%	Taux le plus bas de la région

Source :
Justice économique, Haïti, juin-juillet, 1997

Le pays, autosuffisant jusque dans les années 1980, est transformé en importateur de riz. Il a atteint la 4^e place dans le classement des importateurs de riz états-unien. Il importe en 2008 82 % de sa consommation de riz. La libéralisation commerciale a donc été renforcée. Entre 1992 et 2000 l'importation des produits alimentaire a été doublée. Et l'aide alimentaire de l'USAID, qui est une autre stratégie de dumping, a considérablement augmenté passant de 350 000 à 1.3 millions de bénéficiaires²⁸. « *L'ouverture commerciale entamée depuis le début des années 1980 a entraîné une forte déstabilisation de la production agricole nationale et un appauvrissement des masses rurales* » (Programme Souveraineté alimentaire du CCFD, 2008). Le premier accord dans le cadre de cette politique a été signé en 1982 pour un prêt du FMI dont le montant a été de 34,5 millions de dollars. On en a profité pour imposer un ancien fonctionnaire de la Banque Mondiale, Marc Louis Bazin comme ministre de l'économie et des finances avec pour mission de restructurer les dépenses publiques (Lucien G.-E., 2009). Pour cela le nouveau ministre de l'économie et des finances a été surnommé Mister clean.

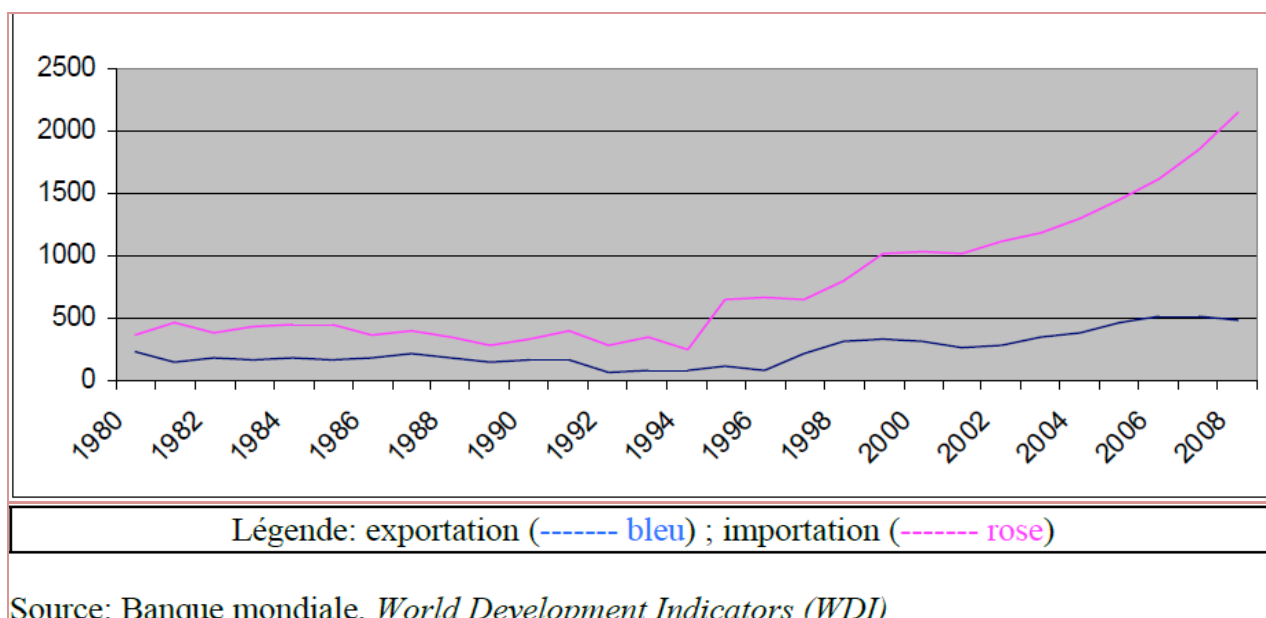
Entretemps les exportations diminuent au profit des importations qui ont été quadruplées en 20 ans pour représenter aujourd'hui 60% des flux commerciaux dont 28,3% d'aide alimentaire. La valeur des importations est passée de 653 millions de dollars en 1995 pour atteindre 2 158 millions de dollars en 2008 (figure 26). Les termes de l'échange se sont dégradés, et la pauvreté et l'exclusion multipliées. On comprend alors le désastre créé par le Programme

²⁸ Perchellet Sophie, Construire ou reconstruire Haïti?, 2010

d'Ajustement structurel (PAS) qui a été au départ très controversé. Il entraîne la paupérisation des populations urbaines et rurales augmentant leur vulnérabilité à des aléas divers.

La deuxième phase de la politique d'ajustement structurel (Tableau xiii) a été non seulement celle de la baisse excessive des tarifs douaniers, mais aussi celle de la privatisation des entreprises publiques. Un organisme spécial a été créé, le Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques (CMEP) (1996), chargé de privatiser purement et simplement les 33 entreprises dont disposait l'Etat haïtien. Pour cela, on a développé tout un discours montrant que ces ne sont pas rentables et sont mal gérées. On parle alors de modernisation, de démocratisation de ces entreprises. Ces entreprises, pour la plupart stratégiques, sont pourtant loin d'être inefficaces et déficitaires. Si l'on prend le cas de la compagnie de téléphone, Téléco, au lieu d'être déficitaire, elle faisait figure de créancière notamment de l'Etat.

Figure 26. Haïti : exportation et importation de marchandises (en million de dollars)



Pendant la période du coup d'Etat de 1991, la somme de 200 millions de dollars de la Téléco a été gelée par une banque américaine. Tandis que l'Etat avait une dette de 420 millions de gourdes soit environ 9.55 millions de dollars américains envers la compagnie. C'est la compagnie dont la privatisation avait été la plus difficile. Il a fallu licencier en 2007, 400

employés de la compagnie sur la base de départ volontaire. Ce n'est qu'en 2010 qu'une compagnie vietnamienne a pris la part de 60% dans le capital de l'entreprise. Tandis que l'Etat n'a conservé que 40% à travers la Banque de la République d'Haïti (BRH) (Perchellet S., 2010). « *La libéralisation des échanges et la privatisation des entreprises publiques ont pour objectif d'apporter sur un plateau l'économie haïtienne aux sociétés transnationales, au détriment de l'Etat et de l'intérêt général* » (Perchellet S., 2010).

Tableau xii. Chronologie de la mise en application des politiques néolibérales en Haïti

	1980-1986	1986-1990	1990- 2000
Niveau international	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation de la crise économique mondiale après le premier choc pétrolier de 1973 ; - Arrivée au pouvoir de Ronald Reagan aux Etats-Unis qui va mettre en pratique la théorie néolibérale de Friedman 	<ul style="list-style-type: none"> - L'effondrement du mur de Berlin en 1989 qui a précédé l'effondrement du bloc de l'est. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implosion du bloc de l'est - Proclamation d'un nouvel ordre mondial ; - Tournant dans la politique de coopération au développement.
Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Début de la récession et - Première tentative de la mise en application du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> Chute de la dictature et la première phase de la mise en application du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième phase dans la mise en application du PAS

La baisse excessive des tarifs par rapport aux autres pays de la région et la liquidation des entreprises d'Etat nous poussent à nous demander pourquoi? Pourquoi Haïti et pas les autres pays de la région? Pourquoi cette docilité de l'Etat haïtien? La première hypothèse, c'est qu'Haïti est un pays en crise qui présente plus de faiblesse que les autres. La deuxième, c'est que se maintenir au pouvoir compte beaucoup plus pour les dirigeants que les intérêts collectifs. Par exemple, un dirigeant qui retourne au pouvoir trois années après son renversement sous la haute protection des armées étrangères après un embargo économique de trois années sur son propre pays est un cas unique. La baisse des tarifs douaniers a été l'une des conditions imposées par les Etats-Unis et les bailleurs pour le retour de Jean Bertrand Aristide en 1994 (Lucien G-E., 2009).

En dépit des prêts reçus durant la période de 1980 à nos jours dans le cadre du programme d'Ajustement Structurel (plusieurs milliards de dollars US) Haïti fait figure de pays pauvres très endetté et de seul PMA des Amériques. De 1980 à 1990, on a enregistré une

régression de 2 % du PIB et de 2,7% entre 1990 à 2000 (Banque Mondiale, 2001), preuve que les programmes d'ajustement structurel n'ont pas pu faciliter la croissance.

Pire, ce sont les bailleurs qui décident des choix budgétaires du gouvernement d'Haïti au détriment du peuple haïtien renforçant les inégalités et aggravant les conditions de vie de la population. L'évolution des dépenses de l'Etat entre 2001 et 2009 est éloquent en ce sens (Tableau xiii). Dans le secteur social, les dépenses ne cessent de diminuer passant de 23,83% en 2001-2002 à 21,01% en 2008-2009 avec une chute brutale à 13,93% entre 2003 et 2004. Tandis que le service de la dette passe de 2,27% en 2001-2002 à 13,61 en 2008-2009 avec un pic de 22,31% en 2004-2005.

Tableau xiii. Evolution des dépenses de l'Etat par secteur (en % des dépenses totales), 2001-2009

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Secteur économique	15,5%	19,52	12,45	16,61	24,95	16,78
Ministère de l'agriculture	2,47%	2,25	1,88	1,82	2,07	1,6
Secteur politique	34,46%	31,14	23,00	20,46	24,3	22,14
Présidence	15,3%	11,1	7,37	2,98	1,84	1,5
Ministère de la justice et de la Sécurité Publique	10,38%	10,4	6,99	9,74	15,24	13,75
Secteur social	23,83%	24,15	13,93	18,19	19,91	21,01
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	14,85%	14,34	8,79	12,86	13,26	13,74
Ministère de la sante publique et de la population	7,37%	6,46	4,05	4,35	4,35	4,84
Intérêt de la dette	2,27%	1,19	7,4	22,31	6,9	13,61
Université d'Etat d'Haïti	1,18%	1,09	1,22	1,35	1,34	1,25

Source :
Ministère des finances d'Haïti, 2009

Le tournant des années 1980 a été suivi, à la fin de la décennie, d'un véritable changement de paradigme. Le nouvel ordre économique proclamé suite à l'effondrement des pays de l'est provoque l'effondrement de l'APD au profit du multilatéralisme. S'ouvre l'ère des ONG et de l'humanitaire.

4-2. L'humanitaire dans le cadre du nouveau paradigme de coopération au développement

La prédominance de l'humanitaire est le point d'aboutissement de l'évolution de la coopération au développement. A dire vrai, la coopération au développement n'a pas donné naissance à l'humanitaire qui a son origine dans un passé plus lointain. Ce n'est qu'à la fin du XXe siècle que la coopération au développement, pour changer de paradigme dans le contexte post-guerre froide, se saisit de l'humanitaire. Nous nous sommes donné pour objectif de cerner la logique humanitaires et les ONG dans les suds et de voir la place d'Haïti dans cette mouvance de l'humanitaire.

4-2-1. La logique humanitaire et les ONG dans les suds

Les années 1990 ouvrent l'ère de l'expansion des ONG et de l'humanitaire dans le monde. Cette expansion est sans nul doute la conséquence de la faillite des Etats qui, jadis, comptaient sur la coopération au développement et ou la conséquence de l'application, dans ces pays, des politiques néolibérales. L'aide internationale à l'heure actuelle étant dominée par les acteurs humanitaires : Organisation Non Gouvernementales (ONG), Organisations Internationales (OI), les Etats, fondations, etc. Parmi ces acteurs les ONG ont acquis une place telle dans la coopération internationale qu'on arrive à parler de « diplomatie non gouvernementale » (Ryfman P., 2002).

Il existe des visions différentes voire contradictoires de l'humanitaire et des ONG, ce qui alimente des définitions assez diverses. Des dizaines de définitions de l'humanitaire sont recensées. Il est difficile d'en trouver une qui fasse large consensus. Selon le Comité International de la Croix-Rouge, l'humanitaire « *comprend toute action entreprise en vue d'aider*

les êtres humains en état de souffrance physique ou morale, en particulier lors des désastres, que ceux-ci soit d'origine humaine, naturelle ou technologique, mais également et surtout en période de conflit quel que soit sa nature ». ECHO (Office humanitaire de la communauté européenne) propose la définition suivante : *« intervention qui permet de faire face aux besoins de base d'une population victime d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme en fournissant selon les besoins, les soins de santé, l'approvisionnement en eau, la sanitation, la nutrition, l'alimentation, les abris »*. Ce sont là des définitions parmi d'autres. Antoine Choumoff, lui, propose la définition suivante : *« L'action humanitaire est celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer dans leur capacité de choix des hommes qui en sont privés par les circonstances »* (Choumoff A., 2011).

Qu'en est-il des ONG en particulier?

Généralement on distingue les ONG de développement et les ONG humanitaire. Toutefois, la frontière reste floue. Dans les deux cas, elles concernent des organisations qui assistent les populations dont l'Etat ne peut satisfaire les problèmes sociaux de base. Dans les deux cas l'impact sur les sociétés ou les résultats ne doivent pas être différents. Il est rare l'ONG de développement qui ne se verse pas dans l'humanitaire. Les définitions d'ONG ne sont pas moins nombreuses. Elle (ONG) se définit d'abord par la négative. Elle concerne *« Toute organisation qui n'appartient pas à un gouvernement : université, église, partis politiques, organisations syndicales, centre de promotion et de recherche, institutions sportives, associations religieuses et de bienfaisance »*, etc. (Stein, 1991). Elles portent des appellations différentes selon les pays. Ce sont des associations privées de gestion collective au Pérou et des institutions privées d'intérêt social en République Dominicaine (Corsino D. 1998). Dans le cas du Mexique, on parle d'institutions de troisième type. Toutes ces appellations sont sans doute liées à leurs impacts et à la perception qu'ont les populations de ces organisations. Quant à l'action humanitaire, elle trouve sa légitimité dans l'idéologie humanitaire fondée sur la défense des droits de l'Homme qui trouve sa source dans la charte des Nations Unies et dans la déclaration universelle des droits de l'Homme lui fournissant un cadre juridique.

« Quand un certain nombre de circonstances – naturelles, politiques, militaires ou économiques – ne permet pas à un Etat d'assumer ces droits, la nature même de l'enjeu (la vie

humaine) entraîne une délégation de compétence qui repose sur la garantie internationale du droit de l'homme n'entre plus dans la catégorie des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un Etat » (Charte des Nations Unies, Art. 11-7).

Déjà on peut se demander si cet article est valable pour les pays riches et puissants. Quel autre Etat peut intervenir dans les événements qui se déroulent à l'intérieur de leurs frontières ? Cette clause, ne peut-elle pas se transformer en outil de domination entre les mains des pays riches au détriment des pays faibles ? En tout cas, si les acteurs humanitaires s'appuient sur ces textes pour légitimer leurs actions, ils profitent surtout des vides juridiques dont ils regorgent. Si les textes établissent les règles d'humanité, ils ne laissent pas place aux pratiques humanitaires. Ils n'ont pas précisé le contenu ni défini les acteurs (Delpal M.-C., 2009). Ce qui laisse place à des contenus et des acteurs divers.

A la fin des années 1940 on a commencé à parler d'ONG, d'abord dans le cercle des Nations Unies. Elles se sont développées dans le monde latino-américain au cours des années 1950 et prennent une grande extension vers les années 1990. On en compte environ 50 000 dans le monde dont environ 5 000 en Amérique latine. Le nombre de personnes touchées par les actions des ONG étaient estimé à 100 millions dans les années 1980 dont 60 millions en Asie, 25 millions en Amérique latine, et 12 millions en Afrique. Aujourd'hui il s'agit de quelques 250 millions de personnes (Baylous R., 2000). Elles mobilisent un budget annuel d'environ 1000 milliards de dollars (Choumoff A., 2011). Cela montre une grande expansion des ONG avec une prédominance anglo-saxonne même si les plus grandes restent nord-américaines, par exemple la Fondation Bill and Melinda Gates (40 milliards de dollars US).

Les sources de financement des ONG sont importantes pour essayer de comprendre les commanditaires des actions sur le terrain. Le budget d'aide au développement et de l'action humanitaire est accordé à plus de 60% aux organisations internationales de gré à gré et 40% par appel d'offres aux ONG. Les ONG de l'Union Européenne sont financées en grande partie directement par ECHO (1 milliards d'euros). Les ONG sont toujours en concurrence pour l'obtention de fonds publics et privés. La concurrence les pousse à intervenir là où elles espèrent trouver des fonds et non là où il y a nécessité. C'est la preuve que les actions sont menées selon le vœu des commanditaires (Choumoff A., 2011). En plus de cet aspect qui en font des

opérateurs économiques, avec des masses salariales substantielles et l'assurance de revenus professionnels de plusieurs centaines de milliers de personnes (Choumoff A., 2011), les ONG entretiennent des relations privilégiées avec les entreprises, ce qui en fait un vrai secteur économique. La misère des plus pauvres, les guerres, les épidémies, les urgences liées aux catastrophes deviennent des lieux d'investissement.

Les ONG sont devenues un secteur très intéressant pour les entreprises pour écouler leurs produits. Elles sont donc devenues des partenaires privilégiés. Finalement l'achat dans les entreprises a une importance économique telle qu'il est réglementé par l'Union Européenne. Les règles sont définies par la décision de la commission européenne du 27 octobre 2005 qui prescrit que les produits à fournir doivent être achetés dans l'Union ou dans un pays en développement de préférence dans le pays où se déroule l'action humanitaire. On peut penser que les échanges entre les entreprises et les ONG sont plus importants que ceux entre les entreprises et les pays. Et la majorité des emplois créés sont pour les expatriés par rapport aux pays où les actions se déroulent. Comment concevoir la fin d'un marché aussi vaste ? Le cadre logistique est devenu nécessaire. Des centres logistiques établis un peu partout prennent en charge la validation, l'achat, le stockage, et l'expédition des produits et aussi l'assemblage des kits nécessaires aux actions humanitaires. En plus ils accompagnent les missions pour des soutiens techniques et de gestion du transport (Choumoff A., 2011.). Certaines entreprises développent des versions de leurs produits et services spécifiquement pour le marché humanitaire qu'elles présentent dans des salons par exemple *Dubai International Humanitarian Aid*. D'autres industriels se spécialisent dans la fourniture de ces produits (Choumoff A., 2011). Certaines entreprises vont jusqu'à investir dans les actions humanitaires par souci de valoriser leur image et surtout par stratégies purement commerciales souvent en partenariat avec les ONG (Choumoff A., 2011). Il faut signaler que certaines ONG refusent toute forme de coopération en s'inscrivant dans une optique de dénonciation par rapport à d'autres qui ont un positionnement coopératif. D'autres encore ont un positionnement participatif dans des rapports avec les entreprises, les syndicats, les Organisations internationales, les acteurs étatiques, etc. Les conditions nécessaires à l'action humanitaire, guerre, épidémie, famine, pauvreté et vulnérabilité, ne doivent-elles pas demeurer ?

Les mêmes questions que nous avons posées pour l'Aide Publique au Développement peuvent être encore valable pour les ONG de développement et humanitaires ? Dans quelle mesure peut-on dire qu'elles ont effectivement pour objectif d'aider les peuples à sortir du sous-développement ? Les ONG sont les partenaires des organismes financiers internationaux. L'aide ne passe plus par les gouvernements. Ils sont trop corrompus déclare t-on. Ce qui est tout à fait cohérent. Ces gouvernements ne doivent pas investir dans le social obéissant aux principes exigés par les programmes d'ajustement structurel. On comprend alors pourquoi il y a périodiquement des rapports sur la corruption dans le monde condamnant ces gouvernements. Brusquement, les ONG sont apparues mieux placées pour atteindre les pauvres et orienter l'aide vers des secteurs prioritaires (Baylous R., 2000). L'aide au développement passe de plus en plus par ces organisations. Selon une étude récente menée par Bert de Belder, consultant d'une ONG belge, on a tendance de plus en plus à inclure les ONG dans toutes les initiatives d'aides bilatérales, car, les ONG aident à stabiliser le système capitaliste (Baylous R., 2000). Il est à signaler que certaines ONG avaient participé à la restauration pacifique du capitalisme dans les anciens pays socialistes. L'origine du financement de nombre d'ONG nous pousse à nous interroger sur le caractère non gouvernemental effectif de ces organisations. Tout ceci nous amène à comprendre que les ONG, qu'elles le veuillent ou non, sont utilisées comme palliatif au résultat néfaste des programmes d'ajustement structurels dans les suds. On ne peut s'attendre à un autre résultat que l'affaiblissement de ce qui restait de l'Etat-Nation en construction. C'est, avec l'humanitaire une forme de gouvernementalité du monde. Qui dit gouvernement, dit pouvoir. Le pouvoir doit émaner de centres de décisions. Cette forme de gouvernement du système accompagne le néolibéralisme avec lequel elle doit partager les mêmes centres de décisions. Il est évidence que ces centres de décisions ne sont pas dans les suds. Certains auteurs n'ont-ils pas raison de parler de l'impérialisme humanitaire ? Selon Josépha Laroche, les organisations humanitaires « *participent à un vaste mouvement de réattribution de l'autorité qui bouleverse aujourd'hui les bases de la politique mondiale (...) incitent les Etats à des innovations institutionnelles. Parfois même par une captation exclusive de l'humanitaire, elles vont jusqu'à se substituer à eux dans l'accomplissement de certaines de leurs fonctions, comme la protection des populations* » (Laroche J., 2000).

En principe l'aide d'urgence apparaît comme une activité fondée sur des normes éthiques qui obéit à des codes déontologiques essentiellement moraux. Elle doit être apolitique. Or dans la réalité il est difficile de la séparer du champ politique (Delpal M.-C., 2009). L'humanitaire à ses débuts, dans ses principes de base, a été totalement apolitique devant se fonder sur le principe de neutralité.

En plus, aujourd'hui on assiste à la montée fulgurante de l'humanitaire d'Etat. L'exemple de la France est éloquent en ce sens ou il existe un secrétariat d'Etat à l'action humanitaire depuis 1986 (D'Andleau G., 1998). Les Etats voulant récupérer les acquis et le succès des actions antérieures des ONG de l'urgence pour les mettre au service de la politique.

4-2-2. Haïti dans la mouvance humanitaire

Comment Haïti, pays économiquement faible se positionne t-elle dans cette mouvance ? « *Des institutions nouvelles et une notion moderne de citoyenneté sont imposée partout ou l'Etat a pu être préalablement usé et détruit, ou ne s'est jamais constitué vraiment* » a écrit Marielle Pandolfi (Pandolfi M., 2000). Nous n'allons pas entrer dans le débat sur la naissance ou non de l'Etat-Nation d'Haïti depuis son indépendance. Nous avons pu montrer comment cet Etat, si vous voulez, en construction s'est peu à peu désagrégé avec la crise économique mondiale et l'application du néolibéralisme. Les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et même les organisations intergouvernementales et parfois des organismes d'autres Etats et gouvernements ont fini par se substituer à l'Etat dans les pays en difficulté sans pouvoir vraiment le remplacer dans ses devoirs régaliens. Dans ce contexte il est important de noter cette tendance chez certains hommes politiques visant la restauration de l'autorité de l'Etat.

En Haïti, les ONG font leur apparition depuis les années 1940 à travers des actions humanitaires. C'est dans les années 1980 ? Qu'elles commencent vraiment leur expansion pour se tailler la place qu'on leur reconnaisse aujourd'hui dans la société. Aujourd'hui elles préconisent le développement local comme la meilleure voie. Cela suppose la participation d'acteurs locaux. Quels sont ces acteurs ? Quel poids ont-ils dans les décisions. C'est une stratégie qui les met en contact direct avec les populations locales sans passer par les

gouvernements. Leurs actions deviennent morcelées, sans cohésion et sans plan d'ensemble n'obéissant pas à une vision et aucune politique globale de développement. Elles gagnent la confiance des populations pour devenir leurs seuls interlocuteurs face à l'international au détriment des gouvernements locaux et du gouvernement central. C'est ainsi qu'en Haïti, les ONG se partagent le territoire en se spécialisant bon leur semble dans des tâches qui attirent du financement de la part des bailleurs. Par ailleurs, comment arriver au développement avec des projets très limités dans le temps et dans l'espace ? Comment compter sur des ONG pour son développement ? Une ONG qui arrive véritablement à atteindre ses objectifs de développement dans un pays devrait s'en aller avec satisfaction du succès obtenu dans l'espoir de trouver du financement pour aller répliquer ses expériences de développement ailleurs. En Haïti, le fait est que certaines organisations ont passé plus de dix ans sans pouvoir présenter le bilan de leur aboutissement. Les objectifs de développement déclarés lors des accords internationaux sont toujours en contradiction avec les politiques commerciales et aussi les objectifs commerciaux des pays donateurs, c'est ce qui limite la capacité productive d'Haïti où les fonds sont rarement investis dans des programmes structurels, élaborés selon les priorités du peuple haïtien et administrés par son gouvernement. (Décimé E., 2010).

Dans nos entretiens avec des personnes travaillant pour des ONG dans le sud-est d'Haïti au cours de nos travaux sur Fonds-Verrettes et Mapou, nous avons compris que les ONG distribuent de la nourriture, des médicaments à des femmes enceintes sans rien donner au reste de la population. Elles contribuent du coup à l'augmentation de la population dans un pays dépourvue de politique démographique. Car, cela encourage les femmes à tomber enceinte afin d'obtenir l'aide. D'autres ONG dans le Plateau Central distribuent de la nourriture au moment où le paysan doit commencer à planter. En général l'aide alimentaire distribuée par les ONG a un effet de dumping en entrant en concurrence avec les produits locaux au profit des entreprises étrangères ayant des partenariats solides avec ces ONG. Il faut ajouter qu'en Haïti, tout étranger se fait expert à travers les ONG. Ainsi, les locaux, quelque soit leur niveau de spécialisation et d'expertise, sont relégués au second plan (Viallé E., 2013). Les étrangers sont dans la prise de décision et eux, sont plutôt dans l'opérationnels. Décision pour qui et au profit de qui ? Ces étrangers qui prétendent mieux connaître la réalité, mieux connaître le terrain. Elodie Viallé dans son article « *Les ONG maintiennent Haïti dans le sous-développement* » écrit que « *les ONG et*

la MINUSTAH sont là parce que l'Etat est faible, mais en restant, ils l'affaiblissent davantage » (Viallé E., 2013). Beaucoup de postes qualifiés sont désertés dans l'administration publique par les cadres haïtiens qui estiment que travailler dans les organisations internationales et les ONG est plus intéressant en terme de rémunération que travailler pour l'Etat. C'est un double coup dur pour l'économie haïtienne déjà victime de la fuite de cerveau. C'est une forme de fuite de cerveau à l'intérieur même du pays (Viallé E., 2013). Fuite de cerveau dans la mesure où le travail des ONG entre beaucoup plus dans un cadre international que d'être tourné vers l'intérieur.

Somme toute, l'aide au développement telle que appliquée jusqu'aux années 1980 a été un échec. Haïti représente un exemple vivant de cet échec. Le résultat a été le développement du sous-développement. La politique néolibérale a pris le relais continuant l'affaiblissement de l'Etat participant à la paupérisation de la société qui devient de plus en plus vulnérable aux aléas naturels. C'est là un aspect du processus de la vulnérabilisation, la pauvreté et la mauvaise gouvernance étant des facteurs par excellence de vulnérabilité.

La fin de la guerre froide a ouvert l'ère des expansion des ONG avec une prédominance des actions humanitaire. La frontière n'étant pas étanche entre ONG de développement et ONG humanitaire. La force que représentent les ONG font parler d'une diplomatie humanitaire, d'autant plus que les ONG sont devenues les partenaires des organismes financiers internationaux en comblant le vide de l'absence d'investissement dans le social des programmes d'ajustement structurel. Ce côté-là est renforcé par la présence de plus en plus importante de l'humanitaire d'Etat. L'idéologie humanitaire fondée sur la défense des droits de l'homme donne lieu à toute sorte d'ingérence et l'humanitaire est devenu un outil de domination des pays riches au détriment des pays pauvres. La concurrence pour l'obtention de fond, les liens privilégiés avec les entreprises en font un secteur économique comme les autres. Les politiques d'ajustement structurel adoptées comme solution à la crise mondiale ont contribué à la désagrégation d'Haïti comme état en construction. Et les organisations internationales, non gouvernementales, intergouvernementales et les organismes d'autres Etats et gouvernements ont fini par remplacer l'Etat dans le contexte de l'expansion de l'humanitaire.

Conclusion

La notion de l'hyperespace du risque des spécialistes des cindyniques est applicable à la situation d'Haïti de la fin du 20^e siècle qui a débouché sur la décennie de catastrophes « naturelles » majeures du début du 21^e siècle. La décennie s'est donc déroulée au rythme de catastrophes à répétition occasionnées par la forte fréquence des aléas dits naturels. Haïti faisant figure d'un pays multi-aléas du fait sa spécificité aux niveaux géologique, hydrogéologique, topographique et climatique. Au-delà de la forte fréquence des aléas, des facteurs fondamentaux essentiellement sociaux et sociétaux expliquent cette recrudescence des catastrophes. En font partie la centralisation politico-administrative et économique (à partir de l'occupation étatsunienne de 1915 à 1934) et la déprise agricole (débutée à la fin du XIX^e siècle) qui ont pour résultat l'exode rural et la concentration de la population à Port-au-Prince puis, dans une moindre mesure, dans toutes les autres villes du pays, ce qui enclenche un processus de vulnérabilisation tant dans les campagnes délaissées que dans les villes en proie à une croissance incontrôlée.

La situation s'est beaucoup plus aggravée avec la crise socio-économique et politique à partir des années 1980. En effet, les crises internes, la concurrence de la République Dominicaine et de Cuba et les craintes non fondées au début de la pandémie du SIDA ont contribué au déclin de l'activité touristique en Haïti. La situation s'est tournée au pire avec la destruction de la riziculture et de la petite production industrielle (la laiterie Nationale, l'Entreprise Nationale des Oléagineux, la Haytian American Meat Company, etc.) par un dumping sauvage pratiqué à dessein par Washington et facilité par la crise politique dite de transition démocratique à partir de 1986. La décimation, dans les années 1980, de tous les porcs locaux dits porcs créoles sous la pression de l'international sous prétexte de la maladie appelée peste porcine africaine, a aggravé la situation dans les campagnes et amplifié l'exode vers les villes.

La croissance démographique, le pays se trouvant en transition démographique, aggrave les problèmes socioéconomiques et politiques. La population connaissant une croissance

exceptionnelle. C'est une croissance qui profite surtout aux villes contribuant à leur dégradation et dysfonctionnement d'autant plus que la transition urbaine en cours ne s'accompagne pas de mesures d'aménagement. La population augmentant beaucoup plus rapidement que la production entraînant une situation d'explosion démographique s'accompagnant de la paupérisation croissante de la population. L'on constate bien que la situation sociodémographique est partie intégrante de la crise sociétale globale. C'est la crise sociodémographique qui influe sur l'économie et entraîne la mauvaise gouvernance territoriale dont les principaux marqueurs sont la crise environnementale et le dysfonctionnement urbain. En effet la croissance démographique provoque une pression inégalable sur l'espace urbain qui est rapidement saturé. La spéculation qu'elle a entraîné aura pour conséquence la crise du logement, la hausse des prix du foncier etc. Cela a amené la population surtout les pauvres migrants à envisager d'autres espaces de colonisation : les berges et les lits des ravines et des rivières (comme Rivière Grise et Rivière Froide à Port-au-Prince, la Rivière Haut du Cap au Cap-Haïtien et Rivière la Quinte aux Gonaïves) ; les sablières ; les marécages des côtes basses de Port-au-Prince et des villes de province comme le Cap-Haïtien et les Gonaïves ; et les pentes escarpées des collines et des montagnes adjacentes, ce qui entraîne la déforestation, le ruissellement et l'érosion. Tout cela montre la non prise en compte des aléas dits naturels dans la croissance des villes. L'urbanisation galopante sur ces sites de plus en plus contraignants ne fait qu'augmenter les vulnérabilités aux menaces dites naturelles. S'ajoutent à ce tableau sombre une mauvaise gestion des ordures. Cette dégradation environnementale reflète la crise haïtienne contemporaine dans toutes ses autres composantes.

Face à la crise, la coopération dite au développement, l'aide au développement à travers un nouveau paradigme de coopération, loin d'apporter solution à travers les actions des ONG et des organisations et institutions internationales, se présente comme une partie intégrante du problème. Elle entretient l'endettement des pays les plus pauvres entraînant un transfert de capitaux vers les pays créanciers, ce qui contribue à l'aggravation de la pauvreté et, par conséquent, de la vulnérabilité, la pauvreté étant, on ne saurait trop le répéter, un puissant facteur de vulnérabilité. C'est bien le cas d'Haïti à l'approche des années 2000.

DEUXIÈME PARTIE :

**LES CATASTROPHE DE LA DÉCENNIE 2000 EN
HAÏTI : DES ÉPREUVES DE PLUS EN PLUS
RUDES POUR LES POPULATIONS, LES
TERRITOIRES ET LE SYSTÈME DE GESTION**

Introduction

La décennie 2000 peut être considérée comme celle des catastrophes naturelles majeures en Haïti. La fréquence des événements pour cette seule décennie a dépassé largement celle du siècle précédent (Tableau xv). Le pays a connu au cours de cette période des crises successives liées à des épisodes catastrophiques de plus en plus meurtriers. Beaucoup d'inondations et mouvements de terrains ont été associés à des cyclones, des tempêtes, des ondes et dépressions tropicales et parfois de fortes averses apportées soit par les alizés et les nordés soit par des pluies thermoconvectives. C'est aussi au cours de cette période que le pays a connu la catastrophe sismique la plus épouvantable, celle du 12 janvier 2010.

Les catastrophes de 2004, ayant frappé Mapou et Fonds-Verrettes, dans le sud-est en mai, et Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite, en septembre, ont été de très grande ampleur comparativement aux précédentes. C'était, aux yeux des populations affectées, du jamais vu, des événements rares. Plus rare a été la série des quatre systèmes cycloniques²⁹ de l'été 2008. Ces météores ont touché le petit territoire insulaire de 27 700 kilomètres carrés en moins d'un mois. Exceptionnel ? Le pays n'a jamais été aussi sévèrement touché par ces phénomènes. Si les catastrophes de la saison cyclonique 2008 paraissent exceptionnelles à cause de la concentration des systèmes cycloniques sur une courte période, celles de 2004 avaient beaucoup plus d'ampleur en terme de bilan humain et matériel sur une superficie plus réduite et des populations affectée moins nombreuses. La réduction des pertes en vies humaines est-elle due, en partie, au fait que les populations avaient tiré des leçons des catastrophes précédentes ? On a constaté, pour ces événements, des crises de plus en plus aiguës et complexes. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'un des plus meurtriers de l'histoire, a porté la situation à son paroxysme. Les pertes augmentant à chaque événement sont l'expression d'un bilan graduel qui traduit une amplification de ces situations catastrophiques (Tableau xvi).

²⁹ Nous appelons système cyclonique ici, les ondes, les dépressions, les tempêtes et les ouragans tropicaux. Jusqu'à présent, l'ouragan qui se distingue des autres par sa "magnitude" élevée est le seul à s'appeler cyclone. Il fallait trouver un nom qui embrasse l'ensemble.

Tableau xiv. La fréquence des catastrophes au cours de la décennie 2000 en Haïti

Cyclones			
Période	Nombre d'événements	Occurrence	Nombre de morts et de disparus
1900 - 2000	16	Près de 2/décennie	Sup. 10 000
2000 - 2010	10	1/année	3 000
Inondations			
1960 - 2000	12	3/décennie	Environ 60
2000 - 2010	8	Près de 1/année	2676

Source de données :
Haïti Référence, 2012

Tableau xv. Résumé des quatre derniers désastres en Haïti de 2000 à 2010

Evénement	PIB affecté	Personnes affectées	Morts
2004 Cyclone Jeanne	7% PIB	300 000	5 000
2007 Cyclones Dean et Noel	2% PIB	194 000	330
2008 Cyclones Fay, Gustav, Hanna, Ike	15% PIB	1 000 000	800
2010 Séisme	100% PIB	2 000 000	222 500
Total		3 494 000	228 630

Source :
Haïti, PDNA, 2010

Il est avéré que les catastrophes de la décennie 2000, bien sur, de nature différente, ont touché différemment des communautés évoluant dans des espaces ayant leurs degrés de vulnérabilité, leurs cadres socio-économiques et niveaux d'intégration propres dans un système national caractérisé par une économie exsangue. Il importe, dans cette deuxième partie, d'étudier le cadre socio-économique, la place dans le maillage territorial et le niveau d'intégration dans le réseau national ainsi que l'exposition et la vulnérabilité des communautés touchées par ces

différentes catastrophes, de montrer que ces événements ont été de rudes épreuves pour les populations, les territoires et les institutions chargées de la gestion des risques et des crises à travers le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). Cela débouche sur la question suivante : Comment - au-delà du niveau de vulnérabilité et de l'échelle d'impact direct de l'événement catastrophique – l'importance des communautés touchées dans le maillage territorial et le réseau national ont joué sur l'ampleur et la portée des crises qui s'étaient avérées des épreuves de plus en plus rudes pour les communautés et le Système National de Gestion des Risques et des Désastres? La partie se divise en deux chapitres. Le chapitre 5 aborde le cadre socio-économique et politico-administratif des communautés concernées tout présentant l'exposition de ces espaces à des aléas divers (hydroclimatiques et morpho dynamiques) et leur niveau de vulnérabilité. Et le chapitre 6 étudie les catastrophes de la décennie analysant leur mécanisme et la crise qui en résultait.

Chapitre 5. Le cadre socio-économique et politico-administratif des communautés impactées par les catastrophes des années 2000

Haïti a connu au cours de la décennie 2000 des inondations et des mouvements de terrain meurtriers occasionnés par de fortes averses et des systèmes cycloniques tropicaux. Et le tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a clôturé la décennie des catastrophes « naturelles » majeures, a dépassé de loin les événements précédents par sa magnitude et son intensité. Ces catastrophes, différentes par leurs nature, magnitude et intensité, se sont produites à des échelles très différentes, ce qui a déterminé notre choix d'événements à étudier : celles de 2004 dans deux villages et une ville moyenne à savoir Fonds-Verrettes et Mapou, respectivement dans les départements de l'ouest et du sud-est et Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite ; et, enfin, la catastrophe sismique qui avait détruit en grande partie Port-au-Prince, la capitale, et d'autres villes du département de l'ouest : Léogâne, Petit-Goâve Grand-Goâve.

5-1. Fonds-Verrettes et Mapou, deux villages enclavés exposés aux menaces naturelles

Mapou et Fonds-Verrettes sont deux communautés rurales du sud-est d'Haïti. Ultra-périphériques et enclavés à cause des difficultés d'accès par la route, elles sont très mal reliées au réseau national. Ces communautés sont touchées, à leur niveau, par la crise dont souffre le pays depuis plusieurs décennies. Tout cela participe de leur grande vulnérabilité révélée par les catastrophes de 2004.

5-1-1. Un cadre socio-économique marqué par une très grande précarité créant une situation cindynogène³⁰

Mapou, 7^e section de la commune de Belle-Anse dans le département du sud-est, est un regroupement de plusieurs localités³¹ : Plaine Mapou, kakont, Marbial, Sibao, Citadelle et

³⁰ C'est, selon les spécialistes de la cindynique, une situation potentiellement catastrophique. A noter que la cindynique est une nouvelle discipline qui étudie les risques dans toutes ses dimensions.

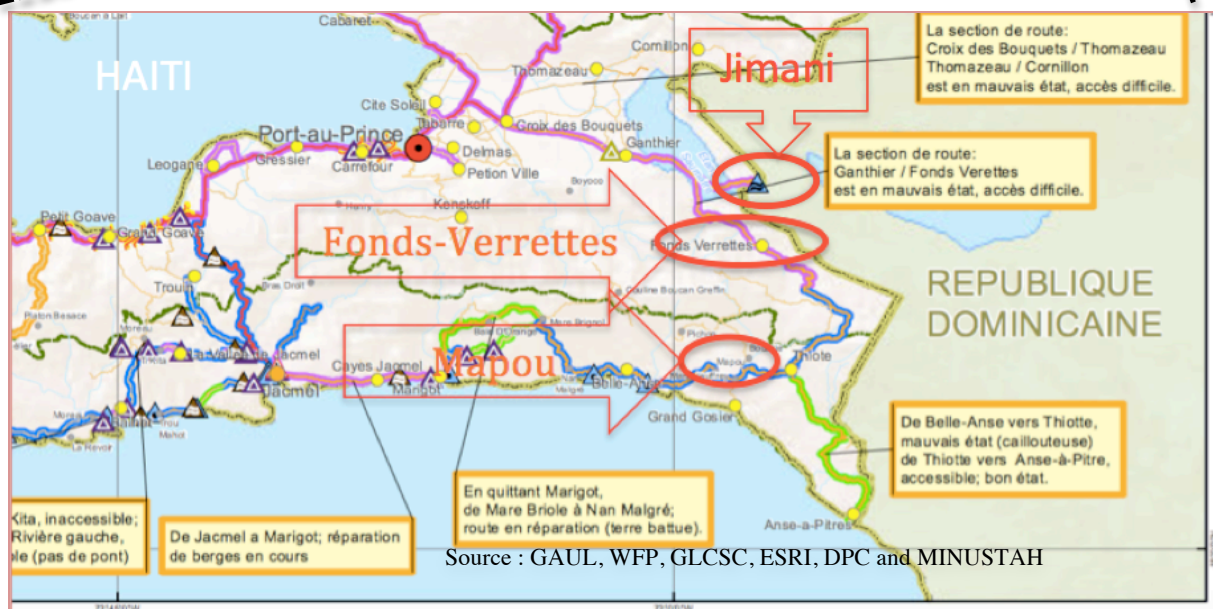
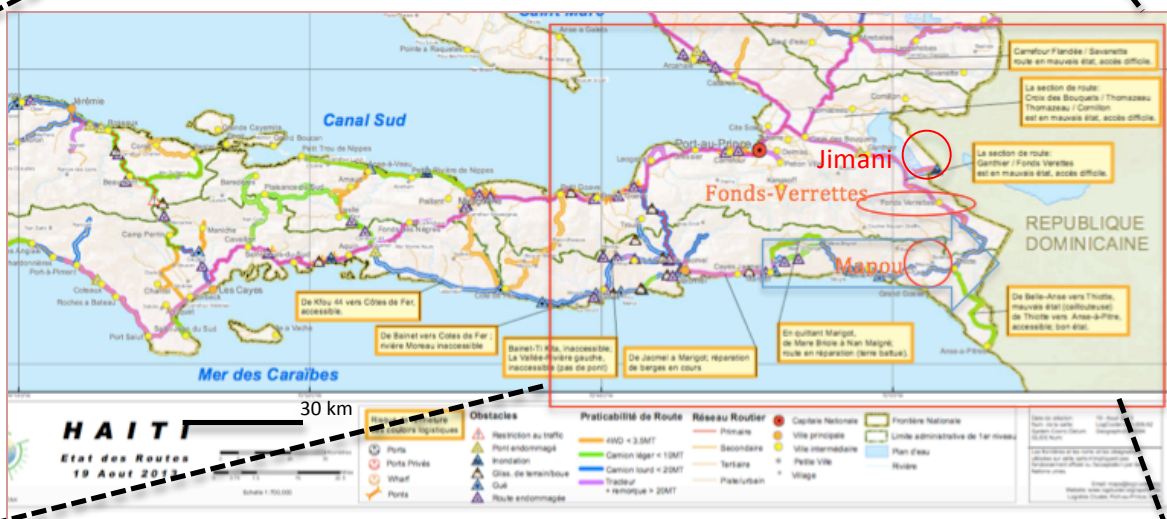
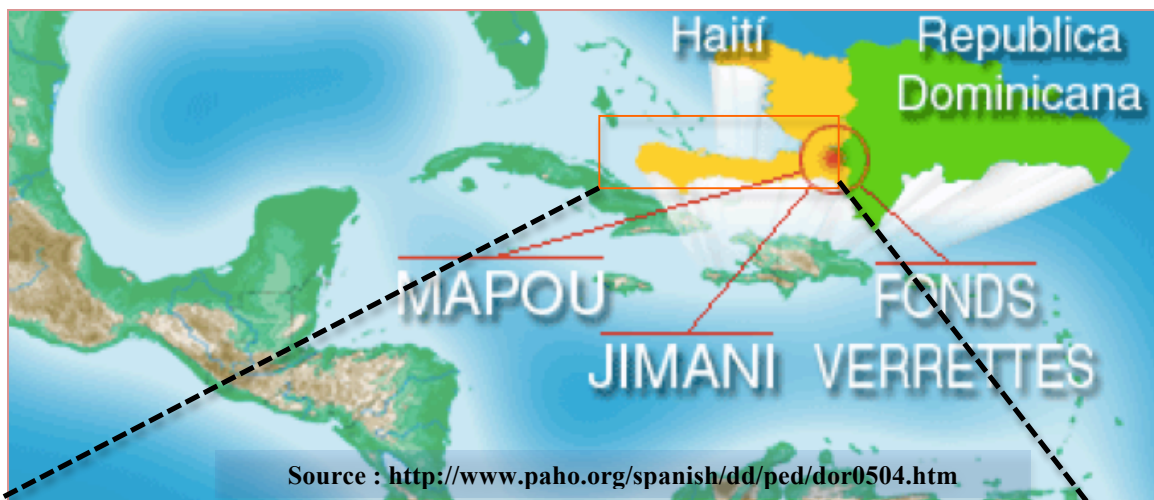
³¹ La notion de localité en Haïti tend remplacer celle de quartier. Pendant longtemps la notion d'habitation (issue de l'économie coloniale) était utilisée pour désigner le découpage qu'on pourrait qualifier de quartier. De plus en plus

zoranjé. A plus de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, on est dans un contexte montagneux, au piémont sud du massif de la Selle dont le plus haut sommet culmine à 2680 mètres.

Les Fonds-Verrettes sont une ancienne section de la commune de Ganthier, dans le département de l'ouest, élevée au rang de commune en 1980. C'est l'unique section de la nouvelle commune. Situé à 18°24' nord et 71°51' ouest, le centre de la commune est à 48 kilomètres de Port-au-Prince. C'est une commune frontalière limitée par la commune de Ganthier à l'ouest et au nord-ouest, celles de Grand Gosier, d'Anse-à-Pitre et de Thiotte, au sud ; et la République Dominicaine, à l'est (Figure 27). Elle compte treize grandes habitations et le village au fond de la vallée dans la confluence de plusieurs rivières à écoulement saisonnier. La communication par voie terrestre entre le Département de l'Ouest et celui du Sud-est se fait par cette vallée sur 8 kilomètres environ. Les villages sont les centres économiques et administratifs des localités environnantes. Ils sont traversés par la route nationale numéro 4. Ces localités constituent les principaux lieux d'exploitation agricole. Elles sont situées dans une région montagneuse entre 600 m et 2 200 m d'altitudes dominée par le Pic de la Selle, le plus haut sommet de la République haïtienne. Les pentes supérieures à 30% représentent 50% de la surface de la commune de Fonds-Verrettes (Diagnostic et Plan stratégique de la commune de Fonds-Verrettes à travers un dialogue communal, 2013). Le recensement de la population et de l'habitat de 2003 a accusé une population de 39 831 habitants pour la commune des Fonds-Verrettes pour 275,81 km² de superficie soit 144,42 habitants/km². La population s'est multipliée par 2 en 27 ans, 1982 à 2009, passant 22 334 habitants à 45 491 habitants. En général, les ménages ont cinq enfants en moyenne. Les femmes ont leur premier enfant avant la vingtaine et les hommes, vers 25 ans. Pour Mapou, nous n'avons pas des informations aussi détaillées concernant la démographie, vu qu'il s'agit d'une section communale pour laquelle on rassemble très peu de données. La Section communale a une population de 10 162 habitants pour 67,94 km² soit 149,58 habitants/km². A l'échelle des deux commune et Section Communale, la population est très diffuse.

la notion de localité, avec le meme sentiment d'appartenance de la population qui y habite, s'est peu à peu substituée à celle d'habitation

Figure 27. Mapou et Fonds-Verrettes, deux villages enclavés



Le bourg des Fonds-Verrettes est une exception avec son habitat groupé, car tout le reste de la Commune à un habitat dispersé avec certaines concentrations notamment à Gros-Cheval, Oriani, Boucan Chat etc. La situation n'est pas très différente à Mapou dont les localités les plus habitées avec un habitat plus ou moins groupé sont celles que nous avons citées plus haut à savoir Plaine Mapou, Kakont et Sibao, trois dépressions fermées comblées d'alluvions quaternaires qui sont les espaces d'exploitation agricole les plus fertiles.

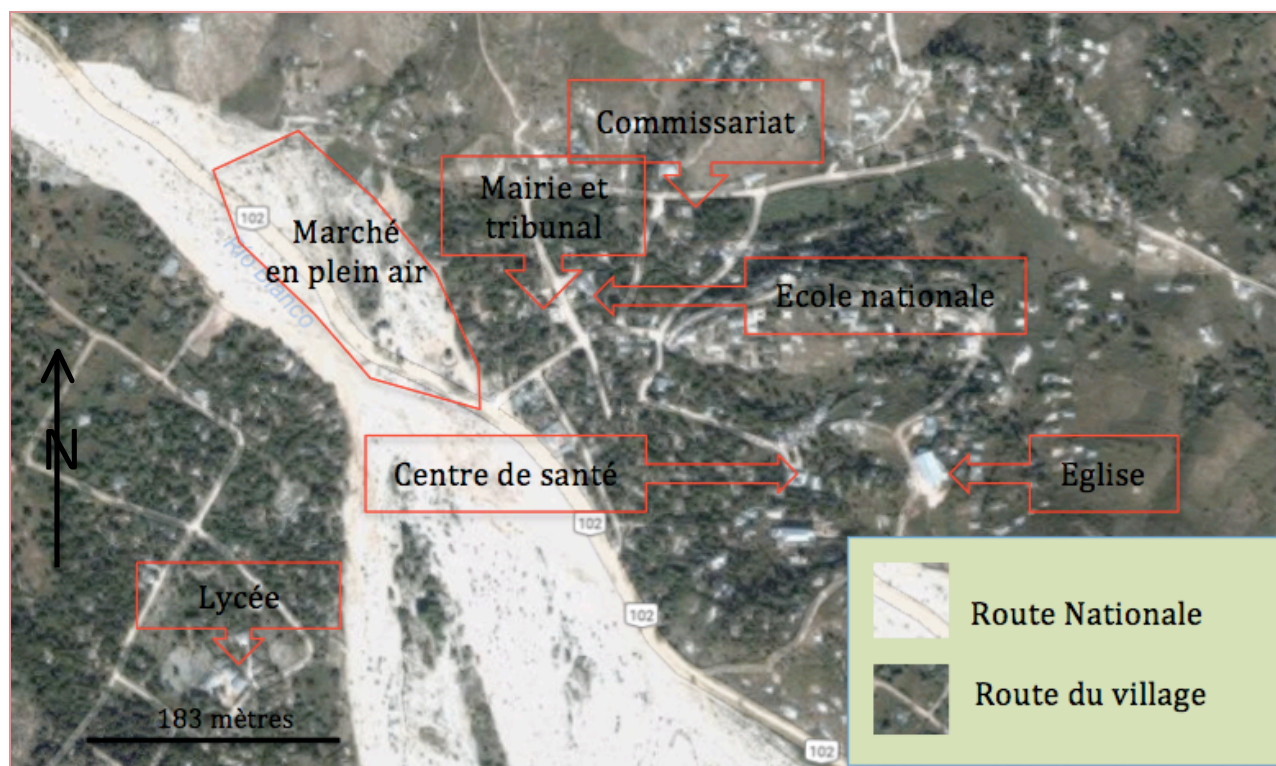
Le village de Fonds-Verrettes, centre de la commune, a une fonction d'abord administrative. Il abrite la mairie et un tribunal de paix. Dans le temps, la présence de l'armée montrait l'importance administrative, car cette présence a toujours été le plus grand symbole de la présence de l'Etat. L'armée ayant été dissoute en 1994. La police y joue le même rôle aujourd'hui avec la présence d'un commissariat, mais avec un très faible effectif. En termes d'équipement et de services Fonds-Verrettes ne sont pas bien desservis. Cette commune est parmi les plus sous-équipées en matière sanitaire en Haïti. Dans le département de l'ouest, elle occupe avec Cornillon (une autre commune) le peloton de queue en matière sanitaire (Diagnostique et plan stratégique de la commune de Fonds-Verrettes à travers un dialogue communal, 2013). On y trouve un Centre de Santé dans le village avec seulement trois médecins et 9 infirmières. Les autres localités n'ont aucun équipement sanitaire. Sinon les matrones³² s'occupent de soin et de l'accouchement des femmes enceintes. On y compte un médecin pour 15 000 habitants et une infirmière pour 3 375. Si une majorité de Fonds-verrettiens fréquente le centre de santé, beaucoup d'entre eux comptent sur la médecine traditionnelle. Les résultats sont vraiment alarmants avec une mortalité infantile qui tourne autour de quatre-vingt pour milles ; et la mortalité maternelle, autour de 500 et 600 pour 100 000 mères.

En matière d'éducation, la commune compte 85 établissements scolaires dont 6 seulement sont publics. Ce sont en grande majorité des écoles de premier et de deuxième cycle fondamental (ce qui correspond au primaire). On y compte cinq écoles secondaires dont quatre dans le village et une à Barassa. Parmi ces écoles secondaires, le lycée construit en 1995 est la

³² Ce sont des femmes qui prodiguent des soins et s'occupent de l'accouchement des femmes. Se dit aussi sages-femmes.

seule publique. Les écoles nationales (écoles publiques du niveau fondamental ou primaire) sont réparties au village, à Oriani, Gros-Cheval, Forêt des Pins, Bois-Negès et Beansos. Ces écoles publiques attestent une certaine présence de l'Etat (dans l'éducation notamment). Malgré tout, plus de 50% des jeunes de 6 à 25 n'ont pas accès à l'école. Cette estimation fait de Fonds-Verrettes l'une des communes les plus mal classées du département de l'ouest en matière d'éducation (Diagnostic et plan stratégique de la commune Fonds-Verrettes à travers un dialogue communal, 2013). La présence du lycée, du centre de santé et du marché public (en plein air), du commissariat de police, de la mairie et du tribunal de paix fait du village le principal pôle de la commune (Figure 28). Dans le dialogue communal les habitants expriment leur insatisfaction du système éducatif qui, selon eux, laisse à désirer, déplorant la grande déperdition aux examens officiels pour les jeunes de la commune.

Figure 28. Les équipements de base aux Fonds-Verrettes



Source :
Digital Globe, 2016

Il n'existe pas de réseau de distribution d'eau potable. Les enfants se chargent, comme pour toutes les régions rurales haïtiennes, d'approvisionner les maisons en eau. Ils doivent marcher environ 1,5 km pour puiser dans les sources au bas de la vallée, la rivière Soliette. Au sud, en montagne ou en zone de terre froide, la meilleure possibilité est l'utilisation des impluviums publics ou familiaux. La population du sud a donc à sa disposition une centaine de citernes familiales pour plus de 500 ménages (Diagnostique et plan stratégique de la commune de Fonds-Verrettes à travers un dialogue communal, 2013). A Oriani, plus au sud, il n'y a que trois citernes publiques dont une seule en fonctionnement, celle des Sœurs d'Oriani, au moment du diagnostic. Au total, il existe un millier de citernes dans la commune dont six publiques pour la desserte de 9 117 ménages. Les plus pauvres consomment l'eau des sources, des rivières ou des citernes publiques. Les familles « moyennes » ont une citerne de 500 à 800 gallons faites de blocs et couverte de tôles ondulées. Les plus aisées ont une citerne en béton ayant une capacité de 1 500 à 3 000 gallons. Ces citernes sont remplies par la récupération des eaux de pluie. Comme pour beaucoup d'autres communes, l'eau de boisson s'achète en petite pochette de plastique. Certaines maisons sont équipées d'un filtre à eau permettant l'obtention de l'eau potable, et d'autres ont recours au chlore avec tout le risque pour la santé que cela entraîne. Les habitants sont unanimes à constater une baisse du débit des sources et une réduction des précipitations depuis de nombreuses années. C'est dû sans doute à la déforestation qui sévit dans le pays et dans cette commune en particulier depuis plusieurs dizaines de décennies voire plusieurs siècles. Si l'eau diminue en quantité, elle régresse aussi en qualité à cause de l'utilisation des engrais et autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture qui polluent l'eau de ruissellement.

Il n'y a pas d'électricité. Ce n'est que récemment des lampes solaires (moins d'une dizaine) ont été installées dans certains points du village. Pour l'obtention de l'électricité, certaines familles ont recours à une petite génératrice. 95 à 98% de l'énergie utilisée viennent du charbon de bois. La présence de téléphone est aussi récente, grâce aux téléphones portables. Les deux grandes compagnies de téléphonie mobile du pays ont des antennes un peu partout dont à Mapou et aux Fonds-Verrettes.

A Mapou, la Section Communale est dirigée par un Conseil d'Administration des Sections Communale (CASEC) dont aucune infrastructure physique ne montre la présence. Il n'y avait pas de présence militaire dans le temps, c'est le cas de toutes les sections communales du pays, sinon les chefs de section dissouts après 1986 qui représentaient l'armée. Comme pour l'armée, il n'y a pas aujourd'hui de présence policière. On y trouve un Centre de Santé et un tribunal. L'Etat est présent dans l'Education Fondamentale (ou primaire) par la présence d'une Ecole Nationale. La section n'a pas de lycée (où l'on dispense l'enseignement secondaire).

Comme aux Fonds-Verrettes, on ne trouve donc pas, à Mapou, d'équipements importants témoignant d'une présence significative de l'Etat. Dans le Centre de Santé, il n'y a pas un personnel médical toujours présent, et il est rarement pourvu de médicaments. Avant la catastrophe de 2004, le village de Mapou était, comme Fonds-Verrettes, dépourvu de réseau d'approvisionnement en eau potable. Suite à la catastrophe, le village de Mapou a bénéficié d'un captage à partir de la source Pichon situées à plus de 3 kilomètres. Grace à ce captage, le village est maintenant pourvu de quelques fontaines publiques pour l'approvisionnement en eau.

Sur le plan économique, les deux villages, à l'intérieur des terres, vivent essentiellement de l'agriculture, une agriculture extensive principalement dans les mornes pour les Fonds-Verrettes, au niveau des sections communales ; et en grande partie dans les petites plaines de dépressions fermées, pour Mapou. Ces dépressions (de fond de poljé) sont les espaces les plus fertiles de la zone. Elles font de Mapou le grenier de la commune en terme de denrées agricoles. C'est ce qui explique le succès du marché qui fonctionne une fois par semaine et aussi l'importance de cette section communale. Alors que l'importance du village des Fond-Verrettes tient du fait qu'il est le centre commercial d'une grande zone agricole. Et il est situé dans un point stratégique reliant le Département de l'ouest et celui du sud-est. Pourtant Mapou et Fonds-Verrettes, desservis par la Route Nationale numéro 4, sont très mal reliés au reste du pays, très mal reliés à l'économie. Au niveau de la commune de Fonds-Verrettes, une bonne partie de la route se confond avec la vallée. Même une montée ordinaire des eaux suite à des précipitations peut bloquer le passage. Inutile d'en parler pour les cas de crue. Le reste en terre battue serpente la montagne vers la Forêt des Pins au voisinage du pic de la Selle le plus haut sommet du pays. C'est cette route qui donne accès à Mapou, sur l'autre versant du massif. Pourtant, elle est

meilleure par rapport à celle reliant Mapou à Jacmel, chef-lieu du département du sud-est, auquel appartient la commune de Belle Anse dont fait partie le village. D'où l'enclavement. Il est plus facile pour un habitant de Mapou d'utiliser la voie maritime au moyen d'embarcations de fortunes pour aller à Jacmel que la route défectueuse passant par la montagne. Ainsi, il y a plus de rapports entre Mapou et Port-au-Prince qu'entre Mapou et Jacmel, dans le même département, si bien que c'est la route Nationale numéro 4 passant par Fonds-Verrettes et Mapou qui donne accès à Belle-Anse, commune du Département du Sud-est, ce qui empêche l'intégration de ce département.

L'absence d'irrigation, fait que le rendement agricole diminue considérablement lors des fortes sécheresses, liées une variabilité interannuelle du régime des précipitations. A cela s'ajoute l'érosion accélérée des sols, une conséquence de la déforestation. A Mapou comme aux Fonds-Verrettes, les cultures sont variées : le maïs, le haricot, les tubercules comme le manioc, la banane, la patate douce, la pomme de terre, le chou, l'oignon. La production de café est en déclin à cause de la déforestation. On y trouve une bonne variété de fruits dont la mangue, le melon, des variétés d'agrumes, des noix de coco. L'élevage représente une activité d'appoint par rapport à l'agriculture. Chaque famille a un petit cheptel qui consiste en quelques cabris et porcs, un ou deux bœufs et des volailles, particulièrement des poules. Ces animaux représentent, comme pour toutes les autres régions d'Haïti, le carnet d'épargne du paysan. C'est dans l'ensemble une paysannerie pauvre avec des activités économiques à faible rendement survivant grâce à une agriculture extensive. C'est pourquoi la fabrication du charbon de bois, très demandé dans les villages et les centres urbains proches, représente un recours pour ces paysans. Et c'est aussi la cause de la convoitise de l'aire protégée de la Forêt des Pins.

La finance de ces communes périphériques est très lacunaire. A Fonds-Verrettes, on compte des caisses populaires dont Fonkoze et Caritas. Elles ne peuvent apporter une contribution conséquente au développement de la commune à cause d'un manque d'investissement dans les infrastructures de base. Dans les deux commune et section communale, la vulnérabilité socio-économique influe sur la vulnérabilité aux aléas naturels aggravant les problèmes environnementaux, déforestation et érosion, des versant nord et sud du Massif de la Selle.

Fonds-Verrettes et Mapou partagent avec les autres communes contiguës une potentialité touristique non exploitée, l'écotourisme. Elles partagent avec elles la Forêt des Pins, espace « naturel » protégé. Il y a en outre la possibilité de développement d'un tourisme spéléologique, car on est dans l'une des régions les plus karstiques du pays avec des grottes, des avens (Trou San Fon, en langue locale). La forêt recèle en outre des espèces endémiques dont le pinus occidentalis d'Hispaniola. A tout cela s'ajoute l'attraction culturelle avec notamment les fêtes champêtres. Tout cela peut permettre la dynamisation de l'économie de la petite région.

La forêt a connu un début d'exploitation touristique avec l'implantation de chalets, au nombre de 16, pouvant héberger une cinquantaine de personnes. Toutefois, ce n'était pas au bénéfice des collectivités locales, la gestion étant centralisée au niveau du Ministère de l'agriculture. La réservation doit se faire à Port-au-Prince. Et le prix paraît exorbitant, soit 500 gourdes par jour par personne. Toutefois, la région reçoit quelques centaines de visiteurs par année dont des étrangers.

Grace au financement de l'Union Européenne (UE) la commune de Fonds-Verrettes a bénéficié d'un plan stratégique de développement. Toutefois le plan n'a pas laissé une place conséquente aux risques et catastrophes. Pourtant l'histoire récente de Fonds-Verrettes, ponctuée de catastrophes majeures, devait faire l'objet de préoccupation de la part des élaborateurs du plan dans le but de mieux insister sur sa vulnérabilité. Dans ce plan, 3 pages sont consacrées à la problématique de genre, 2 pages sur la migration qui est peut-être une conséquence des catastrophes majeures, et enfin, seulement 10 lignes sur les vulnérabilités. Toutefois, on peut reconnaître que les vulnérabilités aux aléas naturels se trouvent en filigranes dans la problématique de dégradation environnementale plus ou moins développée dans ce plan.

En terme de service à la communauté, dans cette zone reculée du pays, difficile d'accès, les ONG sont plus présentes que l'Etat. Parmi ces organisations, il y a ACDI et VOCA, regroupé sous le nom ACDI-VOCA ; il y a la Croix-Rouge ; OXFAM, etc. Ce sont elles qui s'occupent de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, bref, du développement local où elles se présentent comme acteurs aux cotés des populations. En réalité, ces dernières subissent beaucoup l'action au lieu d'être des acteurs à part entière. Un agent communautaire qui travaille avec plusieurs

ONG nous a expliqué que les jeunes filles cherchent à devenir enceintes pour bénéficier l'aide de certaines ONG. Est-ce vrai cette assertion ? Nous ne pouvons l'affirmer. Toutefois, il est un fait que les ONG distribuent de l'aide alimentaire exclusivement à des femmes enceintes et à des sidéens aux yeux des autres ayant les mêmes problèmes d'alimentation. N'est-ce pas la une incitation à devenir enceinte et à attraper le sida ?

Tel est, en gros, le cadre social concerné par la catastrophe hydrométéorologique majeure dont la presse nationale et internationale ont fait l'écho en mai 2004 et qui met les deux villages, Mapou et Fonds-Verrettes, sur la carte des espaces hautement exposés aux inondations, cyclones et mouvements terrains à travers le monde. Ce sont des communautés plus ou moins socialement homogènes qui ont été touchées par ces catastrophes.

5-1-2. Des villages vulnérables soumis à des aléas divers et souvent touchés par des catastrophes « naturelles » majeures

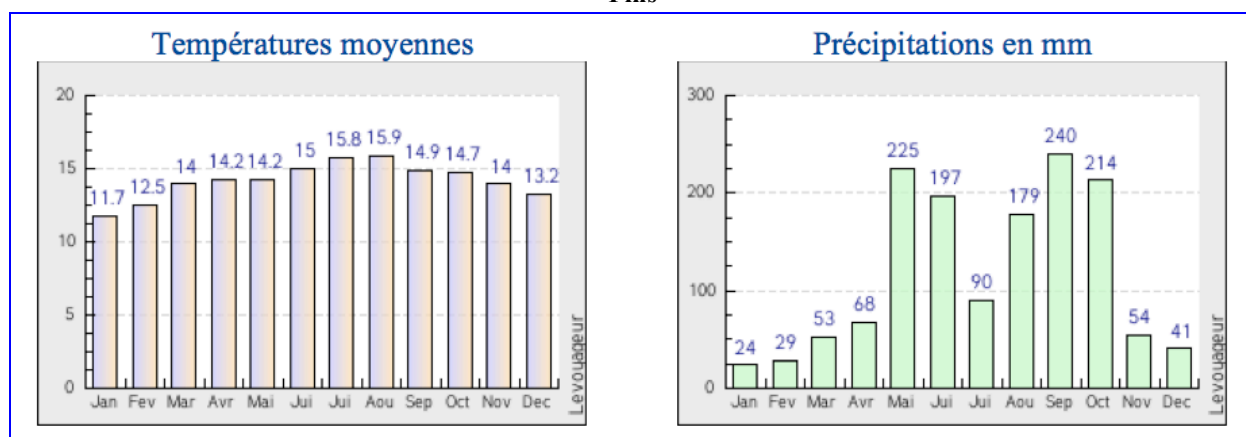
Situés au pied du Massif de la Selle, les villages de Mapou et de Fonds-Verrettes sont exposés à des tremblements de terre du fait de la présence de plusieurs failles qui, peuvent être actives. Le décrochement Enriquillo Plantain Garden qui a été considérée comme responsable du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et tant d'autres dans le passé en fait partie. S'il y a des données disponibles concernant Port-au-Prince et d'autres villes, rien ne permet de remonter dans le temps pour avoir une juste idée de la sismicité historique de Mapou et de Fonds-Verrettes. Ou bien cette histoire reste encore à faire. Mais, il est évident que tous les séismes ayant touché les villes de l'ouest et du sud-est ont aussi touché Fonds-Verrettes et Mapou qui peuvent, parfois, être plus proches des foyers sur les failles du Massif de la Selle. Il est à noter que le tremblement de terre de 2010 a été fortement ressenti dans cette région (Mapou et Fonds-Verrettes respectivement dans les départements du sud-est et de l'ouest) proche de la capitale.

En ce qui concerne les phénomènes hydro climatiques, ils sont exposés aux grandes inondations et mouvements de terrain induits par des pluies diluviennes comme l'attestent les dernières catastrophes. Là encore les données font défaut sinon que sur l'évolution de la température et des précipitations avec de petites stations installées suite à la catastrophe de mai

2004. Il faudrait attendre plusieurs années voire des décennies pour se faire une juste idée des caractéristiques locales du climat. Les maigres données n'étant que régionales. Le massif de la Selle fait partie de la « région climatique » du sud-est, l'un des ensembles les plus pluvieux d'Haïti, autour du Pic de la Selle, le plus haut sommet d'Haïti (2680 mètres). Les données de la Forêt des Pins qui chevauche la ligne de crête nous donnent une idée plus ou moins claire sur le climat de la région (Figure 29).

Mapou, au sud du massif reçoit des précipitations liées aux vents d'est de l'Atlantique. Il se situe plus ou moins dans la transition de la zone sèche d'Anse à Pitre et la région très pluvieuse de l'intérieur. La zone est très connue pour ses sécheresses prolongées. Des troupes coloniales à la poursuite de nègres- marrons en 1781 ont dû rebrousser chemin à cause de manque d'eau. « *Ce serait un lieu du plus grand rapport, si des sécheresses qui ont quelques fois 8 mois de durée, ne l'affligeaient pas* » (Saint-Méry M. de, 1984).

Figure 29. Températures et précipitations moyennes mensuelles de la Forêt des Pins



Source :

[Le voyageur.net/climat-ville FORET DES PINS.html](http://Le.voyageur.net/climat-ville FORET DES PINS.html)

Les Fonds-Verrettes reçoivent des précipitations d'alizés traversant le centre de la République Dominicaine qui subissent une ascendance orographique sur l'ensemble de la Selle/Bahoruco. Il est aussi plus ou moins à la transition de la zone d'abri Cul-de-Sac/Enriquillo et les parties pluvieuses la Selle/Bahoruco. Les sommets de la Selle reçoivent 1963 mm de pluie en moyenne à Thiotte et 1833 à Gaillard (OPS/OMS, 1996). Le relief impose un gradient

pluviométrique, les montagnes correspondant à des zones humides et très humides et les collines et vallées semi-humides. C'est valable et pour Mapou et pour Fonds-Verrettes. Cela se reconnaît facilement à la végétation de savanes arbustives des environs des deux villages, au nord de Fonds-Verrettes et au sud de Mapou particulièrement.

Les précipitations sont donc irrégulières au niveau de ces deux villages, avec une alternance de deux saisons sèches et de deux saisons pluvieuses, d'où la forte fréquence des épisodes de sécheresse lié à des saisons sèches prolongées. L'année 2011 est un exemple où toutes les cultures sont perdues notamment à Mapou, avons-nous constaté lors de nos collectes de données. Pourtant, les saisons pluvieuses sont susceptibles d'apporter des excès d'eau occasionnant des inondations accompagnées toujours de glissements, d'éboulements et d'effondrements. Les cicatrices de glissements anciens et récents sont encore béantes dans le relief. (Photo 7).

Nous ne pouvons oublier le phénomène cyclonique. Le Massif de la Selle au piémont duquel se situent les villages est dans la région à plus haut risque cyclonique du pays. Beaucoup de mouvement de terrain (glissement, éboulement, coulées de boue, effondrements), des inondations et de laves torrentielles dans la région et particulièrement dans les villages y sont liées. C'est le cas par exemple des tempêtes Gordon (1994) et Georges (1998). Un peu plus loin dans le temps, nous pouvons citer les cyclones Hazel (1954), Inez et Allen (1980). C'est l'une des régions du pays où les cyclones sont les principaux repères chronologiques des populations. Par exemple « *après cyclone Allen* », « *avant cyclone Georges* », « *pendant le cyclone Hazel* ».

Le Comportement hydrologique et hydrique des deux bassins versants jouent largement dans la dynamique des catastrophes hydrométéorologiques à Mapou et aux Fonds-Verrettes. Il s'agit d'un relief karstique très friable à cause de la présence de failles actives où l'infiltration l'emporte sur le ruissellement. Il en résulte la résurgence voire l'exurgence des eaux d'infiltration au contact de terrain moins perméables, ce qui est susceptible de provoquer des

inondations hors-série³³. Le site de Mapou est particulier dans le sens qu'il s'agit d'un poljé. Nous savons que le poljé est une dépression fermée souvent liée à des failles ou parfois résultant de l'érosion des terrains tendres et imperméables par le réseau subaérien des cours d'eau absorbés par les ponors (Nicod J., 1972). Et la karstification est attestée aux Fonds-Verrettes par la présence d'avens en montagnes et de sources vauclusiennes au bas de la vallée.

Photo 7. Photo de Fonds-Verrettes montrant un relief marqué par de mouvements de terrain anciens (Glissements et éboulements de type effritement de berge)



Crédit :

Clerveau M., 2011

Au fond du poljé de Mapou, on est à peu près à 300 mètres d'altitude, tandis que le poljé est fermé au niveau des isohypses 360, 380 mètres environ au niveau des collines du sud-ouest.

³³ L'inondation hors-série se trouve dans classification de Fritz Pierre sur les inondations en Haïti. C'est une inondation éclair de grande envergure souvent liée à un écoulement karstique comme celle de Fonds-Verrettes et de Mapou en 2004

Mapou est dominé par le versant sud du massif où il y a un très fort dénivelé. Au pied des montagnes de la Selle, au nord, à une distance d'au moins 3 kilomètres, on passe de 300 mètres à 2 000 mètres d'altitude. C'est exactement à cette altitude que les deux principales rivières du bassin versant de Mapou prennent source : Ravine Zavini (1), Rivière Dlo Rouj (2). Pas mal d'autres rivières à écoulement non pérenne drainent le bassin et font du poljé un cône de déjection (Figure 30).

Figure 30. Les bassins versants de Mapou et de Fonds-Verrettes



Croquis réalisé à partir d'une image GDEM sur la région

Clerveau M., 2011

Il semblerait que le poljé de Mapou avait eu deux ponors : l'un à Kakont et l'autre à Plaine Mapou. S'il n'est plus aisé d'identifier aujourd'hui celui de Plaine Mapou, la population a en mémoire l'emplacement du fameux trou qui absorbait les eaux de Kakont au moment des

fortes pluies. Les habitants expliquent que les eaux qui s'accumulent s'engouffraient dans le trou en faisant un grand bruit. Les habitants ont expliqué, dans l'un de nos entretiens, avoir entendu ce bruit lors de la catastrophe. Notre facilitateur de terrain l'a aussi signalé. Toutefois les eaux n'ont pas pu s'en aller. L'obstruction du ponor de Kakont a-t-elle été accidentelle ? Il faut une étude pour savoir, car le ponor fonctionnait jusqu'alors. Et pour celui de Plaine Mapou, même si la population ne savait pas l'identifier, son obstruction ne daterait pas de très longtemps. Il ne s'agit pas d'une première dans l'histoire ou une inondation est liée au débordement des eaux dans un poljé.

Pour Fonds-Verrettes comme pour Mapou, le cadre naturel est contraignant. Toutefois, cela ne suffit pas à expliquer l'intensité des catastrophes hydrométéorologiques, d'où l'importance des facteurs anthropiques. Le premier facteur anthropique mis en avant pour expliquer les catastrophes de 2004 est la déforestation. La Forêt des Pins qui chevauche la ligne de crête entre les versants de Fonds-Verrettes et de Mapou a perdu plus de 60% de sa superficie en moins de 40 ans. Aujourd'hui la surface des bassins versants est marquée par la déforestation accélérée. Cette dernière résulte d'une occupation et exploitation de l'espace et des ressources préjudiciables à l'environnement, une conséquence de la pauvreté du monde rural haïtien. L'idée même d'avoir un espace sous réserve, avec au milieu, une population pauvre voire très pauvre étant problématique. Nos enquêtes nous ont révélé tout un réseau d'exploitation du bois au niveau de la forêt. Les exploitants principaux, ne sont pas, toutefois directement de la population pauvre, mais des notables avec la complicité des paysans. Ces derniers bénéficient de l'utilisation des espaces défrichés pour la culture de pomme de terre. Dans notre entretien avec un ancien haut fonctionnaire de l'Etat, il a expliqué avoir découvert une cargaison de bois dans une école publique aux Fonds-Verrettes, sans doute cachée avec la complicité du personnel de cet établissement.

Il y a tout un circuit de commercialisation du bois de la commune de Fonds-Verrettes à Port-au-Prince. Une cargaison de bois chargée à Fonds-Verrettes à destination de Port-au-Prince coûte très cher. Un cadre du Ministère de l'agriculture dit soupçonner même l'implication de l'industrie du crime dans ce commerce. Les paysans participent un peu à cette exploitation en

commercialisant le bois en détail pour approvisionner le marché de « bois pin ». Coupé en petits morceaux, le bois de pin est utilisé pour allumer les réchauds à charbon de bois dans les cuisines traditionnelles en ville.

Toutefois, la déforestation n'est pas déterminante dans le processus de vulnérabilisation du milieu. Il faut surtout prendre en compte le rôle de premier plan de l'occupation du sol. Les principaux enjeux sont très mal placés. Le village de Fonds-Verrettes, le cœur de la commune, occupe le lit d'une rivière (Soliette) drainant un bassin versant très pentu susceptible de subir des laves torrentielles et des inondations éclairées (flash flood, en anglais), d'autant plus que le relief karstique favorise l'exurgence des eaux souterraines dans les points bas de la vallée. L'occupation du sol n'est pas plus favorable à Mapou. Les villages sont situés au cœur de dépressions fermées, le poljé.

En résumé, Fonds-Verrettes et Mapou sont deux communautés à économie précaire très mal relié au réseau national à cause d'un seul axe routier très défectueux parcourant vallées inondables et montagnes à pentes très abruptes. C'est donc une région faisant face à des difficultés économiques. Ils sont très mal pourvus en équipements et en services sociaux de base. Cette précarité les rend très vulnérables aux aléas naturels nombreux auxquels ils sont soumis (tremblement de terre, cyclone, inondations, mouvements de terrain comme glissements, éboulements, coulées de boue et laves torrentielles et la sécheresse). D'où l'impact considérable de ces aléas à la base des catastrophes qualifiées de naturelles dont celle de mai 2004.

5-2. Gonaïves, le cadre socio-économique et administratif d'une ville régionale marquée par la précarité et la vulnérabilité dans un réseau macro céphalique

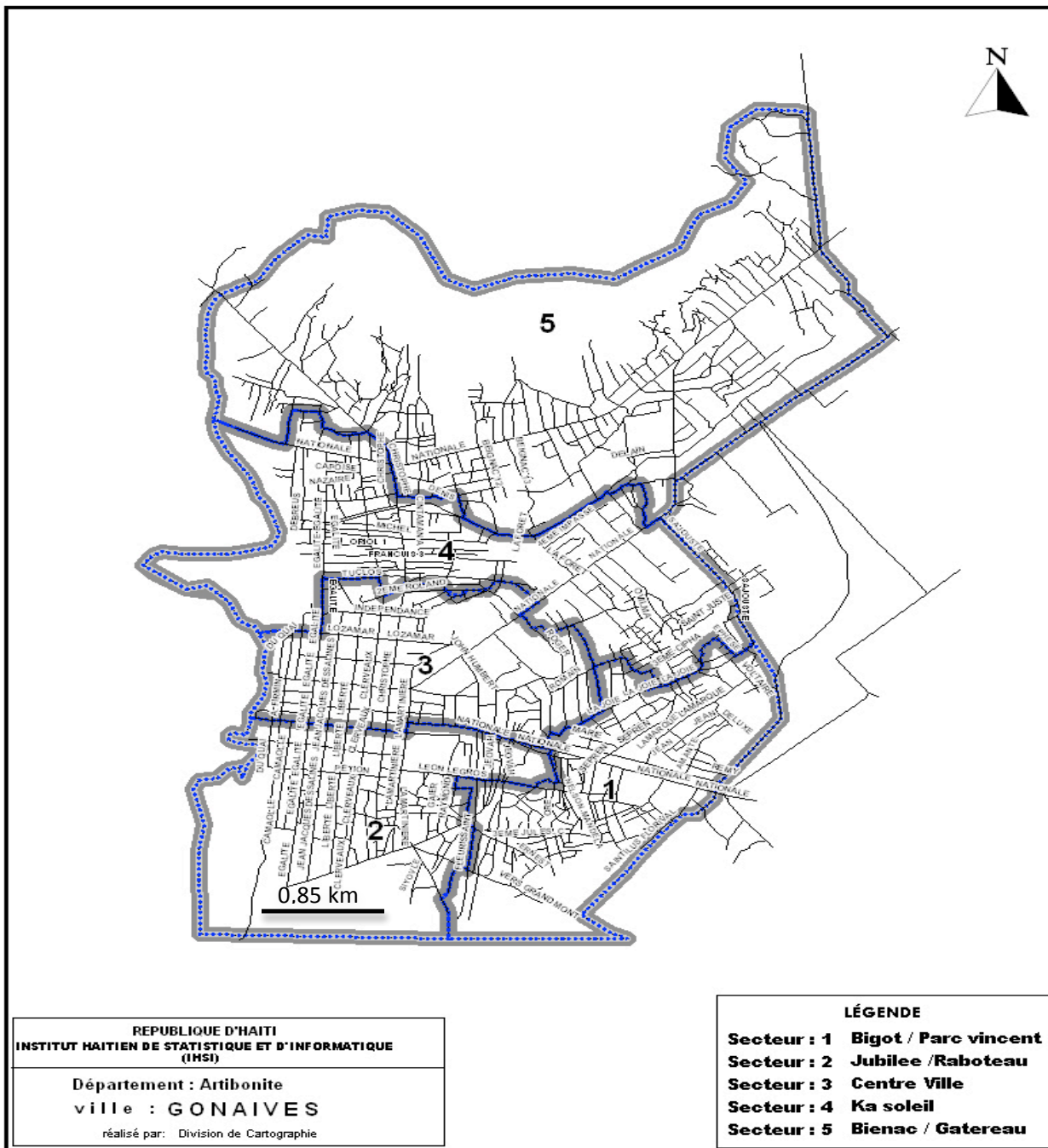
Dans le réseau urbain haïtien Gonaïves occupent la 4^e place derrière Cap Haïtien et les Cayes. Ce classement se fait sur un critère d'abord démographique. Il est important dans ce travail de présenter la ville des Gonaïves sur le plan socio-économique et de sa situation par rapport aux aléas naturels.

5-2-1. Le cadre socio-économique d'une ville carrefour

Les Gonaïves sont le chef-lieu du département de l'Artibonite. C'est la ville principale de la commune du même nom : commune des Gonaïves. C'est une ville littorale située à 171 km au nord-ouest de Port-Au-Prince et 103 km au sud-sud-est du Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays. La commune compte cinq sections communales, 116 habitations et un quartier : Petite Rivière de Bayonnais. La ville des Gonaïves s'étend sur les sections communales de Pont Tamarin et de Bassin. L'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) divise la ville en cinq secteurs : Centre ville, Bigot/Parc Vincent, Ka Soleil, Bienac/Gathereau (Figure 31).

La ville des Gonaïves occupe un emplacement stratégique dans le maillage urbain haïtien. Elle est placée dans une situation favorable en matière de transport et de communication, étant une ville littorale et en position carrefour par rapport à quatre départements et cinq villes moyennes : les départements du Nord, du Nord-ouest, du Nord-est et du centre et les villes de Port-de-Paix, du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, de Ouanaminthe et de Hinche. La communication par voie terrestre entre la capitale et ces villes et départements passe essentiellement par Gonaïves par le biais de la Route Nationale numéro 1. De petites villes ou villages comme Plaisance, Limbé Gros- Mornes, Anse Rouge, Terre Neuve, Ennery, Pilate, Saint Michel et autres sont aussi en communication avec la métropole de l'Artibonite, le centre pour les métropoles des communes adjacentes. Cependant est-elle en mesure d'en bénéficier ? Où quelles en sont les retombées ? Rien ne montre que la ville des Gonaïves profite de cette position valorisante dans un pays très centralisé ou toutes les villes sont directement branchées au centre qu'est la capitale, Port-au-Prince.

Figure 31. Les secteurs de la ville des Gonaïves



Source :

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), 2009

Sur le plan économique, Gonaïves est une ville moyenne qui bénéficie encore des relations privilégiées villes-campagnes. Elle compte donc sur les ressources des campagnes environnantes dont la plaine des Gonaïves. Canne à sucre, coton, huiles essentielles sont parmi les principaux produits de la commune. Et elle est proche de la plaine et de la vallée de l'Artibonite, le grenier du pays en terme de production agricole, une production, néanmoins, en nette régression à cause du dumping américain³⁴ et l'application des politiques néolibérales. Elle est aussi favorisée par sa position de ville côtière. La baie, d'un abord très facile, offrant un excellent mouillage. D'accès assez facile, la baie fut un excellent pied-à-terre pour les aventuriers (flibustiers et boucaniers)³⁵. C'était l'un des principaux point de rencontre vers la fin du XVIIe siècle, la belle époque de la flibuste. Des boucaniers venant de La Tortue s'y installèrent s'adonnant à la chasse des bœufs sauvages.

C'est une ville basée sur les fonctions principalement administrative et commerciale. L'industrie n'ayant pas une place conséquente dans l'économie, sinon par la présence d'une ancienne industrie de production d'allumettes – les Allumettes haïtiennes SA – et la production artisanale de sel de cuisine. Cette production de sel de meilleure qualité remonte au XVIIIe siècle. Elle est relatée par le chroniqueur de l'époque, Moreau de Saint-Méry, en ces termes : « *les anglais (allaient) charger du sel... un sel extrêmement blanc et fin* » (Saint-Méry M. de, 1984). La commune possède quelques gisements non exploités ou dont l'exploitation a cessé depuis quelques décennies. Il s'agit du manganèse, du cuivre et de la bauxite.

Sur le plan administratif, s'agissant d'un chef-lieu de département, tout l'appareil étatique y est représenté, par exemple les directions départementales des différents ministères. La justice y est présente à travers le commissaire du gouvernement et les tribunaux. Sur le plan

³⁴ Le dumping est une politique commerciale déloyale qui consiste à vendre sur un marché étranger à un prix en-deça du coût de production de la marchandise. Cette politique a été menée tout de suite après le départ du gouvernement de Jean-Claude Duvalier d'Haïti, s'est poursuivie pour atteindre son paroxysme sous la présidence de W. J. Clinton aux Etats-Unis. Elle concernait des produits comme le sucre, le lait, les huiles et surtout le riz. L'ancien président Clinton a dû présenter ses excuses au peuple haïtien après le tremblement de terre pour avoir détruit, dit-il, la production de riz en Haïti. Etait-ce une prise de conscience ou tout simplement une déclaration visant à l'aider à mieux asseoir son influence en tant que représentant special des Nations Unies en Haïti, membre de la CIRH chargé de la reconstruction post catastrophe?

³⁵

commercial, c'est la principale ville assurant la distribution des produits de la commune et de ceux venant de l'extérieur. On y trouve plusieurs marchés publics, des boutiques et des magasins, etc. On y retrouve les succursales des différentes banques commerciales du pays : Banque Nationale de Crédit (BNC), Société Générale de Banque (SOGEBANK), UNIBANK, etc). Une Caisse d'Epargne et de Crédit de l'Union Chrétienne d'Haïti fonctionne depuis 15 ans dans la ville (Mission ESP, 2010).

Les pouvoirs symboliques et culturels ont une présence conséquente aux Gonaïves. L'église catholique est représentée par l'Evêché. Saint Charles représente le saint patron de la ville. Chaque année des pèlerins se défilent, venant de partout, pour assister à la fête patronale. Les temples vodou connus nationalement font partie du patrimoine culturel et symbolique de la ville, une survivance des lakous (La Cour)³⁶ d'antan. Il s'agit de *Lakou Soukri Danach*, *Lakou Souvenans Mistik* et *Lakou Badjo Fontèn*. Nous devons noter aussi la présence de salles de théâtre, de night club, de gaguères³⁷, de terrains de football et de basketball, des journaux, des stations de radiodiffusion et de télédiffusion.

En ce qui concerne les équipements, plusieurs dizaines d'établissements scolaires publics et privés assurent l'éducation des enfants des classes enfantines au Terminale. Il existe une Faculté de Droit et des Sciences Economiques rattachée à l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). L'université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG) est récemment créée et placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). Sur le plan sanitaire la ville compte plusieurs centres de santé et des hôpitaux. Parmi eux nous pouvons citer l'Hôpital La Providence, le Centre de Diagnostic Intégré de Raboteau. Toutefois, la situation sanitaire des Gonaïviens reste précaire. Les hôpitaux et les centres de santé sont vraiment insuffisants avec une population nombreuse en augmentation constante. Il faut considérer le problème d'accès à la santé pour une population en majorité pauvre. La qualité des services dans des hôpitaux et centres de santé mal équipés entrant en ligne de compte. Ainsi, aux Gonaïves, la situation en matière de santé est loin d'être clémente.

³⁶ Le lakou designait au XIXe et début XXe siècle la plus petite structure spatiale de la société haïtienne le plus souvent dirigée par un patriarche, le plus ancien de la famille

³⁷ Ce sont des espaces réservés aux combats de coq et qui sert en même temps de marché souvent hebdomadaire

Le Service National d'Eau Potable (SNEP) est chargé de la distribution d'eau comme dans toutes les autres provinces. C'est l'une des rares villes de province à être pourvue d'un laboratoire d'analyse des eaux. Les infrastructures ayant été détruites, le programme de réhabilitation des Gonaïves (PRG) financé par l'Union Européenne a entrepris un projet d'encadrement et de réhabilitation du service National d'Eau Potable (SNEP). Le système souffre d'une absence de régulation de la consommation, de la faiblesse de ressource financière et de la gabegie administrative. Ni désinfectée, ni contrôlée, l'eau distribuée est de très mauvaise qualité. En plus, les sources utilisées ne sont pas protégées de la pollution. L'eau devient insuffisante en quantité et en qualité. Les réseaux ne desservant que 30% de la superficie de la ville pour des besoins en eau potable estimés à 6 600 cm³ par jour pour une population de 160 000 habitants en 2010. La dotation à la même date de 100 litres par personne par jour n'arrive à satisfaire que 66 000 habitants (Estimation du service National d'Eau Potable).

Pour pallier toutes ces lacunes, se sont développés des modes nouveaux d'organisation et de distribution d'eau, notamment les puits privé et la vente par camion citerne. La population pauvre en bénéficie à partir de réservoirs privés où le tarif est 5 fois supérieur à celui du réseau public de distribution. Jusqu'aux dernières catastrophes la ville des Gonaïves ne bénéficiait pas d'un service adéquat de ramassage d'ordure. Elle produit environ 45 543 tonnes de déchets annuellement. A peine 30 % sont collectés. La séparation des déchets (ménagers, hospitaliers et débris de construction) n'est pas assurée. Pas de séparation non plus entre les canaux d'évacuation des eaux pluviales et usées ni l'existence de décharge publique contrôlée. Deux sites sont utilisés pour l'entreposage des déchets. Ce manque d'équipements sanitaires adéquats rend la situation alarmante en terme de gestion de déchet pour une ville relativement peuplée (Photos 8).

Photos 8. Le problème de la gestion des déchets à la rue Vernet



Crédit :

Etienne J-O., 2010

L'électrification y est ancienne et assurée par l'Electricité d'Haïti (ED'H). Cependant, la crise énergétique de ces dernières décennies avait toujours eu des répercussions exigeant un rationnement sévère, c'est le cas de toutes les autres villes d'Haïti. Dans le cas des Gonaïves, une centrale électrique toute neuve a été récemment installée avec l'appui du Venezuela et de Cuba dans le cadre du programme Petro Caribe lancé par le feu président Hugo Chavez. C'est ce qui contribue à améliorer considérablement le service de l'électricité aux Gonaïves. Toutefois, la situation reste fragile en ce qui l'énergie dans la mesure où la compagnie souffre toujours des difficultés liées à sa gestion. Cette insuffisance d'équipements éducatifs et sanitaires serait plus grave aujourd'hui s'il n'y avait pas certaines initiatives dans le cadre de la réponse aux désastres. Ainsi l'Hôpital Eben-Ezer, construit et géré par l'ONG du même nom avec l'appui de la coopération suisse ne compte que trois médecins devant recevoir plus de dix patients par jour selon les périodes (Mission ESP, 2010). Il souffre d'un manque criant d'équipements médicaux indispensables. Le manque d'équipement et de services sociaux de base de toute sorte participe grandement à la vulnérabilité de la ville. Cette situation de vulnérabilité sera approfondie avec l'étude des aléas naturels affectant les Gonaïves.

5-2-2. Gonaïves, ville vulnérable exposée à des aléas naturels divers

Les Gonaïves sont connus, à cause des récentes catastrophes, comme une ville très exposée à l'aléa inondation. Le risque inondation se place en première position dans la mémoire de la population. A part les récentes catastrophes, Gonaïves ont connu des inondations, certes, de moindre ampleur, au cours du passé récent. Le cyclone Hazel qui avait affecté tout le pays en 1954 avait apporté ses cortèges de malheur aux Gonaïves. Nous pouvons citer pas mal d'autres événements liés à des cyclones et de fortes averses dans le passé. Il faut souligner que l'histoire du site est associée aux phénomènes hydrométéorologiques si l'on en croit les descriptions de Moreau de Saint-Méry (Saint-Méry M. de, 1984). La ville fait partie de la région climatique³⁸ Haute Artibonite et Mirebalais, une région humide recevant 1500 mm de précipitations en moyenne par an avec plus de 2 mètres dans certaines zones dont Mirebalais, Marmelade, Puilboraud. Pourtant, faisant partie de la Diagonale sèche³⁹ allant du Nord-ouest à la Plaine du Cul-de-Sac, la Haute Artibonite et la ville de Gonaïves est en zone d'abri par rapport aux vents dominants de l'Atlantiques et de l'Amérique du Nord: les nordés, alizés saisonniers en provenance de l'anticyclone de Manitoba, et les alizés, proprement dit, venant de l'anticyclone permanent de l'Atlantique nord. C'est un climat tropical à alternance saisonnière comme beaucoup d'autres régions du pays. Avec une évapotranspiration potentielle élevée, 5 à 7 mm/jour, si le site de la ville bénéficie d'une situation favorable par la présence de la nappe phréatique, la sécheresse du climat est renforcée par le caractère karstique du relief en colline et en montagne. Une alluvion calcaire dans les dépressions renforcées par la forte salinité donne une situation édaphique défavorable. Les sols sont pauvres. Toute la zone environnante est dominée par une végétation de savane arbustive. Le nom de la « Savane Désolée » à l'entrée sud-est de la ville est évocateur (Photos 9). La carte des risques cycloniques ne place pas Gonaïves dans les zones à haut risque du pays. Sa région fait partie de la zone où le risque cyclonique est modéré. Pourtant c'est la ville qui a connu les effets les plus catastrophiques des cyclones touchant Haïti ces dernières décennies. C'est bien le cas des cyclones de 2004 et de 2008.

³⁸ Le géographe Georges Anglade présente une division du pays en régions climatiques qui étaient au nombre 8. L'Artibonite figure parmi ces régions mises en évidence par le géographe.

³⁹ La diagonale sèche désigne un espace soumis à l'effet d'abri par rapport aux alizes et même aux nordés depuis le nord-ouest (Mole Saint-Nicolas) à la frange nord de la Plaine du Cul-de-Sac en passant par Gonaïves et Saint-Marc.

En effet, la ville des Gonaïves, comme pour beaucoup d'autres régions semi-arides, n'a jamais été à l'abri de grandes inondations catastrophiques, étant située dans une sorte de cuvette ouverte sur la mer servant de cône de déjection à un bassin versant de 692 kilomètres carrés qui s'étend sur sept communes : Gonaïves, Ennery, Gros-Morne, L'Estère, Marmelade, Saint-Michel de l'Attalaye et Terre-Neuve (Tableau xvi et figure 32). C'est le bassin dit de la Quinte-Ennery drainé par la rivière La Quinte et ses principaux affluents : La Branle, Bayonnais, Bassin, etc.

Photos 9. Végétation rabougrie témoignant de l'aridité du climat de la région des Gonaïves



La photo 5-1 est celle Morne Biénac au nord de la ville de Gonaïves. L'espace est atteint d'un processus d'érosion très avancé qui attaque en profondeur la roche mère. C'est la principale zone d'extension urbaine après la catastrophe. Sur la photo 5-2, on identifie la Savane désolée. Cette savane s'est transformée en un petit lac dans les épisodes pluvieux de 2004 et de 2008, liés au passage des systèmes cycloniques tropicaux. Le type de végétation témoigne du climat aride de la région des Gonaïves

Crédit :

Jean Odile Etienne, 2010 et M. Clerveau, 1998

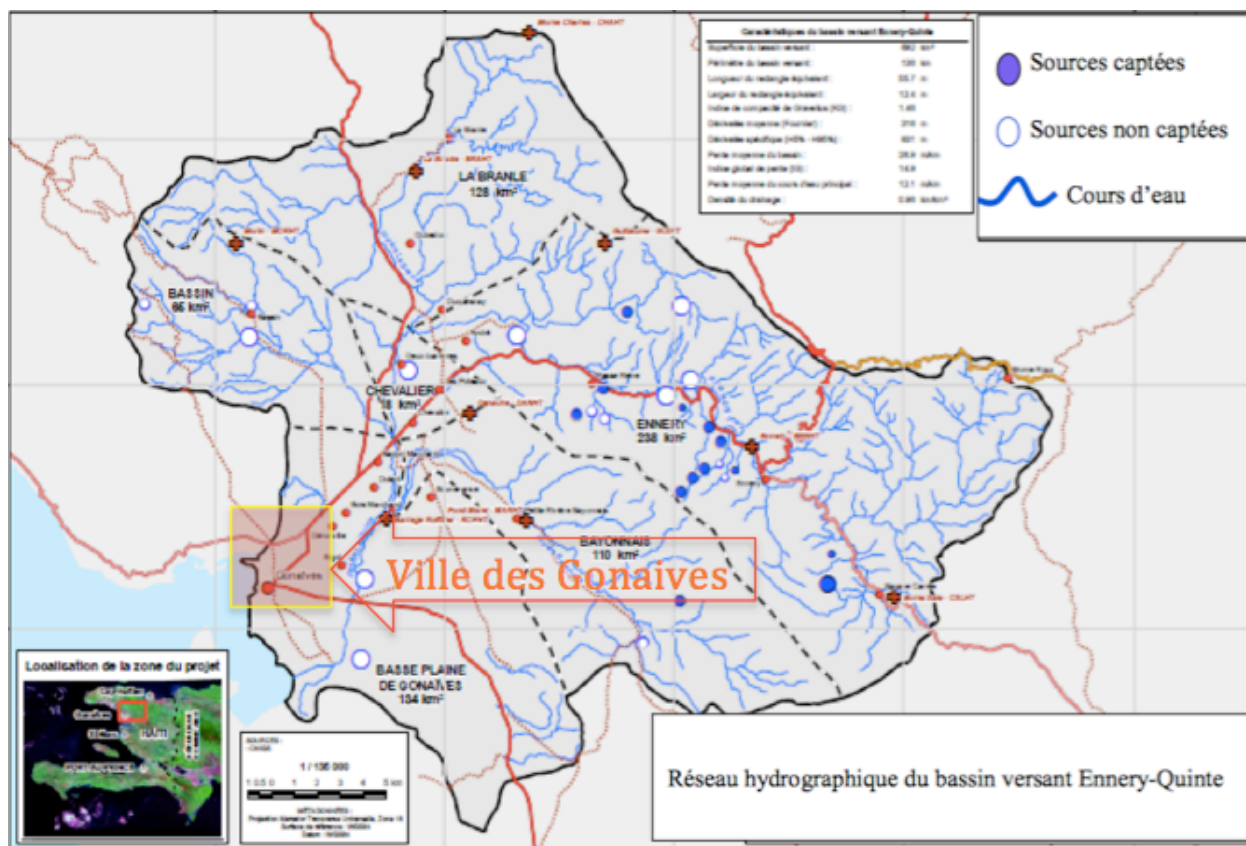
Tableau xvi. Principaux affluents de la rivière La Quinte (Gonaïves)

Affluents	Superficie du bassin versant (ha)
Rivière Bayonnais :	
Ravine Duvallon	170
Ravine La Coupe	300
Ravine Médecignin	800
Ravine Savane Ronde	710

Ravine Tout Pioche	1495
Rivière Ennery :	
Ravine Engoma	885
Rivière Pascal	120
Ravine Roger	300
Rivière Fouquette	1030
Ravine Martino	950
Ravine Grand D'Lo, site Marmelade	6450
Ravine Grand D'Lo, site Mare Blanche	2500
Ravine Grand D'Lo, site Corail	1500
Rivière Bassin :	
Rivière Béchate	300
Rivière Sotte	450
Ravine Macajou	90
Ravine Mamelle	750
Rivière Labranle :	
Rivière Bras droit	1940
Rivière Bras gauche, site aval	1780
Rivière Bras gauche, site amont	1010

Source: Heusch, 198

Figure 32. Le bassin versant des Gonaïves



Source : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), 2007

Ce bassin versant alimente la rivière La Quinte à la base des inondations de la ville des Gonaïves. Les traits rouges représentent les routes nationales.

Les Gonaïves sont une ville également exposée au séisme, comme d'ailleurs tout le nord d'Haïti (Tableau xvii). La faille septentrionale menaçant toute la côte de cette partie du pays. Des villes comme Môle Saint Nicolas, Cap Haïtien, Fort-Liberté et Ouanaminthe sont très exposées à cet aléa. On oublie souvent, dans la liste, de petites villes comme Limonade, Trou-du Nord, Saint Louis du Nord, le Borgne, Limbé, Plaisance, qui n'existaient pas en tant que villes sur la carte de 1842 – la date du dernier séisme dans le nord. Alors que les mesures d'aménagement avec notamment la présence du Parc Caracol tendent à augmenter le nombre de villages qui peuvent être à risque sismique chassant les paysans de leur terroir. Même si à plusieurs kilomètres de

distance, Gonaïves sont très concernés par un tremblement de terre dans le nord d'Haïti. Le risque d'une catastrophe sismique comme celui de 1842 est réelle à cause surtout de la grande vulnérabilité de la ville et aussi à cause de l'effet de site géologique (Malgré la distance prévue du séisme) à cause de la présence d'une grande épaisseur d'alluvion pouvant jouer sur l'accélération du sol.

Tableau xvii. Menaces naturelles et anthropiques aux Gonaïves

Menaces naturelles anthropiques			
géotechniques	hydrométéorologiques	Actions de l'homme sur l'environnement	
Séisme	Ouragan, tempête tropicale	Pollution (eau, air, sol)	Déversement de substances dangereuses, toxiques et radioactives
Raz de marée / Tsunami	Fortes pluies	Epuisement des réserves d'eau	Résidus organiques, eaux usées, pesticides
Erosion	Températures extrêmes	Désertification	Marée noire
Glissement de terrain	Incendie spontané	Erosion côtière	Manque de contrôle et mauvaise gestion de structures comme :
Affaissement	Tornade		<ul style="list-style-type: none"> • – stations de services • – entrepôts de combustibles
Eboulement	El Niño/La Niña		Insécurité
			Accidents divers
			Emeute

Source :

Plan de contingence communale des Gonaïves, 2010

Quand on parle de catastrophes hydro météorologiques dans le cas de Gonaïves, on voit les systèmes cycloniques et les fortes averses qui peuvent induire des inondations, des glissements et éboulements, des laves torrentielles et des coulées de boue. Les catastrophes de 2004 et de 2008 sont des illustrations. Les mouvements de terrain n'attendent pas toujours les

cyclones et les averses. C'est un phénomène d'abord lié à la gravité même si les eaux pluviales apparaissent comme le lubrifiant essentiel. Il faut aussi souligner que la plaine alluviale des Gonaïves est exposée au phénomène de tassement au niveau des zones marécageuses à sol tourbeux. Ce phénomène très lent - lié surtout à l'alternance de saisons sèches et de saisons pluvieuses - se produit dans des sols gorgés d'eau. Il peut avoir des incidences graves sur les constructions au fil des années et parfois même des mois.

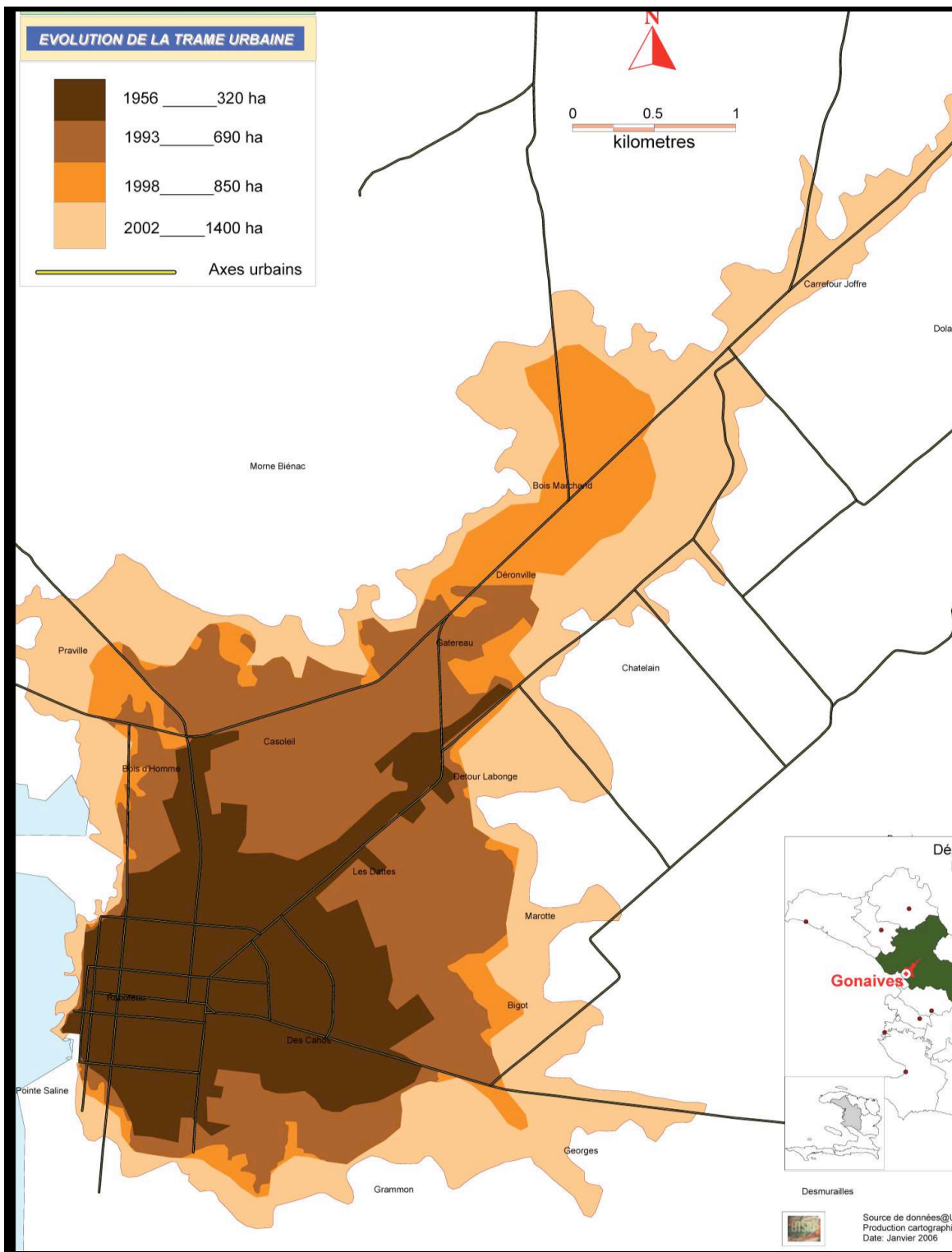
La présence de ces aléas ne suffit pas à expliquer les catastrophes dont souffre souvent la ville des Gonaïves. Il faut surtout prendre en compte sa grande vulnérabilité. Elle s'explique par la situation d'insécurité sociale et aussi par l'urbanisation galopant incontrôlée, le lot commun de toutes les villes haïtiennes. La commune des Gonaïves avait une population de 263 716 habitants en 2003. Avec un taux d'urbanisation de 60,28 pour cent avant les catastrophes, elle faisait figure de commune très urbanisée si l'on voudrait comparer avec les autres communes de la région ou même du pays hormis celles de la région urbaine de Port-au-Prince. Comme pour toutes les villes du pays, la croissance de la ville des Gonaïves depuis sa fondation jusqu'en 1950 a été lente. La population ne s'accroissait pas à un rythme accéléré. La ville ne quittait guère son site initial. A partir de 1950, la ville a connu une accélération de sa croissance enclenchée par la migration interne, laquelle avait pour cause la déprise agricole qui allait en s'accélération depuis la fin du XIXe siècle. De 1950 à 1971, la population des Gonaïves a plus que doublé passant de 14 000 à 29 000 habitants avec un taux de croissance de 3,6%. Le 4^e recensement de la population et de l'habitat réalisé en 2003 la ville comptait 139 488 habitants. La plus grande densité s'observait dans le Centre Ville où vivaient 24.2 % de la population urbaine sur 12.5 % du territoire, soit 18 464 habitants au km².

La croissance démographique accélérée allait exercer une forte pression sur les services sociaux de base qui s'avèrent rapidement insuffisants. La consommation a augmenté avec la croissance démographique, ce qui donne une augmentation des déchets liquides et solide qui participe aujourd'hui à la vulnérabilité sanitaire et celle liée à l'aléa inondation par l'obstruction des canaux d'évacuation des eaux. La situation est rendue plus difficile avec l'occupation anarchique de sites inappropriés à la construction et une forte pression sur les espaces périurbains. On assiste donc à une accélération de l'étalement ces dernières années au détriment

d'espaces préalablement destinés à l'agriculture. De 1993 à 2002, soit en 9 ans seulement la superficie de la ville a doublé passant de 690 ha à 1 400 ha (Figure 33). Il s'agit d'une production de la vulnérabilité aux aléas hydrométéorologiques et d'origine géodynamique interne d'autant plus que la ceinture urbaine marginale, qui en résulte, est un ensemble de quartiers d'habitations auto construites par les couches pauvres de la population. C'est, enfin de compte, une extension urbaine sans règles d'urbanisme, sans plan d'aménagement, une extension productrice de vulnérabilité.

La vulnérabilité de la ville des Gonaïves peut être étudiée aussi en prenant en compte la dégradation environnementale dans tout le bassin versant dont elle fait partie. Gonaïves étant en aval au niveau du cône de déjection de la rivière La Quinte. L'un des éléments clés de sa vulnérabilité est le phénomène de déforestation, de ruissellement et d'érosion. C'est un bassin versant accidenté avec des pentes supérieures à 45% sur une grande partie de sa superficie, le point culminant atteignant 1460 m d'altitude avec des pentes moyennes 26.9m/km et un indice global de pente de 14.9, d'où sa grande fragilité (Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural, MARNDR, 2007). Environ 65 % de la superficie du bassin versant Ennery-Quinte est composée de massifs rocheux, de montagnes basses et de collines intermédiaires. Depuis 1980, le bassin versant Ennery-Quinte subit une croissance démographique soutenue, avec une population de près de 260 000 habitants avec une croissance 2,5% par an (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), 2003). La population y est inégalement répartie. La densité est près de 400 habitants au kilomètre carré dans les villes et près des axes routiers avec une très forte concentration aux Gonaïves et a Ennery (62%), tandis que pour près de la moitié de la superficie du bassin versant se retrouve une densité d'environ un habitant au kilomètre carré (Figure 34)

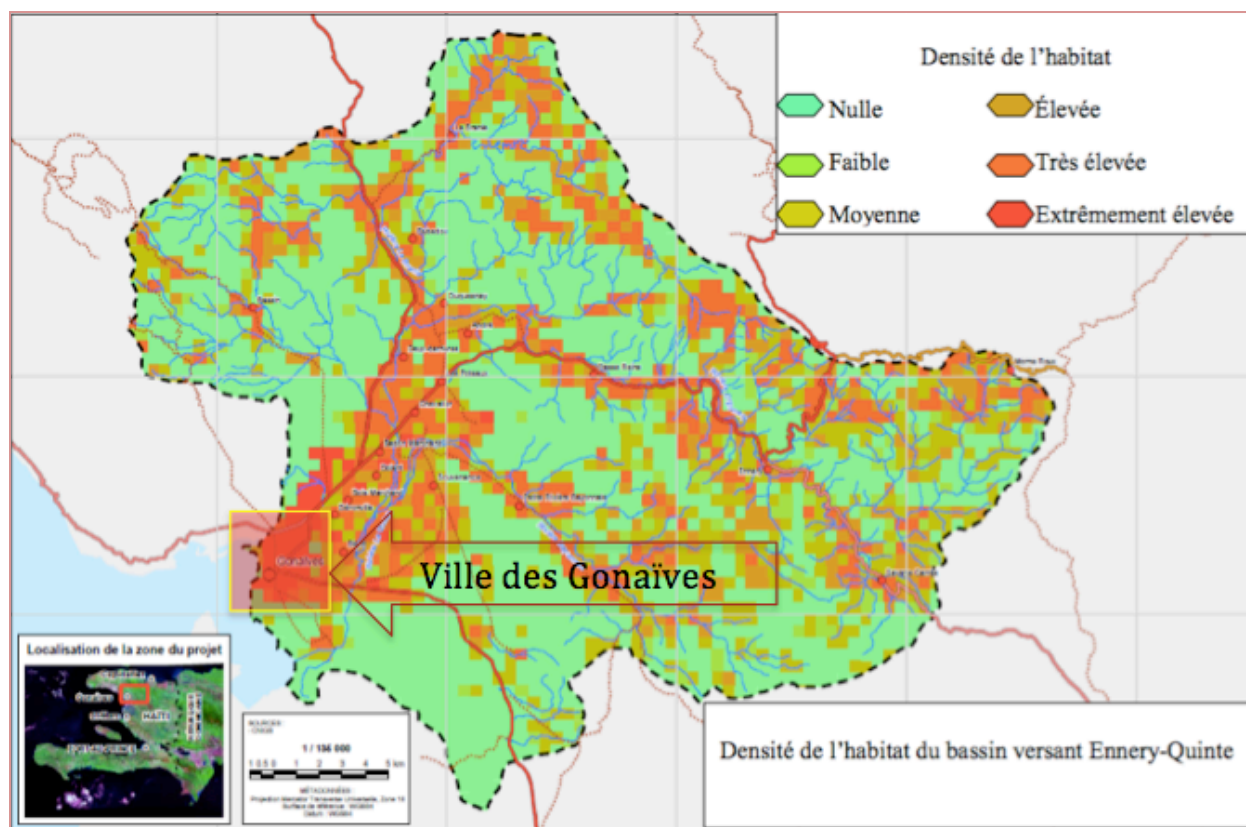
Figure 33. Extension de la ville des Gonaïves 1956-2002



Source :

Unité de Télédétection et de Système d'Information Géographique, 2006

Figure 34. Densité démographique du bassin versant La Quinte-Ennery (Les traits rouges représentent les axes routiers)

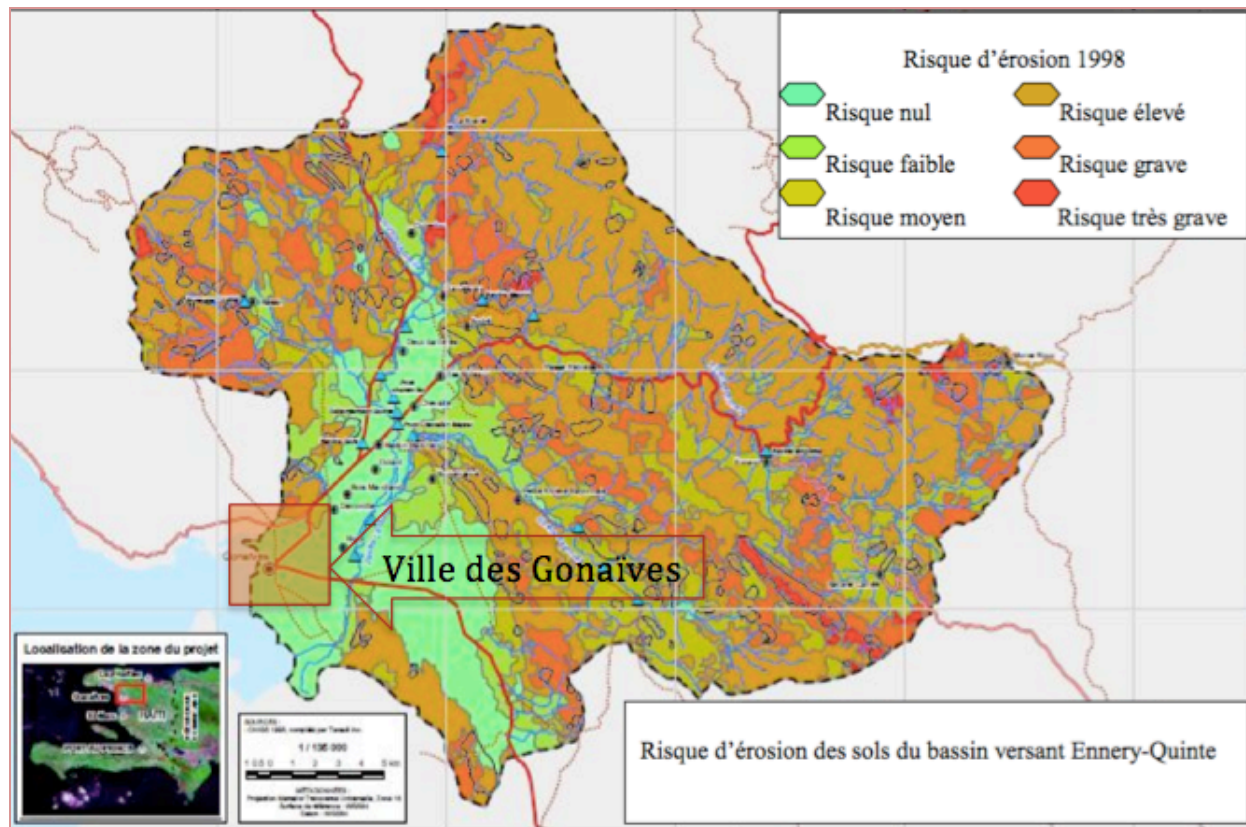


Source :

MARNDR, 2007 (Données recensement 2003)

L'agriculture extensive dans les zones de pente représente l'activité dominante, avec une agriculture plus ou moins intensive dans les vallées et la plaine des Gonaïves. La situation est compliquée par la présence de l'élevage libre qui aggrave la déforestation. De manière générale, sa couverture végétale est dégradée, ce qui ouvre la voie à l'érosion accélérée. En effet, près de 65 % de sa superficie totale est caractérisée par des classes d'érosion « élevée » à « très grave » formant ainsi des nappes et des ravines (Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural, 2007) (Figure 35). Ces phénomènes ont été accentués par le passage des cyclones tropicaux.

Figure 35. Le risque d'érosion dans le bassin versant La Quinte-Ennery

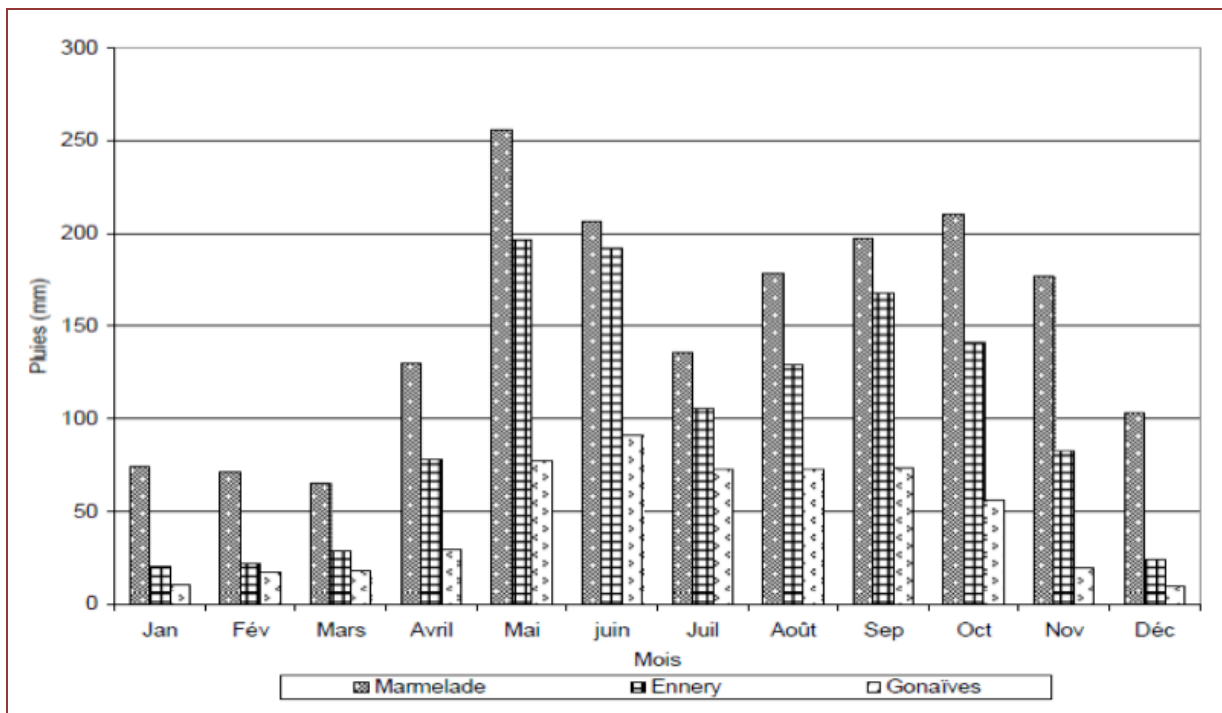
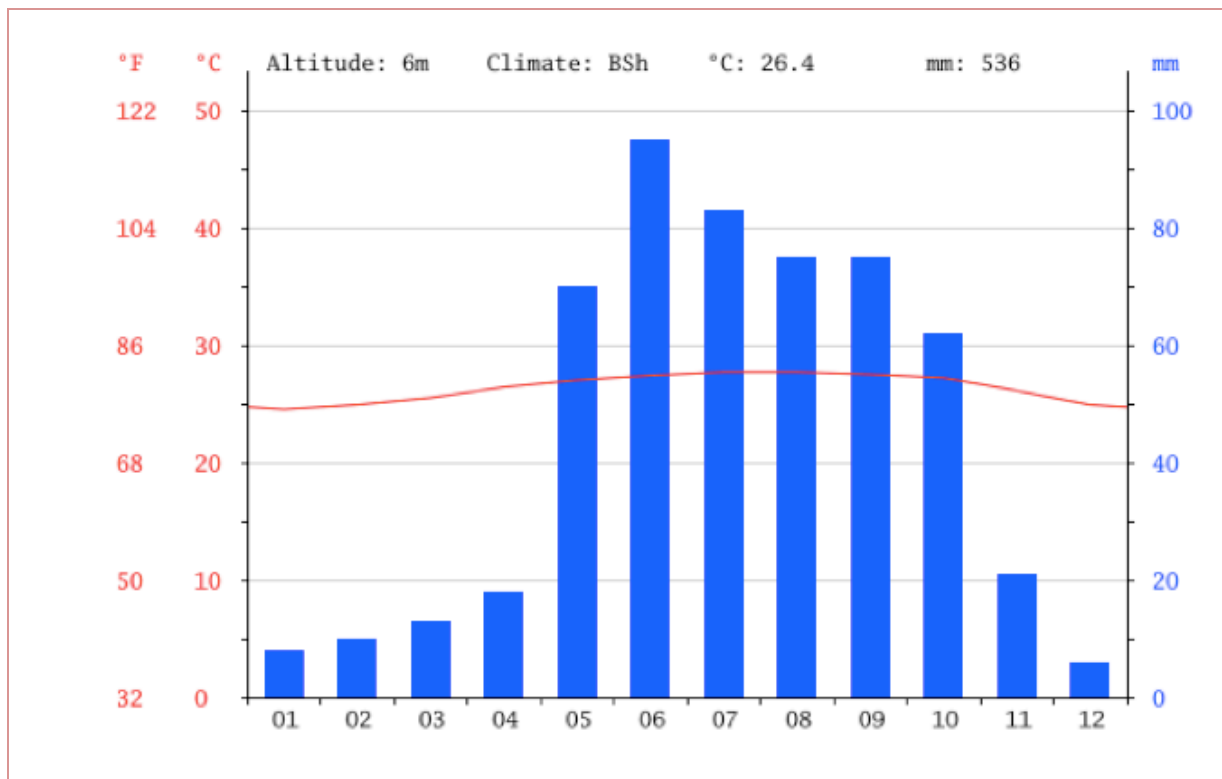


Source :

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), 2007

Une autre conséquence de la déforestation est la diminution de l'infiltration des eaux pluviales au profit du ruissellement. Située en aval, la ville des Gonaïves est concernée par les eaux de ruissellement de tout le bassin versant. La faiblesse des précipitations autour des Gonaïves n'exclut pas les grandes inondations catastrophiques. Le gradient pluviométrique étant graduel de l'aval à l'amont. Dans les zones situées à 320 m d'altitude comme Ennery, les précipitations annuelles sont environ de 1 200 mm. Tandis que dans les régions localisées à 710 m d'altitude comme Marmelade, les précipitations annuelles sont de 1800 mm (MARNDR, 2007) (Figure 36).

Figure 36. Diagramme ombrothermique des Gonaïves et diagramme des précipitations amont-aval : Marmelade, Ennery et Gonaïves



Source :

Climate-data.org et MARNDR, 2000

5-3. Port-au-Prince, la capitale : centre d'Haïti, périphérie du monde

Port-au-Prince est la capitale de la République d'Haïti. Il représente le centre politico-administratif. Haïti est un état unitaire avec 10 départements administratifs très centralisés sur la capitale. C'est la capitale économique et aussi culturelle. Quand nous parlons de Port-au-Prince ici, il ne s'agit pas seulement de la commune capitale ou la commune mère, il s'agit de l'agglomération de Port-au-Prince rassemblant les communes de Port-au-Prince, Delmas, Pétion-Ville, Carrefour, Cité Soleil, Tabarre, Croix-des-Bouquets et Kenscoff.

5-3-1. Port-au-Prince, ville primatale dans un réseau macrocéphalique

Port-au-Prince regroupe toutes les fonctions urbaines d'autant plus qu'elle est très favorisée par rapport aux autres villes. C'est le spécialiste de la ville Bernard Dézert qui faisait remarquer que « *les villes capitales ont, en général, fait l'objet de toute l'attention des chefs d'Etat pour des raisons évidentes de prestige* » (Dézert B. 1991). Cette réalité reflète les politiques de centralisation impulsée par l'occupant étasunien, encouragée et renforcée par les pouvoirs dans le cadre d'une gestion autoritaire de la chose publique. Aujourd'hui, sur près de 18% de la superficie du pays se retrouvent plus de 40% de la population. Port-au-Prince (l'agglomération) représente la ville primatale à la tête d'un réseau macro céphalique⁴⁰. En effet, selon le recensement de 2003, Haïti connaît un taux d'urbanisation de 42%. C'est à Port-au-Prince que se trouve concentrée la plus grande majorité de la population urbaine. C'est une métropole millionnaire avec à peu près 3.000.000 d'habitants selon la projection de 2010 (Institut Haïtien Statistiques et d'Informatique, 2010).

Port-au-Prince est la capitale économique avec les sièges sociaux des entreprises, par exemple les banques commerciales, les magasins les plus importants, et les industries. Environ 75% des entreprises industrielles du pays sont dans l'agglomération de Port-au-Prince où sont concentrés plus de 90% des emplois, plus de 90% des salaires, environ 75% de la puissance électrique et près de 90% des effectifs touristiques. Cette centralisation est le fruit d'un processus

⁴⁰ Macrocéphalie urbaine est cette expression employée depuis les années 1980 pour désigner un réseau urbain caractérisé par développement d'un seul pôle (Céphalie, la tête) au détriment des autres.

historique. Pour l'année 1975–1976, Port-au-Prince bénéficiait de 49% des dépenses de l'Etat. Port-au-Prince représente le principal centre nerveux du pays, et ce, à des niveaux divers: niveau économique et financier, niveau politique et le niveau culturel. C'est l'agglomération qui abrite l'essentiel des établissements d'éducation du pays. La grande majorité des écoles secondaires, soit de 40% s'y trouve. Les 11 facultés de l'Université d'Etat d'Haïti sont à Port-au-Prince dispersées dans de petits campus et/ou locaux dont 10 dans la commune mère. Toutefois, un campus de cette université publique a été installé à Limonade dans le nord après le tremblement de terre de 2010. Pendant longtemps certaines provinces ont bénéficié des *Facultés de droit et des Sciences Economiques*. Cependant, elles sont très mal gérées. La diffusion de pôles de nouvelles universités privées, parfois sans reconnaissance légales et dépourvue de toute bonne structure pour l'enseignement et la recherche, est très récente en Haïti. C'est le cas aussi des universités publiques en région dirigées directement par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).

C'est la capitale qui donne le ton. Elle distribue des marchandises, diffuse des modes et des informations. Si en France l'expression « *Paris et le désert français* » désigne la centralisation de la France autour de l'île de France, en Haïti l'expression couramment employée est celle de « *la république de Port-au-Prince* ». Cette polarisation du pays est à la base de la croissance urbaine impulsée surtout par la migration interne. L'on voit que c'est indirectement les causes des mutations urbaines et les conséquences de celles-ci à la capitale haïtienne.

5-3-2. Port-au-Prince, entre dévitalisation du centre, l'étalement périphérique, dysfonctionnement et vulnérabilités

Lors du séisme du 12 janvier, c'est le centre ville de Port-au-Prince qui a connu la plus forte intensité. Avant la catastrophe, le centre de Port-au-Prince était déjà en proie à la dévitalisation. Au cours des années 1990 déjà le géographe Henri Godard parlait de l'essaimage du centre pour montrer le transfert de certaines activités centrales vers Pétion-Ville, la route de Delmas etc. Cette dévitalisation s'est accélérée à la faveur crises politiques successives pour prendre sa vitesse de croisière suite au renversement du président Jean Bertrand Aristide. Le tremblement de terre de 2010 a trouvé un centre ville avec une dévitalisation très avancée.

C'était resté le centre du petit commerce : produits alimentaires venant des campagnes et de l'étranger et d'autres articles comme des habits, des chaussures, etc. Le grand commerce avait déjà déplacé les succursales les plus importantes vers Delmas, Route de l'aéroport, Pétion-ville et Tabarre. Les sièges sociaux du grand commerce et des finances étaient essentiellement à Delmas et à Pétion-ville. Il ne restait que des succursales de moindre importance, les marchés publics et le petit commerce ambulants. L'hôtellerie était réduite à des dizaines de motels. Depuis les années 1970, les hôtels d'un certain standard étaient plutôt à l'écart sinon dans les parages du Champs de Mars, la place centrale, où il y a jusqu'à présent le Plaza, et, avant le tremblement de terre, Le Palace. Ils occupaient surtout les collines. On peut citer quelques-uns : Christopher, Castel Haïti, Montana, etc. Nova Scotia, en plein centre ville, était une exception. Toutefois, il a cessé de fonctionner, comme Castel Haïti (à Carrefour-Feuilles), depuis les années 1980 avant d'être détruit par le séisme. En terme de loisir et de culture, il faut noter la disparition du cinéma. Le Cinéma théâtre Triomphe, Rex Théâtre et les cinémas Capitol, Olympia, Lido ont fermé leurs portes.

Le quartier de l'exposition suite à l'exposition pour la commémoration du bicentenaire de Port-au-Prince en 1949 était resté une zone d'attraction jusqu'au début des années 1980. Avec ses places publiques très fréquentées, un boulevard moderne de quatre voies et un parterre, des sculptures au milieu, elle a fait connaître son âge d'or au centre ville. La Cité de l'Exposition a été gagnée par la bidonvilisation et l'insalubrité. Pendant longtemps le théâtre National situé dans le quartier de l'exposition ne servait que de lieu de jeûne protestant pour la confession pentecôtiste. Ce sont là autant d'indices d'un centre ville dévitalisée avant le tremblement de terre du 12 janvier. Les vicissitudes politiques et sociales d'un centre ville commercial piégé par des quartiers populaires péri-centraux - La Saline, Bel-Air, Fort-National, Saint-Martin Portail Léogâne, Cité l'Éternel, Cité de Dieu, Fort Saint-Claire - avec la montée en puissance du populisme n'a pas favorisé le développement du centre de Port-au-Prince à la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle. L'opération Bagdad en 2004 et 2005 en a fourni la preuve.

Par ailleurs, c'est un centre ville très congestionné avec un transport en commun très traditionnel. Le développement des voies de communication ne suivant pas la vitesse vertigineuse de l'urbanisation qui se traduit par une explosion démographique et un étalement

périphérique ainsi qu'une augmentation des activités particulièrement informelles causant de graves problèmes de mobilité. Toutefois, le centre ville demeure le cœur de l'agglomération et de la région urbaine et aussi le centre du pays à cause de sa position carrefour, d'où son importance. En ce sens on peut admettre que la destruction amenée au centre ville par le tremblement de terre avait touché Haïti en plein cœur.

5-3-3. Une ville vulnérable exposée aux aléas et marquée par une forte occurrence des catastrophes « naturelles » majeures

Port-au-Prince en tant que centre du pays accumule de manière caricaturale tous les problèmes urbains qui participent de sa vulnérabilisation. L'agglomération n'est pas bien lotie en termes de services sociaux de base et d'équipement. Durant les années 1960 et 1970, le réseau de distribution d'eau potable se portait plus ou moins bien. Créée en 1963 et placée sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication, la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP), chargée de cette distribution, exerçait son monopole sur le secteur. Cette centrale distribue l'eau à partir d'une vingtaine de captage (sources et forages). A la fin des années 1970 et au début des années 1980 la CAMEP n'était plus en mesure de fournir convenablement l'eau potable à une agglomération en pleine expansion. Avec l'urbanisation galopante, le réseau n'était plus à même de satisfaire la demande. Les quartiers précaires récents sont restés longtemps en dehors de la distribution régulière. La crise commence. Ne répondant pas à la demande, la compagnie devait compter avec des acteurs privés : exploitants de forages, fontainiers, sociétés assurant le transport par camion, porteurs d'eau et vendeurs d'eau. Certains quartiers aisés restent totalement à l'écart de la distribution publique, ne raccordant pas au réseau. Dans les quartiers défavorisés, l'approvisionnement était ainsi reparti en 1997 :

- Branchement particulier : 17% des ménages ;
- Fontaines publiques : 5,5% des ménages ;
- Revente de voisinage : 67% des ménages ;
- Et, enfin, camions et porteurs d'eau : 10,5% des ménages.

Il y avait aussi des programmes de distribution appuyés ou financés par d'autres acteurs principalement les ONG et les OI en coopération avec la CAMEP. Nous pouvons citer en exemple le GRET qui coopère dans la fourniture de fontaines publiques gérées par les *komite dlo* (comités de l'eau) dans les quartiers précaires.

En plus de la vétusté et de la médiocrité du réseau, la compagnie faisait face à des problèmes financiers à cause du taux très bas de facturation. Sur 100 à 120 millions de mètres cubes produits, 40 000 sont réellement facturés. C'est dans ce contexte que la compagnie faisait face à un problème de personnel en surnombre. Le personnel était pléthorique. Vers 1997, le chiffre d'affaire des opérateurs privés, plus de 60 000 000 de gourdes, représentait le double de celui du public. Aujourd'hui, la situation reste la même avec la nouvelle compagnie en charge de la distribution dans la zone métropolitaine depuis plusieurs années déjà, à savoir la Direction Nationale d'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA). Dans certains quartiers, on peut passer plusieurs mois sans voir l'eau couler du robinet.

La même crise sévit en matière de la distribution de l'énergie électrique. Le parc de distribution de l'électricité à Port-au-Prince compte une centrale hydroélectrique, la centrale de Péligre dans le département du centre - hors du département de l'ouest dont Port-au-Prince est le chef lieu - et trois centrales thermiques. La centrale hydroélectrique de Péligre a une puissance moyenne de 30 MW en saison pluvieuse et 10 MW en saison sèche. La centrale thermique de Carrefour (Carrefour 1 et 2) dispose d'une puissance moyenne de 12 MW et celle de Varreux, 12,5 MW. La capacité installée, 157 MW, s'avère déjà insuffisante pour une demande Port-au-Princienne de plus de 161 MW estimée en 2005. Le système fonctionnait jusqu'au milieu des années 1980. Le déficit est devenu chronique depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies. A partir de cette date commence une longue crise énergétique renforcée par l'extension urbaine. On est passé à un rationnement drastique, parfois en deca de 12h d'électricité en moyenne par jour. Pour essayer de pallier la crise, des accords de production sont passés avec des compagnies privées dont SOGENER, 23 MW. Aujourd'hui, la production d'électricité est ainsi répartie :

- La Centrale de Péligre, 26 MW ;
- SOGENER, 55,6 MW ;
- Carrefour, 26 MW ;

Il s'agit d'une puissance globale de 100 à 110 MW dont on déduit les 30 MW de la compagnie E-Power, non fournis pour cause de non paiement. C'est l'agglomération où se côtoient la richesse et la pauvreté où règnent les inégalités les plus flagrantes. La misère se localise dans les quartiers précaires, les bidonvilles, qui reçoivent les migrants de l'exode rural particulièrement. Ce sont les couches les plus vulnérables de l'agglomération par rapport à des aléas divers soit d'origine naturelle soit d'origine sociale ou anthropique. Se pose le problème de construction anarchique sans aucune norme de construction et d'occupation du sol. Les habitations s'installant n'importe où : dans et sur les berges des ravines à écoulement temporaire dont la crue peut s'avérer dévastatrice lors des saisons pluvieuses ; au-dessus des parois des sablières, sur les pentes abruptes des montagnes adjacentes, etc. (Photo 10).

Photo 10. Urbanisation au Morne l'Hôpital



Crédit :

CLERVEAU M., 2011

Il faut noter que l'anarchie règne également dans l'exploitation des matériaux de construction. A Port-au-Prince, les carrières sont exploitées sans aucun contrôle à proximité des zones habitées ou elles sont à ciel ouvert. Cette situation s'aggrave avec la mauvaise gestion des ordures. L'accumulation de déchets et de sédiments participe de la vulnérabilité aux aléas hydrométéorologiques contribuant à l'obstruction des canaux d'évacuation qui sont souvent déjà sous-dimensionnés par rapport à la quantité d'eau qu'ils doivent drainer. Il en est de même de l'ensablement des ravines et des rivières qui résulte de la dégradation des bassins versants par la

déforestation et l'érosion. L'ensablement contribue à une élévation du lit de la rivière ou de la ravine rendant les riverains plus exposés aux inondations catastrophiques. Et souvent, les canaux, les ravines et les rivières sont obstrués par les déchets et les sédiments en même temps (Photo 11).

Photo 11. Le canal de la ravine Bois-de-Chêne obstrué par des immondices



Source :

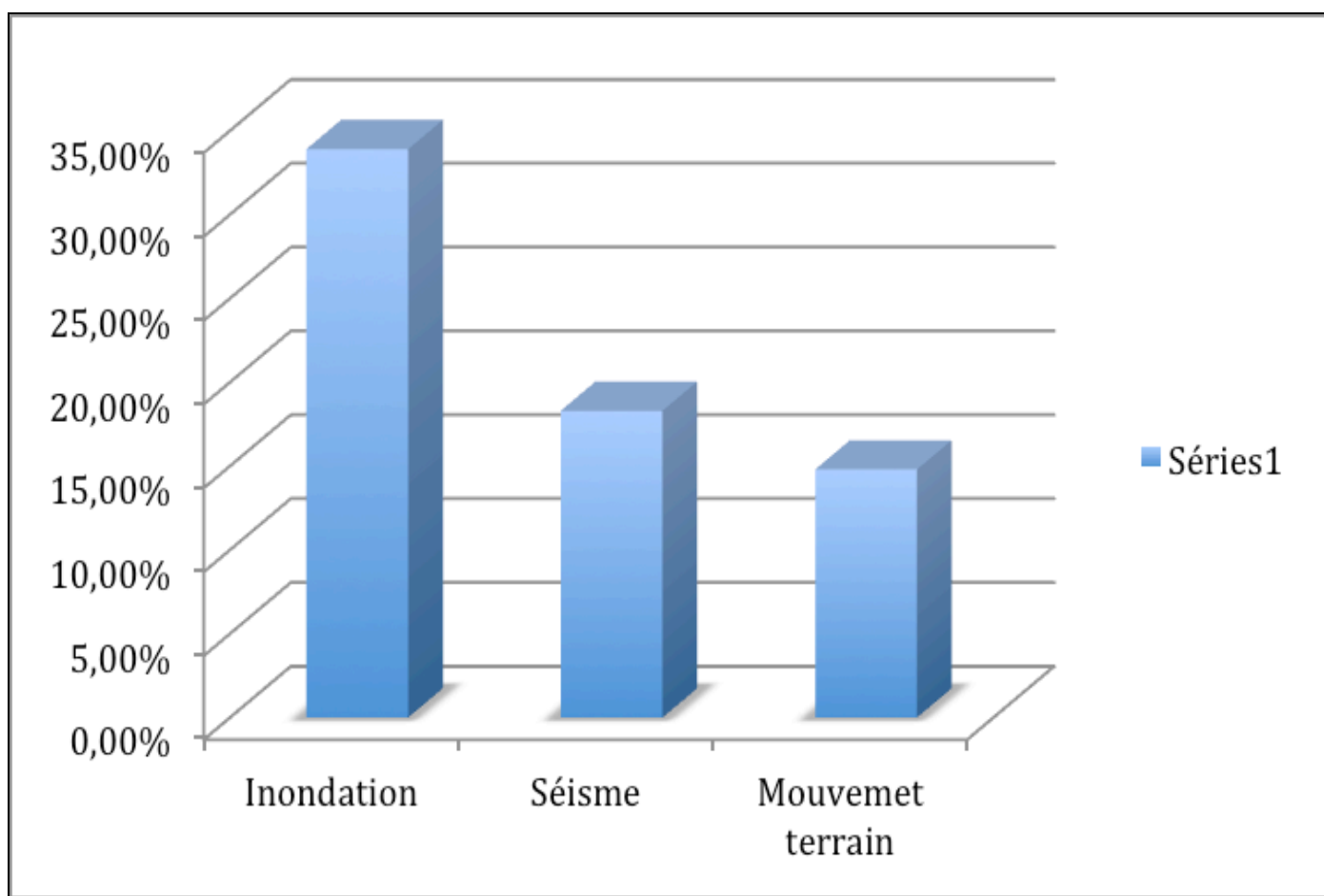
Olivier Archambeau, 2015

La ville de Port-au-Prince occupe un site très exposé aux aléas naturels dont les manifestations conduisent souvent à des catastrophes avec des impacts sévères sur les hommes, leurs biens et activités. Les plus fréquents de ces aléas sont : inondations, mouvements de terrain. Les inondations et les mouvements de terrain constituent une menace permanente pour la ville de Port-au-Prince à cause de la prédisposition de la ville à les subir. C'est une menace permanente à cause de la fréquence de ces deux phénomènes chaque année à Port-au-Prince, à cause aussi de l'étendue des espaces menacés et de l'importance des enjeux. Les phénomènes hydrométéorologiques sont vécus presque au quotidien à Port-au-Prince. Les populations en sont vraiment conscientes. Une enquête que nous avons menée en l'an 2000⁴¹ révèle que ces phénomènes sont très redoutés. 33,9% des enquêtés pensaient que l'inondation est le phénomène le plus redoutable contre 18,3% pour les séismes et 14,8% pour les mouvements de terrain (Figure 37). Le tremblement de terre passe en deuxième position, car moins fréquent bien que plus meurtrier. Toutefois, il faut dire qu'on en était à 10 ans avant le tremblement de terre le plus meurtrier dans l'histoire d'Haïti et du continent américain à savoir celui du 12 janvier 2010. C'est aussi ce qui est ressorti du focus-group que nous avons organisé à la même année avec un

⁴¹ Cette enquête a été menée dans la commune de Port-au-Prince en avril-mai 2001 dans le cadre de mon mémoire de maîtrise à l'UAG. L'échantillon a été de 242 personnes dans les quartiers à haut risque de la commune.

échantillon de 40 personnes de la population de Carrefour-Feuilles au cours de quatre journées d'enquêtes participatives dans le cadre de la *Carte des risques de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti*, une étude de l'OXFAM GB. Pour la population Carrefour-Feuilles, le problème de désastre naturel se résume à l'inondation et aux eaux en furie qui emportent les maisons, les personnes et les animaux (Mathieu P, Piard B. et Constant J.-A., 2001).

Figure 37. Les risques inondation, séisme et mouvement de terrain dans la perception des Port-au-Princiens en l'an 2000



Source :

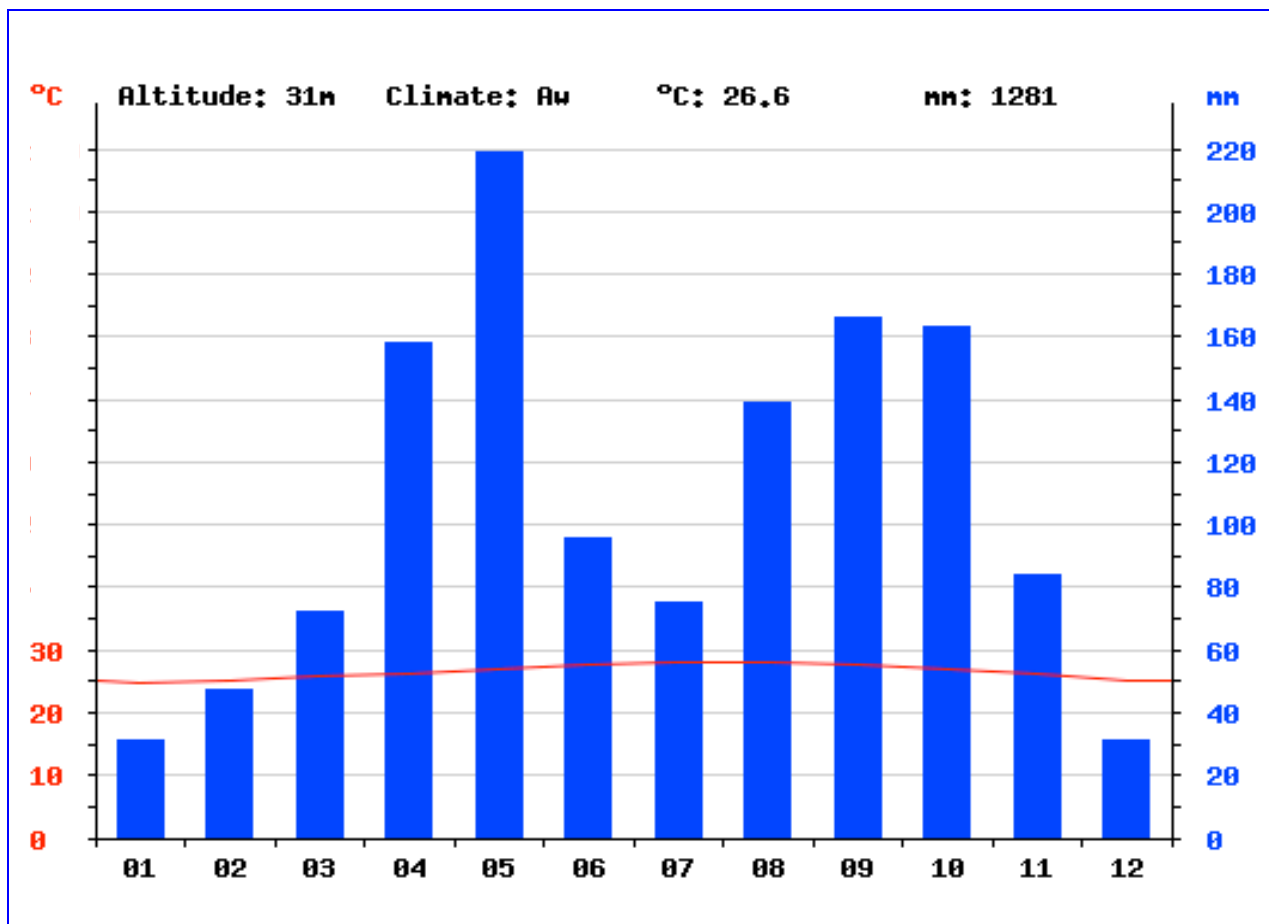
CLERVEAU M., 2001

Pour les inondations comme pour les mouvements de terrain la topographie peut être considérée comme un facteur fort de prédisposition. Haïti étant un pays montagneux à environ

75% et les 4/5 du pays sont constitués de terrains sédimentaires en grande partie détritiques. La ville de Port-au-Prince reflète cette caractéristique générale avec une topographie variée allant de la Plaine du Cul-de-Sac aux pentes très escarpées du Morne l'Hôpital (1034 mètres), au pied de la Selle, en passant par la bande côtière marécageuse et des collines notamment dans les hauteurs du Canapé-Vert, de Martissant et de Bourdon. La constitution géologique du terrain (conglomérats, marnes, argiles, mylonite calcaire, alluvion) représente aussi un élément qui prédispose la ville à des mouvements de terrain. Ces terrains sont facilement mobilisables par les eaux pluviales. Les inondations et les mouvements de terrain sont conditionnés à Port-au-Prince par le climat et l'hydrographie spécifique de la ville. Placée au pied du Massif de la Selle, l'agglomération jouit, dans l'ensemble, d'un climat très favorable en terme de précipitations. Il s'agit d'un climat tropical humide à alternance saisonnière : saisons sèches (janvier à mars puis décembre) et saisons pluvieuses (de mars à novembre avec une baisse des précipitations en juin et juillet). La saison pluvieuse plus ou moins longue est marquée par deux maxima correspondant au passage du soleil au zénith aux mois de mai et d'août (maximum de précipitation) (Figure 38).

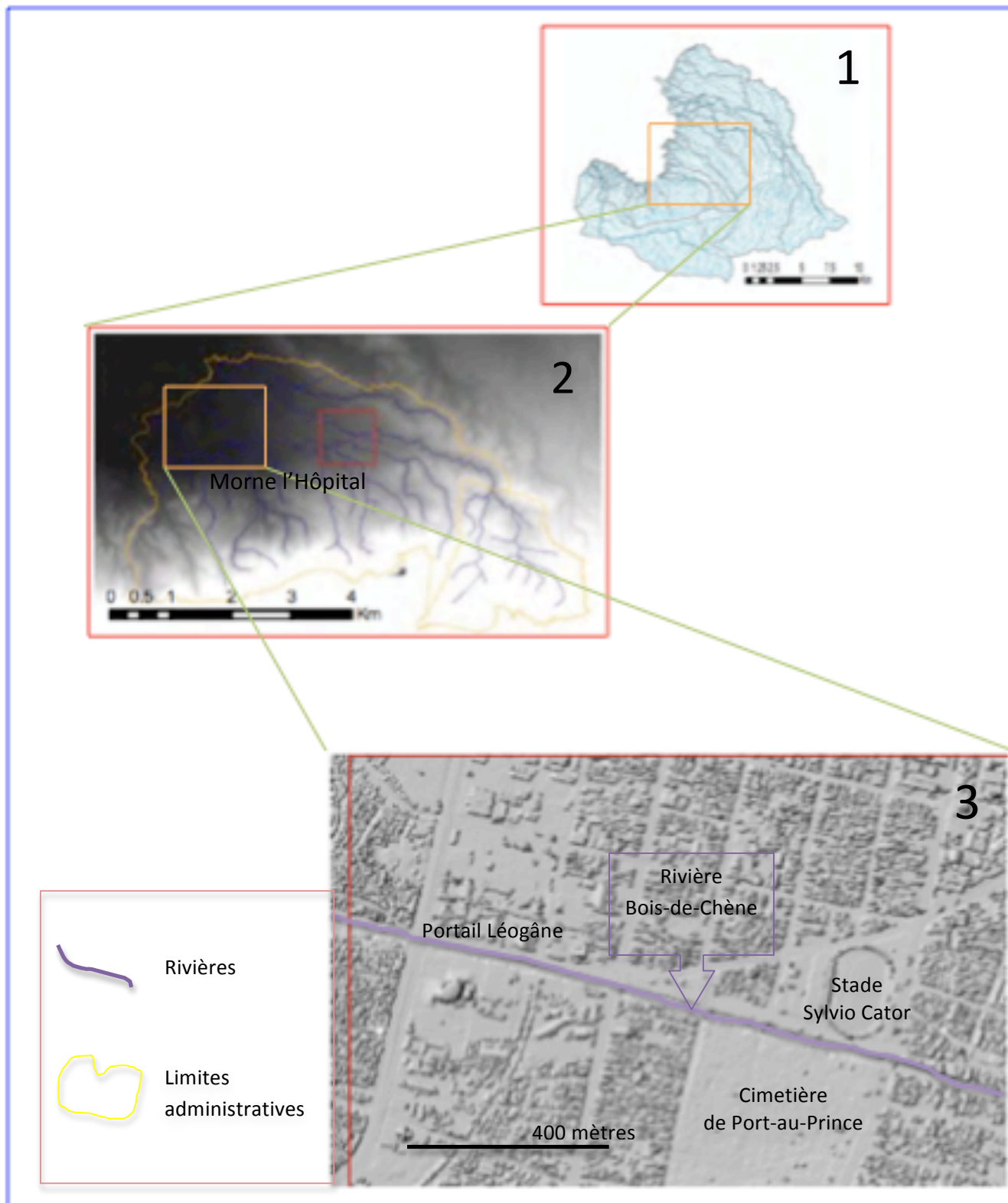
Durant la saison pluvieuse, on assiste à des pluies thermo convectives, des orages assez violents provoquant des inondations parfois meurtrières. Deux grandes rivières prenant leurs sources dans le massif de la Selle (au sud) traversent l'agglomération : la Rivière Grise et la Rivière Froide. S'ajoutent des dizaines de ravines pour la plupart à écoulement temporaire drainant des bassins versants très peu étendus, pentus et très perturbés par l'urbanisation. Les ravines Bois-de-Chêne et de Bréa drainant une bonne partie du Morne l'Hôpital sont parmi les plus importantes (Figure 39).

Figure 38. Diagramme ombrothermique de Port-au-Prince



Source :
Climate Data. ORG

Figure 39. La densité du réseau hydrographique du bassin versant de Port-au-Prince



Source : Conçu à partir Andrea Bozza, *Modélisation du risque de ruissellement et inondation à Port-au Prince*, Master 2 Géomatique, Université de Toulouse, 2012, modifié. Le réseau hydrographique de l'agglomération de

Port-au-Prince ; 2) Le bassin versant du Morne l'Hôpital, les $\frac{3}{4}$ environ de la commune de Port-au-Prince ; 3) Le cône de déjection du Bois de Chêne, rivière du bassin versant du Morne l'Hôpital traversant le sud de la ville

Leurs crues peuvent affecter la vie de toute l'agglomération à cause des incidences qu'elles peuvent avoir sur le transport. Les inondations attaquent d'abord les zones de marécages bidonvillisées et fortement densifiées, les zones situées au débouché des ravines et, à une certaine hauteur, le lit des ravines même est souvent occupé par des constructions improvisées. En dehors même des ravines la construction anarchique peut induire des inondations dans des zones qui ne sont pas normalement inondables. On peut être étonné d'entendre que les eaux de ruissellement pénètrent souvent dans des maisons situées sur des pentes escarpées toujours à cause constructions anarchiques. Cette forme d'urbanisation qui fait fi des zones non appropriées à l'installation d'habitation explique la grande vulnérabilité de la ville aux aléas dits naturels. Cela joue sur la forte fréquence des aléas. Des événements naturels ayant des incidences négligeables ici peuvent se transformer en crise ailleurs. Ainsi se fondent les inégalités entre port-au-princiens face aux aléas dits naturels.

Pour les mouvements de terrain il faut prendre en compte les terrains meubles, les fortes pentes érodées susceptibles de se glisser, les marécages qui subissent des tassements permanents sous le poids des constructions, les berges des ravines et les parois des carrières. Dans ce cas le Morne l'Hôpital et les petites collines adjacentes peuvent être considérés comme des espaces potentiellement menacés. Toutefois les phénomènes naturels qui en résultent n'engendrent pas automatiquement les catastrophes. Les formes d'implantation humaine sont à incriminer. En effet, en aval de ces pentes les établissements humains sont exposés aux effets désastreux des aléas précités, d'où leur vulnérabilité. S'ajoutent les constructions aux abords immédiats, au-dessus et en-dessous des glissements actifs et des carrières.

La probabilité d'occurrence de ces deux phénomènes à savoir inondations et mouvements de terrain dépend de la probabilité d'occurrence des facteurs déclenchant : précipitations et tremblement de terre. Ce sont les fortes précipitations qui sont souvent à la base d'inondations et de mouvements de terrain à Port-au-Prince. C'est le facteur déclenchant par excellence. Mais ces fortes précipitations peuvent être entraînées par deux phénomènes hydrométéorologiques

distincts : les perturbations cycloniques et les averses. Chaque saison pluvieuse (hivernage) et cyclonique entraîne en Haïti et à Port-au-Prince en particulier son lot de dégâts matériels et de pertes en vies humaines provoqués soit par les inondations soit par les mouvements de terrain.

Port-au-Prince est dans l'une des régions du pays les plus exposées aux cyclones tropicaux. Ils sont dans ce cas plus rares que les averses. Ainsi 101 personnes sur les 142 interrogées dans le cadre de nos travaux en 2000, soit 71,12% pensent que ce sont les fortes averses qui sont souvent à la base des grandes inondations à Port-au-Prince. Mais les cyclones en réalité sont très dangereux à cause de leur forte intensité : 1 300 morts seulement pour le cyclone Gordon en 1994 en Haïti et plus d'une centaine à Port-au-Prince. Il est rare le cyclone qui, ayant touché Haïti, n'ait pas provoqué soit des inondations soit des mouvements de terrain à Port-au-Prince et fort souvent les deux à la fois. Pourtant les cyclones frappent rarement de plein fouet la ville si l'on excepte celui de 1909 et celui de 1911 et les cyclones du XVIII^e siècle au Cul-de-Sac relaté par Moreau-de-Saint-Méry (Saint-Méry M. DE, 1984).

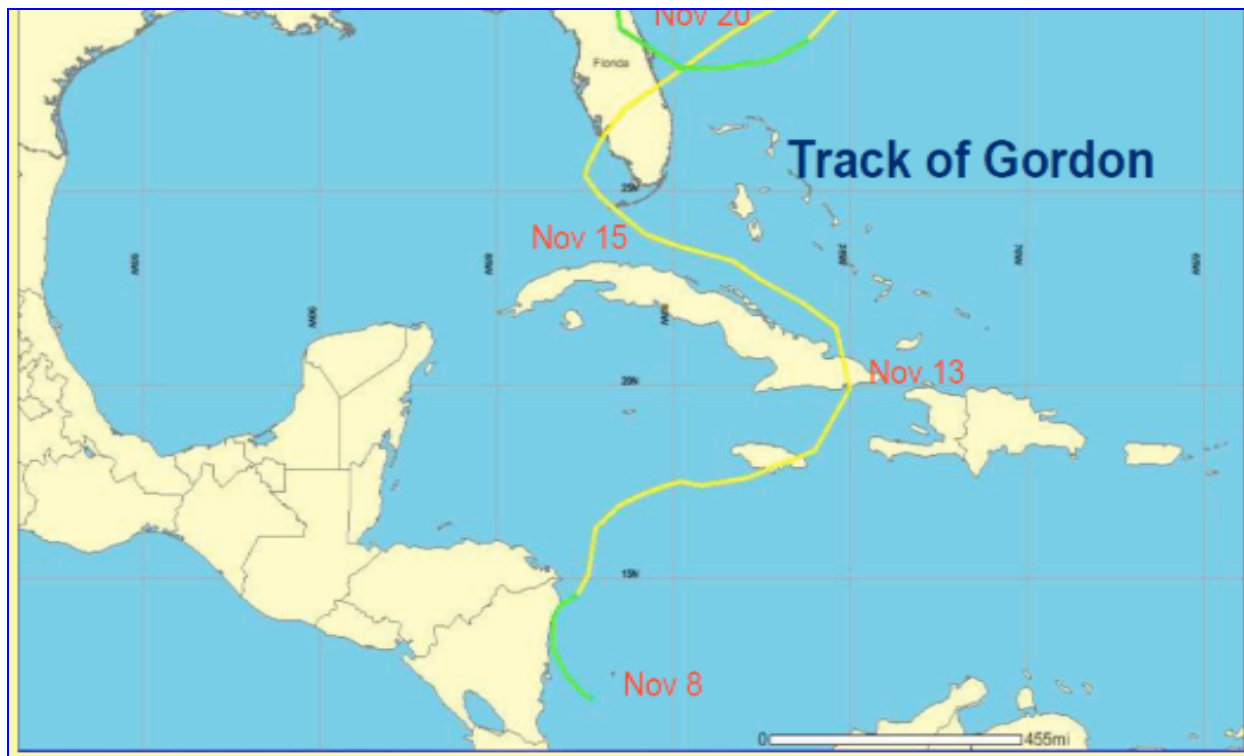
Quant aux averses, en dehors des cyclones, elles sont souvent provoquées à Port-au-Prince par des mécanismes locaux : des vents locaux liés aux ascendances convectives et les brises de mer (les fameux vents d'ouest en fin d'après-midi). Ces averses se manifestent beaucoup plus aux mois de mai et de septembre lorsque le soleil se trouve au zénith d'Haïti. Selon les statistiques de l'OPDES⁴², durant la période 1972-1996, Port-au-Prince a connu six inondations et mouvements terrain importants qui ont coûté la vie à plusieurs dizaines de personnes et ont affecté plusieurs dizaines de milliers d'autres, ce qui donne un temps de retour de quatre années. Cette fréquence est de loin plus élevée quand on intègre les cyclones de la décennie 2000 avec une occurrence d'une catastrophe cyclonique par an. Cependant, deux événements hydrométéorologiques majeurs marquant la période précédente sont restés dans la mémoire des populations : l'averse du 10 Juillet 1987 et la tempête tropicale Gordon, 13 au 14 septembre 1994. L'averse du 10 juillet 1987 est l'un des événements qui sont restés dans la mémoire collective des habitants de Port-au-Prince. C'est une pluie thermo-convective caractéristique de cette saison à Port-au-Prince qui s'est abattue sur la ville en cette fin d'après-

⁴² Organisation pré-désastre et de secours (OPDES), première en date créée pour la gestion des risques et désastres en Haïti.

midi du 10 juillet. Elle a duré un peu plus de deux heures de temps. L'événement a été catastrophique : des maisons sont inondées, d'autres emportées ou effondrées, des dizaines de voitures avaient été soit emportées soit englouties dans des sédiments. Les eaux en furie éclatent les drains trop étroits et investissent les rues. Certaines sont transformées en de véritables ravines, d'autres sont comblées par des graviers. A l'avenue N, la route des dalles et à la rue Capois on avait à peu près un mètre de gravier sur la chaussée (Nouvelliste # 22.032, samedi 11 et dimanche 12 juillet 1987). Le cimetière de Port-au-Prince n'a pas été épargné. Des murs éclatent, des tombeaux sont détruits, des cercueils et des ossements sont emportés. En tout on a déploré la mort de 13 personnes et d'importants dégâts matériels (Nouvelliste # 22.032, samedi 11 et dimanche 12 juillet 1987).

Gordon est une tempête tropicale qui est née d'une perturbation au large de Belize en novembre 1994. Elle passe sur la Jamaïque (13-14 novembre) remonte vers la pointe Sud-Est de Cuba avant de se diriger vers la Floride (figure 40). Les départements de l'Ouest, du Sud, du Sud-Est, de la Grande-Anse ont été principalement touchés. On a enregistré entre 500 et 600 millimètres de pluie durant la soirée du cyclone. Le bilan a été très lourd en Haïti : plus de 1300 morts pour l'ensemble du pays. Au niveau de l'agglomération de Port-au-Prince on avait entre 60 et 100 morts dont près de 50 pour la seule commune de Port-au-Prince. Les zones les plus touchées sont Canapé-vert (20 morts) ; Carrefour-feuilles (10 morts à la suite de l'effondrement d'une maison en maçonnerie légère) et Martissant. *“ A Port-au-Prince les victimes sont pour la plupart des gens qui ont construit leurs cahuts dans le lit des ravines ”* note le quotidien haïtien le Nouvelliste (Nouvelliste # 34.852, lundi 14 novembre 1994).

Figure 40. Trajectoire de la tempête tropicale Gordon en 1994



Source :

Rudolph Homère Victor, Mr météo.info, novembre 2013, <http://www.ludwyconcept.com/>

Du fait de sa localisation dans un fossé d’effondrement, Port-au-Prince est très exposée aux séismes. Le séisme du 12 janvier 2010 est le signe que les failles de la région de Port-au-Prince sont encore très actives. L’agglomération étant située sur un réseau de failles lié au graben Cul-de-Sac / Enriquillo valley et traversée par la faille Enriquillo-Plaintain Garden. Jusqu’avant le tremblement de terre du 12 janvier notre enquête a révélé que ce phénomène était méconnu dans le milieu port-au-princien. Neuf ans avant la fameuse catastrophe du 12 janvier, soit en 2001, nous avons mené une enquête dans le cadre de nos travaux de recherche en maîtrise. 39% des enquêtés ignoraient qu’Haïti, plus particulièrement Port-au-Prince, était soumise à cet aléa. C’est là une perte de mémoire collective, car Port-au-Prince avait connu des tremblements de terre dans le passé. Depuis 1770 Haïti a connu plus d’une douzaine de séismes de magnitude supérieure à 5, certains plus meurtriers que d’autres (Moral P. 1978). L’histoire sismique de Port-au-Prince remonte, comme pour tout le pays, au XVIII^e siècle plus précisément au milieu dudit siècle à partir de la fondation de la ville par les français. C’est au début de ce siècle que

remonte la documentation sur la sismicité du pays. Philippe Mathieu, Bobby Piard et Jean Arsène Constant ont présenté de manière détaillée les tremblements de terre ayant affecté Haïti depuis cette date (Mathieu P., Constant A., Piard B., 2001) (Tableau xix).

Tableau xviii. Les séismes en Haïti depuis le 18^e siècle

Date	Intensité	Lieu	Observation/pertes/dommages
9 novembre 1701	VII	Saint-Domingue, Plaine de Léogâne	Plusieurs maisons détruites. Routes de Petit-Goâve immergée sur plusieurs endroits
18 au 25 septembre 1751 et 15 au 21 novembre 1751	X	Port-au-Prince	Toutes les maisons nouvellement construites ont effondré. Population sous les tentes jusqu'au 8 novembre Le séisme a été ressenti dans tout le pays notamment aux Gonaïves, Cap-Haitien, Léogâne, Saint Marc. La rivière Artibonite sortait de son lit.
3 juin 1770	X	Port-au-Prince et Plaine du Cul de sac	Ressenti dans tout le pays. Destruction importante, 250 tués dont 50 à Léogâne. Crevasses dans la Plaine du Cul de Sac. Tarrissement de la Rivière Blanche, de la Grande Rivière du Cul de Sac et tarrissement de sources à Léogâne. Diminution de la surface de l'Étang Saumâtre de 500 carreaux, 600

			hectares environ. Ce tremblement de terre ressenti dans toute l'île a cause des dégâts dont des effondrements de bâtiments dans tout le pays
20 novembre 1818	VIII	Cap-Henri	Cinq personnes tuées et quelques maisons détruites
7 mai 1842	IX	Cap-Haitien, Santiago, Mole Saint Nicolas, Port-de-Paix	Destruction du Cap-Haitien avec 5000 tués sur les 10 000 habitants de la ville. Tsunami de plus 5 m d'eau qui a aussi touché Port de Paix et Mole Saint Nicolas
8 avril 1860		Presqu'île du sud dont Baradères, Aquin, Cayes, Port-Salut, Petit-Goâve et Anse-à-Veau	Tsunami à Anse-à-Veau, Destruction de Baradères et forte secousse à Aquin aux Cayes à Port-Salut. Faiblement ressenti à Port-au-Prince et à Jérémie
17 juin 1887 23 septembre 1887	IX	Presqu'île du sud Port-de-Paix et Mole Saint Nicolas	Tsunami à Anse à Veau Tsunami et destruction de Port-de-Paix Maisons fissurées au Cap-Haitien Tsunami à Anse-d'Hainault et à Jérémie
11 mai 1910 et 3 août 1910	VI	Cap-Haïtien et Jérémie	Cap-Haitien endommagé et importants dégâts à Jérémie

15 janvier 1922		Cayes	Maisons en béton fissurées. Ressenti très loin : Jacmel, Jérémie, Port-au-Prince, Gonaïves
27 mai 1924	VII	Port-de-Paix	Des constructions détruites et 3 tués
21 octobre 1952	VII	Anse-à-Veau et Petit Trou de Nippes	Destruction de maisons et 6 tués
6-7 février 1996		Chambellan (Grande-Anse)	150 sans-abris

Source :

D'après Mathieu P. Piard B. et Constant J. A. 2001 à partir des descriptions de Moreau de Saint-Méry pour les données anciennes (datant de l'époque coloniale notamment)

De cette date à nos jours deux séismes à caractère meurtrier ont affecté la ville: celui du 21 novembre 1751 et celui du 3 Juin 1770. Ces séismes ont induit des phénomènes comme liquéfaction, mouvement de terrain (Encadré 3). Entre Port-au-Prince et Léogâne le séisme de 1770 a fait plus de 250 morts. Les conséquences humaines et économiques étaient énormes. Calculé sur les deux siècles le temps de retour de ce phénomène meurtrier est d'environ un par siècle.

Encadré 3 :

1770, un séisme dévastateur

« L'époque du plus grand désastre, fut le 3 juin de la même année (1770), jour de la Pentecôte. A sept heures un quart du soir l'île entière éprouva un tremblement de terre précédé d'un bruit sourd semblable à mugissement. Les deux premières secousses ressenties au Port-au-Prince et qui se suivirent de très près, durèrent environ au moins 4 minutes, et pendant cette succession de mouvements d'ondulation de l'Est à l'Ouest et de trépidation, la ville entière fut renversée; la poudrière seule résista et s'ouvrit seulement ... de moindres secousses succédèrent à ces deux premières mais elles auraient été capables de

renverser des villes. La lumière pâle de la lune éclaira une nuit pendant laquelle la terre, pour ainsi dire flottante et s'agitant dans tous les sens faisait craindre à chaque instant le sort de Lisbonne... Les malheurs de la plaine du Cul-de-Sac ne le cédèrent point à ceux de la ville. La rivière blanche cessa de couler ; on vit sortir de différents crevasses, formées sur plusieurs habitations, une eau pleine de sel et de soufre, qui ne pouvait servir ni pour désaltérer ni pour fertiliser les terres. La montagne de la selle et la montagne noire, écroulées dans plusieurs points, firent disparaître les anciens chemins, et au Trou Bordet et au Lamentin, c'était le même spectacle de désolation ; l'on n'y découvrait plus de vestiges de demeures ni de bâtiments de manufacture »

Moreau-de-Saint-Méry, description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue, tome II, société française d'histoire d'Outre Mer page 1063.

Pourtant, le type d'aménagement dans le cadre de l'urbanisation galopante incontrôlée est loin de prendre en compte l'aléa sismique. Avant 2010, le seul bâtiment qui semblait vraiment parasismique a été celui de Digicel à Turgeau. Même les locaux de la Faculté des Sciences de l'Université d'Etat, où l'on forme des gens en génie civil, n'étaient pas parasismiques. En témoigne leur sort lors du séisme. Aucun bureau public ou privé important n'a été logé dans un bâtiment parasismique. La grande majorité des habitations ne respectait pas les normes élémentaires de construction. Et aucun code de construction n'avait été adopté jusqu'alors. Tout évoluait sans la moindre norme. La vulnérabilité sismique de Port-au-Prince était complète.

En somme, le cadre socio-économique a été très différent d'une communauté à l'autre parmi les communautés touchées par les catastrophes des années 2000. Il s'agit pour certaines de paysanneries à économies précaires voire très précaires. C'est le cas de Mapou et de Fonds-Verrettes, deux villages très mal reliés au réseau économique et les échelons administratifs nationaux, donc mal pourvus de services sociaux de base. Ce sont des villages très vulnérables. Tel n'est pas le cas pour les autres communautés. Les autres sont beaucoup plus favorisées par leur situation géographique et mieux placés dans le réseau socio-économique et les échelons administratifs. Il s'agit de Gonaïves, ville moyenne, 4^e dans le réseau national et favorisée par sa position carrefour entre la capitale et les villes et régions du nord et du centre. L'économie y est beaucoup plus prospère, mais les problèmes sociaux ne sont pas très différents considérés

relativement au poids de la population. Elle est mieux pourvue en terme de la présence des services sociaux de base. Mais ils s'avèrent toujours insuffisants. Elle souffre en outre de beaucoup de problèmes de dysfonctionnement. Tout cela en fait une ville vulnérable.

Il s'agit ensuite de Port-au-Prince, la capitale nationale, ville primatale dans le réseau macro céphalique haïtien. C'est le principal pôle économique, démographique et culturel du pays. C'est le lieu de concentration des hommes et des activités qui rassemble les sièges sociaux des entreprises. Si l'essentiel des ressources s'y trouve, la capitale accumule aussi tous les problèmes sociaux. L'agglomération n'est pas bien lotie en termes de services sociaux de base et d'équipements : eau potable, électricité, santé, éducation. Centre d'Haïti, périphérie du monde, elle cumule tous les problèmes de dysfonctionnement, ce qui participe de sa vulnérabilisation. Comme tout le pays, Port-au-Prince est soumis à des aléas divers : cyclones, inondations, tremblement de terre et mouvement de terrain.

Chapitre 6. Une décennie de catastrophes « naturelles » majeures aux impacts et à dimension spatio-temporelle très différents

Les catastrophes des années 2000 se sont déroulées à des échelles spatiales et temporelles très différentes : l'échelle locale, régionale et nationale, d'une part ; et l'échelle de plusieurs mois et de plusieurs années⁴³, d'autre part. La dimension des crises nées de ces catastrophes sont-elles fonction de ces échelles différentes ? Quel est le niveau de corrélation y a-t-il entre l'ampleur des crises et les échelles d'impact des aléas et des catastrophes ?

6-1. Mapou et Fonds-Verrettes en Mai 2004, une catastrophe à dimension locale

Nous appelons catastrophe de mai 2004, celle qui est survenue dans la nuit du 23 au 24 mai de ladite année. C'est une catastrophe qui a touché toute une région dans le sud-est d'Haïti et aussi une bonne partie du sud-ouest de la République Dominicaine, plus précisément la province appelée Independancia, frontalière avec Haïti. Le quartier de Mapou dans la commune de Belle-Anse et la commune de Fonds-Verrettes, le village particulièrement, ont été les plus touchés.

6-1-1. Le contexte « socio-physique »⁴⁴ : une relecture nécessaire de la catastrophe de mai 2004

La catastrophe hydrométéorologique ayant affecté les villages de Fonds-Verrettes et de Mapou en mai 2004 est sans doute la plus meurtrière jusqu'alors enregistrée dans le pays depuis 1842. Elle survient sur les cicatrices encore béantes des plus récentes catastrophes dont les cyclones Georges (1998) et Gordon (1994). La tendance générale au moment de cette catastrophe a été de prendre en compte la déforestation comme facteur dominant voire le seul dans l'explication de celle-ci. Pourtant d'autres facteurs entrent ligne de compte et pourraient être déterminants. Il est à noter par exemple que Mapou et Fonds-Verrettes ne sont pas inondés pour la première fois. Ce sont des villages normalement inondables. Beaucoup de catastrophes plus ou moins récentes, de moindre ampleur, sont restées dans la mémoire des habitants. C'est ce que nous avons recueilli lors de nos enquêtes de terrain. Notons par exemple 1954 où ces deux localités ont été inondées par les eaux dues au passage du cyclone Hazel. On ne saurait négliger

⁴³ Cette échelle de temps, c'est la durée de la situation de crise.

⁴⁴ Socio-physique ici est une combinaison du social et du physique (Relief, climat, végétation, etc.) et le social, les deux interagissant pour créer l'hypermètre du risque.

la déforestation comme facteur. Facteur aggravant, elle est la plus grave parmi les problèmes environnementaux que connaît le pays à l'heure actuelle. Ainsi à Mapou comme aux Fonds-Verrettes, les populations ont pris conscience du rôle joué par le phénomène de la déforestation dans la catastrophe de mai estimant que le problème est fondamentalement économique. Ceux qui n'ont pas d'autres ressources pour survivre n'ont d'autres choix que de s'attaquer à la forêt. C'est là un dilemme de conservation forestière dans un milieu habité par des paysans pauvres. Pour comprendre les mécanismes de la catastrophe, il faut la prise en compte des facteurs physiques et des facteurs sociétaux.

En ce qui concerne les facteurs physiques, la catastrophe résulte d'un système dépressionnaire né dans l'Atlantique nord annonçant la saison cyclonique. Nous savons que le développement du cyclone passe par les stades d'onde tropicale, de dépression tropicale, de tempête tropicale et enfin ouragan de classe 1, de classe 2, de classe 3, de classe 4 et de classe 5 selon la vitesse des vents intérieurs. C'est l'échelle bien connue de Saffir-Simson (Tableau xix). Le phénomène physique, à savoir les fortes pluies, a joué un grand rôle dans la survenue de la catastrophe. Une catastrophe n'arrive pas à chaque averse. C'est une forte averse, une crue, qui s'est produit dans le Sud-est d'Haïti dans la nuit du 23 au 24 mai 2004. Le volume, la durée, et aussi l'extension du phénomène étaient apparemment exceptionnels. En Haïti, c'est tout le Massif de la Selle, sur les Départements de l'Ouest et du Sud-est, qui était touché. Toute la province Independencia, le district de Santo Domingo et d'autres zones de la République Dominicaine l'étaient aussi. C'était pourtant un phénomène ordinaire dans l'île surtout à l'approche ou au cours de la saison cyclonique. Il y en avait dans le passé et il y en aura. Le contexte météorologique s'y prête souvent. Le contexte orographique aussi.

« Les dispositions orographiques s'avèrent parfois déterminantes. Dans le cas du parcours lent d'une perturbation, voire d'une stagnation à son passage sur l'arc (les Petites Antilles), de forts noyaux convectifs avec violentes manifestations orageuses peuvent affecter les domaines montagneux, entraînant des précipitations torrentielles. La présence de hauts reliefs contribue du reste à freiner les zones pluvio-orageuses et à amplifier leur développement vertical » (Pagney, F., 1994).

Tableau xix. L'échelle Saffir-Simons des tempêtes et cyclones tropicaux

Catégorie	Vitesse vent (km / h)	Domages	Vagues (en pieds)
I	120 - 151	Mineurs	1- 1.5
II	152 - 176	Modérés	2 - 2.5
III	177 - 206	Étendus	3 - 4
IV	208 - 248	Extrêmes	4.5 - 6
V	250 et plus	Catastrophiques	7 et plus

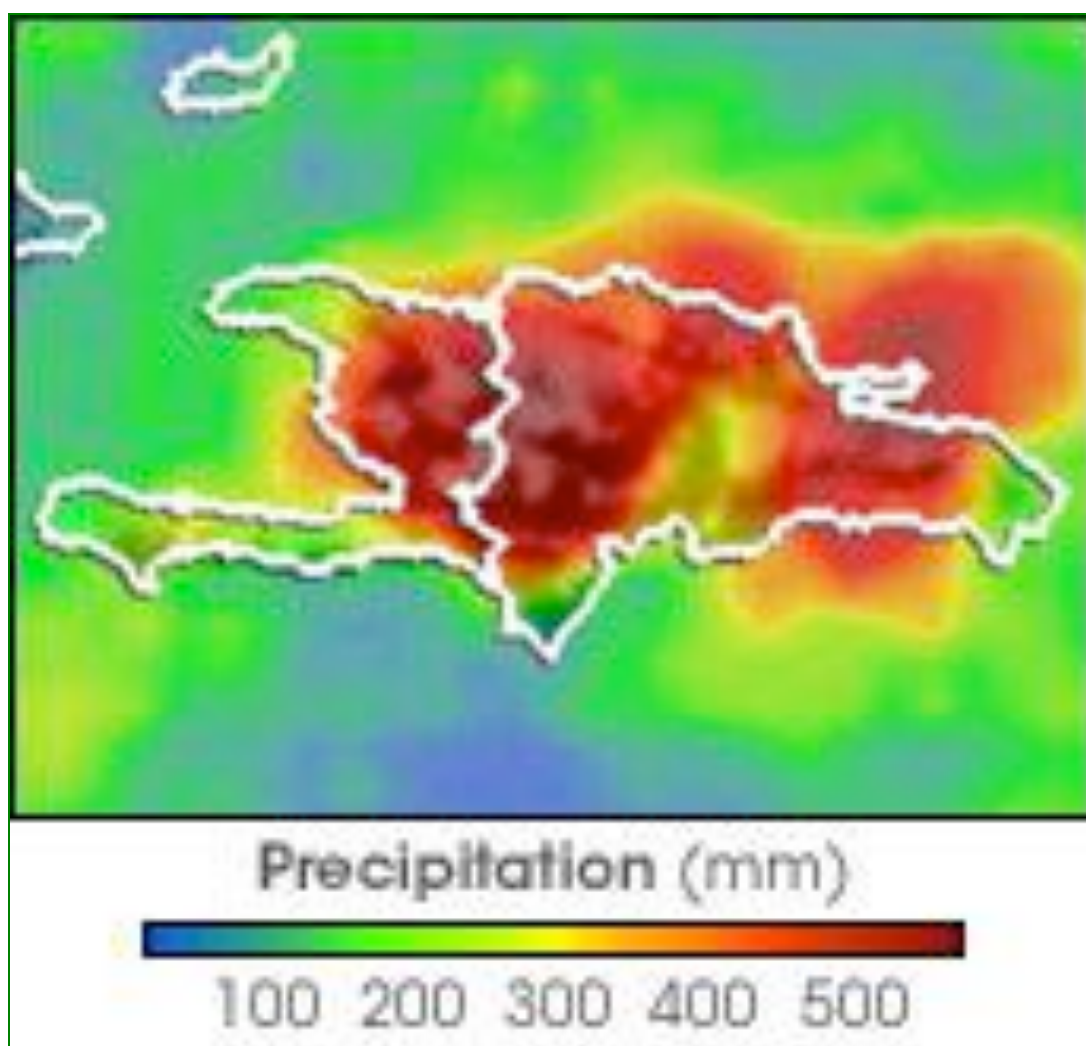
Source :

Mathieu P, Constant J-A. et PIARD B., 2001

Un haut fonctionnaire du Ministre de l'Agriculture que nous avons interviewé, s'interroge sur la disproportion entre la quantité d'eau précipitée et le volume ayant emporté Fonds-Verrettes et submergé Mapou. Au point de vue géologique, Mapou et Fond-Verrettes ont en commun la spécificité de se situer au piémont d'un relief karstique, le Massif de la Selle. A cause du faillage du massif – il y a la présence de failles liées au fossé d'effondrement Cul-de Sac/ Enriquillo - le calcaire est friable, donc très perméable. Il est donc possible que ces espaces, lors des fortes pluies, subissent des inondations et par les eaux de ruissellement et par celles d'infiltration. Les dépressions fermées de cette formation karstique jeune favorisant cet écoulement particulier. Aussi, les eaux infiltrées ressurgissent-elles en aval dans les piémonts au contact d'une couche imperméable contribuant à de grandes inondations lors des pluies intenses et persistantes comme celles engendrées par une forte averse, un cyclone ou une onde tropicale. La plaine de Mapou, dans le piémont sud du massif, est un énorme poljé qui s'est, en partie, comblé d'alluvions au cours du quaternaire. Paul moral y a fait allusion en ces termes à travers ses études : « *Il existe bien d'autres dolines dans le massif de la Selle notamment dans les plateaux de Fermate et de Fort Jacques et les plateaux de Tioté et de Bodarie* » (Moral P., 1978). C'est cette dépression fermée, non appropriée à l'installation humaine, qui est malheureusement occupée depuis des générations par une population attirée par sa grande fertilité. En outre, la situation de Fonds-Verettes dans la confluence de plusieurs ravines à écoulement non pérenne effectuant une collecte d'eaux sur des bassins hydrographiques plus ou moins étendus aggrave cet effet de site. C'est un site par trop contraignant. On comprend alors comment s'était produit le remplissage de la cuvette, la vitesse de concentration des eaux, ce qui explique la surprise de

la population. C'était une crue soudaine, crue éclair (flash flood) résultant de fortes précipitations sur un bassin versant pentu à fort dénivelé se trouvant en contrebas du sommet le plus élevé, le Pic de la Selle (2680m). Selon US National Environmental Satellite, les précipitations sur la zone frontalière entre Haïti et la République Dominicaine entre 18 et 25 mai 2004 ont dépassé les 500 mm (soit 19,7 pouces). Entre les Fonds-Verrettes et la ville de Jimani, République Dominicaine, on a reçu 250 mm (soit 10 pouces) en seulement 24 heures, ce qui avait pour conséquence le débordement de la rivière de Fonds-Verrettes et celles du bassin de Mapou (Figure 41).

Figure 41. Carte en fausse couleur des précipitations à Hispaniola entre le 18 et 25 mai 2000



Source :

US National Environmental Satellite, 2004

Le contexte hydrométéorologique, à savoir les fortes pluies associées à une onde tropicale, était propice à la catastrophe dans un contexte social et sociétal favorable. Ce système, à cause de sa faiblesse, comparé à un cyclone, perd toute son autonomie sur l'ensemble montagneux la Selle/Bahoruco (Haïti et République Dominicaine), l'un des plus importants de Quisqueya. Se soulevant sur les plus hauts sommets d'Haïti, les masses nuageuses donnent de très fortes précipitations. Cela explique la vitesse de concentration des eaux dans les chenaux conduisant aux Fonds-Verrettes et à Mapou. Mais la cause fondamentale de la catastrophe réside dans les facteurs sociaux et sociétaux qui conditionnent les vulnérabilités. Comme facteur social et/ou sociétal, le mode d'occupation et d'exploitation de l'espace est déterminant. Les enjeux étaient mal placés. Le lieu où ils se trouvent placés conditionne leur vulnérabilité. Chaque espace, chaque site, quelque soit l'échelle considérée, à un caractère qui lui est propre, ce qui détermine la manifestation particulière de tout phénomène naturel. C'est le cas pour le poljé de Mapou et la vallée des Fonds-Verrettes. A cela s'ajoutent l'explosion démographique, la pauvreté et la misère. Ces éléments sont, en grande partie, responsables de la mauvaise occupation de l'espace. Ces facteurs (l'explosion démographie, la pauvreté et la misère) sont en rapport avec la caducité des techniques culturelles et sont la source de l'exploitation inadéquate des ressources naturelles. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le phénomène de la déforestation. Il ne faut pas oublier que la crise environnementale s'inscrit dans la crise globale que connaît le pays depuis de longues années. En transition démographique, le pays connaît la plus forte croissance démographique de son histoire.

Notre analyse serait incomplète sans la prise en compte du contexte politico-administratif. C'est aussi un facteur important de vulnérabilité. Nous étions à 3 mois environ du départ d'Aristide. Tout semblait marcher à pas de tortue au niveau des collectivités territoriales. Les maires et les Conseillers d'Administration Communale (CASEC) lavalas n'étaient plus en fonction. Les municipalités attendaient encore leurs conseillers municipaux. C'était le même vide au niveau central, à la Direction de la Protection Civile (DPC). Il n'y avait, à l'annonce de cette onde tropicale, aucune mesure de préparation aux désastres. Aucune consigne n'a été donnée aux populations des zones à risque en ce qui concerne les comportements à adopter. Et, plus encore, les informations météorologiques ont été éclipsées par les événements politiques.

6-1-2. Une extension spatiale plus ou moins locale pour une situation d'urgence à l'échelle de plusieurs mois

Jamais, jusqu'à date, des communautés paysannes haïtiennes n'ont connu tant de difficultés en une seule nuit, celle du 23 au 24 mai 2004. A plaine Mapou, à Kakont et à Sibao, tout le monde se réveille sous les eaux, piégés dans les maisons ou réfugiés sur les toits ou encore perchés sur un arbre attendant le secours qui ne pouvait venir de nulle part. Les plantations, les habitations et tous les biens de la communauté ayant été sous les eaux (Photo 12).

Photo 12. Vue du lac formé lors de l'inondation à Mapou, le 23 mai 2004



Le village est complètement englouti sous ce lac temporaire, évalué à plus de 6 mètres en certains endroits. Au second plan et à droite s'aperçoit le cône de déjection de la rivière Dlo Rouj. Toujours au second plan, à gauche, s'aperçoivent des sillons résultant du ruissellement concentré sur la colline

Crédit :

Michel Matéra, 2004

Des centaines de morts étaient à déplorer. Plus en amont, les eaux en furie ont emporté plusieurs dizaines de maisons. Au lendemain, le secours se prépare pour des personnes restées sur les arbres et les toits encore en vie, retenus par des branchages. Les cris de secours venaient de tout côté dont certains ne sont même pas entendus à cause de la distance. Plusieurs familles ont totalement disparu. On est loin des côtes, peu de gens savent nager. On s'occupe à construire

des barques pendant que les plus faibles tombent des arbres. Plusieurs personnes sont restées solitaires après avoir vu disparaître tous les autres membres de leurs familles. La désolation, le traumatisme étaient au comble. Aux Fonds-Verrettes, au nord, il n'y avait pas de submersion. Mais la situation n'était pas moins difficile. Les personnes et leurs biens sont emportés vers Jimani ou bien jusque vers le lac Enriquillo, de l'autre côté de la frontière. Les survivants sont rares : ceux qui ne sont pas pris dans de forts courants d'eau ou qui se sont abrités sur des amoncellements de débris (pierres, branchages, etc.) plus ou moins loin de la rivière.

Après avoir sauvé des personnes en difficulté, il fallait, pour les secouristes improvisés, s'occuper des blessés. Les moyens ne sont pas au rendez-vous. Aux Fond-Verrettes, tout le personnel du centre de santé était à Port-au-Prince. A Mapou, le centre de santé était sous les eaux. La situation sanitaire s'aggrave de plus en plus avec les cadavres en putréfaction notamment à Mapou ou plus d'une centaine étaient encore sous les eaux. Le risque de contamination se précise sans une intervention venant de l'extérieur. La situation était alarmante, difficile et désespérante. Les routes en terre battue menant dans cette partie du pays traversant montagnes et vallées étaient totalement impraticables. On ne pouvait passer ni par Jacmel, ni par Fond-Parisien, dans l'ouest. Près d'un mois après une délégation du Ministère de l'Environnement (MDE) devait contourner sur plus de 200 kilomètres par Barahona en République Dominicaine afin d'atteindre Mapou par la frontière. C'est dans ces conditions que les populations attendent le secours des autorités centrales. La crise était sans précédent depuis le début du XXe siècle haïtien.

Ces inondations se sont produites dans une petite région montagneuse ultra périphérique : une commune périphérique dans le département de l'ouest, Fonds-Verrettes, dans le versant nord du massif de la selle ; et Mapou dans la même région, dans le versant sud, situé au fond d'un poljé entouré de montagnes. A Mapou, on est, non à l'échelle de la commune, mais, du quartier, un quartier de la commune de Belle-Anse. Selon le rapport dressé les 25 et 27 mai 2004 par l'équipe coordonnée par le système des Nations Unies, le bilan dépasse largement celui du cyclone Georges (plus de 200 morts, plus de 20 000 sans-abris, 180 millions de dollars de pertes dans le secteur agricole, soit 12% du PIB en tout dans le pays)⁴⁵. Des zones épargnées en 1998

⁴⁵ Agence Américaine pour le Développement International (USAID, en anglais), Evaluation préliminaire des dégâts causes par le cyclone Georges, 1998

aux Fonds-Verrettes ont été totalement détruites. L'extension des eaux a atteint de 50 à 200 mètres de plus par rapport à la catastrophe précédente, c'est-à-dire le cyclone Georges en 1998⁴⁶.

La catastrophe a fait que plus de milles familles sont sans-abris dans le village des Fonds-Verrettes. Les sans-abris sont accueillis soit par des proches soit hébergés dans les lieux publics. Les morts et les disparus s'élèvent à 165 aux Fonds-Verrettes et 176 à Mapou. La population totale affectée est au nombre 25 000 personnes dont 15 565 avaient la nécessité d'une aide d'urgence. Dans la commune des Fonds-Verrettes, on a enregistré la destruction de 1840 maisons dont 1113 dans le village seulement. De plus 1288 maisons sont endommagées dans cette même commune. Tandis qu'à Mapou, des dizaines de maisons sont sous les eaux. On ne présente pas de bilan pour les quartiers des Fonds-Verrettes dont les pertes en plantations et bétails peuvent être évaluées à plus de 80%. Le secteur de l'éducation a été durement touché : 20 écoles sont affectées dont plusieurs totalement détruites.

Il se pose un grave problème d'assainissement. Beaucoup de latrines sont détruites et il y avait un énorme besoin en eau potable. Le système d'adduction d'eau des Fonds-Verrettes a cessé d'exister depuis 1994. La collecte d'eau de pluie a été le seul recours de la population pour son approvisionnement. Les réservoirs sont remplis, il est vrai. Mais l'eau n'avait pas été traitée. Le Centre de Santé des Fonds-Verrettes n'a pas été détruit. Mais tout le personnel (deux médecins cubains, un médecin haïtien, une infirmière en service social et un auxiliaire) était à Port-au-Prince depuis une semaine à cause, sans doute, du manque de médicament. A Mapou, un seul auxiliaire de santé était présent pour la Section tandis que le Centre de Santé à Kacont passait plusieurs semaines sous les eaux. Le commissariat de police des Fonds-Verrettes, au cœur même du village, a été détruit tandis que les policiers affectés chassés avant le départ du président Aristide n'étaient pas encore de retour, ce qui aggrave le problème de sécurité. Or leur présence serait vraiment utile dans la gestion d'une telle crise. Suite à cette catastrophe, les besoins étaient énormes en termes de nourriture, de santé, d'éducation et d'assainissement. Dans

⁴⁶ Ibid

l'ensemble, dans les deux communautés, tout est perdu en termes de biens et de ressources. C'était une paysannerie à aider à se refaire une vie économique à peu près semblable à ce qu'elle avait avant la catastrophe.

Les inondations du passé avaient fait des dégâts aux Fond-Verrettes. Mais elles n'avaient pas vraiment fait craindre le pire à la population. Pour beaucoup d'habitants et même certains notables, il n'y avait pas de rivière. Pourtant c'est une rivière qui s'est déjà révélée maintes fois dans le passé. La population vivait avec le danger sans en prendre conscience. La catastrophe a donc été une surprise. De même qu'à Mapou, les inondations du passé n'avaient pas une envergure telle. L'inondation qui inquiétait, et pourtant pour laquelle on n'a pas signalé de dégât, c'est celle liée au cyclone Hazel en 1954. Les eaux montaient, mais pas de manière à inquiéter outre mesure la population.

6.2. Gonaïves et les cyclones de 2004 et de 2008, des catastrophes régionales

Les catastrophes des Gonaïves ont été associées au passage de systèmes cycloniques tropicaux. 2004 et 2008 sont deux années de la décennie 2000 où la fréquence de cet aléa paraissait exceptionnelle pour Haïti. La première a été marquée par le passage des tempêtes et ouragan Ivan, Charley et Jeanne. Et la seconde a été celle où le pays a connu le passage de deux tempêtes et de deux ouragans majeurs concentrés sur moins d'un mois. Le pays a donc particulièrement souffert du cyclone Jeanne, en 2004, et de la série des quatre tempêtes et ouragans de 2008.

6.2.1 Contexte météorologique : des précipitations abondantes liées à des systèmes cycloniques tropicaux

« Sur le bassin atlantique, la saison cyclonique 2004 a été particulièrement active avec 15 tempêtes tropicales nommées, 9 cyclones et 6 cyclones intenses. La moyenne pour la période 1950-2000 est 9,6 tempêtes, 5,6 et de 3,2 cyclones intenses ; l'excédent pour 2004 est donc tout à fait notable. Autre caractéristique particulière de cette saison, 2004, la répétition d'arrivée de cyclones sur les terres émergées (...) : Charley sur Cuba, puis sur le centre et le nord-est de la Floride début août ; Frances sur les Bahamas, puis sur le centre et nord-ouest de la Floride fin août-début septembre ; Ivan sur la Jamaïque, puis sur l'Alabama et le Mississippi mi-septembre ; Jeanne sur Haïti, puis sur le centre et le nord-ouest de la Floride vers la fin de septembre » (ROUX F., 2005 (février), Les cyclones atlantiques : chronique d'une année annoncée, La météorologie # 48, p. 23).

Les cyclones de cette saison ont été les plus meurtriers depuis les trente années précédentes (Tabarly S. et Clément V., 2004). La saison était courte, deux mois et demi, mais extrêmement active et destructrice. On a eu 15 phénomènes baptisés pour une moyenne de 9,6, dont 9 ouragans pour une moyenne de 5,9 avec 6 cyclones intenses soit de catégorie 3 ou plus (moyenne 2,3) (Météo France, 2004). La tempête tropicale Jeanne (13-27 septembre) est née de la 11^e dépression issue d'une onde tropicale de la saison dans le bassin cyclonique de l'atlantique nord. Elle s'est vite transformée en tempête le 14 septembre. Avec des vents proche de l'ouragan, elle provoque de fortes précipitations sur Porto Rico, République Dominicaine et Haïti les 15, 16 et 17 septembre. La tempête s'est transformée en ouragan après avoir traversé les Bahamas le 20 septembre pour atteindre la Floride en catégorie 3 les 25 et 26 septembre suivant la trajectoire du cyclone Francès deux jours plus tôt (Figure 42).

Figure 42. La trajectoire du cyclone tropical Jeanne, 13, 27 septembre 2004



Source : http://tropic.ssec.wisc.edu/storm_archive/2004/storms/jeanne/jeanne.html

Cet ouragan de classe 3 a atteint un minimum de pression de 950 hpa avec des vents maximums soutenus : 220 km/h le 1er septembre. Jeanne a causé des dégâts un peu partout sur son passage avec un impact très élevé en Haïti. Ce système cyclonique s'est rendu mémorable par la catastrophe majeure liée à son passage sur la ville des Gonaïves et la région en général, particulièrement dans les zones de plantation de la vallée de l'Artibonite. En témoigne la désolation des paysans après le passage de ces intempéries dévastatrices (Photo 13). On a enregistré 261 mm de pluie sur Ennery au matin du 19 septembre, entre 12h 30 et 17h 30 le 18 septembre, soit sur seulement 5 heures. Ce volume d'eau qui représente environ 150 millions de mètres cubes sur un bassin versant de 600 km carrés avait frôlé la moitié de la pluviosité moyenne des Gonaïves soit 550 mm par an.

Photo 13. La désolation d'une paysanne suite à l'inondation dans sa plantation



Crédit :

Lucien Georges Eddy, août 2004

La saison cyclonique 2008 a été parmi les plus intenses de la décennie. Pour l'activité cyclonique globale, cette année était légèrement au-dessus de la moyenne. On a enregistré 16 systèmes cycloniques nommés dont 8 ouragans et 8 tempêtes alors que la moyenne de 1983 à 2007 a été de 12,3 (Météo France, 2008). C'est la seule saison cyclonique à connaître le record d'un ouragan majeur par mois sur les 5 mois de la saison. C'était la pire saison de toute l'histoire d'Haïti, celle qui a vu le passage de quatre systèmes cycloniques ayant occasionné des dégâts énormes sur tout le pays. Le nord avait beaucoup souffert du passage de Hanna et Ike et le sud de celui de Fay et Gustav (Figure 43). La boucle que décrit Hanna sur la côte nord témoigne de sa lenteur au passage d'Haïti qui conditionnait sa capacité destructrice.

Figure 43. La trajectoire des quatre systèmes cycloniques importants d'août-septembre 2008



Source :

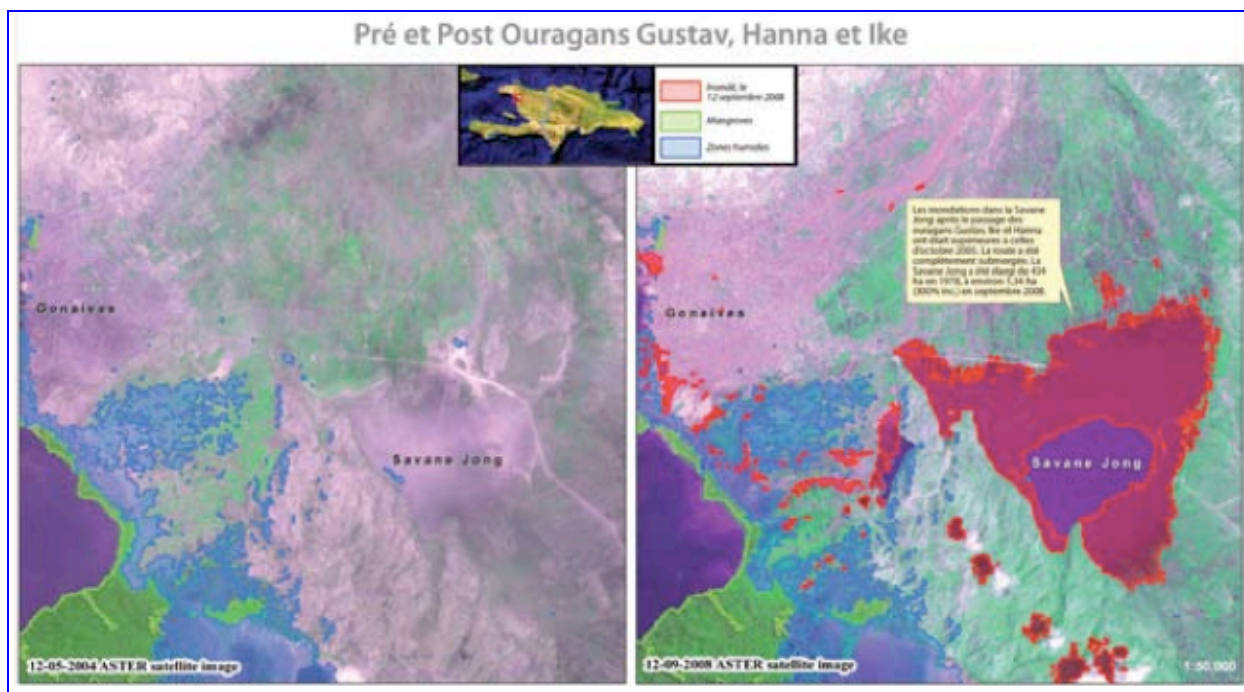
Roland Mazurie, 2008

Née d'une zone dépressionnaire dans l'Atlantique nord plus précisément à l'approche des îles Vierges le 15 août 2008, la tempête tropicale Fay aborde la République Dominicaine et Haïti les jours suivants avec des vents soutenus jusqu'à 100km/h et de puissantes cellules orageuses provoquant de grandes inondations avant d'atteindre les Etats-Unis les 19, 20 et 21 août. La

tempête Fay a été vite suivie par Gustav. C'est une tempête née d'une dépression au sud de la République Dominicaine le 25 août. Elle a atteint le stade d'ouragan le jour suivant au sud d'Haïti avant de rétrograder en tempête pour aborder la Jamaïque le 28 août. Il a repris de force pour redevenir ouragan sur les îles Cayman puis Cuba atteignant l'intensité 4 sur l'échelle Saffir-Simson et ensuite la région de Louisiane. L'Ouragan Gustav a atteint un minimum de pression 942 hpa avec des vents soutenus de 240 km/h.

L'ouragan Hanna n'a pas tardé à prendre, lui aussi, la direction d'Haïti les jours suivants. Il a atteint le niveau de tempête le 29 août en touchant la Côte nord d'Haïti avant de se transformer en ouragan abordant l'archipel des Bahamas le 31 août et 1^{er} septembre. Le cyclone a touché les Etats américains de Caroline du nord et de Virginie (5 et 6 août) avant de perdre ses caractéristiques tropicales sur Nouvelle Angleterre. L'ouragan Hanna a connu une pression minimale de 983 hpa pour un vents soutenus atteignant 130km/h soit un ouragan de classe 1. Ces ouragans ont eu un effet très dévastateur sur le pays. La région des Gonaïves avait été particulièrement touchée (Figure 44).

Figure 44. Effet des ouragans Gustav, Hanna et Ike (été 2008) sur la région des Gonaïves
En mauve, est visible sur l'image 2 le lac temporaire qui s'est formé à Savane désolée



Source :
CATHALAC, 2008

Parmi les quatre systèmes cycloniques ayant touché Haïti, Ike a été le plus puissant (classe 4 sur l'échelle Saffir-Simson avec des vents soutenus de 230 km/h et une pression minimale de 935 hpa). La dépression tropicale à l'origine de cet ouragan s'est transformée en tempête à plus de 2000 km au large des Petites Antilles. La tempête est devenue ouragan dès le 3 septembre pour s'intensifier rapidement en catégorie 4 le jour suivant se dirigeant vers la côte nord d'Haïti et les Bahamas par une inflexion vers le sud-ouest. Comme les précédents, le cyclone Ike n'a pas perdu son caractère tropical avant d'atteindre les Etats de la côte est des Etats-Unis d'Amérique.

6.2.2. Des catastrophes régionales générant des situations d'urgence au-delà d'une l'année

La catastrophe liée au cyclone Jeanne en septembre 2004 aux Gonaïves a été, par trop, dévastatrice. C'est là aussi une catastrophe humanitaire de portée internationale, car la gestion dépassait la capacité de réponse des niveaux étatique et des entités non étatiques du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). L'ampleur d'une telle catastrophe peut se mesurer à l'aune des dégâts provoqués, soit plus de 1 500 morts, 846 disparus, 300 000 sinistrés (Direction Protection Civile, 2004) et des millions de tonnes de boue dans les rues et plus de 80% de la ville sous les eaux. Elle se mesure aussi à l'aune de la durée de l'urgence et le temps imparti pour la réhabilitation et la reconstruction. Il fallait dans un premier temps secourir la population en s'occupant des blessés et des morts. Cette phase présente des difficultés liées à la nature du cynisme : un phénomène multirisque associant inondation, coulées de boue et laves torrentielles. Les secours passaient par dégagement des maisons remplies d'eau et de boue et le désensablement des rues pour avoir accès aux victimes. On en est déjà à l'échelle de la semaine. Ensuite, il fallait faire le bilan afin de fournir une aide d'urgence aux rescapés et/ou affectés. Trois mois après les inondations, l'inventaire et le bilan des logements perdus et affectés dans les zones rurales et urbaines étaient encore inachevés. A moyen terme le déblayage paraît prioritaire. 2,6 millions de tonnes de boues à évacuer du site de la catastrophe, c'était là l'essentiel du travail de réhabilitation. La catastrophe avait aussi une dimension fonctionnelle. La route menant vers la capitale passe par Savane désolée. Cette plaine aride à l'entrée sud-est de la ville, prévue pour l'installation d'un aéroport régional, était sous les eaux, un lac temporaire dans un espace placé

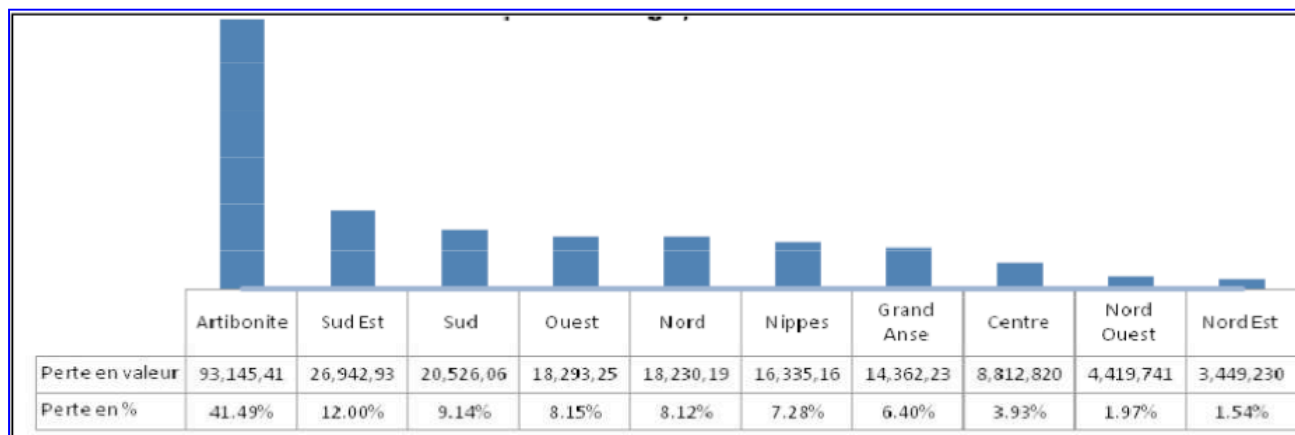
dans une zone de cuvette. Le passage de ce tronçon de route était l'aventure des conducteurs les plus intrépides. Le rétablissement de la communication entre Port-au-Prince et le « Grand Nord » était quasiment bloqué présentant un défi à la réhabilitation définitive qui devait attendre plusieurs mois. Aussi, pour cette catastrophe de septembre 2004 la sortie de l'urgence s'était-elle avérée graduelle.

En 2008, c'était une situation plus complexe. C'était un exercice difficile pour le système social et particulièrement le Système National de Gestion des Risques et de Désastres avec ses nombreuses lacunes. Par sa complexité, cette série de catastrophe faisait oublier les impacts de la catastrophe de mai 2004. Le fait que deux tempêtes et deux ouragans touchant le petit territoire d'Haïti pour une seule année paraissait inattendu. Leur concentration sur un mois l'est encore plus. C'est le résultat d'une saison cyclonique intense. La saison a, de fait, été parmi les plus actives des cinquante dernières années dans cette région. *“On estime que les cyclones de la saison qui vient de s'achever ont été les plus destructeurs de l'histoire après la saison 2005 qui avait connu Rita et surtout Katrina”* (Haïti Flash Info. De la sécurité alimentaire # 37, novembre 2008). Les derniers météores se manifestaient sur des sols déjà saturés d'eau par les premiers, ce qui n'avait fait qu'aggraver les inondations catastrophiques souvent amplifiées par le phénomène de la karstification qui favorise parfois l'exurgence en aval de l'écoulement souterrain. Les pertes ont été considérables. On a enregistré plus de 1 000 morts, plus de 10 000 maisons détruites, une dizaine de ponts emportés, des milliers d'hectares de cultures endommagés et des dizaines de milliers d'animaux perdus (Haïti Flash Info. De la sécurité alimentaire # 37, novembre 2008). Les Gonaïves, touchés quatre ans plus tôt par le cyclone Jeanne ont été, une fois encore, la ville la plus affectée. Située dans une zone d'abri par rapport aux alizés, la ville est entourée de collines arides. La plus grande partie de la ville se situe à une altitude ne dépassant pas les 4 mètres. Elle sert de cône de déjection à la rivière La Quinte. Les cyclones de 2008 ont créé une situation de catastrophe continue. La ville a été ensevelie sous des millions de tonnes de boue, situation qui a duré plusieurs mois. Elle a été aggravée par le sous-dimensionnement des canaux de drainage qui ont été obstrués par des immondices. Comme pour beaucoup d'autres villes d'Haïti, la mauvaise gestion des déchets liée à la faiblesse financière de l'Etat et des municipalités entraîne le déversement des déchets dans ces canaux de drainage entravant la circulation des eaux usées et pluviales. Ces quatre cyclones et tempêtes ont emporté

793 vies humaines aux Gonaïves et occasionné la disparition de 310 personnes et le nombre de blessés s'est élevé à 548. Environ 200 000 familles ont été affectées.

La catastrophe ne s'est pas circonscrite dans les périmètres de la ville. Les campagnes aussi en ont beaucoup souffert. Les cultures ont été dévastées et le bétail décimé laissant les paysans dans la désolation. Les réseaux de drainage déjà vétustes ont été détruits. Dans le Département de l'Artibonite dont Gonaïves est le chef-lieu, 104 316 hectares de terre agricole ont été touchés. Il faut noter que l'Artibonite représente la plus importante zone rizicole avec plus de 50% des superficies soit 28 000 ha irrigués. Dans le secteur agricole, les dégâts ont été estimés à 229 millions de dollars US dont 95 millions dans le département de l'Artibonite seulement, particulièrement dans la seule ville des Gonaïves, soit 41%. Les pertes dans les différents secteurs de l'économie se chiffraient à 897,39 millions de dollars US représentant 14% du PIB du pays (Lucien G. E., 2010) (Tableau xx).

Tableau xx. Répartition des pertes agricoles totales par départements (en USD) suite aux tempêtes et cyclones de 2008



Source :

CNSA à partir des données provenant de divers partenaires de terrain

Les catastrophes sont aussi environnementales à cause de la perte énorme de terre arable au niveau des bassins versants par le phénomène de l'érosion. On comprend alors pourquoi ces tonnes de boues ont envahi les villes côtières de piémont dont Gonaïves lors des catastrophes de 2004 et de 2008. Au cours de la série de catastrophes cycloniques de 2008, selon les estimations,

1 000 hectares de terres arables ont été perdus dans l'Artibonite, 1 000 dans les Nippes, 680 dans le sud-est et 610 dans la Grande Anse (Tableau xxi). Aussi peut-on dire que les cyclones tropicaux contribuent à l'aggravation de la crise environnementale aggravant la situation de vulnérabilité aux aléas cycloniques eux-mêmes et aux aléas naturels en général.

Tableau xxi. Terre perdue le long des rivières (en ha) suite aux cyclones et tempêtes de 2008

Artibonite	Nippes	Centre	Sud-est	Grande-Anse
1 000	1000	600	680	610

Source :

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), 2008

Ces pertes ont affecté la sécurité alimentaire aggravant la crise de subsistance dans la ville et dans le pays en général. Tout cela appauvrit le circuit de circulation des denrées agricole contribuant à l'appauvrissement des masses urbaines et rurales. L'appauvrissement de la population a été présenté, à travers nos interviews, comme l'un des effets majeurs des catastrophes sur Gonaïves. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) estime que la performance agricole, après les cyclones, est de 20% inférieure à celle de 2007 et 30% à celle de 2008, ce qui montre une crise de plus en plus aiguë dans l'économie agricole (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, 2008). Les catastrophes s'avèrent donc *un accélérateur de la pauvreté* (Mérat P., 2012) et cette dernière représente un puissant facteur de vulnérabilité.

La fréquence et surtout l'ampleur des catastrophes s'expliquent par la forte occurrence des facteurs physiques, mais aussi et surtout par des facteurs anthropiques et sociétaux qui conditionnent la vulnérabilité face à ces aléas. Comme pour Mapou et Fonds-Verrettes, la dégradation environnementale joue un rôle fondamental surtout les phénomènes de déforestation. C'est le facteur le plus incriminé pour le cas de Mapou et de Fonds-Verrettes. Pourtant, il est loin d'être le facteur déterminant. Ces villages ont connu dans le passé des situations similaires avec une couverture végétale beaucoup plus conséquente. N'est-ce pas dans le mode de gestion ou de

gouvernance territoriale qu'il faut chercher les facteurs déterminants de ces situations d'urgence ? La localisation dans une dépression fermée fait de Mapou un village hautement inondable d'autant plus que les polders du poljé sont de plus en plus colmatés par des sédiments. C'est aussi le cas de Sibao, au sud du quartier de Mapou. Les enjeux tant aux Fonds-Verrettes qu'à Mapou étaient mal placés, ce qui explique en partie leur vulnérabilité. On a certes constaté une forte occurrence des aléas au cours de la décennie. Toutefois, la fréquence et l'ampleur des catastrophes s'expliquent avant tout par les facteurs anthropiques ou sociétaux. En Haïti, tous les facteurs de vulnérabilité s'intègrent à travers la situation de crise que connaît le pays depuis plusieurs décennies.

La durée de la crise pour la catastrophe de 2008 est aussi nécessaire pour comprendre l'ampleur du cynisme. Les mêmes phénomènes s'étaient produits au cours du passage des cyclones et tempêtes : coulées de boue, inondation, laves torrentielles. Ils rendent les secours assez difficiles à cause de la boue remplissant les rues et les maisons. La préparation du bilan de la catastrophe en souffrait aussi. Le même problème se posait avec la formation d'un lac au niveau de Savane Désolée. Le temps de la réhabilitation n'a pas été moins long qu'en 2004 touchant à peu près une année. Aux Gonaïves, les catastrophes n'ont pas épargné les couches les plus favorisées de la société urbaine. 80% de la surface de la ville ont été inondés. Tous les secteurs sociaux en ont souffert. Il n'y avait donc pas de grandes différences socio-spatiales.

6.3 Port-au-Prince, le tremblement de terre de 2010 : une catastrophe nationale à portée internationale

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est la plus grande catastrophe de toute l'histoire des Amériques. C'est le plus meurtrier de l'histoire si l'on excepte le tremblement de terre de Tangshan en Chine en 1976. De magnitude 7.3 à l'échelle de Richter, il survient peu après 17 heures et a duré environ 35 secondes. Il a fait record en nombre de morts, de blessés, de sans-abris et aussi de la population affectée. Le nombre de déplacés internes qui gagnait les lieux publics paraît tout aussi spectaculaire. Le flux de population pour le reste du pays a été spontané. Les pertes économiques sont évaluées à plus de 7 milliards de dollars US (GEO Haïti, 2010). C'est le tremblement de terre le plus puissant que ce pays ait connu depuis 240 ans. C'était un tremblement de terre crustal avec un hypocentre proche de la surface terrestre (10 km de

profondeur) et son épicentre proche des villes de Léogâne et de Port-au-Prince (17 km au sud-ouest). Il a aussi touché d'autres Départements, de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. La région métropolitaine de Port-au-Prince - incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétionville, Delmas, Tabarre, Cité Soleil, et Kenscoff - a subi des dégâts extrêmement importants. La ville de Léogâne a été détruite à près de 80 % (Géo Haïti, 2010).

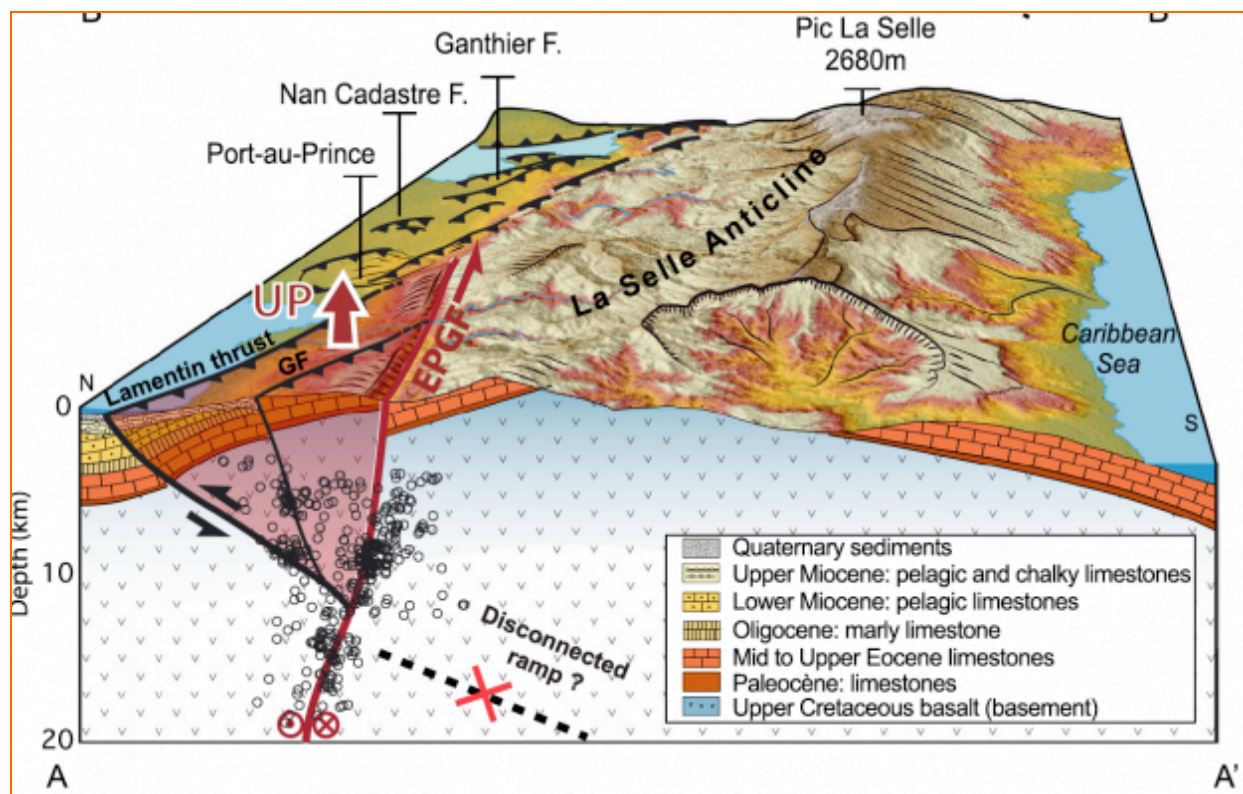
Le séisme a créé une situation sans précédent, amplifiée par le fait qu'il a touché la zone la plus peuplée du pays ainsi que son centre économique et administratif. La situation est d'autant plus tragique que le pays a connu depuis trois années un élan de stabilisation de la situation sociopolitique, de sécurité, de croissance économique et de début d'amélioration des conditions de vie des populations ». (Haïti, PDNA, 2010). Les spécialistes semblent être en désaccord sur la faille responsable du séisme. La faille Enriquillo/Plantain-Garden a été indexée selon les premières données des spécialistes américains de l'USGS (U.S. Geological Survey). Plus tard, Eric Calais de l'Université Purdue, a mis en évidence une nouvelle faille, celle de Léogâne, légèrement plus au nord. Une divergence entre les chercheurs vient de se préciser avec les nouvelles études de l'Institut Physique du Globe (IPG) (Figure 46). Qu'importe la faille responsable, il est avéré que la région de Port-au-Prince est traversée par un réseau de failles coulissantes – liées à la position d'Haïti à la limite nord de la plaque caraïbe – et de failles normales, liées au fossé d'effondrement Cul-de-Sac/Enriquillo, ce qui en fait une des zones les plus exposées au séisme dans la Caraïbe (Figure 45).

Figure 45. La faille Enriquillo et le séisme du 12 janvier 2010



Source : Y. Klinger et al. Institut Physique du Globe, janvier 2010

Figure 46. Coupe du réseau de failles Enriquillo-Plaintain-Garden dans la région de Port-au-Prince



Source :

Institut Physique du Globe

6-3-1. Une magnitude modérément élevée et des impacts considérables pour une catastrophe pourtant annoncée

✚ Prévus, la catastrophe du 12 janvier a été annoncée

La catastrophe du 12 janvier 2010 était prévisible. Elle a été prévue, voire annoncée. Le séisme meurtrier a été précédé de signes avant-coureurs, de séismes précurseurs. Si en 2003 (22 septembre), le séisme de magnitude 6,5 qui a touché l'île (qui a été ressenti à Port-au-Prince) se produisait dans la République voisine, République Dominicaine, le 28 avril 2004 c'était le tour de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince. Le lendemain, c'est encore en République

Dominicaine qu'on a enregistré un séisme léger. Cependant, le séisme qui aurait pu réveiller les Haïtiens sur la probabilité d'une catastrophe sismique dans la région de Port-au-Prince est celui du 11 mai 2005.

« Dans la soirée du mercredi 11 mai 2005, à 8h 58 minute p.m. toute la zone métropolitaine est en émoi. La terre vient de se réveiller. Des maisons ont tremblé, des chaises sont tombées, de la vaisselle a été brisée. C'est la panique. Les gens sortent des maisons en courant, les yeux exorbités, certains hurlent leur peur et leur incompréhension. C'est la panique » (Lerebours, P.-M., *Nouvelliste*, 12 mai 2005).

Ce séisme, de magnitude 4,1 a été localisé à 18,42N et 72,39 W à une profondeur de 10 km à 15 km SSW de Port-au-Prince. Ces séismes précurseurs ont ouvert l'ère des conférences, des conférences-débats, des colloques et des articles de journaux, des émissions radiodiffusées et télédiffusées - plus de 12 à la fin de l'année 2008 - sur le tremblement de terre en Haïti (Prépetit C., 2011). Tous les intervenants ont été unanimes sur l'imminence du tremblement de terre « *estimant que toutes les conditions sont réunies pour qu'un séisme majeur se produise à Port-au-Prince (...) Port-au-Prince risque de se transformer, du jour au lendemain en un amas de ruines au terme d'une violente secousse tellurique* » avait prévenu Phoenix Delacroix dans *Le Nouvelliste* commentant une intervention du géologue Patrick Charles (Delacroix, P., 2005). Pourtant, les interventions au cours de ces activités, malgré leur pertinence et le caractère alarmiste de certaines, étaient loin de toucher la population. Cet échec est dû au fait que la prévention sismique n'a jamais d'importance pour les gouvernants qui, pourtant, devaient en faire écho au sein de la population. Ainsi le bureau des Mines et de l'Energie a eu à rappeler que « *depuis 20 ans un projet de gestion des risques sismiques est soumis au début de chaque exercice budgétaire du gouvernement, mais qu'il n'est jamais considéré comme prioritaire* » (Prépetit C., 2011).

Toutefois, ces interventions qui ont eu lieu dans un contexte de catastrophes notamment cycloniques en série sur Haïti, dont celles de 2004 et de 2008, ont eu pour effet de réamorcer la prévention sismique après un long moment d'oubli. L'histoire nous rappelle des mesures ont été prises par l'administration coloniale française après les séismes du XVIIIe siècle. Au XXe siècle, la prévention sismique a été longtemps mise aux oubliettes avec la montée de construction en

béton au cours du XXe siècle. Il faut noter tout de même la présence d'une station météorologique et sismique installée par les Frères de l'Instruction Chrétienne (FIC) vers 1908. Cette station a été logée au Petit Séminaire Collège Saint Martial et fonctionnait jusqu'au début de la seconde moitié du XXe siècle. Un bulletin diffusait mensuellement les données. Avec la disparition de cette station des Frères de l'Instruction Chrétienne (FIC) à la fin des années 1960, la prévention sismique était réduite à néant. L'amnésie collective de l'aléa sismique était devenue plus vivace. Toutes les formes de prévention antérieures sont tombées. La collectivité ne nourrissait aucune préoccupation pour le tremblement de terre beaucoup moins fréquent que d'autres aléas comme cyclone, inondation et mouvement de terrain. Les mesures de prévention, qui ne s'étendaient pas d'ailleurs à tout l'espace de la colonie dominguoise, n'étaient plus en vigueur après l'indépendance. Si le tremblement de terre qui détruisit le Cap, Port-de-Paix, Môle Saint-Nicolas en 1842 paraissait beaucoup plus meurtriers que ceux du XVIIIe siècle, c'est la preuve que la vulnérabilité sismique de l'Etat né en 1804 était pire par rapport à celle de capitale coloniale. Le tremblement de terre dans le village de l'Anse à Veau en 1952, qui avait tué plus de six personnes, en a fourni la preuve. La prévention sismique à l'approche de 2010, date du meurtrier tremblement de terre, était donc à bout de souffle. Pourtant le temps de retour des séismes en Haïti est un peu moins de 50 ans (Tableau xxiii). Il s'agit de ce qu'on appelle une perte de mémoire collective en matière de risque et de catastrophe. En effet, la connaissance sur la sismicité d'Haïti, avant 2010, a été l'apanage de certains intellectuels. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été une surprise générale. C'était des grondements venus de nulle part. Ils étaient nombreux les habitants ayant mis plusieurs minutes pour se rendre compte qu'il s'agissait d'un tremblement de terre.

Il a fallu attendre les années 2000 suite aux catastrophes et avec le réveil des activités sismique pour voir l'installation d'un sismographe au Lycée Français, le seul à pouvoir enregistrer sur le territoire haïtien le séisme du 12 janvier 2010. A l'approche de 2010, les efforts de prévention par les acteurs notamment internationaux ont été déployés. En 2003, un réseau GPS comprenant 16 sites localisés essentiellement dans le sud du pays a été installé. En 2005, 10 autres sites ont été ajoutés dans le centre et le nord. Pour des opérations de photogrammétrie, 10 autres sites ont été ajoutés par le Centre National de l'Information Géo Spatiale (CNIGS). Les données de ces différents sites sont gravées sur CD et envoyées à Perdue University pour

traitement (Prépetit C., 2011). Dans un rapport présenté par le géologue Eric Calais en 2007, le nombre sites GPS installés s'est élevé à 29 repartis sur tout le territoire d'Haïti. Ces sites devaient réaliser des opérations de géodésie GPS permettant de déterminer le déplacement avec une précision de 1 à 2 millimètres par an, ce qui renseigne sur la quantité d'énergie accumulée dans la croûte terrestre et susceptible d'être libérée par un séisme. La quantité d'énergie susceptible d'être libérée a été estimée à une magnitude de 7.2 sur l'échelle de Richter sur la faille Enriquillo-Plantain-Garden traversant l'agglomération de Port-au-Prince.

Tableau xxii. Le temps de retour des séismes à Hispaniola

Les séismes les plus destructifs à l'Hispaniola; Ms>7		
ANNÉE	MAGNITUDE (Ms; Richter)	INTERVALLE (années)
1564 (2)	7	¿...?
1615	7	51
1691	7	76
1751 (2)	8 + 7,5	60
1770	7,5	19
1842	8	72
1887 (2)	7 + 7,75	45
1911	7,1	24
1946 (3)	7+ 8,1+ 7,4	35
2010	7	64

INTERVALLE MOYEN: 49,5 ans
Modifié de : McCann (2001) et Calais; 2001

Suite à un rapport de 2007 sur le risque sismique en Haïti, d'autres efforts allaient ou devaient être consentis montrant un réveil lent de la prévention pré-catastrophe sismique. Nous pouvons citer notamment le projet de la mise en place d'un système de surveillance sismique par la Direction de la Protection Civile (DPC), le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) avec l'appui du programme de renforcement des capacités locales pour la gestion du risque (PGR-9ACP/HA018) de l'Union Européenne (UE). Trois volets ont été retenus : installation de station sismique, formation en sismologie et sensibilisation et plaidoyer autour du risque sismique. Le grand chaos lié au séisme de 2010 n'a pas attendu et l'Ing.Agronome Jean Arsène Constant, dirigeant du projet y a trouvé la mort. Ses échanges avec le Géologue Claude Prépetit avant le tremblement de terre en témoignent éloquemment (Prepetit C. 2011) (Encadré 4).

Encadré 4 : Les échanges autour de l'installation de stations sismiques en Haïti
<p>Port-au-Prince, le 6 août 2009</p> <p>Bonjour à vous tous,</p> <p>C'est avec beaucoup d'amertume que je dois vous informer de l'avancement de notre dossier sur les stations sismiques. BRGM, la seule institution européenne qui avait manifeste son intérêt pour l'installation des stations sismologiques en Haïti, a désisté et l'Union Européenne n'est disposée à donner une dérogation pour l'acquisition des stations en dehors de l'Europe. Nous sommes bien obligés d'abandonner ce projet pour l'instant.</p> <p>Toutefois, étant donné qu'une 2^e phase de notre programme PGR est envisagée à partir d'avril 2010, nous allons proposer que cette activité y soit inscrite.</p> <p>Quant à la campagne de sensibilisation sur le risque sismique, je vous propose que nous continuions avec nos activités et vous recontacterai prochainement à ce sujet.</p> <p>Permettez aussi d'exprimer notre déconvenue à propos de ce dossier et vous de ne pas trop nous en tenir rigueur pour les éventuelles conséquences que cela aura sur le BME.</p> <p>Nous profitons de l'occasion pour vous proposer une rencontre de mise au point entre la DPC, le BME et l'UGP.</p> <p>Merci</p> <p>Jean Arsène CONSTANT, assistant technique au PGR</p>
<p>Port-au-Prince, le 5 janvier 2010</p> <p>Bonjour Ingénieur Prépetit,</p> <p>Je ne peux m'empêcher de revenir sur le dossier qui nous tient à cœur : le risque sismique. En fait, il s'agit d'un petit fonds du PGR qui était destiné à la sensibilisation sur le risque sismique et qui a été récemment mis à</p>

notre disposition. Le PGR, ou du moins sa phase I, est arrive a terme mais il est encore possible d'utiliser ce fonds pour la multiplication de matériel de sensibilisation.

Je me rappelle que vous m'aviez montre un dépliant et un poster sur les séismes préparé par le BME. Je vous offre de les multiplier et aimerais avoir vos indications là-dessus. Déjà, nous pourrions commencer à les utiliser à la plus prochaine conférence de l'AGERCA au Cap Haïtien.

Pourrions-nous travailler rapidement là-dessus ?

Je vous remercie.

Agr. Constant.

Port-au-Prince, le 6 janvier 2010

Bonsoir Agr. Constant,

J'ai bien reçu ton message et comme convenu, je t'envoie trois dépliants que j'avais préparés depuis longtemps mais qui ne sont jamais publiés. Evidemment, il s'agit de drafts que l'on peut toujours parfaire ou refaire en ajoutant les sponsors. Ils peuvent servir de guide. J'ai ajoute les dépliants sur le tsunami et les glissements parce qu'ils peuvent aussi se produire lors d'un séisme.

A bientôt,

Claude Prépetit

Port-au-Prince, le 7 janvier 2010

Bonjour Ing Prépetit,

Je vous en remercie et vous enverrai la marquette révisée.

Arsène

Source :

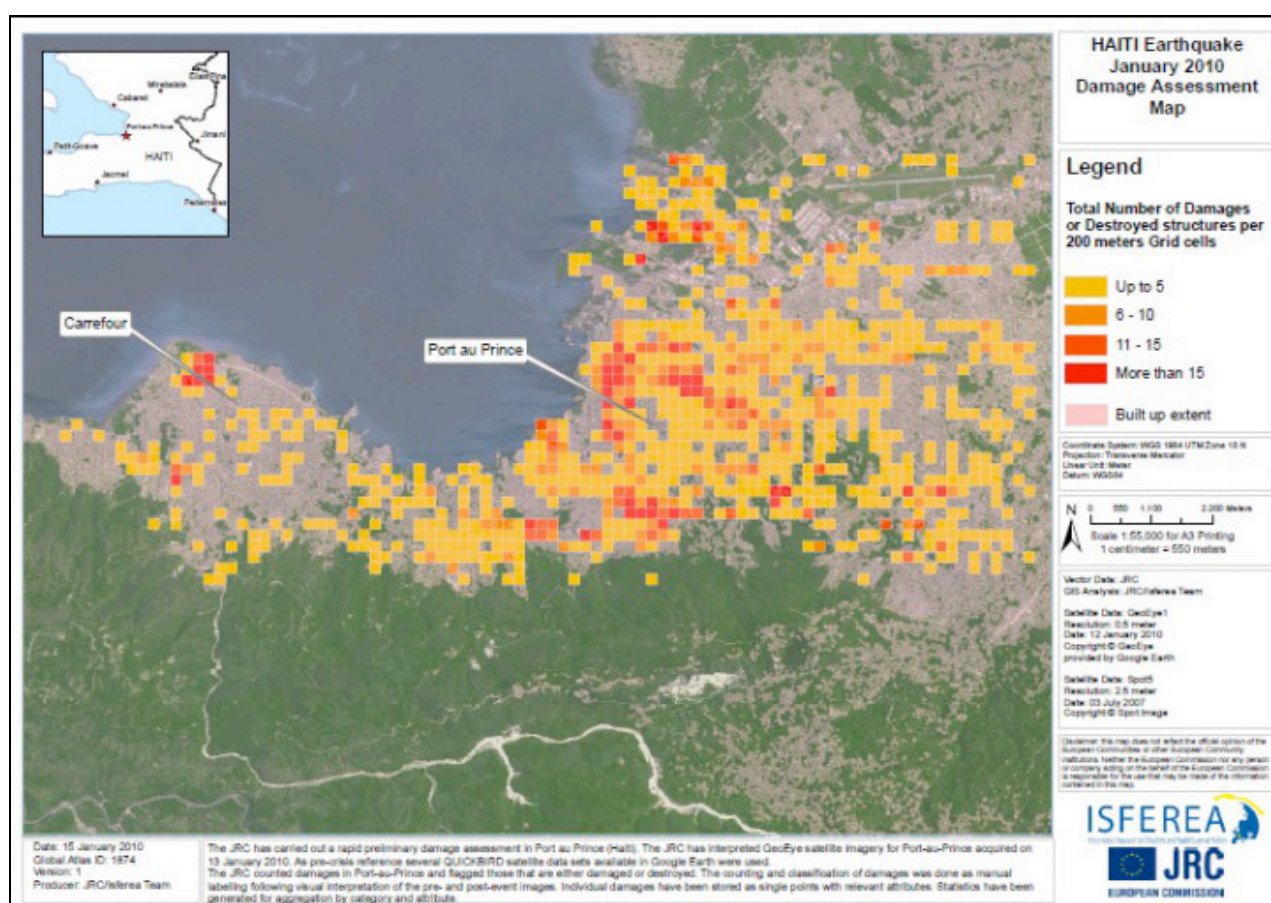
Claude Prépetit, La menace sismique en Haïti, 2011

Une répartition spatiale des impacts en fonction des effets de site

La localisation des villes haïtiennes se prête à des dégâts élevés en cas de catastrophes majeures comme le tremblement de terre. Ce sont en général des villes côtières situées dans des alluvions aux piémonts des chaînes de montagnes. C'est le cas de Port-au-Prince et des autres villes et villages touchés par le séisme. Le tremblement de terre a donc combiné sa magnitude plus ou moins élevée, sa distance et sa profondeur dans la destruction des sites importants. Située au fond du Golfe de la Gonâve dans la baie qui porte son nom, la ville de Port-au-Prince est partagée entre plaine, montagnes et collines avec des caractéristiques géologiques et géomorphologiques variées, d'où les impacts différenciés du tremblement de terre, les effets de

site. Le centre historique, politico-administratif et économique des villes de Port-au-Prince et de Léogâne ont été les plus impactés. Ce sont des espaces dont l'alluvion quaternaire frôle les 10 mètres de profondeurs formant une couche molle qui diminuent la vitesse des ondes sismiques augmentant l'impact de celles-ci. C'est l'effet de site géologique. D'autres espaces plus périphériques notamment de Port-au-Prince sont marquées par ce même phénomène. C'est le cas du centre de Carrefour-Feuille, et dans une moindre mesure, de la côte de la ville de Carrefour et même de certaines parties de Canapé-Vert et de Nazon (Figure 47).

Figure 47. Impacts du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince



Source :

European Union : Information Support for Effective and Rapid External Action (ISFEREA), 2010

Dans certains endroits on a observé le phénomène de liquéfaction comme dans les parages du port principal (photo 14). Des effets de site géologiques (au niveau des terrains marneux ou marno-calcaire) et topographiques (sur les collines et les sommets montagneux) ont été observés

ailleurs dans l'agglomération. Les espaces ayant connu les effets de site topographiques et la liquéfaction étaient les zones les plus occupées à l'heure où survenait le tremblement de terre : les zones de marché - les marchands ambulants étaient à peine sur le point de ramasser leur étalage pour revenir à la maison – et les élèves et étudiants qui fréquentent les établissements le soir venaient de commencer leurs activités. Ce facteur contribue à l'augmentation du nombre de morts et de blessés.

Photo 14. Liquéfaction dans le centre-ville de Port-au-Prince



Source :

Marc Eberhard, Steven Baldrige, Baldrige & Justin Marshall,
THE MW 7.0 HAITI EARTHQUAKE OF JANUARY 12, 2010:

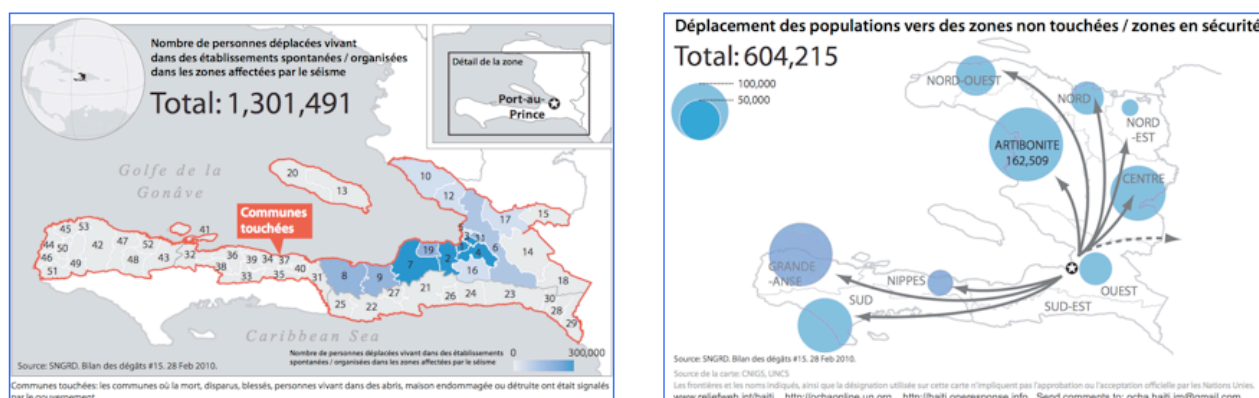
USGS/EERI Advance Reconnaissance Team: TEAM REPORT February 18, 2010

✚ Un impact humain, infrastructurel et économique considérable

Le tremblement de terre du 12 janvier a eu un impact humain considérable. Il a fait plus de 220 000 morts, plus de 300 000 blessés. 1,5 millions de personnes sont affectées par le cataclysme qui a, en outre, provoqué un flux sans précédent de Déplacés Internes (DI) avec plus de 500 000 sinistrés qui ont laissé les espaces impactés pour prendre refuge dans le reste du pays.

Aux pertes humaines enregistrées s'ajoutent 5.250 nouvelles personnes handicapées, dont 400 cas de tétraplégiques. On a aussi constaté 103.000 cas d'enfants sans protection familiale, suite au séisme, qui font face à des risques accrus de violence et d'exploitation (Etats et perspectives de l'environnement, Geo Haiti, 2010). Le flux de population vers les provinces fuyant la région métropolitaine a été très élevé, 600 000 personnes. Elles laissent la capitale par bateau (vers la Grande-Anse, dans le sud-ouest notamment) et par camions (Figure 48). On comptait 1,3 millions de sans-abris qui ont gagné les espaces publics et les terrains privés pendant que le reste de la population affectée est resté hors des maisons entre 3 à 6 mois. Il a fallu attendre le mois de mai, très pluvieux, pour que les plus traumatisés se décident de dégager les rues définitivement.

Figure 48. Les déplacés internes du séisme du 12 janvier 2010



Source :

Etats et perspectives de l'environnement, Géo Haïti, 2010

L'économie avait été profondément touchée, voire anéantie. Les dommages et les pertes causés ont atteint une valeur de 7 863 millions de dollars qui représentaient un peu plus de 120% du PID du pays en 2009. Les experts estiment que c'est pour la première fois le coût d'un désastre a atteint la taille de l'économie du pays touché. Le secteur privé a subi des pertes s'élevant à 5,491 millions de dollars soit 70% du total et le secteur public, 2,374 millions de dollars soit 30%. La valeur des actifs matériels détruits est estimée à 4,302 millions de dollars soit 55% des effets totaux de la catastrophe. Ils concernent les logements, les écoles, les universités, les bâtiments publics et privés, les routes, les ponts etc. On a enregistré 53 millions de dollars de pertes de revenus. L'ouest a été évidemment le département le plus touché avec le

centre l'agglomération de Port-au-Prince. Suivent les départements du sud-est avec la ville de Jacmel essentiellement et celui des Nippes avec la ville chef-lieu, Miragoane.

« La destruction des infrastructures est massive. Environ 105 000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208 000 endommagées. Plus de 1 300 établissements d'éducation, plus de 50 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables. Le port principal du pays est rendu partiellement inopérant. Le Palais présidentiel, le Parlement, le Palais de Justice, la majorité des bâtiments des Ministères et de l'administration publique sont détruits ». (Haïti, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), 2010). La situation sanitaire s'est aggravée avec la destruction ou l'endommagement de 30 hôpitaux sur 49, ce qui a affecté profondément la capacité de réponse du système de santé dont 50% du personnel vit sous la tente. Le ministère de la santé n'était plus à même de prendre la direction du système vite laissé aux ONG, son bâtiment principal ayant été détruit. Toutefois 90% des centres de santé étaient intacts. Le logement, avec des pertes s'élevant à 2,3 milliards de dollars⁴⁷, présente 40% des dommages. C'est le secteur le plus touché. Viennent ensuite les secteurs du commerce (dommages et pertes de 639 millions de dollars soit 8% du total), les transports et les bâtiments publics (595 millions chacun) et l'éducation et la santé qui représentent 6% du total (Tableau xxiii).

Les pertes économiques avaient une incidence directe sur l'emploi qui a connu une baisse de 8,5% dans les secteurs du commerce, du tourisme, des transports et de la communication.

« Le séisme a entraîné des pertes d'emplois du fait de la destruction de lieux de travail, d'équipements, de stocks, d'accès aux marchés, de sources d'énergie. Indirectement, l'emploi a été affecté par la contraction du marché, l'interruption de financements, la perte de personnel qualifié et donc de compétitivité. Onze millions de journées de travail (53 millions de dollars US) auraient ainsi été perdues dans les quatre régions affectées » (Haïti, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), 2010, p. 38).

⁴⁷ Ce chiffre comprend la valeur de la destruction d'unités de logements de différents types et qualités, la valeur des maisons partiellement endommagées et les biens des ménages. Il faut d'ailleurs préciser que les pertes pour le logement sont estimées à 739 millions de dollars et impliquent le coût de la fourniture d'abris temporaires, le coût de démolition et la valeur des pertes locatives. L'estimation des besoins a été réalisée comme décrite ci-dessus, à partir de la compilation du travail des huit équipes thématiques.

Tableau xxiii. Résumé des dommages et les pertes⁴⁸

Thèmes/ Sous-thèmes	Dommages US\$ (million)			Pertes US\$ (million)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Environnement & Gestion des Risques et des Désastres	3	0	3	321,4	175	496,4
Secteurs sociaux	153,8	522,4	676,4	197,8	500,6	698,3
Eau et assainissement	20,9	13,1	34	8,4	193,0	201,4
Santé	94,7	101,7	196,4	187,7	86,1	273,7
Éducation	38,2	395,6	434	1,7	41,5	43,2
Sécurité alimentaire	0	12	12	0	180	180
Infrastructures	621,9	2538,6	3160,5	868,7	520,6	1389,3
Logement	0	2333,2	2333,2	459,4	279,3	738,7
Transport	188,5	118,6	307,1	91,6	197,5	289,1
Télécommunications	66	28	94	24	22	46
Énergie	14,6	0	14,6	131,7	0	131,7
Infrastructure urbaine et administrative	352,8	58,8	411,6	162	21,8	183,8
Secteurs productifs	3,1	394,0	397,1	0	933,3	933,3
Agriculture	3,1	49,9	53	0	96,0	96
Industrie	0	74,6	74,6	0	267,7	267,7
Commerce	0	148,7	148,7	0	490,6	490,6
Finance et banque	0	98,2	98,2	0	0,0	0
Tourisme	0	22,6	22,6	0	79,0	79
Total	781,8	3455,0	4237,0	1387,9	2129,4	3517,3

Source :

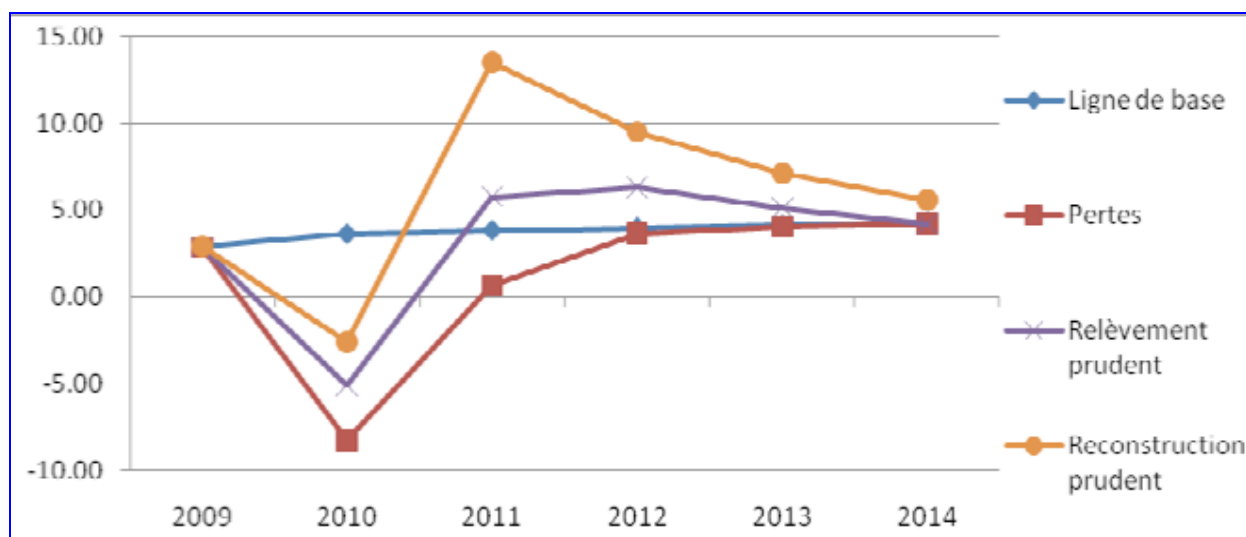
Haïti, PDNA⁴⁹, 2010

⁴⁸ Les dommages sont estimés à la valeur de remplacement des actifs physiques détruits en totalité ou en partie, construits aux mêmes normes qui ont prévalu avant la catastrophe. Quant aux pertes, elles sont estimées à partir des flux économiques résultant de l'absence temporaire des actifs endommagés. À partir des dommages et des pertes, on évalue l'impact du désastre sur la performance économique, l'emploi et la pauvreté. Les besoins prennent en compte les activités de relèvement, de reconstruction et de refondation de l'État haïtien.

⁴⁹ Post Disaster Needs Assessment

A noter que 30% des emplois perdus l'ont été dans l'administration publique. La situation économique est aggravée par la baisse dans les recettes fiscales, Port-au-Prince et sa région contribuant à hauteur de 85% dans les recettes fiscales, à 70% dans les recettes douanières en particulier. Cette situation a entraîné un fort ralentissement des activités économiques. La perte d'emploi a un impact sur l'évolution de la pauvreté. L'indicateur de développement humain (IDH) a été de 0,532 en 2007 selon le rapport mondial sur le développement humain paru en 2009. La baisse du PIB est estimée à 8% suite au tremblement de terre (Figure 49). Le taux d'inflation était de - 4,7 % en 2009, elle est estimée pour 2010 à 11 %. Si au cours de la décennie 2000 le pourcentage de personnes pauvres et extrêmement pauvres a baissé de plus de 8 % dans tout le pays, l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince exceptée (qui a vu sa pauvreté augmenter de près de 13 % au cours de la même période), suite au séisme, les taux de pauvreté ont rejoint ceux de 2001. La participation des catastrophes dans l'augmentation de la pauvreté est une évidence (Mérat P., 2012). Et si cette tendance à l'augmentation de la pauvreté n'est pas inversée par des mesures de réponse à la catastrophe, elle est déjà un indice de la répercussion directe de la catastrophe en termes d'amplification des vulnérabilités, la pauvreté constituant un puissant facteur de vulnérabilité. La valeur totale des besoins soit à 11,5 milliards de dollars est ainsi répartie : 50% pour les secteurs sociaux, 17 % pour les infrastructures, logement compris, et 15 % pour l'environnement et la gestion des risques et des désastres.

Figure 49. L'évolution économique de 2009 à 2014 en rapport avec la catastrophe sismique



Source :

Haïti, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), 2010

✚ Un impact socio-environnemental⁵⁰ susceptible d'amplifier les vulnérabilités

Le déplacement subit de populations vers les espaces publics et les marges urbaines de la capitale n'a pas été sans conséquence sur l'environnement de la ville. En effet, le tremblement de terre a mis à nu tous les problèmes de dysfonctionnement urbain : les transports et circulation (le réseau a vite révélé son insuffisance pour l'acheminement des secours), et surtout le secteur de logement. Ce dernier est un problème vieux de plusieurs décennies. La population profite du tremblement de terre pour apporter, à sa manière, une réponse à travers une stratégie populaire. Le tremblement de terre est vite perçu comme une occasion pour avoir un chez soi. Plusieurs stratégies en découlent selon les entretiens que nous avons eus avec les déplacés sur le terrain. Par exemple rester sous la tente plusieurs mois durant c'est une stratégie pour ne pas payer le loyer qui a été très cher. Si l'on ne pouvait occuper certains espaces avant, le tremblement de terre donne l'opportunité, et on y reste autant qu'on peut. Ensuite, garder la tente et rester sur les lieux, c'est une occasion pour obtenir une indemnité du gouvernement ou des autres acteurs impliqués dans la gestion de la catastrophe. En dernier lieu, le tremblement de terre était une opportunité de squattérizations massive de terrains en marge de l'agglomération. Toutes ces actions ont eu un impact direct sur l'environnement urbain.

« Alors que les indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme est venu ajouter considérablement aux pollutions, nuisances et risques qui affligeaient déjà les populations des zones sinistrées et augmenter la pression sur l'environnement, les ressources naturelles et les aires protégées du pays, plaçant ainsi la population haïtienne dans des conditions d'extrême vulnérabilité » (Haïti, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), 2010, p.26).

✚ Des conséquences psychologiques aussi

En 2010, on en était à 240 ans du tremblement de terre qui détruisit Port-au-Prince en 1770 et 168 ans du tremblement du 1842 qui détruisit la ville du Cap-Haitien. Jusqu'à la survenue de cette catastrophe, la population ne savait pas grand-chose du phénomène sismique. *Dieu nous protège de ces catastrophes. Haïti est un pays béni*, disait-on en faisant allusion aux grandes catastrophes sismiques qui se produisaient ailleurs dont faisaient écho les médias. Par

⁵⁰ Nous employons socio-environnemental ici dans un sens proche du socio-spatial dans la mesure où la population se déplaçant soit vers les espaces publics soit vers les marges urbaines créent des situations susceptibles de dégrader l'environnement amplifiant la vulnérabilité urbaines.

conséquent, pour une population qui se croyait jusqu'alors à l'abri d'un tel cataclysme, la catastrophe du 12 janvier, restée dans la mémoire auditive sous le nom de *goudougoudou*, a été un choc inouï. La population victime a été traumatisée non seulement par les 35 secondes de bruits sourds, du fracas de l'effondrement des constructions et de l'ondulation du sol, mais aussi et surtout du mode de vie dans le décor de tentes qui jonchaient les lieux publics. La décence, la vie privée ont changé de sens pour ces occupants des lieux publics qui voient leur situation socio-économique se dégrader en un court laps de temps. « *Comme une grande foire de la misère humaine, l'individu est précipité exposé dans le dénuement absolu. Les normes liées à l'intimité, la pudeur et même la honte semblent être mises en veilleuse* » (Jean François L., 2011). C'est aussi la posture de personne assistée qui traumatise l'individu qui passe rapidement du statut de sujet à celui d'objet. « *Ils doivent accepter de faire de longue queue, de se faire photographier, de devenir un numéro et surtout ils doivent savoir se présenter en victime, exposer leur souffrance, justifier leur position de solliciteur (jouer le rôle)* » (Jean François L., 2011).

6-3-2. Une crise sans précédent et une situation d'urgence s'étendant sur plusieurs années

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a eu une ampleur considérable, ce qui témoigne du niveau de vulnérabilité. Le gouvernement était à genou. Le tremblement de terre ayant touché les organes les plus importants du système. Tous les enjeux majeurs de la capitale - qui est elle-même un enjeu majeur considérable en raison de son importance fonctionnelle dans le réseau macro céphalique haïtien - se sont écroulés, preuve d'une grande vulnérabilité territoriale (D'Ercole R. et Metzger P., 2009). Si la vulnérabilité aux aléas hydrométéorologiques montraient une hétérogénéité socio-spatiale, tel n'a pas été le cas pour le séisme qui a montré une vulnérabilité sismique plus ou moins homogène d'un point de vu socio-spatial. Au contraire des quartiers considérés précaires et vulnérables n'ont pas été très impactés. Tandis que dans des secteurs aisés, des hôtels et des maisons de luxes n'ont pas pu résister. L'Hôtel Montana est un exemple. L'Hôtel Christopher, siège de la MINUSTAH en est un autre. En ce sens, à cette échelle, la connaissance du risque et des gestes qui sauvent a eu la primauté sur la pauvreté comme facteur de vulnérabilité même si plus globalement, la pauvreté a joué sur la vulnérabilité du pays jouant sur les choix de politiques sectorielles et la gouvernance. Depuis 2004, l'international était présent à travers la mission de stabilisation des Nations Unies pour pallier

l'absence d'un Etat qui s'est totalement effondré. Le quartier général de cette importante force sur place s'est effondré (Photo 15) et plusieurs dizaines de militaires appartenant à cette force ont péri.

« L'appareil des Nations Unies (MINUSTAH) a été décapité et ce qui est resté du haut en bas de la hiérarchie a été mis dans un réel état de « sidération », entraînant une paralysie partielle. Les pertes humaines sont considérables : 101 employés ont perdu leur vie dans ce drame, dont le Représentant spécial et chef de la mission, 7 autres cadres civils, 36 militaires et 7 agents de police de l'ONU. C'est la plus grosse perte que l'ONU ait jamais eu en un seul événement » (...).Port-au-Prince, la capitale du pays, nœud névralgique et stratégique, est touché de plein fouet. Les centres nationaux de commande sont à terre. Même si le gouvernement lui-même n'a subi aucune perte parmi les ministres, le Palais présidentiel a été, en bonne partie, détruit et la cité ministérielle mise par terre. Les pertes humaines dans l'appareil administratif sont nombreuses. De nombreux fonctionnaires passeront les premiers jours à essayer de retrouver ses proches et à panser ses plaies» (Urgence, Réhabilitation et Développement, Etude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010, Rapport de mission, 9 au 23 février 2010) (Photo 13)

photo 15. Le siège de la MINUSTHA suite au séisme du 12 janvier 2010



Crédit :

Urgence, Réhabilitation et Développement (URD), 2010

C'est le choc généralisé. La communication est immédiatement interrompue sur les réseaux locaux de téléphonie. L'Internet ne fonctionnait presque plus. L'aéroport n'a pas été accessible immédiatement, sinon par les pilotes capables de se poser à vue, la tour de contrôle ayant été détruite. Si la prise en main rapide de l'aéroport par les troupes étasuniennes a été susceptible de prévenir des accidents aériens qui auraient pu aggraver la situation, elle a été un facteur de blocage sur certains points. Par exemple cette prise en charge a entraîné des restrictions dans les autorisations d'atterrir pour les avions non étasuniens. Priorité aurait été donnée aux besoins de l'armée étasunienne par rapport aux besoins de l'urgence humanitaire (URD⁵¹, 2010). Le port de Port-au-Prince avait été rendu inutilisable. Le port pétrolier de Carrefour a connu une marée noire, même si de moindre ampleur. Seuls les navires légers à capacité amphibie ont permis le déchargement de matériels logistiques nécessaires sur les plages. En plus, le problème d'accès aux quartiers avec des rues étroites et des corridors, surtout dans les quartiers en flanc de montagnes, rendait la situation encore plus compliquée pour l'acheminement des secours d'urgence. A cela s'ajoutent les préoccupations sécuritaires, la prison civile ayant été en partie détruite lâchant dans les rues des prisonniers réputés dangereux. C'est la crise. Au-delà des chiffres officiels, c'est tous les haïtiens qui ont été affectés directement ou indirectement. Tout le pays a subi ses effets sur les plans physique, socio-économique et psychologique. Les familles des zones les plus reculées du pays avaient à pleurer la disparition d'au moins un de leurs membres à cause de la mobilité interne polarisée sur la capitale. Le membre de la famille disparu serait à Port-au-Prince au moment de la catastrophe ou bien comme migrant ou bien de passage pour un service. Ainsi tout le pays pleurerait les morts du séisme. Avec le tremblement de terre, le cœur de l'économie est touché de plein fouet, tout le corps est malade. Le cœur de la capitale étant un enjeu majeur. « 65 % de l'activité économique d'Haïti est localisée dans la zone de Port-au-Prince alors que les opportunités économiques des autres départements ne sont pas exploitées » (Haïti, PDNA, 2010). Tout le territoire a été ainsi affecté par les conséquences directes ou indirectes. Avec les Déplacés Internes (DI) une grande pression, même si temporaire, a affecté les espaces et les maigres ressources, ce qui avait des incidences néfastes sur l'environnement. Le séisme a contribué à aggraver la situation environnementale tant à Port-au-Prince (avec la prolifération de camps spontanés) que dans les provinces. Le tremblement de terre a été la plus grande catastrophe de la décennie 2000 par son

⁵¹ Urgence, Réhabilitation et Développement

intensité (des centaines de milliers de morts, de sans-abris et d'amputés), mais aussi par sa durée. Nous ne voulons pas parler de la durée de la secousse principale (35 secondes), non plus de celle des répliques (plusieurs mois), mais celle des impacts directs et indirects incluant le nombre de morts, de blessés et d'amputés ainsi que la vie sous les tentes et le traumatisme qui l'accompagne, une situation qui dure jusqu'à présent dans certaines zones de la capitale même après la levée des camps les plus visibles. La psychose de peur qu'a créée le séisme va durer encore plusieurs années. C'est un phénomène qui suit toujours la survenue de ces catastrophes meurtrières. Pour preuve, dix mois après le tremblement de terre (...) de nombreux Haïtiens préfèrent camper dans la rue devant leur maison épargnée par le séisme (Desse M., 2012).

Les catastrophes des années 2000 ont été différentes par leur nature : des catastrophes hydroclimatiques (inondation, cyclones et mouvements de terrains liés à ces derniers) et la catastrophe sismique. Les impacts et la portée des catastrophes majeures de 2000 à 2010 en Haïti ont été graduels. Si la catastrophe de mai 2004 paraissait sans précédent, celle de septembre de la même année aux Gonaïves avait une magnitude nettement plus forte. Si la première avait une portée plus locale, la deuxième, ayant affectée plusieurs départements, avait une plus grande portée nationale. Toutefois les deux avaient une portée nationale en terme de mobilisation humanitaire. En 2008, la situation paraissait encore plus compliquée en terme de gestion à cause de la série des quatre cyclones et tempêtes. On a enregistré une hauteur d'eau beaucoup plus élevée, des dégâts matériels plus considérables, mais avec un nombre de morts beaucoup plus réduit. Il est un fait que les phénomènes hydro climatiques de cette période ont été de plus en plus dévastateurs. La catastrophe sismique du 12 janvier paraissait vraiment exceptionnelle en terme de magnitude et d'intensité. C'était une catastrophe très complexe à gérer dans un pays où il n'y a pas de culture de gestion de catastrophe sismique. Par ailleurs, les catastrophes ont en même temps des conséquences et cause de la dégradation environnementale, de la crise économique, la crise de subsistance ou de la paupérisation de la population. On entre alors dans un cycle. Le cycle des vulnérabilités. Les catastrophes ne montrent pas une distribution socio-spatiale des dégâts. Les communautés de Mapou et de Fonds-Verrettes sont trop homogènes pour voir apparaître une hétérogénéité socio-spatiale au niveau des impacts. Aux Gonaïves, malgré une société urbaine socialement plus hétérogène, l'on a constaté que toutes les couches de la société ont été touchées par les dégâts. Les choses n'ont pas été très différentes pour Port-au-Prince où l'on a constaté une plus ou moins homogénéité socio-spatiale de la vulnérabilité sismique avant

la catastrophe. C'est ce qui montre qu'à l'échelle des villes haïtiennes il y avait jusqu'alors une primauté certaine de la connaissance du risque et des gestes qui sauvent sur la pauvreté comme facteur de vulnérabilité, la pauvreté agissant plus globalement sur les choix de politiques sectorielles et les problèmes de gouvernance à l'échelle nationale notamment celles de la gestion urbaine, de la gestion des risques et des catastrophes. En outre, ce sont des catastrophes à impact spatio-temporel différent. A chaque échelle spatiale correspond une échelle temporelle, une portée et une complexité en ce qui concerne sa gestion (Tableau xxiv).

Tableau xxiv. La portée et les échelles d'impact des catastrophes des années 2000

	Mapou, 2004	Fonds-Verrettes, 2004	Gonaïves, 2004	Gonaïves, 2008	Port-au-Prince, 2010
Nature de la catastrophe	Catastrophe hydrométéorologique	Catastrophe hydrométéorologique	Catastrophe hydrométéorologique	Catastrophe hydrométéorologique	Catastrophe sismique
Portée	Régionale	Régionale	Régionale	Nationale	Internationale
Nbre de morts et disparus	176	165	1500 morts et 846 disparus	Environ 1000 morts	300 000
deplacés	Migration vers P-au-P et la Rép Dom.	Migration vers P-au-P et la Rep Dom.	Migration vers P-au-P et St-Marc	600 000
Pertes économiques	Pertes en plantations et bétails : 80%	897,39 millions de dollars us, soit 14% du PIB dont plus de 30% pour les Gonaïves	7 milliards dollars us
Nbre de blessés/amputés			548	300 000
Maisons /infrastructure détruites	Des dizaines de maisons submergées	1840 dont 1113 dans le village 20 écoles affectées dont plusieurs détruites	10 000 maisons et une dizaine de ponts	105 000 maisons/ 1300 écoles, 50 hopitaux
Affectés	25 000	25 000	200 000 familles	1.5 millions

Source :

Documents divers sur les différentes catastrophes

Conclusion

Les catastrophes de la décennie 2000 ont touché des sites très différents aux niveaux physique, socio-économique et administratif. Le choix des villages de Mapou et de Fonds-Verrettes ainsi que des villes de Gonaïves et de Port-au-Prince pour ce travail de recherche illustre bien cette situation. Fonds-Verrettes et Mapou sont deux communautés à économie précaire très mal reliées au réseau national à cause d'un seul axe routier très défectueux parcourant vallées inondables et montagnes à pentes très abruptes. C'est donc une région faisant face à des difficultés économiques. Ils sont très mal pourvus en équipements et services sociaux de base. Cette précarité les rend très vulnérables aux aléas « naturels » nombreux auxquels ils sont soumis (tremblement de terre, cyclone, inondations, mouvements de terrain comme glissements, éboulements, coulées de boue et laves torrentielles et la sécheresse). D'où l'impact considérable des aléas à la base des catastrophes qualifiées de naturelles dont celle de mai 2004.

Gonaïves, ville régionale secondaire dans le réseau macro céphalique haïtien se trouvent à un autre niveau d'intégration dans le système économique et social. Chef-lieu de département, 4^e ville dans le réseau urbain national, ils bénéficient de sa position carrefour entre les départements du nord, du nord-est, du nord-ouest, du centre et de l'ouest.

Ville moyenne, Gonaïves bénéficient encore des relations privilégiées ville-campagne. La ville compte sur les ressources des campagnes environnantes dont la plaine des Gonaïves. Elle bénéficie de sa proximité avec la plaine et vallée de l'Artibonite, grenier de la production rizicole et aussi de sa caractéristique de ville côtière. Centre de sa région, Elle rassemble les pouvoirs politiques, économiques et culturels. Toutefois elle n'arrive pas à tirer pleinement partie de ces atouts géoéconomiques à cause, sans doute, de la faiblesse de l'économie du pays et de la polarisation sur la capitale. C'est une ville basée sur les fonctions principalement administrative et commerciale. Mieux pourvus que les villages de Mapou et de Fonds-Verrettes en termes d'équipement et de services sociaux de base, Gonaïves n'arrivent tout de même pas à satisfaire sa population plus nombreuse. La situation en matière de santé, d'éducation et de services sanitaires n'est tout de même pas clémente. Le manque d'équipements et de services sociaux de base de toute sorte participe grandement de la vulnérabilité de la ville. Cela s'explique par la

situation d'insécurité sociale et aussi par l'urbanisation galopant incontrôlée, le lot commun de toutes les villes haïtiennes. Or les Gonaïves sont une ville très exposée aux aléas naturels divers. C'est une ville hautement exposée aux aléas hydrométéorologiques liés aux fortes pluies et aux cyclones. Les catastrophes de 2004 et de 2008 en sont les preuves.

Quant à Port-au-Prince, ville primatale dans le réseau macro céphalique haïtien, il rassemble tous les pouvoirs politiques et administratifs. Et aussi tous les pouvoirs et forces économiques. C'est le centre commercial et industriel avec l'essentiel des industries et les sièges sociaux des entreprises. C'est aussi le centre culturel avec la présence des hautes hiérarchies religieuses. Toutefois, c'est le pôle où se trouvent rassemblées toutes les formes de problèmes sociaux et de dysfonctionnements en relation avec la situation de centralisation. En matière d'équipements et de services sociaux de base, Port-au-Prince est très loin de pouvoir satisfaire les besoins de sa population. Tous les problèmes de l'agglomération de Port-au-Prince, de la ville-mère en particulier, ont pour toile de fond le cuisant problème de l'urbanisation galopante incontrôlée. Ils contribuent à des vulnérabilités sans cesse accrues notamment aux aléas naturels. Or Port-au-Prince reste l'une des villes haïtiennes les plus exposées à ces aléas à savoir les aléas hydrométéorologiques et géodynamiques internes.

Ce sont là les espaces concernés par les catastrophes dites naturelles majeures de la décennie 2000 à savoir les catastrophes hydroclimatiques de 2004 et de 2008 à Mapou, aux Fonds-Verrettes et aux Gonaïves et la catastrophe sismique de 2010 ayant touché Port-au-Prince et plusieurs autres villes du pays. Les impacts différenciés de ces catastrophes ont eu des conséquences socio-spatiales importantes. Ces dernières participent de l'évolution des vulnérabilités aux aléas d'origine naturelle.

TROISIÈME PARTIE :

**LES ANNÉES 2000 EN HAÏTI : L'ÉVOLUTION
DES VULNÉRABILITÉS DANS LE CONTEXTE DE
GESTION DE CRISES A RÉPÉTITION**

Introduction

Les catastrophes des années 2000 en Haïti ont mis à rude épreuve les structures de gestion de crise prévues à cet effet. Ces structures de gestion s'intègrent le Système National de Gestion des Risques et des désastres qui, dans son niveau de structuration actuelle, remonte à moins de deux décennies. C'est un système caractérisé par la multiplicité de ses acteurs : les acteurs étatiques représentés par les ministères et d'autres institutions publiques ; les acteurs non étatiques représentés par le système des Nations Unies et les ONG, les associations de la société civile et les fondations ; et, à un autre niveau, les acteurs nationaux et les acteurs internationaux.

Cette multiplicité d'acteurs ayant des visions et des intérêts différents voire divergents nous amène à aborder la gestion des ces crises sous des angles différents avec des considérations d'ordre politique, économique, diplomatique et géopolitique tant interne qu'externe. Elle nous permet de l'aborder aussi à différente échelle pour voir comment l'ampleur de chaque événement catastrophique et son échelle d'impact influe sur le mode de gestion et le niveau d'implication des acteurs. Seront ainsi abordées la gestion locale, la gestion régionale et la gestion internationale. Aussi avons-nous formulé le questionnement suivant : Quelle est l'échelle la plus pertinente en matière de gestion des risques et des crises ? Quel est niveau de cohésion et de coordination des acteurs dans le cadre de la gestion crises des années 2000 ? Comment les vulnérabilités ont-elles évolué suite aux impacts des catastrophes successives et à ce jeu complexe d'acteurs multiples dans les actions de réponse ? Ces questions font l'objet des trois derniers chapitres de la thèse : le chapitre 7 sur le cadre de gestion des risques et des crises, le chapitre 8 portant sur le jeu des acteurs dans la gestion des catastrophes des années 2000 ; et enfin le chapitre 9, sur l'évolution des vulnérabilités suite aux catastrophes et à leur gestion.

Chapitre 7. Le cadre de gestion des risques et des crises en Haïti

Pour comprendre la gestion des risques et crises dans un territoire donné, il importe de l'aborder à partir du cadre institutionnel et légal ou réglementaire mis en place à cet effet. Il s'agit des institutions ou structures et aussi des lois, des décrets et règlements touchant à ce champ de l'action publique tant nécessaire pour la communauté. Il faut aussi l'aborder par le jeu d'acteurs en présence : les acteurs étatiques et non étatiques. Quels sont les acteurs qui interviennent ? Comment ils interviennent ? Quels sont leurs champs d'action spécifiques et leur niveau de cohésion ou de coordination ? Le présent chapitre aborde toutes ces questions à la lumière de la gestion des catastrophes des années 2000 en Haïti.

7.1. Le cadre institutionnel et réglementaire

Le cadre institutionnel de gestion des risques et des catastrophes en Haïti tel que nous le connaissons aujourd'hui remonte aux années 1980. Mais avant cette date nous ne voulons pas dire que tout a été vide et chaos en la matière. Des dispositifs étatiques et non étatiques ont permis, tant bien que mal, la gestion des calamités auxquelles le pays a eu à faire face. Il est important de dresser le tableau de la situation avant la création des structures formelles, faire la présentation et l'analyse des structures existantes et ensuite présenter les lois, les décrets et règlements qui touchent directement ou indirectement à la Gestion des Risques et des Désastres (GRD).

7.1.1 De la préhistoire de la prévention et de la gestion de crise en Haïti à la mise en place du "Système" : une capitalisation sur les événements du passé

Ici, nous parlons de préhistoire dans la mesure où il n'y avait pas de structure formée à cet effet et que les catastrophes étaient gérées par les instances de l'Etat. Nous ferons commencer cette préhistoire à la période coloniale, car notre documentation ne nous permet pas de faire remonter la gestion des catastrophes dites naturelles dans l'espace actuel d'Haïti à la période indienne ou précolombienne. En effet dès leur arrivée dans le Nouveau Monde les explorateurs ont dû découvrir les phénomènes hydroclimatiques auxquels est soumise la région caribéenne.

« On ne l'a pas toujours remarqué, c'est précisément sous la plume du découvreur Christophe Colomb que se trouve la première évocation de la plus fantasque des catastrophes naturelles – l'ouragan. Il s'agit, bien entendu, de cet « huracan », en parler amérindien, qui s'opposa au dessein de l'Amiral de la Mer Océane de donner fond dans l'île promptement baptisée Dominique. C'était le dimanche 3 novembre de l'An 1493. » (Jno P. et Yacou A., 2007, *Les risques majeurs aux Antilles*, KARTHALA, p. 9).

Le bassin cyclonique atlantique et caraïbe s'est vite révélé aux explorateurs. Toutefois, les plus grandes catastrophes auxquelles les autorités coloniales françaises ont eu à faire face ont été les tremblements de terre du XVIIIe siècle. 1751, Port-au-Prince, la nouvelle capitale de l'empire colonial français venait d'être fondée, soit en 1749. Au mois d'octobre, un violent tremblement de terre détruisit la ville révélant la sismicité de la région. En novembre, des secousses similaires se sont produites. En 1770, le 3 juin, soit seulement 19 ans après, un autre tremblement de terre violent se produisit. Ces séismes ont été très dévastateurs. Face aux destructions provoquées par ces séismes rapprochées dans le temps, des mesures de prévention se sont imposées. Ainsi, les autorités coloniales ont adopté des mesures consistant en l'interdiction de construction de maisons à étage prescrivant la construction de maisons en bois avec des cloisons en maçonnerie entre poteaux (Saint-Méry M. de, 1984). Cette mesure a été suivie de l'introduction de l'architecture de type gingerbread qui orne encore certains paysages des anciens quartiers résidentiels de la capitale haïtienne et de certaines villes de province (Photo 16). Après l'indépendance en 1804, les mesures semblaient être encore d'application dans la capitale du nouvel Etat où ces dispositions ne sont pas tombées en désuétude avant la fin de la première moitié du XXe siècle. Cependant, la sismicité de la région du nord semblait avoir été totalement ignorée jusqu'à la catastrophe sismique de 1842. Au début du XIXe siècle en Haïti, les régions regroupées autour des villes prenaient elles-mêmes les mesures de gestion de l'urgence, de réhabilitation et de reconstruction à cause de la structure étatique décentralisée (l'espace régionalisé) (Anglade G., 1982) d'autant plus que le réseau routier quasi inexistant ne permettait pas une très bonne communication entre elles. La région étant autonome, les catastrophes étaient surtout gérées à l'échelle régionale. C'est le cas pour les catastrophes dans les villes des Cayes et de Jacmel fréquemment frappées par des cyclones et des inondations. Les réactions se fondaient toujours sur la solidarité sociale s'articulant autour des autorités locales. C'était le même cadre de gestion pour tout autre aléa naturel ou anthropique. Par exemple, en cas d'incendie, il y avait la formation des pompiers volontaires (Madiou T., 1988 et Matthew J.- S., 2011). Sans grand moyen économique, les populations arrivent à faire face aux intempéries sans

perdre leur cohésion. Avec l'entraide agricole, la réparation collectives des petites cases en bois la société paysanne faisait toujours preuve d'une meilleure capacité d'adaptation. Sans aide extérieure (gouvernement, l'international), le paysan se remet rapidement debout. C'est ainsi qu'intervient la notion de résilience.

Photo 16. Vieux gingerbread n'ayant pas été emporté par le séisme du 12 janvier 2010



Crédit : CLERVEAU M., 2010

Au premier plan, on voit les décombres d'une maison en béton qui s'est effondrée. C'est le plus souvent des maisons récentes qui occupent les cours de ces anciennes maisons aisées. Or la vieille maison en bois, à savoir le gingerbread a tenu bon face au séisme. C'est la preuve de la pertinence du choix des anciennes autorités coloniales françaises de préconiser des constructions en bois après les tremblements de terre du XXVIIIe siècle. Cela peut servir de retour d'expérience pour la réduction de la vulnérabilité sismique

Cependant, ce mode de gestion, limité surtout par manque de moyen de communication n'a pas su prouver son efficacité face au violent tremblement de terre de 1842 qui détruisit les villes et village du nord du pays particulièrement le Cap-Haïtien. C'était une crise en plein sens du terme. La première à laquelle le nouvel Etat indépendant en 1804 a eu à faire face. Charrier et C. Leconte, les officiers supérieurs de l'armée du nord, avaient été gravement blessés. Le pillage a remplacé les secours d'urgence sous les yeux complaisants voire complices des militaires. Ce n'est que le 11 mai que le président avait ordonné aux généraux Obas et Mouscardy

respectivement commandants de Limbé et de Grande Rivière du Nord (deux villages proches) de diriger leurs troupes vers le Cap-Haïtien pour reprendre en main la situation. Le président Boyer dut attendre le 18 mai pour sa première déclaration publique faute d'information précise sur l'événement. C'est le journal haïtien *Le Télégraphe* qui a diffusé le bilan des dégâts dès le 14 mai dans un rapport qui a été transmis à d'autres journaux de la Caraïbes et des Etats-Unis d'Amérique (Madiou T., 1988 et Matthew J.-S. 2011). La mission du président Boyer, menée par le capitaine Faubert, pour l'évaluation des pertes n'a pas été suivie de réponse adéquate du pouvoir central. La mise sur pied d'une commission d'enquête par le président afin de sévir contre les pillards venait réellement trop tard. C'est le cas également des secours du gouvernement et de la population de Port-au-Prince. Les autres villes les plus proches ayant été également touchées. La ville du Cap-Haïtien, sans une intervention significative du pouvoir central, a mis un siècle pour sa reconstruction tandis que les autres villes du nord également touchées comme Gonaïves, Port-de-Paix et Saint-Marc ne semblaient faire l'objet d'aucune préoccupation ou considération. Le nord dévasté était laissé à son sort. La crise n'a pas été gérée (Madiou T., 1988 Matthew J.- S., 2011). Le pillage orchestré par les paysan lors de ce drame est la conséquence d'une société d'exclusion où l'on distingue deux sociétés : la société urbaine et la société rurale appelée pays en dehors. Mathew a ainsi décrit la situation :

« Les victimes du tremblement de terre n'avaient pas pris longtemps pour comprendre que le gouvernement de Jean-Pierre Boyer ne viendra pas leur apporter de l'assistance. Au début de 1843, leur patience était au bord de la limite. Un grand nombre de survivants demeurèrent sous des tentes érigées sur le Champ de Mars et les rues principales du Cap-Haïtien. L'absence d'attention du gouvernement signifiait que les débris dans les rues ne sont pas nettoyés et les sinistrés seraient livrés à eux-mêmes (...) Ce sont les immeubles fissurés et les vestiges de la gloire du Cap-Haïtien qui portèrent les souvenir du tremblement de terre le plus longtemps. Certains des monuments endommagés de la ville attendront un siècle avant d'être complètement restaurés. Le gouvernement du président Sténio Vincent restaura le Palais Sans-Souci. Son successeur Elie Lescot fit restaurer la cathédrale pour le centenaire du séisme ». (Matthew J.- S., 2011, *Une histoire sous les décombres, le tremblement de terre de 1842 en Haïti*, in *Séisme, vulnérabilité et reconstruction nationale*, Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie numéro 241-244 janvier-décembre 2011, p. 226 et 227).

A partir de l'occupation américaine (1915-1934) la centralisation du pays autour de Port-au-Prince avec notamment la fermeture des ports de provinces au profit de la capitale a donné une configuration particulière à la gestion du territoire. C'était *l'espace centralisé* (Anglade G., 1982). La communication s'est de plus en plus développée avec l'apparition de routes carrossables. Le pouvoir central s'affirme avec la création de préfectures dans chaque

arrondissement où est présente la gendarmerie nationale puis les Forces Armées d'Haïti (FAD'H). Dans chaque département il y avait un district militaire dont dépendaient des postes et des avant-postes, et enfin les chefs de section aidés de volontaires ou adjoints dans les campagnes. Dotée de corps spécialisés : Garde-côtes (marines haïtiennes) et Corps d'Aviation doté d'hélicoptères dès 1970, Corps de pompiers entraîné basé à Port-au-Prince, l'armée avait une organisation efficace pour le contrôle du territoire (Pierre S. 2010). Son système de communication structuré, avec l'utilisation du télégraphe puis du transmetteur, s'avérait efficace pour l'organisation des secours d'urgence. L'armée avait la responsabilité de diffusion des information en cas de perturbation atmosphérique à travers le service météorologique basé au Corps d'Aviation (Le Nouvelliste #31.375, août 1980). Aujourd'hui le Centre National de Météorologie (CNM) est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).

A la structure militaire s'ajoutent les organismes civils de l'Etat dont le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) et son réseau d'hôpitaux et de dispensaires fonctionnels avec des locaux et des personnels formés ; le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC) ; le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Toute cette organisation est mise à contribution lors des cyclones et des inondations. Il y avait également des structures de la société civile comme la Croix Rouge Haïtienne (née dans les années 1930) et l'Association Guides d'Haïti. La Croix-Rouge Haïtienne (CRH) donne les consignes de sécurité en cas de catastrophes notamment cyclonique et joue un rôle de premier plan dans l'organisation de secours particulièrement en matière de sauvetage et de premier soin (Figure 50). Cette dernière, avec des membres entraînés par le corps des pompiers, agit en cas d'intervention d'urgence. La coordination de ces différentes entités est assurée par un comité ad hoc lors des catastrophes. Le dernier, avant la naissance de structures spécifiques, le Comité Ministériel d'Urgence (CMU) mis sur pied pour la gestion des urgences liées au passage de l'ouragan Allen en 1980 (Le Nouvelliste # 31.375, août 1980). A noter que seulement l'armée et le gouvernement avaient été présents au niveau local, c'est-à-dire dans les Section Rurale (Tableau xxv). N'était-ce pas la même structure qui s'est formée suite à la catastrophe du 12 janvier, preuve que les plans de gestion ont été inefficaces ou ne prenaient pas en compte l'aléa sismique?

Figure 50. Bulletin et consignes de la Croix Rouge Haïtienne lors du cyclone David en 1979

viéto-américaines». vion»; a ajouté le pilote.

LONDRES
Le Cyc
a fait pl
dans la p
minique,
Martinique
ment ras
seau, selo
ments tr
par des
nombre
certaine
plus éle
même so
La Dor
de 80 kil
Martinique
pe, a été
fouet Je
Toujours
mateurs.

Croix - Rouge Haïtienne

BULLETIN No. 5-79

Des pluies torrentielles accompagnées de forts vents affecteront les régions du Département de l'Ouest, avec risques d'inondation et pollution de l'eau de boisson.

L'eau destinée à la boisson doit être désinfectée. Le moyen le plus simple est de la faire bouillir pendant 10 minutes et ensuite de la

Ces conseils et recommandations vous aideront à prévenir les diarrhées et autres maladies infectueuses.

Port-au-Prince, le 31 Août 1979.

x x x x

COMITE REGIONAUX

PRESIDENTS

Anse à Veau : Rév Père Ner
va Gouin

Rue du Centre N° 212 (Voir suite page 6)

LE CYCLONE DAVID

Les recommandations de la Croix - Rouge Haïtienne

micros), ils
us que je
avail en
pays et
e que j'ai
bien» des
l et du

émis -
réaffir-
as servi
à l'ad
éricaine
gocia -
l'ai en-
a-t-il

ndre

Selon les informations fournies par les Bulletins météorologiques en date du 29 Août 1979, Haïti peut se trouver sur la trajectoire de l'Ouragan «David».

La Croix-Rouge Haïtienne rappelle à la population, notamment dans les régions Sud du pays, les instructions et règles de sûreté en cas de cyclone :

DES L'ETAT D'ALERTE

Gardez contact avec les postes émetteurs nationaux pour avoir des informations précises sur la trajectoire du cyclone.

une maison offrant plus de sécurité.

Empilez et ficellez les ustensiles ménagers, les instruments aratoires et autres outils pour éviter qu'ils ne soient dispersés et ne deviennent dangereux pour vous et les voisins. Si possible, rentrez-les à l'intérieur de votre maison.

Fermez et consolidez toutes les ouvertures (portes et fenêtres). Cependant il faut pouvoir ouvrir une fenêtre ou une porte du côté de la maison opposé à la direction du vent.

de protéger vos animaux ou autres biens laissés au dehors.

x x x x

Gardez contact avec les postes émetteurs nationaux pour avoir des informations précises sur la trajectoire du cyclone .

Evacuez sans délai les zones exposées aux raz-de-marée ou menacées par les crues d'une rivière, en suivant les directives des autorités locales et du Comité de Secours.

Restez à l'abri dans votre maison, si elle est soli

PENDANT LE PASSAGE

Source :

Le Nouvelliste numéro 31.152, 29 août 1979

Tableau xxv. Acteurs et leurs échelles d'action avant les années 1980

Acteurs		Niveau d'intervention			
		Central	Départemental	Communal	Local
Gouvernement	Présidence	Président de la République	Préfecture	Mairie	Chef de section et ses adjoints
	MARNDR	Ministre	Bureau départemental
	MSPD	Ministres	Hôpitaux	Dispensaires/ Centres de santé
	TPTC	Ministre	Bureau départemental
Forces Armées	Etat-Major	Général en chef	Commandant de département	Commandant de poste	Chef de Section et ses adjoints
	Corps d'Aviation	Commandant
	Corps Pompiers	Commandant
	Garde-Côtes	Commandant
Société Civile	Croix Rouge	Bureau de la Croix Rouge
	Association Guides	Bureau de l'Association

Source :

Dorismond E., *Terre, liberté, Pour une nouvelle politique des catastrophes*, in *Catastrophes et environnement*, Haïti, séisme du 12 janvier 2010, Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 87

Il faut noter que cette structure avait prouvé un niveau d'efficacité même au niveau international à travers l'appui donné à la République Dominicaine lors de la catastrophe

cyclonique de 1935. Haïti a été le premier pays à venir en aide à son plus proche voisin. Un bateau partait avec des médicaments, un pont aérien a été établi ou un avion décolle d'Haïti tous les trois à quatre heures environ. Ce cyclone qui avait dévasté l'est de l'île d'Hispaniola aurait fait plus de 4 000 morts en République Dominicaine (Le Nouvelliste # 31.152, 29 août 1980).

Ces structures mobilisées lors des catastrophes se maintiennent jusqu'au début des années 1980 avec le Cyclone Allen. Cependant, depuis les années 1960, on assiste à leur affaiblissement au profit du pouvoir personnel des Duvalier, père et fils. Cet affaiblissement s'est accéléré avec la crise des années 1980 en dépit des efforts de structuration du système de gestion. L'implication de l'international dans la gestion des urgences en Haïti qui avait commencé avec le cyclone Hazel en 1954 allait continuer durant cette période. Lors du cyclone Allen en août 1980, le système des Nations Unies y a été très fortement impliqué à travers UNDR0⁵², qui a contribué à hauteur de 35 000 dollars américains ; du Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui a donné une contribution de 30 000 dollars américains pour les intrants agricoles. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a donné son appui sur le terrain ayant déjà été présent au pays (Le Nouvelliste # 31.375, août 1980).

7.1.2. Le système de coordination permanent, sa mise en place son évolution jusqu'à la décennie 2000

La création d'une structure permanente consacrée spécialement à gestion des risques et des catastrophes remonte aux années 1980. Le cyclone Allen - août 1980 - avait suscité une certaine prise de conscience chez les dirigeants haïtiens de l'époque. A partir de cette date le pays va commencer à être doté d'institutions de gestion des risques et des désastres proprement dites. Ainsi, l'organisation pré-désastre et de secours (OPDES) est la première en date chargée de gérer les risques et les désastres en Haïti. Elle a été créée par la loi du 22 août 1983 et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) (République d'Haïti, MULTIMENAS-2, volume I, 2012). Elle avait pour mission d'élaborer la stratégie d'intervention du gouvernement d'alors, de coordonner toutes les formes de secours en cas de désastre. En janvier 1987 la loi du 22 août 1983 a été révisée et, pour plus de commodité,

⁵² United Nations Disaster Relief Organization

l'organisation est passée sous la tutelle d'un autre ministère : Ministère l'intérieur et de la défense nationale (MIDN). C'était ce ministère qui disposait de toute une série de moyens, en particulier et la police et l'armée. Les grandes attributions de l'organisation ont été définies dans son plan national de secours de 1988. Ces attributions sont les suivantes :

- organiser et coordonner des activités de prévention ;
- mettre en place avec la collaboration des organismes compétents nationaux ou étrangers les structures nécessaires en cas de désastre ;
- inventorier les ressources humaines et matérielles disponibles susceptibles d'être utilisées ;
- Déterminer les mesures à observer pour la protection des vies et des biens ;
- Elaborer et exécuter des programmes d'information et d'éducation à l'intention du public.
- Déterminer l'aire affectée par un désastre et établir sans délai le bilan des dégâts causés ;
- Evaluer les besoins à satisfaire et organiser les aides aux sinistrés à partir de plans préétablis ;
- Prendre, de concert avec les secteurs intéressés, les mesures nécessaires pour, dans le plus bref délai et suivant un plan préétabli, rétablir le fonctionnement des installations publiques endommagées et réhabiliter les zones affectées ;
- Coordonner les actions philanthropiques de secours et obtenir sa collaboration active dans l'exécution des plans ;
- Elaborer et diffuser les règles de sécurité à savoir les dispositions à prendre avant pendant et après un désastre ;
- Organiser des programmes d'information et d'éducation du public en général en établissant les zones prioritaires ;
- Inventorier les ressources humaines et matérielles et financières disponibles pouvant être utilisées lors des désastres ;
- Tenir des réunions périodiques avec tous les secteurs concernés pour discuter et définir les modes d'intervention ;
- Organiser le poste de commandement opérationnel (système de communication radio etc.) ;
- Organiser des simulations périodiques d'alerte dans les écoles, les entreprises publiques et industrielles ;

- Déclencher l'état d'alerte si la situation le nécessite et mettre en mouvement le poste de commandement opérationnel ;
- Etablir les responsabilités en matière de mise en œuvre des plans d'urgence.

Au cours de la dernière décennie du XX^e siècle (les années 1990) déclarée décennie pour la prévention des catastrophes naturelles par l'ONU, on assiste à une recrudescence des aléas dits naturels dans la Caraïbe (Tableau xxvi). Les cyclones Gordon et Mitch en Amérique Centrale et dans les Antilles et le cyclone Georges, dans les Antilles ont été à la base des catastrophes les plus meurtrières dans la région. Ces catastrophes ont emporté plus de vies humaines en Haïti que dans les autres pays avec des dégâts matériels énormes. Elles surviennent à un moment où Haïti a été affaiblie par trois ans de crise politique et l'embargo économique imposé pour le retour à l'ordre constitutionnel par le retour au pouvoir de Jean Bertrand Aristide. L'ordre constitutionnel a été, certes, rétabli en 1994, mais la situation était restée fragile sur le plan sociopolitique. C'est dans ce contexte que l'Etat haïtien va essayer de redéfinir sa politique de gestion des risques et des désastres. Ainsi une nouvelle organisation a vu le jour en 1997 sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), la Direction de la Protection Civile (DPC) chargée de coordonner le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD). Elle est coiffée par le Comité National de Gestion des Risques et des Désastres (CNGRD) ayant à sa tête le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales. En 1998, il a été décidé d'élaborer le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres, validé en 2001 (République d'Haïti, MULTIMENAS-2, volume I, 2012).

Tableau xxvi. L'occurrence des cyclones sur la Caraïbe au cours des années 1990

Date	Evénement	Intensité
3-11 octobre 1990	Tempête tropicale	++
26-27 aout 1995	Tempête tropicale	+++
5 septembre 1995	Ouragan	+++
14-15 septembre 1995	Tempête tropicale	++
8 juillet 1996	Ouragan	++
23 aout 1996	Tempête tropicale	++

9 septembre 1996	Tempête tropicale	++
6-8 septembre 1997	Tempête tropicale	++
21 août 1998	Dépression tropicale	+
26 août 1998	Dépression tropicale	+
17-23 octobre 1999	Ouragan	++
17 novembre 1999	Ouragan	+++
28 septembre-2 octobre 2000	Tempête tropicale	+

+ = Faible ampleur

++ = Ampleur moyenne

+++ = Forte ampleur

Source :

Saffache P., Marc, J.-V., Huyghes-Belrose V., *Les cyclones en Guadeloupe, quatre siècles cataclysmiques*, IBIS Rouge Editions, 2003

7.1.3. Le cadre réglementaire et légal de la gestion des risques et des crises liées aux aléas dits naturels en Haïti

Il n'existe pas vraiment une législation spécifique en ce qui concerne la gestion des risques et des désastres en Haïti. Les rares textes qui existent sont fragmentaires et obsolètes. On peut les diviser en lois générales et lois spécifiques. On peut considérer la loi du 22 août qui avait fondé l'Organisation Pré-Désastre et de Secours (OPDES) comme la seule vraiment spécifique. Elle a été révisée en janvier 1987 quand l'organisation devait passer sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale (Plus tard, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales).

A côté de ce décret il y en avait d'autres moins spécifiques dont la loi du 17 mai 1990 fixant les attributions du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) (Moniteur numéro 48, 31 mai 1990). C'est ce décret qui définit le rôle dudit ministère. Ce

dernier se doit de prendre toutes les mesures de prévention et de secours notamment lors des calamités. C'est ce décret qui définit le rôle des délégués. Ces derniers étant les représentants de l'exécutif au niveau des départements et des arrondissements. Il y a aussi un autre décret qui touche à ce domaine, celui du 22 octobre 1982. Il confie quant à lui aux mairies le rôle de mettre en place et d'administrer la protection civile avec les organismes fondés à cet effet. Le système national décentralisé qu'on veut instaurer n'a, jusqu'à présent, pas de cadre légal. Or c'est cette structure qui devra répondre aux nouvelles approches de la gestion intégrale des risques et des désastres telle qu'on doit les concevoir actuellement. Les textes spécifiques sont complétés par toute une série de textes à caractère général qu'on peut considérer comme des textes qui touchent indirectement à la gestion des risques et des désastres. Ce sont tout d'abord les textes qui concernent les domaines de l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Si la notion d'environnement, dans ses acceptions actuelles, est récente, les lois et règlements touchant à ce domaine remonte des premières années de l'indépendance haïtienne. Des 1806, le fondateur de la nation, à savoir Jean Jacques Dessalines, avait pris des mesures conservatoires ayant rapport à la protection de l'environnement. Ces mesures étaient parmi celles qui avaient coûté la vie à l'empereur Jacques 1^{er}. La constitution de la république fixe le cadre de la protection de l'environnement. Un chapitre entier y est consacré, les articles 253, 254, 255, 256, 257 et 258. Jusqu'alors, Haïti reconnaissait la première et la deuxième génération des droits de l'homme. Avec les droits environnementaux introduits dans la constitution, le droit de solidarité, la troisième génération des droits de l'homme fait son entrée même s'il est loin d'être respecté et appliqué. L'article 257 en établit ainsi les principes :

« L'environnement étant le cadre naturel de vie de la Population, les pratiques susceptibles de perturber l'équilibre écologique sont formellement interdites (Article 253). La Loi détermine les conditions de protection de la faune et de la flore. Elle sanctionne les contrevenants. Nul ne peut introduire dans le Pays des déchets ou résidus de provenances étrangères de quelque nature que ce soit ». (Victor J.-A., Code de lois haïtiennes de l'environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement, unité de coordination et de suivi, Projet PNUD/ECMU/HAI/92/00, 1995, Article 257).

Beaucoup de règlements sur la protection de l'environnement se trouvent insérés dans nos codes ruraux, des lois et des décrets. La protection de l'environnement, pas la peine de trop insister là-dessus, fait partie des mesures de réduction de la vulnérabilité aux

aléas naturels. Nous citons notamment le code rural dit de Boyer (1826) et celui dit de Duvalier (1962). La majeure partie des lois et règlements concernant l'environnement aborde particulièrement la protection des forêts et du sol. Les commentaires de l'auteur de « *La législation environnementale haïtienne* », Jean André Victor, a été, on ne peut plus, claire en ce sens :

« Cette législation comporte des lois, des décrets, des arrêtés et plusieurs normes juridiques disséminées dans les codes ruraux. L'attention du législateur a été surtout attirée par la gestion des bois précieux (gaïac, acajou, campêche) qui ont eu droit de considérations spéciales. Le pin qui peut être considéré comme le symbole de la sylve haïtienne s'est également retrouvé au centre de nombreuses démarches juridiques. De même, le charbon de bois qui est aussi utile que critiqué, n'a pas manqué d'intéresser le législateur notamment dans ses rapports avec le déboisement et l'érosion. Même le fameux Fonds Spécial sur le Reboisement a été connu pour être alimenté par les taxes provenant de la coupe des arbres et de la production du charbon de bois ». (Victor J.-A., Code de lois haïtiennes de l'environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement, unité de coordination et de suivi, Projet PNUD/ECMU/HAI/92/00, 1995)

Nous savons qu'une bonne couverture forestière diminue le ruissellement et l'érosion limitant ainsi les inondations. Les mesures, les lois, les décrets et règlements sur l'exportation de bois ont été d'une grande importance en terme de réduction des risques et des vulnérabilités.

La première mesure d'interdiction de l'exportation de bois de campêche a été adoptée au lendemain même de l'indépendance par le fondateur, l'empereur Jacques 1^{er}. Pas mal de lois et de décrets allaient suivre: celle de 1904 (29 février) portant sur l'interdiction d'exportation du bois de gaïac ; celle du 10 janvier 1933 sur la protection et la conservation des forêts ; celle du 4 juin 1936 sur l'arrêt de la déforestation. La liste est longue de lois, de décrets et d'arrêtés sur la protection des forêts, la fabrication du charbon de bois, l'exploitation et l'exportation de certains arbres, la protection des sols : 23 juin 1937, 8 octobre 1938, 9 décembre 1933, 1^{er} mars 1944, 27 juin 1945, 17 août 1955, 19 septembre 1958, 5 juin 1966, etc. Notons qu'en mai 1938 un jour de l'arbre a été institué par arrêté présidentiel. Il est, en effet, intéressant de noter que la législation sur les arbres et les forêts est surtout faite d'interdictions et de prohibitions. On pourrait dire qu'elle repose beaucoup plus sur le pouvoir coercitif que sur le pouvoir persuasif ou rétributif. C'est la raison pour laquelle elle s'intéresse surtout à la coupe des arbres c'est-à-dire à la contravention ou au délit et très peu au reboisement qui représente la démarche efficace et positive (Victor J.-A. 1995,). Le texte suivant, du code rural de 1962, est très illustratif :

« Toute coupe de bois, tout défrichement non autorisé par un propriétaire sur son fonds ou par l'Administration des domaines sur celui de l'Etat, entrainera l'arrestation immédiate du délinquant par le Chef de la Section Rural, qui l'expédiera au juge de paix de la commune avec procès-verbal motivé du fait (Code rural de 1962, Article 7.1).

Il est expressément défendu d'abattre des bois sur la crête des montagnes, jusqu'à cent pas de leur chute, ni la tête et autour des sources ou sur le bord des rivières; les propriétaires des terrains arrosés par des sources ou rivières devront planter autour de ces sources et sur les bords des rivières des bambous et autres arbres propres à contenir des terres et à entretenir la fraîcheur, sous peine d'une amende de 100 gourdes ». (VICTOR J.-A., Code de lois haïtiennes de l'environnement, Programme des Nations Unies pour le Développement, unité de coordination et de suivi, Projet PNUD/ECMU/HAI/92/00, 1995, Article 14).

A ces lois, décrets et arrêtés s'ajoutent ceux concernant les aires protégées. Dès les années 1930 beaucoup d'espaces ont été considérés comme aires protégées sous protection ou sous réserve. Fort National, le 3 février 1926 ; Fort de Saint Raphaël, le 30 avril 1926 ; le périmètre réservé Cerisier-Plaisance, le 13 août 1937 ; zone réservée Fonds-Verrettes-Bodarie, 6 octobre 1937 ; les îles de la Gonâve et de la Tortue, 4 avril 1944 ; Mornes du Cap, 15 mars 1947 ; le bassin hydrographique du Morne l'Hôpital dans l'actuelle agglomération de Port-au-Prince, 27 août 1963 ; Parcs nationaux naturels de la Visite (Montagnes de la Selle) et de Macaya (Montagnes de la Hotte, 4 avril 1974 ; et, enfin, les parcs nationaux, les sites nationaux, les sites naturels, toute étendue de terre boisée sur lesquels sont établis des monuments historiques et naturels, 18 mars 1968, le décret du 20 février 1975 modifie les tarifs douaniers ayant rapport aux produits de substitution au charbon de bois afin de limiter la déforestation. Cependant, toutes ces zones protégées font l'objet de dégradation accélérée, ce qui contribue à la vulnérabilité des bassins versants, par conséquent, des villes et villages en contre-bas. C'est le cas par exemple de l'axe Fonds-Verrettes/Bodarie. La vulnérabilité résultant de la dégradation de ces bassins versants explique la récurrence des catastrophes « naturelles » dans cette zone de la région du sud-est. C'est le cas aussi du Morne l'Hôpital qui surplombe Port-au-Prince, la capitale, le cœur économique, la plus grande agglomération du pays.

En ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, nous avons le décret de 1937 (22 juillet) qui règlemente ceux-ci. Il sera complété en 1963 par un autre décret. Ces deux décrets sont relatifs à l'aménagement des villes et des campagnes en vue de développer l'urbanisme. La liste est loin d'être complète sans les lois sur les mines, les carrières, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les sols et l'hygiène publique (Victor J.-A., 1995).

Au sein du système étatique, les questions environnementales étaient pendant longtemps dans le champ de compétence du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). D'autres ministères s'y impliquent, en l'occurrence nous pouvons citer le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). Le projet de code d'hygiène du milieu de 1986 et de 1993 a été adopté par ce ministère. Un effort de renforcement a été enclenché avec le projet de loi cadre sur l'environnement de 1986, précédée du projet de code forestier de 1985. En 1995, le ministère de l'environnement voit le jour avec un projet de loi cadre.

En dehors du cadre juridique et réglementaire national, Haïti est liée par des conventions et accords internationaux notamment sur l'environnement qui, comme les lois et décrets précédents, ont aussi rapport aux risques et catastrophes. On en compte plusieurs, nous pouvons citer la convention internationale de 1929 sur la protection des végétaux, ratifiée par l'Etat haïtien le 13 mai 1936 ; la convention de 1960 sur la sauvegarde de la vie humaine, ratifiée le 13 décembre 1960 ; la convention de 1940 sur la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles de l'Amérique latine, ratifiée le 21 novembre 1941. D'autres accords et conventions sont signés mais ne sont pas encore ratifiés par l'Etat haïtien : la convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (13 juin 1992), convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (13 juin 1992), convention de 1994 sur la désertification (15 octobre 1994) (Victor J.-A., 1995). La liste est loin d'être exhaustive. A cela il faut ajouter les accords de Hyogo et de Sendai et, récemment le COOP 21 dont Haïti est signataire. Malgré la prégnance des crises à l'ère de la *Société du risque* (Beck U., 2001), on ne constate aucun effort législatif en Haïti sur cette réalité. Est-ce dû à la persistance des crises sociales et politiques qui imposent d'autres préoccupations ?

Ce sont là l'essentiel des lois spécifiques et générales ayant rapport directement ou indirectement à la gestion des risques et des désastres en Haïti. Si toutes ces lois ont le mérite d'exister, leur application est une autre chose. Au niveau environnemental, la non application de ces lois aboutit à la situation qui prévaut actuellement : des conditions environnementales désastreuses qui participe de la grande vulnérabilité du pays aux aléas dits naturels. C'est là la

différence entre Haïti et la République Dominicaine sa voisine immédiate. Les deux pays ont eu un trajectoire différent en ce qui concerne la politique environnementale. La République Dominicaine a su employer des moyens forts pour la protection des forêts. Toute coupe à caractère commercial ayant été proscrite afin de rendre effective les décisions se rapportant aux zones protégées ou aux parcs nationaux (Diamond J., 2005). Pour la mise en application même minimale de ce cadre juridique et réglementaire, le cadre institutionnel de la gestion des risques et des crises s'avère une nécessité. La mise en place et la structuration du cadre institutionnel fait l'objet du prochain point du présent chapitre.

7.2. Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD), structuration et fonctionnement

On appelle Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) en Haïti un ensemble d'institutions étatiques et non étatiques qui doivent combiner leurs efforts et leurs actions dans le sens de la gestion des risques et aussi intervenir au moment des crises liées à des catastrophes dites naturelles, sociales, environnementales et technologiques. C'est un système d'acteurs ayant une structuration et un mode fonctionnement propre - avant, pendant et après les crises - que nous nous proposons de présenter ici.

7.2.1. Des acteurs nombreux

Deux groupes d'acteurs interviennent dans la gestion du risque et dans la réponse aux désastres au sein du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti : les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. La Direction de Protection Civile (DPC), coiffée par le Comité de Gestion des Risques et des désastres, est l'organe décisionnel. Elle est composée des représentants de plusieurs ministères et institutions publiques. Ce sont les acteurs étatiques. Chaque ministère est représenté au sein de cette structure pour intervenir en cas de désastre en fonction d'une attribution précise (Les travaux publics, les aides médicales et les interventions sanitaires, etc.). En témoigne le tableau ci-dessous qui présente de manière succincte les attributions des ministères et institutions les plus concernés (Tableau xxvii).

Tableau xxvii. Les ministères et autres institutions impliquées dans le système de gestion de l'environnement en Haïti

Ministères	Directions, services et organisations satellites	Types interventions
MICT Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	Direction de la Protection Civile	Gestion des collectivités territoriales en collaboration avec les maires
MDE Ministère de l'Environnement	Le personnel Direction Générale Direction Technique\ Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hôpital	Politiques et stratégies pour la gestion de l'environnement Gestion et préservation des forêts, parcs naturels, zones tampons Politiques de l'eau : la gestion des eaux usées.
MARNDR Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural	Direction des Ressources naturelles, SNRE, SPN, SDRT, SRF, SIGR	Promotion de politique agricole Gestion de: terres, des forêts, de surface et souterraines, bassins versants
MPCE Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	DAPTE (Direction de la Gestion du Territoire et de protection de l'environnement)	Le zonage global et fonctionnel du territoire national; Définitions des stratégies de gestion pour le territoire
MTPTC Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication	BME, EDH Direction de l'Urbanisme Direction de "Nettoyage - Assainissement») SNEP	La communication en général Ressources minérales et énergétiques ; L'hydroélectricité; Entretien des infrastructures Assainissement et eau potable
MSPP Ministère de la Santé Publique et de la Population	Secrétariat d'Etat à la population	Santé publique ; Prise en charge médical des victimes lors des catastrophes.
MENFP Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle		Education à tous les niveaux ; Sensibilisation sur les risques par la connaissance des aléas ; Education environnementale

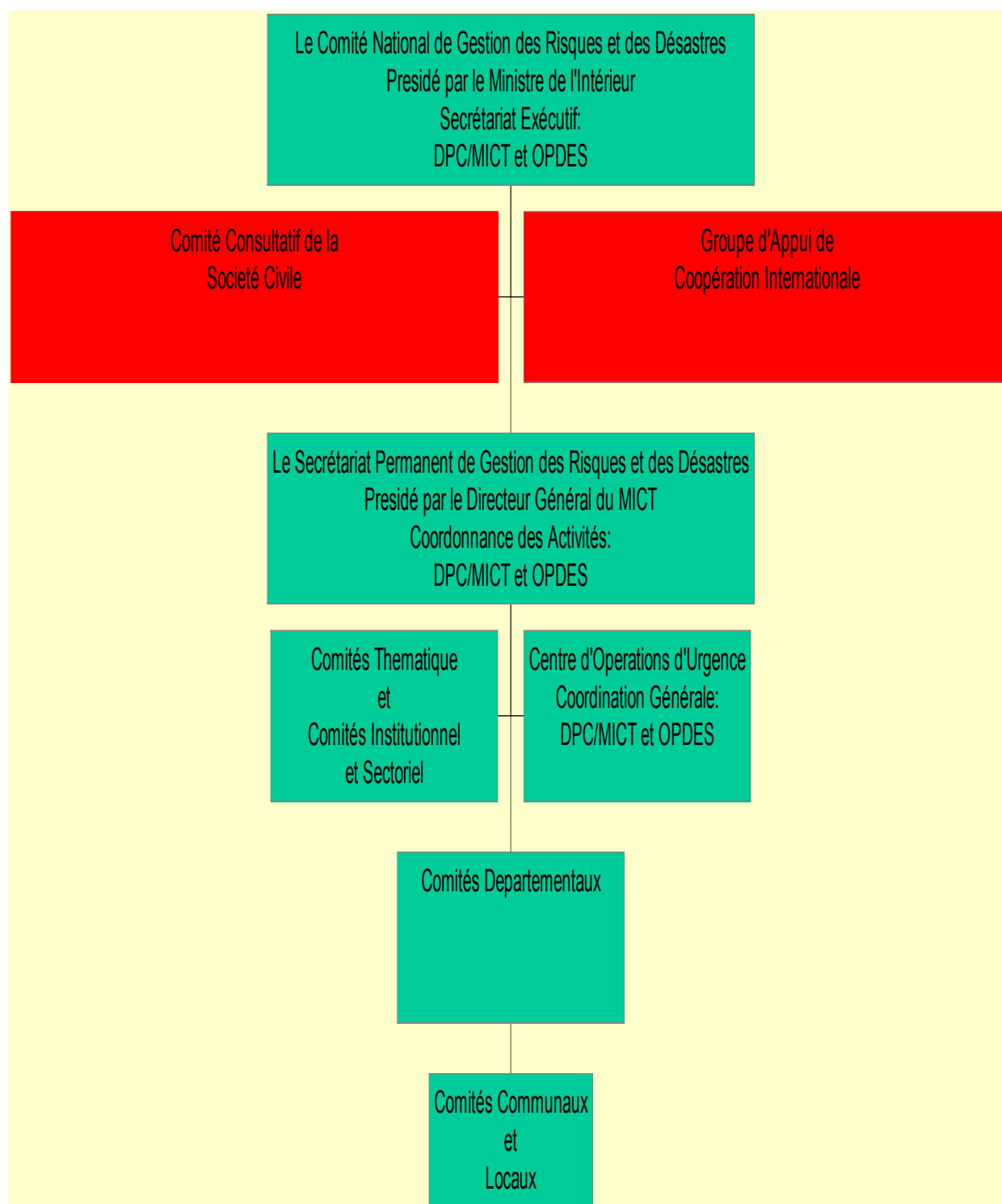
Source :

Ministère de l'Environnement (Haïti), première communication nationale sur les changements climatiques, août 2001

Les associations, les organisations non gouvernementales, des organisations internationales, des organisations de la société civile constituent les acteurs non étatiques. Le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) planifie les actions de prévention et de réponse. Ce secrétariat comprend deux grandes branches : le Comité Exécutif et le Comité Consultatif. Lors des urgences, le Centre d'opérations d'Urgence (COU) est mobilisé pour coordonner les opérations de réponses. Coordonné par la DPC, le Centre d'Opérations d'Urgence se compose, comme pour le comité de gestion, des représentants des ministères, des organisations internationales et de la société civile. C'est le COU qui définit au préalable les aires d'intervention et les responsabilités de chaque entité, étatique ou non, dans un plan spécifique de réponse. C'est aussi le COU qui gère la communication et enfin, qui évalue les opérations. Ces structures ont été complétées par le Groupe d'Appui de la Coopération Internationale (GACI) convoqué par le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) dont un représentant participe aux réunions du secrétariat.

Les structures de gestion sont représentées au niveau régional et local par des Structures Décentralisées de la Protection Civile (SDPC). Au niveau départemental, elles sont placées sous la direction des délégués départementaux et sont constituées des directions départementales des ministères, des ONG et du secteur privé ou de toute autre association ou organisation nationale ou internationale présente dans les régions. Les comités communaux se placent sous la direction des maires et comprennent des représentants des organisations locales (Figure 51).

Figure 51. Le système national de gestion des risques et des désastres



Source :

Plan National de Gestion des Risques et des Desastres, 2001

7.2.2. Le système national de Gestion des Risques et des Désastres en question

Des lacunes en matière de ressources

Il est à noter qu'en dépit des efforts déployés, les structures de gestion des risques et des désastres présentent beaucoup de lacunes. Le premier niveau de lacune concerne les ressources. Parmi ces ressources, nous pouvons citer les ressources humaines qualifiées dans les différents domaines concernés. Par exemple, des équipes qualifiées dans les domaines des aléas naturels (géologiques, hydrométéorologiques) seraient souhaitables. Il en est de même des équipes formées dans le domaine des risques technologiques. La disponibilité en personnel qualifié exige la formation dans les domaines de la GRD. Dans le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (p. 24), recommandation a été faite aux institutions publiques d'assurer la formation de leurs cadres les permettant à mieux s'impliquer dans la réponse aux désastres par le renforcement de leurs capacités. Cette recommandation a été reprise par le Secrétariat Permanent de Gestion de Risque et de Désastre (SPGRD) dans le « Livre blanc pour le développement d'une Approche Intégrale de Gestion du Risque » (2009), un document qui mettait l'accent sur la formation et la sensibilisation du public. Trois types de formation sont alors envisagés :

- 1) une formation de base destinée aux membres des comités départementaux et locaux ;
- 2) une formation technique destinée aux cadres du Système National de Gestion des Risques et des Désastres ;
- 3) et enfin, une formation académique destinée aux universitaires voulant renforcer leurs connaissances et analyses sur les risques et désastres (Thélot F.-L., 2009).

L'encadrement et la formation de base sont assurés par la DPC à travers les comités de protection civile aux niveaux départemental, communal et local. Un manuel a été conçu à cet effet : « *Manuel national pour la formation et le renforcement des capacités des comités de gestion des risques et des désastres* » (Randrianarivelo, 2004). Les concepts clés (risque, menace, vulnérabilité, désastres) ainsi que des questions techniques sont adressés à travers les 13 modules de ce manuel. Ils permettent aux membres des comités d'avoir les capacités suffisantes pour mieux penser leurs interventions et d'être efficaces en situation de catastrophes

(planification de contingence, système d'alerte, l'évaluation des dégâts et des besoins). Les mêmes formations sont aussi assurées par la Croix-Rouge Haïtienne (CRH) qui met surtout l'accent sur « *les gestes qui sauvent* » et les connaissances en secourisme. D'autres formations plus spécifiques sont assurées par d'autres institutions notamment celle qui a été organisée par l'UNICEF et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) : « *Séminaire de formation sur les normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction* », quelques mois avant le tremblement de terre.

En dépit de tout, ces formations restent largement insuffisantes. C'est ce qu'expriment les populations locales lors de nos focus-group en 2009 dans le cadre des enquêtes du Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire de Genève (CERAH Genève). Pour combler le vide en matière de formation, le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales d'alors souhaitait la mise en place d'un centre de formation continue afin de former les acteurs locaux et les autres membre de la société civile leur inculquant les notions de base en matière de protection civile et la gestion des risques et des désastres. Toutefois les acteurs se plaignent de la qualité de la formation avec le peu de temps qui y est toujours imparti surtout pour la masse d'information fournie. On déplore aussi le manque de suivi pour la mise en application de ces formations. Parfois les ONG font appel à d'autres formateurs autres que ceux de la DPC, il se pose alors un problème de certification, point de désaccord entre la DPC et les acteurs formés.

On peut méconnaître le travail fourni sur le terrain par le système de gestion en matière de formation sur les risques et les catastrophes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un niveau de satisfaction. Il y a des améliorations à apporter dans la qualité de ces formations ainsi que le suivi à faire afin de doter les acteurs locaux d'une bonne capacité en la matière. Comme il y a toujours un problème de coordination, il y a le risque que les mêmes formations se font par différents acteurs. Des formations plus spécifiques, plus techniques devaient être données aux cadres de la DPC, aux formateurs des formateurs, des formations diplômantes dans des domaines à la fois généraux et spécifiques : l'informatique, la linguistique,

la didactique, la planification, la gestion des risques, des désastres et des centres d'opération d'urgence, management, logistique, évaluation. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Apporter aux cadres de la Direction de la Protection Civile, en fonction des rôles spécifiques qu'ils sont appelés à jouer en gestion des risques et désastres, la formation nécessaire ;
- Renforcer la capacité du service de formation de la DPC à concevoir des programmes de formation, développer du matériel de support et réaliser des sessions de formation ;
- Apporter aux membres du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres les connaissances nécessaires à l'accomplissement de leur fonction en cas de désastres ;
- Contribuer à la formation de formateurs à l'échelle nationale en gestion des risques et désastres;
- Dupliquer, avec l'aide des formateurs du système, les sessions de formation en gestion des risques et des désastres au bénéfice de membres de comités départementaux et communaux œuvrant dans l'aire d'influence du projet afin de renforcer leurs capacités à répondre à des situations d'urgence. (DPC, MICT, 2006).

Il existe aussi des activités de formation organisée à l'aide d'ONG et d'institutions internationales (PNUD⁵³, OPS⁵⁴/OMS⁵⁵, etc.) portant sur la gestion des risques, des désastres, la planification des urgences, la gestion des afflux de victimes etc. (Thélot F.-L., 2009). Parmi ces formations citons celle organisée par CERAH Genève en 2010 après le tremblement de terre. Elle a fait suite au rapport d'une étude réalisée en 2009 par cette organisation suisse avec une équipe coordonnée par Fils-Lien Thélot dont nous faisons partie. Nous pouvons citer aussi les récentes interventions de l'ONG GOAL dans les quartier de Debussy et Haut Turgeau dans l'agglomération de Port-au-Prince, dans le cadre des projets urbains post séisme fondés sur l'approche quartier. Toutefois, ces activités de formation s'avèrent ponctuelles dans le temps

⁵³ Programme des Nations Unies pour le Développement

⁵⁴ Organisation Panaméricaine de la santé

⁵⁵ Organisation Mondiale de la santé

(temps de la gestion de la catastrophe) et l'espace (échelle réduite dans le cadre de l'approche quartier) et sont aussi insuffisantes (Annexe 4). Nous pouvons faire la même critique en ce qui concerne la sensibilisation et les exercices de simulation. « *Malgré les expériences douloureuses et la récurrence tragique des catastrophes naturelles en Haïti, des exercices de simulation d'évacuation en cas d'inondation, de cyclones, de tremblements de terre, ne sont pas mis en place et institués au niveau national par le Système de gestion des risques et des désastres* »⁵⁶ (Thélot F.-L., 2009). Aujourd'hui encore, novembre 2016, la situation n'a pas beaucoup changé.

Ces formations qui se font sur les notions de base sont largement insuffisantes pour donner des spécialistes capables d'appréhender les phénomènes dits naturels et les catastrophes qui leur sont attribuées afin de donner l'éclairage nécessaire dans la préparation et la gestion de ces catastrophes. La gestion des catastrophes exige une équipe de spécialistes tant sur des aléas spécifiques que sur les vulnérabilités susceptibles de transformer ceux-ci en catastrophes. Par exemple, pour se préparer à la gestion d'une catastrophe cyclonique, il faut bien maîtriser le comportement du phénomène et ses phénomènes induits. Bien prendre en compte aussi les vulnérabilités qui transforment l'aléa en catastrophe. C'est ce qui permet de mieux organiser les évacuations et les interventions d'urgence. Il faut non seulement connaître les mécanismes en jeu, mais encore l'histoire des événements passés qui sert de leçon. Même si l'histoire quelque fois ne se répète pas en cette matière. Nous avons pris l'exemple de cyclone, nous pouvions prendre l'inondation, la sécheresse, plus pernicieuse, et le tremblement de terre. Quelques heures avant l'inondation des Gonaïves par le cyclone Jeanne, les responsables annoncent que ce cyclone ne représente plus un danger pour la ville.

Pour fournir les spécialistes nécessaires voire indispensables, les universités haïtiennes doivent jouer leur partition en offrant des formations spécifiques à la Gestion des Risques et Désastres (GRD). Pourtant, jusqu'à présent elles sont restées à l'écart, n'étant pas considérées comme des entités devant faire partie des structures de gestion des risques et des désastres. Les cours ayant rapport aux risques et vulnérabilités sont récents avec la fondation du département de

⁵⁶ F.-L. Thélot, Rapport d'études, Centre d'enseignement et de Recherche en Action Humanitaire de Genève (CERAH Genève), 2009

géographie l'Université d'Etat d'Haïti (2007) et le master de géographie délocalisé⁵⁷ de l'Université Paris8 à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Port-au-Prince (2011-2016) qui est en passe de devenir un master local avec les parcours *Risques et vulnérabilités*, *Géomatique* ; et *Gestion et aménagement du littoral*. Plus de 30 étudiants ont eu leurs diplômes de master dans les deux premières promotions et 18 autres attendent la finalisation de leur dossier pour être aussi diplômés. Il s'agit en effet d'un master recherche avec des compétences plus théoriques que pratiques en matières de gestion des risques et des catastrophes. Parmi ces diplômés, plus d'une dizaine travaillent au nouveau campus de l'Université d'Etat d'Haïti à Limonade (Nord d'Haïti) et dans les Universités Publiques en Région (UPR), sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). Alors que, jusqu'à date, les seuls cadres haïtiens travaillant pour le compte du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) et disposant d'un certificat de formation universitaire en gestion de risques et désastres l'ont obtenu à l'étranger, ayant bénéficié d'une coopération avec la South Florida University, en 2001-2002 (Thélot F.-L., 2009). D'autres ayant eu une formation avancée dans le domaine sont restés à l'écart soit pour n'avoir pas des accointances dans le système soit tout simplement parce que l'Etat ne fait jamais d'effort pour recenser les ressources humaines disponibles dans le pays pour les utiliser au moment opportun. Or certains cadres compétents dans le domaine travaillent dans des universités publiques et privées du pays.

Il manque par ailleurs aux structures de gestion des risques et des désastres des ressources matérielles et financières. Il ne suffit pas de mettre sur pied des institutions, mais il faut pouvoir leur fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées. Les moyens matériels sont minimes : il n'y a pas un système de radio communication, il n'y a pas de moyens de transport en cas d'intervention. Ces moyens nécessaires font défaut au niveau central voire local. Dans ce cas pour les secours, on doit compter sur l'assistance externe. Depuis le début de la décennie 2000, on parlait de la mise en place d'un système d'alerte communautaire sous la forme de réseaux au niveau des quartiers afin de faire circuler les informations

⁵⁷ Haïti doit le master délocalisé de géographie de l'université Paris8 à l'ENS de Port-au-Prince à Professeur Bezunesh Tamru, alors Vice presidente des Relations Internationales de cette université. Elle est venue à Port-au-prince en 2011 en vue de voir comment apporter son aide à un pays devasté par le séisme meurtrier de 2010. Ce master a pu former plus d'une cinquantaine d'étudiants dans le domaine. En plus c'est à partir de ce master que l'ENS est en train de mettre sur pied le master local avec les parcours **Risques et vulnérabilités; Geomatique; et Gestion et aménagement du littoral**.

notamment lors des cyclones et les fortes pluies. Jusqu'à présent ce système tarde à être mis sur pied. Toutefois, un dispositif technique qui permettrait de déclencher l'alerte en cas de la montée anormale des eaux pouvant occasionner des inondations est maintenant installé au niveau de certaines rivières. Le fond d'urgence destiné à la gestion des crises au sein du ministère de l'économie et des finances est largement insuffisant, d'où l'importance de l'international.

✚ Un manque de coordination dans la gestion des urgences et le poids du politique

Au sein du système national de gestion des risques et désastre les actions de réponse relèvent d'abord des attributions de la direction de la protection civile de concert avec les autres composantes. C'est – il est évident - un rôle de coordination quand on pense aux rôles des autres composantes comme la Croix-Rouge, la police dans les actions de secours. Ces actions de réponse ne s'intégraient pas malheureusement dans un plan national qui assigne clairement des responsabilités et des moyens de coordination aux différentes composantes, à part le rôle spécifique des ministères. Jean Marie Théodat parle ainsi de la dilution des responsabilités (Théodat, J-M., 2010). Les plans élaborés ne sont destinés qu'à des actions ponctuelles face à des situations spécifiques. Si ces plans assignaient des tâches déterminées aux différentes composantes selon leurs champs d'action, ils manquent de procédures et de liens opérationnels. Souvent ces institutions manquent à leurs obligations.

«Il y a lieu de reconnaître qu'un réel effort est déployé par les responsables de la Direction de la Protection Civile en vue de garantir une coordination efficiente, efficace et effective du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti. Cependant, le (noble) défi de la transversalité reste encore non surmonté. L'un des premiers obstacles qui se posent à l'effort de transversalité au niveau du SNGRD concerne l'appropriation des initiatives et des actions par les partenaires des autres ministères du gouvernement. En effet, l'implication effective des autres partenaires ministériels dans la formulation des propositions, la conception des actions à entreprendre et le suivi des dossiers en cours semble être encore en-deçà des attentes et déclarations de politique générale. Le manque d'appropriation se pose également au niveau des acteurs locaux qui estiment être très mal dotés pour accomplir les tâches qui leur sont assignées. Ces acteurs locaux déclarent également intervenir dans une véritable confusion des rôles, ne sachant pas toujours ni véritablement quelles sont les responsabilités de chacun. Un deuxième obstacle majeur à une coordination de la GRD dans une perspective transversale renvoie aux conflits et compétitions autour des ressources. L'enjeu de cette concurrence conflictuelle entre certains acteurs en présence étant la visibilité sur les terrains de crise, cela entraîne des fois des réticences jusqu'à des refus de coopération. Face à un tel état des choses, la coordination des interventions d'urgence se retrouve affaiblie et les résultats amoindris dans leur ensemble. La prolifération des acteurs qui interviennent dans certaines aires géographiques découle en partie de cette concurrence qui veut que chacun se bat pour être là où s'allument les feux des projecteurs. Les effets d'une telle

stratégie sur la coordination comportent des conséquences à long terme où l'on constate que, d'une part, certaines victimes sont oubliées et, d'autre part, certaines aides sont amenées là où il n'en est pas urgemment besoin » (Thélot F.-L., L'offre de formation universitaire en gestion des risques et des désastres en Haïti : contextes, enjeux et partenariats potentiels.(Rapport d'étude, Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH)Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) Université de Genève (UNIGE), 2009, p. 20-21) (Annexe 6).

Ce qui fait obstacle à la coordination, c'est surtout le manque d'autorité de la Direction de la Protection Civile (DPC), le cadre légal le régissant ne lui donnant aucune marge de manœuvre, aucune compétence particulière en matière de Gestion des Riques et des Désastres (GRD) par rapport aux autres composantes. Ainsi, la DPC n'a pas toute l'autorité légale qui lui permettrait de mobiliser les ressources nécessaires pour la GRD intégrée, comme par exemple des ressources humaines auprès des différents ministères sectoriels (Direction de la Protection Civile, 2009).

Les procédures en ce concerne les alertes à la population, les mesures de protection à prendre étaient parfois bourrées de contradictions (Groupe élargi de réflexion, travaux préparatoires du bilan commun de pays, 1999). Les responsables en étaient très conscients. Pour cette raison on a envisagé une révision sous la direction de la DPC avec l'appui technique du PNUD et les autres institutions nationales et internationales concernées (Le centre national de météorologie, le ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural). Il n'y a pas de suivi sismique. A cela il faut ajouter l'immixtion du politique et, ce, de l'échelle nationale à l'échelle locale. Dans ce sens nous avons un exemple concret : dans la période du coup d'Etat de 1991 il y eut une inondation à Léogâne. Au moment où l'organisation pré-désastre et de secours (OPDES) attend en vain du gouvernement des moyens pour porter secours aux victimes, c'était le premier ministre d'alors en l'occurrence Marc Louis Bazin qu'on voyait à la télévision distribuer des enveloppes à des prétendues victimes. C'était une intervention sans plan préalable, sans aucun diagnostic de la situation qui prévalait sur le terrain puisque faite en dehors des structures appelées à gérer les crises de ce genre. Plus tard il allait y avoir un exemple similaire avec Mme Claudette Werleigh, alors premier ministre. Une fois encore l'OPDES a été mise à l'écart lors d'une inondation à la Gonâve. C'était elle qui intervenait personnellement pour apporter de l'aide aux sinistrés. Parfois, c'est l'échelon local qui est mis à l'écart pour des raisons politique. On l'a vu après du tremblement de terre. Aucune initiative n'a été laissé à la mairie de Port-au-Prince lors de l'organisation des secours ainsi que la réhabilitation et la

reconstruction. Le pouvoir central n'a tenu compte d'aucune initiative venant de la Mairie de Port-au-Prince. L'ancien maire, Jean Yves Jason a accusé l'exécutif de bloquer ses actions. La mauvaise coordination va s'exprimer à travers ce que Jean Odile Etienne appelle « *une guerre de plan* » (Etienne J-O., 2014).

Souvent les élus (députés et sénateurs surtout) empêchent les autorités de gestion et de prévention de faire leur travail. Ce sont eux qui se présentent pour dire : la population de telle commune à des problèmes alimentaires, il nous faut un contingent de riz, la population de telle autre commune à des problèmes de vêtements etc. Pourtant ces aides ne sont vraiment pas acheminées vers les populations vraiment sinistrées. Elles vont vers les réseaux appelés à les soutenir politiquement (Clerveau M., 2001). Si nous remontons plus loin dans le temps nous allons constater les mêmes interférences du politique. En dépit de la formation du Comité Ministériel d'Urgence (CMU), c'est la famille présidentielle elle-même qui avait pris la tête de toutes les opérations d'urgence suite au passage du cyclone Allen ayant trouvé dans l'événement une heureuse occasion de propagande politique. Dans les semaines ayant suivi la catastrophe, la famille présidentielle a fait tout un pèlerinage dans les régions touchées dans le sud du pays. Le président à vie, Jean Claude Duvalier, et la première dame devaient s'exhiber, se baigner dans la foule, marcher dans les lieux touchés avec les sinistrés, pleurer avec eux en se montrant compatissants. Environ une dizaine de villes et de villages du sud et du sud-est ont été visités dans ce pèlerinage : Baintet, Marigot, Cayes-Jacmel, Jacmel, Cayes, etc. (Le Nouvelliste, numéro 31.375, 6 août 1980).

Ce sont là des éléments de blocage. Cela montre combien le facteur politique peut entraver les interventions en matière de gestion des risques et des désastres. C'est le plus souvent une occasion de campagne électorale surtout lorsque les désastres surviennent à l'approche des élections. « *Il y a tellement de détournement, surtout dans l'aide alimentaire, que les gérants des stocks sont partout comme par un accord unanime et tacite, d'un mutisme total sur les quantités d'aide qu'ils reçoivent* » (Groupe Elargi de Réflexion, Travaux préparatoire du Bilan Commun de Pays, 1999).

✚ Des lacunes dans la pratique de gestion du risque

Depuis la création de l'Organisation Pré-Désastre et de Secours (OPDES) en 1983 jusqu'au tremblement de terre de 2010 les efforts effectués en termes de prévention des catastrophes sont largement insuffisants. Les actions en termes de gestion menées par les structures mises en place se réduisaient à des annonces à la radio et à la télévision, des affiches (très peu d'ailleurs) à l'approche de la saison cyclonique. La formule « *Prévenir vaut mieux que guérir* » n'a pas été d'application. Le système est beaucoup plus enclin à gérer le désastre que de le prévenir. En ce sens le slogan de la population est très évocateur : l'Etat haïtien est « un Etat pompier ». Il n'y a pas de zonage du risque. La cartographie à petite échelle telle que celle élaborée par l'OXFAM GB en 2001 ne peut permettre une gestion à grande échelle (Mathieu P., Piard B.-E. et Constant J.-A., 2001). La mairie ne se base, dans ce cas, sur aucun règlement et aucun zonage pour délivrer des permis de construire quand de rares personnes en font la demande. Le territoire n'est pas maîtrisé. Les risques n'étant pas (au niveau local) identifiés et cartographiés. La cartographie étant un bon outil de gestion territoriale et de gestion du risque. S'il y a pas de cartographie et de règlements à l'appui, il ne serait même pas congru de parler de zone à risque. Une zone à risque doit être identifiée et cartographiée comme telle avec des règlements à l'appui. La catastrophe de Mapou et de Fonds-Verrettes en 2004 est une bonne illustration. Les villages ont été détruits parce que le poljé de Mapou et le lit de la rivière Soliette n'étaient pas identifiés comme zones à risque et reconnus et considérés comme telles.

En plus, le géologue Fritz Pierre-Louis a eu à montrer que beaucoup d'inondations de nos villes de piémont ont pour origine la karstification comme c'était le cas à Mapou et Fonds-Verrettes. Y a t-il des études hydrogéologiques très poussées qui permettent une identification des zones qui pourraient subir de grande inondation occasionnées par l'écoulement souterrain des eaux pluviales dans ce pays à relief généralement karstique où les cyclones et les fortes averses ne sont pas rares ?

Un autre exemple de la mauvaise gestion du territoire, c'est la situation du nord du pays par rapport à l'aléa sismique. Cette partie de territoire est maintenant sous la menace d'une catastrophe sismique majeure. Très peu d'effort a été fait pour une gestion rationnel de l'aléa. Le

peu qui se fait depuis la dernière catastrophe sismique dans le pays est concentré sur une seule ville, Cap-Haitien alors que l'histoire sismique de la région laisse présager une destruction qui s'étendra sur toute la marge nord jusqu'aux Gonaïves, vers le sud. Des villes dominicaines et cubaines (Santiago de los Caballero et Santiago de Cuba) sont autant concernées. La capitale d'Haïti, Port-au-Prince, ne sera pas totalement en dehors du désastre. Concernant la sismicité historique, les témoignages de l'historien Thomas Madiou sont très clairs :

« Ce fut au milieu des inquiétude de toutes sortes qu'inspirait la situation politique qu'une violent secousse souterraine jeta dans la population de Port-au-Prince la plus grande consternation. C'était le 7 mai [1842] à 5 heures de l'après-midi. Tous habitants se précipitèrent dans la rue et sur les places publiques ; la terre était presque flottante, elle montait, descendait et formait des ondulations, les maisons et édifices en pierre et en briques étaient pour la plupart fortement endommagées, sans cependant s'écrouler (...) Le surlendemain, le 9 mai l'on apprit que le Morne Pivert de Saint-Marc s'était fendu, que les maisons en maçonnerie de cette ville s'étaient écroulées, et que les montagnes environnantes étaient désolées par le sinistre. Le 10 mai l'on sut que Gonaïves avait été en partie détruits, les édifices publics, exceptés les douanes avaient été renversés (...) Le 11 mai, mercredi, dans l'après-midi l'on apprit à Port-au-Prince que le 7 mai la ville du Cap-Haitien avait été détruite de fond en comble que la moitié de la population avait péri, 6 000 âmes environ, et que ceux qui avaient survécu s'étaient réfugié à la Fossette, se mourant de faim ou mutilés ou blessés pour la plupart. Ce fut un spectacle épouvantable d'autant plus que les flammes occasionnées par la chute des poutres sur les foyers vinrent dévorer la plupart des infortunés encore existants , qui se trouvaient sous les décombres ». (Madiou T., *Histoire d'Haïti*, tome VII, 1827-1843, 1988, p. 399)

Des aléas ne sont pas considérés. Toute l'action était concentrée sur l'aléa cyclonique. C'est comme si les structures de gestion sont en vacance du 1^{er} janvier au 31 mai et du 30 novembre au 31 décembre, c'est-à-dire en dehors de la saison cyclonique (1^{er} juin au 30 novembre). A dire vrai les aléas d'inondation et de mouvement de terrain sont touchés à travers la gestion de la saison cyclonique, le cyclone, phénomène multirisque, inclut aussi ces aléas. Les efforts des spécialistes pour amener l'Etat à prendre en compte les aléas géodynamiques, particulièrement les tremblements de terres se sont soldés par des échecs. Au moment où certains dirigeants du système, sensibilisés sur la question, allaient s'y pencher, il a été déjà trop tard. Nous nous rappelons le cas de l'agronome et écologue Jean Arsène Constant.

S'il y a de la formation, malgré son insuffisance, la sensibilisation et les simulations sont rares : simulation concernant les gestes qui sauvent en cas de survenue d'un aléa et, aussi, des exercices en cas de cyclones, d'inondations et de tremblement de terre. Les activités en ce sens, loin d'être systématiques, sont sporadiques malgré les efforts qui sont faits depuis le séisme du

12 janvier. A ce niveau-là les moyens technologiques manques pour simuler la gestion de certaines situations d'urgence, car, pour certains aléas naturels et technologiques, la présence de simulateurs donnerait beaucoup plus de résultat pour la gestion des catastrophes dans la pratique. Dans le système de gestion, la question de l'assurance multirisques n'a jamais été abordée. Nous savons que c'est une question importante surtout lorsqu'on doit aborder la phase de reconstruction. Est-ce dû à une faiblesse de l'économie du pays où jusqu'à présent le système d'assurance est faible ou à la faiblesse du système de gestion lui-même ? Cela participe, en tout cas, de la vulnérabilité du système social haïtien. A tout cela il faut ajouter la crise de la mémoire institutionnelle qui gangrène l'administration publique haïtienne en général et qui touche au système de gestion en particulier. La mémoire institutionnelle désignant l'ensemble des informations recueillies, archivées, conservées et mises à jour dans des bases de données faisant l'objet d'une maintenance systématique au sein d'une institution (Thélot F.-L., 2009). Entretien, elle permet de capitaliser sur les expériences passées contribuant à l'amélioration des pratiques et l'enrichissement des modes opératoires instituées par les acteurs concernés (Thélot F.-L., 2009). Tel n'est pas le cas pour les institutions haïtiennes et les structures mises en place pour la gestion des risques et des catastrophes. On constate qu'au sein de la Direction de la Protection Civile (DPC) haïtienne il existe une véritable crise en ce qui a trait aux activités entreprises dans le cadre du *Système National de Gestion des Risques et des Désastres* (SNGRD) d'autant plus que cette crise est nourrit par la faiblesse de l'Etat lui-même. Ainsi les informations devant être archivées dans les institutions sont souvent détenue par des particuliers ayant travaillé ou travaillant pour l'institution ce qui a des conséquences graves sur la recherche de données. Face à l'insuffisance des institutions nationales l'aide internationale est devenue de plus en plus nécessaire. D'où l'invasion et la domination du système par des organisations internationales et des ONG.

Notre analyse du cadre de gestion des risques et des crise nous montre que dans l'espace actuel d'Haïti, les expériences en matière de gestion des risques et des crises liés à la manifestation d'aléas naturels remonte à l'époque colonial. Cependant, une structures spécifiques de gestion ne remonte qu'aux années 1980 après le violent ouragan Allen qui a causé beaucoup de dégâts dans la partie sud du pays. Cette structure, Organisation Pré-désastres et de Secours (OPDES), à sa naissance, a évolué pour devenir, au début des années 2000, *Système National de*

Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) coiffé par la Direction de la Protection Civile (DPC) et dans lequel interviennent des acteurs divers : étatiques et non étatiques ; nationaux et internationaux. C'est le cadre institutionnel.

Pour l'opérationnalisation du cadre institutionnel, un cadre juridique et réglementaire est nécessaire. Cependant, il n'y a pas de législation spécifique, sinon les lois créant les structures de gestion. Toutefois, il y a des lois moins spécifiques touchant à ce domaine : Les décrets fixant les attributions du *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales* (MICT) et d'autres textes de lois sur l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire.

En plus d'un cadre juridique et réglementaire quasi-inexistant, le système de gestion souffre de lacunes importantes en matière de ressources humaines et matériels, ce qui explique sa dépendance par rapport à l'international. En plus, étant le cadre d'intervention d'acteurs nombreux, il souffre d'un manque criant de coordination lors des crises. C'est ce, d'ailleurs, qu'a montré la gestion des catastrophes des années 2000.

Chapitre 8. La gestion des crises des années 2000, des acteurs toujours plus nombreux

Dans la gestion des crises des années 2000, trois groupes d'acteurs entrent en scène : les acteurs locaux (les jeunes, les notables locaux, les populations en général) ; les acteurs étatiques ; et les acteurs humanitaires internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, civils et militaires. Ce chapitre va aborder le rôle et les tâches de ces différents acteurs dans la gestion des catastrophes des années 2000. Montrer le rôle important joué par les acteurs locaux dans la gestion des crises. Et enfin montrer la limite de ce qu'on pourrait appeler une forme de gestion internationale de catastrophe.

8-1. Le rôle fondamental des acteurs locaux

Pendant une catastrophe, les acteurs locaux jouent d'habitude un rôle prépondérant, étant toujours les premiers à être sur place. C'est pourquoi une bonne gestion de catastrophe doit tenir compte des capacités locales de réponse. Il y a toujours un ensemble de pratiques locales sur lesquelles on peut capitaliser pour améliorer le mode de gestion. Aussi, devient-il nécessaire d'étudier le rôle des acteurs locaux dans la réponse aux catastrophes des années 2000 en Haïti. Quels sont les acteurs locaux qui ont participé dans la gestion de ces catastrophes ? Quelles leçons peut-on tirer de leur intervention pour une meilleure gestion de risque et des catastrophes dans le pays ?

8-1-1. Considérations théoriques sur la notion d'acteur en géographie

Les termes acteur, agir, agent sont de la même famille. Ils dérivent du mot latin agere qui signifie agir (Petit Larousse illustré 2013, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012). L'acteur et l'agent n'ont pas la même connotation. L'agent, c'est l'individu qui exécute une tâche en agissant selon les conditions qui lui sont imposées (Latin Agentem, agens, : qui agit pour) (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales⁵⁸, 2012).

⁵⁸ www.cnrtl.fr/etymologie/

L'acteur désigne l'individu comme une composante des « systèmes sociaux » agissant selon les normes et les attentes à partir de sa position sociale. Il est le sujet d'un rôle, ce qui renvoie à la métaphore du *theatrum mundi* ou le monde est considéré comme un théâtre dans lequel l'individu joue son rôle selon son âge, son sexe et sa culture. L'acteur, contrairement à l'agent agit selon ses propres desseins, ses intérêts et ses motivations. En ce sens l'acteur peut intervenir sur la scène publique « *pour faire valoir son point de vue et trouver des modalités pour l'imposer* » (Noseda V. et Racine J.-B., 2001)

La notion d'acteur s'est de plus en plus affirmée en géographie. On parle alors d' « *acteur territorialisé lorsqu'il participe à des logiques institutionnelles et des rapports de pouvoir définis spatialement* » (Gumuchian, 2003 ; Sénécal G., 2006). L'espace géographique, étant prométhéen (c'est l'humanité qui l'a fait), est le fruit du jeu des acteurs. C'est un espace façonné par l'homme ou par les société, d'où la théorie des cinq acteurs : l'individu, le groupe, l'Etat, les collectivités locales et les entreprises. Les acteurs s'exercent sur un territoire, d'où le jeu d'acteurs.

« Les principaux acteurs géographiques, ou plutôt « de » l'espace géographique, sont: l'individu (ainsi que la famille, ou le ménage, formes sous lesquelles la décision « individuelle » se manifeste souvent) ; le groupe, plus ou moins informel ou formalisé (clan, classe, association, lobby, etc...), mais aussi l'entreprise, la collectivité locale, l'Etat. Les deux derniers ont, par définition et par fonction, une action sur le territoire dont ils gèrent une maille, un espace délimité, découpé dans un territoire, et ses éventuelles subdivisions. Mais les autres aussi peuvent avoir une action sur l'espace, bien plus efficace encore. Pris ensemble ils constituent ce que nous appelons le système des acteurs au sein duquel se tissent des complicités et se dévoilent des antagonismes.

Bien évidemment les acteurs agissent sur l'espace selon leurs moyens et leurs stratégies, leurs intérêts, et donc leurs divergences et leurs contradictions, qui dépendent, en partie du moins, de leurs représentations – y compris de leurs représentations de l'espace même mais aussi des règles et coutumes sociales, des idéologies dans lesquelles ils baignent ou qu'ils subissent. Il s'en suit des inégalités substantielles dans leurs effets sur l'espace, et des décalages par rapport aux ambitions (et aspirations) réelles des acteurs, ou aux qualités des lieux et des territoires » (Noseda V. et Racine J.-B., *Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales, Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-121, 2001, p. 70)

La notion d'acteur fait intervenir celle de capital social. Les deux sont étroitement liés dans la mesure où ils ont tous deux rapport au territoire. *Le capital social étant l'ensemble des normes et des valeurs qui régissent l'action collective ainsi que le cadre ou celle-ci se déroule. Il peut être saisi comme l'expression des relations sociales qui favorisent la coordination des*

acteurs (Loudiyi S., Angeon V. et Lardon S., 2005). En ce qui nous préoccupe, les risques et les catastrophes jouent désormais un rôle majeur dans le façonnement et la recomposition des espaces et ce rôle résulte du jeu d'acteurs de la prévention, de la gestion de crise et de la reconstruction. Le capital social fondé sur les liens sociaux peut avoir toute son importance. C'est le cas pour les catastrophes des années 2000 à Mapou, aux Fonds-Verrettes, aux Gonaïves et à Port-au-Prince »

8-1-2. Les leaders locaux et les populations locales : des acteurs incontournables pour les secours d'urgence à Mapou et aux Fonds-Verrettes et aux Gonaïves

« Les cas analysés permettent de mettre en évidence des caractéristiques de réponses, qui viennent pallier le dépassement des dispositifs officiels. Une de ces caractéristiques est la décentralisation de la réponse, qui se voit assurée par les autorités locales et populations (ou communautés). Dynes et al. (1990) insistent sur le fait que durant les 3 premiers jours après le séisme de Mexico, la réponse est essentiellement prise en charge par la population au niveau des zones affectées, sans que ne puisse se mettre en place une coordination à l'échelle métropolitaine. Les retours d'expérience en Haïti ont aussi montré que la grande majorité des personnes sorties des décombres l'ont été par la population elle-même immédiatement après l'évènement. Cette réponse immédiate et locale s'avère cependant limitée en termes d'efficacité ». (Robert J. La gestion de crise : un point de vue de géographe, Cahiers de la sécurité – n°24 – revue trimestrielle - juin 2013, p. 40)⁵⁹

Il était 23 heures quand survenait la catastrophe d'inondation et de mouvement de terrain à Mapou et aux Fonds- Verrettes au terme de la journée de pluie du dimanche 23 mai 2004. Tout le monde s'était déjà endormi. Un bruit sourd. La terre tremble sous l'effet des eaux souterraines qui jaillissaient de partout dans le relief karstique. Les villages sont envahis. Les maisons, les arbres se sont submergé ou sont emportés. Que faire dans une telle situation ? D'où devaient venir le secours ? C'est la nuit. Il n'y avait aucune possibilité de sauvetage d'autant plus que dans les villages il n'avait aucune équipe formée à cet effet. On n'avait pas connu jusqu'alors de comités locaux de protection civile tels que présentés dans l'organigramme du Système National de Gestion des Risques et des Desastres (SNGRD). Dans beaucoup de catastrophe, c'est la population locale qui se charge des premiers secours. C'est ce qui place le citoyen en position d'*acteurs incontournables dans la gestion de catastrophe* (Denis H., 1993). C'était le cas pour Fond-Verrettes et Mapou. C'était autour des leaders locaux et d'autres leaders émergents dans la circonstance - comme par exemple les rares personnes sachant nager ou ceux qui s'y connaissent

⁵⁹ Jeremy Robert, dans sa thèse a travaillé sur trois crises, Mexico (1985), Katrina (Etats-Unis) (2005) et Port-au-Prince (2010), où il a présenté l'importance de la gestion locale des crises.

dans la construction d'embarcation de fortune à Mapou - que s'organisaient les premiers secours. Qu'on songe au rôle joué par le curé de Fonds-Verrettes, qui devait marcher plus de 50 kilomètres à pied selon Mme Yolène Suréna (ancienne Directrice de la Protection Civile), pour faire parvenir la nouvelle de la catastrophe à Port-au-Prince. Les représentants de l'Etat brillaient par leur absence. Un ancien pêcheur est vite devenu sauveteur improvisé, le héros des deux journées de sauvetage. Son rôle a été reconnu par les organisations étatiques et les humanitaires. C'était à lui de sauver les gens en difficulté. A lui aussi d'aller chercher des morts dans les maisons submergées, pour permettre à certains parents de les inhumer. Le village de Mapou, de Kakont et de Sibao ayant été sous un lac temporaire. Peu de gens savaient nager. La population n'avait pas une culture de l'urgence tandis qu'il fallait agir sur les trois sites (Plaine Mapou, Kakont et Sibao). Sur les toits et les arbres, les enfants et les vieillards attendent après une nuit sous la pluie, dans le froid. Ils attendent tard dans la journée pendant que beaucoup de gens assistent, impuissants, que les plus faibles, désespérés, ne pouvant plus tenir, se laissent tomber dans l'eau. La majorité des victimes provient essentiellement des catégories habituellement plus vulnérables, les personnes âgées (plus de 65 ans) et les plus jeunes (moins de 15 ans). Une liste de victimes tenue par un membre du Comité Protection Civile de Mapou (formé après la catastrophe) en est révélatrice. La même chose peut être observée pour les morts des Fonds-Verrettes transportées par les eaux en furie Jusqu'à Jimani où la grande majorité présente sous les photographies sont des enfants.

Dans la désolation, le traumatisme d'un décor de fin du monde l'improvisation devait prendre peu à peu ses droits. Il fallait vite trouver des moyens de navigation dans un milieu où l'on ne connaît que l'écoulement pluvial lors des fortes pluies. D'où la construction des barques de troncs d'arbres, des corallins⁶⁰.

« Le mercredi 25 mai [2004] j'avais pris quatre morts qui étaient coincés à l'intérieur de leurs maisons. La première victime était la mère de Docteur Cloris. Ce dernier a tout fait pour récupérer le cadavre, parce qu'il voulait donner une cérémonie funéraire à sa mère. Il a été me voir alors que je cherchais un autre cadavre à Plaine Mapou. On lui avait déjà demandé 2000\$ pour lui prendre le cadavre dans la maison immergée. J'ai pris deux troncs d'arbre, je les ai mis l'un à côté de l'autre. Je demande une porte que je clouais dans les deux bouts en laissant les troncs au milieu. J'ai pris avec moi trois hommes que j'ai attachés à la barque au moyen d'une corde. Arrive, j'ai déposé la barque sur le toit. Je demande à l'un d'eux qui était charpentier de déclouer les tôles. Il le fait effectivement me donnant un espace

⁶⁰ Petite embarcation faite de planches ou de troncs d'arbre.

de cette largeur. J'attache une corde a la taille disant aux autres : si j'agite la corde, je suis en difficulté, tirez-moi (...) Alors je descends et prend le cadavre à la taille et je grimpe. Sentant que les autres l'ont attrapé, je relâche. Avec la grâce de Dieu, j'ai réussi à sauver 36 personnes et pris quatre morts. J'ai sauvé aussi trois bœufs pour leurs propriétaires. Je n'ai exigé de l'argent ni aux parents ni aux propriétaires » (Habitant de Mapou, entretien, Clerveau M., avril 2011).

Aux Fond-Verrettes, tôt dans la matinée, c'était aux habitants particulièrement les jeunes de s'occuper de ceux qui sont miraculeusement restés bloqués sur des amoncellements de débris, protégés par des troncs d'arbres au milieu de l'eau et aussi de s'occuper des blessés. Cependant, ces rescapés sont rares. Les eaux ayant tout emportés vers Jimani, un village dominicain en aval. Aux Gonaïves, la situation n'était pas tout à fait différente. En 2004, lors du cyclone Jeanne, c'était la surprise. Cette génération n'avait pas en mémoire des événements de cette ampleur. En 2008, on a su tirer des leçons de la catastrophe de 2004 encore vivante dans les esprits. En 2004 comme en 2008, il y avait sur le plan organisationnel, à la différence de Mapou et de Fonds-Verrettes, la mairie et le comité local de protection civile. Et, comme pour Mapou et Fonds-Verrettes, la phase d'urgence ou post crise est gérée par les acteurs locaux. Il s'agit de la phase de sauvetage, de l'inhumation des cadavres et l'évaluation des dégâts. Cette phase est assurée par la population locale et les membres du comité local de Protection Civile. Au niveau de la population, la solidarité joue un rôle de premier plan. Les nageurs ont joué un grand rôle dans le sauvetage quand il faut aller chercher ceux qui sont en difficulté dans les eaux. Durant les premiers moments de la phase d'urgence soit 72 heures tout se déroule très bien en terme de coordination. Mais ce n'est ni la fin de la gestion de l'urgence ni la fin des difficultés qui y sont liées. Il faut de la nourriture, de l'eau potable, des médicaments, des moyens d'assainissement. Face à ces besoins et difficultés, les niveaux local et départemental s'en trouvent dépassés. Le relai du niveau central s'avère nécessaire. Et, à ce stade, le niveau de coordination va s'estomper. *Les crises sont marquées par une réponse désordonnée à l'échelle locale suivie d'une prise en main tardive et souvent conflictuelle des autorités supérieures,* a fait remarquer Robert Jeremy concernant la gestion des crises de Mexico, de New-Orléans et de Port-au-Prince (Robert J.,2012). Il a signalé des désaccords entre le local et le central dans les trois cas étudié. La gestion des catastrophes de Gonaïves en 2004 et en 2008 avait présenté une situation similaire. Ce qu'on n'avait pas signalé pour Mapou et Fonds-Verrettes, moins organisés que Gonaïves.

8-1-3. Le poids des acteurs locaux dans la gestion du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince

L'ampleur des dégâts de la catastrophe sismique du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince n'a fait que paralyser le système de réponse qui ne prévoyait d'ailleurs pas le séisme d'autant plus que le système national de gestion des risques et des catastrophes a été, lui aussi, profondément touché dans toutes ses composantes : gouvernementales, policière, civile et militaire. Une fois encore, même si c'est au centre, la capitale, on doit se tourner vers les acteurs locaux à travers la population. Malgré les émotions et la surprise, on doit se porter assistance mutuelle pour sauver des vies.

« Dans ces premiers instants, les premiers sauveteurs ont été le collègue de bureau, le voisin, l'inconnu qui passait par là. À mains nues, pierre par pierre, des corps sont libérés. Et puis très vite la solidarité prend un autre aspect, dès le premier soir quand on s'organise pour la première nuit. Dans les jardins, le long des rues, dans les espaces dégagés, des groupes se forment écoutent, soignent, apportent repas et boissons. Durant 48 premières heures, le pays, isolé du reste du monde (moyens de communication endommagés et plateformes portuaire et aéroportuaire inopérantes ou presque) a dû se relever seul pour panser ses plaies, reformer les familles, les groupes, trouver des abris pouvant les préserver des incessantes répliques. Dans ce chaos le plus total, dès que chacun a pu faire un point des siens, la société haïtienne s'est mise en marche. Chacun avec ses capacités et ses moyens a cherché à se rendre utile pour le bien collectif. Port-au-Prince s'est réfugiée dans l'action : vite déblayer, chercher à sauver ce qui peut l'être, surtout ne pas se laisser aller. Si malgré l'ampleur de la catastrophe les pays voisins n'ont finalement pas eu à recueillir de flux de réfugiés trop importants, c'est également en partie en raison de cette forte cohésion nationale. En effet, un grand nombre de déplacés ont trouvé à se réfugier à la campagne, dans les régions moins touchées par les secousses ».
(Desse M., Lucien G-E., Pierre J-P., 2012 « Trajectoires et adaptations à une crise multiple : Port-au-Prince depuis le séisme du 12 janvier 2010 au travers des concepts d'exit, voice, loyalty et apathie » [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 12, n° 3, p. 37 URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1022692ar>)

Rapidement, il y avait dans les quartiers, les lieux publics et les grands bâtiments, des sauveteurs improvisés, des gens qui s'armaient de toute sorte d'instrument pour sauver les gens des décombres (Annexe 6). Un professeur qui organisait un examen, en un laps de temps, se retrouve sous les décombres avec ses étudiants. Coincé, il avait un bloc de béton sur les pieds. Il a été sauvé grâce à la vigilance de ses étudiants qui ont été chercher un levier de camion pour créer le passage en soulevant le béton. Il a pu rejoindre sa famille le lendemain après avoir passé la nuit sous les décombres du bâtiment principal de l'Université Episcopale d'Haïti. Une jeune femme a expliqué qu'elle se trouvait sous des blocs de béton sans soupçonner qu'elle avait une jambe brisée. Les jeunes du quartier s'organisaient pour aider ses proches à la faire sortir (Clerveau M., entretien, 2015).

Dans ce genre de catastrophe la solidarité devient un moyen de gestion. Quand la première vague de l'humanitaire arrive, l'humanitaire militaire, le premier réflexe a été de sauver les ressortissants des pays d'origine, les Pays dits Amis d'Haïti (France, Etats-Unis, Canada, etc.). Il fallait chercher d'abord les expatriés. Les locaux ne peuvent attendre que les étrangers leur viennent au secours. Ils devaient s'organiser. Cette organisation passait par la solidarité au sein des quartiers. Avec les flux de déplacés internes, c'est tout le pays qui est animé d'un élan de solidarité. Les interventions mieux organisée de la part du système central et des étrangers viennent tardivement voire très tardivement. En attendant les acteurs locaux, à l'échelle des quartiers, très actifs, étaient ceux sur qui il fallait compter. Bien sûr ils n'avaient pas réponse à tous les problèmes. D'où la nécessité des interventions d'autres paliers du système de réponse.

La prise en charge de la situation par les acteurs locaux et le solidarité qui régnait entre les membres de la population ont permis de limiter les dégâts. La situation aurait été plus grave sans cette capacité de réponse locale, si la population devait attendre l'arrivée de secours venant de Port-au-Prince ou de Jacmel, chef-lieu du Département. Les communautés de Fonds-Verrettes et de Mapou font preuve d'une résilience dynamique dans la mesure où il fallait faire face à cette nouvelle situation : la formation de lacs temporaires engloutissant les maisons et les transformations de leur environnement. Cette résilience dynamique fondée sur de nouvelles ressources et capacités de la population à faire face aux chocs est valable pour le tremblement de terre du 12 janvier 2010 où la population a fait preuve de la même créativité et du même niveau de solidarité voire plus.

En définitive, il y a un certain nombre de leçon à tirer des interventions des acteurs locaux pour une gestion plus efficace et de proximité. Il faut profiter des potentialités des communautés locales en matière de gestion de crises pour mettre sur pied des comités locaux de protection civile à tous les échelons, jusqu'aux quartiers, les dotant d'équipes d'intervention et de secours d'urgence – ce qui faisait défaut lors de ces différentes catastrophes - et augmentant le savoir et le savoir-faire des membres de ces comités dans des domaines bien spécifiques, lesquels doivent prendre en compte les aléas présents dans les communautés concernées. Par exemples des équipes doivent être formées pour des interventions en zone d'inondation. Il en faut aussi pour les interventions en cas de catastrophe sismique, d'incendie, etc. Le réseau de

communication doit être amélioré pour permettre une meilleure coordination au niveau local et un meilleur contact entre le local et le central. Ce problème de communication avait pesé lourdement dans la gestion des catastrophes de 2004 dans le sud-est (Mapou et Fonds-Verrettes). Tout ceci doit entrer dans un plan de secours préétabli tenant compte des aléas (plan local de gestion). De telles mesures permettront un renforcement de la résilience en augmentant la capacité d'intervention au niveau local. Toutefois, les situations n'étant jamais les mêmes, on doit laisser place à l'improvisation comptant sur la capacité des équipes à réagir face à des situations présentant des difficultés nouvelles. Dans les premiers moments des catastrophes, la gestion passe par la solidarité entre les membres de la population. Ainsi, les connaissances sur les aléas et les gestes qui sauvent doivent être vulgarisées dans des campagnes de sensibilisation. Aussi les populations seront-elles mieux armées pour faire face aux crises. La connaissance des aléas auxquels les populations sont soumises va pallier la perte de mémoire collective dont le poids a été énorme dans les catastrophes hydrométéorologiques de 2004 et le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

8-2. Les acteurs centraux : l'humanitaire au détriment de l'Etat

L'une des caractéristiques d'une crise, c'est l'incapacité de la collectivité à la gérer sans faire appel à l'externe. Le rôle des acteurs locaux est important et indispensable, mais insuffisant. Ainsi, le rôle des acteurs centraux paraît déterminant. C'est le cas pour les catastrophes des années 2000 en Haïti. Il arrive, dans ce contexte, que l'humanitaire a gagné en importance par rapport à l'acteur étatique dont la gestion des catastrophes est parmi les fonctions régaliennes. C'est une gestion internationale qui se fait dans un contexte de crises sociales et de dépendance politique et économique. C'est cet aspect que nous voulons développer dans les lignes qui suivent en essayant de montrer comment le contexte des catastrophes contribue à réalimenter les crises sociales, à augmenter la dépendance politique, à exaspérer la situation de pauvreté amplifiant ainsi la vulnérabilité aux aléas dits naturels. L'Etat, qui allait en s'affaiblissant avant cette période, n'existait que de nom, ayant perdu toutes ses capacités. Nous entendons par acteurs centraux, les acteurs étatiques (Les organismes étatiques au sein du SNGRD) et non étatiques (les organisations internationales et les ONG, les fondations et les associations siégeant dans la capitale) qui coiffent le système de gestion au niveau de la capitale.

8-2-1. Quand l'Etat n'est plus à flot

Entité chaotique ingouvernable, Etat faible, Etat failli, Etat effondré sont autant de nouveaux concepts apparus dans les années 1990 pour qualifier une nouvelle situation née de la crise économique mondiale et la politique néolibérale (Velin J., 2014). Ces nouveaux concepts sont le témoignage du fait que les sciences sociales avaient besoin de nouveaux repères conceptuels, de nouveaux paradigmes pour aborder la nouvelle réalité d'un monde en mutation. C'est la preuve que le monde a connu un virage au niveau géopolitique. Depuis la seconde guerre mondiale, suite aux progrès des révolutions industrielles et pendant les trente glorieuses, étaient en vogue le concept de sous-développement et ses corollaires : pays en développement, quart-monde, Tiers Monde, Pays Moins Avancé. Aujourd'hui ces nouveaux concepts (Entité Chaotique Ingouvernable, Etat failli, Etat faible, Etat effondré) émergent pour expliquer la nouvelle réalité créée par la crise du capitalisme et les choix pour la résorber. Les nouvelles catégories Etat faible, Etat effondré sont nées pour expliquer la situation des pays qui sont les perdants de la politique néolibérale, les perdants de la mondialisation ou de la globalisation. Ce sont des territoire non résilients par rapports aux chocs de la mondialisation.

« La mondialisation, par le perpétuel mouvement qu'elle déploie, fait basculer de nombreux territoires dans un équilibre instable. Face à cette déferlante, des pays, des régions, des villes, des zones rurales voient leurs valeurs et leur identité s'éroder et leurs sources internes de développement économique, social, politique et culturel brutalement soumises à des éléments dont ils n'ont plus tout à fait la maîtrise.

Ces menaces et contraintes sont réelles, et de nombreux territoires subissent aujourd'hui de plein fouet les effets déstructurants (et parfois irréversibles) de la mondialisation. Cependant, l'expérience montre que certains territoires s'en sortent mieux que d'autres en résistant, en s'adaptant, voire en se réinventant par rapport à la mondialisation. C'est en regard de ces exemples que la notion de « résilience territoriale » prend tout son sens. Pour un territoire, être résilient consiste non seulement à générer en son sein des capacités de résistance et d'adaptation lui permettant de maintenir ou de retrouver les bases de son développement et de sa spécificité à la suite de chocs plus ou moins brutaux ». (Hamdouch A., Depret M-H. et Tanguy C., 2012, Mondialisation et résilience des territoires, trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences, Presses de l'Université du Québec)

Haïti fait partie de ces pays ou territoires. En ce sens on peut dire c'est un pays affaibli par la crise née de plus de 30 ans de politique néolibérale et les soubresauts socio-politiques qui l'accompagnaient. Les territoires de ces Etats dits faibles ou affaiblis ou en faillite ou encore de ces entités chaotiques ingouvernables sont partagés entre les gouvernements locaux et ce qu'on appelle la communauté internationale. C'est une souveraineté partagée et surveillée où

l'international à la suprématie. Les Etats dits faillis sont des territoires internationaux, théâtres de l'expérimentation d'un mode de gouvernance internationale. Et ce mode de gouvernement s'installe à la faveur des crises successives (crises politiques, crises économiques et financières et les catastrophes). En Haïti, cette communauté internationale se regroupe, c'est le CORE-Group.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus au temps du protectorat et des Etats sous mandat des Nations Unies. Dans le nouveau paradigme géopolitique mondial, c'est mieux de parler d'une gouvernance par la crise qui intègre l'humanitaire. Qu'il s'agisse de crise socio-politique, économique, de crise liée à des situations d'urgence, des catastrophes dites naturelles, la crise reste un moyen de gouvernance, d'où la permanence de la crise. C'est la gouvernance par le chaos ou géopolitique du chaos (Ramonet I., 2010). Pour le cas d'Haïti il s'agit d'une décomposition de l'Etat par la crise politique et économique, une crise globale, renforcée par la décimation du cheptel porcin dans les années 1980 et aggravée par la solution proposée pour résorber la crise économique mondiale à savoir la mise en application des politiques néolibérales. C'est, selon certains membres de la population, un remède qui tue le malade (remed chwal la)⁶¹. Les crise conjoncturelles des années 1990, coup d'Etat et embargo économique, et celle des années 2000 (Départ de l'ancien président Aristide et la guerre civile) participent de cette décomposition de l'Etat. Le tremblement de terre de 2010 a été le dernier ébranlement du système étatique. L'effondrement des bâtiments publics dont le palais présidentiel en a été le vibrant symbole. L'attitude du chef de l'Etat, le président Préval face à la crise a été symptomatique de cette décrépitude du système étatique. Les gouvernements occidentaux se sont montré beaucoup plus actifs que le gouvernement haïtien. Les catastrophes se sont produites à un moment où l'Etat n'était plus à flot. La phase de l'information préventive a été, en quelque sorte, le reflet de cette défaillance.

Une grande défaillance dans l'information préventive

La gestion d'une catastrophe se fait généralement selon trois moments distincts : avant, pendant et après. Durant tout le processus, la communication et l'information préventive sont

⁶¹ Le remède des chevaux. C'est un médicament fait pour les chevaux. C'est-à-dire l'homme n'a pas assez de résistance pour survivre suite à la prise de ce médicament.

appelées à jouer un rôle majeur. L'Etat est le premier responsable de l'information préventive en matière de risque et de catastrophe. En Haïti, pour les risques et catastrophes hydrométéorologiques, cela passe par le Centre National de Météorologie (CNM). Le CNM a la capacité d'enregistrer les événements météorologiques locaux à partir de stations éparpillées sur l'ensemble du territoire, ce, avec très peu de moyen technologique. En ce qui concerne la prévision, le CNM dépend strictement des services météorologiques de la région, soit des Etats-Unis à partir des stations basées à Miami, soit de la France à partir des stations des Antilles. La prévision passe plus précisément par la lecture et l'interprétation des textes et des cartes synoptiques en provenance de ces centres. Il n'y a pas de moyen de prévision à court terme permettant de prévoir le temps en temps réel et avec plus de finesse au niveau local. D'où la grande défaillance dans la prévision du temps sur Haïti lors du passage du cyclone Jeanne et la série des quatre cyclones et tempêtes de 2008. Pour le cyclone Jeanne, le centre du système, en toute apparence, devait passer loin des côtes haïtiennes. C'est ainsi que le Centre National de Météorologie (CNM) estimait que ce système ne représentait plus un danger pour Haïti. Pourtant, au mois de septembre 2004, c'est le cyclone Jeanne qui, avec des vents formant des boucles de cumulo-nimbus sur les montagnes du nord, avait déversé sur le pays une quantité énorme de précipitation. A cette occasion, le bassin versant de la Quinte, sur les communes des Gonaïves et de Marmelade, a été le plus affecté. Pour le cas de Mapou et de Fonds-Verrettes, il n'a même pas été question de prévision d'inondation sur le pays durant ce week-end du 21 au 24 mai 2004. Aucun bulletin météorologique n'a été parvenu aux habitants ont avoué des notables des quartiers. La population a été prise totalement au dépourvu. Les autorités centrales aussi.

Malgré tout, la leçon concernant ces météores touchant le nord d'Haïti (l'exemple du cyclone Jeanne) n'a pas été suivie si bien qu'en 2008 tout le monde a été, une fois encore, pris de court. Ce n'est que tard dans la nuit que certains responsables locaux de Protection Civile ont été informés de la boucle faite par le cyclone Hannah vers le sud, laquelle est susceptible de le faire toucher le nord d'Haïti. L'acteur étatique dont relève la tâche de communication et d'information préventive a fait preuve d'une grande défaillance. De même, après la catastrophe, les moyens de communication à l'intérieur du système de gestion font défaut. De ce fait, dès la phase de l'information préventive transparait la faiblesse de l'acteur étatique. Il en est de même pour la communication en moment de crises. C'est ce qui rendait plus compliqué la situation à Mapou et

aux Fonds-Verrettes lors de la catastrophe de mai 2004. En effet, il n'a pas été aisé pour que la nouvelle de la catastrophe parvienne aux autorités centrales. Les averses avaient éliminé toute possibilité de communication par la route. Pour se rendre à Port-au-Prince, il fallait passer par la rivière des Fonds-Verrettes. Or, les eaux en furie, transportant des débris de toute sorte ne laissaient aucune possibilité de passage. Les zones sinistrées étaient alors dépourvues de téléphone. Il a été plus facile d'avoir les nouvelles venant de Jimani, République Dominicaine. Ces nouvelles faisaient état de plusieurs dizaines de morts venant d'Haïti. C'est ainsi que les autorités ont commencé à comprendre que les Fonds-Verrettes sont inondés.

Progressivement le lundi 24 mai 2004, la nouvelle de la catastrophe commence à se répandre. Le village des Fonds-Verrettes, connu pour les catastrophes du passé (Cyclone Gordon, 1994 ; cyclone Georges, 1998) a vécu un dernier épisode catastrophique. Cette fois il est quasiment *rayé de la carte*, selon les journalistes (Le nouvelliste numéro 36924, 26 mai 2004). Il n'est même pas aisé de reconnaître l'emplacement du centre du village. Mapou, petit village du sud-est du pays, était jusqu'alors sans histoire. Le village était à peine connu à l'échelle du pays. Des membres de la population se souviennent que la dernière grande inondation remonte au cyclone tropical Hazel, en 1954. Elle était loin d'être aussi grave et n'avait pas eu un grand écho.

Ce n'était pas le cas pour les Gonaïves, une ville moyenne qui a fait l'histoire⁶², chef lieu de département, placée quatrième ville du pays par son poids démographique. Les nouvelles arrivent plus vite au niveau central et les secours se sont vite organisés, mais non sans grande difficulté, car dans les trois cas jouaient un niveau de vulnérabilité fonctionnelle : la route était bloquée à la sortie sud de Gonaïves, au niveau de Savane Désolée, et la sortie nord, empruntant la vallée de la rivière la Quinte, était également rendue impraticable.

Dans le cas de Port-au-Prince, c'est le centre même qui est frappé. Mais il y a une particularité : le tremblement de terre est une catastrophe qui ne s'annonce généralement pas. Il

⁶² C'est aux Gonaïves, le 1^{er} janvier 1804, que les pères fondateurs ont proclamé l'indépendance d'Haïti. La ville des Gonaïves joue toujours un rôle prépondérant dans la géopolitique nationale. Plusieurs mouvements sociopolitiques importants y sont nés ou bien y ont pris de l'ampleur notamment concernant la chute de certains gouvernements. Par exemple, c'est des Gonaïves que sont parties les manifestations ayant conduit à la chute de l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier en 1986. Le rôle des Gonaïves a été non moins important dans les événements ayant conduit à la chute du président Jean Bertrand Aristide en 2004.

n'y a pas encore de moyen scientifique et technologique permettant de prédire à court terme un séisme avec exactitude. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ayant été une surprise, n'admet pas de l'information préventive à court terme permettant la préparation de la catastrophe. Mais la catastrophe une fois produite, vu ses caractéristiques et son ampleur, impose un vaste problème de communication que l'acteur étatique n'a pas été en mesure de résoudre. C'était à la tombée de la nuit. La compagnie de téléphonie mobile *DIGICEL* avait cessé de fonctionner et la compagnie *Voila* fonctionnait mal surtout avec l'affluence de ceux qui voulaient avoir tout de suite la nouvelle de leurs proches. A aucun échelon de l'Etat on ne disposait d'un système de communication branché sur satellite, ce qui fait qu'au plus haut niveau de l'appareil d'Etat on souffrait du problème de communication. On ne sait pas quel ministre, quel secrétaire d'Etat ou directeur général meurt ou serait en difficulté. On a mis du temps pour savoir que le président, le premier ministre et les ministres respiraient encore. Une fois encore les interventions d'urgence restent paralysées durant un moment. L'acteur étatique, à ce niveau, avait affiché sa défaillance. Le pouvoir ayant horreur du vide, cette défaillance de l'Etat a été vite comblée par les humanitaires très actifs et souvent aux aguets.

8-2-3. La gouvernance humanitaire, un indicateur de la vulnérabilité institutionnelle

Nous n'allons pas reprendre les différentes connotations et acceptions de la notion de gouvernance présentant le problème de définition de celle-ci. Nous pouvons parler ici de la gouvernance humanitaire ou de la gouvernance tout court. La notion de gouvernance applicable ici, c'est la gouvernance globale (Governance without government (Roseneau J. et Czempiel E.-O., 1992) à partir de la Commission on Global Governance lancée par Willy Brandt. Ce gouvernement global s'appuie sur des institutions puissantes et « libres de souverainetés » : Front Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Commerce, Forum économique mondial, Forum social mondial, les Organisations non gouvernementales et le mouvements sociaux, le club de Madrid. C'est un mouvement entériné par les Nations Unies dans sa déclaration 17 appelant les gouvernements à impliquer pleinement les ONG, l'industrie, et la communauté scientifique dans les activités nationales et internationales en vue du développement durable (Joumard R., 2009). Aussi, les ONG s'affirment-elles comme outils de gouvernance internationale. La notion de gouvernance s'éloigne ainsi de la racine étymologique

(du grec kubernân, gouverner les hommes) ainsi que de sa définition basique (action ou manière de gouverner). C'est aussi loin de la définition conforme à la gouvernance d'entreprise ou corporate governance, un système en réseau régissant les relations d'acteurs réunis avec l'objectif d'engendrer un profit ou une meilleure gestion (Joumard R., 2009). Ce mode de gouvernement est toujours accompagné d'un certain nombre d'outils dont les rapports internationaux : rapport sur la drogue, rapport sur la corruption, rapport sur les droits de l'homme, etc. La gouvernance globale est celle appliquée en Haïti du début de la décennie 1990 à nos jours. La tuelle humanitaire en fait partie.

« Tous les gouvernements haïtiens doivent s'adapter à la présence d'un gouvernement humanitaire parallèle. Ce gouvernement humanitaire, constitué par les forces transnationales présentes sur place (les milliers d'ONG, les services de coopération des ambassades, l'ONU et la MINUSTAH) a accumulé une force budgétaire qui représente dix fois le budget total de l'Etat haïtien. Il dispose d'une capacité logistique, économique, et même politique bien supérieure à celle de l'Etat haïtien » (Heine J. et Velin J., Mode de gouvernement en Haïti après le séisme de 2010, in Cahiers des Amériques latines, numéro 75, 2014, p. 18)

8.2.3.1. La tutelle humanitaire

Apparu en Haïti à l'occasion du cyclone Hazel en 1954 (Gilbert M., 2008), l'humanitaire commençait à s'installer définitivement sur la scène haïtienne depuis les années 1990 à la faveur de l'émergence de la gouvernance par la crise. C'est une situation où la crise, créée (ou favorisée) ou non, ouvre la voie à toute ingérence étrangère. Le droit d'ingérence humanitaire et la gouvernance internationale des catastrophes débutée avec la décennie internationale de la gestion des catastrophes (Revet S., 2014) fournit un cadre à cette gouvernance par la crise. L'humanitaire s'est renforcé au cours des années 2000 à la faveur de nouveaux épisodes de crises sociales et la recrudescence des catastrophes dites naturelles. Et avec le tremblement de terre, c'était la grande déferlante. Il (l'humanitaire) avait toutes les couleurs : Organisations internationales, forces militaires des Nations Unies, ONG internationales, ONG nationales et organismes gouvernementaux des Etats ou Pays dits Amis d'Haïti, les artistes, les fondations « philanthropiques » de toute sorte dont celles des hommes politiques à la retraite des pays nantis comme par exemple les anciens présidents américains impliqués dans les crises socio-politiques

haïtiennes des années 1990⁶³. Bref, tous les organes de la gouvernance mondiale. En 2009, il y avait 10 000 ONG en Haïti, l'un des plus hauts niveaux par tête d'habitant selon William Jefferson Clinton. « *Les ONG jouent en Haïti un rôle qu'elle ne joue dans aucun autre pays (...)* Avec toute cette quantité d'ONG dans le pays, la question de coordination devient un gros problème pour la gestion de l'aide » (Schuller M. et Morales P., 2013). Toutes les formes d'organisations et d'associations déferlent sur Haïti dans un moment d'euphorie avec, disent-elles, le désir d'aider. L'aide humanitaire, dans une telle situation, paraît indispensable.

« *La catastrophe aurait été d'une autre ampleur sans l'afflux exceptionnel de l'aide internationale qui a permis d'éviter le pire. Ce fut l'occasion d'une démonstration de solidarité planétaire d'autant plus spontanée que les images des victimes coincées encore vivantes sous les blocs ont émus les plus endurcis. Le montant de l'aide globale promise à Haïti, 10 milliards de dollars, témoigne avant tout de cette empathie humanitaire tissée à la faveur de la médiatisation de la catastrophe* » (Théodat J-M., Port-au-Prince : deux ans après le séisme du 12 janvier 2010, ou en est la reconstruction ?, in L'observatoire de la reconstruction numéro 1, mai 2012, p. 2).

Or, cette phase où l'aide n'est qu'un palliatif aux effets de la mondialisation, marque la fin de l'aide au développement tel qu'on en parlait après la seconde guerre mondiale. Avec l'affaiblissement du système productif et de l'Etat elle contribue au maintien voire le renforcement du sous-développement. Aujourd'hui le budget de l'Etat est financé à plus de 60% par l'aide externe et l'humanitaire est devenu le seul moyen de gouvernance de crises. Dans les catastrophes des années 2000 en Haïti, il en a pris de plus en plus définitivement le contrôle au point qu'on peut s'autoriser à parler de la tutelle humanitaire.

8.2.3.2 Les catastrophes de Mapou, de Fonds-Verrettes et de Gonaïves et les débuts de la tutelle humanitaire en Haïti

Face aux catastrophes de Fonds-Verrettes (2004), de Mapou (2004) et de Gonaïves (2004 et 2008), le système des Nations Unies représenté par le PNUD aidée de la Force multinationale

⁶³ Il s'agit des anciens présidents américains Georges W. Bush et William Jefferson Clinton. Le premier a été très actif dans les questions haïtiennes pendant le coup d'Etat ; le deuxième a été celui sur l'administration de qui les Etats-Unis ont envoyé 20 000 hommes de troupe pour imposer le retour dit à la démocratie avec le retour au pouvoir de Jean Bertrand Aristide.

Intérimaire (FMI) prenait totalement la direction des opérations. L'Etat, déjà exsangue suite à la crise économique et la crise politique qui sévissait depuis les années 1980, ayant été anéanti par l'exaspération de cette crise depuis les années 1990, s'est définitivement effondré. La présence de la Force Multinationale Intérimaire, comme pour ce défilé de l'humanitaire lors de la catastrophe, traduit le grand malaise social, économique et politique à la base de la grande vulnérabilité du pays. Le nouveau gouvernement d'alors (2004-2006) devait se pencher sur des problèmes urgents notamment l'insécurité créée par les partisans du pouvoir déchu en signe de refus de son éviction. Les institutions étatiques tardaient à prendre leur cours normal. L'armée qui constituait l'ossature de l'Etat depuis sa création avait été démantelée avec l'aide des Etats-Unis d'Amérique. Tous les moyens de l'armée pouvant servir dans les interventions – Hélicoptères, avions - avaient été liquidés par le nouveau pouvoir d'après 1994 qui voulait écarter le spectre du coup d'Etat. La Force Multinationale Intérimaire (FMI) ne pouvait combler le vide laissé par les Forces Armées locales. Les gouvernements locaux étaient dysfonctionnels. Selon les informations recueillies sur place, il n'y avait pas de conseil municipal à Fonds-Verrettes. Tout était chambardé par la « révolution⁶⁴ ». Ainsi, la communauté vivait temporairement dans le vide institutionnel le plus complet. L'Etat n'avait aucun moyen pour faire face à une situation d'une envergure telle depuis 1994, l'année du retour à l'ordre constitutionnel avec le retour au pouvoir de Jean Bertrand Aristide renversé trois ans plus tôt par un coup d'Etat militaire. Les organisations humanitaires prenaient toutes les initiatives, évaluent, donnent des fonds, coordonnent et fournissent des informations. En témoignent les rapports et une note de presse publiée par les Nations Unies après la catastrophe : « *Les Nations Unies coordonnent l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes des dernières inondations en Haïti* » lit-on en titre (Annexe 8). Et c'est aux Nations-Unies que sont parvenus, en dernier ressort, les rapports adressés au gouvernement. C'est ce dont témoigne un rapport du Ministère de l'agriculture (Annexe 7). Ce sont les Nations Unies, et non l'Etat, qui avaient l'initiative des missions d'évaluation avec la participation des agences humanitaires évoluant en Haïti, l'une le 25 mai dans la commune des Fonds-Verrettes dans le Département de l'Ouest, l'autre le 27 mai dans la Section de Mapou, commune de Belle-Anse dans le Département du Sud-est. Perdant ses prérogatives, l'Etat est passé pour un acteur secondaire sur son propre territoire. Les acteurs

⁶⁴ Ici le terme révolution improprement employé, c'est pour désigner le changement de gouvernement suite au départ de l'ancien président Jean Bertrand Aristide. En Amérique latine, en général, on parle de révolution de palais pour qualifier de tels changements.

humanitaires s'imposent dans un monde où il n'y a rien, où règne le vide. N'importe quel acteur humanitaire est passé pour celui qui sait tout et l'acteur local ne sait rien. Et l'Etat n'est plus le donneur d'ordre.

Le rôle du président et du premier ministre intérimaires consistait en un appel à l'aide à la communauté nationale et internationale. S'ils étaient présents le mardi 25 mai avec d'autres membres du gouvernement aux Fonds-Verrettes aux côtés de la Force Multinationale Intérimaire, ce n'était pas pour une prise en main de la situation. Le président avait promis une aide à court et à long terme. Le premier ministre, pour sa part, promet de s'attaquer à ce qu'il considère comme cause profonde de la catastrophe, le déboisement illégal. Si les Fonds-Verrettiens se plaignent du fait que ces promesses n'ont pas eu de suite, les habitants de Mapou reprochent de n'avoir reçu la visite d'aucun membre du gouvernement (Clerveau M., entretien, avril 2011). Or ces visites comptent dans ces moments difficiles, car c'est un message que la population n'est pas abandonnée à son sort. Elles réconfortent. Bien sûr la Direction de la Protection Civile jouait son rôle tant bien que mal aux cotés des Nations Unies qui sont en position de chef d'orchestre. La Force Multinationale Intérimaire avait joué un rôle capital en fournissant l'appui logistique nécessaire notamment pour le transport, principalement hélicoptéré. Mais, la Force Multinationale Intérimaire (FMI) n'est pas arrivée jusqu'au bout, car elle a dû cesser son appui logistique à un moment donné. Une telle opération n'est pas conforme au Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (PNGRD) tel que présenté plus haut. C'est donc une preuve que le système a été dépassé par la situation.

Aux côtés des Nations Unies, de la Force Multinationale Intérimaires (FMNI) et le gouvernement haïtien, les intervenants humanitaires étaient très nombreux et de provenance multiple : ECHO⁶⁵, CICR⁶⁶, Médecins Sans Frontière, UNICEF⁶⁷, OPS/OMS⁶⁸, OXFAM⁶⁹, Save the Children, la Société Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (et, à travers, plusieurs Croix-Rouge nationales, en plus de la Croix-Rouge Haïtienne) sont autant d'organisations qui participaient dans les réponses à la catastrophe. Avant les années 2000 le

⁶⁵ Office Humanitaire de l'Union Européenne

⁶⁶ Comité International de la Croix-rouge

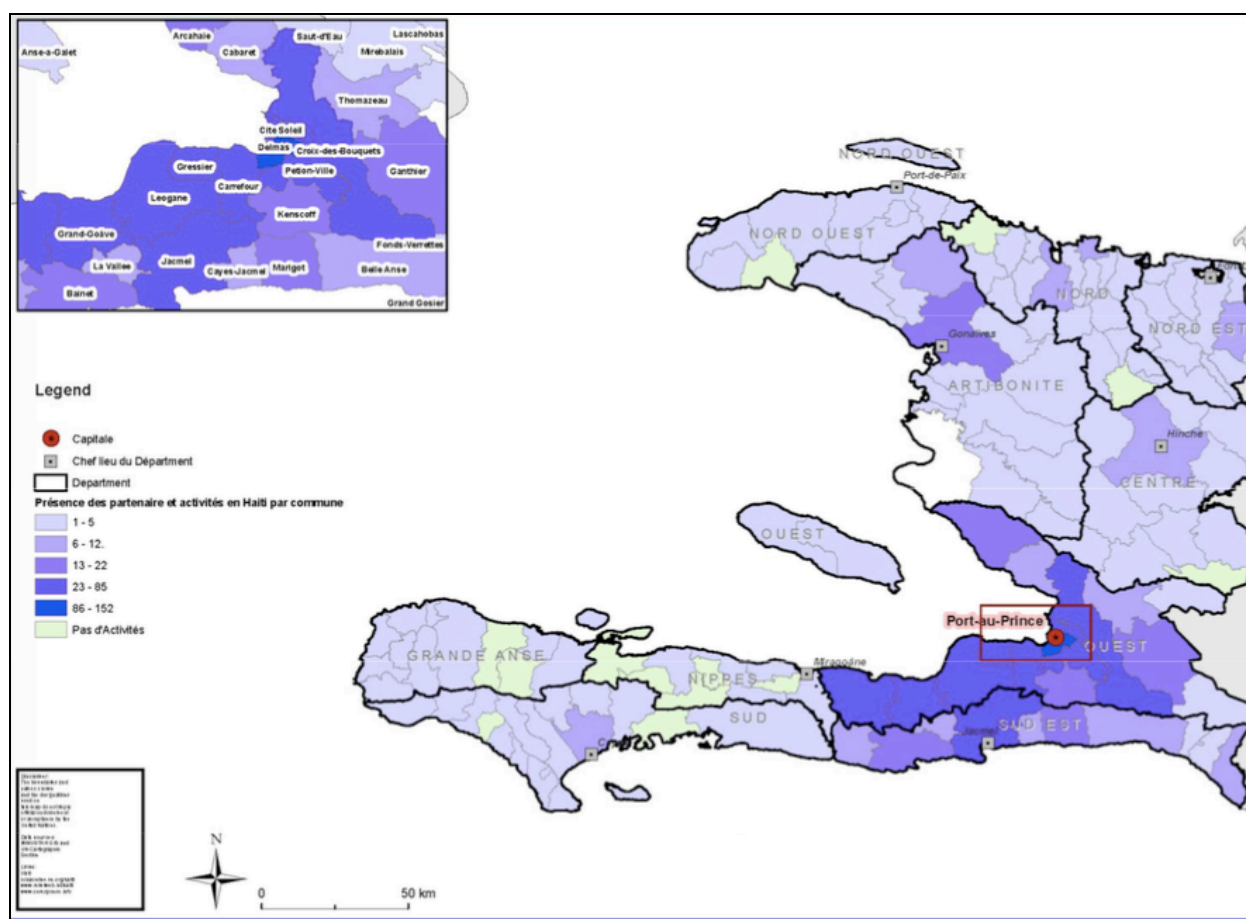
⁶⁷ Fond des Nations Unies pour l'Enfance

⁶⁸ Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé

⁶⁹ Oxon Family

territoire avait déjà une très bonne couverture humanitaire. Avec les catastrophes la couverture est devenue quasi-générale. Il est rare la collectivité locale à ne pas être touchée. L'humanitaire rivalise avec l'Etat et remplace les pouvoirs locaux dans une stratégie de développement local. Sont créés les territoires de l'humanitaires (Figure 52). L'aide financière venait de plusieurs pays et organisations. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le Développement avait débloqué 100 000 dollars américains pour le transport et la coordination et l'élaboration d'un plan de réhabilitation pour les zones durement touchées. Le bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire (OCHA) avait fourni un montant de 80 000 dollars américains, encore pour la coordination.

Figure 52. Les territoires de l'Humanitaire après le 12 janvier 2010 dans le pays en général et dans la région métropolitaine en particulier



Source :
OCHA, Rapport humanitaire des indicateurs et présence, juillet, 2010

C'est grâce à l'appui logistique de la Force multinationale que les aides d'urgence sont arrivées sur les lieux de la catastrophe plus ou moins à temps (Photo 17). En tout cas, les populations n'avaient pas à se plaindre du retard des interventions en dépit du problème de communication lors des catastrophes de 2004. C'est ce qu'a fait remarquer M. Michel Matéra, responsable des opérations au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Annexe 8). Il y avait déjà dans le pays de l'aide humanitaire pré-positionnée dans le but de faire face à une éventuelle crise humanitaire liée à la crise politique née du départ de l'ancien président. Comme les premiers besoins consistaient en eau de boisson, nourriture et abris provisoires, les organisations se concentraient d'abord et surtout sur ces besoins. Ainsi, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avait acheminé 9 tonnes de nourritures dont 3 tonnes de biscuits aux personnes les plus nécessiteuses. La Société Internationale de la Croix Rouge et l'OPS/OMS s'occupaient du suivi médical, des blessés et des problèmes de nutrition. L'Unicef prend en charge particulièrement les enfants. C'est *Save the Children* qui s'est donné pour mission de s'occuper du traitement post traumatique. Une fois la phase d'aide d'urgence terminée, il fallait passer à la reconstruction et la réhabilitation. Pour la reconstruction, il fallait des plans et des choix de nouveaux espaces plus surs.

Photo 17. Arrivée de l'aide par la Force Multinationale à Mapou en mai 20004



Source : Michel matéra, 2004

À Mapou, dès le moment de la distribution de l'aide d'urgence, la relocalisation était automatique car, les espaces inondés étaient encore sous les eaux. Un projet de logement pour la population devait de toute façon être exécuté dans l'immédiat. Un nouveau site a été vite choisi. C'était la zone de Grand-Fond entre Kakont et Plaine Mapou (Photo 18). C'est la Société Internationale de la Croix Rouge et l'OXFAM qui se chargeaient de construction de nouvelles maisons. Plusieurs dizaines de maisons ont été construites selon le responsable du projet à l'époque (Clerveau M., 2011). Il faut dire que, comme pour les autres aides, il y avait beaucoup d'insatisfactions liées surtout à une distribution inéquitable qui fait que beaucoup de victimes ne sont pas bénéficiaires, alors que d'autres qui n'ont pas été victimes arrivent à capter l'aide, et dans ce cas précis, les maisons. C'est aussi la raison pour laquelle certaines familles sont restées jusqu'à présent dans les zones inondables. Ils se plaignent de n'avoir pas bénéficié d'aides.

Photo 18. Un camp à Mapou après la catastrophe de mai 2004



Crédit :
Jeanjean Kissinger, 2004

C'est l'installation d'un camp sur le terrain de Grand Fond à Mapou après l'inondation de 2004 avant la construction de maisons en dur pour le transfert définitif du village dans cet espace moins exposé aux inondations catastrophiques.

Aux Fond-Verrettes également, on a décidé de donner de l'aide à la population pour la construction de nouvelles maisons. Il s'agissait de les aider à construire 90 maisonnettes, un nombre que les habitants avaient jugé très insuffisant par rapport à la quantité de maisons détruites (Clerveau M., 2011). Et, comme à Mapou, il y a eu un grave problème de manque d'équité dans la distribution. Toutefois pour les deux communautés, on peut constater qu'il y a eu un effort des ONG et organisations internationales pour la reconstruction et la réhabilitation. On peut dire qu'à ce niveau le système a fait montre d'une certaine réussite même si nous avons relevé beaucoup de lacunes, pour la plupart, liées aux difficultés de l'Etat particulièrement dans une période de crise. Toutefois, il n'y a eu aucun suivi de la part du gouvernement haïtien. Après le départ des ONG et organisations internationales les zones sinistrées ayant été rapidement oubliées (encadré 5).

Encadré 5 :

Haïti : Mapou, quartier de la mort et du désespoir

Le responsable du bureau des droits humains de la MINUSTAH, branche sud-est, Samira Mouaci, veut motiver la section humanitaire de la mission afin de venir en aide à la population de Mapou, quartier de l'arrondissement de Belle-anse.

Après les inondations de 2004 qui avaient fait de nombreuses victimes, cette localité abandonnée à elle-même par les autorités haïtiennes fait face à la misère, la crasse et la maladie.

Dans un entretien avec le Matin, le 19 décembre, Madame Samira Mouaci s'est dit préoccupée par les conditions de vie des habitants de Mapou et a affirmé que la malaria frappe sérieusement cette zone et ses environs. « Les droits à la nourriture et à la santé de cette population ne sont pas respectés et j'en ai déjà informé le responsable de la section humanitaire de la MINUSTAH, a présenté en substance madame Mouaci. Celle-ci a déjà reçu les plaintes du coordonnateur de l'**Oganizasyon Peyizan pou Devlopman Mapou ak Pichon (OPDMPIC)**⁷⁰, Renaud Dérisier reprochant au délégué du sud-est, Margarete Martin, d'être indifférente aux problèmes des habitants de Mapou. « Il faut que les citoyens de Mapou demandent aux responsables locaux et aux institutions internationales telles que : Croix-Rouge Néerlandaise et française où sont passées les aides humanitaires débloquées et envoyées pour les soulager après les inondations de 2004 » a déclaré M. Dérisier au micro de la télé Expresse continental à Jacmel. Dérisier a estimé à 70 le nombre de personnes victimes de la malaria. Une intervention de la Direction départementale de la sante du sud-est s'impose » a ajouté le coordonnateur du OPDMPIC. Soulignons que la grattelle et la faim frappent les gens de Mapou.

Le Nouvelliste, décembre 2005

Aux Gonaïves, en 2004 comme en 2008, quand les acteurs centraux viennent s'ajouter aux acteurs locaux commence un vrai problème de coordination. Le travail qui devait avoir un caractère technique subit brusquement l'effet des intrigues politiques. Une partie de l'aide d'urgence est gérée par les politiciens qui agissent en fonction de leurs intérêts politiques. Entretemps les membres des équipes locales de protection civile, mis à l'écart par les politiciens

⁷⁰ Organisation Paysanne pour le Development de Mapou et de Pichon (OPDMPIC)

de Port-au-Prince dans la distribution de l'aide, eux-mêmes en difficulté, doivent continuer leurs tâches techniques. Ainsi la politique représente un facteur de blocage à la bonne gestion des crises liées aux catastrophes (Annexe 9). L'humanitaire primait sur l'Etat. On a relaté qu'au moment des catastrophes, le système étatique, au niveau de la ville des Gonaïves, est paralysé faute de moyen logistique. Les autorités étatiques sont à pied. Soit leurs voitures ne sont pas en état de fonctionner, étant sous les eaux, soit elles ne sont pas capables de circuler à cause du mauvais état des réseaux. Or le personnel des ONG et des OI ainsi que de la Force Multinationale Intérimaire, puis de la MINUSTAH pourvus de voitures tout terrain sont en mesure de circuler et de faire le travail qu'ils se sont assignés. C'est aussi par ces organisations et la MINUSTAH que passe l'aide à la population. L'Etat, dans ce cas, n'est pas en mesure de jouer son rôle de régulateur. Il ne peut non plus jouer *son rôle de donneur d'ordre* pour répéter un ancien membre de la Protection Civile locale. C'est ainsi que les ONG se trouvent en mesure de se donner des domaines, des zones et des mécanismes d'intervention. *La MINUSTAH avait beaucoup de stocks et a assuré une très bonne distribution en 2008* avons-nous appris lors d'un focus-groupe avec des membres de la population et les anciens membres de la Protection Civile en novembre 2014. A noter qu'entre l'Etat et la MINUSTAH le bailleur a fait son choix, la MINUSTAH. Pour affaiblir l'Etat ? Nous ne pouvons l'affirmer d'autant plus que les autorités étatiques n'avaient pas le moyen de circuler dans les premiers moment du désastre. L'affaiblissement de l'Etat, c'est en tout cas le résultat obtenu. L'un des arguments mis en avant, c'est que l'Etat est corrompu. Mais pouvait-on avoir la garantie d'une absence totale de corruption ? En tout cas, l'humanitaire en tout et partout prend le contrôle de la situation au détriment de l'Etat pour le meilleur ou pour le pire. Il gère dans la plus complète opacité sans avoir personne à qui rendre des comptes. A dire vrai, le comportement des politiciens avait renforcé la domination des ONG, des OI et de la MINUSTAH dans le système en ne favorisant pas une bonne coordination, en mettant à l'écart les équipes locales et en faisant des manœuvres de détournement de l'aide lors de la distribution. En ce sens nous avons appris, non sans réserve bien entendu, le détournement d'un bateau de nourriture de 2 millions de dollars donné par le Venezuela en 2004 ou 2008. Les produits ayant été vendus sur le marché en République Dominicaine (Annexe 9).

Heureusement dans la phase de réhabilitation et de reconstruction s'observe une présence de l'Etat dans ses fonctions régaliennes notamment dans la construction de routes, le déblaiement et le ramassage de boue avec le Centre National des Equipements (CNE) qui s'est montré actif. « *CNE, une grosse équipe, un outil important pour le pays. Les gens du CNE travaillent du bec et des ongles* » a déclaré un de nos enquêtés. Le CNE a été actif aux côtés des ONG (Care, ACF, OIM) et la MINUSTAH. Il jouait un grand rôle dans l'assainissement de la ville. Cependant, ce travail de nettoyage n'a pas été parfait, car il a entraîné d'autres problèmes. Les déchets sont jetés n'importe où, sans contrôle. Cela avait créé des problèmes d'environnement notamment à Bois-d'Homme. Des camions sont loués par les ONG. Etant payés, les chauffeurs gagnent plus en faisant plus de voyage avec moins de carburant. Les déchets sont alors jetés n'importe où et à plus courte distance (annexe 9).

En ce qui concerne les routes et les canaux de drainage, les ouvrages ne semblent pas tenir compte du volume d'eau et d'alluvion à drainer. « *On ne peut rien contre les forces de la nature. Quel que soit la dimension du canal il peut être comblé ou détruit* » selon un représentant du Ministère des Travaux Publics des Gonaïves. En terme de mitigation, l'approche semble être beaucoup plus centrée sur des ouvrages de travaux publics que sur les populations. C'est l'approche de l'ingénieur. Ainsi, on est loin de prendre en compte le côté social des vulnérabilités. Les ouvrages construits engendrent parfois d'autres problèmes. Par exemple, les routes sont, en beaucoup d'endroits un peu surélevées par rapport aux maisons, aggravant ainsi l'aléa inondation, car les routes en cas de forte pluie drainent les eaux en se transformant en rivière, les canaux étant restés sous dimensionnés.

8.2.3.3 Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et le triomphe de la tutelle humanitaire

Le tremblement de terre a couronné le triomphe de l'humanitaire. Plusieurs centaines d'ONG avaient et déjà été sur place. Les Nations Unies et les agences internationales, durement touchées par séisme, ont été vite rendues opérationnelles. UNDAC⁷¹ a pu être mobilisé en moins de 24. Il en est de même de BCAH/OCHA qui a su mobiliser du personnel venant de Panama et de Santo Domingo. La Croix Rouge internationale ainsi que la Croix Rouge haïtienne n'ont pas tardé non plus à intervenir avec au départ 41 unités mobiles de santé. Médecin Sans frontière, sur

⁷¹United Nations Disaster Assessment and Coordination

place avant le séisme, a su aussi se mobiliser avec des centaines de personnels en vue de contribuer à la réponse médicale. Les ONG sur place avant le séisme et l'OMS ont aussi réagi très vite à l'urgence. L'omni présence des ONG avait déjà valu à Haïti le surnom de la République des ONG⁷². Il faut dire que les stocks de matériels d'urgence pré-positionnés partout dans le pays pour faire face à la saison cyclonique 2009 (qui n'a pas été active) ont vite été mobilisés pour le séisme. Tout ceci a permis une meilleure gestion de la phase d'urgence : secours aux victimes, distributions d'eau, de nourriture, etc. La principale station de pompage et de traitement d'eau n'avait pas été touchée par la catastrophe, ce qui avait permis une bonne couverture en distribution d'eau qui avait commencé le 13 janvier.

Le tremblement de terre a été l'occasion pour que des milliers de nouvelles ONG déferlent sur le pays. Elles viennent des pays riches comme des pays en développement voire des pays pauvres. Par exemple la République Dominicaine était parmi les premiers pays à être sur place pour donner aide et secours. Pourtant la scène est beaucoup plus dominée par de l'humanitaire militaire ou, pourquoi ne pas le dire, politico-militaire. 20 000 soldats étatsuniens arrivent. A l'aéroport, les militaires dormaient à même le sol, preuve d'une non préparation d'une telle intervention. Il fallait vite combler le vide laissé par l'Etat haïtien. Plus tard, c'est l'armée française qui arrive, puis l'armée vénézuélienne. Cet humanitaire politico-militaire ou d'Etat était accompagné d'hommes politiques à la retraite retranchés derrière leur fondation et d'autre à travers des association d'anciens chefs d'Etat à travers notamment le club de Madrid. Les artistes venaient en appui dans la structuration d'une nouvelle forme de gouvernance des crises ou de gouvernance tout court.

Malgré des efforts, il subsistait un véritable problème de coordination. Bien sûr au niveau médical on a enregistré un certain succès de la coordination. Ce succès a été dû à la très bonne coordination entre les acteurs humanitaires et le ministère de la santé publique. Ainsi le matériel chirurgical de l'OMS a pu être distribué aux structures de santé en dépit des difficultés d'accès. Le plus grave problème de coordination venait de l'opposition entre les acteurs humanitaires militaires et les acteurs humanitaires civils. Il y avait un effort de mise à l'écart de part et

⁷² Apparu sous la plusieurs d'écrivains, d'hommes politiques et de journalistes, le qualificatif de république des ONG donné à Haïti s'explique par l'importance grandissante de ces institutions qui concurrencent l'Etat dans ses fonctions régaliennes.

d'autres. Les humanitaires civils s'opposent à l'humanitaire militaire. Et les militaires agissant selon leurs agendas propres au sein de la structure de coordination mise en place : le Coordination Support Committee (CSC) intégrant la MINUSTAH et l'armée étatsunienne, l'ambassade des Etats-Unis et le BCAH/OCHA et le gouvernement d'Haïti. Les acteurs humanitaires civils avaient du mal à s'imposer dans les prises de décision. Les décisions imposées par l'armée étatsunienne font fi des questions humaines et sociales, par exemple l'information aux déplacés et la prise en compte de leur choix. Le choix du site et la structure du camp Corail-Cesseless, reflétant la conception d'un camp militaire, est l'expression de cette situation. L'équipe des Nations Unies pays et celle de la MINUSTAH ne s'entendaient pas mieux à cause de la compétition sur certaines tâches. Il y avait aussi un pullulement d'ONG inexpérimentées et qui ignorent tout du terrain. Or la situation qui prévalait à Port-au-Prince paraissait en quelque sorte inédite : la gestion de catastrophe de grande ampleur en milieu urbain et surtout la gestion d'un nombre élevé de camps. Les humanitaires ont mis du temps pour comprendre la différence entre une situation de déplacés internes classiques où les camps sont en dehors de la ville et la situation de Port-au-Prince où les camps sont dans la ville. Les concepts et les méthodes étaient d'abord inadaptés pour faire face à une telle situation. Les camps ont été ciblés comme unité de travail au détriment des quartiers et des unités administratives. Les quartiers sont alors attirés dans les camps. Et les bénéficiaires sont devenus difficile à cibler. On a ainsi observé une augmentation des personnes qui nécessitent une aide. Elles sont passés de 1,3 millions à 2 millions en trois mois (Grünewald F. et Renaudin B., 2010). C'est dans ce contexte que les structures locales ont été écartées et les structures plus expérimentées comme UN-HABITAT n'ont pas été écoutées. C'est ce qui a privé les acteurs d'informations utiles pour une meilleure gestion des camps. Le projet 16/6 a été inspiré de ces erreurs du début. Il faut signaler aussi l'utilisation de certaines données erronées par les acteurs. Par exemple les militaires étatsuniens ont élaboré des cartes qui présentent des limites administratives très inexactes (Grünewald F. et Renaudin B., 2010). Pourtant en Haïti, le centre National de l'information géospatiale (CNIGS) dispose de données spatiales exactes pouvant être utilisées. Des données établies depuis l'étranger au moyen de méthodologies encore à l'essai ayant été très erronées. Nous faisons allusion aux cartes SERTIT et aux données Ushahidi⁷³. Le manque de coordination de l'humanitaire conduit à une duplication des tâches et des activités. Parfois on arrive à

⁷³ <http://www.ushahidi.com/>;

dépenser de l'argent pour une tâche qui a été déjà faite par d'autres acteurs. Les acteurs partageant souvent les mêmes territoires et les mêmes champs d'intervention, notamment dans le domaine d'abris transitoires (Peck, R., 2013) Grünewald F., 2012). En ce qui concerne les évaluations post-désastre, on en compte plusieurs: le Travail d'Evaluation Initiales des Besoins en Haïti (RINAH) (RINAH, 2010) ; l'Evaluation des Besoins Post-Désastres (Post-Desaster Needs Assessment (PDNA, 2010) par la commission européenne et le gouvernement d'Haïti ; et aussi de nombreuses évaluations initiales conduites par des ONG. Parmi ces évaluation le PDNA est la plus utilisée. On n'aurait pas à faire face à tant de difficultés de coordination si le gouvernement et le pouvoir local étaient à même d'exercer leurs prérogatives. C'est un gouvernement qui s'efface, ou bien qui est écarté voire évincé sur son propre territoire.

La tutelle humanitaire s'est imposée par la décision des bailleurs prise dans les différentes conférences internationales sur la crise humanitaire : Qui finance commande. Elle s'est imposée aussi par la capacités des agences humanitaires et les ONG a créer l'événement grâce à une alliance avec la presse. L'information est contrôlée par ces entités afin de capter l'aide des particuliers. Haïti n'est plus interlocutrice pour elle-même. Les interlocuteurs sont des étrangers. Ils ont un nom et un seul: la communauté internationale, une communauté aux idéologies, aux intérêts et visions parfois divergents sur une même table (Peck R., 2013). L'Etat montre une présence insignifiante au moment des crises. Plus insignifiante lors du tremblement de terre. C'est toujours le cas lors des crises humanitaires. Mais le cas d'Haïti avec un Etat totalement absent est caricatural. La médiatisation de la catastrophe a provoqué un élan de compassion en sa faveur. Les fonds promis se lève à 10 000 000 0000 de dollars USD alors que les besoins totaux sur trois ans ont été estimés à 11,5 milliards (PDNA, 2010). En décembre 2012 les bailleurs ont fourni 6,4 milliards dont 2,4 milliards pour la réponse humanitaire et le reste pour le développement à long terme. Et environ 3 milliards supplémentaires sont engagés en dons privés en direction des ONG et des agences des Nations Unies (CERFAS⁷⁴, 2013).

« La « machine de l'aide » va peu à peu prendre le dessus sur les institutions haïtiennes, interrompant brutalement toute initiative locale. Trois ans plus tard, la population haïtienne a non seulement été passablement marginalisée lors de ce discutabile processus de reconstruction mais se retrouve sans aucun doute encore plus démunie qu'avant la catastrophe. On ne peut que constater que les 11 milliards de dollars promis collectivement à

⁷⁴ Centre de Recherche, de Formation et d'Action Sociale

Haïti n'ont jamais été totalement déboursés, et encore moins utilisés pour une reconstruction réelle » (Pierre-Louis O., L'émancipation au cœur de la politique du sentiment et de la logique humanitaire en Haïti : utopie ou impasse, these de doctorat a l'Université Paris 7, 2012)

L'Etat haïtien, jugé trop corrompu par les gouvernements des pays dits amis, ne peut gérer l'aide humanitaire ni l'aide à la reconstruction. La reconstruction doit passer par une structure spéciale, la CIRH, imposée par l'international. C'est une structure mixte étrangers et haïtiens. L'ancien président américain et envoyé spécial de l'ONU en Haïti William Jefferson Clinton et le premier ministre haïtien Jean Max Bellerive coprésident la commission. C'est par une loi instaurant l'état d'urgence que l'Etat haïtien a été contraint d'entériner la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) en contournant une opposition parlementaire. La création même de la CIRH a été une mise à l'écart du gouvernement haïtien. Cette mise à l'écart allait se manifester au sein de la CIRH, la partie haïtienne n'ayant pas son mot à dire dans l'adoption et la réalisation des projets ni dans la passation de marché (Peck R, 2013). De fait la commission a été dirigée par l'ancien président étatsunien Williams Jefferson Clinton dit Bill Clinton. Et l'ancien président a été assez intelligent pour comprendre que son rôle dans la destruction de l'agriculture haïtienne lors de sa présidence pourrait amener à une remise en question de son rôle au sein de la CIRH. Aussi a-t-il fait son mea culpa pour arranger son affaire : *« C'était une erreur (...) à laquelle j'ai contribué (...) Je dois vivre chaque jour avec les conséquences du fait qu'Haïti ait perdu la capacité de produire du riz pour nourrir [sa] population, à cause de ce que j'ai fait »* (Clinton W. J., 2010).

Cette mise à l'écart de l'Etat haïtien avait commencé déjà dans le nouveau paradigme de l'aide au développement privilégiant le multilatéralisme passant par les ONG. Tous les acteurs haïtiens ont été exclus. Les choix ont été imposés et au gouvernement et à la population alors que beaucoup d'acteurs humanitaires connaissent à peine le terrain. D'autres venant d'arriver connaissent l'existence de ce pays à la faveur des catastrophes et n'ont aucune expérience dans les interventions humanitaires et ne parle ni français ni créole. Peut-on admettre que c'est le désir d'aider qui pousse des acteurs humanitaires dans un pays dont ils ignorent tout ? En tout cas, il n'y avait aucune implication de la population locale dans les interventions des acteurs humanitaires notamment en ce qui concerne l'aide d'urgence. Elle n'a été ni consultée ni informée. Les initiatives locales concernant l'analyse des dégâts et l'évaluation des besoins ont été ignorées

purement et simplement. Et certaines formes de distribution de l'aide sont jugées de nature à porter atteinte à la dignité des victimes et ne ciblent pas les personnes les plus vulnérables. Par exemple la distribution de l'aide par parachutage, l'annonce tardive de la distribution, etc.

« Malgré le rappel des principes sur l'efficacité de l'aide au développement à maintes reprises dans des documents du gouvernement et des bailleurs internationaux, on assiste toujours à des pratiques qui écartent les institutions étatiques et favorisent des interventions disparates au lieu d'une réponse coordonnée et harmonisée (...) Sur la base des informations obtenues auprès des différents bailleurs, le bureau de l'envoyé spécial des Nations Unies estimait en septembre 2012, que moins de 10% des dons publics décaissés pour l'aide humanitaire et la reconstruction entre 2010 et 2012 ont été alloués directement au gouvernement en utilisant- globalement ou en partie- les systèmes nationaux. De même, seulement 0,6% (soit 36 millions de dollars US) ont directement subventionné des organisations et entités privées haïtiennes » (CERFAS, Observatoire des politiques publiques et de la coopération internationale, Aide internationale et reconstruction, in L'observatoire de la reconstruction numéro 8, février 2013, p. 5).

Cette affluence de l'humanitaire se base sur le sans-frontiérisme qui est l'application du principe d'intervention « *sans considération politique, auprès de tous les hommes et non les gouvernements de ces hommes* » (Kouchner B. et Bettati M., 1987). On franchit les frontières, on intervient, on dénonce. Et face au triomphe de l'humanitaire d'Etat, on sait que, l'aide qui se voulait « *une activité non ou a-politique surplombée de codes déontologiques essentiellement moraux* » (Delpal M.-C., 1993) se donne en fonction d'objectifs politiques. Et, derrière les interventions d'urgence il y a souvent les gouvernements. Avec ou sans l'implication des gouvernements des pays riches, c'est un encouragement à la rupture du contrat social existant par le fait même de se substituer à l'Etat. C'est là une conséquence de l'idéologie humanitaire fondée sur deux piliers à savoir « *l'universalité des droits de l'homme et la valorisation de la vie biologique et sa durée comme mesure de la dignité humaine* » (Hours B., 1998, DELPAL M.-C., 1993). L'homme est vu en ce sens non comme sujet social, mais en tant qu'espèce. C'est la globalisation morale ou le droit à la vie biologique prime sur les droits sociaux, économiques et politiques (Hours B., 1998). On peut parler d'une « humanitarisation » de l'homme, processus de transformation du sujet en objet ou les droits de l'homme sont réduits au droit à la survie. Elle porte atteinte au droit du peuple de se prendre en charge à travers une organisation étatique. L'homme perdant sa qualité de citoyen pour n'être plus qu'une victime. C'est pourquoi la presse ne donne pas la parole aux victimes ou aux personnes affectées faisant preuve de courage même si elle met souvent en avant la résilience de ces communautés.

« Dans les publications post séisme des medias haïtiens qui ont pu continuer à fonctionner au lendemain de la tragédie du 12 janvier 2010, la victime est reléguée au second plan au profit de l'acteur politique ou de l'acteur humanitaire international. Et dans le peu de place qu'elle occupe dans les colonnes des journaux ou dans les reportages de la radio et de la télévision, elle apparaît sous un jour entaché de stéréotypes : rescapé en quête de réconfort spirituel, survivant transforme en pillard, corps blessé, amputé ou inerte... Des représentations qui ne diffèrent malheureusement pas vraiment des images stéréotypées sur Haïti ou sur le peuple haïtien parues dans la presse internationale au lendemain du tremblement de terre » (Saint-Fleur J.-M., *La presse haïtienne face aux victimes*, in Rainhorn D., Haïti, réinventer l'avenir, 2012, p. 89-97).

Cette idéologie humanitaire accompagne en les justifiant les politiques néolibérales en vigueur depuis les années 1980 (Hours B., 1998). D'où l'affaiblissement du système étatique qui ouvre la voie à toute sorte d'ingérences. L'humanitarisation est en amont et en aval des crises dites humanitaires participant dans la construction des vulnérabilités dans le sens qu'il ne favorise pas les initiatives et les capacités de réponse. Pour abonder un peu dans le sens de Michel Agier, il y a deux mains : une qui blesse et l'autre qui soigne. A la seule différence la main gauche qui blesse, dans le cas d'Haïti, agit en amont dans la construction des vulnérabilités (La mise en application des politiques néolibérales) et l'autre agit en aval à travers la gestion de crises. Dans les cas de guerre, c'est simultanément : d'un côté il y a les balles et les bombes et de l'autre le largage de l'aide d'urgence. C'est l'association indéfectible entre la guerre et l'humanitaire. C'est le *care, cure and control* (Agier M., 2003). Or les droits de l'homme tels que définis à travers l'idéologie humanitaire puise son cadre juridique à travers la charte des Nations Unies. Pourtant la garantie des droits de l'homme devrait concerner aussi celui d'avoir un gouvernement légitime, des institutions étatiques fonctionnelles, l'organisation de la production des biens de consommation courante au moins. Le type d'intervention humanitaire achève, dans le cas d'Haïti, le démantèlement de l'Etat entamé par près de trente années de politiques néolibérales qui, du même coup, détruisent la production nationale. L'argent dépensé pour la gestion des crises aurait pu largement suffire pour une bonne politique de réduction des vulnérabilités. Or le mode de gestion internationale des crises ne prouve pas que l'international est plus à même de gérer les crises que l'Etat des pays affectés. L'international étant un ensemble d'Etats, d'ONG et d'Organisations internationales sans homogénéité ni cohésion agissant selon des intérêts propres à ces différentes entités. L'échec, c'est le bel mot employé par les diplomates et les dirigeants haïtiens eux-mêmes (Laleau W., 2013) pour expliquer l'état de sous-

développement entretenu par l'aide internationale en Haïti. La communauté internationale cultiverait un certain gout de l'échec. S'agit-il vraiment de l'échec ou les objectifs fixés sont-ils vraiment connus de tous ? Ne sont-ils pas toujours atteints ?

S'il y a une mise à l'écart du gouvernement et de la population dans les prises de décisions concernant l'aide d'urgence, il y a aussi un autre niveau d'exclusion à signaler, celle du gouvernement local par le pouvoir central. La mairie de Port-au-Prince avait été exclue de tous les processus de décision par le pouvoir central. Toutes les initiatives de la mairie ont été systématiquement boycottées. Or l'argent dépensé dans le pays sur une année par l'ensemble des ONG représente une somme énorme par rapport au revenu national. Par exemple Caritas à lui seul gèrait 400 millions de dollars après le séisme, ce qui représentait à peu près le tiers du budget de l'Etat haïtien (Bernard O. 2010). Alors qu'il faut toute une logistique et un personnel pléthorique sur place, l'Etat a déjà tout le cadre qui pourrait faciliter l'absorption de cet argent qui, dit-on, est destiné au peuple haïtien. Ce n'est pas une erreur de la part des bailleurs que la partie locale est absente ou quasiment absente. Il y a de bonnes raisons, sans doute. Et ces raisons, ce sont bien des intérêts du sommet à la base. L'acteur qui est sur le terrain exerce son métier. Ses activités sont bien rémunérées. C'est pourquoi ils deviennent des globes trotteurs traversant d'un continent à l'autre. Les pays d'origine, quant à eux, y ont trouvé un moyen de résorber le chômage. L'humanitaire se trouve en réseau avec une partie de la presse (d'où la médiatisation) et des entreprises qui bénéficient de ses activités. Si on parle toujours d'erreur en matière de méthode, il y a toujours des gagnants : ceux qui produisent les bâches en plastiques, le riz, le haricot, les tentes. Comme dans l'économie de guerre, la destruction est bénéfique aux entreprises. A l'autre bout, il y a l'Etat en difficulté. Ce qu'il récolte c'est son affaiblissement politique, un affaiblissement qui justifie la présence des ONG de développement jusqu'à la prochaine catastrophe. Il récolte aussi un affaiblissement de son économie, la distribution de denrées alimentaires en temps de crise qui a un effet de dumping⁷⁵ sur la production intérieure. Les catastrophes détruisent la production, en cas de cyclone, d'inondation. C'est le cas en 2004, en 2008. Elles emportent les terres agricoles. Alors que, de la réponse à la catastrophe résulte une concurrence sur le marché de denrées alimentaires venues d'ailleurs avec les produits locaux. Au

⁷⁵ Le dumping (de l'anglais to dump) est la politique commerciale déloyale qui consiste à vendre en deçà de son coût de production sur un marché afin d'éliminer la production locale. La production locale une fois éliminée, les prix grimpent à une manière à récupérer ce qu'on a perdu.

moment du tremblement de terre, les acteurs haïtiens ont dû intervenir pour rappeler qu'il y a une production agricole dans le pays exhortant les ONG et les agences humanitaires à se procurer des denrées de distribution sur le marché haïtien. Si le paysan n'est pas en mesure de continuer l'activité agricole à cause de cette concurrence, c'est sur que cela va aggraver à la longue le problème de sécurité alimentaire. Les classes paysannes s'appauvrissent davantage après les effets de la politique néolibérale et la décimation du cheptel porcin local. L'alternative possible ce sera de migrer vers la ville. La situation de vulnérabilité, tant dans les campagnes affaiblies que dans les villes, est aggravée, ce qui rend encore plus indispensable les interventions humanitaires.

Il y a le même effet pervers dans un secteur comme la santé. Les structures locales sont à l'écart des interventions et de l'aide médicale. Les étrangers arrivent comme s'il n'y avait que le vide au niveau médical. Faut-il laisser passer le temps de l'urgence pour recommencer à fonctionner et même recommencer à vivre ? Beaucoup de médecins partent pour l'étranger à cause de la paralysie de leurs activités (Grünwald F. et Renaudin B. 2010). Le nombre de médecins nettement insuffisant avant les catastrophes diminue considérablement. Le système de santé en est sorti totalement affaibli, ce qui aggrave davantage la vulnérabilité du pays. Le fait que le système gère beaucoup plus les désastres au détriment des risques laisse un cadre favorable à ces interventions humanitaires en ce sens qu'il y aura toujours des catastrophes, ce qui ouvre la voie à toutes les ingérences au détriment de la population. Certaines insatisfactions viennent du fait que les étrangers ne prennent pas assez en compte la culture locale. C'est le cas pour les maisons offertes aux habitants de Mapou et des Fonds-Verrettes. Il est vrai qu'ils n'ont pas le choix, mais beaucoup de gens détestent cette architecture et le fait que c'était des maisons à pièce unique. C'est un problème classique dans le cadre de ces interventions en particulier pour la reconstruction. Toutefois l'aide d'urgence a pu être donnée sans grande difficulté. On ne pouvait parler de grandes difficultés de coordination dans cette phase-là. Sinon, il se posait un problème de stockage. Aucun des deux villages n'était doté d'un espace capable de contenir les aides d'urgence d'autant plus que la pluie continuait pendant toute la semaine si bien que, parfois, les hélicoptères ont été obligés de rebrousser chemin à cause du mauvais temps. On n'a pas décelé non plus de graves problèmes dans la distribution de l'aide sinon de très courtes bagarres. C'est qu'illustre bien les photos suivantes (Photos 19).

Photo 19. Distribution de l'aide d'urgence à Mapou en mai 2004



Crédit :

- 1) Croix-Rouge Internationale, 2) Michel Matéra, 2004

La tutelle humanitaire ne fait que pérenniser la situation de sous-développement, de pauvreté et de vulnérabilité. Dans l'humanitaire, chaque organisation, chaque Etat exhibe son étendard. La question de l'humanitaire étant fondamentalement géopolitique. Chaque pays expose son image, sa réussite, en imposant sa vision et défendant ses intérêts diplomatiques, politiques, voire économiques. Et, dans cette situation, le pays qui n'est pas à même de prendre en main la gestion des catastrophes prouve qu'il est en faillite d'autant plus que la présence de la Force multinationale Intérimaire, pour le cas d'Haïti, a été symptomatique des problèmes socio-économiques, politiques et aussi de la situation de grande vulnérabilité. Les enjeux géopolitiques se jouent toujours au détriment du pays touché par la catastrophe. Le déploiement des forces étatsuniennes a été une très bonne illustration.

« Il apparaît ainsi que porter secours aux sinistrés est un attribut tacite de la puissance, qui distingue les plus grandes des autres nations. L'agacement non dissimulé de la France, empêchée de débarquer à Port-au-Prince toute à son aise, par la prise de contrôle de l'aéroport Toussaint Louverture par les Américains, illustre à l'envi l'ombrage que la présence américaine porte aux prétentions des autres puissances. (...) Le vide créé par l'absence d'un Etat structuré laisse la place à un substitut d'autorité, dont les pays étrangers prennent, par temps de crise, la place : depuis 2004 la force d'interposition de l'ONU, la MINUSTAH, d'environ 9000 hommes, assure la sécurité et la stabilisation économique et sociale d'Haïti. Mais, au quotidien, l'absence d'Etat se fait cruellement sentir. Banc d'essai d'une nouvelle forme de gouvernance internationale, le pays est pourtant assisté d'une escorte

d'experts et de spécialistes qui depuis des années réfléchissent au moyen de le sortir de la pauvreté : plus de 800 ONG sont à l'œuvre dans le pays, avec chacune des responsabilités fragmentées qui donnent un sentiment d'atomisation du corps social. » (Théodat J.-M., Haïti 2010 : Les leçons d'une catastrophe, *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 08 février 2010, consulté le 14 novembre 2013. URL : <http://echogeo.revues.org/11682> ; DOI : 10.4000/echogeo.11682, p. 2 et 3).

Les interventions des organisations internationales ne sont qu'un palliatif pour le pansement des plaies, mais pas pour résoudre les graves problèmes sociaux à la base des vulnérabilités. De ce fait, la Force Multinationale intérimaire avait tout intérêt à faire accepter sa présence à un moment où une deuxième présence militaire étrangère est très mal vue par la population. C'est donc une occasion de légitimation de la deuxième occupation onusienne qui dure jusqu'à présent (2016).

La tutelle humanitaire s'impose à la faveur vide laissé par l'Etat. La défaillance de l'Etat et la tutelle humanitaire est un facteur d'amplification des vulnérabilités. L'Etat n'étant plus en mesure de jouer pleinement son rôle. Et le vide créé n'est jamais comblé car l'humanitaire ne va jamais remplacer l'Etat dans ses fonctions régaliennes. Cela contribue largement à la vulnérabilité institutionnelle, ce qui va exacerber les vulnérabilités à tous les niveaux : vulnérabilité sociale, environnementale, physique et humaine. Tout en s'appuyant sur le principe de l'émancipation de l'autre (de la pauvreté, de la misère, etc), l'humanitaire aboutit à ce que Pierre-Louis Odonel appelle la mancipation de l'autre (manus, main), car l'émancipation suppose, à la fin, un lâchement de main (Pierre-Louis O., 2012). L'aide humanitaire faisant partie du système de gouvernance international : la gouvernance par la crise, une crise qui accompagne la politique néolibérale imposée de l'extérieur qui avait, avec le dumping du gouvernement étatsunien, détruit l'économie agricole et rend plus faible l'Etat haïtien. Cette gouvernance par la crise s'appuie sur l'humanitarisme triomphant comme discours pour la justifier. La crise n'est donc pas un élément isolé, elle fait partie d'un mode de gouvernement. Et les acteurs humanitaires, consciemment et/ou inconsciemment participent de ce mode de gouvernement qui fait obstacle à la réduction des vulnérabilités ou à la résilience des communautés. La domination humanitaire ne permettant pas l'apprentissage en matière de gestion de risque et de catastrophes. Or l'apprentissage représente l'un des facteurs de résilience selon André Dauphiné et Damienne Provitolo. (Dauphiné A. et Provitolo D., 2007). A quand donc ce lâchement de main pour passer de la mancipation (Pierre-Louis O., 2012) à

l'émancipation ? Cette émancipation suppose une aide réelle, s'il faut que l'aide continue, pour le renforcement des systèmes nationaux et locaux. Dauphiné et Provitolo estiment qu'*une centralisation excessive des prises de décisions sont des exemples de mécanismes qui diminueraient les effets bénéfiques de la résilience* (Dauphiné A. et Provitolo D., 2007). Aujourd'hui, en Haïti, cette centralisation excessive des prises de décisions en matière de gestion des risques et des crises est du côté de l'humanitaire au détriment des structures étatiques et des collectivités locales. Toutefois, la cause de cette domination demeure l'absence totale d'organisation au niveau national. Cette absence d'organisation repose sur le fait que le pouvoir central ne tient pas compte des pouvoirs locaux. C'est ce qu'a fait remarquer l'ancien maire de Port-au-Prince Jean-Yves Jason (2006-2011).

*« Bon, je dois vous dire que il y a une tendance en Haïti de toujours oublier les maires. Par exemple je rappelle qu'il y a plusieurs livres de photos publiés sur le tremblement de terre, pas même une fois on n'a pas mis l'image de la mairie détruite. alors qu'on parle de Port-au-Prince ravagé par le séisme. Même le nouvelliste avait fait un numéro spécial tremblement de terre sans mettre la photo de la mairie détruite. Dans le cadre du film de Raoul Peck, qui est un ami d'ailleurs, je crois avoir passé plus de 10 à 15 heures de tournage sur le film. Etonnamment il m'a oublié. Pourquoi ? Parce qu'il voulait faire un film pour montrer que le problème venait de l'extérieur. Parce que moi je n'avais jamais posé le problème de la manière que la communauté internationale n'avait pas fait le travail des haïtiens pour les haïtiens. Si nous-même nous étions organisés alors la communauté internationale se retrouverait en face de gens organisés. Alors elle ferait des propositions, elle ne pourrait rien imposer. C'est ce que j'avais dit dans l'interview de Raoul Peck, malheureusement il ne l'a pas mis parce qu'il voulait montrer que la communauté internationale a donné une **assistance mortelle**. Mais l'assistance, c'est à qui et qui l'a acceptée ? Parce que il faut jamais oublier... je me souviens d'une phrase de Thomas Sankara : **Moi je veux bien d'une aide qui m'aide à me passer de l'aide** » (Jean-Yves Jason, ancien maire de Port-au-Prince, 2006-2011, interview Clerveau M. 2014) (Annexe 10) .*

En définitive, on constate que le citoyen est un acteur incontournable dans la gestion des catastrophes. C'est ce que les catastrophes des années 2000 en Haïti nous permettent de constater. Aux Fonds-Verrettes, à Mapou et aux Gonaïves, les premiers secours se sont organisés autour des leaders locaux et la solidarité au sein de la population y a joué un rôle de premier plan. Le séisme du 12 janvier 2010, catastrophe de grande ampleur, n'a pas été une exception. Les acteurs centraux interviennent généralement après et leurs interventions sont dominées par l'humanitaire au détriment de l'Etat affaibli par des décennies de crise politique, économique et sociale. En effet, les humanitaires contrôlent tout prenant des initiatives, évaluant, donnant des fonds, coordonnant et fournissant des informations. Or la gestion humanitaire des catastrophes se révèle insatisfaisante dans la mesure où il y a un grave problème de coordination entre les

acteurs nombreux et des oppositions marquées entre l'humanitaire civil et l'humanitaire militaire. Avec ces catastrophes, la couverture humanitaire s'est généralisée dans le pays. L'humanitaire passant au premier plan par rapport à l'Etat, ce qui contribuait à l'affaiblir davantage. L'Etat n'étant plus en mesure de jouer son rôle, les ONG se donnent des domaines, des zones et des mécanismes d'intervention. Avec les différentes conférences internationales sur la crise, la création de la CIRH suite au séisme du 12 janvier 2010, c'est l'établissement pur et simple d'une tutelle humanitaire où Haïti n'est plus interlocutrice pour elle-même. Les interlocuteurs étant les étrangers des organisation internationales et non gouvernementale. Loin de l'objectif d'émancipation de l'autre, on a abouti au contraire à une « mancipation » avec la pérennisation de l'humanitaire, ce qui renforce les vulnérabilités et diminue la résilience des communautés. A cela s'ajoutent d'autres facteurs qui exacerbent la situation de vulnérabilité. Parmi ces facteurs on compte l'accélération de l'extension urbaine induite par les catastrophes.

Chapitre 9. Des vulnérabilités exacerbées suite aux catastrophes des années 2000 ?

A travers ce chapitre nous nous proposons de continuer à analyser le sens de l'évolution des vulnérabilités en relation avec des processus socio-spatiaux induits par les catastrophes. Ainsi, notre étude va prendre en compte l'accélération de l'étalement urbain qui conduit à une mise en exposition des enjeux et leur vulnérabilité. Ensuite nous allons évaluer l'évolution des vulnérabilités dans un secteur d'attraction des enjeux humains qui est aussi un lieu privilégié de la prévention à savoir le secteur de l'éducation. Aussi avons-nous à étudier l'évolution des vulnérabilités physiques et humaines dans les écoles et les universités.

9-1. Une amplification des vulnérabilités alimentée par une accélération de l'étalement urbain suite au tremblement de terre ?

L'étalement urbain est en amont et en aval des catastrophes. Il amplifie les vulnérabilités aux aléas dits naturels avant la survenue de celles-ci. Etrangement, après la catastrophe, depuis quelque temps on assiste à une accélération de celui-ci. Par ce processus, la catastrophe participe à la multiplication des enjeux dans des espaces exposés, amplifiant davantage les vulnérabilités. Ces vulnérabilités post catastrophes sont aussi la conséquence d'une politique défailante en matière d'urbanisme, de logement et d'habitat.

9-1-1. Urbanisme, logement et habitat : la défaillance des politiques nationales comme indicateur de la tendance à l'amplification des vulnérabilités avant et après le séisme

En Haïti, l'urbanisation échappe au contrôle de l'Etat. Les lois haïtiennes faisant directement référence à la ville ou à l'urbain sont rares. Nous avons le décret de 1937 (22 juillet). Il sera complété en 1963 par un autre décret. Ces deux décrets sont généraux abordant l'aménagement des villes et des campagnes. Même la constitution est muette sur l'urbanisme.

« L'article 9 de la Constitution de 1987 qui divise le territoire national en départements, arrondissements, communes, quartiers et sections communales, n'a fait qu'entériner la subdivision retenue par la loi du 19 août 1976, modifiée par celle du 18 septembre 1978 sur

la délimitation du territoire. Le critère de référence est purement administratif : le chef-lieu de commune, indépendamment de la taille de sa population et de son degré d'infrastructure est généralement considéré comme urbain. Mais l'IHSI, à défaut d'une délimitation légale, claire et précise, considère aussi, de manière opérationnelle, la continuité des bâtis. Trois préoccupations :

- L'hétérogénéité de l'urbain. Bon nombre de petites villes de moins de 2000 habitants sont dépourvues des infrastructures de base : électricité, eau potable, etc....

- Interpellation de toutes les instances pour une définition formelle et conjointe en regard aux critères internationaux- La délimitation physique de l'espace » (UNFPA, Les pôles de concentration urbaine et les schémas de migration interne, conférence, 2012, www.unfpahaiti.org).

Cette rareté de l'urbain dans les lois et règlements montre que la tradition de planification et d'application des règles d'urbanisme tarde encore à s'implanter dans la culture haïtienne. A part les villes de Belladère, de Pétiyon Ville et de Carrefour qui montrent un plan en damier conçu après l'indépendance, aucune extension des anciennes villes coloniales ne montre une trace physique de planification. Les rares plans d'urbanisme sont restés dans les tiroirs. C'est le cas des schémas directeurs de la ville de Port-au-Prince conçus en 1976 (Haïti, Schéma directeur d'aménagement de Port-au-Prince, 1976). Aucun code de construction n'a été en application avant le tremblement de terre. Les permis de construire font partie des principes méconnus pendant longtemps par la population dans sa grande majorité. Aujourd'hui cela compte seulement pour une entrée d'argent à la mairie. Quel permis, quel code pour des quartiers périphériques où l'auto construction est la norme ? Quand le permis est délivré à un propriétaire, cela ne se fonde sur aucune base réglementaire. Il n'y a pas de plan de zonage pouvant guider les agents du génie municipal sur le terrain. Les visites pour la vérification du type de construction, du type de sol ou toute autre chose sur l'environnement où l'on veut construire sont inutiles. Aux Gonaïves, pour ne pas payer le permis, certains propriétaires obligent leurs ouvriers à travailler le samedi pour se soustraire à toute inspection de la mairie qui ne travaille pas le week-end, avons-nous appris. Cette défaillance réglementaire donne libre cours au phénomène d'urbanisation spontanée à l'œuvre après les catastrophes des années 2000.

Pour l'habitat et le logement, il n'y avait pas une politique vraiment viable jusqu'aux catastrophes des années 2000. Pourtant l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS) (sous la tutelle du Ministère des Affaires et du Travail) a été créée depuis 1982 ayant regroupé des structures plus anciennes à savoir l'Office National de Logement (ONL) (1966) et l'Office d'Administration des Cités Ouvrières (OACO) (1951). L'objectif de sa

création est la « *préparation, la programmation, la réalisation et la gestion de programmes de logements sociaux pour faciliter aux familles les plus pauvres l'accès à un logement décent* » (Albrecht D., 2012). Sa période productive s'étend de sa création à 1990. Elle avait réalisé, durant cette période, la construction de 9 000 logements avant de connaître une longue période d'inactivité. Après le séisme, le problème de logement se pose avec toute son acuité. Il a été nécessaire de réactiver cette vieille structure en veilleuse depuis 1990, date des dernières constructions.

En ce qui concerne la planification urbaine, les catastrophes sont parfois suivies d'efforts plus ou moins spontanés venant parfois des ONG et des Organisations Internationales. Pour la catastrophe de Fonds-Verrettes et de Mapou, en 2004, on ne peut vraiment parler de planification. Il s'agit du déplacement spontané des villages pour des sites contigus jugés plus sûrs à l'abri des aléas hydrométéorologiques. On établissait d'abord des camps, à Fonds-Verrettes, en flanc de montagnes, et à Mapou, à Grand Fond. La situation demandant une réponse immédiate. C'est souvent le cas lors des catastrophes.

« Les réponses sont souvent inappropriées à cause de l'urgence. C'est classique. Les inondations se produisent toujours dans des zones de rivières torrentielles. Toujours dans des cônes de déjection. Partout c'est la même chose. L'on se demande si la réduction des catastrophes n'est pas un mirage, se demande Françoise Pagney » (Entretien, Clerveau M., avril 2016).

Cette planification a été menée surtout par la Direction de la Protection Civile (DPC) et les ONG impliquées dans la réponse au désastre notamment la Croix-Rouge avec la participation des habitants. A Mapou, c'est la localité de Grand-Fond qui a été choisie. Et à Fonds-Verrettes, la rive droite, sur les collines adjacentes, occupée spontanément par les habitants. L'établissement avait commencé par l'installation de tentes avant la construction de maisons en dur par la Croix Rouge internationale (Photo 18). Pour les deux villages, il y avait un souci de déplacement de la population dans des espaces moins exposés.

« Mapou, c'était une situation excessivement difficile pour la population pour plusieurs raisons, comme l'inaccessibilité par la route, c'est au milieu des montagnes, en plus le fait que la population était fortement affectée et les gens n'étaient pas habitués. Pour Fonds-Verrettes, les eaux ont emporté tout le monde. On est obligé d'établir des camps en flanc de montagne pour mettre les rescapés et apporter une assistance humanitaire. Il a été plus facile de répondre à Fonds-Verrettes qu'à Mapou à cause du problème de route. Cependant, après, la réhabilitation pour une certaine réponse a été plus facile à Mapou qu'à Fonds-Verrettes dans

le sens que plusieurs maisons ont pu être construites pour la population de Mapou, alors qu'à Fonds-Verrettes on s'attarde sur des discussions de savoir où relocaliser la ville. Et comment la reconstruire ». (Yolène Suréna, entretien, Clerveau M., 2011).

« La population était dispersée dans la section communale. Ainsi cette terre était la propriété de l'Etat, Grand-Fond, j'ai pris la responsabilité de faire des lotissements pour la population. Nous avons été obligé, non pour créer du désordre, mais nous avons utilisé cet espace qui était disponible et qui était moins à risque pour permettre la relocalisation de la population ». (Victor, notable de Mapou, entretien, Clerveau M., 2011).

Les catastrophes survenues aux Gonaïves en 2004 et en 2010 n'ont pas été suivies, tout de suite, de mesure de planification. Comme à Mapou et Fonds-Verrettes, les mesures d'urgence prévalaient. Le premier document de planification de la ville des Gonaïves, après ces catastrophes, a été élaboré dans la dynamique des réponses à apporter au séisme du 12 janvier 2010 sous l'initiative de la Région de l'île de France dans le cadre d'une coopération avec la mairie de la ville et avec la participation de plusieurs autres acteurs. L'un des objectifs de ce projet en 2010 a été de créer l'équilibre entre les villes de province et la capitale tenant compte du poids de la centralisation dans la vulnérabilité de Port-au-Prince. Le 6 novembre 2010, l'accord de partenariat a été signé entre ces entités. Ce projet qui avait pour finalité le renforcement de la municipalité, l'amélioration du cadre de vie en passant par les services de base, de la santé publique et de l'environnement et la protection de la ville contre les inondations n'avait, enfin de compte, pour priorité que la collecte des déchets sans se préoccuper de la dynamique socio-spatiale.

Pour Port-au-Prince, plusieurs plans de reconstruction ont été élaborés après le tremblement de terre avec des approches différentes, expression de représentations, de visions et de stratégies différentes (Etienne, J.-O. 2013). Le plan du CHRAD, commandité par la mairie a abordé la reconstruction de manière intégrée tenant compte de toute l'agglomération. Il a été mis à l'écart dans la situation de friction qui sévit entre le pouvoir local et le pouvoir central (Etienne J.-O. 2013). Le plan de la Fondation Prince Charles (avec la firme DPZ) commandité par le gouvernement isole le centre ville de ses banlieues et du reste de l'agglomération n'entendant pas aborder la reconstruction sous l'angle de la décentralisation et visant la reconquête d'un centre connaissant un niveau de dévitalisation avancé avant le séisme. C'est dans le cadre de cette approche que le président René Garcia Préval avait créé le Comité de facilitation suite à l'arrêté déclaratif d'utilité publique d'une grande partie du centre ville du 2 octobre 2010. Il n'y avait pas de rupture en terme d'approche de la reconstruction entre les deux administrations, Martelly et

Préval. C'est dans le même schéma que l'Unité de Construction de Logement et de Bâtiment Public (UCLBP) a été créé en novembre 2011. La nouvelle vision d'aménagement du territoire définie dans la nouvelle politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain de l'UCLBP semble être encore loin de toucher les périphéries. Cette structure a été créée en 2011 en remplacement du Comité de Facilitation du Président Préval. C'est le schéma global du plan DPZ qui est maintenant en application dans le centre ville de Port-au-Prince. Il n'y a pas de modification dans le plan initial en damier. Il n'y a pas l'ouverture de nouvelles routes ni élargissement des anciennes. Les projets visent seulement la reconstruction des bâtiments. L'éviction des occupants de la partie sud du centre ville, pourtant quasiment épargnés par le séisme entre dans l'application de ce plan. Les occupants et les anciens propriétaires seront chassés dans une perspective de remplacement par des promoteurs immobiliers ou des commerçants dans la vision d'une capitale moderne. C'est ce qui est ressorti de l'entretien que nous avons eu avec Paul Emile Simon de concert avec le doctorant Jean Odile Etienne⁷⁶ (Annexe 10). Ces anciens occupants du centre ville doivent trouver une place ailleurs. Ils sont déguerpis de manière brutale en mai 2014. Beaucoup ont été surpris dans leur sommeil tôt dans la matinée par des bulldozers aidés de « chimères »⁷⁷ qui entament la démolition alors que les propriétaires n'ont pas encore reçu leur indemnité. Dans cet état de choc, beaucoup ont perdu tout ce qu'ils avaient comme biens immobiliers. Il s'agit pour la plupart de pauvres locataires qui n'ont pas de grands moyens économiques et qui vont sans doute renforcer le rang des squatters dans les périphéries nord et sud. Notre propos n'est pas d'aborder la reconstruction du centre ville, mais de voir les conséquences de ces approches sur la périphérie. L'accélération des quartiers précaires en périphérie marchant de pair avec cette visée de planification du centre. Les projets d'urbanisme en exécution après le tremblement ne pouvaient résoudre les problèmes pour lesquels ils sont conduits. Les projets des ONG et des OI selon l'approche quartier et le projet 16/6 avaient très peu d'impact, étant ponctuels dans le temps et dans l'espace.

⁷⁶ Jean Odile Etienne, doctorant à l'Université Paris8 Vincennes Saint-Denis, travaille sur la reconstruction post catastrophe de Port-au-Prince avec pour terrain spécifique, le centre ville et Turgeau.

⁷⁷ Nom donné aux partisans zélés du régime *Lavalas* de Jean-Bertrand Aristide. Les mêmes groupes issus des quartiers pauvres sont mobilisables par les régimes qui ont succédé à Aristide dont l'administration Martelly-Lamothe.

9-1-2. L'accélération de l'étalement urbain après les catastrophes comme indicateur d'une mise en exposition des enjeux aux aléas dits naturels

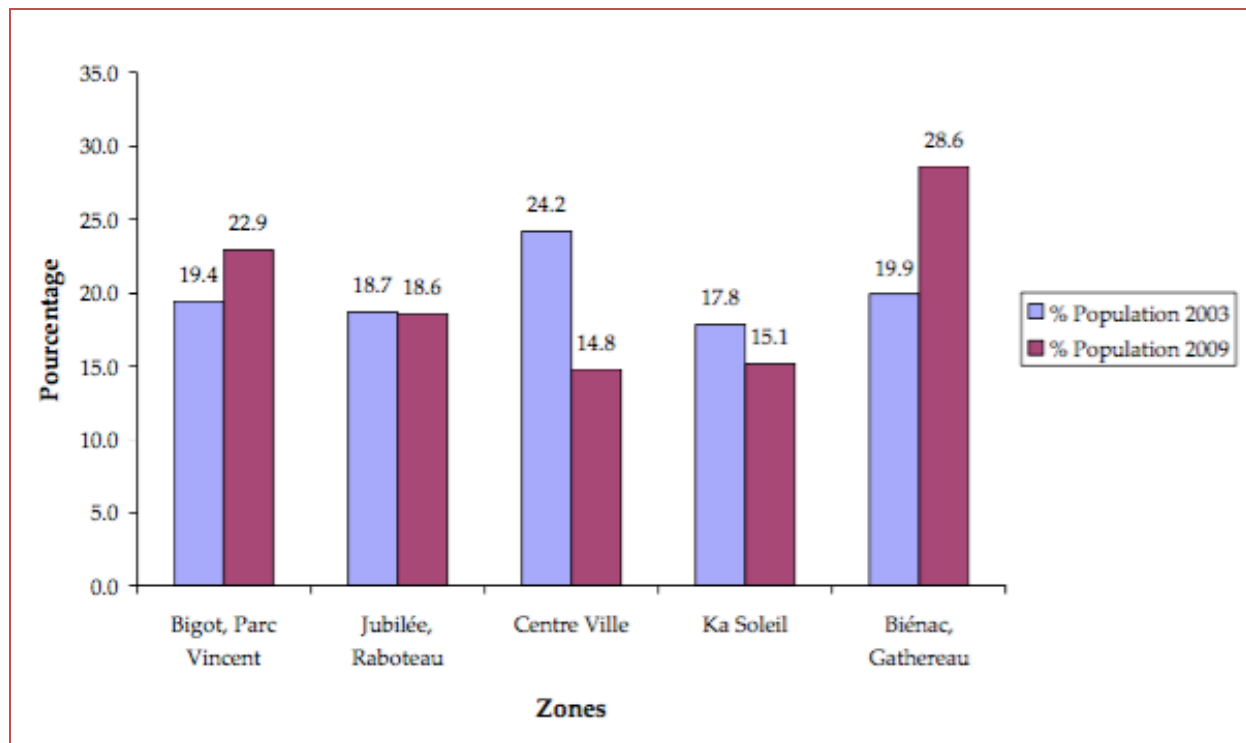
Le phénomène d'étalement urbain en Haïti n'a pas commencé avec les catastrophes des années 2000. Il y a lieu de faire la part entre la tendance générale datée de plusieurs décennies et l'étalement associé à ces récentes catastrophes avec des particularités pour chaque cas étudié. A travers notre étude nous constatons un paradoxe : la catastrophe impulse l'urbanisation en créant de nouveaux territoires du risque alors que l'urbanisation doit être considérée comme le plus puissant facteur de vulnérabilité à la base de la catastrophe. Cela va plus loin que la réalité constatée par Patrick Pigeon qui se demande *pourquoi l'urbanisation continue t-elle à progresser malgré les catastrophes ?* (Pigeon P., 2012). A notre tour de poser la question : pourquoi la catastrophe produit-elle des territoires urbains à risques, des territoires urbains vulnérables ? Notre propos ici c'est de montrer les mécanismes à l'œuvre dans la production d'espaces urbains vulnérables suite aux catastrophes.

Pour Fonds-Verrettes et Mapou, on ne peut parler d'étalement urbain, encore moins de son accélération suite à la catastrophe. Il s'agit plutôt d'un déplacement des villages quittant les sites inondables pour gagner d'autres espaces dans les environs jugés moins exposés. Par contre, comme l'étalement, il a débouché sur un autre niveau de mise en exposition aux aléas dits naturels, une nouvelle forme d'appropriation de l'espace produisant de nouveaux territoires vulnérables. A Mapou, la catastrophe de 2004 a amené une plus grande concentration des habitations du village à Grand-Fond. Il s'est ensuivi un changement morphologique. Le village est plus concentré et est appelé à se développer, à croître dans un environnement fragile (entre les deux parties les plus inondables du poljé, Plaine Mapou et Kakont, d'une part, et les collines du nord et du sud, d'autre part). Les rues mieux tracées donne naissance à des îlots plus ou moins définis. Le marché garde la même place à côté de l'espace ayant été inondée. A Fonds-Verrettes, il n'a pas été aussi aisé de déplacer le village. Le site est beaucoup plus difficile, car on est au fond d'une vallée où les rivières ont pris ou repris leur droit sur les habitations. La catastrophe avait poussé le village à s'étendre sur les pentes des deux rives, mais beaucoup plus sur la rive gauche (regard vers l'amont) en colline sur des pentes où les habitations seront appelées à gagner en densité avec la susceptibilité de provoquer des inondations cette fois par le ruissellement urbain.

Aux Gonaïves, les catastrophes de 2004 et de 2008 avaient des conséquences sociodémographiques et/ou socio-spatiales avec, en plus des décès, le déplacement ou les mobilités de population qu'elles induisent. Elles provoquent la migration vers d'autres villes du pays : Saint Marc, Cap-Haïtien, Port-au-Prince. On a observé une diminution de la population de la commune de 10.7% en 5 ans passant de 263 716 à 235 340 habitants de 2004 à 2009 (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2009). Tandis que la population urbaine est passée de 158 979 habitants en 2003 à 139 488. Elles provoquent aussi une mobilité interne : la population des quartiers centraux, très touchés par les inondations (Figure 53) - Centre Ville, K-Soleil, Jubilé/Raboteau - diminue tandis qu'elle augmente dans les secteurs épargnés par les catastrophes comme Biénac/Gattereau, Bigot/Parc-Vincent. On assiste donc à un renforcement de l'étalement dans ces secteurs. La population du Centre Ville et de K-Soleil - les deux secteurs les plus affectés - a baissé considérablement pour la période (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2009). Par contre les secteurs Biénac/Gattereau (Bienac, Gattereau, Praville, Bretagne) et Bigot/Parc Vincent ont vu leur population augmenter. Ces derniers sont devenus attractifs après les catastrophes à cause du fait qu'ils n'ont pas connu des dégâts élevés comme les précédents. Ainsi, la notion d'exit spatial, voire économique⁷⁸ est très applicable à la situation des Gonaïves suite aux catastrophes (Desse M., Lucien G-E., et Pierre J-Ph., 2012) (Figures 53 et 54).

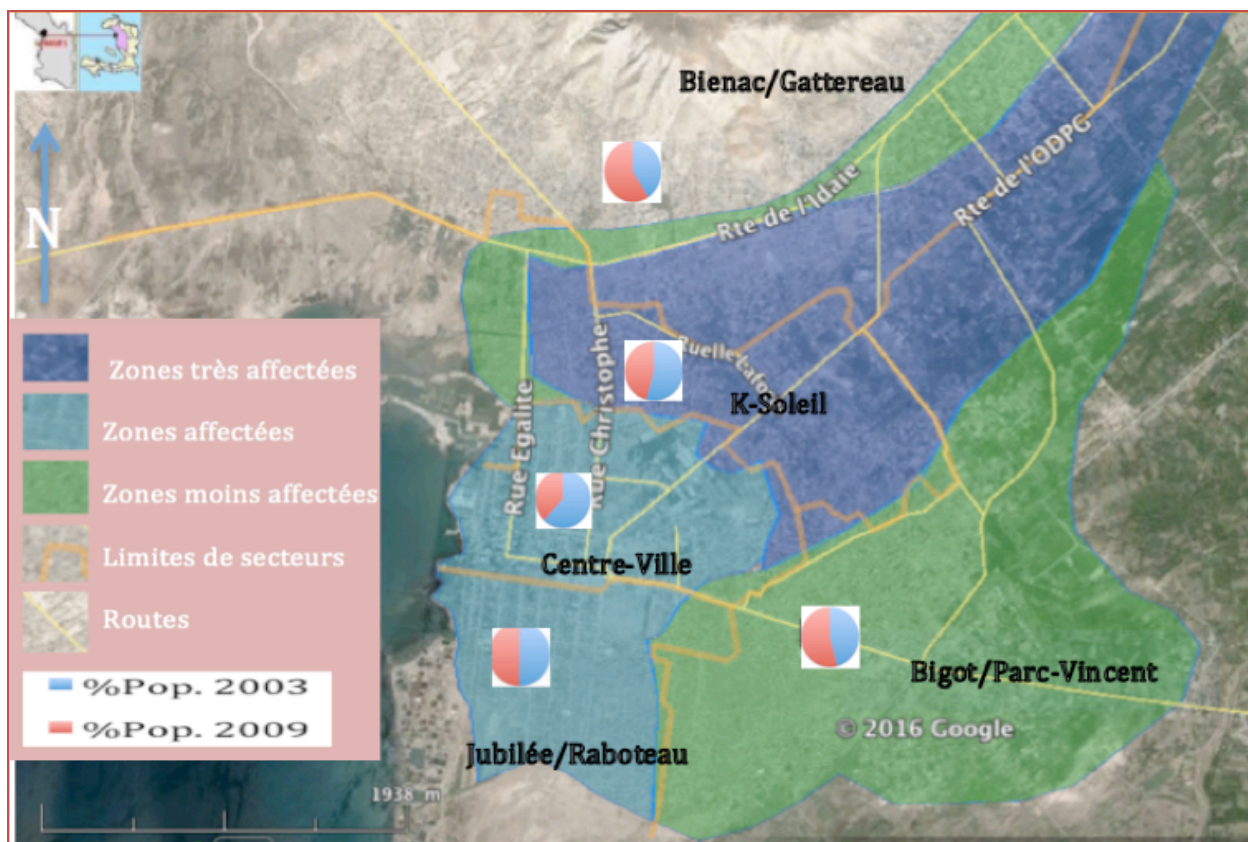
⁷⁸Michel Desse, Georges Eddy Lucien et Jean-Philippe Pierre définissent ainsi la notion d'exit ou défection empruntée à Albert Otto Hirschman (1970) : est une réaction de fuite : l'individu sort du système d'interaction, rompt la relation sociale, cesse de coopérer, se soustrait à l'autorité, au pouvoir qu'il exerce ou qu'il subit. Dans le cadre de la spatialisation des dynamiques, on peut distinguer un exit spatial, assimilé à la fuite et un exit social et économique qui s'accompagne d'un déclassement, de la recherche de moyens pour survivre.

Figure 53. Graphiques de la dynamique démographique aux Gonaïves avant et après les catastrophes 2004 et de 2008



Source :
 Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique,
 Système d'Enquêtes Rapide Post-Désastre (SERPOD), 2009
 Les chiffres représentent des pourcentages de la population de la ville des Gonaïves

Figure 54. La dynamique démographique des Gonaïves avant et après les catastrophes de 2004 et de 2008



Source :

Michelet Clerveau 2016

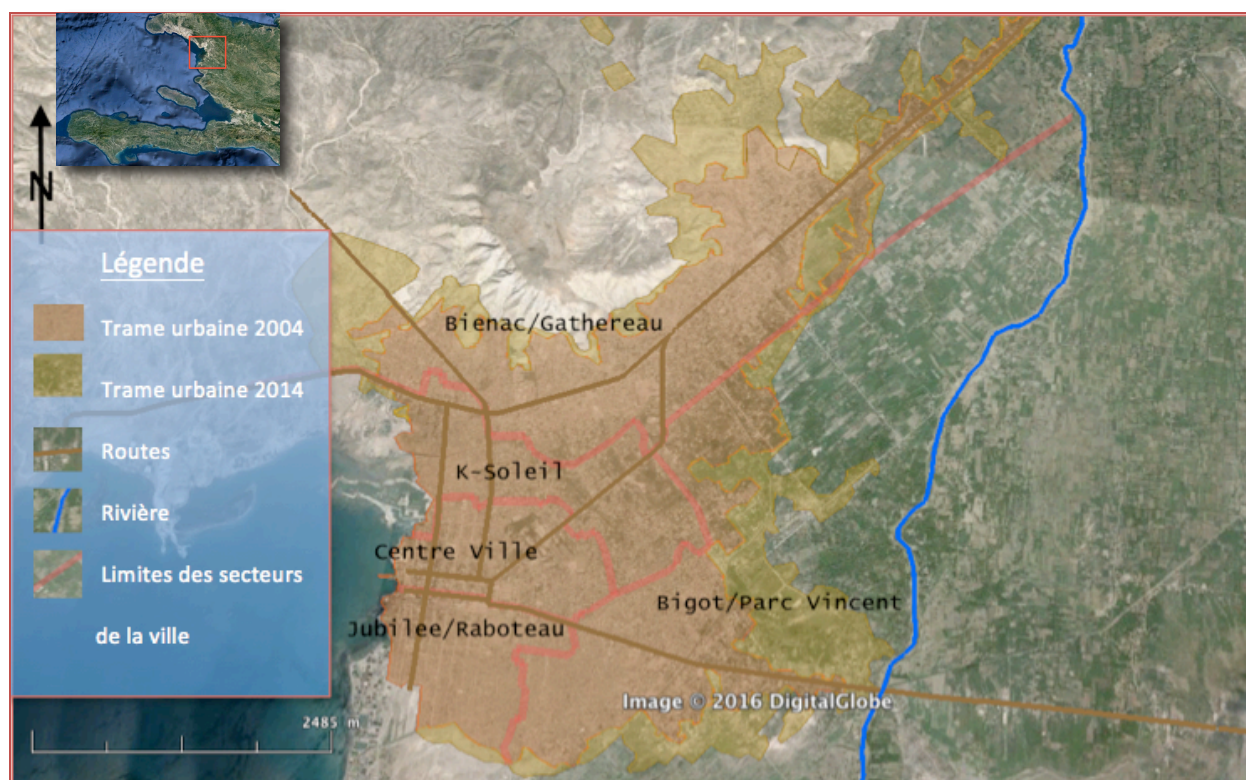
Données de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) et image Digital globe 2016

Cette carte complète la figure précédente.

Bigot, Châtelain, Bienac, Gattereau, Praville, Bois-d'Hommes, Bretagne étaient des territoires quasi vides d'habitations avant 1986. Bigot et Châtelain étaient encore agricoles. Réservées à la culture de la canne et de la banane, ces zones étaient interdites à la construction sous le gouvernement des Duvalier. A la chute des Duvalier, les migrants arrivent et s'y installent. Bienac tient son nom de la Colline de Bienac ou Morne Bienac (Blénac à l'origine). Il était densément couvert de vigne à l'origine, de la période coloniale au XXe siècle. C'est aujourd'hui une étendue dénudée, un sol marqué par la salinité qui reçoit des habitations dans le cadre d'un processus d'étalement de la ville. Le processus d'étalement ayant suivi les catastrophes se faisant vers ces secteurs, les collines de Bienac, de Praville et de Gattereau, de Bretagne, dans le secteur dit Bienac/Gattereau au nord ; et le secteur sud-est à savoir Bigot/Parc Vincent (Figure 55). Connaît-on le vrai motif de ces déplacements ? Ces secteurs n'ont pas subi

beaucoup de perte lors des dernières catastrophes. Mais, on ne peut parler, pour cette zone, d'une accélération de l'étalement. Le rythme spatial semble être à peu près normal. Mais avec la forte mobilité de la population, on a une augmentation plus rapidement de la densité. Toutefois, à Port-au-Prince, l'étalement urbain consécutif à la catastrophe sismique a été manifeste et spectaculaire.

Figure 55. Evolution de la trame urbaine des Gonaïves de 2004 à 2014



Source :
Michelet Clerveau, 2016, Image Digital Globe 2015

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est un événement sans précédent par la mobilité de population qu'il enclenche à l'intérieur du pays : 1 500 000 déplacés internes ou sans-abris. Le parc de logement a diminué considérablement. Les petits propriétaires de logement n'avaient ni assurance ni accès au crédit. Et aucune politique n'a été menée en ce sens après le séisme. Difficile donc de se relever. Toute la population pauvre va en souffrir. Face à des centaines de milliers de logements détruits, le problème de logement s'est aggravé. A Port-au-Prince, la réponse passe par une stratégie populaire de relogement, de logement et d'accès au

foncier à la faveur de la nouvelle situation créée par le séisme : le déplacement interne. Se pose alors le problème d'utilisation et d'occupation de l'espace, un problème classique occupant une place centrale en temps de crise.

« L'analyse des grandes catastrophes montre en effet que l'occupation du sol fait l'objet de bouleversements, d'intérêts et d'actions spécifiques parfois en compétition, montrant des situations très différentes en fonction du contexte (...). Le séisme du 12 janvier 2010 dans la capitale haïtienne a illustré l'ampleur des défis de gestion autour de la question de l'occupation et de l'utilisation du sol. Ces défis ont concerné aussi bien l'abandon des logements et l'ampleur des besoins en espaces libres pour les camps, que les besoins de la réponse humanitaire ou l'importance des espaces à déblayer. D'autres événements comme l'ouragan Katrina aux États-Unis en 2005, le tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est ou le typhon Haiyan aux Philippines en 2013, ont souligné ce problème. Un des premiers aspects qui ressort des grandes catastrophes est le manque de terrains disponibles. Ceci est particulièrement vrai suite aux séismes, aux tsunamis ou aux ouragans qui provoquent la perte de logements (par destruction ou suite aux inondations) et qui génèrent de grandes quantités de débris à déblayer ». (Robert J. et D'Ercole R., L'occupation et l'utilisation du sol en période de crise, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 698, mis en ligne le 20 décembre 2014, consulté le 19 mai 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/26587> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26587, P. 6)

Lors des catastrophes, des espaces sont souvent rendus indisponibles : plus de 80 000 hectares à Aceh, 80% de la ville de New Orléans lors du cyclone Katrina en 2005, , une grande partie de la ville de Tocloban (Philippines) en 2013. En Haïti, au centre de Port-au-Prince seulement, il y a eu 10 millions de mètres cubes de déblais obstruant l'espace de la ville la rendant inutilisable. Ainsi les populations et les pouvoirs publics sont contraints de chercher d'autres espaces d'occupation, ce qui conduit toujours à l'exit spatial (Desse M., Lucien G-E., et Pierre J-P., 2012). « *L'exemple le plus frappant concerne l'aéroport de Port-au-Prince qui s'est constitué en quartier général des organisations nationales et internationales, forcées d'abandonner le centre-ville* » (Robert J. et D'Ercole R., 2014). Tous les espaces vacants, publics et privés, les parterres entre les voies publiques, etc. sont occupés par des tentes de Port-au-Prince à Jacmel en passant par Léogâne, Petit Goâve et Grand Goâve. Les villes de l'ouest et du sud-est se sont transformées en un vaste espaces de camps de déplacés internes (Photo 20) (Figure 56). « *Des familles entières se sont précipitées vers ces espaces, attirées par les aides palliatives offertes par les ONG et par l'espoir de recevoir gracieusement un logement ou de sortir d'un système de location appauvrissant* » (Hurbon L. 2012).

Photo 20. Camp à la Croix-des-Bouquets après le tremblement de terre du 12 janvier 2010



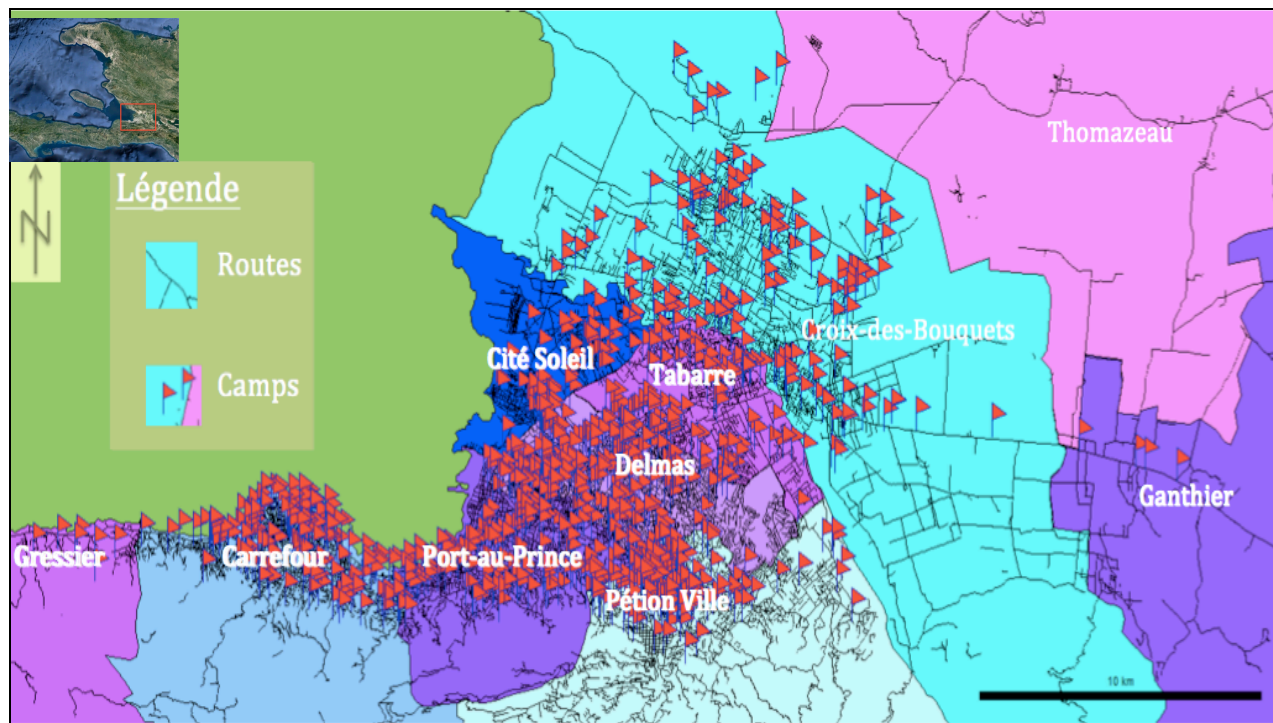
Crédit :
Desse M., mai 2011

« Ayant mis dans la rue un million cinq cent mille sans-abris, la partie la plus visible du désastre humain », nous dit Peck, n'a laissé aucun espace vide « Tout espace libre de la ville est systématiquement occupé par des abris précaires. Les jardins publics, des propriétés privées, les parkings, les cours d'écoles, les terrains de sport, les cours d'hôpitaux, les terrains vagues. Et surtout un gigantesque terrain de golf sur les hauteurs de Pétiion-Ville, un lieu qui va écrire l'une des pages les plus emblématiques de l'histoire de la reconstruction. » (Peck, Assistance mortelle 37 :16-37 : 52,)⁷⁹

« En Haïti, les places publiques sont devenues, après le tremblement de terre de 2010, des lieux de campements spontanés des victimes déplacées par la catastrophe. Depuis, leur statut change pour devenir des lieux d'espoir de justice face aux inégalités d'une crise du logement généralisée. Comme dans d'autres contextes, occuper l'espace public apparaît comme un moyen de lutte pour le droit au logement ». (L'Etang G., Haïti après la catastrophe : camps, bidonvilles et crise du logement, Métropolitiques, 21 décembre 2011, p. 1)

⁷⁹ Odonel Pierre-Louis, L'émancipation au Coeur de la politique du sentiment et de la logique humanitaire en Haïti, thèse de doctorat à l'Université Paris 7, 2012.

Figure 56. Les camps dans la région de Port-au-Prince après le tremblement de terre du 12 janvier 2010



Source :
Michelet Clerveau, 2016, données : Bernard Lortic, IRD, 2010

L'occupation des espaces publics et privés va être un précédent à l'occupation durable de certains espaces en périphérie. Les solutions proposées pour le relogement des déplacés internes, à part les initiatives individuelles, ont été les suivantes : les abris transitoires ou T. shelters ; la reconstruction des maisons taguées rouge ; la réparation des maisons taguées jaune et la subvention au loyer (Noel R. et Broudic C., 2013). Il faut dire qu'il y avait une autre option qu'on n'avait pas considéré pour telle ou qui n'a pas été officielle, l'expulsion. Cette stratégie d'expulsion a été utilisée pour des camps situés sur des terrains privés et aussi dans des zones résidentielles ou les déplacés sont perçus comme encombrants parfois même sur des terrains publics. Parfois on utilise de vrais policiers comme on utilise parfois de faux. Dans les deux cas il s'agit de faire pression sur les occupants créant chez eux un sentiment de terreur le jour comme la nuit afin qu'ils se décident à laisser le camp. Ce type d'expulsion est encouragé par les humanitaires qui l'accompagnent en cessant les distributions de kits. C'est pourquoi les représentants des organisations humanitaires répètent toujours : « *Nous ne voulons pas que les*

gens se sentent trop à l'aise dans les camps, sinon ils ne partiront jamais » (Snyder M., 2013)⁸⁰. Entre expulsions et départs volontaires il n'y a donc pas une frontière bien définie. Il est vrai que certains ne sont venus que pour être aidés et d'autres avaient peur des constructions en béton. Mais il y avait beaucoup de véritables sans-abris qui n'avaient pas où aller. En 2011 ils étaient 223 000 occupants des camps qui étaient sous la menace d'expulsion dont 44 000 ont vite laissé le camp (Snyder M., 2013)⁸¹. C'est un acte dans lequel se sont impliqués même les maires et peut être l'Etat. Le maire de Delmas d'alors, Wilson Jeudy, a été accusé dans l'expulsion des occupants des terrains de l'Etat dans cette commune⁸². Souvent pendant les expulsions les menaces sont mis à exécution faisant des morts. C'est le cas de Thélucia Ciffrin, 51 ans, frappée à mort par un agent de sécurité d'une entreprise sous les ordres du propriétaire. Les démarches auprès de la justice sont restées sans suite (Dupain E., 2013). Le relogement des déplacés du camp du terrain de Golfe de Pétiion-Ville à Corail-Cesselesse, au nord de l'agglomération, faisait-il partie déjà de la stratégie d'expulsion ? Nous ne pouvons nous empresse de l'affirmer. Départ volontaire ? En tout cas, c'était à prendre ou à laisser. Comment faire la part entre départ volontaire et expulsion dans la diminution considérable des occupants des camps entre 2010 et 2013 ? Difficile (Tableau xxviii). La question à poser maintenant : Quels sont les effets socio-spatiaux des expulsions ? Sans doute la réoccupation de certaines habitations taguées rouge (à démolir) ou jaune (à reconstruire) suite à une réparation sommaire voire sans aucune réparation. Il ne suffisait d'indiquer les habitations à démolir et celles à réparer, l'Etat devait se charger de la démolition au moins pour assurer un minimum de sécurité la population. Le drame du 4 mai 2016 à Carrefour où 5 personnes sont mortes et 10 autres blessées, en a été une conséquence (Photo 21).

⁸⁰ Procès verbal de la réunion internationale de Action Ties, CCCM et Protection Cluster, mars, avril, 2010.

⁸¹ CCCM, Haiti- Nearly one quarter of those still homeless in Haiti threatened with eviction press release, april 1, 2011, http://www.cccmhaiti.info/z_nearly_one_quarter_of_those_still_homeless_haiti_threatened_eviction.php

⁸² Bri kouri nouvel gaye : "violent and destructive evictionat the Kafou Ayopo, Haiti. <http://brikourinouvelgaye.com/2011/05/23>

Tableau xxviii. Nombre estimés de sites, de ménages et d'individus déplacés, identifiés par la DTM, Juillet 2010 à Juin 2013

Mois	Sites	Ménages	Individus
JUI '10	1,555	361,517	1,536,447
SEP '10	1,356	321,208	1,374,273
NOV '10	1,199	245,586	1,068,882
JAN '11	1,152	195,776	806,377
MAR '11	1,061	171,307	680,494
MAI '11	1,001	158,437	634,807
JUI '11	894	149,317	594,811
SEP '11	802	135,961	550,560
NOV '11	758	127,658	519,164
JAN '12	707	126,218	515,961
FEV '12	660	120,791	490,545
AVR '12	602	105,064	419,740
JUI '12	575	97,913	390,276
AOUT '12	541	93,748	369,353
OCT '12	496	90,415	357,785
DEC '12	450	87,750	347,284
MAR '13	385	81,349	320,051
JUI '13	352	70,910	278,945

Source :

OIM⁸³, 2013

« Sévèrement endommagée par le séisme de 2010, cette maison, qui s'est effondrée, avait été classée parmi les maisons à démolir par le Ministère des Travaux Publics Transport et Communication. Mais son gérant l'a réparée sans l'autorisation de la mairie et l'a mise en location (...) Cela fait tantôt quatre mois depuis que le gérant avait été appréhendé par la police avec pour chef d'accusation la mise en danger de la vie d'autrui. Mais il a été libéré sans motif, a dénoncé Abednego Desruisseaux» (Le Nouvelliste numéro, 5 mai 2016)

⁸³ Organisation Internationale de la Migration

Photo 21. Sapeurs-pompiers cherchant des rescapes suite l'effondrement d'un bâtiment fissuré par le séisme de 2010 (Carrefour, 4 mai 2016)



Crédit :

Le Nouvelliste, 5 mai 2016

<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/158574/Effondrement-dune-maison-cinq-morts-et-une-dizaine-de-blesses#sthash.o1qOar8a.YsQWAZnY.dpuf>

L'autre option serait la recherche d'autres camps, et les plus disponibles sont dans les marges urbaines. D'où une forte accélération de l'étalement. Si les abris transitoires a été la principale option officielle jusqu'en 2012 (111 000 familles). C'est la subvention au loyer qui a pris le dessus après cette date (36 000 familles). Il faut dire que plus de 40 000 logements ont été reconstruites ou réparées par les familles elles-mêmes (Noel R. et Broudic C., 2013). Une fois encore, la situation a été propice à l'acquisition de terrain dans les marges et la subvention au loyer pouvait donner aux familles la possibilité de se payer des parcelles. Ce serait la meilleure

option pour une famille pauvre au lieu d'accepter la subvention pour une seule année de loyer. Toutefois, cette option n'a pas été facile dans la mesure où cela passait par un arrangement entre le propriétaire de maison, le bailleur et le bénéficiaire. Dans ce cas il faut des stratégies de contournement. Comment ? Un habitant de Montagne Sort explique :

Le processus de distribution de l'indemnité est simple. On nous donne la possibilité de chercher notre maison dans l'endroit voulu. Une fois que les responsables visitent la maison, et celle-ci est acceptée, l'entente convenue, on nous remet la clé, [...]. C'est la version officielle. Dans certains cas, il n'y a pas toute cette procédure, car les responsables sont mus davantage par l'idée de nous faire vider les lieux que de nous aider réellement à avoir un logement décent. Toutes les procédures ne sont pas tout à fait systématiquement respectées. Mais, pour bien dire, on peut contourner la procédure la plus rigoureuse. On planifie une entente avec un propriétaire (ami, membre de la famille, ou autre) ; généralement ce dernier reçoit un quart du montant, pour la dissimulation. Avec l'argent qui nous reste, on arrive à affermer une parcelle ici. Il est préférable de vivre dans une baraque, même mal pourvue, appartenant à soi-même dans une perspective projetée sur le long terme, que de vivre dans une maison convenable, mais dont on ne sait pas ce qui arrivera à l'échéance de la durée (une année) de la location. Ici je sais que je ne serai jamais en location. L'argent à payer le logement me servira toujours pour améliorer ma maison. (Noël R. et Broudic C., Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif, Groupe URD, 2013, p. 29)

En tout état de cause, on observe une accélération de l'extension urbaine sans doute en relation avec cette situation post-séisme. Selon le directeur du volet relogement de l'UCLBP⁸⁴ 60% des familles n'avaient pas continué le loyer pour une seconde année consécutive. Il faut préciser que la subvention au loyer n'a pas été la cause unique. Dans le contexte post-séisme, on n'a plus besoin d'avoir les moyens de construire une maison. Des bâches en plastiques, des préfabriqués et de simples matériaux de récupération suffisent. Les bâches en plastiques, on en avait à profusion. Grace aux ONG et agences humanitaires. Elles couvrent tous les coins de rues, les cours des maisons privées, des écoles, des universités, etc. Avoir un chez soi devient vite facile pour des gens qui n'avaient pas d'accès au foncier ni à un logement décent, un droit (classé dans la catégorie des droits socio-économiques et environnementaux) reconnu par la constitution haïtienne dans son article 22. La tendance, c'est de laisser le loyer pour être propriétaire. Le déficit de logement dans le pays variant entre 300 000 et 1 millions (Mathon D., 2012).

⁸⁴ Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics

Les espaces périphériques allaient représenter une opportunité d'accès au foncier pour la population après le séisme. Opportunité aussi pour ceux qui veulent en profiter pour faire de l'argent, car des gens influent et parfois des autorités locales se font passer pour propriétaires afin de mettre en vente les parcelles. Au moment du séisme, certains locataires venaient de payer leur loyer. Il leur devient difficile de récupérer l'argent. Et il devient d'autant plus difficile de trouver les moyens d'un nouvel affermage que la disponibilité en logement s'en trouve brusquement réduite. Il n'est plus gênant de rester longtemps sous la tente. C'est une occasion aussi d'une transition à l'âge adulte pour les jeunes, ce qui contribuait à l'augmentation des foyers. La majorité de jeunes femmes rencontrées à Haut-Damier (Cabaret) sont des membres de nouveaux couples fondés après le tremblement de terre. Comme il n'y a pas assez de place sous une seule tente pour les familles nombreuses, les jeunes se procurent leurs propres tentes. C'est l'occasion pour eux d'avoir leurs propres initiatives. Et c'était l'opportunité aussi d'obtenir leurs propres aides des ONG et du gouvernement, aides en nourritures, en tentes, en bâches en plastiques et, plus tard, en argent pour la location de maison. Ou bien ils peuvent intégrer un petit projet de reconstruction comme c'est le cas pour les bénéficiaires du village précité. La nouvelle habitation sur le bras, les gens cherchent des espaces pour la déposer. Les périphéries, ce sont les lieux où il est facile d'en trouver. C'est un étalement multidirectionnel. S'il y a des zones où l'on peut juste parler d'une tendance ante qui continue, il y en a où l'on observe une production de sols urbains à l'occasion de la catastrophe sismique. Et c'est déjà le début de la reconstruction pour les plus démunis. « *Les habitats spontanés se sont ainsi multipliés, couvrant la ville d'une nouvelle génération de bidonvilles* » (Grünwald F., 2012). Dans le cas de Port-au-Prince, notre travail de recherche aborde l'accélération de l'étalement urbain sur deux secteurs : le sud où nous nous intéressons à l'axe Morne Menard/Debussy, au Morne l'Hôpital ; le nord qui a vu la naissance de nouveaux villages sur des terrains pouvant être considérés comme des déserts humains avant la catastrophe : Corail Cesselesse et Onaville 22.

Corail-Cesselesse, Onaville, Canaan, Jérusalem (65 à 100 000 habitants sur 11 kilomètres carrés en 2013, soit 10 000 dans le camp planifié) (Gérard E. 2013), Village Lumane Casimir, Village Haut Damier, sont autant de quartiers ayant vu le jour juste après le tremblement de terre (Figure 57). Ce sont des produits même du tremblement de terre du 12

janvier 2010. Le nom Corail-cesselesse rappelle les plantations de cannes et de sisal que cet espace abritait autrefois (Gérard E. 2013). Seulement Onaville, une cité planifiée, s'isolait au pied de la Chaîne des Matheux avant la catastrophe avec beaucoup de maisons restées vides à cause de l'éloignement par rapport aux centres urbains. L'occupation de cette zone faisant suite à l'installation du camp Corail-Cesselesse décidée par les ONG et les agences humanitaires après la déclaration d'utilité publique (22 mars 2010) de tout cet espace par le gouvernement. On a ainsi donné l'occasion aux occupants de ces lieux publics et des espaces privés à revendiquer par leur présence et leur installation l'accès à ces propriétés considérées comme une manne foncière. Aussi, c'est toute la zone environnant le camp Corail-Cesselesse, le piémont de la chaîne des Matheux, qui est squattérisé dans une vaste ruée vers la terre les premiers arrivant s'adonnant à la spéculation sur des terres déjà accaparées (Photo 22). Planifié ou non, c'est un vaste bidonville depourvu de tout équipement de base : eau, électricité et infrastructure sanitaire. L'habitation Corail-Cesselesse englobait les actuelles cités développées après le séisme : Corail-Cesselesse, Canaan, Jerusalem, etc. Elle fait partie de la section communale de Varreux II de la commune de la Croix-des-Bouquets (Noël R., 2012). Cet espace aride qui reçoit 900 mm de pluie en moyenne par an (Très en dessous de la moyenne nationale, soit 1400 mm) était occupé par quelques paysans faisant paître leur maigres troupeaux.

Photo 22. Urbanisation au piémont de la chaîne des Matheux après le tremblement de terre du 12 janvier 2010

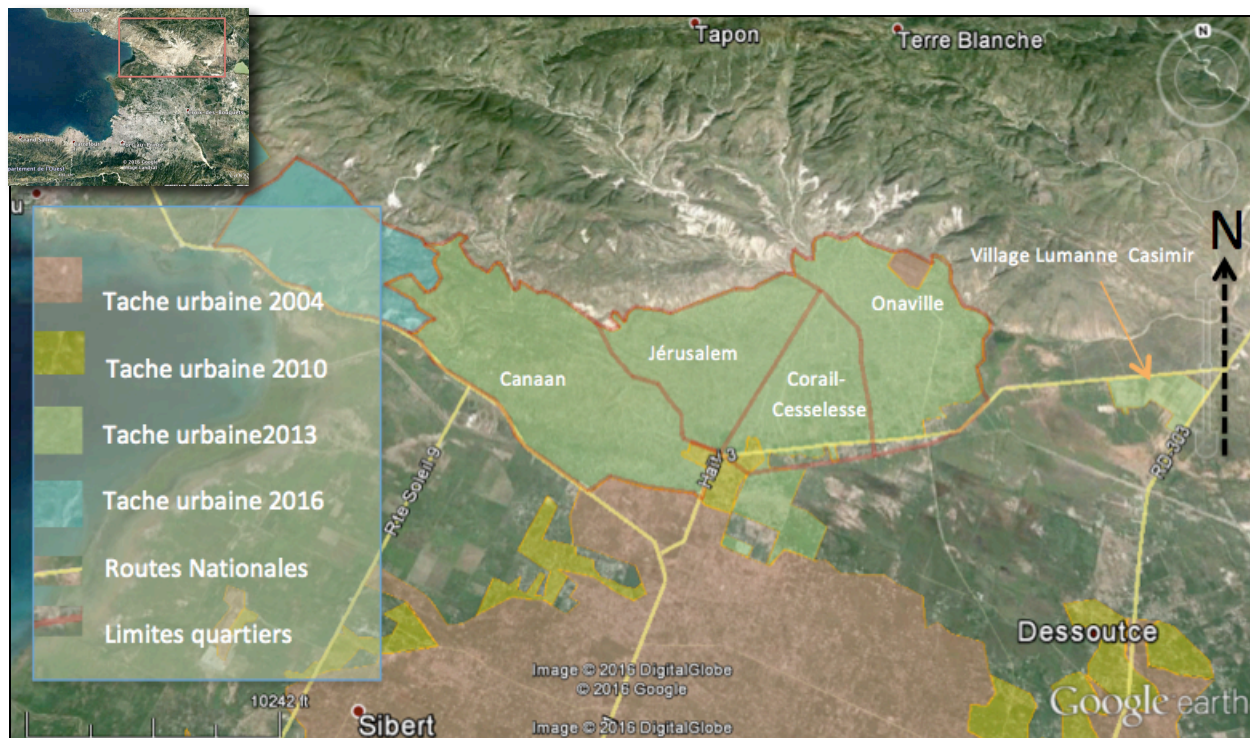


Crédit :

ARCHAMBEAU O., 2015

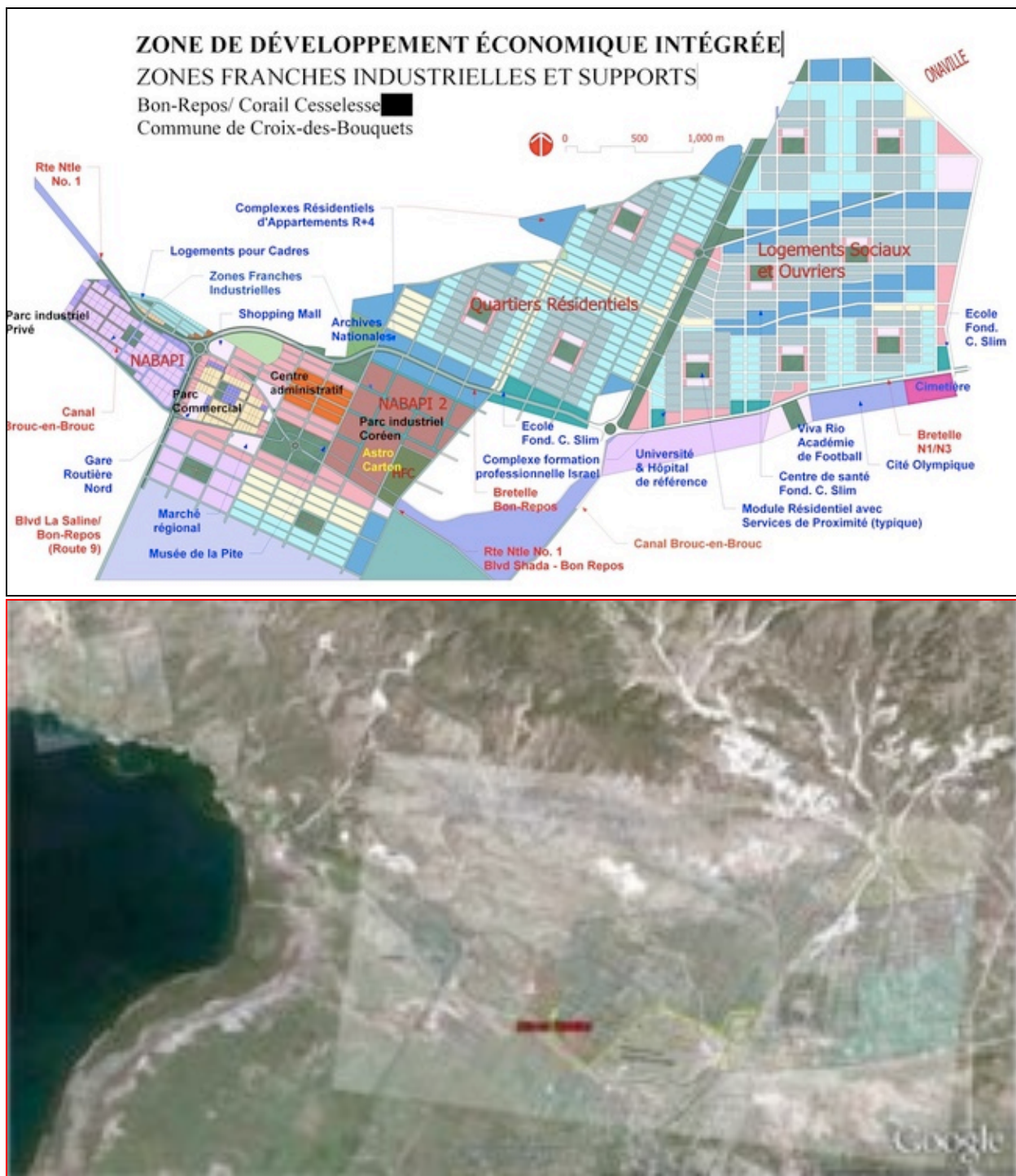
Une partie de cet espace serait la propriété de l'Etat et une bonne partie appartiendrait à la firme privée NABATEC SA qui avait le projet de zone économique intégrée à partir de 1999 appelé « Habitat Haïti 2020 » (Figure 58). Ce projet de 2 milliards de dollars USD reparti sur 15 ans prévoyait la création de parcs industriels, de maisons unifamiliales, des écoles, des espaces verts ainsi qu'un centre commercial. Il faut souligner qu'en Haïti, en ce qui concerne les titres de propriété, la situation n'est pas claire. Personne n'est en mesure de juger de l'authenticité des titres de propriété de NABATEC SA. Cette fois, la démarche d'expulsion paraît difficile. D'autant plus qu'il y a une déclaration d'utilité publique sur la base de laquelle les populations occupent ce territoire. Des démarches sont entreprises auprès de l'Etat pour un dédommagement de la firme.

Figure 57. L'évolution de l'urbanisation et la naissance de nouvelles cités au nord de Port-au-Prince après le tremblement de terre du 12 janvier 2010



Source :
CLERVEAU M., 2016, Image : Digital Globe, 2016

Figure 58. Maquette du projet : Plan d'ensemble zone de développement économique Habitat Haïti 2004
NABATEC SA



Source :
Gérald E-B., 2013

Au nord de l'agglomération de Port-au-Prince, Corail Cesselesse est situé à 15 km du centre ville. Cette une terre aride, dénudée située dans le cône de déjection d'une rivière à sec, rivière Lan Couline. Malgré la réticence du gouvernement haïtien et de certaines ONG, ce site répulsif avait été choisi par l'armée étatsunienne pour le relogement des sinistrés du séisme. Ce camp reçoit les déplacés du terrain de golfe de Pétion Ville et autres dont la désoccupation rapide faisait l'objet de toute l'attention des autorités.

Comme pour toute la zone longeant la bordure nord de l'agglomération, c'est toute une zone d'extension urbaine qui a vu le jour rien que le lendemain du séisme. 100% des habitants de Corail Cesselesse et 85.7% de ceux de Onaville 22⁸⁵ sont arrivés après le séisme. Ce n'est pas différent pour Canaan, Haut-Damier et village Lumane Casimir. Seulement Jerusalem avait *quelques grandes maisons protégées par de hauts murs avant le séisme* (Noël R., 2012). Le fait que le gouvernement avait déclaré cet espace d'utilité publique avant l'installation du camp montrerait une certaine volonté d'une installation durable voire définitive de la population.

A noter que deux espaces ont été déclarés d'utilité publique après le séisme : cet espace, qui nous préoccupe, et le centre ville de Port-au-Prince pour lequel plusieurs plans de reconstruction ont été conçus. Dans cette zone déclarée d'utilité publique, il y avait deux logiques d'occupation : une logique formelle avec le camp Corail-Cesselesse et une logique informelle avec l'apparition spontanée d'autres camps. A Corail-Cesselesse, c'était, classiquement, la planification, l'organisation par les humanitaires. Ailleurs, dans la zone, on peut parler d'une autre forme d'organisation partant d'initiative individuelle tendant à devenir collectives par delà l'informalité. C'est le cas de Onaville 22. Des initiatives individuelles dans l'informalité se crée plus vite une cohésion sociale. Il se développe un sentiment d'appartenance permettant une projection dans le futur comme l'a montré Alice Corbet pour Canaan, la cité informelle voisine (Corbet A., 2014). A Onaville 22, les habitants s'organisent en dehors d'initiative extérieure. Il y a une place publique, des routes. Ils revendiquent les services sociaux de base. La présence de maisons en dur ou même des

⁸⁵ Onaville 22 est un site contigu à la cité planifiée Onaville envahi après le tremblement de terre.

tentatives de constructions parasismiques montre la visée d'un relogement durable de la population et l'accès à la propriété foncière et immobilière.

A Corail Cesselesse, camp planifié avec des interventions massives des humanitaires, les liens sociaux tardaient à se développer même si la population à la même visée que celle de Onaville et des autres camps à savoir un relogement durable ou définitif et l'accès à la propriété foncière et immobilière. Le camp vivait pendant longtemps au rythme des distributions humanitaires. Demeure la même structure de camp avec les T. Shelter (Abri transitionnel). Le marché public n'est né qu'en 2012 alors que les habitants s'approvisionnaient à Canaan et à Port-au-Prince. L'organisation initiale sous forme de camp a perduré. L'administration de Corail-cesselesse restait aux mains des humanitaires à travers l'*American Refugee Committee* jusqu'à mi-2011 avant le transfert de la responsabilité à la municipalité de la Croix des Bouquets (Corbet A., 2014).

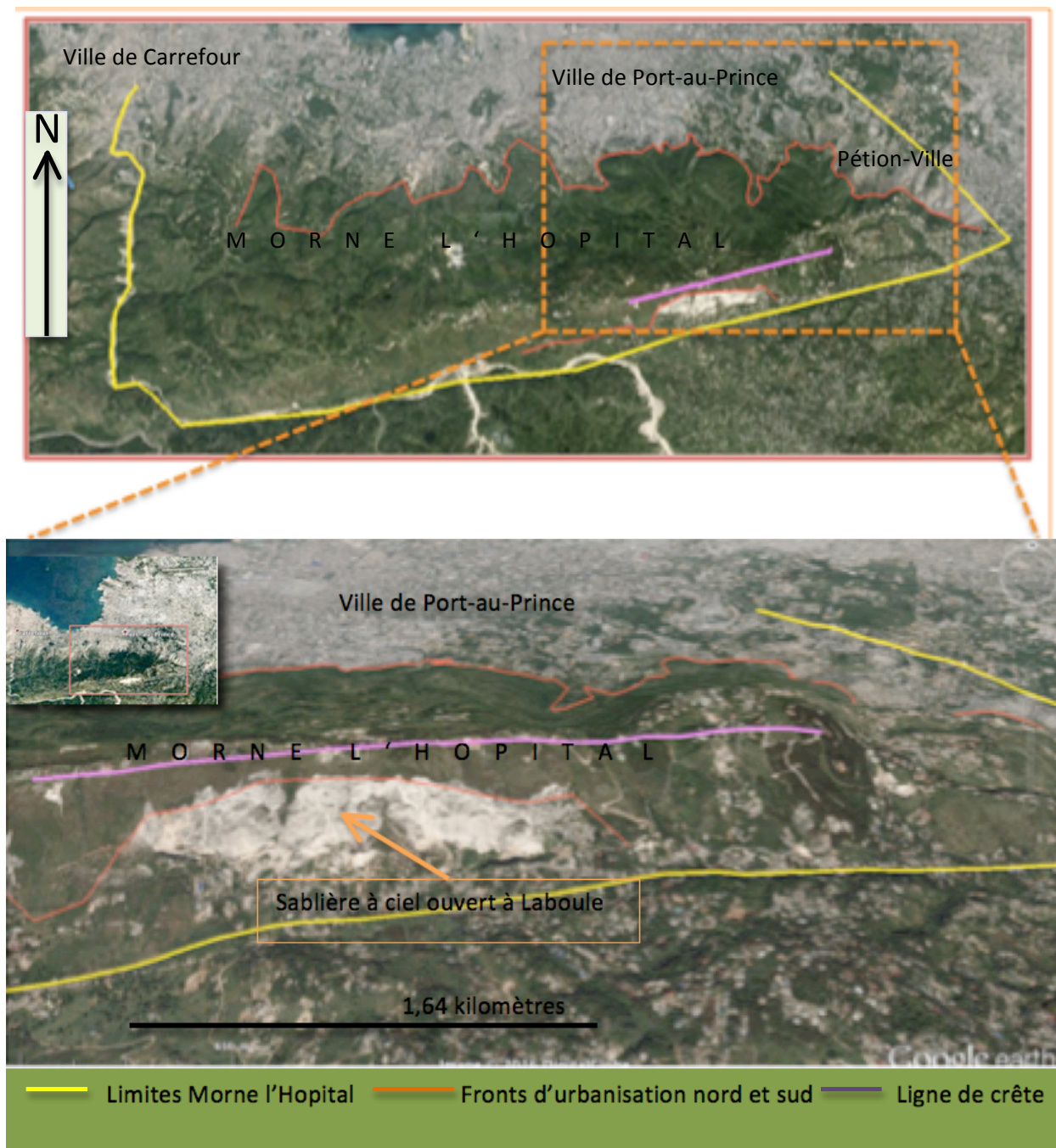
« Corail n'a pas été construit « autour » d'un projet commun : sa forme est « alignée ». Les abris uniformisés ne débouchent que sur des unités de toilettes et de douches, et régulièrement sur des terrains de jeu pour les plus jeunes, relativement peu utilisés car les enfants aident beaucoup leurs familles. Jusqu'en 2012, Corail vivait à heures fixes, lors du passage des multiples ONG qui distribuaient de l'eau ou de la nourriture, nettoyaient les infrastructures sanitaires, donnaient des lunettes de vue ou de soleil, organisaient des camps d'activité pour les jeunes ou, pour certaines, des séances de prière collective. Cela a provoqué de grandes attentes envers le personnel humanitaire, lequel était vu à la fois comme celui qui entretient le camp et comme celui qui peut procurer quelque chose. Mais le manque de flexibilité de Corail, dans sa structure urbanistique comme dans sa gestion quotidienne, a vite donné l'impression aux habitants de subir la mise en camp. » (Corbet A., *Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti* », *Cultures & Conflits* [En ligne], 93 | printemps 2014, mis en ligne le 02 juillet 2015, consulté le 21 août 2014. URL : <http://conflits.revues.org/18857>, p. 94)

Depuis 2011, Corail-Cesselesse est sorti de l'emprise de l'humanitaire pour rattraper le rythme d'évolution de ses voisins. Corail-Cesselesse et Onaville 22 sont définitivement des quartiers qui, malgré la différence de rythme d'évolution, participent d'une même dynamique, l'extension des quartiers précaires de l'agglomération port-au-princienne. Il n'en est pas autrement pour Canaan, Jérusalem, Village Lumane Casimir etc. Le résultat aboutira dans l'ensemble à la même situation de dysfonctionnement et au même processus de précarisation et de vulnérabilisation. Il s'agit, en effet, pour toutes ces nouvelles cités, d'un habitat généralement pauvre où l'auto construction est la norme.

Au Morne l'Hôpital, pendant longtemps, l'urbanisation évite les pentes très fortes, ce qui semblait donner raison au Géographe Henri Godard qui présentait la montagne et la mer comme deux obstacles infranchissables par l'urbanisation (Godard H. R., 1983). Aujourd'hui Morne l'Hôpital est attaqué sur plusieurs fronts (d'urbani d'urbanisation et d'activités au niveau des deux versants) (Figure 59). Il est attaqué par les piémonts, à partir d'un front nord-sud et sud-nord, une urbanisation liée au processus normal d'étalement, moins rapide que l'urbanisation qui a gagné les collines et les plaines vers Bourdons, Pétion Ville, la plaine du Cul- de-Sac, Carrefour et Gressier. Les familles qui s'y installent sont majoritairement pauvres. Plus on monte, plus l'habitat se dégrade. Il (le Morne l'Hôpital) est aussi attaqué par le haut, depuis Pétion Ville en passant par Boutilliers, un front est-ouest, suivant la ligne de crête. Les habitants concernés sont plutôt aisés, voire très aisés. Et au milieu des versants nord et sud, on trouve un type d'habitat semi rural qui contribue à la rupture de l'équilibre écologique. S'ajoute l'exploitation de sable dont la plus importante est la sablière de Laboule sur le versant sud.

L'axe que nous avons choisi, à savoir Morne Menard/Debussy, a connu une plus grande accélération de l'extension périphérique après le tremblement de terre. Il comprend Morne Ménard, Monoville, Canot, Cité Georges et la Grotte à cheval sur les communes de Port-au-Prince (Canot, Cité Georges et La Grotte) et de Pétion-Ville (Figure 60). Morne Menard et Monoville font partie de ce que certains appellent la Grande Jalousie, faisant référence au quartier Jalousie en marge de Pétion Ville. Cette zone (l'axe Morne Menard/Débussy) qui surplombe les quartiers de Juvénat, de Canapé Vert, de Turgeau et de Débussy au bas du plus haut sommet du Morne l'Hôpital qui culmine à 1034 mètres, a été attaquée par l'urbanisation d'abord à l'est par les quartiers Jalousie et Déshermite depuis les années 1960. C'est dans cette zone qu'on peut justifier un processus de production de sols urbains en augmentation depuis les années 2000 avec une accélération après la catastrophe sismique. Dans la situation créée par la crise de 2010, la population y voit un espace donnant la possibilité d'accès au foncier comme c'était le cas pour le nord de Port-au-Prince. L'accès à la propriété (41%) et la catastrophe (11%) étant les premiers mobiles des déplacements des nouveaux occupants (Tableau xxix).

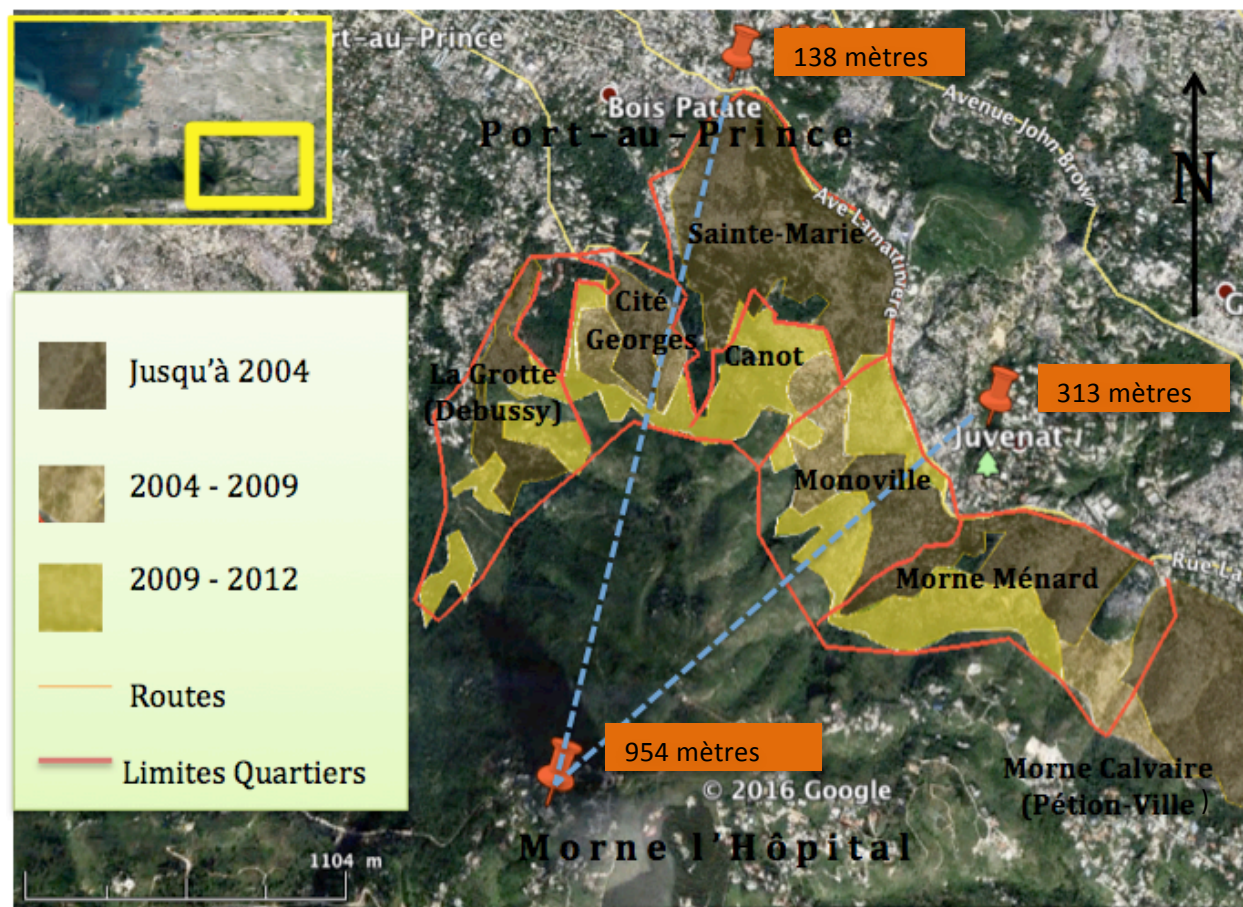
Figure 59. Le Morne l'Hôpital attaqué sur plusieurs fronts (par l'urbanisation et les activités économiques)



Source :

Michelet Clerveau, Image Digital Globe, 2015

Figure 60. L'extension urbaine dans l'axe Morne Menard/Debussy après le séisme du 12 janvier 2010



Source :
Michelet Clerveau, 2016, Image Digital Globe 2015

Deux cas se présentent. D'une part, les quartiers ayant subi une grande accélération de l'urbanisation à l'occasion de la catastrophe sismique. Il s'agit de Morne Menard et de Canot. Selon l'enquête que nous avons menée dans le cadre du PRCU 62.5% des habitants de la périphérie de Morne Menard sont arrivés après le séisme meurtrier. Pour Canot, c'est 89.7%⁸⁶. Il y a, d'autre part, des quartiers périphériques plus anciens qui s'inscrivent dans le processus normal d'étalement urbain qui font moins l'objet de modification socio spatiale liée au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Il s'agit de Monoville (Juvénat, Pétion Ville), Cité Georges et la Grotte (respectivement Haut Turgeau et Debussy). Le nombre d'arrivés après le séisme n'a pas été faible pour autant. A la Grotte 29% des répondants dans la même enquête sont

⁸⁶ Il faut bien préciser ici que l'enquête a été menée beaucoup plus dans les marges de ces quartiers vers le front d'urbanisation.

arrivés après le séisme, 24% à Monoville et 14% à Cité Georges. Selon notre enquête menée avant celle du PRCU, c'est globalement 70% de nos enquêtés qui sont arrivés après le séisme dont 71% sont venus parce qu'ils y sont devenus propriétaires, ce qui sous-tendrait qu'ils étaient locataires dans leurs anciens quartiers et qu'ils sont attirés par le foncier. Pour preuve, la grande majorité de ceux qui jouissent des terres se sont déclarés propriétaires (Tableau xxxi) Et ils fuyaient la hausse exorbitante du prix du loyer.

« En l'absence de mécanisme de contrôle motivé par l'idée qu'il faut laisser le marché se réguler, on assiste à une flambée des prix du loyer qui a pour effet d'accentuer le phénomène d'exclusion. Avec l'augmentation incontrôlée des loyers, les plus démunis se retrouvent parfois en situation difficile et sont obligés de s'installer ailleurs » (Mathon D., Reconstruction ou enracinement de la vulnérabilité, L'observatoire de la reconstruction numéro 1, mai 2012, p. 7).

Tableau xxx. Le motif des déplacements vers les quartiers périphériques

	Nombre d'enquêtés	Les raisons des déplacements											
		Manque d'argent		Accès au foncier		Catastrophe sismique		Insécurité		Mobilités résidentielles		Autre	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Morne Menard	24	4	16.7%	5	20.9%	1	4.2%	1	4.2%	2	8.3%	1	4.2%
Monoville	29	3	10.4%	11	38%	0	0%	2	8.3%	0	0%	4	13.7%
Cité Georges	47	2	4.3%	23	49%	0	0%	2	6.9%	10	21.3%	2	6.9%
La Grotte	37	4	10.9%	9	24.4%	3	8.2%	2	5.5%	4	10.9%	0	0%
Canot	29	1	3.5%	19	65.6%	5	17.3%	0	0%	1	3.5%	1	3.5%
Corail-Cesseless	30	1	3.3%	11	36.7%	14	46.7%	1	3.3%	2	6.6%	0	0%
Onaville	14	1	7.2%	8	57.2%	1	7.2%	1	7.2%	2	14.4%	1	7.2%
Total	210	16	7.7%	86	41%	24	11.5%	9	4.3%	21	10%	9	4.3%

Source :
Enquête, PRCU, 2015

Tableau xxxi. Statut foncier dans les périphéries de Port-au-Prince :
L'axe Morne Menard-Debussy (Morne l'Hôpital) et Corail-Cesselesse et Onaville (nord de l'agglomération)

	Enquêtés	Propriétaires		Locataires		Les modalités d'acquisition pour les propriétaires											
						Achat		Construction		Affermage		Acte notarié		Héritage		Reçu de vente	
						Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Morne Menard	24	15	62.5%	9	37.5%	10	41.7%	4	16.7%	0	0%	4	16.7%	1	4.2%	7	29.2%
Monoville	29	4	13.8%	25	86.2%	3	10.4%	16	55.2%	7	24.2%	3	10.4%	0	0%	10	3.5%
Cité Georges	47	36	76.6%	11	23.4%	1	2.2%	32	68.1%	23	49%	1	2.2%	1	2.2%	9	19.2%
La Grotte	37	30	81%	7	19%	4	10.9%	26	70.3%	20	54.1%	3	8.2%	5	13.6%	1	2.8%
Canot	29	26	89.7%	3	10.3%	2	6.9%	17	58.7%	18	62.1%	4	13.8%	0	0%	3	10.4%
Corail-Cesseless	30	26	86.6%	4	13.4%	1	3.3%	23	76.7%	1	3.3%	1	3.3%	3	10%	1	3.3%
Onaville	14	14	100%	0	0%	4	28.6%	8	57.2%	0	0%	0	0%	1	7.2%	4	28.6%
Total	210	151	72%	59	28%	25	11.9%	126	60%	69	32.9%	16	7.6%	11	5.3%	35	16.6%

Source :
 Enquête PRCU, 2015

Les occupants arrivent de plusieurs communes de l'agglomération pour profiter de la manne foncière face à un Etat fantoche. Il y a parmi eux une grande majorité des victimes du séisme à un niveau ou à un autre. Le nombre d'enquêtés ayant avoué avoir subi des dommages directs et indirects s'élève à 63.9% (Tableau xxxii). Le rôle joué par le mode de gestion du séisme dans l'occupation de cet espace n'est pas négligeable quand on sait que beaucoup de nouveaux arrivants étaient dans les camps (35% de la population de notre enquête) et quand on sait que ces gens ont quitté les camps grâce à l'aide des ONG et de l'Etat. Comme pour le nord de Port-au-Prince, les déplacements vers cette périphérie ont commencé par l'installation d'abris provisoires et de tentes, une manière pour les nouveaux occupants de donner une marque d'appropriation. Car, dans ces périphéries, la « vente » d'une propriété plusieurs fois est monnaie courante. Dans le secteur, il est difficile d'identifier les vrais propriétaires et les terres appartenant à l'Etat. La plupart des propriétaires ont obtenu leurs terres en héritage. L'insécurité foncière est telle que ces propriétaires s'empressent, depuis quelque temps, de donner leurs terres

en affermage pour échapper à l'invasion. Il y a aussi beaucoup de non propriétaires qui se font passer pour les représentants de propriétaires, ce qui débouche sur un réseau que Jean André Victor qualifie de « mafia de la terre ». *Le pauvre acquéreur n'occupe jamais un espace sans la protection et la garantie d'un réseau de gang dans le secteur*, disait Jean Andre Victor (NOEL R., 2012). Pour des parcelles de 25 à 150 mètres carrés, les prix varient entre 15 000 et 150 000 (soit environ 227 à 2 272 dollars américains) (NOEL R., 2012). Outre que la quantité, cette variation se fait en fonction de la position des parcelles: terrain plat ou pentu, terrain proche ou éloigné de ravines. Ainsi les plus pauvres sont relégués sur les fortes pentes, les berges, voire l'intérieur des ravines. D'où l'association toujours indissociable pauvreté/vulnérabilités.

Tableau xxxii. Les dommages ou des pertes subis par les habitants de l'axe Morne Menard-Canot

	Fréquence	Pourcentage
Blessés	7	8.8
Parents blessés	5	6.3
Maisons endommagées	18	22.5
Maisons détruites	17	21.3
Pertes matériels	4	5.0
Aucun dommage	29	36.3
Total	80	100.0

Source :
Clerveau M., 2015

Dans l'ensemble de quartiers de l'agglomération de Port-au-Prince soumis à notre analyse (nord de Port-au-Prince et Morne l'Hôpital), 51.5% des interviewés sont de nouveaux arrivants. Cela prouve que ce sont des quartiers neufs ou très modifiés physiquement et socialement après le séisme ou suite à ses effets directs et indirects. Pourtant ces quartiers n'ont pas bénéficié de manière égale des interventions des acteurs de la gestion de l'urgence et de la gestion urbaine. C'est valable pour les deux quartiers du nord de Port-au-Prince qui nous préoccupent, Corail-Cesselesse et Onaville 22. Le premier a été installé par les ONG sous l'ordre des militaires étatsuniens. Les habitants ont d'abord bénéficié de tentes et ensuite d'abris provisoires (Même si ces abris provisoires sont devenus définitifs), d'un encadrement quelques

mois après leur installation. A Onaville 22, c'est tout à fait différent. Il s'agit d'une zone occupée par des familles de classes moyennes et pauvres. Il n'y a aucune intervention des pouvoirs publics (présents en face, dans le village planifié et surveillé), des ONG et des OI.

La même inégalité dans les interventions des acteurs s'observe dans l'axe Morne Menard-Debussy au Morne l'Hôpital. Les zones très modifiées par les effets indirects du séisme - Morne Menard et Canot - par l'arrivée massive de population pauvres ne faisaient pas l'objet de l'attention des acteurs de la gestion de l'urgence et de la gestion urbaine. Sinon, l'ensemble de l'axe considéré a été concerné par un vaste projet de démolition de la part du gouvernement en mai 2012, projet « Sove Lavi nan Mòn Lopital » qui a prévu la démolition de 1 300 logements. Ce projet a été lancé par le Ministre de l'Environnement d'alors Ronald Toussaint.

« Jalousie est dangereuse également parce que beaucoup de maisonnettes sont érigées sur le flanc du Morne l'Hôpital, sur des pentes abruptes ou dans des ravins qui servent de canaux pour les eaux de pluie. Un document récent du gouvernement affirme que plus de 1.300 maisons doivent être déplacées car elles représentent un danger pour leurs habitants ainsi que pour la ville en contrebas, étant donné les risques de glissement de terrain qui pourraient survenir pendant et après les grandes averses. Les habitants de Jalousie sont en détresse parce leur quartier n'a pas accès à un système d'adduction d'eau potable. Les riverains se battent souvent entre eux devant les rares citernes de distribution. L'assainissement reste un handicap pour cette zone où les résidents empruntent des escaliers exigus pour regagner leurs maisons. Une étude récente de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO) signale : « [l]a densité d'occupation du sol peut aller jusqu'à 1.800 personnes par hectare et que les surfaces moyennes des logements varient de 8m² à 30m². Faisant partie de ce paysage sévère, Jalousie concentre 45 mille habitants à Pétiion-ville, la zone qui abrite pratiquement l'ensemble des quartiers riches du pays. La fracture sociale y est frappante. Les impressionnantes villas des riches côtoient les bidonvilles. ». Le morne l'Hôpital est une zone qui doit être reboisée afin d'empêcher des inondations en aval. Nous envisageons également de construire des barrages de rétention dans les ravines. Cela se fera après les premières démolitions. Nous les ferons dans la paix, car le gouvernement n'est pas contre la population » justifiait le ministre de l'Environnement (AlterPresse, Haïti-Urbanisme : « Jalousie en couleur » ou en douleur ? 25 septembre 2013).

Ce projet conçu à la hâte sans une implication des habitants les menace dans leur aspiration la plus forte : l'accès à la propriété foncière et immobilière. Face à un lever de bouclier de la population contre le projet, le ministre a été renvoyé et l'approche révisée pour se tourner vers des actions de reboisement, d'amélioration des ravines et des campagnes de sensibilisation

(AlterPresse, 25 septembre 2013). Et enfin le projet s'est transformé en « Jalousie en couleur »⁸⁷ et la construction d'un mur de Pétion-Ville à Carrefour. Le volet Jalousie en couleur a été réalisé fin 2012 et 2013 où 4 000 maisons ont été peintes. Ce volet qui a coûté 6.2 millions de dollars a laissé Jalousie et tous les autres quartiers environnants dont Morne Menard, Monoville et Canot (qui n'ont pas été touchés par ce projet d'embellissement) avec leurs problèmes : mouvements de terrain, inondation (en aval) et le manque d'équipement et de services sociaux de base (assainissement, eau potable, électricité, école et hôpital). On a entamé la construction d'un mur de pierre. Les habitants commencent à enlever les pierres pour le besoin de leur construction.

Les quartiers Cité Georges et la Grotte se trouvant à peu près dans les mêmes conditions physiques que les précédents ont été l'objet de très longues interventions de l'ONG GOAL dans le cadre d'une approche quartier dont Port-au-Prince est le terrain d'application après le séisme (Annexes 5). C'est la nouvelle approche des ONG et des Organisations internationales en expérimentation, sans doute, en Haïti. Elle se base sur des projets limités dans le temps et basés sur un fractionnement spatial avec la « participation » de la population. Depuis le tremblement de terre, on assiste à un morcellement du territoire de la ville au détriment des municipalités. Nous ne sommes pas en mesure de montrer précisément les raisons du choix des quartiers par les ONG et les OI, ce qui explique que des quartiers soient favorisés au détriment d'autres. Bien sûr, ce n'est pas à cause du niveau d'affectation par le séisme ni du niveau de modification socio spatiale lié à la mobilité post séisme. Est-ce pour des raisons de visibilité que Turgeau et Debussy ont été choisis ? Nous ne pouvons l'affirmer. Les projets échappent au contrôle des pouvoirs publics qui ne sont d'ailleurs pas en mesure d'avancer même un chiffre approximatif. *« Des centaines de projets de construction, de réhabilitation, de relogement, d'assainissement sont en cours dans la capitale, mais dont il règne une méconnaissance globale, en partie liée au fractionnement des échelles de gestion territoriale »* (Lombart M., Pierrat K. et M. Redon, 2014). C'est ce qui fait parler de projectorat⁸⁸ dans le cas de Port-au-Prince après le tremblement de terre.

⁸⁷ C'est un projet qui consistait à repeindre la façade des Maisons en laissant le quartier en l'état. C'est un projet en hommage à l'artiste peintre haïtien, Préfète Duffaut (1923-2012) qui s'est servi de couleurs frappantes pour peindre des villes imaginaires.

⁸⁸ C'est un terme qui évoque la tutelle de l'Etat. Il est une déformation de celui de protectorat. Un Etat sous protectorat est celui qui perd toute son autonomie. C'est le même cas à peu près avec les ONG et les OI sur le terrain

Le projet par lesquels quartiers de Turgeau et de Debussy sont concernés est le suivant :

« Opérationnalisation d'une approche quartier pour la réduction des risques liés aux catastrophes en milieu urbain dans deux communautés de Port-au-Prince à haut-risques »

C'est un projet exécuté par l'ONG GOAL et financé par l'USAID. Il s'étend sur la période d'octobre 2013 à décembre 2014 soit 15 mois. Et le budget s'élève à 570, 080 dollars USD. 15.585 personnes dont 149 déplacés internes devaient en bénéficier. Son objectif a été de : Réduire la vulnérabilité et accroître la capacité de résilience de deux communautés à haut risques de Port-au-Prince pour faire face aux risques et aux désastres en milieu urbain. L'atteinte de cet objectif devait passer par le renforcement de la capacité locale pour une Gestion des Risques et des Désastre (GRD) à bases communautaires et en accord avec les plans politiques et stratégiques au niveau national et international et une augmentation de la résilience au niveau de la communauté et des ménages à travers la mitigation des risques préalablement identifiés. La réalisation du projet aboutit à la formation de 42 membres d'Equipes d'Intervention Communautaire (EIC) dont 13 femmes. A noter que les Equipes d'Intervention Communautaire, au nombre de 3, sont l'œuvre de l'ONG. Elles complètent au niveau local la structure de protection civile nationale. Un système d'alerte précoce a été mis en place et la communauté est sensibilisée à la Gestion des risques et des désastres. Les EIC mettent en place leurs plans de préparation aux urgences et de contingence au niveau communautaire. Des ateliers de travail concernant les stratégies de réduction des risques sont organisés. Les communautés adoptent des mesures de réduction de risques par des microprojets de mitigation. Aux mesures de gestion de risques s'intègre la réparation de maisons endommagées pendant le séisme et 70 T-shelters ont été distribués. Il faut retenir aussi la formation de boss en technique de bonne construction.

9-1-3. De la sensibilité et de la précarité à la vulnérabilité : des extensions urbaines sur des sites contraignants

En ce qui concerne les zones d'extension urbaine, il y a deux types de sites avec des spécificités pour chaque zone d'étude : les sites de pentes allant de modérées à fortes et très

a Port-au-Prince qui opère comme bon leur semble sans une implication des pouvoirs publics qui ne se bornent qu'à donner une signature en signe de reconnaissance.

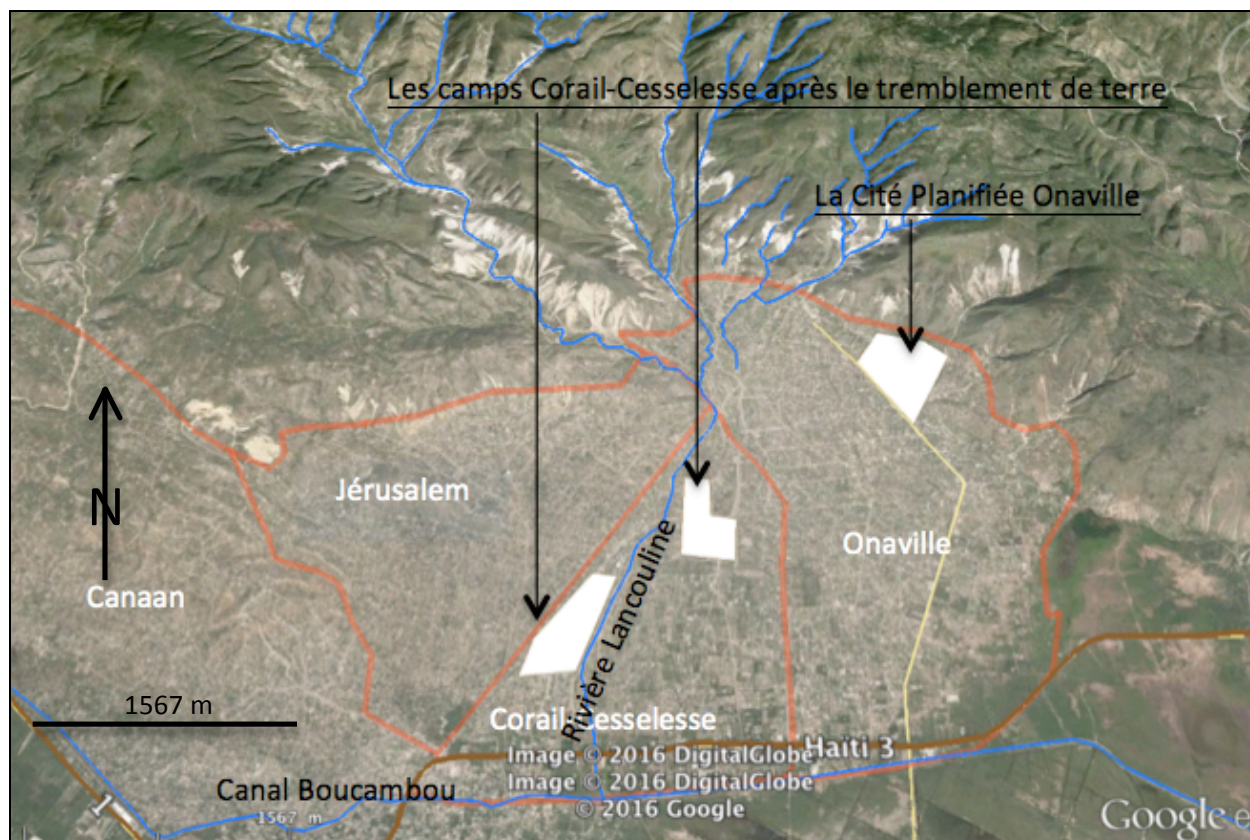
fortes ; et les sites de plaine parfois marécageuses ou les deux (pentes de collines, de montagnes et plaine). La topographie du site et le terrain géologique témoignent du niveau de sensibilité aux aléas hydrométéorologiques et morpho dynamiques.

Aux Gonaïves, les extensions se font dans deux directions. D'une part, sur des pentes collinaires modérées dans l'ensemble atteignant jusqu'à 30%. Il s'agit des pentes du Morne Bienac, un espace aride affecté par un ruissellement accéléré, ce qui favorise l'aléa mouvement de terrain particulièrement les chutes de blocs. Il y a, d'autre part, le sud-est, dans la plaine marécageuse Bigot/Parc-Vincent traversée par la rivière La Quinte. C'est un espace particulièrement exposé aux inondations catastrophiques. Les quartiers anciens, comme les nouveaux sont exposés à l'aléa sismique, car la ville, comme toutes les cités du grand Nord, est concernée par la faille septentrionale. Le passage d'un séisme pourrait être à la base de forte accélération du sol dans la plaine marécageuse du Centre Ville à Bigot/Parc-Vincent, ce qui produirait le phénomène de liquéfaction.

Pour Port-au-Prince, les zones d'extension comprennent des sites variés. Les extensions au Morne l'Hôpital se fait sur des pentes. La grande spécificité est la vigueur de ces pentes, soit plus de 60%, et la sensibilité des terrains géologiques : mylonite calcaire et calcaire marneux, marne, conglomérat. Le micro zonage sismique réalisé après le tremblement de terre a révélé de nouvelles failles actives dans l'agglomération dont celle traversant la zone de Jalousie, ce qui atteste un risque sismique élevé pour l'axe Morne Menard-Debussy. Viennent s'ajouter les dernières études réalisées par l'Institut Physique du Globe de Paris mettant en évidence les failles liées au réseau de la faille Enriquillo. Le fort dénivelé - soit 623 mètres entre le sommet immédiat de la montagne (950 mètres) et la route Juvénat-Canapé Vert (327 mètres) - témoigne de la vigueur des pentes. Quant aux périphéries nord, elles sont au piémont de la chaînes des Matheux, entre la plaine marécageuse, collines et montagne (plus de 1100 mètres au nord des villages) avec des pentes plus fortes au nord de Onaville 22. Cet espace fait partie de la frange aride appelée diagonale sèche (Anglade G., 1982) à cause de l'effet d'abri. C'est une zone de montagnes sèches dont l'écoulement aréique est renforcé par le caractère karstique du relief. Cependant, les talwegs à sec sont susceptibles de couler beaucoup d'eau par temps de pluies. Le village de Corail-Cesselesse a été installé quasiment dans le cône de déjection d'un talweg à sec, la rivière Lancouline, qui est responsable du plus grand bassin versant avec une étendue

suffisante pour drainer une quantité de matériaux rocheux capable de soulever le niveau du lit en raison d'une forte météorisation liée à la sécheresse affectant le substratum (Figure 61).

Figure 61. Le réseau hydrographique de Corail-Cesselesse



Source :
CLERVEAU M., 2016, Image : Digital Global

Le processus d'extension périphérique donne une morphologie urbaine particulière qui rend ces espaces particulièrement sensibles et vulnérables à des aléas divers. En effet, la morphologie urbaine dévoile trois grandes périodes d'urbanisation : le plan en damier colonial très bien conçu ; Les extensions des XIXe et XXe siècles, avec des rues sinueuses qui témoignent d'une absence de planification ; et enfin les extensions récentes présentant de grands blocs sur des pentes très fortes, avec parfois une seule route, séparés par des ravines. Des escaliers sont parfois les seules voies d'accès. C'est le cas du quartier de Morne-Marie à Carrefour-Feuilles. Parfois routes et rivières se confondent. C'est le cas de Monoville. Cette

tendance se renforce dans le sud de l'agglomération après le séisme. Les quartiers qui nous préoccupent au niveau des nouvelles extensions nord - Corail-Cesselesse et d'Onaville 22 - paraissent différents.

Les sites de Mapou et de Fonds-Verrettes ont déjà été l'objet d'analyse approfondie au cours de cette étude. Les villages en entier étant concernés. L'accélération de l'« urbanisation » spontanée après les catastrophes est à l'origine des dysfonctionnements « urbains ». Elle engendre de nouveaux espaces vulnérables. A Mapou, le déplacement du village vers Grand Fond semble le mettre à l'abri des inondations catastrophiques et peut être même aux mouvements de terrain. Car le nouveau site du village est plus ou moins à l'abri par rapport aux cours d'eau qui se jettent respectivement dans les cuvettes de Plaine Mapou et de Kakont inondées en 2004. Toutefois l'évolution des vulnérabilités par rapport aux autres aléas est à surveiller. Par exemple, le versant sud de la Selle, c'est un site exposé au séisme. Or, on observe déjà l'apparition de maisons en béton non conçue selon les normes parasismiques. Par ailleurs, on doit souligner que jusqu'à présent, certains habitants occupent les sites ayant été inondés faute de moyen et en absence d'une aide de l'Etat ou des agences humanitaires. C'est le cas, à Kakont, d'une famille très âgée dont la maison avait passé plus de six mois sous les eaux. Le chef de famille explique avoir participé dans plusieurs réunions avec les responsables dans l'espoir de trouver de l'aide. C'était en vain. Très âgés, les deux membres de la famille montrent encore une porte bloquée depuis la catastrophe qu'ils sont incapables de débloquer. 7 ans après les linges qu'ils n'ont pas pu laver sont restés dans un coin. Cela montre le niveau de précarité de ces deux représentants d'une catégorie très vulnérable (les personnes âgées) délaissés dans leur situation après les inondations.

Aux Fonds-Verrettes, dans un environnement fragile (pentes plus ou moins fortes ou de plus en plus fortes et calcaire marneux très friable), la mobilité résultant de la catastrophe crée un niveau de vulnérabilité au ruissellement « urbain », ce qui est susceptible de produire des mouvements de terrain et des inondations potentiellement catastrophiques à l'occasion des fortes averses, des systèmes cycloniques tropicaux et des tremblements de terre. Or les nouvelles constructions après la catastrophe de 2004 sont en béton. Comme pour Mapou, les normes

parasismiques sont loin d'être respectées. En plus, il s'agit d'une région pauvre où la construction de maisons parasismiques en béton n'est pas à la portée de la population. Et d'autres formes de constructions parasismiques, comme les maisons légères, ne sont pas envisagées.

Au niveau territorial, la vulnérabilité reste la même. A Fonds-Verrettes, le village est depuis la catastrophe, coupé en deux. En cas de crue, il n'y a pas de communication entre les deux parties. Or le seul équipement sanitaire est sur la rive gauche. Le lycée et les habitants de la rive droite n'y auront pas accès. La route - donnant accès à toute une partie du département du sud-est - se sera rendue impraticable sur environ 8 kms. Il est difficile, sans des travaux très coûteux de faire passer la route ailleurs. A Mapou, il faudra percer la route en dehors des zones inondables, la route percée au moment de la catastrophe de 2004 ayant été abandonnée pour l'ancienne au niveau du fond du poljé. Et au niveau sanitaire, le dispensaire, mal équipé, est encore dans le fond du poljé à Kakont.

Aux Gonaïves, la situation n'est pas trop différente. L'extension urbaine, telle qu'elle se déroule après les catastrophes, fait fi des caractéristiques physiques défavorables et des aléas naturels récurrents. L'urbanisation spontanée s'est pratiquée dans les zones les plus dangereuses de la ville, à savoir les berges des rivières, les sols marécageux ou encore les pentes les plus abruptes. Vers le nord et le nord-ouest, il n'y a pas une prise en compte de l'exposition aux mouvements de terrain dans le processus d'étalement urbain, ce qui rend, du coup, les habitants très vulnérables à cet aléa naturel activé par l'action anthropique. Et on continue à augmenter les surfaces exposées aux inondations dans les parties basses pendant qu'au centre ville on ne pratique aucune mesure d'adaptation. Les maisons étant restées jusqu'à présent sans mur de protection malgré la répétition des inondations. Dans les périphéries de Gonaïves, comme pour les autres villes du pays, l'auto construction est la norme. Les matériaux sont souvent insuffisants et de mauvaise qualité et le dosage rarement respecté, le propriétaire espérant obtenir une grande construction à peu de frais. S'ajoutent les constructions faites pour le compte des propriétaires absents du pays. C'est très courant avec le phénomène de la diaspora, et on trouve beaucoup de cas de la sorte aux Gonaïves. Ce sont des maisons en général construites avec de très mauvais matériaux, le responsable de la construction sur place, voulant toujours économiser au détriment du propriétaire absent, ce qui contribue à la vulnérabilisation.

Le secteur Bigot-Parc Vincent connaît une grande extension suite aux catastrophes, ce qui augmente le risque inondation dans la plaine marécageuse, le cône de déjection de la rivière La Quinte. C'est une zone située à proximité de la savane désolée qui a été transformée en lac temporaire en 2004 et en 2008. On trouve dans ce secteur une prédominance de constructions lourdes en béton parfois avec des étages. De telles constructions mal conçues sont susceptibles d'être affectées par le tassement. Des maisons s'enfoncent progressivement dans le terrain marécageux après quelques années de leur construction. Abaissant le niveau du terrain, le tassement rend plus inondables les espaces affectés. D'où une amplification des vulnérabilités aux aléas précités. Les enjeux sont à la fois mal placés et non adaptés au site. Dans le secteur nord - Biénac, Praville ou Bretagne - les constructions ne sont pas conçues pour résister aux mouvement de terrain comme glissements, chutes de pierres et de blocs entraînés par le ruissellement qui affecte le terrain friable et aride ni aux forts vents qui accompagnent les systèmes cycloniques (dépressions, tempêtes et ouragans tropicaux). Si toute la ville est exposée à l'aléa sismique à cause de la non prise en compte de cet aléa dans l'aménagement de la ville, certains secteurs affectés par les récentes extensions connaissent une plus grande vulnérabilité à cause de la qualité des constructions (habitat précaire) et des phénomènes induits susceptibles de se manifester (mouvements de terrain).

Les leçons tirées des catastrophes de 2004 aux Gonaïves et le niveau de perception du risque donnent lieu à des comportements divers. La moindre averse provoque le déplacement des habitants ayant en main tout ce qu'ils peuvent emporter en terme de bien meuble pour se mettre à l'abri des inondations. Le risque inondation étant perçu comme un événement destructeur auquel il faut s'échapper. S'est alors développée une conscience du danger potentiel de l'aléa. Ainsi, en 2008, lors du passage des cyclones Hanna et Ike beaucoup de gens se sont déplacés des quartiers inondables pour se mettre à l'abri. C'est, en partie, le fruit des campagnes de sensibilisation menées par les autorités locales et certaines ONG dans les médias. C'est ce qui explique en partie la baisse des pertes en vies humaines. Ils sont nombreux ceux qui habitent le même endroit dans lequel ils étaient victimes en 2004 et en 2008 (70% des questionnés de l'enquête menée par Cinal Pierre en 2014). Ils y sont propriétaires et, pour certains, les moyens économiques ne leur permettent pas l'accès à la propriété ailleurs. Et, en plus, les travaux de correction de la rivière et

des canaux leur inspireraient confiance. Par cette confiance, ces travaux encourageraient l'intensification du bâti en zones à risque comme le montre Patrick Pigeon (Pigeon P., 2012). Pourtant, certains de ces travaux participent de l'amplification des vulnérabilités notamment à l'aléa inondation. Ainsi, avec les travaux de réhabilitation les routes se trouvent à un niveau élevé par rapport aux ilots, ce qui rend les habitations encore plus inondables. Des zones qui ont été épargnées dans les dernières catastrophes peuvent être inondées aujourd'hui à cause de ces aménagements. Cette situation est observée dans les secteurs qui nous préoccupent notamment à Gattereau, dans le secteur nord et à Bigot dans le sud-ouest (Photo 23). On peut se poser la question de savoir pourquoi dans les différents secteurs de la ville, il n'y a pas une adaptation aux nouvelles situations de vulnérabilité. Au centre ville, aucun aménagement collectif ou individuel ne témoigne d'une adaptation au phénomène d'inondation. Dans une bonne partie de la ville les maisons sont soit au niveau du sol soit en dessous, phénomène lié soit au remblaiement soit au tassement dans le centre historique (Figure 62). Or jusqu'à présent les habitants gardent les mêmes architectures, des maisons sans mur de protection avec des galeries-trottoirs qui caractérisent les villes haïtiennes du XIXe et du début XXe siècle. C'est ce que révèle l'enquête menée par Cinal Pierre en 2014 dans le cadre de son travail de recherche en master. Certains de ceux qui sont restés le font à cause que les anciens établissent un temps de retour de 50 ans pour de tels événements. Ainsi, ils sont tranquilles espérant qu'ils ne verront pas le retour tout de suite de tels événements. D'autres (10%) croyaient aux travaux de correction annoncés après le passage du cyclone Jeanne. Or les travaux réalisés n'ont pas abouti aux résultats escomptés. L'endiguement se faisant en terre empilée ou en pierre le long des rives de la rivière ne peut répondre en cas de crue. Or même avec des digues en béton armé, on le sait déjà, cette « *approche de l'ingénieur* » montre beaucoup de limites. Il suffit de quelques averses pour que ces matériaux emportés contribuent, avec les sédiments venus de l'amont, au soulèvement du lit de la rivière.

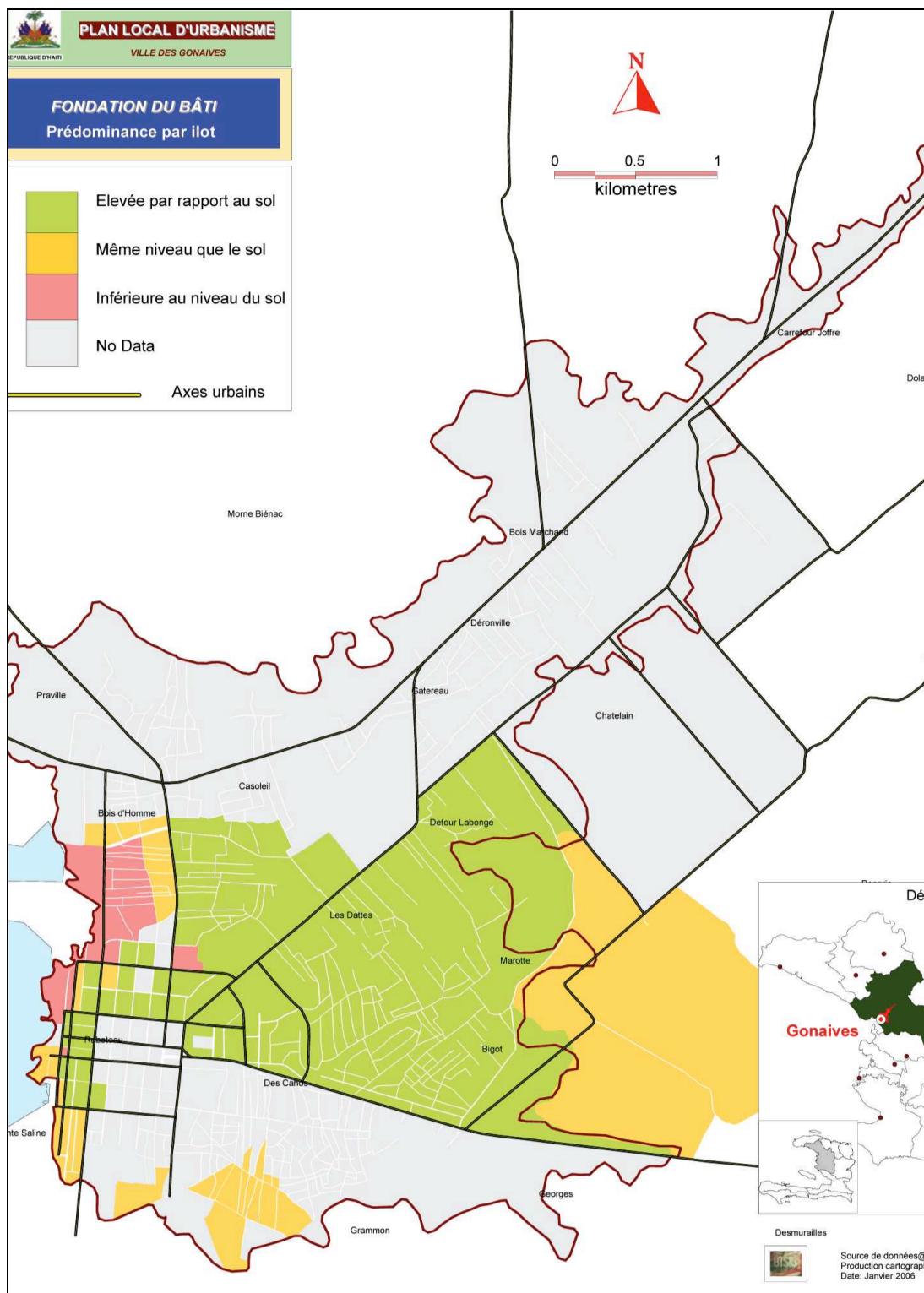
Photo 23. Maison placée à un niveau plus bas que la route à Gattereau, alors que la route draine de l'eau soit du ruissellement urbain soit montée des rivières



Crédit :
CLERVEAU M., avril, 2016

Aux Gonaïves, l'expérience des catastrophes n'amène aucun changement en terme de vulnérabilité territoriale. Les enjeux majeurs comme, par exemple, les institutions publiques, les équipements importants restent encore dans les zones hautement inondables qu'ils occupaient avant la catastrophe. Malgré la mobilité de la population vers les zones jugées non inondables, les zones jugées à risques demeurent encore surpeuplées et attractives à cause de la concentration des fonctions administrative, économique, éducative et sanitaire. Exception faite de certaines entreprises commerciales qui mettent des entrepôts en dehors des zones inondables. On doit tout de même souligner que l'Hôpital de la Providence et le Centre d'Opération d'Urgence (COU) sont des exceptions. Ils sont maintenant en dehors de la ville, dans les hauteurs, au Morne Blanc, ce qui place ces enjeux majeurs hors zone inondable. Toutefois, les locaux abandonnés par l'hôpital sont réaffectés par l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG), un autre enjeu majeur.

Figure 62. Fondation du bâti et niveau du sol dans la ville des Gonaïves



Source : Gonaïves, Plan Local d'urbanisme, 2005, données, Production cartographique, 2006

La route nationale, un enjeu majeur, traversant les Gonaïves, passe à peu près au même endroit qu'avant 2004 : le lit majeur de La Quinte et ses affluents pour la sortie nord et la Savane Désolée, dans le cône de déjection, dans la sortie sud. Demeure encore la même vulnérabilité territoriale à caractère fonctionnel qui peut jouer en cas de crise comme c'était le cas en 2004 et en 2008 où la ville était coupée du reste du pays, tout en réduisant la communication par la route avec les villes du grand nord aggravant la crise.

Dans la région de Port-au-Prince, la situation s'est beaucoup aggravée suite à la catastrophe sismique avec les interventions de toute sorte et les initiatives individuelles. L'évaluation de 500 000 logements et l'élaboration du Guide pratique de réparations de petits bâtiments en Haïti ont été les mesures de contrôle prises par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC). Les prescrits de ce document n'avaient pas été suivis (Mathon D., 2012). La langue dans laquelle est élaboré le document constitue déjà une limite : c'est un document en français. Il n'est pas accessible aux boss⁸⁹. Dans l'évaluation du MTPTC, les maisons sont taguées de couleurs rouge, jaune et vert. Le rouge est à démolir ; le jaune à réparer et le vert pour les maisons qui n'avaient pas besoin de réparation. Ce guide n'est pas suivi. Les maisons taguées de rouges sont en majorité réparées et sont en service. Et pour celles taguées de vert, les prescrits sont rarement observés. En résumé, le guide a été loin d'être suivi dans le processus d'extension des quartiers précaires périphériques.

Les quartiers périphériques, précaires, évoluent au rythme des initiatives individuelles des plus démunis avec parfois quelques actions palliatives des ONG. C'est le cas des quartiers de Morne Menard, Monoville et Canot qui sont des quartiers très précaires. A Onaville 22, on trouve des maisons qui semblent respecter certaines normes parasismiques rapidement en vogue après le séisme. Par exemple l'encadrement des fenêtres par des poteaux et des poutres, le chainage, etc. Mais il n'y a aucune garantie du respect de toutes les normes en la matière. Que dire par exemple de la qualité des matériaux utilisés ? Et les plus pauvres sont relégués sur les pentes les plus fortes et les marécages et leurs habitations s'installent en dehors de toute norme. Elles sont faites de matériaux de récupération de toute sorte.

⁸⁹ Le boss est celui qui exerce un métier manuel

Au Morne l'Hôpital, l'urbanisation achève la déforestation d'un espace déjà dégradé par des interventions humaines à travers une petite agriculture de subsistance, l'élevage et la coupe des arbres pour la fabrication du charbon. Le projet construction d'un mur par le gouvernement pour limiter l'urbanisation légitimise les occupants de cet espace déclaré sous réserve depuis les années 1960 (Victor A., 1995) sans décourager les potentiels nouveaux occupants qui comptent sur leur stratégie de contournement (Muscadin J., 2013). La production des vulnérabilités continue. Ils sont aussi légitimés par les mesures d'urgence et les projets de développement des ONG et des organisations internationales. C'est aussi une contribution au processus de vulnérabilisation. C'est le cas avec le projet de GOAL à Haut Turgeau-Debussy en 2013. Le fait même que ces populations sont présentes sur les pentes contribue à la vulnérabilité aux aléas dits naturels. Les aménagements contribuent à changer le comportement hydrologique des versants par l'imperméabilisation et, du coup, l'augmentation du phénomène de ruissellement qui augmente le risque inondation. En plus, ces quartiers précaires font face à plusieurs problèmes de dysfonctionnement. Parmi eux la gestion des déchets. L'absence d'intervention de l'Etat fait que les habitants se débarrassent des déchets comme ils peuvent. Une quantité est jetée dans les terrains libres, les canaux et les ravines. Cela emporte la vulnérabilité loin de ces quartiers, car les canaux de drainage qui reçoivent ces déchets à la faveur de la pluie sont obstrués.

Toutefois, beaucoup d'interventions de cette ONG sont positives en terme de réduction des vulnérabilités. Les populations en sont conscientes. La sensibilisation et la formation permettent au citoyen de mieux connaître les aléas et de mieux les gérer, ce qui contribue au renforcement de la résilience de ces communautés en diminuant leur vulnérabilité. Elles apprennent les comportements à adopter en cas de la survenue d'un aléa et aussi comment venir en aide à ceux qui sont en difficulté. En plus GOAL a à son actif les Equipes d'Intervention Communautaire (EIC), dernier maillon, en ville, de la chaîne de prévention et de gestion des urgences dans le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) qui permet une gestion de proximité. Mais si les interventions de GOAL, en termes d'aménagement contribuent relativement à la diminution des vulnérabilités au niveau local, ce n'est pas le cas pour le reste de la ville, car certains aménagements imperméabilise davantage les sols et augmente le ruissellement.

Dans les nouvelles périphéries nord, la vulnérabilité n'est pas moins forte. Les constructions sont érigées n'importe où sans prendre en compte les aléas dits naturels. Dans ce milieu particulièrement fragile le village Corail-cesselesse s'érige dans le lit majeur même de la rivière. Au sud de Onaville, des pentes de plus de 50% sont occupées par des taudis. Et dans la partie ouest de Canaan les habitations sont érigées sans la prise compte des parois de sablières encore en exploitation (Photo 24). Tout cela va contribuer à l'augmentation du ruissellement urbain et des mouvements de terrain. Les aléas ne sont pas tout à fait naturels car les inondations et les mouvements de terrain vont résulter de la combinaison de facteurs naturels et anthropiques. L'intervention anthropique dans le système morphogénique modifiant le comportement hydrologique et hydrique des bassins versants.

Photo 24. Constructions en expansion autour des parois d'une sablière à Canaan



Crédit :

Archambeau O. 2015

Un élément qui fait la vulnérabilité des habitants de ces nouveaux quartiers, c'est la qualité des constructions. On y trouve une prédominance d'habitat très précaires. On observe une grande hétérogénéité dans la qualité des matériaux avec la présence de bâches en plastiques, du bois (qui prédomine à Corail avec les T-shelters donnés par les ONG) de tôles ondulés et, de plus en plus, du béton (qui prédomine à Onaville 22). Les abris transitoires sont transformés en maisons définitives. A Onaville 22, on observe même des maisons en béton avec des structures ayant fait apparition après le tremblement de terre. Mais jusqu'à

présent, dans l'ensemble, il n'y a aucune garantie d'une sortie de la précarité à cause de la pauvreté généralisée de cette population migrante qui n'a aucun accès au crédit immobilier. L'Etat étant trop pauvre pour la conduite d'une politique satisfaisante de logements sociaux. Il y a en même temps, avec ces extensions, une mise en exposition d'enjeux humains nombreux et une amplification des vulnérabilités, ce qui donne des communautés très peu résilientes aux chocs à venir. Plus une communauté est vulnérable moins elle résiliente. Un système plus résilient étant moins vulnérable (Dauphiné A. et Provitolo D., 2007).

« Le problème tient à la faiblesse des revenus de l'écrasante majorité de la population d'un pays où le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 672,9 dollars en 2010 (FMI 2011). La répartition des revenus y est, en outre, très inégalitaire : « près de la moitié du revenu national va au décile supérieur de la population, tandis que les deux derniers déciles reçoivent moins de 2 % du revenu national » (Haïti PDNA 2010, p. 30). Les Haïtiens, en situation de chômage ou de sous-emploi pour les deux tiers, sont confrontés à une rétribution dérisoire du travail. Le salaire minimum journalier dans l'industrie et le commerce n'est que de 200 gourdes (4,9 dollars) » (L'Etang G., Haïti après la catastrophe : camps, bidonvilles et crise du logement, Métropolitiques, 21 décembre 2011, p. 3)

Qu'en est-il de la conscience ou de la perception du risque par la population de ces périphéries vulnérabilisées?

« Après le séisme, de l'attente des promesses aux interventions d'urgence tous azimuts émergent dans certains quartiers précaires un processus de reconstruction sui generis, des espaces résiduels sont investis, des constructions de fortunes sont érigées. L'installation d'une tente ou d'un abri fait de matériaux de récupération divers constitue la première pierre de ce qui, demain, sera une pyès kay⁹⁰, et plus tard un quartier, une cité. Les flancs plus abrupts des mornes ne sont pas épargnés révélant par là les différentes perceptions du risque. Ces pratiques révélatrices des différentes difficultés d'accès au sol et au logement soulignent par ailleurs la vulnérabilité socioéconomique d'une part significative de la population ». (Mathon D., Reconstruction ou enracinement de la vulnérabilité ?, L'Observatoire de la reconstruction numero1, mai 2012, p. 7)

La population de Port-au-Prince semble être consciente des risques encourus dans les quartiers périphériques très exposés aux aléas dits naturels. C'est le cas de la marge du Morne l'Hôpital (Morne Menard, Monoville, Canot, Cité Georges et La Grotte). C'est ce qui ressort de notre enquête qui montre une perception positive des aléas présents. 54 personnes ont su citer ce qui sont pour eux les plus grandes menaces dans leurs quartiers. Tandis que certains ne

⁹⁰ Créole : une pièce de maison

reconnaissent pas qu'il y a menace. C'est à cause d'un niveau de perception du risque que 61.3% des interrogés accepteraient de quitter la zone si les instances concernées le leur proposeraient. En ce qui concerne un éventuel séisme la population semble avoir tiré beaucoup de leçons, c'est la raison pour laquelle une majorité (57.5%) se sentent moins en danger contre une minorité (31%) qui pensent le contraire.

Avec l'étalement sur les périphéries, les enjeux humains, considérés comme enjeux majeurs, augmente dans ce secteur. Dans le centre ville où se concentrent les efforts du gouvernement à travers l'application du plan DPZ pour la création d'un centre de prestige, on peut prévoir une diminution de la vulnérabilité territoriale avec des constructions mieux conçues. Mais on peut se questionner sur leur caractère vraiment parasismique quand on prend en compte les allégations de corruptions autour de ces travaux. On peut se questionner plus précisément sur la compétence des firmes réalisant ces travaux, sur la question de la passation de marché et enfin sur les techniques mises en application. Certains travaux qui ont été confiés à une firme dominicaine par exemple sont passés à une autre firme qui y aurait apporté des corrections. Ne doit-on pas s'attendre à des surprises en cas de la survenue d'un autre séisme ?

Dans la reconstruction post-catastrophe des années 2000 en Haïti, deux éléments fondamentaux sont absents : c'est le crédit et l'assurance. C'est ce que nous avons appelé dans le rapport de CERAH Genève, les impensés du système de gestion des risques et des catastrophes (Annexe 5). L'Etat ne promeut aucune politique de crédit donnant accès aux familles aux revenus modestes ou qui permettrait aux propriétaires de mieux se prendre en charge. La reconstruction ne se réduisant pas aux bâtiments et infrastructures publics. Un propriétaire au revenu modeste dans une ville haïtienne met souvent plus de 20 ans pour achever une construction. Après la catastrophe, ce propriétaire déjà âgé, n'est plus en mesure de recommencer. Pourtant ce serait là la véritable politique de reconstruction. En plus, seul un système d'assurance fonctionnel permettrait à ces propriétaires de mieux faire face aux catastrophes futures. Sans assurance, le propriétaire reste en situation précaire ce qui rend la population plus vulnérable et diminue, du coup, sa résilience aux catastrophes.

Dans le secteur de l'éducation, les écoles, les universités, peuvent aussi être considérés comme des enjeux majeurs – comme pour les hôpitaux, dans le secteur sanitaire, les marchés publics, dans le secteur économique, et les bureaux de l'administration publique. La vulnérabilité dans ce secteur s'est révélée dans la crise liée au séisme. Aujourd'hui, il doit faire l'objet de notre attention dans l'analyse de l'évolution des vulnérabilités.

9-2. Ville de Port-au-Prince : l'évolution des vulnérabilités suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 dans le secteur de l'Education

Les écoles, les universités, les églises, les bâtiments publics et les entreprises sont parmi les enjeux territoriaux pour une double raison :

- Ce sont des lieux de concentration d'enjeux humains importants ;
- Les écoles et les universités ont une place stratégique dans la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, puisque la prévention commence à l'école et à partir de l'école on peut toucher toutes les tranches d'âges et toutes les couches de la société.
- Des aléas, comme le tremblement de terre, peuvent y causer des dégâts énormes en termes de pertes en vies humaines lorsque les normes de protection ne sont pas respectées.

Aborder l'évolution des vulnérabilités dans les établissements scolaires et universitaires, c'est l'aborder dans la ville même dans la mesure où, cette approche permet de faire le choix d'un échantillon des secteurs de la ville et aussi de différentes couches sociales

9-2-1. La situation avant le tremblement de terre

Lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince, à 5h 53 PM, les locaux des établissements scolaires et universitaires étaient encore remplis d'élèves et d'étudiants, d'où un taux élevés de morts de blessés et de fracturés dans leur rang. Cela est dû essentiellement à la grande vulnérabilité physique qui marque le bâti dans le secteur et en Haïti en général et le comportement de la population face aux aléas dits naturels. Au moment où le tremblement de terre est survenu, on n'était pas à une heure de pointe dans les écoles et universités. Il est clair

que ces établissements surtout scolaires sont beaucoup plus occupés en milieu de journée. Toutefois, les écoles du soir commençaient déjà à fonctionner pendant que les vacances d'après-midi commençaient le relâchement.

Dans les universités privées, on retrouve une occupation quasiment égale à celle du milieu de journée. Il n'y avait aucun bâtiment parasismique ou qui pourrait être considéré comme tel dans le pays jusqu'à ce séisme historique. L'exception est faite du bâtiment de la Digicel, une compagnie de téléphonie mobile, construit après 2006. C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des bâtiments publics s'est effondrée. L'effondrement du palais présidentiel représente le vibrant symbole de la vulnérabilité physique d'Haïti avant le 12 janvier 2010 (Photo 25).

Photo 25. Le Palais présidentiel effondré lors du tremblement de terre de 2010



Source :
wid.mondoblog.ORG

Pour ce qui a trait aux établissements scolaires et universitaires, nombre de locaux ne sont pas construits pour recevoir de tels établissements qui rassemblent de nombreux occupants quasiment en permanence. L'effondrement des locaux de la Promesse Evangélique, une école de la banlieue de Pétiion-Ville en novembre 2007, en est une preuve tangible. Le bâtiment non conçu selon les normes s'est disloqué pendant que les élèves étaient en pleine activité festive.

A Port-au-Prince, beaucoup d'écoles et universités s'établissent dans de simples maisons d'habitation, souvent auto construites. L'auto construction étant souvent la norme, même pour de grands bâtiments scolaires et universitaires. Le responsable de la plus grande université privée d'Haïti, en terme d'effectif bien entendu, n'a pas été en mesure de nous dire si le bâtiment principal de l'établissement a été construit par un ingénieur. Il était très timide face à cette question. Les écoles et les universités s'établissent dans tout type de maison, parfois de très anciennes comme les gingerbreads⁹¹ du XIXe siècle. Ainsi, il est rare le bâtiment scolaire ou universitaire à ne pas avoir été touché (destruction, dommage, fissure) dans le centre de Port-au-Prince. Au moins cinq des dix lycées de la commune de Port-au-Prince se sont effondrés. De nombreuses écoles congréganistes ou religieuses, généralement considérées comme de grandes écoles ont eu leurs locaux détruits. De nos 282 enquêtés, seulement 34 (12,05%) avaient les locaux de leurs établissements intacts des effets du séisme. Pour les autres (240 répondants, soit 85%), ils sont soit endommagés ou fissurés (39), soit détruits partiellement ou complètement (74)⁹². Heureusement, le tremblement de terre s'est produit à un moment où la grande majorité des élèves, étudiants, professeurs et membres du personnel administratif étaient hors de ces établissements : 184 soit 65% de nos enquêtés étaient déjà à la maison, donc éparpillés dans les quartiers et dans d'autres commune de l'agglomération qui n'ont évidemment pas connu la même intensité et la même accélération du sol. Toutefois, l'effectif de nombreux établissements était évalué à plus de 800 personnes pendant le séisme, selon ce que nous avons recueilli à travers notre enquête. Certains de nos enquêtés ont évalué le nombre de morts à plus de 300 dans leurs établissements alors qu'il est impossible d'avoir le chiffre exact pour les établissements ayant leurs locaux détruits partiellement ou complètement. L'Université St Gérard a vu les 10 étages du bâtiment principal transformés en un amas de gravats d'où s'échappait l'odeur des cadavres dans les semaines qui suivirent le tremblement de terre.

Plus de 1 300 bâtiments scolaires ont été détruits (Desse M., 2013) et 3 882 très endommagés, du préscolaire au secondaire. Seulement trois des locaux des 11 entités de l'Université d'Etat d'Haïti ont été jugés récupérables. 4 004 élèves ont perdu la vie, 559 enseignants et 193 membres de personnel administratif. 200 professeurs d'université et 3000

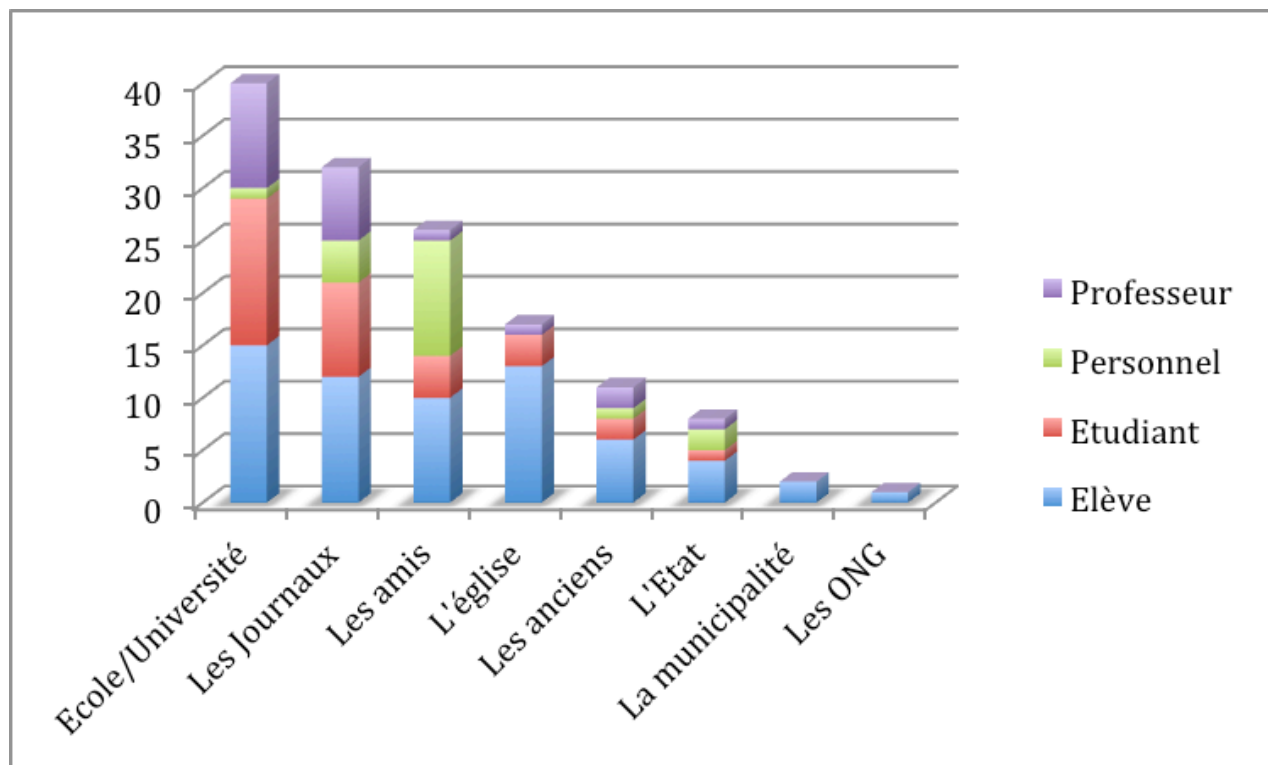
⁹¹ Un type d'architecture en bois hérité de l'Angleterre. Il est apparu au XVIIIe pour s'imposer au XIXe siècle, les maisons en maçonnerie ayant été interdites suite au tremblement de terre de 1770.

⁹² Attention, ces chiffres ne représentent pas le nombre de locaux d'établissement, mais le nombre de répondants.

étudiants ont également périés (Lumarque J., 2010). Les locaux d'universités privées très reconnues – Université Quisqueya, Université Lumière, Université Américaine des Sciences Modernes d'Haïti, Université St Gérard, Université GOC – ont eu leurs locaux détruits avec, pour la majorité, plusieurs dizaines d'étudiants, professeurs et membres du personnel administratif morts coincés sous les décombres. Parmi nos enquêtés, il y a eu 33 blessés et fracturés et 11 qui ont été sous les décombres dans les écoles, les universités et ailleurs.

Avant le tremblement de terre, les Port-au-Princiens en général ignoraient l'exposition de leur ville à l'aléa sismique. C'est le cas pour la majorité de nos enquêtés, soit 61.65% (186 enquêtés) ignoraient les gestes qui sauvent en cas de tremblement de terre contre 26%. Or il s'agit de la partie de la population qui était censée être la plus avisée. Elèves et étudiants se trouvaient en situation de panique pendant le séisme. C'est le cas de 71% des enquêtés. Cependant un grand nombre, soit 35%, a affirmé avoir eu connaissance de la sismicité de la ville grâce au travail de diffusion de plusieurs acteurs : les écoles et universités, les journaux, les anciens et les amis qui jouent un rôle important même avant l'Etat. En première position se placent les écoles et les universités. 150 (53%) répondants ont, en effet, affirmé avoir eu des cours ayant rapport aux risques et catastrophes dans leurs cursus dont 28, très peu ; 31, beaucoup ; 91, un peu. Le rôle des églises a été très remarquable (17 répondants) dans cette diffusion de connaissance sur la sismicité d'Haïti, car on pouvait comprendre que les églises joueraient le rôle inverse montrant que les calamités dites naturelles viendraient de Dieu. Cependant cela varie d'une catégorie à l'autre à savoir élève, étudiant, membre du personnel et professeur (Figure 63). Le manque de connaissance de la sismicité de Port-au-Prince, d'une part, et la méconnaissance des gestes qui sauvent en cas de séisme, d'autre part, constituent un facteur de vulnérabilité humaine

Figure 63. Les acteurs de la sensibilisation auprès des membres d'établissements scolaires et universitaires avant la catastrophe sismique



Source :
Michelet Clerveau, 2015

C'était le cas de la majorité, ce qui contribue énormément à l'augmentation des victimes. Pour preuve, certains se trouvant en plein air s'empressent de se mettre à l'abri à l'intérieur des maisons. Certains se trouvant près du seuil de la porte rentrent au lieu de sortir. Et plusieurs mettent du temps pour se rendre compte que c'était un tremblement de terre. Certains s'en rendaient compte jusqu'à la fin. Leur témoignage reflète leur sentiment de panique et de la méconnaissance de l'aléa et des gestes qui sauvent. C'était donc une population désespérée, très vulnérable et, donc, très peu résiliente qui a eu à faire face au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

« Durant le séisme j'étais très paniquée je ne savais pas ce que c'était. Je pensais que c'était la fin du monde j'avais déjà entendu parler de tremblement de terre mais entendre parler et le vivre c'est deux choses complètement différentes. Après j'étais toujours terrorisée parce que je m'imaginai toujours que ça allait repasser et voir la tristesse qui régnait dans le pays, toutes ces personnes mortes c'était l'horreur. Le plus dur pour moi c'était mon impuissance face à cette situation, de voir pleurer ses amis sans pouvoir les aider. Je ne souhaitais pas revivre un jour une telle situation ». (Un enquêté, enquête Clerveau M., 2015)

9-2-2. La situation après le tremblement de terre

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore voir le sens de l'évolution de la situation de vulnérabilité dans le secteur de l'éducation après le séisme. Il est encore tôt. En matière de reconstruction, des efforts sont en train d'être consentis pour apporter une amélioration. Nous pouvons signaler les efforts au niveau de la construction. Depuis 2011 avec l'aide de la coopération suisse et l'appui des bailleurs de fond comme la Banque Mondiale, le Ministère de l'Education Nationale a commencé à développer un programme visant à améliorer la situation dans le domaine avec l'élaboration de documents techniques servant de référence pour la construction des écoles au niveau fondamental (L'observatoire de la reconstruction numéro 8, février, 2013). Il s'agit de Plans-types de référence pour la construction d'infrastructures scolaires parasismiques et para cycloniques. Ces documents techniques de référence sont *basés sur des normes et fondés sur le savoir accumulé et les expériences acquises* (L'observatoire de la reconstruction numéro 8, février 2013). C'est un programme prévu dans le plan opérationnel du MENFP⁹³ pour la période 2010-2015. Plusieurs modèles ont été proposés : le modèle en béton armé, pour les écoles à forte densité dans les zones urbaines et périurbaine ; le modèle en maçonnerie chaînée, pour les zones urbaines et rurales ; et enfin le modèle vernaculaire, pour les zones reculées. Maintenant il reste à étendre ces efforts à tous les niveaux du système, secondaire et universitaire.

Il y a beaucoup d'éléments de dysfonctionnement qui demeurent dans le secteur représentant encore des facteurs de vulnérabilité. Il importe d'étudier les améliorations pour rendre compte de l'évolution de la vulnérabilité aux aléas naturels. Après le tremblement de terre, tout le monde sait ce qu'est un tremblement de terre. Et cela fait partie des conversations courantes : Haïti est exposée aux séismes. La mémoire de la catastrophe est encore vive. Pour combien de temps ? Et les instances concernées vont-elles entretenir cette mémoire collective

⁹³ Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

jusqu'au prochain séisme ? A cette condition seulement qu'on pourrait dire que Port-au-Prince est moins vulnérable aux séismes. Mais à court terme nous pouvons essayer de voir quel progrès a été fait en ce sens.

Après le tremblement de terre, il a fallu vite relancer les activités dans le domaine de l'éducation. Des bâches en plastiques, des préfabriqués en bois et en plastique remplacent les bâtiments effondrés. Cela paraissait inadapté dans un pays chaud comme Haïti. Les élèves et les étudiants souffrent de la concentration de chaleur dans des salles de classes conçues sous des tentes, des bâches en plastiques et des hangars en tôles.

Aujourd'hui encore beaucoup d'écoles et d'universités sont dans les préfabriqués de l'après séisme. Il en était de même du ministère de l'Education Nationale jusqu'en été 2015. Aujourd'hui, plus de six ans après le séisme, la reconstruction des écoles et des universités a commencé timidement. Toutefois les premières constructions parasismiques dans le secteur apparaissent. C'est un bon augure. Des lycées et des collèges sont reconstruits parasismiques. C'est le cas du lycée Toussaint Louverture, du lycée Alexandre Pétion et du Collège Canado Haïtien (Photos 26). En ce qui concerne les lycées, cela passe par le gouvernement haïtien. Pour le Canado Haïtien, il s'agit de fonds privés. Sera t-il aussi facile pour reconstruire sur la même base les écoles borlettes⁹⁴ qui reçoivent les élèves des familles défavorisées ? Y aura t-il des programmes pour les accompagner ? Il s'avère que dans le domaine de l'éducation la forte vulnérabilité physique va demeurer et peut même augmenter avec l'augmentation des écoles borlettes liée à la hausse de la demande de l'éducation, avec l'augmentation de la population et l'aggravation de la situation de pauvreté. Qu'en est-il de la vulnérabilité humaine ? A travers notre enquête nous avons constaté un certain progrès dans la connaissance de l'aléa sismique, mais il reste encore beaucoup de travail à faire dans le domaine. En effet il y a eu des séances de formation de sensibilisation très bénéfiques à la population de Port-au-Prince après le séisme. 48,6% de nos répondants ont dit en avoir suivi (Tableau xxxiii).

⁹⁴ Ecoles sans structures adéquates qui prolifèrent comme des banques de borlettes (loterie très populaire en Haïti)

Photo 26. Le nouveau bâtiment du Lycée Toussaint Louverture, construit selon les normes parasismiques



Source :

Haïti Libre 2015, www.haitilibre.com

Tableau xxxiii. La formation et sensibilisation aux risques et catastrophes après le séisme du 12 janvier 2010

	Formé et sensibilisé		Non formé et sensibilisé	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Professeur	21	63,7%	11	33,3%
Personnel administratif	8	47,06%	9	53%
Etudiant	35	49,3%	36	50,8%
Elève	73	45,4%	84	52,2%
Total	137	48,6%	140	49,7%

Source :

Cerveau M., 2015

La demande en formation et sensibilisation aux risques et catastrophes reste forte dans les écoles et les universités. Les données de notre enquête auprès des membres de ces établissements l'illustrent bien : 63.5% des enquêtés manifestent le désir d'avoir des cours sur ces thématiques du risque et des catastrophes. La connaissance des gestes qui sauvent en cas de séisme s'est

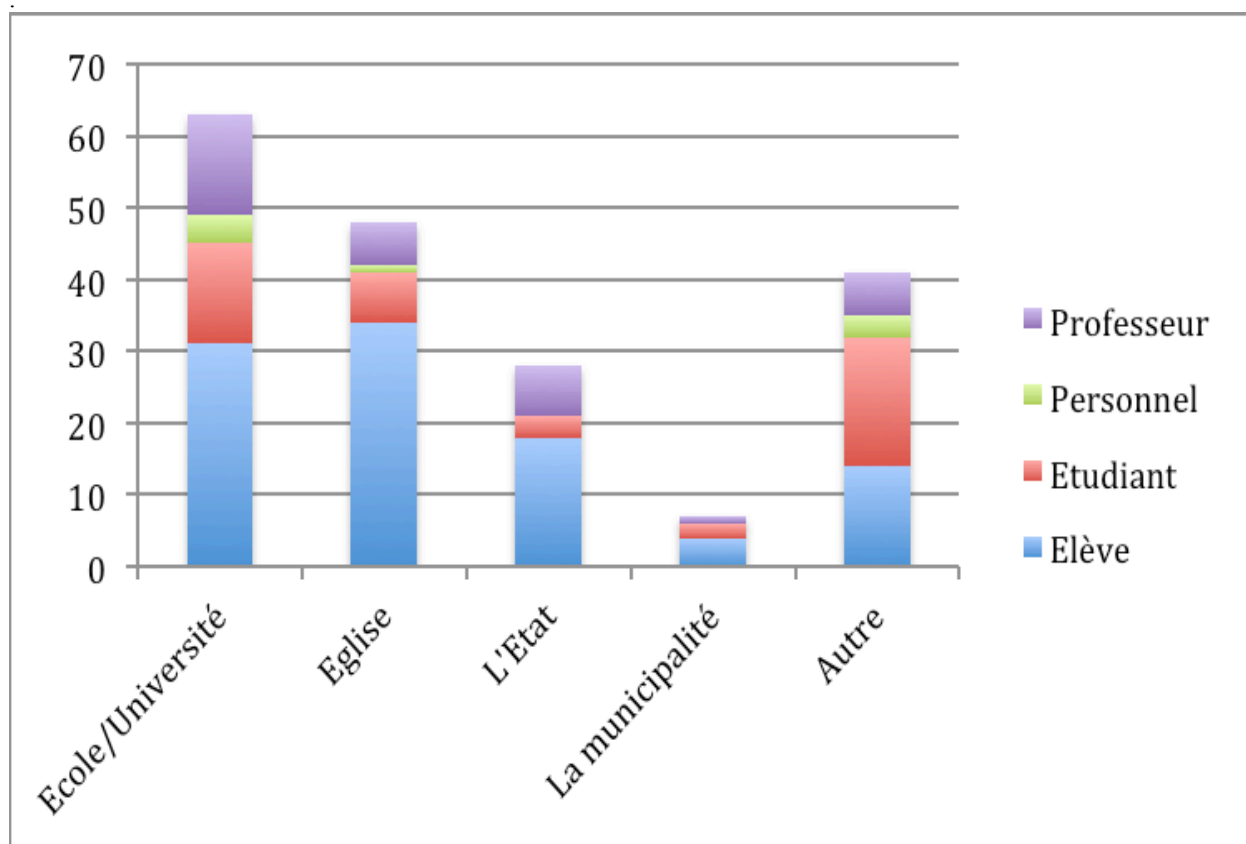
améliorée après la catastrophe sismique du 12 janvier 2010. Si seulement 26.3% de nos enquêtés connaissaient les gestes qui sauvent avant le séisme, c'est maintenant seulement 38,3% qui les connaissent complètement et 36,6%, partiellement (Tableau xxxiv). C'est quelque chose à consolider. Une fois encore, les écoles et universités, les journaux, les églises sont les acteurs principaux de diffusion de connaissance en matière de gestion des risques et des crises liés à des aléas dits naturels (Figure 64). C'est une preuve que le rôle des églises peut être déterminant, dans une société où elles sont une force sociale énorme, dans la gestion des risques et des catastrophes. Il faut souligner que la population d'enquête n'est pas seulement représentative de la population des écoles et universités, mais des catégories sociales qui sont représentées à travers ces établissements.

Tableau xxxiv. La connaissance des gestes qui sauvent en cas de séisme avant la catastrophe sismique du 12 janvier 2010

	Avant la catastrophe sismique				Après la catastrophe sismique					
	Connaissance		Ignorance		Connaissance		Connaissance partielle		Ignorance	
Professeur	18	54,6%	15	45,5%	11	33,3%	5	15,2%	0	0%
Personnel	3	17,7%	13	76,5%	9	53%	5	29,5%	0	0%
Etudiant	22	31%	49	69,02%	29	40,9%	27	38,02%	0	0%
Elève	31	19,3%	129	80,2%	68	42,3%	66	41%	1	0,7%
Total	74	26,3%	206	73,04%	108	38,3%	103	36,6%	1	0,4%

Source :
Clerveau M., 2015

Figure 64. Les acteurs de la sensibilisation auprès des membres établissements scolaires et universitaires après la catastrophe sismique



Source :
Clerveau M., 2015

Fort de leur connaissance et expérience 63.2% des enquêtés se sentent aujourd'hui moins en danger qu'avant par rapport aux séismes contre 28%. Et 46.8% se sentent mieux protégés dans leurs établissements. Pourquoi ? Certains ont été reconstruits et sont maintenant parasismiques. D'autres ont eu des réparations qui les rendent plus solides. Et il y en a encore beaucoup qui fonctionnent sous des hangars. Les occupants se sentent plus en sécurité à cause matériaux légers. Tout ceci a été vérifié sur le terrain. La tendance est à la construction parasismique. Il reste à vérifier l'application de ces normes de constructions établies au fil de la reconstruction des établissements scolaires pour voir si les principes sont vraiment suivis.

En vue d'une réduction de la vulnérabilité humaine, des efforts sont aussi en train d'être consentis au niveau du Ministère en vue de former et sensibiliser les élèves. En ce sens un vaste programme de formation financé par l'UNESCO a été lancé. Une firme privée a été choisie pour l'élaboration de modules formation. Et l'intégration définitive de la formation à la GRD dans les curricula du Fondamental est envisagée. La formation à partir des modules qui sont élaborés sera lancée d'abord dans la région nord en prévention à un éventuel tremblement de terre lié à la faille septentrionale. C'est la plus grande action d'envergure en vue de préparer la population du Grand Nord à faire face à un éventuel séisme. C'est un pas vers une réduction des vulnérabilités aux aléas dits naturels en Haïti. Nous ne pouvons pas déjà conclure qu'à partir de ces actions il y a une réduction des vulnérabilités à ces aléas. Le résultat se fera attendre.

A travers notre enquête dans le domaine de l'éducation, nous constatons une diminution de la vulnérabilité de la population de Port-au-Prince à l'aléa sismique à cause de l'apprentissage soit par l'expérience du vécu du phénomène sismique soit par la formation donnée par certaines institutions ou les informations circulant à travers les médias. La mémoire de la catastrophe étant encore fraîche. C'est quelque chose à consolider et à généraliser afin d'avoir une population moins vulnérable et plus résiliente face à d'autres catastrophes dans le futur.

9-3. Cycle des crises, cycle des vulnérabilités : un pays toujours en crise

Haïti a connu en dix ans, 1994 et 2004, deux interventions militaires étrangères. La dernière s'est transformée en « occupation internationale » qui dure encore (2004-2016, soit déjà douze ans). La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est la base institutionnelle de cette occupation. Jusqu'à présent il n'y a aucune stabilisation à quelque niveau que ce soit. Le pays est toujours instable. La crise perdure. Au contraire, tout signe montre que la crise fait partie de la gouvernance internationale, une gouvernance par la crise, une gouvernance par le chaos.

9-3-1. Une crise d'alternance démocratique

Il n'y a eu aucune élection crédible depuis 1996 dans le pays. Les élections du 21 mai 2000 ont été très contestées en raison des velléités du pouvoir d'alors d'accaparer tous les sièges du pouvoir législatif. Des contestations ont amené à un boycottage des élections présidentielles de novembre de la même année. Le président sortant luttait pour le maintien de son parti au pouvoir à travers le secrétaire général à vie du parti, Jean Bertrand Aristide. En témoignent des manifestations le jour même de l'investiture du président Préval en 1996 sollicitant le retour de Jean Bertrand Aristide en 2001. Les élections législatives ont été un prélude, vu l'importance du parlement dans un système semi-présidentiel et semi-parlementaire. Les élections de 2000 (mai et novembre) ont conduit le pays dans une profonde crise politique jusqu'au départ du nouveau président en février 2004 suite à une coalition de quatre forces politiques importantes :

- Le Groupe des 184, un collectif politique financé par André Apaid, un entrepreneur Haïtiano-Etatsunien et par d'autres fonds venant de l'étranger. On y trouve des personnalités de différentes tendances (intellectuels, artistes, activistes politiques), de l'extrême droite au communisme ;
- La convergence démocratique, un regroupement politique avec les partis de l'opposition et des partis dissidents de Lavalas comme l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL), autrefois appelée Organisation Politique Lavalas ;
- Un groupe d'étudiants de l'Université d'Etat d'Haïti, notamment de la Faculté des Sciences Humaines (FASCH) ;
- Et enfin, Une guérilla d'anciens militaires menés par Guy Philippe (Seitenfus R., 2015).

Les élections générales ont été organisées au terme des deux ans de transition (2004-2006). L'organisation de ces élections aurait été acceptable s'il n'y avait pas l'ingérence des pays dits amis d'Haïti pour imposer René Préval avec 48% des suffrages au premier tour alors que la constitution exige la majorité absolue soit 50% et une voix au moins pour gagner au premier tour. Pour faire accepter ce verdict on a distribué les votes blancs au prorata des candidats enlevant ainsi le droit au vote blanc à l'électeur haïtien. L'acceptation de la victoire par René

Préval lui-même lui donne une sorte de légitimité tronquée, source de nouvelle crise politique. Heureusement il a pu diriger le pays jusqu'à la fin de son mandat malgré les cyclones et l'émeute de faim de 2008 et le tremblement de terre de 2010.

Les élections de 2010 ont été parmi les pires depuis 1996. Le pays vient de subir la catastrophe sismique la plus meurtrière du continent américain. La crise s'est amplifiée 10 mois plus tard soit en octobre 2010 avec une épidémie de cholera. Malgré l'état d'urgence en raison de la catastrophe sismique et de l'épidémie de cholera, la communauté internationale impose des élections d'autant plus que la loi haïtienne ne prévoit rien en ce qui concerne les élections dans de telle situation. Le Chef de la MINUSTAH, Edmond Mullet, sans le conseil électoral auquel cette prérogative est dévolue, fixe lui-même la date des élections au 28 novembre. Entretemps le président de la république, à la manière de son prédécesseur élu, fait tout pour favoriser le candidat son parti, Jude Célestin. La journée électorale du 28 novembre 2010 avait commencé dans le calme (Seitenfus R., 2015)⁹⁵. Elle n'a pas pu arriver à terme. Les candidats Mirlande Hyppolite Manigat et Michel Joseph Martelly donnent une conférence de presse à l'hôtel Caribe Convention Center pour dénoncer de prétendues fraudes massives. Ils avaient l'appui de Edmond Mullet, le chef de la MINUSTAH. Les manifestants pro Martelly érigent des barricades un peu partout. La police et la MINUSTAH laissaient faire. Après les résultats, le 7 décembre, le plaçant en 3^e position, les manifestants pro Martelly ont encore gagné les rues aux Cayes et à Port-au-Prince. Ces manifestations ont débouché sur des incendies d'entreprises et bureaux publics, sans grande résistance des forces publiques (Seitenfus R., 2015). La situation est en effervescence. Le président René Préval demande un arbitrage de l'OEA et de la CARICOM. La commission de l'OEA place Mirlande Manigat et Michel Martelly en tête pour le second tour excluant le dauphin du président sortant. Le 20 mars 2011 le second tour est organisé. C'est Michel Martelly qui a gagné. Mirlande Manigat accepte non sans protestation. Plus tard l'ancien président du Conseil électoral a déclaré que le résultat proclamé n'a pas été celui sorti des urnes. Michel Martelly aurait gagné grâce à des fraudes massives. En effet, dans ces élections plus de 12 partis politiques ont été exclus dont le parti Fanmi Lavalas de l'ancien Président Jean Bertrand Aristide, apparemment le plus populaire. Plus d'un million d'électeurs ayant perdu leurs cartes

⁹⁵ Ricardo Seitenfus était le représentant du Brésil au sein de l'OEA. Il a pris le contrepied des diplomates occidentaux qui auraient selon lui inventé de toute pièce des fraudes électorales par le biais de la presse pour faire échec aux élections de 2010.

d'identification dans le séisme sont exclus de la joute selon *Center for Economy and policy research* (CEPR). Or « *le registre électoral est une importance capitale dans l'organisation des élections pour éviter des fraudes* » (St-Paul F.-R., 2012). En tout, 2 269 procès-verbaux sont mis à l'écart (soit 300 000 votes représentant 24% des votes exprimés (Weisbrot M. et Johnson J., 2013). Alors que le *Center Economy and policy Research* a estimé qu'il y avait beaucoup plus de procès-verbaux à rejeter. Pourtant selon le rapport de la commission de l'OEA le nombre de procès-verbaux rejetés ne dépassait pas 4% et c'est à partir de cette donnée que la commission avait tranché en faveur de Martelly et de Manigat pour le second tour.

Au cours du premier tour, des urnes remplies avant le démarrage du vote, intimidations contre les votants, urnes détruites et bureaux de votes entiers éliminés étaient monnaie courante. Le taux de participation a été au plus bas soit 22.9% contre 59.9% dans les élections de 2006. Ce taux est ramené à 5% par des observateurs indépendants (Weisbrot M. et Johnson J., 2013)⁹⁶. Dès le début, il y avait beaucoup de débat concernant les modalités de sa formation. On ne peut donc pas croire aux données avancées par les institutions électorales. C'est pourquoi les institutions électorales haïtiennes sont toujours dès le départ soupçonnées d'incrédibilité : une crise de confiance dans les institutions. En plus, tous les candidats n'étaient pas sur un même pied d'égalité. Si le candidat officiel avait tous les moyens de l'Etat à sa disposition, la subvention exigée par la loi en faveur des partis politiques est arrivée très tardivement. En plus les candidats ne sont pas libres de faire leur meeting dans n'importe quelle zone sans risque de se faire intimider par le candidat du pouvoir et parfois d'autres candidats qui se sentent très forts dans un milieu quelconque.

« *Contrairement aux prescrits constitutionnels lors des dernières élections, tous les partis n'avaient pas pu mener sans entrave leurs activités. Plusieurs candidats ont dénoncé les actes d'intimidation ou de violences physiques dont ils étaient l'objet alors que tous auraient du bénéficier des mêmes conditions de sécurité. Lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, les partisans d'un des candidats, avaient, a plusieurs reprises pour contraindre la partie adverse de ne pas tenir de rassemblement* » (St-Paul F.-R., Responsabilité de l'Etat haïtien dans l'organisation des élections, Rencontre numéro 24-25, janvier 2012, p. 67)

⁹⁶ Institi pou Jistis ak Demokrasi an Ayiti (IJDH), "The international community should Pressure the Haitian Government for Prompt and Fair Elections," June 30, 2010, <http://ijdh.org/archives/13138>

A cause d'un défaut de légitimité et de son inexpérience en matière politique et administrative, Michel Martelly ne va pas pouvoir diriger sans difficulté. Il a passé plus d'un mois avant de pouvoir faire accepter un premier ministre au parlement. En plus, il faisait face à une opposition parlementaire qui avait bloqué certaines décessions notamment au profit de compagnies étrangères. Sa situation a été aggravée par le soupçon de sa nationalité américaine, ce qui n'a jamais été officiellement établie. Malgré tout il a pu se maintenir au pouvoir. Toutefois, il n'a pas pu donner le pouvoir à un successeur élu à cause d'une nouvelle crise autour des élections de 2015.

Les élections de 2015 ne seront pas mieux organisées que celles de 2010-2011. Le conseil électoral n'inspirait pas confiance. Il est accusé, une fois encore, d'être dévoué à la cause du pouvoir qui voulait tout accaparer au parlement afin de donner un « boulevard politique » au dauphin du président Michel Martelly à savoir Jovenel Moïse, surnommé « Nonm Bannannan ⁹⁷ ». La journée électorale du 9 août 2015 s'est annoncée assez violente. Dès la veille, des partis politiques se plaignent déjà de n'avoir pas reçu de mandat pour leurs mandataires alors que les partis politiques proches du pouvoir en ont reçu. Il faut dire que cette situation a été rendue possible par le nombre élevé de partis politiques et de candidats inscrits. Les élections sont organisées sur fond de violence. Les bureaux ne pouvaient contenir les mandataires de tous les candidats. Les partis proches du pouvoir semblaient en profiter en imposant les leurs. Dans beaucoup de circonscriptions⁹⁸ les élections n'ont pu avoir lieu. C'est le cas d'à peu près la moitié du département de l'Artibonite. Dans d'autres, c'est tout le bureau qui a été enlevé durant la nuit. Pour preuve il y avait un centre de vote pour toute l'extension nord de Port-au-Prince (Canaan, Corail-Cesselesse, Jérusalem, Onaville, village Lumane Casimir et autres). Au réveil, le 9 août, la population n'en a pas trouvé trace. C'est ce que nous avons recueilli sur le terrain.

Les résultats ont reflété la journée électorale. Les partis politiques ayant eu leurs mandataires présents dans les bureaux (Vérité, Bouclier, PHTK⁹⁹, KID¹⁰⁰) arrivent effectivement

⁹⁷ L'homme de la Banane

⁹⁸ La circonscription électorale peut être représentée par une commune ou regroupe plusieurs communes. Cela dépend du poids de la commune au niveau politique et/ou démographique

⁹⁹ Parti Haïtien Tèt Kale

¹⁰⁰ Komite Inite Demokratik

en tête. Un fait étrange, des candidats à la députation gagnent les élections avec environ la moitié des bureaux de sa circonscriptions et d'autres gagnent au sénat avec environ la moitié de son département, ce qui constitue une violation du droit de vote de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'électeurs. C'est le cas par exemple de Youri Latortue dans le département de l'Artibonite et de Renel Sénatus, dans le département de l'ouest qui bénéficient d'un calcul spécial qui leur donne gagnant dès le premier tour. Le deuxième tour des législatives et le premier de la présidentielle sont organisés le 25 octobre dans le plus grand calme. L'après-midi le scandale arrive avec des allégations de fraudes massives. Cette fois, les fraudes seraient passées par les listes électorales où il y a beaucoup de fausses cartes et de faux numéros d'identification et aussi par transport des matériels sensibles (bulletins et procès-verbaux). Un canadien travaillant pour l'UNOPS est indexé dans les prétendues fraudes électorales. A noter que depuis 2006, c'est la MINUSTAH qui est chargé du transport des matériels de vote. Et aux dernières élections, l'UNOPS a été payé pour faire ce travail. Or, selon les règlements, le Conseil Electoral Provisoire (CEP) doit se montrer vigilant dans la phase de dépouillement, le décompte doit se faire de manière transparente et le matériel doit être en sécurité lors du transport (St-Paul F.-R., 2012). Tel n'est pas le cas quand le transport lui échappe. La MINUSTAH et l'UNOPS, qui ont assuré le transport des matériels de vote lors des dernières élections ont été l'objet de beaucoup de critiques virulentes. Ils sont aujourd'hui très décriés au pays. Les observateurs étrangers aussi. Les rapports des observateurs internationaux, qui devraient être au-dessus de tout soupçon, sont dénoncés par la classe politique et la société civile haïtienne presque à l'unanimité. Aux résultats, le dauphin du pouvoir sortant est en tête. Il doit être au second tour avec le candidat de la Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emancipation d'Haïti (LAPEH), Jude Célestin. Cela avait conduit à beaucoup de manifestations de rue, pour réclamer, dit-on, le vote populaire. Les huit candidats en tête après Jovenel Moïse, à l'exception de Fanmi Lavalas, se regroupent, c'est le groupe des huit ou G8. Le G8 et Fanmi Lavalas contestent les élections. On aurait pu espérer un second tour si Jude Célestin, arrivé en deuxième, ne faisait pas partie du G8 et n'étaient pas solidaires des autres partis du groupe. Lui aussi exige que la lumière soit faite sur le processus électoral. Une commission d'évaluation indépendante a été exigée. Toute cette contestation a abouti au report sine die des joutes du 27 décembre. Une Commission présidentielle d'évaluation a été mise sur pied en janvier 2016. Elle a fait état d'« *irrégularités graves s'apparentant à des fraudes* » et demande que le travail soit approfondi par une autre

commission. Le pouvoir fait fi du rapport. Finalement la date du 24 janvier a été retenue. Jude Célestin campe sur sa position. Il ne va pas aux élections avec Jovenel Moïse si la lumière n'est pas faite sur le processus. A l'approche du 24 janvier on a constaté un peu partout dans le pays l'incendie de centres de votes, parfois dans des écoles publiques où tout part en fumée. La situation aurait pu tourner au drame si le Conseil électoral n'avait pas pris la décision d'arrêter le processus le 22 janvier pendant qu'une violente manifestation secouait la capitale. Le mandat du président Martelly arrive à terme le 7 février. Avant de partir, il a eu un accord avec les présidents du sénat et de la chambre des députés qui a abouti à l'élection au second degré du sénateur Jocelerme Privert à la présidence le 14 février 2016. Le pays aura connu 7 jours sans président, du 7 au 14 février.

Tous ces épisodes montrent que la crise d'alternance démocratique est constante en Haïti depuis la transition démocratique. Pourquoi tant de réticence et de résistance de la part des présidents en exercice de se faire remplacer démocratiquement ? Il y a d'abord le désir de rester au pouvoir. Est-ce dû à l'habitude des Haïtiens aux pouvoirs autoritaires ? Une fois encore c'est le constat de l'historien et ancien président Lesly Manigat qui est de mise : c'est une crise de modernisation, une crise de démocratisation. Le désir de rester au pouvoir aveugle tant les présidents haïtiens qu'ils s'attendent pas à une demande de compte à leur départ du pouvoir. Ainsi il ne réfléchissent pas sur leurs actes antidémocratiques ni sur les actes de corruption durant leur mandat. Il y a soit une peur de l'exile (aujourd'hui l'exile peut être volontaire, la seule option pour ne pas aller en prison) soit une peur de la prison. L'administration de René Préval et celle de Michel Martelly sont l'objet d'allégation de malversation et de dilapidation de fonds publics et de détournement de fonds. Jusqu'à son départ, le gouvernement Préval-Bellerive ne pouvait donner d'explication sur leur gestion du Fonds Petro Caribe. C'est pire pour le gouvernement Martelly-Lamothe qui arrivaient à inféoder¹⁰¹ les deux chambres pour empêcher toute interpellation. Il n'a donné aucun compte des accusations qui impliquent des compagnies dominicaines de construction. Ces compagnies auraient reçu l'argent sans livrer le travail.

¹⁰¹ A son accession au pouvoir le parti du président n'avait que deux députés et aucun sénateur. Une fois au pouvoir Martelly a pu s'attirer une majorité écrasante dans la chambre basse.

Les vulnérabilités à la base des catastrophes des années 2000 avait en partie pour cause cette grave crise de gouvernance qui sévit dans le pays depuis le début de ce que certains appellent la transition démocratique. Elle a pour toile de fond l'alternance démocratique. Les dernières élections ont montré que la fin de la crise d'alternance démocratique n'est pas pour demain s'il n'y a pas une prise de conscience chez les acteurs politiques haïtiens. Cette crise de gouvernance perdurant va toujours alimenter les vulnérabilités. Et les aléas naturels se transformeront toujours en catastrophes. Les catastrophes resteront des crises dans un système de crises.

9-3-2 La crise économique : l'économie haïtienne pendant et après les catastrophes

La crise économique haïtienne se trouve en amont et en aval des crises liées à des catastrophes. Elle participe de la vulnérabilisation du système sociétal. Or les catastrophes participent de l'aggravation de la crise. C'est pourquoi Mérat Pierre a bien montré l'implication des catastrophes dans l'aggravation de la pauvreté (Pierre M., 2012). Ainsi cette crise économique ne montre pas de signe d'amélioration après la décennie de catastrophes. Les catastrophes de Mapou et de Fonds-Verrettes ont été plus localisées. Elles n'avaient donc pas un impact trop important sur l'économie de l'ensemble du pays. L'impact du cyclone Jeanne a été plus grand. En plus de Gonaïves, une ville secondaire importante, c'est toute une région agricole qui a été touchée. Les pertes étaient énormes. La situation a été encore plus dramatique en 2008 avec la série des tempêtes et ouragans. Une bonne partie du pays a été affectée. Avec le tremblement de terre, c'est alors le cœur de l'économie qui a reçu le coup. Tout le corps est affecté. Les pertes ont représenté 120% du PIB de l'année précédente cette fois. On peut alors comprendre l'impact économique des catastrophes des années 2000 sur l'économie haïtienne. Et cet impact a contribué à l'aggravation de la situation de vulnérabilités en aggravant le phénomène de la pauvreté. Toutefois, la catastrophe n'est pas le seul facteur qui contribue à aggraver la crise économique. Les choix de politiques économiques ont joué très grandement. La mauvaise gouvernance aussi. Les crises électorales en sont une preuve. Et rien n'a changé en terme d'orientation de politique économique après la série de catastrophe. Au contraire, les catastrophes semblent enfoncer davantage le pays dans le choix économique antérieur qui est un choix dicté de l'extérieur, la politique néolibérale. C'est en effet une politique qui ouvre le marché aux grandes économies. Haïti, en position de périphérie délaissée, ne pouvait en profiter.

Elle fait partie des pays perdants, comme cette politique fait des gagnants et des perdants. Comment la petite économie haïtienne peut-elle tenir la concurrence avec les multinationales dans tous les domaines ? Les catastrophes n'ont-elles pas été utilisées comme moyen pour mieux asseoir la politique néolibérale dans le pays ? Si l'une des composantes du néolibéralisme est l'affaiblissement de l'Etat, les catastrophes permettent à l'humanitaire de mieux accomplir cette tâche. C'était un choix de politique de gouvernance de crise sous prétexte que l'Etat est corrompu. La création de la CIRH en 2010 a été précédée de la publication d'un rapport international sur la corruption plaçant Haïti en très mauvaise position pendant que le rapport des scientifiques, relayé par le pouvoir de Préval, était alarmant concernant la possibilité d'un nouveau tremblement de terre. Va t-on réviser cette politique après avoir su que les ONG gèrent dans la plus complète opacité ? Six ans déjà après le séisme dévastateur. Aucun signe ne le montre.

Les catastrophes de 2004 ont trouvé le pays en pleine période de crise politique après le départ de Jean Bertrand Aristide. La capitale faisait face à une guérilla urbaine, l'*Opération Bagdad*. La communauté internationale en profite pour signer avec Haïti ce qu'on a appelé le cadre de coopération intérimaire (CCI) (2004-2007). C'est un document conforme aux prescrits du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par les institutions financières internationales avec toutes les restrictions financières et sociales que cela implique. C'était le guide de l'élaboration du budget de l'Etat et des politiques des gouvernements. L'émeute de la faim de 2008 n'en est-elle pas une conséquence ? Surviennent ensuite les cyclones. C'était l'occasion pour ces institutions de renforcer leur contrôle sur l'économie du pays. De 2004 à 2008, seulement 4 ans on a du changer de paradigme passant de la lutte contre la pauvreté à la lutte contre l'extrême pauvreté à travers un nouveau document, Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) (2008-2010). C'est un type de document imposé par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale), organes du système actuel, aux pays pauvres. Dans ce cas, la vulnérabilité ne pouvait que se renforcer. La catastrophe du 12 janvier 2010 n'a fait que renforcer l'industrie humanitaire au détriment de l'économie haïtienne. Toutefois, après la catastrophe on a pu enregistrer une croissance économique. C'est évident ! La catastrophe ayant détruit l'économie a eu un effet d'appel d'air. Le PIB ne pouvait qu'augmenter dans ces circonstances pour diminuer durant les années suivantes. Il faut aussi voir dans cette croissance l'apport du secteur de l'hôtellerie qui a

bénéficié de l'arrivée massive de touristes humanitaires. A partir de 2015, la situation socio-économique a connu une dégradation. La croissance des années précédentes n'a pas eu d'effet sur la pauvreté. Le dollar américain est passé de 42 gourdes en 2012 à 67 gourdes en octobre 2016, le taux le plus élevé depuis la mise en application du taux de change flottant. L'inflation n'a pas cessé de grimper atteignant 14% en 2015 contre 4.1% en 2010 (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2015), le taux le plus élevé jamais enregistré. Aujourd'hui les pauvres sont devenus plus pauvres.

En filigrane dans les volets politique et économique transparait une crise de valeurs qui affectent les différents paliers de la société. Cette crise de valeur affecte l'économie du pays à travers la corruption. Elle affecte aussi toutes les institutions basiques de la société.

9-3-3. Une crise de valeurs

Toutes les institutions traditionnelles sont défaillantes. Le comportement des représentants de certaines institutions au sein du conseil électoral devant réaliser les élections en est une preuve. « *L'expérience a montré que les institutions réputées morales dans le pays ont choisi des personnalités qui ont été cooptées par le pouvoir et n'ont pas été au-dessus de tout soupçon* » pour faire partie du Conseil Electoral Provisoire (CEP) (St-Paul F.-R., 2012). Pour la constitution du Conseil Electoral Provisoire, le secteur universitaire devait compter un représentant. Pour les élections de 2015 par exemple, le choix n'a été fait sur aucune base consensuelle. Dans les élections passées l'Université d'Etat d'Haïti choisissait ce représentant en conseil de l'Université. Cette fois, elle n'a pas été consultée. Il n'y avait pas de consensus non plus pour le représentant du secteur vodou. Il y a eu pas mal de discussion entre les associations vodou sur une entente pour se faire représenter si bien que le représentant a été contesté. Finalement les représentants de ces deux institutions ont été accusés de représenter l'exécutif au conseil. Aujourd'hui encore, en mars 2016, pour poursuivre le processus électoral bloqué, les adeptes du vodou ont du mal à faire un nouveau choix faute d'une entente. Quels sont donc les enjeux de ces mésententes au niveau des institutions ? Sans doute c'est la possibilité de s'enrichir au détriment du droit de vote de la population. Pour preuve, les représentants d'institutions de renom font souvent l'objet d'allégations de corruption. Toutefois aucune intervention de la justice ne permet de faire le jour sur ces allégations, ce qui laisse toujours planer le doute sur la crédibilité de ses institutions. Aux élections de 2015 certains représentants d'institutions ont du

présenter leur démission suite à des scandales. Des candidats les accusent parfois ouvertement d'avoir reçu d'eux des pots-de-vin pour les faire gagner, ce qui n'a pas été fait. Ils accusent ainsi le conseiller qui aurait reçu de l'argent de son adversaire aussi. L'adversaire aurait été favorisé pour avoir donné plus d'argent. Les votes seraient vendus au plus offrant. A noter que dans ces différents cas, les candidats favorisés ne sont jamais intéressés que la justice fasse la lumière sur ces allégations. La preuve, jusqu'à présent en avril 2016, le candidat du *Pati Ayisyen Tet Kale* (PHTK), proche du pouvoir déchu, qui est arrivé en tête aux présidentielles de 2015 est le seul à refuser la mise sur pied d'une commission indépendante pour faire la lumière sur les accusations de corruption dont il est l'objet. Face à ces scandales de corruption autour des élections de 2015, le représentant de l'église protestante a dû démissionner du CEP tandis que la représentante du secteur des droits de la femme, qui a été l'objet des mêmes allégations, est restée jusqu'à la formation d'un nouveau Conseil Electoral Provisoire. Elle n'a pas démissionné ni n'a pas été rappelée, mais écartée par le choix de la nouvelle représentante. On peut douter de son intégrité dans la mesure où elle n'a pas été intéressée que la justice fasse la lumière sur son cas.

L'Université et la religion vodoue à l'image de l'Etat

Comme un effet miroir, l'Université d'Etat d'Haïti reflète la situation globale du pays. Le mandat du conseil exécutif est arrivé à terme fin mars 2016. Le processus électoral avait été enclenché depuis des mois. Mais le soupçon que les deux Vice Recteurs sortants veulent se reconduire par des manœuvres frauduleuses bloque la situation. Deux chartes électorales sont en circulation selon des membres du conseil de l'Université. Comme pour la présidence, ce conseil exécutif devait partir sans successeurs. Ils mettent en application une résolution en date du 19 mars leur permettant de rester jusqu'à l'organisation des élections. Or cette résolution a été adoptée sans le quorum requis pour une décision de si grande importance. A noter que l'Université d'Etat d'Haïti est une institution financièrement indépendante. On comprend alors les enjeux dans un pays où il y a rarement une demande de compte sur la gestion des finances publiques. Or la partie d'en face demande qu'un audit soit fait cette fois sur la gestion de l'ancien conseil.

La même situation se produit pour le secteur vodou qui a perdu son chef suprême il y a quelques mois. Le chef suprême, c'est l'Ati National. Les différentes associations vodoues se

livrent à une véritable lutte de succession. Le premier Ati élu s'est tué dans un accident. Plus d'un pensent à un acte maléfique. L'imaginaire collectif s'y prête. En tout cas la lutte continue pour l'élection d'un nouveau Ati. Enfin élu, il est aussi contesté. L'enjeu actuel, c'est que le secteur vodou, ces derniers temps, est beaucoup impliqué ou tout simplement utilisé dans les négociations politiques pour la résolution des crises. Il a aussi, comme nous l'avons vu plus haut, son représentant dans le conseil électoral provisoire. Il serait donc infiltré par des secteurs politiques qui luttent pour son contrôle. Et dans toutes ces crises institutionnelles, il y a en filigrane les avantages que les représentants et leurs proches pourraient tirer du pouvoir politique. La question de l'Ati National, n'est donc plus une simple question de religion, mais une question politique et cela fait aussi partie de la crise sociétale globale.

Après analyse, il appert que l'urbanisation incontrôlée a été l'un des facteurs qui a participé à la construction des vulnérabilités à la base des catastrophes des années 2000 en Haïti. Pourtant les catastrophes participent en retour à l'accélération de l'urbanisation incontrôlée sur des sites sensibles. Cette accélération est due à une grande mobilité de la population suite aux catastrophes. Nous pouvons signaler le déplacement de la population sur des sites jugés moins exposés aux Fonds-Verrettes et à Mapou. On observe une mobilité résidentielle plus ou moins marquée du centre-ville des Gonaïves aux périphéries - Bigot, Morne Biennac – suite aux catastrophes. ; La même dynamique s'observe à Port-au-Prince avec une mobilité de la population qui a abouti à une densification de certaines parties du Morne l'Hôpital et la création de nouveaux bidonvilles dans le nord de l'agglomération sur les communes de Cabaret, de Croix-des-Bouquets et de Thomazeau. Ces extensions urbaines ont conduit à une mise en l'exposition des enjeux aux aléas dits naturels. Il s'agit d'une extension d'habitations précaires ou l'auto construction est la norme, d'autant plus que ce sont des initiatives individuelles sans accompagnement de l'Etat et des municipalités, ce qui démultiplie la vulnérabilité de l'agglomération aux aléas dits naturels. La vulnérabilité augmentant réduit la résilience de la population. Par ailleurs, des secteurs d'activités considérés comme des enjeux majeurs sont encore, à un certain niveau, en situation de vulnérabilité. Et cette vulnérabilité a globalement tendance à augmenter à cause de la situation de précarité qui s'accroît de plus en plus. C'est le cas du secteur de l'éducation qui a beaucoup souffert du séisme du 12 janvier 2010 à cause de sa grande vulnérabilité. Malgré des efforts dans ce secteur, on constate une tendance à une amplification des risques. Par ailleurs, la persistance de la crise sociétale globale ne laisse pas

présager une réduction des vulnérabilités en Haïti dans un avenir proche. C'est que révèle la crise conjoncturelle liée aux élections présidentielles et législatives depuis 2015. Et c'est ce que révèle également la crise institutionnelle qui touche l'Université d'Etat d'Haïti, les hôpitaux publics du pays et le secteur religieux vodou. Avec l'augmentation des vulnérabilités, la résilience suit la trajectoire inverse ayant tendance à diminuer.

Conclusion

La période allant de l'époque coloniale aux années 1980 peut être considérée comme celle de la préhistoire de la gestion des risques et des catastrophes en Haïti. Durant cette période, on ne pouvait parler de structures formelles mises en place à cette fin. On y distingue la période coloniale où les crises ont été gérées par les autorités centrales ; le XIXe siècle haïtien où elles ont été gérées par les autorités régionales, et le XXe siècle où celles-ci ont été prises en charge par les autorités centrales à travers l'armée, le gouvernement et la société civile. L'histoire de la gestion des risques et des catastrophes allait commencer avec la création de structures de gestion des risques et des crises proprement dites : l'Organisation Pré-Désastre et de Secours (OPDES) (1983), l'Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hôpital (OSAM) et enfin la Direction de Protection Civile et les structures associées dont le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres. C'est le cadre institutionnel de gestion des risques et des crises.

En ce qui concerne le cadre légal ou réglementaire, il n'existe pas vraiment une législation spécifique en ce qui concerne la gestion des risques et des désastres en Haïti. Les rares textes qui existent sont fragmentaires et obsolètes. On peut les diviser en lois et décrets généraux et spécifique. Spécifique au singulier puisqu' on peut considérer la loi du 22 août qui avait fondé l'Organisation Pré-Désastre et de Secours (OPDES) comme la seule. Elle a été révisée en janvier 1987 quand l'organisation devait passer sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale (MIDN) (Plus tard, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales). Les autres textes y relatifs sont éparpillés dans des lois et décrets sur l'environnement et les codes ruraux des XIXe et XXe siècles. Tel est donc le cadre institutionnel et légal de gestion des risques et des crises. C'est sur cette base qu'ont été gérées les crises des années 2000. Cette gestion tournait autour de deux groupes d'acteurs : les acteurs locaux et les acteurs centraux.

Le rôle des acteurs locaux a été déterminant dans la gestion des catastrophes des années 2000. C'est le cas de la catastrophe de mai 2004 à Mapou et aux Fonds-Verrettes, deux villages périphériques et enclavés dans le sud-est d'Haïti. C'est à peu près le même cas aux Gonaïves en

septembre à l'occasion du cyclone tropical Jeanne où la phase de gestion de l'urgence et post urgence est assurée par la population locale et les membres du Comité Local de Protection Civile. Aux Gonaïves, comme à Mapou et aux Fonds-Verrettes, la solidarité avait joué un rôle de premier plan. Et la coordination entre ces acteurs a été parfaite durant les premiers 72 heures. L'ampleur des dégâts de la catastrophe sismique du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince n'a fait que paralyser le système de réponse qui ne prévoyait d'ailleurs pas le séisme d'autant plus que le système national de gestion des risques et des catastrophes a été, lui aussi, profondément touché dans toutes ses composantes : gouvernementales, policière, civile et militaire. Une fois encore le rôle des acteurs locaux a été prépondérant. Des sauveteurs improvisés s'armaient de toute sorte d'instrument pour sauver des vies. Et la solidarité était devenue un moyen de gestion. C'est la preuve que ces communautés n'ont pas été terrassées par la crise. Elles ont fait montre de communautés résiliente. Toutefois, les interventions des acteurs centraux ont été indispensables dans la gestion de ces crises de grande ampleur.

Les interventions des acteurs centraux sont marquées par la domination de l'humanitaire au détriment des pouvoirs centraux et locaux. Face à deux décennies de politiques néolibérales et la crise socio-politico économique l'Etat a été en situation de décrépitude. Les catastrophes se sont produites à un moment où l'Etat n'était plus à flot. Cette défaillance de l'Etat a laissé libre cours à l'humanitaire qui a pris de plus en plus définitivement le contrôle au point qu'on peut s'autoriser à parler de la domination humanitaire. L'imposition d'une structure mixte haïtiens et étrangers pour la reconstruction après la catastrophe sismique est un exemple de cette domination dans le cadre de la gouvernance par la crise. La tutelle humanitaire ne fait que pérenniser la situation de sous-développement, de pauvreté et de vulnérabilité. Loin d'arriver à l'émancipation de l'autre, elle aboutit à ce que Odonel Pierre-Louis appelle une mancipation. Les interventions des organisations internationales et des ONG étant un palliatif pour le pansement des plaies, mais pas pour résoudre les graves problèmes sociaux. En plus, la catastrophe met en jeu des intérêts politiques, économiques et idéologiques (ou des intérêts, tout court) qui peuvent être très divergents. L'humanitaire est devenu une question fondamentalement géopolitique et géostratégique, d'où la présence de plus en plus prégnante des Etats. Les enjeux géopolitiques se jouant toujours au détriment du pays touché par la catastrophe. C'est le cas d'Haïti durant cette décennie de catastrophes majeures.

La gestion des catastrophes des années 2000 sous la tutelle de l'humanitaire a eu des conséquences socio-spatiales à la base de nouvelles vulnérabilités. Outre que l'affaiblissement de l'Etat qui est un facteur d'amplification et d'émergence de nouvelles vulnérabilités il y a l'accélération de l'étalement urbain incontrôlé. Pourtant l'étalement urbain a été en amont des catastrophes des années 2000 participant à la production des vulnérabilités. En aval, les catastrophes créent une situation favorable à son expansion favorisée par le vide en terme de lois et règlements et de politique publique. Cette augmentation des vulnérabilités s'accompagne, inversement, d'une diminution de la résilience tant au niveau étatique (résilience territoriale) qu'au niveau communautaire. Le déplacement des villages de Mapou et de Fonds-Verrettes ne les a pas mis à l'abri de catastrophes dites naturelles. Aux Gonaïves (2004) et à Port-au-Prince (2010), les catastrophes ont été suivies d'une forte densification et la création d'espaces urbains vulnérables par le processus d'étalement accéléré. Faisant fi des facteurs physiques contraignants et de la récurrence des aléas dits naturels, l'étalement urbain tel qu'il se déroule participe à la mise en exposition de nouveaux enjeux et à l'amplification des vulnérabilités aux aléas hydrométéorologiques et géodynamiques.

Par ailleurs les catastrophes des années 2000 ne semblent pas avoir été suivies de leçon pour une amélioration de la situation de vulnérabilité au sein des populations. L'éducation qui est un secteur de concentration des enjeux et en même un secteur clé pour réduction des vulnérabilités n'a pas vu jusqu'à présent une évolution positive des vulnérabilités. Et si le processus de vulnérabilisation a été la conséquence de la crise sociétale globale, la situation est loin d'être améliorée. La crise, loin d'être résorbée va aujourd'hui en encore en s'aggravant. En témoignent la crise électorale 2015-2017, la crise électorale au sein de l'Université d'Etat d'Haïti en 2015 et la crise pour l'élection d'un nouvel Ati après la mort de l'Ati Max Beauvoir à la tête de la religion vodoue. Toutes ces crises font partie de la crise sociétale globale sur fond d'une crise de valeurs

CONCLUSION GÉNÉRALE

La notion de l'hyperespace du risque des spécialistes des cindyniques est bien applicable à la situation d'Haïti de la fin du 20^e siècle et qui a débouché sur la décennie de catastrophes « naturelles » majeures de ce début du 21^e siècle. En ce qui concerne les contraintes physiques, Haïti fait figure d'un pays multi-aléas du fait la spécificité au niveau géologique, hydrogéologique, topographique et climatique. En effet, l'île d'Haïti est concernée par une marge active. La région caraïbe étant traversée par de grandes failles de limites de plaques, d'où deux grandes fosses océaniques (les fosses de Barlett et de Johnson) à la limite des plaques caraïbe et nord américaine. A l'échelle locale, Haïti est traversée par plusieurs grandes failles sismogènes, parmi lesquelles nous pouvons citer la faille Enriquillo-Plaintain Garden, une faille transformante, qui traverse l'île passant par l'agglomération de Port-au-Prince ; et la grande faille septentrionale à la limite nord de la plaque caraïbe soit quelque 250 km de la ville du Cap-Haitien. Haïti connaît, en outre, un climat tropical humide à alternance saisonnière favorable aux grandes inondations catastrophiques. Le climat d'Haïti connaît très souvent des pointes pluvieuses importantes qui se produisent surtout dans les saisons pluvieuses et cycloniques. Ce sont de fortes averses, aggravées par l'écoulement karstique, qui sont souvent responsables d'inondations catastrophiques. Le maximum de précipitations débouchant sur des catastrophes vient des systèmes cycloniques tropicaux. Haïti étant située dans ce que les anglo-saxons appellent un *Hurricane Belt*, car concernée par le bassin atlantique-nord, ce qui explique cette fréquence élevée des cyclones.

La décennie 2000 est celle qui est la plus marquée en catastrophes dites naturelles majeures. Elle s'est donc déroulée au rythme de catastrophes à répétition occasionnées par la forte fréquence des aléas dits naturels. Mais cette recrudescence des aléas au cours de la décennie ne suffit pas à expliquer les catastrophes qui ne sont pas tout à fait naturelles. C'est qu'il y a des facteurs fondamentaux qui entrent en ligne de compte dans l'explication de ces catastrophes. Tous ces facteurs se résument dans le dysfonctionnement lié à la situation de crise qui secoue les

structures de la société, la centralisation politico-administrative et économique et la déprise agricole débutée à la fin du XIXe siècle, l'échec de la coopération dit au développement et l'application des politiques néolibérales. La centralisation politico-administrative et économique a pour résultat l'exode rural massif et la concentration de la population à Port-au-Prince et, plus tard, dans toutes les autres villes du pays. Il en résulte une croissance urbaine incontrôlée génératrice de vulnérabilité. Alors que les campagnes sont délaissées, sans moyens d'intervention, sans équipements. Manifestement, le déséquilibre spatial est une réponse au déséquilibre socio-économique à l'échelle nationale. En effet la croissance démographique a provoqué une pression inégalable sur l'espace urbain qui est rapidement saturé. La spéculation qu'elle a entraîné aura pour conséquence la crise du logement, la hausse des prix du foncier, etc. Cela a amené la population surtout les pauvres migrants à envisager d'autres espaces de colonisation : les berges et le lit des ravines et des rivières (comme rivière Grise et Rivière Froide à Port-au-Prince, comme la Rivière du Haut du Cap au Cap-Haïtien et Rivière la Quinte aux Gonaïves) ; les sablières ; les marécages des côtes basses de Port-au-Prince et des villes de province comme le Cap-Haïtien et les Gonaïves ; et les pentes de plus en plus escarpées des collines et des montagnes adjacentes. Tout cela montre la non prise en compte des aléas dits naturels dans la croissance des villes. L'urbanisation galopante sur ces sites contraignants ne fait qu'augmenter la vulnérabilité. Cette situation s'est aggravée avec les dysfonctionnements entraînés par la crise socio-économique et politique.

Les crises politiques intérieures, la concurrence de la République Dominicaine et de Cuba et les craintes non fondées au début de la pandémie du SIDA ont contribué au déclin de l'activité touristique en Haïti à partir des années 1980. La situation s'est tournée au pire avec la destruction de la riziculture et de la petite production industrielle (la laiterie Nationale, l'Entreprise Nationale des Oléagineux, la Haytian American Meat Company, etc.) par un dumping sauvage pratiqué à dessein par Washington à partir de 1986. La décimation tous les porcs locaux dits porcs créoles sous la pression de l'international sous prétexte de la maladie appelée peste porcine africaine a, davantage, aggravé la situation. Le cheptel porcin a été jusqu'alors considéré comme le livret d'épargne du paysan. Cette décimation a aggravé la situation dans les campagnes, ce qui avait sans doute pour conséquence l'augmentation de l'exode vers les villes.

La croissance démographique, le pays se trouvant en transition démographique, aggrave les problèmes socioéconomiques. En effet, la population connaît une croissance exceptionnelle qui induit une forte pression sur l'espace et une fragilisation de l'environnement physique. Cette croissance profite surtout aux villes d'autant que la transition urbaine en cours ne s'accompagne pas de mesures d'aménagement. La croissance démographique n'est pas sans conséquence sur la vie sociale. La population augmentant beaucoup plus rapidement que la production entraîne une situation d'explosion démographique. Aujourd'hui, 56% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1 \$ US/jour) et 76% vit avec moins de 2\$ US /jour. S'ajoute à la situation une criante inégalité sociale et spatiale. Les 54% du revenu national sont détenus par 10% des individus les plus riches. 74% des pauvres habitent dans le milieu rural où il y a une rareté manifeste des services sociaux de base. L'on constate bien que la situation sociodémographique est partie intégrante de la situation de crise. Elle influe sur l'économie et surtout sur la gestion du territoire. Les principaux marqueurs de la mauvaise gestion territoriale sont la crise environnementale et le dysfonctionnement urbain.

Ce tableau assez sombre a pour toile de fond une crise politique aigüe, une longue transition démocratique ponctuée de crises conjoncturelles et d'ingérences étrangères. La situation environnementale la plus dégradante se place en aval de toutes ces crises et dysfonctionnements. Cette dégradation, reflète la crise haïtienne à travers ses autres composantes. Elle s'exprime à travers le dysfonctionnement urbain provoqué surtout par la mauvaise gestion des déchets ; à travers l'érosion entraînée à la déforestation.

Face à la crise, la coopération dit au développement, l'aide au développement, à travers un nouveau paradigme de coopération, loin d'apporter solution à travers les actions des ONG, des organisations et institutions internationales, se présente comme une partie intégrante du problème. Elle entretient l'endettement du pays entraînant un transfert de capitaux vers les pays créanciers, ce qui contribue à l'aggravation de la pauvreté et, par conséquent, de la vulnérabilité, la pauvreté étant, on ne saurait trop le répéter, un puissant facteur de vulnérabilité. C'est dans ce contexte que le pays devait faire face à une recrudescence d'aléa dits naturels qui se transforment en une série de catastrophes majeures, les catastrophes des années 2000. Ces catastrophes ont

touché des sites très différents aux niveaux physique, socio-économique et administratif. Ceux des villages de Mapou et de Fonds-Verrettes ainsi que des villes des Gonaïves et de Port-au-Prince choisis pour ce travail de recherche illustrent bien cette situation.

Fonds-Verrettes et Mapou sont deux communautés à économie précaire très mal relié au réseau national à cause d'un seul axe routier très défectueux parcourant vallées inondables et montagnes à pentes très abruptes. C'est donc une région faisant face à des difficultés économiques. Ces communautés sont très mal pourvues en équipements et services de base. Cette précarité les rend très vulnérables aux aléas dits naturels nombreux auxquels ils sont soumis (tremblement de terre, cyclone, inondations, mouvements de terrain comme glissements, éboulements, coulées de boue et laves torrentielles et la sécheresse). D'où l'impact considérable des aléas à la base des catastrophes qualifiées de naturelles dont celle de mai 2004.

Gonaïves, ville secondaire dans le réseau macro céphalique haïtien se trouvent à un autre niveau d'intégration dans le système économique et sociale. Chef-lieu de département, 4^e ville dans le réseau urbain national, cete ville bénéficie de sa position carrefour entre les départements du nord, du nord-est, du nord-ouest, du centre et de l'ouest. Ville moyenne, elle bénéficie encore des relations privilégiées ville-campagne. Elle compte sur les ressources des campagnes environnantes dont la plaine des Gonaïves. Elle bénéficie de sa proximité avec la plaine et vallée de l'Artibonite, grenier de la production rizicole et aussi de sa caractéristique de ville côtière. Centre de sa région, la ville rassemble les pouvoirs politiques, économiques et culturels. Toutefois elle n'arrive pas à tirer pleinement partie de ces atouts géoéconomiques à cause sans doute de la faiblesse de l'économie du pays et de la polarisation sur la capitale. C'est une ville basée sur les fonctions principalement administratives et commerciales. Mieux pourvu que les villages de Mapou et de Fonds-Verrettes en terme d'équipement et de services sociaux de base, Gonaïves n'arrivent tout de même pas à satisfaire sa population plus nombreuse. La situation en matière de santé, d'éducation et de services sanitaires n'est tout de même pas clémente. Le manque d'équipements et de services sociaux de base de toute sorte participe grandement à sa vulnérabilité. Elle s'explique par la situation d'insécurité sociale et aussi par l'urbanisation galopant incontrôlée, le lot commun de toutes les villes haïtiennes. Or Gonaïves sontt une ville très exposée aux aléas dits naturels divers. C'est une ville hautement exposée aux aléas

hydrométéorologiques associés aux fortes pluies et aux cyclones. Les catastrophes de 2004 et de 2008 en sont les preuves. Et elle est aussi bien exposée au séisme et aux mouvements de terrain.

Quant à Port-au-Prince, ville primatale dans le réseau macrocéphalique haïtien, il rassemble tous les pouvoirs politiques et administratifs. Et aussi tous les pouvoirs et les forces économiques. C'est le centre commercial et industriel avec l'essentiel des industries et les sièges sociaux des entreprises. C'est aussi le centre culturel avec la présence des hautes hiérarchies religieuses. En même temps, c'est le pôle où se trouvent rassemblées toutes les formes de problèmes sociaux et de dysfonctionnements en relation avec la situation de centralisation. En matière d'équipements et de services sociaux de base, Port-au-Prince est très loin de pouvoir satisfaire les besoins de sa population. Tous les problèmes de l'agglomération de Port-au-Prince, de la ville-mère en particulier, ont pour toile de fond le cuisant problème de l'urbanisation galopante incontrôlée. Ils contribuent à des vulnérabilités sans cesse accrues notamment aux aléas dits naturels. Or Port-au-Prince reste l'une des villes haïtiennes les plus exposées à ces aléas à savoir les aléas hydrométéorologiques et géodynamiques internes.

Ce sont là les espaces concernés par les catastrophes naturelles majeures de la décennie 2000 à savoir les catastrophes hydroclimatiques de 2004 et de 2008 et la catastrophe sismique de 2010. Ces catastrophes ont mis à rude épreuve le système de gestion. C'est un système jeune dont le cadre réglementaire et institutionnel est récent. On distingue une préhistoire de la gestion des risques et des catastrophes allant de la période coloniale à 1980, et une histoire de la gestion de cette gestion débutant avec un cadre institutionnel malgré son insuffisance et sa faiblesse. Et ce cadre institutionnel et réglementaire a commencé sa gestation depuis les années 1980 avec la création de l'Organisation Pré-Désastre et de Secours (OPDES) et l'Organisme de surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hôpital (OSAM). Aujourd'hui c'est un système théoriquement bien charpenté, le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) ayant un Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) coiffé par la Direction de la Protection Civile (DPC). Il intègre un certain nombre d'acteurs étatiques et non étatiques, nationaux et étrangers. C'est dans le cadre de ce système composé d'acteurs nombreux qu'ont été gérées les catastrophes des années 2000.

Dans la gestion des catastrophes des années 2000, le rôle des acteurs locaux a été déterminant. C'est le cas de la catastrophe de mai à Mapou et aux Fonds-Verrettes. C'est à peu près le même cas aux Gonaïves en septembre à l'occasion du cyclone tropical Jeanne où la phase de gestion de l'urgence et post urgence est assurée par la population locale et les membres du comité local de Protection Civile. Aux Gonaïves, comme à Mapou et aux Fonds-Verrettes, la solidarité avait joué un rôle de premier plan. Mais la coordination entre les acteurs n'a été parfaite que durant les premiers 72 heures. Pour le 12 janvier 2010 à Port-au-Prince, l'ampleur des dégâts de la catastrophe sismique n'a fait que paralyser le système de réponse qui ne prévoyait d'ailleurs pas le séisme d'autant plus que le système national de gestion des risques et des catastrophes a été, lui aussi, profondément touché dans toutes ses composantes : gouvernementale, policière, civile et militaire. Une fois encore le rôle des acteurs locaux a été prépondérant avec des sauveteurs improvisés qui s'armaient de toute sorte d'instruments pour sauver des vies sous les décombres et où la solidarité était devenue un moyen de gestion révélant le niveau de résilience de la population. Toutefois les interventions des acteurs centraux ont été indispensables dans la gestion de ces crises de grande ampleur.

Les interventions des acteurs centraux sont marquées par la domination de l'humanitaire au détriment de l'Etat. Face à deux décennies de politiques néolibérales et la crise socio-politico économique l'Etat a été en situation de décrépitude. Les catastrophes se sont produites à un moment où l'Etat n'était plus à flot. Cette défaillance de l'Etat a laissé libre cours à l'humanitaire qui a pris de plus en plus définitivement le contrôle au point qu'on peut s'autoriser à parler de la domination humanitaire. L'imposition d'une structure mixte haïtiens et étrangers pour la reconstruction après la catastrophe sismique est un exemple de cette domination dans le cadre de la gouvernance par la crise. La tutelle humanitaire ne fait que pérenniser la situation de sous-développement, de pauvreté et de vulnérabilité. Les interventions des organisations internationales et des ONG étant un palliatif pour le pansement des plaies, mais pas pour résoudre les graves problèmes sociaux. En plus, la catastrophe met en jeu des intérêts politiques, économiques et idéologiques (ou des intérêts, tout court) qui peuvent être très divergents. L'humanitaire est devenu une question fondamentalement géopolitique et géostratégique, d'où la présence de plus en plus prégnante des Etats. Les enjeux géopolitiques se jouant toujours au détriment du pays touché par la catastrophe. C'est le cas d'Haïti au cours de la décennie 2000.

La gestion des catastrophes des années 2000 a eu des conséquences socio-spatiales à la base de nouvelles vulnérabilités. Outre que l'affaiblissement de l'Etat par l'humanitaire, l'un des processus qui amènent ces nouvelles vulnérabilités est l'accélération de l'étalement urbain. L'étalement urbain a été à l'amont des catastrophes des années 2000 participant à la production des vulnérabilités. En aval, les catastrophes créent une situation favorable à son expansion profitant du vide en terme de lois, règlements et politique publique. On ne peut parler d'étalement pour les villages de Mapou et de Fonds-Verrttes dont le déplacement, suite à la catastrophe, ne les a pas mis à l'abri de catastrophes dites naturelles. Pour Gonaïves (2004) et Port-au-Prince (2010), les catastrophes ont été suivies d'une forte densification et la création d'espaces urbains vulnérables par l'accélération du processus d'étalement. Faisant fi des facteurs physiques contraignants et de la récurrence des aléas dits naturels, l'étalement urbain tel qu'il se déroule participe à la mise en exposition de nouveaux enjeux et à l'amplification des vulnérabilités aux aléas hydrométéorologiques et géodynamiques. Par ailleurs l'expérience du 12 janvier 2010 à Port-au-Prince ne semble pas avoir été suivie de leçon pour une amélioration de la situation de vulnérabilité au sein de la population. L'éducation qui est un secteur de concentration des enjeux et en même un secteur clé pour la réduction des vulnérabilités n'a pas vu jusqu'à présent une évolution vraiment positive des vulnérabilités. Et si le processus de vulnérabilisation a été la conséquence de la crise sociétale globale, la situation est loin d'être améliorée. La crise, loin d'être résorbée va aujourd'hui encore en s'accroissant. En témoignent la crise électorale 2015-2017, la crise électorale au sein de l'Université d'Etat d'Haïti en 2015 et la crise pour l'élection d'un nouvel Ati après la mort de l'Ati Max Beauvoir à la tête de la religion vodoue à la même année. Toutes ces crises font partie de la crise sociétale globale sur fond d'une crise de valeurs.

Par ailleurs, nous ne prétendons pas avoir épuisé la thématique de la gestion des risques et des catastrophes en Haïti à travers ce modeste travail de recherche. C'est un champ encore en friche où il y a beaucoup à faire quand on pense à l'exposition et à la vulnérabilité des autres régions du pays. La région du nord (nord, nord-est et nord-ouest) est très exposée à l'aléa sismique. En témoigne la sismicité historique avec, notamment, le meurtrier tremblement de terre de 1842 dont aurait été responsable la faille septentrionale, à la limite nord de plaque

caraiïbe. Comme pour la faille Enriquillo Plainain-Garden, les données établies à partir de mesures GPS ont permis de prévoir un tremblent de terre de magnitude 7.2. C'est une région également soumise aux aléas hydrométéorologiques, en particulier les inondations. Les dernières inondations au Cap-Haitien en sont des témoignages. La sismicité historique de la région du sud (sud et Grande-Anse à l'exception du sud-est) traversée par la faille Enriquillo Plainain-Garden est très mal connue. Et c'est la région du pays la plus exposée aux risques et catastrophes cycloniques. La dernière catastrophe due au passage de l'ouragan Matthew, de catégorie 4 sur l'échelle Saphir-Simson, est la preuve de sa grande vulnérabilité.

LES LISTES

1-Abréviations et acronymes

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement international
ACE : Accumulate Cyclone Energy
ACF : Action Contre la Faim
ACP (Pays) : Afrique Caraïbe Pacifique
AMP : Aire Métropolitaine de Port-au-Prince
APD : Aide Publique au Développement
BCAH/OCHA : Bureau de coordination des Actions Humanitaire
BID : Banque Interaméricaine de Développement
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BME : Bureau des Mines et de l'Energie
BNC : Banque Nationale de Crédit
BRH : Banque de la République d'Haïti
CAMEP : Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable
CARICOM : Caribbean Community
CASEC : Conseil d'Administration des Sections Communales
CCFD : Comite Catholique contre la faim et pour le Développement
CCI : Cadre de Coopération Intérimaire
CEP : Conseil Electoral Provisoire
CEPR : Center for Economy and Policy Research
CERAH Genève : Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire de l'Université de Genève
CERFAS : Centre de Recherche, de Formation et d'Action Sociale
CHRAD : Centre de Recherche en Aménagement et en Développement
CICR : Comité International de la Croix-Rouge
CIRH : Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
CMEP : Centre de Modernisation des Entreprises Publiques
CMU : Comite Interministériel de l'Urgence
CNE : Centre National des Equipements
CNGRD : Comite National de Gestion des Risques et des Désastres
CNIGS : Centre National de l'Information Géo Spatiale
CNM : Centre National de Météorologie
COU : Centre d'Opération d'Urgence
CRED : Centre de Recherche en Epidémiologie des Désastres
CRH : Centre des Ressources Humaines
CSC : Coordination Support Commitee
DAPTE : Direction de la Gestion du Territoire et de la Protection de l'Environnement
DEA : Diplôme d'Etudes approfondies
DHA : Département des Affaires Humanitaires des Nations Unie
DI : Déplacés Internes
DINEPA : Direction Nationale d'Eau Potable
DPC : Direction de la Protection Civile
DPZ : Duany-Platter-Zyberk
DSNCRP : Document Stratégique National pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
ECHO : European Community Humanitarian Office
ED'H : Electricité d'Haïti
EIC : Equipe d'Intervention Communautaire
ENS : Ecole Normale Supérieure
EPPLS : Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux
FAD'H : Forces Armées d'Haïti
FAO : Food and Agriculture Organisation
FASCH : Faculté des Sciences Humaines
FIC : Frères de l'Instruction Chrétienne
FMI : Fond Monétaire International
GACI : Groupe d'Appui de la Communauté Internationale

GéoPED : Géographie des Pays Emergents et en Développement
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe D'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GRD : Gestion Risques et Désastres
IDH : Indicateur de Développement Humain
IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPG : Institut Physique du Globe
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
KID : Komite Inite Demokratik
LAPEH : Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emancipation d'Haïti
MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE : Ministère de l'Environnement
MENFP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MIDN : Ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale
MINUHA : Mission des Nations Unies pour Haïti
MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, des Transports et de la Communication
NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration
OACO : Office d'Administration des Cités Ouvrières
OEA : Organisation des Etats Américains
OI : Organisation Internationale
OIM : Organisation Internationale des Migrations
ONEV : Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONL : Office National de Logement
ONU : Organisation des Nations Unies
OPDES : Organisation Pré-Désastre et de Secours
OPDMPIC : Organisation Paysanne pour le Développement de Mapou et de Pichon
PET : Projet Environnement Transfrontalier
FMNI : Force Multinationale Intérimaire
OPL : Organisation Politique Lavalas
OPS/OMS : Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé
OXFAM : Oxon Family
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PDNA : Post Disaster Needs Assessment
PHTK : Parti Haïtien Tèt Kale
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCU : Programme de Recherche dans le Champs de l'Urbain
PRG : Programme de Réhabilitation des Gonaïves
RINAH : Rapid Initial Needs Assessment for Haïti
SDPC : Structures Déconcentrées la Protection Civile
SERPOD : Système d'Enquête Rapide Post-Désastre
SMCRS : Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides
SNEP : Service National d'Eau Potable
SNGRD : Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SNGE : Système National de Gestion Environnemental
SOGEBANK : Société Générale de Bank
TMS : Température Moyenne de Surface des Océans
UAG : Université des Antilles et de la Guyane
UCLBP : Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UE : Union Européenne
UNDAC : United Nations Disaster Assessment and Coordination

UNFPA : United Nations Population Fund
UNDRO : United Nations Disaster Relief Organization
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations Children's Fund)
UNOPS : United Nations Office for Project Services
UPAG : Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves
UPM : Université Polytechnique de Madrid
URD : Urgence, Réhabilitation et Développement
URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USAID : Agence Américaine pour le Développement International
USGS : U.S. Geological Survey

2. Liste des figures

Figure 1. Nombre d'événement et de victimes par an dans le monde	14
Figure 2. Nombre d'événements et de victimes par type de péril dans le monde entre 2001 et 2010	16
Figure 3. Le nombre de cyclones sur l'atlantique de 1966 à 2007	18
Figure 4. Les grandes familles de crise de Jean Philippe Pierre	35
Figure 5. L'approche sociale de la vulnérabilité	44
Figure 6. Les approches de la vulnérabilité	45
Figure 7. Le système de vulnérabilité	46
Figure 8. La plaque caraïbe dans l'environnement tectonique des Amériques	57
Figure 9. Structure géotectonique caraïbe	58
Figure 10. Carte de la sismicité d'Haiti et de la région de Port-au-Prince	59
Figure 11. Haïti, carte des précipitations	61
Figure 12. Carte des principaux bassins cycloniques planétaires	62
Figure 13. Les principaux cyclones ayant affecté Haïti pendant le XXe siècle	63
Figure 14. Coupe topographique du Massif de la Selle au sud de Port-au-Prince	67
Figure 15. L'émission de gaz a effet de serre de 1970 a 2004 et la montée du niveau des mers dans les rapports du GIEC 2007 et 2013	77
Figure 16. L'espace morcelé colonial tel que présenté par Georges Anglade	84
Figure 17. Les quatre étapes de l'évolution de l'espace haïtien selon Georges Anglade	86
Figure 18. Le bicentenaire en 1980 (Photo 1) et le bicentenaire aujourd'hui	93
Figure 19. La tache urbaine de Port-au-Prince de 1982 à nos jours	95
Figure 20. La pyramide des âges de la population haïtienne en 2012	99
Figure 21. L'évolution démographie de 1950 à 2010	100
Figure 22. L'évolution du PIB et de la population de 1986 à 2006	101
Figure 23. Cartographie de la couverture forestière approximative au XVe siècle	114
Figure 24. Jimani (1 et 2) et Mapou (3 et 4) avant (à gauche) et après la catastrophe	121
Figure 25. Les catastrophes "naturelles", des crises dans la crise	124
Figure 26. Exportation et importation de marchandises (en million de dollars)	132
Figure 27. Mapou et Fonds-Verrettes, deux villages enclavés	151
Figure 28. Les équipements et les services de base aux Fonds-Verrettes	153
Figure 29. Diagrammes du climat de la Forêt des Pins	159
Figure 30. Les bassins versants de Mapou et de Fonds-Verrettes	162
Figure 31. Les secteurs de la ville des Gonaïves	165
Figure 32. Le bassin versant des Gonaïves	174
Figure 33. Extension de la ville des Gonaïves	178
Figure 34. Densité démographique du bassin versant La Quinte-Ennery (Les traits rouges représentent les axes routiers)	179
Figure 35. Le risque d'érosion dans le bassin versant La Quinte-Ennery	180
Figure 36. Diagramme ombrothermique des Gonaïves et diagramme des précipitations amont-aval : Marmelade, Ennery et Gonaïves	181
Figure 37. Les risques inondation, séisme et mouvement de terrain dans la perception des Port-au-Princiens en l'an 2000	189
Figure 38. Diagramme ombrothermique de Port-au-Prince	190
Figure 39. La densité du réseau hydrographique du bassin versant de Port-au-Prince	192
Figure 40. Trajectoire de la tempête tropicale Gordon en 1994	196
Figure 41. Carte en fausse couleur sur les précipitations à Hispaniola entre le 18 et 25 mai 2000	205
Figure 42. La trajectoire du cyclone tropical Jeanne, 13, 27 septembre 2004	211

<i>Figure 43. La trajectoire des quatre systèmes cycloniques importants d'août-septembre 2008</i>	213
<i>Figure 44. Effet des ouragans Gustav, Hanna et Ike (été 2008) sur la région des Gonaïves</i>	214
<i>Figure 45. La faille Enriquillo et le séisme du 12 janvier 2010</i>	220
<i>Figure 46. Coupe du réseau de failles Enriquillo Plaintain-Garden dans la région de Port-au-Prince</i>	221
<i>Figure 47. Impacts du tremblement de terre à Port-au-Prince</i>	227
<i>Figure 48. Les déplacés internes du séisme du 12 janvier 2010</i>	229
<i>Figure 49. L'évolution économique de 2009 à 2014 en rapport avec la catastrophe sismique</i>	232
<i>Figure 50. Bulletin et consignes de la Croix Rouge Haïtienne lors du cyclone David en 1979</i>	248
<i>Figure 51. Le système national de gestion des risques et des désastres</i>	261
<i>Figure 52. Les territoires de l'Humanitaire après le 12 janvier 2010 dans le pays en général et dans la région métropolitaine en particulier</i>	291
<i>Figure 53. Graphiques de la dynamique démographique aux Gonaïves avant et après les catastrophes 2004 et de 2008</i>	316
<i>Figure 54. La dynamique démographique des Gonaïves avant et après les catastrophes de 2004 et de 2008</i>	317
<i>Figure 55. Evolution de la trame urbaine des Gonaïves de 2004 à 2014</i>	318
<i>Figure 56. Les camps dans la région de Port-au-Prince après le tremblement de terre</i>	321
<i>Figure 57. L'évolution de l'urbanisation et la naissance de nouvelles cités au nord de Port-au-Prince après le tremblement de terre de 2010</i>	328
<i>Figure 58. Maquette du projet : Plan d'ensemble zone de développement économique Habitat Haïti 2004 NABATEC SA</i>	329
<i>Figure 59. Le Morne l'Hôpital attaqué sur plusieurs fronts</i>	333
<i>Figure 60. L'extension urbaine dans l'axe Morne Menard/Debussy après le séisme du 12 janvier 2010</i>	334
<i>Figure 61. Le réseau hydrographique de Corail-Cesselesse</i>	342
<i>Figure 62. Fondation du bâti et niveau du sol dans la ville des Gonaïves</i>	347
<i>Figure 63. Les acteurs de la sensibilisation auprès des membres d'établissements scolaires et universitaires avant la catastrophe sismique</i>	358
<i>Figure 64. Les acteurs de la sensibilisation auprès des membres établissements scolaires et universitaires après la catastrophe sismique</i>	363

3. Liste des tableaux

<i>Tableau i. Les vingt pays ayant eu le plus grand nombre de victimes des catastrophes de la décennie 2000</i>	17
<i>Tableau ii. Le niveau de risque pour l'Amérique Centrale et la Caraïbe</i>	19
<i>Tableau iii. Critères de comptabilisation des catastrophes naturelles</i>	38
<i>Tableau iv. Des inondations importantes en Haïti au XXe siècle</i>	65
<i>Tableau v. Evolution de la fréquence des cyclones sur Haïti de 1900 à 2010</i>	79
<i>Tableau vi. Répartition du budget national par région de 1920 à 1924</i>	85
<i>Tableau vii. Les villes principales et leur part de la population urbaine d'Haïti de 1980 à 2000</i>	89
<i>Tableau viii. Répartition des migrants de la cité soleil et de Fort Mercredi selon le type d'activité avant la migration</i>	91
<i>Tableau ix. La production de déchet dans certaines villes d'Haïti, données fin 20^e siècle</i>	111
<i>Tableau x. Estimation de la consommation annuelle de bois en 1993</i>	116
<i>Tableau xi. Tarifs douaniers de certains pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe</i>	130
<i>Tableau xii. Chronologie de la mise en application des politiques néolibérales en Haïti</i>	133
<i>Tableau xiii. Evolution des dépenses de l'Etat par secteur (en % des dépenses totales), 2001-2009</i>	134
<i>Tableau xiv. La fréquence des catastrophes au cours de la décennie 2000 en Haïti</i>	147
<i>Tableau xv. Résumé des quatre derniers désastres en Haïti de 2000 à 2010</i>	147
<i>Tableau xvi. Principaux affluents du bassin versant de la Quinte</i>	172
<i>Tableau xvii. Menaces naturelles et anthropiques</i>	175
<i>Tableau xviii. Les séismes en Haïti depuis le 18^e siècle</i>	197
<i>Tableau xix. L'échelle Saffir-Simson des tempêtes et cyclones tropicaux</i>	204
<i>Tableau xx. Répartition des pertes agricoles totales par départements (en USD)</i>	217
<i>Tableau xxi. Terre perdue le long des rivières (ha)</i>	218
<i>Tableau xxii. Le temps de retour des séismes à Hispaniola</i>	224
<i>Tableau xxiii. Résumé des dommages et les pertes</i>	231
<i>Tableau xxiv. La portée et les échelles d'impact des catastrophes des années 2000</i>	238
<i>Tableau xxv. Acteurs et leurs échelles d'action avant les années 1980</i>	249
<i>Tableau xxvi. L'occurrence des cyclones sur la Caraïbe au cours des années 1990</i>	252
<i>Tableau xxvii. Les ministères et autres institutions impliquées dans le système de gestion de l'environnement en Haïti</i>	259
<i>Tableau xxix. Nombre estimés de sites, de ménages et d'individus déplacés, identifiés par la DTM, Juillet 2010 à Juin 2013</i>	323
<i>Tableau xxxi. Le motif des déplacements vers les quartiers périphériques</i>	334
<i>Tableau xxxii. Statut foncier dans les périphéries de Port-au-Prince :</i>	336
<i>Tableau xxxiii. Les dommages ou des pertes subis par les habitants de l'axe Morne Menard-Canot</i>	337
<i>Tableau xxxiv. La formation et sensibilisation aux risques et catastrophes après le séisme</i>	361
<i>Tableau xxxv. La connaissance des gestes qui sauvent en cas de séisme avant la catastrophe sismique du 12 janvier 2010</i>	362

4. Liste des photos

<i>Photo 1. Inondation au Cap-Haitien en 2014</i>	64
<i>photo 2. Mylonite calcaire, sablière de Fontamara, sud de Port-au-Prince</i>	68
<i>Photo 3. Construction anarchique au Morne l'Hôpital : Jalousie</i>	95
<i>Photo 4. Obstruction d'un canal sur le boulevard Harry Truman (Bicentenaire)</i>	111
<i>photo 5. Vue de l'intérieur de la Forêt des Pins</i>	118
<i>photo 6. Exploitation de bois à la Forêt des Pins</i>	119
<i>photo 7. Photo de Fonds-Verrettes montrant un relief marqué par de mouvements de terrain anciens (Glissements et éboulements de type effritement de berge)</i>	161
<i>Photos 8. Le problème de la gestion des déchets à la rue Vernet</i>	170
<i>Photos 9. Végétation rabougrie témoignant de l'aridité du climat de la région des Gonaïves</i>	172
<i>Photo 10. Urbanisation au Morne l'Hôpital</i>	187
<i>Photo 11. Le canal de la ravine Bois-de-Chêne obstrué par des immondices</i>	188
<i>Photo 12. Vue du lac formé lors de l'inondation à Mapou</i>	208
<i>photo 13. La désolation d'une paysanne suite à l'inondation dans sa plantation</i>	212
<i>photo 14. Liquéfaction dans le centre-ville de Port-au-Prince</i>	228
<i>photo 15. Le siège de la MINUSTHA suite au séisme du 12 janvier 2010</i>	235
<i>photo 16. Vieux gingerbread n'ayant pas été emporté par le séisme du 12 janvier 2010</i>	245
<i>Photo 17. Arrivée de l'aide par la Force Multinationale à Mapou en mai 2004</i>	292
<i>Photo 18. Un camp à Mapou après la catastrophe de mai 2004</i>	293
<i>Photo 19. Distribution de l'aide d'urgence à Mapou</i>	305
<i>Photo 20. Camp à la Croix-des-Bouquets après le tremblement de terre</i>	320
<i>Photo 21. Sapeurs-pompiers cherchant des rescapés suite l'effondrement d'un bâtiment fissuré par le séisme de 2010 (Carrefour, 4 mai 2016)</i>	324
<i>Photo 22. Urbanisation au piedmont de la chaîne des Matheux après le tremblement de terre</i>	327
<i>Photo 23. Maison placée à un niveau plus bas que la route à Gattereau, alors que la route draine de l'eau soit du ruissellement urbain soit montée des rivières</i>	347
<i>Photo 24. Constructions en expansion autour du parois d'une sablière à Canaan</i>	351
<i>photo 25. Le Palais présidentiel effondré lors du tremblement de terre de 2010</i>	355
<i>Photo 26. Le nouveau bâtiment du Lycée Toussaint Louverture, construit selon les normes parasismiques</i>	361

LES ANNEXES

Annexe 1 : Les outils de terrains

Questionnaire 1

Michelet CLERVEAU
Géographe/Enseignant

Questionnaire d'enquête à l'adresse des élèves, des étudiants, des professeurs et des membres du personnel administratif des établissements scolaires et universitaires de l'agglomération de Port-au-Prince. Cette enquête, faisant partie d'une recherche sur l'évolution des vulnérabilités suite au séisme du 12 janvier 2010, s'adresse particulièrement aux personnes résidant à Port-au-Prince avant la catastrophe.

Situation personnelle pendant la catastrophe

1-Où est-ce que vous avez vécu le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ?

A l'école

A la maison

A l'université

Dans les rues

Autre, précisez.....

2-Quels sont les dommages subis par les locaux de votre établissement (scolaire ou universitaire) ?

Endommagés/fissurés

Partiellement détruits

Très endommagés

Aucun dommage

Complètement détruits

3- S'ils ont été détruits ou endommagés, ont-ils été reconstruits ou réparés?

Oui, ils ont été
Reconstruits/réparés

En voie de reconstruction ou de
réparation

Non, ils n'ont pas été
Reconstruits/réparés

Je ne sais pas

4- S'ils n'ont pas été détruits ou endommagés/fissurés, pensez-vous qu'il faudrait y apporter des améliorations pour les rendre plus solides?

Oui

Non

5- Si oui, pourquoi ; sinon, pourquoi ?

R.....
.....
.....
.....
.....
.....

6-S'ils ont été reconstruits ou réparés ou sont en voie de reconstruction ou de réparation, à votre avis, les normes de sécurité sont-elles prises en compte?

Oui

Non

7-A combien évaluez-vous le nombre d'occupants de votre établissement pendant la catastrophe ?

Moins de 10

Entre 200 et 400

Entre 10 et 100

Entre 400 et 800

Entre 100 et 200

800 et plus

8- A combien peut-on évaluer le nombre de morts et de disparus au sein de votre établissement (sans compter ceux ayant fait partie de l'établissement qui sont morts ou qui ont disparus ailleurs)?

Zéro

Entre 80 et 160

Moins de 10

Entre 160 et 300

Entre 10 et 40

300 et plus

Entre 40 et 80

Je ne sais pas

9-Qu'avez-vous fait pour vous protéger pendant les secousses?

R.....

10- Pensez-vous que votre comportement était correct ?

Oui

Non

11- Avez-vous été sous les décombres ?

Oui

Non

12-Quels sont les dommages physiques que vous avez subis ?

Blessé

Les deux

Fracturé

Aucun

13- Décrivez (en français ou en créole), dans le carré ci-dessous, vos situation, comportement et sensation pendant et après le séisme

R

Connaissances et perception du risque sismique

14-Etes-vous aujourd'hui mieux protégé dans les locaux de l'établissement où vous êtes?

Oui

Non

Je ne crois pas

15-Pourquoi ?

R.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autre,
précisez.....
.....
.....

22- Connaissez-vous, avant la catastrophe, les comportements et les consignes à adopter en cas de tremblement de terre ?

Oui Non

23-Sinon, les connaissez-vous aujourd'hui ?

Oui Non Un peu

24-Vous sentiez-vous en danger pendant le tremblement de terre ?

Oui, en danger Non, pas du tout
 Oui, très en danger Non, pas vraiment

25-Vous estimez-vous aujourd'hui moins en danger qu'avant dans les locaux de l'établissement où vous êtes?

Oui Non

26-Si oui, pourquoi ; sinon, pourquoi ?

R (en français ou en créole)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

27- Quel conseil donneriez-vous pour la reconstruction ou la réparation des établissements détruits et endommagés ?

R (en français ou en créole)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

28- Conseillez-vous l'utilisation des locaux qui n'avaient été ni détruits ni endommagés pour la poursuite des activités académiques (école ou université)?

R (en français ou en créole)

.....

29-Avez-vous suivi à l'école ou à l'université des cours ayant rapport aux risques et catastrophes?

- Oui, très peu Oui, un peu
 Oui, beaucoup Non, pas du tout

30-Sinon, souhaiteriez-vous en avoir maintenant ?

- Oui Non

31-Si oui (vous souhaiteriez en avoir), pourquoi ; sinon, pourquoi ?

R (en français ou en créole)

.....

Identification

32- Le nom de votre établissement pendant le tremblement de terre.....et celui de votre établissement actuel.....

33- Nom du quartier de votre établissement :

R.....

34- Vous êtes :

- Professeur Elève
 Etudiant Membre du personnel

35- Si professeur, matière enseignée? R.

36- Si étudiant, la discipline étudiée

R.....

37- Si étudiant, niveau :

Licence, 1ere année,

Licence, 2^e année,

Licence, 3^e année,

Licence, 4^e année

Master

38-Tranche d'âge :

10-14 ans

14-18

18-22

22-26

26-30

30 et plus

39-Sexe

Homme

Femme

Questionnaire 2

Michelet CLERVEAU

Questionnaire d'enquête à l'adresse des habitants de la ville de Port-au-Prince dans le cadre d'une étude sur l'évolution de la vulnérabilité de la ville aux aléas naturels particulièrement l'aléa sismique. Cette enquête fait partie d'une recherche sur l'évolution des vulnérabilités suite au séisme du 12 janvier 2010

Situation pendant la catastrophe et perception du risque sismique

1- Où avez-vous vécu le tremblement de terre du 12 janvier ?

A la maison

Au travail

Ailleurs,

précisez.....

.....

2- Que représente pour vous cet événement ?

Expression de la fin du monde

Une catastrophe de grande ampleur

Une grande surprise

3- Quel dommage avez-vous subi ?

Blessé

Fracturé

Blessé et fracturé

4- Si vous avez été fracturé, qui vous a soigné ?

Un voisin

Un proche

Un ami

Des sauveteurs de la Protection Civile

Autre,

précisez.....

.....

5- Aviez-vous des proches ou dépendants :

Blessés ? (combien ?).....

Fracturés ? (combien ?).....

.....

Morts ?
(combien ?).....

6- Quel est l'impact du séisme sur Votre maison

détruite, endommagée, très endommagée, ni détruite, ni endommagée ? Soulignez la situation qui est la votre.

Etiez-vous enseveli sous les décombres

Oui

Non

7- Qui vous a secouru pendant la catastrophe ?

Des voisins

Des proches

Des amis

Des sauveteurs de la Protection Civile

La police

Autre,
précisez.....
.....

8- Comment vous vous êtes organisés dans le quartier pour vous secourir et s'entraider ?

R.....
.....
.....
.....
.....

9- Y avait-il dans votre quartier des interventions extérieures, Protection civile, Croix Rouge, sauveteurs volontaires ? Expliquez.

R.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

10- Quel rôle l'Etat a-t-il joué dans les secours d'urgence ?

R.....

.....
.....
.....

11- selon vous le quartier a-t-il été :

- Tres endommagé
- Endommagé
- moins endommagé
- Epargné

12- Quelle autorité, personne, institution vous ont fourni des aides d'urgence et post urgence ?

- Protection Civile
- Le gouvernement
- Les ONG
- La Croix Rouge
- Les organisations internationales

Autre,
précisez.....
.....

13- En quoi consistaient les aides reçues ?

- Nourriture
- Vêtements
- Ustensile de cuisine
- Bâche en plastiques
- Tentes

Autres,
précisez.....
.....

15- Espérez-vous intégrer un programme d'aide pour avoir accès au logement ?

- Oui
- Non

- ONG
- Gouvernement
- Organisation internationales

Autre,
 précisez.....

17- Saviez-vous que Port-au-Prince avait été menacé par un tremblement de terre

- Oui
- Non

18- Si oui, qui vous a informé ?

- L'Etat
- L'Ecole
- L'Eglise
- Des amis
- Des proches

Autre,
 précisez.....

19- Saviez-vous quel comportement à avoir et les gestes qui peuvent sauver en cas de tremblement de terre ?

- Oui
- Non

20- Sinon, les savez-vous maintenant ?

- Dans les détails
- Partiellement
- Un peu
- Pas du tout

21- Comment vous pensez protéger votre maison contre un tremblement de terre ?

R.....

22- Comment vous avez fait pour avoir la vie sauve pendant le tremblement de terre?

R.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà reconstruit votre maison ? (si elle a été détruite)

- Oui
- Non

23- Si oui, comment ?

- En bois
- En béton
- En béton arme
- En fer

Autre,
précisez.....
.....

avez-vous bénéficié de l'aide pour la reconstruire ?

- Oui
- Non

Si oui, qui vous a aidé à la construire ou reconstruire ?

- L'Etat
- Les ONG
- Les organisations internationales

Autre,
précisez.....
.....

21- Pensez-vous à respecter les normes de sécurité pour la nouvelle construction

- Oui
- Non

24- Y avait-il après le tremblement de terre des activités de formation et de sensibilisation aux risques auxquelles vous avez pris part ?

- Oui

Non

25- Si oui, qui a organisé ces activités ?

L'Etat

Des ONG

Des organisations internationales

Une université

Une église

Autre,

précisez.....

.....

26- Quelles leçons avez-vous tirées de la catastrophe du 12 janvier ?

R.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

27- Habitez-vous la même maison d'avant le tremblement de terre ?

Oui

Non

28- De quelle couleur cette maison a-t-elle été taguée après la catastrophe si elle a été évaluée par les travaux publics ?

Rouge (à détruire)

Vert (à réhabiliter)

29- Etes-vous propriétaire de la maison ou vous habitiez avant le tremblement de terre

Oui

Non

30- Etes-vous propriétaire de la maison ou vous habitez aujourd'hui

Oui

Non

Identification

35- Age ?

Entre 15 et 30 ans

Entre 30 et 45 ans

Entre 45 et 60 ans

60 ans et plus

Sexe : Garçon

Fille

Annexe 2 : Les outils d'évaluation du projet de GOAL sur Turgeau et Debussy

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Objectif de l'enquête : Collecter des informations en vue de rédiger « un guide de leçons apprises et des meilleurs pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains ».

Grille d'observation Vulnérabilités physique et environnementale

- Milieu physique : Ø Sol : Qualité et Constitution Ø Végétation : Plantation et Arbre Ø Topographie : Plaine (Plat) - Montagne - Fortes pentes.

- Habitat :

Ø Dimension ou superficie : Plus grande dimension : Plus petite dimension :

Ø Densité du bâti : La distance moyenne entre les maisons

Ø Matériaux : Mur : Enduis (oui ou non), Pwela, Tôle, Bois. Toiture : Béton, Tôle, Chaume, Pwela

Ø Nombre de niveau dominant:

Ø Evaluation du MTPTC : Oui ou Non. Si oui (la tendance) : Vert – Jaune – Rouge

- Mode d'occupation : Ø Circulation : Escalier – Corridor (état : Béton – terre battue), largeur Ø Toponymie : Nom – origine Ø Habitat

· Occupation de l'espace : Nombre de personne par maison – Distribution – Répartition des tâches par salle -

Infrastructure ou Équipement : 4. Ecole : Publique – Non-publique

Ø Non-publique : · Communautaire : ONG – Protestantisme – Vodou – Catholique

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

1. · Confessionnelle : Protestantisme – Vodou – Catholique

2. · Autres (à préciser)

5. Santé : Publique - Privé – ONG · Communautaire : ONG – Protestantisme – Vodou – Catholique

Ø Privé : Confessionnelle - ONG · Confessionnelle : Protestantisme – Vodou – Catholique

- Eau : Publique – Privé – ONG Ø Distribution : fontaine publique – par maison – autre Ø Gestion : ONG – Association locale – autre
- Electricité : Ø Source : EDH, Privée, Autre Ø Voltage : 220 ou 110 Ø Distribution :
 - Transformateur : EDH – Privé (à préciser) – Communautaire
 - Communautaire : ONG – OI – Association de Base
 - Mode : Organisé – Vague
 - Conduit : Fil courant – fil à ligature Ø Payer : Oui – Non
- Si Oui : Etat – Association de base – Autre

8. Cimetière : Publique – Privé

9. Présence de l'Etat : bureau Ø Cassec : Ø Assec : Ø Police : Ø Tribunal de paix. :

Assainissement :

10. Déchet : Ø Type traitement de déchet : Sauvage ou Organisé

· Organisé : Mairie – ONG – Autre Ø Présence des animaux domestiques : Oui - Non

11. Mode d'évacuation du déchet humain :

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Ø Fosse Septique : Oui ou non Ø Latrine : Privé - Publique – Communautaire Ø Terrain vague : Oui – Non Ø Ravine : Oui - Non Ø Rivière : Oui - Non

12. Mode d'évacuation des eaux usée : Site sauvage (à préciser) – fosse septique -

Types de risques naturels subis

13. Séisme 14. Inondation 15. Glissement de Terrain 16. Cyclone 17. Incendie 18. Autre

Acteurs d'appui à la communauté

19. Etat : Oui – Non.

20. ONG : National – International (date d'arrivée, action menée)

21. Organisation Internationale : Oui – Non (date d'arrivée, action menée)

22. Association de base : Oui – Non (date de création, action menée)

23. Confession religieuse : Protestantisme – Vodou – Catholique – Autre (date d'arrivée, action menée)

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université

Objectif de l'enquête : Collecter des informations en vue de rédiger « un guide de leçons apprises et des meilleures pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains ».

Guide d'entretien pour le focus groupe et l'entretien individuel konpreyansyon kominote a de GRD

Ø Katastwof ou dezas

- Ki sa yo rele katastwof ?
- Ki sa ou rele katastwof?
- Ki lè gen katastwof ?
- Eske katastwof pase devan w deja? Ø GRD
- Ki sa a GRD vle di pou nou ?
- Ki sa nou konn tande yo di GRD a ye?
- Si n'ap pale yon moun de GRD, ki sa n ap di l' ?
- Lè yon moun di l'ap fè GDR, ki sa li dwe fè ? Katastwof ou dezas ki konn pase nan kominote a

Ø Site Katastwof ou dezas ki te pase avan tranbleman tè 12 janv. a : Deboulonnay tè – Glisman – Efondreman – Siklòn – Tranbleman tè – Dife.

Ø Site Katastwof ou dezas ki konn pase aprè tranbleman tè 12 janv. a : Deboulonnay tè – Glisman – Efondreman – Siklòn – Tranbleman tè – Dife. Kouman kominote a fe GRD (konn gere risk ak dezas):

- Site Katastwof ou konnen depi ou bò isit la :
- Ki katastwof ki pase pi souvan :
- Site 1 ou 2 ki te plis frape nou :
- Pale nou de katastwof la ou yo (ki katastwof li te yè e kouman li te pase) : Dega materyel e Dega moun : blese – blese grav – mouri
- Ki sa nou te fè pou n' fè fas kare ak katastwof la :
- Si yon lot Katastwof ta pase menm jan an, kouman w'ap fe pou w' pa gen menm pwoblem yo
- Ki leson nou te tire :

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

- Kouman nou jere katastwof :
- Nou konn fè prevansyon pou katastwof :
- Kisa nou konn fè kom prevansyon :

- Kisa a nou konn fè apre katastwof :
- Kisa nou t'ap mande tou swit aprè yon dezaz :
- Eske nou santi nou pwoteje jodia kont katastwof sa yo ? Entèvansyon aprè tranbleman tè a
 - Eske Letat te pote konkou l' bay nou : Wi – Non Ø Si wi, ki sa li te fè Ø Eske n te satisfè : Wi – Non ? Poukisa ?
 - Eske lòt enstans te entèvni : Wi – Non
 - Si wi, site yo :
 - Kisa yo te fè nan zòn nan? :
 - Ki enstans, dapre nou, ki te entèvni nan GRD
 - Site yo :
 - Kisa yo chak te fè :
 - Kisa nou te pi renmen :
 - Si gen yon lòt Katastwof, kisa nou swete yo fè ?
 - Kisa ki te reponn ak bezwen nou plis : Entèvansyon Goal
 - Kisa Goal fè kom entèvansyon nan kominote a ?
 - Nan ki domèn Goal entèvni pi plis ?
 - kisa li te konn fè, li pa fè :
 - kisa li kontinye fè :
 - Eske sa li kontinye fè yo gen a wè ak GRD ?
 - ki lot pwoje goal fe nan lot zòn li pa fè isit la :
 - Site yo :
 - Si Goal ta pwal ale ki dènye bagay nou tap mande l' fè pou nou : kouman kominote a wè Goal
 - Kouman nou wè Goal ak aktivite li yo ?
 - Kisa goal reprezante pou nou :
 - Si goal deside ale kounye, eske n ap dakò ?
 - Si wi, pouki sa ?
 - Eske n satisfè pou sa goal fè nan zòn nan : Wi – Non ? Poukisa ?

- Eske goal te prezante n' yon plan pou ede nou jere dezast ak katastrof nan zòn lan GRD : Wi – Non
- Si wi, ki sa plan te gen ladann ?
- Eske yo te kontakte nou lè yo tap fè plan sa a?
- Eske se goal ki mande n men ki pwojè li bezwen : Wi – Non
- Si wi, ki pwojè goal konn mande n ?
- Si non, kouman sa fet ?
- Sou ki kritè goal chwazi pwojè yo ?
- Goal fè fòmasyon pou nou : Wi – Non
- Si wi, ki sa li te wè avè n : Niveau de résilience
- Aprè tout sa Goal fè nan zòn lan pou ede n jere Katastwof ak dezast, eske n santi n'pare pou n' fè fas ak tout dezast ?
- Daprè nou, eske toujou gen dange ak menas ki pandye sou tèt nou ? Wi –Non
- Si wi, ki dange :
- Ki pi gwo menas (dange) nou genyen la kounye la :
- Si nou gen pou n mande yon moun fè yon bagay ki pou retire n anba dange, ki sa li tap ye : Motivasyon mou yo pou rete nan zòn lan
- Poukisa se zòn sa a nou chwazi rete ?
- Eske zòn sa a se yon zòn ki toujou menase ak dange ? Poukisa nou di sa a ?
- Poukisa nou toujou rete la dann ?
- Si yo ta pwopoze n' yon lòt zòn, eske n'ap dakò ? Poukisa ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Objectif de l'enquête : Collecter des informations en vue de rédiger « un guide de leçons apprises et des meilleures pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains ».

Guide d'entretien pour Goal Konpreansyon Goal sou GRD

- Ki sa a goal rele GRD
- Ki lè goal fè GRD
- Eske goal gen yon plan GRD, si wi prezante nou li
- Depi ki lè Goal ap Fè GRD
- Prezante nou lis entèvansyon goal nan GRD Relasyon Goal avek kominote a

- Kouman Goal fè rantr nan kominote a ?

Entèvansyon Goal yo nan kominote a : Pwojè – Nati pwojè yo – Metòd realizasyon yo

- Prezante entèvansyon goal ralize nan kominote a
- Entèvansyon goal nan GRD nan kominote a
- Pale nou de fòmasyon goal fè pou moun yo nan kominote a (Goal e fòmasyon sou GRD nan kominote a)
- Kouman goal fè arrive fè pwojè li yo ou kisa goal fè pou l' fè pwojè li yo (Metòd goal itilize pou fè pwojè nan kominote a) Kouman Goal wè kominote a

- Daprè Goal, kisa ki fè yon kominote vilnerab ?

- Eske nou renmen travay nan kominote a ? Poukisa ?
- Kominote a konn pote kolaborasyon li nan pwojè nou ? Kouman ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Kouman Kominote a wè Goal

- Eske kominote a konn enpoze goal fè yon pwojè?
- Eske kominote a konn genyen kont avek ajan goal yo? Poukisa?
- Eske w' konn jwen blokaj nan realizasyon w' yo e kouman ou konn fè?
- Eske kominote a konn kritike pwojw goal yo? E ki kritik yo konn fè nou?
- Kouman kominote a rele nou? Niveau de résilience proposé par goal
- Aprè entèvansyon nou yo, eske kominote a pare pou l' fè fas ak dezas yo?
- Eske n' rive bay kominote a mwayen pou l' fè fas ak dezas yo?
- Si non, kisa nou panse nou ta dwe fè ankò?
- Eske nou kapap retire kominote a nan (sa l' yè a) vilnerabilite l'
- Si non, pouki sa a nou kontinye ap travay nan kominote a
- Eske nou pa panse pote èd la ap fè moun yo rete kote yo yè a
- Si nou tap fè yon dènye bagay pou kominote a ou di kominote a yon bagay, ki sa li tap yè ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Objectif de l'enquête : Collecter des informations en vue de rédiger « un guide de leçons apprises et des meilleurs pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains ».

Guide d'entretien pour le focus groupe et l'entretien individuel Compréhension de la communauté de

Ø Catastrophe ou Désastre

- D'après vous, qu'est-ce qu'une catastrophe?
- Que disent (Formation, medias, autre) les autres de catastrophe ?
- Quand peut-on parler de catastrophe ?
- Est-ce que vous avez déjà vécu une catastrophe ?
- Si oui, laquelle ? et pourquoi cela a été qualifié de catastrophe ? Ø GRD
- Est-ce que vous avez déjà entendu parler de GRD ?
- Que veut dire GRD, pour vous ?
- Qu'est qu'on doit faire quand on fait de GRD ?
- Si une Institution dit qu'elle fait de GRD, elle doit faire quoi, selon vous ?
- Si on dit qu'on fait de GRD, qu'est-ce qu'on doit faire ? Les aléas fréquents de la communauté

Ø Parmi ces catastrophes possibles lesquels ont déjà frappé la communauté : Déboulement – Glissement – Incendie – Effondrement – Cyclone – Tremblement de terre.

Ø Quelle est la catastrophe qui a causé le plus de dégâts au sein de la communauté ?

Ø Citer les dégâts causés : Perte matérielle – Perte en vies humaines – Autres. Mode de GRD de la Communauté :

- Généralement vous faites quoi après une catastrophe?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

- Quel a été le mécanisme de défense et de protection de la communauté pour répondre à la catastrophe (la plus grande qui a frappé la communauté) ?
- Quelles sont les pratiques développées par la communauté pour répondre aux catastrophes les plus fréquentes ?
- Est-ce que la communauté a développé des pratiques préventives contre les éventuelles catastrophes ?
- si oui, lesquelles?
- Est-ce que vous avez tiré des leçons suite aux catastrophes précédentes ?
- Si oui, lesquelles ?
- Est-ce que la communauté est mieux préparé pour faire face aux catastrophes de nos jours ? si oui, comment ? si non pourquoi ? Intervention après le séisme dans la communauté
Intervention de l'Etat
- Est-ce que l'Etat a fait une ou des interventions après le séisme ?

- Si oui, après combien de temps et quels ont été ses interventions ?
- Est-ce que la communauté a été satisfaite ? Pourquoi ? Intervention d'autres instances
- Après Goal, est-ce qu'il y avait des interventions d'autres instances ? si oui, citer les institutions ?
- Quelles ont été leurs réalisations?
- Est-ce que les institutions précitées ont aussi travaillé dans la GRD ?
- Quelles ont été leurs réalisations?
- Pourquoi avez-vous dit qu'elles ont fait de la GRD ?
- Citez au moins deux réalisations qui ont été les plus considérées par la communauté ? Pourquoi ? Intervention de Goal
- Parlez-nous des interventions de Goal ?
- Citez les réalisations de Goal.
- Quelles sont celles qui sont de la GRD ? Pourquoi ?
- Parmi ces actions de GRD, d'après vous, laquelle (lesquelles) qui est (sont) nécessaire (s) qui a (ont) été réalisée (s) et qui n'a (ont) été pas réalisées ?
- Dites au moins deux réalisations qui ont été faites par Goal dans d'autres zones que Goal ne réalise pas dans la communauté ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Compréhension (perception) de la communauté de goal

- Que représente Goal pour la communauté ?
- Quelle conception que la communauté a des réalisations de Goal ?
- Si Goal décide de ne plus intervenir dans la zone, quelle serait la réaction de la communauté ? Pourquoi ?
- Comment la communauté appelle Goal ? Méthode de Goal
- Est-ce que Goal vous a présenté un plan de GRD pour la zone ?
- Si oui, pourquoi vous avez été convaincu que c'est un plan de GRD ?
- Est-ce que ce plan a été réalisé avec la participation de la communauté ?
- Si oui, en quoi consistait cette participation ?
- Est-ce que le projet à exécuter vient de Goal ou de la communauté ? Comment cela se fait ?
- Comment Goal sélectionne t-il les projets pour et dans la communauté ?

- Comment Goal exécute t-il les projets dans et pour la communauté ?
- Est-ce que Goal a réalisé des séances de formation sur le concept de GRD ?
- Comment cette formation a t-elle été réalisée et quelle a été son contenu ? Niveau de résilience
- Après les interventions de Goal, est-ce que la communauté se sent armé pour faire face aux catastrophes?
- Est-ce qu'avec les interventions de Goal, la communauté est toujours vulnérable face aux catastrophes ?
- A présent, quel est le danger le plus menaçant ?
- Pensez-vous que Goal peut vous aider à sortir dans cette situation de vulnérabilité ?
Motivation des gens pour la zone
- Parlez-nous de vos informations sur la zone avant que vous veniez y habiter ?
- Pourquoi vous choisissez cette zone ?
- A présent, parlez-nous de la zone et pourquoi vous y restez ?
- Si l'Etat ou une autre institution vous propose d'aller habiter ailleurs, est-ce que vous seriez d'accord ? Pourquoi ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

Objectif de l'enquête : Collecter des informations en vue de rédiger « un guide de leçons apprises et des meilleurs pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains ».

Guide d'entretien pour Goal Compréhension de Goal de GRD

- Au niveau de Goal, comment peut-on définir GRD
- Quand peut-on parler de GRD ?
- En quoi consiste un programme de GRD ?
- Depuis quand Goal travaille dans la GRD ?
- Quelles sont vos différentes interventions dans la GRD ? Relation Goal avec la Communauté - Pourriez-vous nous expliquer les raisons qui ont poussé Goal à travailler dans cette communauté ? Comment jugez-vous l'appréciation que Goal a auprès de la communauté ?
- Quelle a été votre approche ?
- Quelles sont les principales difficultés que Goal ont rencontrées au cours de la réalisation du projet ? Ces difficultés sont dues à quoi ?
- Comment arrivez-vous à pallier ces difficultés ?
- Comment jugez-vous le rapport des agents de terrain de Goal avec la communauté ?

- Quelles sont les principaux succès ou réussites de Goal dans la communauté ? Intervention de Goal dans la communauté
- Quels sont les différents champs d'intervention de Goal dans la communauté?
- Pourriez-vous citer pour nous la liste de vos interventions relatives à GRD ?
- Pourquoi vous les avez appelé GRD ?
- Parlez nous des formations que vous avez réalisées dans et pour la communauté ?
- Présentez nous vos méthodes pour les formations et les projets Compréhension de Goal de la communauté
- D'après vous, est-ce que la communauté est vulnérable ?
- Comment qualifiez-vous le niveau de vulnérabilité de la communauté ?
- Pourriez-vous nous présenter les raisons d'une telle situation ?

Enquête réalisée dans le cadre du partenariat entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'Université d'État d'Haïti (UEH) Projet – USAID/OFDA

- Comment vous appelez la communauté ? Pourquoi ?

Niveau de résilience proposé par Goal

- En quoi consiste la finalité de vos interventions ?
- Pensez-vous que la communauté devient en sécurité après vos interventions ou est elle encore en danger ?
- A présent, quel est le danger le plus menaçant pour la communauté?
- Est-ce que selon Goal, l'approche par résilience est la meilleure pour les communautés vulnérables du pays ?
- Si vous avez un dernier projet à réaliser dans la communauté, quels seront son contenu et sa finalité ?

Annexe 3 : Les outils du PRCU

➤ FICHE DE RELEVÉS PAYSAGERS

Observateur :

Date du relevé : / /

1- Quartier/Lieu- dit :

2- Coordonnées GPS du site ou transect observé :

Point départ :

Point d'arrivée :

Rappels méthodologiques : 4 éléments

1. Fiche des descripteurs
2. Plan d'occupation du sol
3. Croquis paysagers des transects
4. Photos

Descripteurs paysagers

	Transect longitudinal	Transects latéraux
Formes et organisation du bâti		
Éléments structurants (voirie, mobilier urbain, végétation, etc.)		
Activités présentes et marquant le paysage		
Éléments d'ambiance, dynamiques en cours		



**Programme de recherche dans le Champ de l'Urbain
(PRCU)**

Grille d'observation des secteurs d'enquête

Observateur :

INFORMATIONS CONCERNANT LE SITE D'OBSERVATION.

Date et Heure de l'observation :/...../..... H :

1- Quartier/Lieu- dit 2- Voierie :
.....

2- Coordonnées GPS du périmètre ou transect observé :

No variable	Variable	Modalités	Nombre (U) ou Fréquence (%)	
Morphologie de la zone				
A01	Ancienneté du quartier	Nouveau		
		Ancien		
		Planifié		
		Autre		
A02	Topographie	Nulle		
		Faible		
		Forte		
		Très forte		
A03	Distance à une rivière	Eloigné		
		Proche		
		Très proche		
A04	Voirie	Goudronnées		
		Bétonnée		
		Pavage (Adoquinage)		
		Gravier		
		Terre battue		
A10	Densité du bâti	Habitat continu (front bâti)		
		Habitat discontinu		
		Habitat diffus		
		Autres		
A11	Unité du tissu urbain	Préciser si régulier, hétérogène etc.		
A12	Bâti : type de matériaux majoritairement utilisés	En dur		
		Récupération		
		Shelter		
		Tentes		
		Autres		
A13	Qualité globale du bâti	Préciser si solide, harmonieux etc.		
Infrastructures et Equipements				
A14	Santé : centre de soin	Médecine traditionnelle		
		Dispensaire		
		Hôpital		
		Clinique (privé)		
		Autres		

		Fondamentale		
		Secondaire		
		Professionnelle		
A16	Eau (Distribution) :	Fontaine publique		
		Par maison (DINEPA)		
		Association locale		
		ONG		
		Camions citernes (Privé)		
		Autres		
A17	Electricité (mode de distribution)	EDH		
		Privé (à préciser)		
		Association locale		
		Autres		
A18	Type d'évacuation des déchets	Site sauvage		
		Bac collectif (poubelles)		
		Abandonnés dans l'espace public		
		Abandonnés dans une rivière		
		Autre		
Moyens de transport disponibles				
A19	Transports	Tap-Tap		
		Taxi moto		
		Taxi voiture		
		Bicyclette		
		Voitures privées		
		Autres		
Commerces				
A19	Commerces	Commerces permanents		
		Commerces ambulants		

Remarques complémentaires :

Acteurs d'appui à la communauté				
Institutions présentes	Présence dans la zone	Si connus ou visibles : Projets / Activités	Chronogramme	Résu
Mairie				
CASEC				
ASEC				
Poste de police				
Tribunal de paix				
Officier état civil				
Bailleurs de fond				
ONG (nationale)				
ONG (étrangère)				
ONG (locale)				
Association locale				
Autres				

Enquêteur :**1 - IDENTIFICATION**

Date et Heure de l'enquête/...../..... Code :

2 - INFORMATIONS CONCERNANT LA ZONE

2.1- Quartier/Lieu-dit :

2.2- Type de voirie (terre, goudron...) :

2.3- Nom de la rue et numérotation de la maison

Economie du ménage**A-Revenus**

1-Combien de personnes vivent dans votre foyer ?

a) Combien d'hommes : adultes enfants

b) Combien de femmes : adultes enfants

2-Tous les habitants du foyer sont-ils de la même famille ?

 Oui Non

Si non : qui sont les autres habitants de votre foyer (amis hébergés, locataires etc.) ?

3-Quel est votre travail ?

4-Où travaillez-vous ? (*préciser la commune et si possible le quartier*)

5-Exercez-vous d'autres activités pour faire vivre le ménage ?

6-Quelles sont les ressources de votre ménage ?

B- Dépenses7-Quelles sont les principales dépenses de votre ménage (*numéroté par ordre d'importance*) ? Nourriture Frais de scolarité Eau potable Logement (loyer) Frais de transport Vêtements Electricité Achat de mobilier Traitement et médicaments Frais de construction pour maison Autres (préciser)**C- Les besoins et difficultés du ménage**

8-Quels sont les problèmes principaux dans le quartier (limitez à 3) ?

9-Quelqu'un aide t-il votre ménage pour subvenir à vos besoins ?

 Oui Non**Si oui,**

Matériaux utilisés pour la construction : 1- En bloc et toiture en béton, 2 : en bloc et toiture en tôle, 3 : En bloc et toiture composite, 4 : En pierre et toiture en tôle 5 : En brique et toiture en tôle, 6 : En bois et toiture en tôle, 7 : En terre et toiture en tôle, 8 : En terre et toiture en paille, 9 : Tentes, 10 : Shelter, 11 : Autres

Nombre d'étages :

Quels sont les problèmes principaux de ce logement (limitez à 3) ?

Le statut foncier du ménage

21-Etes-vous propriétaire ou locataire de votre logement actuel ?

- Propriétaire (terrain et logement)
 Propriétaire (logement seulement)
 Locataire

Autre (préciser)

Pour les propriétaires :

22-Comment êtes-vous devenu propriétaire de ce logement?

- 1- Achat 2- Héritage Affermage
 4- Location 5- Hypothèque Construction

23-Quel titre légal ou droit de propriété avez-vous pour ce logement?

- Acte notarié
 Reçu de vente
 Tradition d'occupation depuis longtemps
 Affermage sous prix d'achat
 Autre (préciser)

Pour les locataires du logement :

24-Combien payez-vous habituellement pour la location de ce logement ? (Durée ?)

25-Y a-t- il eu une augmentation du coût de location depuis le séisme ? Oui Non

Les services sociaux de base dans le quartier

26- Quel est le niveau de scolarisation des écoles de la zone

...

Ecole fondamentale (3 cycles) professionnelle pas d'écol

27- Où vos enfants vont-ils à l'école ? (*préciser le quartier*)

S'ils ne vont pas à l'école du quartier, expliquez pourquoi ?

28-Quels sont les services de santé disponibles dans le quartier

29-Quand vous avez un problème de santé, utilisez-vous ces services ?

Sinon pourquoi

30-Avez-vous accès à l'eau potable ? Oui Non Si oui comment ?

31-Avez-vous accès à l'électricité ? Oui Non Si oui comment ?

Si non, comment vous éclairez vous ?

32-Où est-ce que vous allez faire vos achats courants ? Précisez les lieux où vous faites ces achats (appellations des marchés etc.)

33-Si vous vous rendez à un grand marché, par quel moyen y allez-vous ?

a) pied b) bicyclette c) Tap-Tap d) taxi moto

La situation personnelle

SEXE : Masculin minin

34- Quel âge avez-vous ? (*âge ou tranche d'âge*)

35- Etes-vous le chef de ménage ? O No

36- Quelle est votre statut matrimonial?

1- Célibataire - Marié (e) Veuf(ve)

4- Plaçage Divorcé (e) Séparé(e)

37-Jusqu'à quel niveau avez-vous été à l'école ?

Non scolarisé Primaire Secondaire Université

38-Avez-vous une qualification ou une formation professionnelle ? *Préciser*

Merci de votre Patience !!

Annexe 4 : Le projet de GOAL

Terme de référence Partenariat entre GOAL et la Faculté d’Ethnologie de l’Université d’État d’Haïti (UEH) dans le cadre du Projet – USAID/OFDA

1- OBJECTIF

Objectif général de ce partenariat est l’étude des plans, des stratégies et des politiques de réduction des risques de désastres à base communautaire en milieu urbain développés par GOAL Haïti en coordination avec la DPC dans les quartiers de Haut-Turgeon et Debussy, de façon à contribuer au renforcement du Système National de GRD haïtien.

Partant de ce même objectif, un guide des leçons apprises et des meilleurs pratiques dans le domaine de la réduction des risques et désastre dans les contextes urbains sera rédigé par la Faculté d’Ethnologie de l’Université d’Etat d’Haïti, puis publié et diffusé à travers les réseaux, les clusters, les groupes de recherche et dans le forum de gestion des risques et des désastres.

1.1- Objectifs spécifiques du partenariat :

- Faciliter l’implication des étudiants/des professeurs-chercheurs dans l’exercice pratique par la compréhension des enjeux et des bonnes pratiques en matière de gestion de risques et désastres en milieu urbain;
- Capitaliser les leçons apprises et les bonnes pratiques de réduction des risques de désastres mises en œuvre en milieu urbain ;
- Promouvoir la recherche et la réflexion universitaire dans l’amélioration du niveau de résilience en milieu urbain ;
- Contribuer à la recherche au sein du Système National de Gestion des Risques et des Désastres.

1.2- Objectifs spécifiques de l’étude :

- Favoriser une meilleure compréhension de la thématique de la GRD en milieu urbain ;
- Analyser en profondeur la mise en œuvre des activités de GRD en milieu urbain au regard des méthodologies ;
- Capitaliser les leçons apprises et les bonnes pratiques de réduction des risques de désastres mises en œuvre en milieu urbain ;
- Produire un document de recherche sur la GRD au niveau communautaire.

2- Méthodologie de la recherche

La méthodologie de travail qui sera adoptée passera par une :

2.1.- Mobilisation des Ressources humaines et matérielles

- Equipe de travail

Pour conduire cette recherche, une équipe de professeurs-chercheurs et d'étudiants de la Faculté d'Ethnologie, de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales (ISERSS-IERAH) sera mobilisée. La Faculté d'Ethnologie par l'entremise du Dr Jhon Picard Byron a été désigné comme point focal de l'étude. Deux enseignants-chercheurs, deux auxiliaires de recherche et un groupe de 4 étudiants par champ d'expertise sera utilisé comme accompagnateurs aux enseignant-chercheurs et aux auxiliaires dans les différentes phases de l'étude (de la recherche documentaire jusqu'à la diffusion du guide). Les étudiants seront en contact sur le terrain avec les agents de GOAL. Les auxiliaires et les étudiants vont participer au côté des enseignants chercheurs dans les focus-groupes, les interviews individuels et planifier les observations des travaux et activités sur le terrain.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des étudiants :

Répartition des enseignants-chercheurs par champ d'expertise			
No	Professeurs chercheurs (2)	Auxiliaire-recherche (2)	Etudiants (2)
1	<p>Dr. Joseph Ronald Dautruche, Anthropologue</p> <p>Joseph Ronald Dautruche est détenteur d'un doctorat (Ph.D.) en ethnologie et patrimoine de l'Université Laval. Il est membre de l'Association des anthropologues du Québec (AANTHQ) et de l'Association canadienne d'ethnologie et de folklore (ACEF). Il enseigne actuellement à l'ISERSS, à la Faculté d'Ethnologie et au Programme de maîtrise en Histoire, Mémoire et Patrimoine de l'Université d'État d'Haïti. Ses différentes recherches et communications portent sur le tourisme, la dynamique de la culture et du patrimoine, le développement durable, le tourisme créatif, l'économie culturelle et les festivités. Il publie des articles dans des revues scientifiques, des ouvrages collectifs et dans les journaux. Son plus récent article</p>	<p>Samuel Antoine, étudiant Master Anthropologie sociale</p>	<p>Djimy Paul, étudiant Master en Patrimoine</p> <p>A compléter (3 étudiants 1^e cycle anthropologie-sociologie)</p>

	portant sur la problématique de la mise en valeur touristique de la culture et du patrimoine est publiée dans le dernier numéro de la revue <i>Ethnologies</i> (Québec), vol. 34, no 1.		
2	<p>Michelet Clerveau, Géographe</p> <p>Détenteur d'un master de géographie, spécialité risque, catastrophe et urbanisation et d'un autre master <i>Géographie des Pays Emergents et en Développement (GéoPED)</i> et doctorant en phase terminale (4^e année) à l'Université de Poitiers, et, à ce titre, membre du Laboratoire Ruralités. Vice-Président de la commission de géographie de l'Institut Panaméricain de Géographie et d'Histoire (IPGH), section haïtienne. Et aussi membre fondateur du Laboratoire Dynamiques des Mondes Américains (LADMA), axe Territoire, Sociétés, Mobilité et Développement (TSMD). Enseignant, dirige le département de géographie de l'ISERSS-IERAH depuis 2008 et le master 2 délocalisé de l'Université de Paris 8 à l'ENS de Port-au-Prince. Ses recherches portent essentiellement sur la gestion des risques et catastrophes, l'analyse des vulnérabilités, risque et aménagement tant en milieux urbain que rural.</p> <p>Il vient de publier à la revue Ruralités, <i>Les catastrophes naturelles majeures en Haïti au cours des années 2000, des crises dans un contexte de multi crise</i> (disponible en ligne). D'autres articles sont soumis pour publication notamment dans la revue de l'IPGH, section dominicaine sur le <i>Risque sismique en Haïti</i>.</p>	Jean Odile Etienne, Géographe	Wisly Dieujuste, étudiant Master géographie A compléter (3 étudiants 1 ^{er} cycle anthropologie- sociologie)

- **Matériels de travail**

Des matériels logistiques seront mobilisés comme camera, magnétophone, de la papeterie (papier, crayon, etc.) des ordinateurs et aussi des véhicules durant les différentes phases de l'étude.

2.2- Recherche documentaire

Un ensemble de documents au niveau interne et externe sera consulté pour une bonne compréhension de la thématique et aussi de l'action de GOAL en matière de Gestion des risques et des désastres. Il s'agit :

- Des documents de projets ;
- Des rapports (activités réalisés sur le terrain, évaluations, etc.) ;
- Des expériences GRD en Honduras et ailleurs ;
- Des documents de politiques et stratégies en GRD en Haïti ;
- Documentation scientifique sur le sujet (articles, mémoires, thèses, etc.)

A la fin de cette étape, un rapport de synthèse sera rédigé pour consolider les éléments qualitatifs venant de la revue de littérature.

2.3- Rencontres avec les parties prenantes

L'équipe de recherche aura à organiser des rencontres bilatérales avec les différentes parties du projet à savoir la DPC, GOAL, les structures de protection civile (CLPC, EIC), les partenaires intervenant dans la GRD (PNUD, OXFAM, etc.).

2.4- Collecte de données de terrain

- Observation

Des visites de terrain seront conduites par l'équipe de recherche sur les différentes activités réalisées dans les communautés d'intervention de GOAL. Une grille d'observation sera associée à cette phase.

- Focus groupes et Entretien individuels

Des focus groupes seront réalisés avec les leaders communautaires, les plateformes, les structures de protection civile et aussi les autorités locales pour collecter les données qualitatives. Aussi des entretiens structurés seront conduits auprès des informateurs clefs tels que des représentants de GOAL, de la DPC, des autres ONG, des bénéficiaires directs et indirects, etc. Pour ces dernières, des outils comme des fiches d'enquête seront conçus et

2.5- Traitement et Analyse des données de terrain

Les données récoltées sur le terrain seront traitées, analysés et interprétées par l'équipe de recherche. Les données finales seront présentées sous forme de rapport de synthèse à des fins de rapportage. Les enseignants-chercheurs organiseront des séances de restitution avec les autres membres de l'équipe pour une bonne capitalisation des données recueillies.

2.6 Rédaction du document de recherche sur la GRD

Un premier draft de rapport sera produit et partagé par l'équipe de recherche de l'Université à GOAL qui précèdera un atelier de restitution pour compléter et validation pour les prochaines étapes. Les points suivants seront développés dans le document de recherche (guide de gestion des risques et des désastres en milieu urbain) à savoir Introduction (Mise en contexte, etc.), Problématique, Objectifs, Hypothèses de la recherche, Revue de littérature, Résultats et Analyses des stratégies, Bonne pratiques, Leçons apprises, Conclusions et Recommandations.

2.7 Partage du document de rapport final

Un rapport final validé par les deux parties sera partagé pour publication et diffusion.

2.8 Publication et diffusion du document de recherche

Un comité scientifique de relecture sera créé incluant des experts internationaux et nationaux, des universitaires et des représentants étatiques pour validation avant la publication finale. Un nombre xx de documents seront multiplies sous format de guide en bonne qualité pour diffusion. Une large diffusion sera faite durant le forum GRD en milieu urbain qui sera organisé par GOAL avec ses partenaires. Une autre version sera revue, corrigée et augmentée après le forum suite au retour dans le forum GRD. Des articles seront faits pour renforcer la large diffusion de ce guide par des enseignants chercheurs.

3- RÉSULTAT

Ce partenariat de travail entre GOAL et la Faculté d'Ethnologie de l'UEH fournira comme livrables :

- Une meilleure compréhension de la thématique de la Gestion des Risques et des Désastres au niveau communautaire par la recherche scientifique ;
- Environ huit (8) étudiants et deux (2) professeurs-chercheurs de l'Université auront la possibilité de faire des expériences et de fournir leurs expériences dans la gestion communautaire de réduction des risques et des désastres ;
- La production d'un document de recherche sur la gestion communautaire de réduction des risques et des désastres en milieu urbain en vue de renforcer le SNGRD haïtien ;

4- RESPONSABILITÉ DE GOAL

- Allouer une enveloppe de 10.000,00 USD (dix mille US dollars) pour mettre en

- 40% en début de collaboration, à la réception du document de méthodologie du travail de recherche à mettre en œuvre par la Faculté d’Ethnologie de l’Université d’Etat;
- 40 % après la soumission de la première version de rapport validé soit le 16 Décembre 2014 ;
- 10% à l’achèvement final du rapport final et la diffusion soit le xx 2015 ;
- Organiser des réunions et discussions de travail avec l’UEH;
- Faciliter les rencontres entre l’UEH et les acteurs impliqués dans le cadre de cette action ;
- Planifier et organiser les visites de terrain, assurer le partage des documents avec les points focaux (étudiants, professeurs, etc.) de l’UEH impliqués dans ce travail de recherche ;
- Fournir sur demande de l’UEH le support technique nécessaire à l’équipe-chercheurs afin de permettre qu’elle puisse mener ce travail de recherche.

5- RESPONSABILITÉ DE L’UEH

- Désigner une équipe de recherche composée d’étudiants et professeurs-chercheurs de l’Université dans le cadre de ce travail et les communiquer à GOAL;
- Partager le document de méthodologie du travail de recherche à mettre en œuvre par l’université ;
- Planifier et organiser des rencontres régulières (minimum 1 fois par mois) avec GOAL pour discuter de l’état d’avancement du travail;
- Rencontrer les différentes parties prenantes (DPC, CLPC, EIC, etc.) dans le cadre de ce travail de recherche ;
- Organiser le travail de recherche et assurer sa documentation ;
- Respecter les délais impartis dans le cadre de cette action ;
- supporter et respecter, comme tous partenaires de GOAL, les politiques de GOAL en matière de protection des enfants, anti-fraude et corruption, dénonciation de faute professionnelle en annexe de ce document.

6- CALENDRIER PROVISOIRE

Le calendrier de travail s’étalera durant la période prévue pour l’exécution du projet avec différentes phases d’activités secondaires en conformité avec l’activité principale définie dans la proposition de projet. Comme indiqué dans l’intitulé de cette rubrique, ce calendrier est indicatif et pourra guider dans la planification et le suivi de l’activité.

De ce fait, le calendrier ci-dessous peut être révisé entre les deux parties tout en restant dans le délai imparti pour l'action.

No	Activités	Date de début	Date de fin	Responsables	Institutions impliquées
1.1	Rencontres préliminaires	Septembre 2014	Septembre 2014	UEH/GOAL	DPC
1.2	Préparation de TDR/Protocole d'Accord et Signature	Septembre 2014	Septembre 2014	UEH/GOAL	
1.3	Mobilisation de l'équipe de recherche/Préparation des outils	01 Octobre 2014	10 Octobre 2014	UEH/GOAL	
1.4	Recherche documentaire et Rencontre avec les parties prenantes	06 Octobre 2014	17 Octobre 2014	UEH/GOAL	DPC, autres partenaires en GRD
1.5	Collecte des données	20 octobre	31 Octobre	UEH/GOAL	DPC
1.6	Traitement et Analyse des données	03 Novembre	21 Novembre	UEH	
1.7	Production de rapport guide de leçons apprises et bonnes pratiques de RRD en milieu urbain à Haut-Turgeon et Debussy (USAID-OFDA)	24 Novembre 2014	19 Novembre 2014	UEH	GOAL
1.8	Partage de premier draft + validation	16 Décembre 2014	18 Décembre 2014	UEH/GOAL	
1.9	Restitution du premier draft de travail	19 Décembre 2014	19 Décembre 2014	UEH/GOAL	DPC
1.10	Rapport final (guide)	Janvier 2015	A déterminer	UEH/GOAL	
1.11	Publication	A déterminer	A déterminer	UEH/GOAL	DPC/Partenaires intervenant en GRD
1.12	Diffusion de la documentation	Durant le forum	A déterminer	UEH/GOAL	DPC/Partenaires intervenant en GRD

Annexe 5 : Rapport CERAH Genève de Fils-Lien Ely Thélot

L'offre de formation universitaire en gestion des risques
et des désastres en Haïti : contextes, enjeux et
partenariats potentiels.

(Rapport d'étude)

Fils-Lien Ely THELOT.

Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH)
Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID)
Université de Genève (UNIGE)

Collaboration :

Chantal Dumay Légitime, Université d'Etat d'Haïti

Sendy Ulysse Rony, Université d'Etat d'Haïti

Michelet Clerveau, Université d'Etat d'Haïti

Emmanuel Pierre, Direction de la Protection Civile

SOMMAIRE

Octobre 2009

Introduction.....	4
Méthodologie.....	6
1. La recherche documentaire.....	6
2. Les entretiens semi-directifs.....	6
3. Les focus groups.....	7
4. La fiche d'information.....	7
I. Haïti : les contextes de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.....	8
1.1.- Contexte politique.....	8
1.2.- Contexte socioéconomique.....	9
1.3.- Contexte culturel.....	11
II. Le système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti.....	13
2.1.- La phase de gestation : 1983 – 1997.....	13
2.2.- Le temps des épreuves : 1997 – 2004.....	13
2.3.- L'effort de transversalité : 2004 – 2010.....	14
III. Le SNGRD : problèmes d'approches et limites des interventions.....	17
3.1.- Une crise de la mémoire institutionnelle.....	17
3.2.- La culture du risque : une problématique difficile à adresser.....	18
3.3.- Impossibilités ou impensés du Système ?.....	19
3.4.- La coordination autour de la Gestion des Risques et des Désastres en Haïti : un nœud gordien.....	20
3.5.- Penser la Gestion des Risques et des Désastres en Haïti suivant une approche globale.....	21
IV. L'offre de formation en Gestion des Risques et des Désastres en Haïti.....	23
4.1.- La formation de base.....	24
4.2.- La formation technique.....	26

	440
4.3.- la formation académique et universitaire.....	27
V. La formation en Gestion des Risques et des Désastres en Haïti : une offre inexistante au niveau universitaire.....	29
VI. Pour un partenariat autour d'une formation de niveau universitaire en Gestion des Risques et des Désastres en Haïti.....	33
6.1.- L'objet du partenariat.....	33
a) Les formations de courte durée	33
b) Les formations de durée moyenne.....	34
c) Une formation de niveau Master.....	34
6.2.- Les types de partenariats envisageables.....	34
a) Partenariats interuniversitaires.....	35
b) Partenariats entre universités et acteurs de la Protection Civile.....	35
6.3.- Les catégories d'acteur.....	35
a) Les universités internationales.....	36
b) Les universités nationales.....	36
c) Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres.....	36
d) Les organismes de coopération internationale.....	36
VII. Recommandations.....	39
7.1.- Pilotage du projet.....	39
7.2.- Le montage des formations.....	39
7.3.- L'intégration de la formation en Gestion des Risques et des Désastres dans les cursus universitaires en Haïti.....	40
7.4.- Le financement du projet.....	41
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	43
Annexes.....	45

Introduction.

Du fait de sa localisation dans le bassin des Caraïbes et des particularités de sa vulnérabilité, la République d'Haïti est constamment soumise aux risques et à la survenue d'événements climatiques lourds de conséquences en termes de destruction des infrastructures, de déstabilisation du vivre ensemble, de souffrances individuelles et de morts tragiques. En un siècle et demi (1851-2004), le territoire haïtien a été exposé à la menace de 1325 tempêtes et cyclones tropicaux. Rien que dans la décennie nonante, la communauté haïtienne a été touchée par l'avènement de seize cyclones d'intensité élevée, de plus de vingt-cinq inondations mortelles et d'un séisme majeur. Entre 2001 et 2007, les catastrophes d'origine naturelle ont occasionné 18 441 décès, produit 132 000 sans-abris et affecté plus des deux-tiers de la population en Haïti (estimée à 9,7 millions par IHSI). En 2004, le passage du cyclone Jeanne, de catégorie 3 sur l'échelle Saffir-Simpson, avait causé 3 000 décès en Haïti. Dans l'espace d'un mois en 2008, (août-septembre), quatre cyclones (Fay, Gustav, Hanna, Ike) ont durement frappé le pays et ont laissé plus de 165 000 familles dans le désarroi après avoir causé 793 morts et des dégâts matériels estimés à plus de US \$ 897,39 millions (soit 14,6%) du PIB national).

Au-delà de ces sinistres constats, ce qui est enjeu ici rejoint l'ensemble des défis posés à la planète par le changement climatique anthropique. Dans le Rapport mondial sur le développement humain de 2008, le PNUD (p. 6) n'a pas manqué d'attirer l'attention sur le fait que « Ce sont les pays les plus pauvres, qui n'ont pas contribué et ne contribuent toujours pas de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre, qui sont les plus vulnérables ». En effet, la base de données du CRED¹⁰² a permis de se rendre compte que 95% des victimes des catastrophes climatiques qui ont eu lieu ces dernières années vivent dans les pays du sud et appartiennent pour la très grande majorité aux couches les plus pauvres de la planète. Les années nonante, qui seraient la décennie la plus chaude du vingtième siècle, sont marquées – entre autres, d'un côté par l'adhésion de 160 pays au protocole de Kyoto et de l'autre par le renforcement des inégalités internationales face aux aléas de la nature. Haïti participe des pays qui doivent payer un lourd tribut au changement climatique anthropique qui se décline à travers une hausse de l'intensité et une augmentation de l'occurrence des catastrophes naturelles. Pris au piège des cercles vicieux du faible développement humain, l'Etat haïtien est excessivement vulnérable aux chocs climatiques auxquels il est confronté de manière

périodique : ~~tremblements de terre~~, glissements de terrain, sécheresses, tempêtes tropicales, inondations et crues torrentielles. Ces derniers affectent en profondeur les moyens de subsistance de l'ensemble de la population et génèrent (ou viennent renforcer dans certains cas) d'insoutenables crises humanitaires.

Au regard des faits et des défis mis en relief, la présente étude entend adresser la question des actions menées par les institutions nationales et internationales en vue de réduire les risques, de gérer les désastres et de contribuer à la réhabilitation des victimes. Parmi les différentes actions possibles et mises en place, l'offre de formation au profit des acteurs impliqués dans la conception des programmes d'intervention et leur exécution sur le terrain fera, de manière spécifique, l'objet de notre propos. Il s'agira pour nous de : 1) présenter les contours du système national de gestion de risques et désastres en Haïti, 2) attirer l'attention sur les problèmes majeurs auxquels ce système est confronté, 3) effectuer un état des lieux de l'offre de formation en gestion de risques et désastres en Haïti, 4) adresser le problème de l'absence de la formation en gestion de risques et désastre au niveau universitaire, 5) explorer les pistes de collaboration pour la mise en place d'un programme de formation académique et universitaire dans le domaine des risques et désastres en Haïti. Mais avant de présenter ces différents points avec les recommandations qui s'en suivent, il importe de faire le point sur la méthodologie utilisée pour mener l'étude ainsi que les contextes politique, socioéconomique et culturel dans lesquels ce travail prend corps et sens.

Méthodologie.

Pour mener la présente étude, nous avons utilisé trois méthodes ou techniques de collecte de données : 1) la recherche documentaire ; 2) l'entretien semi-directif ; 3) le focus group. Nous avons également eu recours à une fiche d'information concernant les offres de formations par les acteurs impliqués dans la gestion des risques et désastres en Haïti.

1. La recherche documentaire.

En vue de s'informer le mieux possible des activités réalisées au sein du système national de gestion des risques et désastres (SNGRD), nous avons consulté de nombreux rapports produits et mis à disposition dans la salle de consultation de la Direction de la Protection Civile (DPC). D'autres documents ont été également consultés, comme des curricula de certaines facultés de l'Université d'Etat d'Haïti et de l'Université Quisqueya. Cette recherche documentaire a facilité une meilleure appréciation des problèmes auxquels le SNGRD fait face aujourd'hui et de certaines

préoccupations fondamentales par lesquelles l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques et désastres en Haïti sont concernés.

2. *Les entretiens semi-directifs.*

Une douzaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés durant l'étude de terrain. Ces entretiens ont été menés auprès de cadres supérieurs ainsi que des personnes occupant de hautes fonctions décisionnelles impliquées dans la gestion des risques et désastres en Haïti. Les personnes interviewées, à l'aide d'un guide d'entretien (voir annexes), ont été sélectionnées suivant le critère de leur appartenance à une institution étatique nationale, à une organisation intergouvernementale relevant du système onusien ou à une organisation non gouvernementale. L'intérêt de ces entretiens réside dans l'affinement des informations dont on dispose et plus encore dans l'expression débattue des demandes formulées par les acteurs impliqués dans la gestion des risques et des catastrophes naturelles en Haïti.

3. *Les focus groups.*

Deux focus groups ont été réalisés durant l'étude, dont l'un avec des représentants des Comités Départementaux de Protection Civile. Ces représentants, au nombre de dix, viennent de tous les départements constitutifs du pays. Le deuxième focus group a été réalisé avec des cadres du Ministère de l'environnement, dont le Directeur Général dudit ministère. Les focus groups offrent l'avantage d'un débat très riche entre les acteurs concernés et permettent également de saisir certains éléments de tensions et de convergence entre les participants.

4. *La fiche d'information.*

Pour arriver à se faire une idée des offres de formation dans le domaine de la gestion des risques et désastres en Haïti, une fiche d'information a été élaborée dans laquelle les données recueillies concernent l'intitulé, les institutions impliquées, la durée, les exigences académiques, les publics cibles, les objectifs, la pédagogie des formations offertes. Cette fiche soumise aux organismes offrant des formations sur les risques et désastres en Haïti trouve son intérêt dans la possibilité qu'elle offre d'obtenir une vue relativement exhaustive des formations offertes.

I. Haïti : les contextes de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

De par son relief et sa position géographique dans le bassin des Caraïbes, la république

Classé parmi les plus élevés au monde, l'indice de risque de catastrophes naturelles en Haïti est de 12.96 (PNUD, 2004). Cependant, ce sont les facteurs aggravants tels que la faiblesse de l'Etat du fait de l'instabilité politique, les inégalités socioéconomiques accompagnées de différentes formes d'exclusions ainsi que le façonnement de l'identité collective par une culture du provisoire hégémonique, qui vont constituer les causes profondes de la vulnérabilité de la population aux catastrophes naturelles. Ceci permet dès lors de comprendre pourquoi, exposés aux mêmes intempéries, les autres pays de la région accusent moins de pertes en vies humaines et en dégâts matériels que celles observées en Haïti. Par exemple, pour le cyclone Jeanne qui a survenu en 2004, alors que Cuba comptait zéro mort, Haïti en dénombrait 3 000.

1. Contexte politique.

L'histoire de la communauté politique haïtienne est fortement marquée par la récurrence des mouvements populaires contestataires. La naissance de l'Etat postcolonial haïtien n'a pas coïncidé ni contribué à l'émergence et à la consolidation de la nation – au sens d'un projet commun et intégratif de chaque citoyen. De ce fait, les conflits armés, les luttes de pouvoir entre les élites politiques ainsi que les pratiques de répressions des régimes en place ont longtemps constitué un facteur favorable à l'instabilité et nuisible à l'instauration d'un Etat doté d'une réelle autorité et vraiment en mesure de réclamer le monopole de la violence légitime.

La faiblesse de l'Etat qui se traduit, entre autres, par son incapacité à assumer son rôle régalien et à faire respecter les normes instituées, n'est pas demeurée sans effet sur la dégradation de l'environnement. Depuis le début du dix-neuvième siècle, les acteurs étatiques ont exprimé le souci d'une gestion durable du système écologique, à travers des politiques de tenure foncière, de campagnes de reboisement, de création d'aires protégées... Et pourtant, le bilan est là qui traduit le cuisant échec de ces politiques : de 50% de couverture végétale en 1804, la déforestation en a laissé seulement 2% de la superficie totale du pays¹⁰³ en 2004. Son affaiblissement est tel qu'aujourd'hui, au-delà des déclarations de politique et de bonnes intentions comme cela se donne à voir à travers le récent Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2008-2010), l'Etat haïtien se retrouve dans l'incapacité d'assurer la préservation et la réhabilitation du système écologique, de

¹⁰³ Il est important de mentionner ici qu'à l'arrivée des Espagnols sur l'île en 1492, la couverture végétale dénassait 95% et que le déséquilibre de l'écosystème a débuté avec le défrichement des forêts au profit des

garantir le respect et l'application des protocoles et conventions internationaux relatifs à l'environnement dont il est parti, d'élaborer et de mettre en place une politique cohérente et viable de l'aménagement du territoire. Malgré les efforts non négligeables fournis par les autorités politiques¹⁰⁴, ses dernières sont plus à subir les catastrophes naturelles qu'elles ne sont en mesure de prévenir les risques et de gérer les désastres de manière à ce qu'ils produisent le moins de dégâts possible.

Dans un tel contexte politique, l'enjeu n'est pas tant d'apporter un appui aux décideurs politiques dans le domaine de la gestion des risques et désastres, mais surtout de chercher à intégrer la démarche dans une perspective de continuité. En ce sens, la formation des cadres et acteurs impliqués à des niveaux décisionnels peut jouer un rôle important dans le renforcement des capacités de ces derniers à anticiper les risques et à prendre en charge, en vue de leur réduction, les effets des catastrophes naturelles ainsi que dans la pérennisation institutionnelle.

2. *Contexte socioéconomique.*

Inégalités économiques et exclusions sociales constituent les deux caractéristiques fondamentales de la société haïtienne. Le rapport du PNUD sur le développement humain publié en 2007 laisse entendre qu'en Haïti entre le décile le plus riche (contrôlant près de 48% de la richesse nationale) et celui le plus pauvre, les indices d'inégalité atteignent jusqu'à 71,7. Fortement touchée par le chômage et le sous-emploi (60% de la population active) ainsi que par l'extrême pauvreté (53,9%), les masses haïtiennes sont conséquemment exclues des services sociaux de base. L'accès aux soins de santé demeure un énorme défi pour les plus pauvres du fait des insuffisances du système de santé, comme par exemple la carence des médecins (0,3 médecins pour 1 000 habitants)¹⁰⁵ et les pénuries flagrantes en termes d'infrastructures sanitaires (0,78 lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants)¹⁰⁶. Les taux de scolarisation ou de fréquentation à l'école primaire atteignent à peine 50% et 42% de la population sont privées d'accès à des sources d'eau potable améliorées¹⁰⁷.

¹⁰⁴ Notamment à travers la Direction de la Protection Civile et au niveau du Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD).

¹⁰⁵ <http://www.statistiques-mondiales.com/medecins.htm>

¹⁰⁶

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=HTI&codeStat=SH.MED.BEDS.ZS&codeStat2=x>

Les populations vivant en milieux ruraux représentent les principales victimes des inégalités économiques et de la situation d'exclusion sociale caractéristiques du pays. Avec la crise du secteur agricole qui sévit en Haïti depuis les années septante et suite à l'embargo économique qu'a subi le pays entre 1991 et 1994, on a observé, d'une part, une forte accentuation de la déforestation et, d'autre part, une accélération de l'exode rural. Dans les communautés paysannes affectées par la décimation de leur cheptel porcin par le gouvernement haïtien, fragilisées par les politiques d'ajustements structurels et néolibérales, déloyalement concurrencées sur les marchés locaux par les produits américains et dominicains, le recours abusif à la coupe des arbres et le commerce du charbon a été utilisé comme une stratégie de survie. L'érosion des sols arables, le dénuement des bassins versants, la disparition d'une part conséquente de la faune locale, la hausse de l'évapotranspiration concomitante à la baisse de la pluviosité, des situations répétées de sécheresses, constituent aujourd'hui autant de conséquences écologiques néfastes de cette stratégie de survie appliquée par la paysannerie haïtienne. D'un autre côté, le processus d'urbanisation que l'on peut observer dans le pays durant ces dernières années s'est principalement décliné en termes de bidonvilisation et de constructions anarchiques. Cet état des choses rend les populations urbaines particulièrement vulnérables aux menaces et catastrophes d'origine naturelle. Subissant une trop forte pression démographique, de nombreuses villes du pays comme Port-au-Prince, Gonaïves, Cabaret, Saint-Marc et autres, voient leurs municipalités dans l'incapacité d'assurer une gestion adéquate des déchets solides, de construire de nouveaux systèmes d'égout et de garantir la maintenance des réseaux de drainage et d'évacuation des eaux usées et de ruissellement. Cette absence ou cette faiblesse de l'assainissement dans les villes haïtiennes contribuent à l'amplification des pertes matérielles et de vies humaines lorsque survient une inondation ou un cyclone.

En réponse à toute cette tragédie de la société haïtienne, la coopération internationale injecte plusieurs centaines de millions de dollars dans des projets de développement et au titre de l'aide d'urgence. Le système des Nations Unies vient de signer un accord de 520 millions de dollars avec le gouvernement haïtien pour la mise en œuvre d'un plan de développement 2009-2011. 8.43% de cette enveloppe budgétaire sont consacrés à la gestion de l'environnement et des risques naturels. Dans cette perspective par exemple, la formation des cadres et universitaires qui interviennent dans la conception et l'implémentation des activités relatives à la gestion de

l'environnement et des risques naturels représente un enjeu capital pour une utilisation rationnelle des ressources et des résultats viables dans les domaines de prévention, de prise en charge et de réhabilitation.

3. *Le contexte culturel.*

L'univers culturel haïtien se caractérise indéniablement par ses dimensions de recomposition dynamique (Bastide, 1967) et de reconstitution post-esclavagiste (D'ans, 1987). Porteur d'une identité créole et insulaire, l'Haïtien envisage son rapport au monde au travers d'un sentiment de déchirement et d'enfermement : déchiré par des conflits de valeurs (africaines et occidentales) dont il est traversé et enfermé sur un petit bout d'île qu'il ne désire par réellement habiter. En effet, depuis l'époque du marronnage des plantations sucrières, partir de cet univers concentrationnaire (Plumelle-Urbe, 2001) demeure encore le rêve haïtien par excellence. En promettant le retour de l'âme à la terre ancestrale (l'Afrique), le vodou rend particulièrement compte du refus haïtien d'habiter ce 'pays sans chapeau' et de s'extraire de cet 'terrain glissé'. En vérité, ce désir de départ ne constitue qu'un acte de rébellion contre les malheurs récurrents qui accablent les plus vulnérables, qu'une réaction contre les désespoirs du vivre ensemble, contre l'enfermement dans l'ignorance et la pauvreté.

Ce refus ou pour mieux dire cette impossibilité d'habiter le territoire a donné lieu à ce que nous pourrions appeler ici une culture du provisoire hégémonique. La production des rapports sociaux, les stratégies développées par les acteurs politiques, les formes de rationalités mises en jeu lors des échanges économiques sont particulièrement soutenues par des logiques cognitives d'immédiateté. C'est en attendant le départ (vers la ville, à l'étranger), c'est en attendant le changement (des conditions matérielles d'existence), c'est en attendant le retour du Christ (car la fin du monde est proche), c'est en attendant l'assistance internationale (car les ressources locales n'ont point de valeur), c'est en attendant le prochain gouvernement (celui qui est au pouvoir n'est jamais le bon), c'est en attendant quelque chose, quelque part, que la vie s'organise provisoirement en Haïti. Cette toute puissance du provisoire vient renforcer la vulnérabilité des populations face aux aléas de la nature. Le fait de se penser comme étant de passage sur ce bout d'île et de se vivre dans l'attente d'un prochain départ ne facilite pas l'engagement citoyen en matière d'écologie. En attendant l'amélioration de leurs conditions matérielles d'existence, des milliers de familles construisent des taudis sur les berges des ravines et sont systématiquement en proie à des inondations

la reforestation du pays, non seulement le remède peut être plus néfaste que le mal¹⁰⁸, il risque de ne plus exister de couverture végétale sur l'ensemble du territoire national. Il ne s'agit pas ici de blâmer les victimes, mais de souligner que l'hégémonie du provisoire institué en Haïti comporte certains facteurs de nuisance à l'environnement.

Les débats au niveau des acteurs impliqués dans la gestion des risques et désastres en Haïti adressent très souvent la question de la culture du risque dans le pays. Une offre de formation dans ce domaine ne pourra pas faire l'économie de la dimension culturelle du problème écologique haïtien. Mais plus que cela, un immense effort devra être réalisé pour nuancer, dans le cadre de cette formation, un certain constat de l'absence de la culture du risque en Haïti. Car en deçà et au-delà, se pose la question du provisoire hégémonique, structurant l'identité haïtienne, et conditionnant les comportements tant individuels que collectifs.

II. Le Système National de Gestion des Risques et Désastres en Haïti (SNGRD).

Durant ces trente dernières années, trois grands moments caractérisent l'évolution du Système National de Gestion des Risques et Désastres en Haïti : 1) la phase de gestation, 2) le temps des épreuves et 3) l'effort de transversalité.

1) La phase de gestation : 1983 – 1997.

C'est une période qui se caractérise par la création, dans le cadre d'une initiative de l'Etat haïtien, d'une structure permanente ayant la responsabilité d'intervenir en cas de catastrophes. Dans cette perspective a été créé l'Office Pré Désastre et de Secours (OPDES) qui sera placé, suite au décret du 31 mai 1986, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Avec la survenue du cyclone Gordon en 1994 qui a causé 1 122 environ, les limites d'action de l'OPDES, se posant notamment en termes de coordination et de prévention, ont été mises en évidence. En 1997, en vue du renforcement de l'OPDES dont les tâches portaient essentiellement sur la réponse aux désastres, la Direction de la Protection Civile (DPC) a été créée, toujours sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, avec pour mission principale d'assurer, d'une part, la coordination de la réponse gouvernementale aux catastrophes et de concevoir, d'autre part, des activités

¹⁰⁸ Une variété d'arbres couramment appelée « nim » en Haïti a été introduite dans le pays dans le cadre des campagnes de reboisement. Il semblerait, suivant les inquiétudes des navans, que cet arbre dessècherait les

de gestion et de réduction des risques auxquels les populations haïtiennes sont constamment exposées.

2) *Le temps des épreuves : 1997 – 2004.*

A peine mise en place, dans un pays déjà en proie à une dure sécheresse, la Direction de la Protection Civile aura eu à faire face à l'ouragan Georges qui a provoqué, entre le 20 et 25 septembre 1998, des vents d'une grande violence, des pluies torrentielles, des inondations et des glissements boueux sur quasiment l'ensemble du territoire national, laissant derrière lui environs 242 morts et 385 000 personnes affectées. Les leçons apprises lors de cette épreuve ont poussé les autorités politiques à accorder une certaine priorité à la question de la prévention des risques en Haïti. En 1999, la République d'Haïti devient donc « l'un des premiers pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes à adopter une politique moderne de prévention, guidée par la vision récemment développée de gestion du risque » (DPC, PGR, 2009 : 1). Sur cette lancée, le Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) est conçu en 2000 et mis en place en 2001. Ce système, établi dans le cadre de la Direction de la Protection Civile (DPC), doit non seulement travailler à la préparation à la réponse mais aussi et surtout élaborer un Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD) faisant ressortir les stratégies adoptées et les responsabilités de chaque acteur impliqué. L'avènement de l'ouragan Jeanne du 15 au 19 septembre 2004 en Haïti, ayant causé plus de 3 000 morts, plus de 2 500 blessés, plus de 1 200 personnes disparues et 300 000 sinistrées, aura été un terrible coup dur non seulement pour la nation en général mais aussi pour le Système National de Gestion des Risques et Désastres, en particulier, qui sera amené à se questionner sur la pertinence et l'efficacité de ses approches ainsi que de ses modes opératoires. À la suite de ces épreuves, il devenait urgent de repenser l'action et la démarche de prévention, de prise en charge et de réhabilitation des victimes dans le contexte des catastrophes naturelles en Haïti.

3) *L'effort de transversalité : 2004 – 2010.*

Cette étape dans l'évolution du Système National de Gestion des Risques et Désastres peut être considérée comme celle de la consolidation des acquis et du renforcement des partenariats entre les secteurs public, privé et de la société civile. Un réel effort est constaté de la part de la Direction de la Protection Civile de mettre en avant la dimension transversale des interventions du gouvernement en matière de prévention et

l'Intérieur des Collectivités Territoriales (MICT), tous les autres ministères, de manière à mobiliser le plus rationnellement possible le maximum de ressources pour des actions plus efficaces. Cet effort de transversalité entend tenir compte également des acteurs intergouvernementaux présents et impliqués lors des désastres (OCHA, PNUD, MINUSTAH, PAM...), ainsi que des organisations non gouvernementales disposant d'une grande connaissance des terrains de crises humanitaires induites par la survenue des désastres (MSF, OXFAM, CARE, CRS...). Il s'agit également d'atteindre une transversalité pensée en cohérence avec les politiques de décentralisation prônées par les autorités étatiques. En ce sens, l'implication des acteurs locaux constitue l'un des enjeux majeurs de cette démarche de transversalité de la prévention et la réponse aux désastres. La structuration actuelle du Système National de Gestion des Risques et Désastres que l'on peut scruter au regard de son organigramme nous paraît illustrative de cet effort de transversalité :

Dans ce système, la plus haute instance, à savoir le Comité National de Gestion des Risques et des Désastres, présidée par le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, par délégation du Premier Ministre, est composée de neuf ministères et de la Croix-Rouge Haïtienne. Ensuite vient le Secrétariat de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) qui est une instance technique à qui incombe la responsabilité directe de la conception et la mise en œuvre du Plan National de Gestion de Risques et Désastres (PNGRD). Le SPGRD met en place, anime et assure le suivi des Comités Thématiques, Institutionnels et Sectoriels à travers desquels se réalisent l'implication et la rencontre des autres acteurs concernés et réfléchissant sur les problématiques du risques en Haïti. Lors de la survenue d'une catastrophe humanitaire, le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres (SPGRD) se transforme en Centre d'Opérations d'Urgence (COU) et s'implique directement dans la gestion des désastres. Les Comités Départementaux (une dizaine), Communaux et Locaux (une centaine) sont créés pour répondre à un réel besoin de coordination des activités sur le terrain et interviennent dans une perspective de décentralisation des actions liées à la prévention et la réponse aux désastres. Ces Comités territoriaux ont à leur disposition des cadres de la Direction de la Protection Civile installés dans les régions et départements et ayant pour mission d'assurer le bon fonctionnement du système en termes de mitigation et d'intervention sur les lieux de crises.

Pour les cadres qui interviennent à tous les niveaux du Système, les besoins de formation constituent une véritable néooccupation. Ces derniers ont souvent recours à

des outils et concepts dont ils ne mesurent pas toujours la portée et l'intérêt. Devant prendre régulièrement des décisions desquelles dépendent des vies et des biens de nombreuses communautés vulnérables aux aléas d'origine naturelle, les cadres du SNGRD portent de lourdes responsabilités sur leurs épaules. Malheureusement, ils sont très peu armés conceptuellement et théoriquement pour les assumer. De plus, les expériences dont ils sont porteurs, avec toutes ces années d'évolution du Système, gagneraient à être partagées à travers des programmes de formation académiques prenant en compte la richesse des vécues empiriques des apprenants et favorisant, à la lumière des approches théoriques, la systématisation des 'best practices'.

III. Le SNGRD : problèmes d'approches et limites des interventions.

En dépit des nombreux et incontestables efforts fournis par les responsables de la Direction de la Protection Civile, malgré les appuis remarquables de la part des institutions internationales (comme le PNUD, l'Union Européenne, la BID..) dont bénéficie le Système National de Gestion des Risques et des Désastres, les défis auxquels ce dernier doit faire face semblent malheureusement loin d'être surmontés. Le contexte général dans lequel se déroulent les actions de prévention et de préparation à la réponse dénote certaines pesanteurs nuisant fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'ensemble des parties prenantes. Au-delà du fait que le Système soit complètement dépourvu de moyens matériels et logistiques d'intervention (ambulances, véhicules de secours, hélicoptères, plates-formes élévateurs...) dans les situations d'urgence et qu'il paraît particulièrement dépendant des autres partenaires (MINUSTAH, CRH, PAM,...) pour apporter assistance aux victimes, d'autres problèmes majeurs constituent des facteurs de limitation aux actions entreprises. Certaines de ces limites nécessitent qu'on s'y arrête un peu. Il conviendrait de mentionner, entre autres : 1) une crise de la mémoire institutionnelle, 2) la difficulté d'adresser la problématique de la culture du risque, 3) les impensés ou impossibilités du Système, 4) le nœud gordien de la coordination, 5) la transversalité ou la globalité de l'approche.

1) Une crise de la mémoire institutionnelle.

De façon générale, on désigne la mémoire institutionnelle comme étant l'ensemble des informations recueillies, archivées, conservées et mises à jour dans des bases de données faisant l'objet d'une maintenance systématique au sein d'une institution

pour la patrimonialisation au profit des générations futures, elle joue un rôle capital dans la production des savoirs ainsi que la capitalisation et la généralisation des expériences particulières. En matière de catastrophes naturelles, la mémoire institutionnelle peut hautement contribuer à l'amélioration des pratiques et l'enrichissement des modes opératoires institués par les acteurs concernés. Dans le cas de la Direction de la Protection Civile, en Haïti, de nombreux indicateurs soumis à l'observation amènent à penser qu'il existerait une véritable crise de la mémoire institutionnelle relative aux activités entreprises dans le cadre du Système National de Gestion des Risques et Désastres. Il nous semble que l'hégémonie du provisoire ainsi que les faiblesses de l'Etat ont largement nourri cette crise de la mémoire institutionnelle. Cette dernière est également maintenue par toute une série de comportements individuels allant à l'encontre des principes de séparation des informations détenues par l'individu (entendons ici l'employé) et celles produites et conservées par l'institution. Ainsi s'expliquent les difficultés que nous avons rencontrées dans la collecte des informations concernant l'offre de formation dans le domaine de gestion du risque et des désastres en Haïti. La traçabilité systématique de ces formations nous a paru fort peu évidente.

2) *La culture du risque : une problématique difficile à adresser.*

Il existe de nombreuses controverses autour de la notion de risque (Fantini, 2006). Néanmoins, les différents auteurs s'accordent à voir dans le risque les probabilités et/ou éventualités qu'un évènement plus ou moins catastrophiques affectent un individu et/ou une population (Mathieu et al., 2001). Dans son ouvrage resté célèbre et intitulé « La société du risque », le sociologue Ulrich Beck (2001) établit une corrélation systématique, dans nos sociétés modernes, entre la production sociale de richesses et la production sociale de risques et met l'accent sur les situations d'inégalités dans lesquelles se trouvent les différentes populations de la planète face aux risques induits par les processus même de modernisation. Dans ce contexte d'inégalités, Beck considère que « La société du risque est une société de la catastrophe » (2001 : 43). Deux grands paradigmes polarisent les débats autour de la catastrophe : une première approche théorique posant la catastrophe comme un phénomène surnaturel et exogène et une deuxième approche théorique l'envisageant comme un phénomène endogène faisant l'objet de la connaissance scientifique (Walter, 2006).

En Haïti, les débats sur la prévention du risque et la gestion des catastrophes reviennent très souvent sur la nécessité d'introduire et de renforcer une culture du risque dans le pays. Il s'agirait en fait par là d'arriver à un exercice collectif permanent de la précaution, à la mise en place de procédures et de dispositifs d'alerte, à l'institutionnalisation de la prévoyance ainsi qu'à la routinisation efficace de la prise en charge des personnes et populations affectées. Mais au regard de la diversité et l'omniprésence des risques (risques d'origines naturelle, politique, économique, sociale et urbanistique) auxquels les différentes communautés haïtiennes sont exposées, serait-il aisé d'affirmer l'absence d'une certaine culture de ces risques au sein des groupes qui en sont eux-mêmes victimes? Les urgences du quotidien et les nécessités de la survie immédiate ouvrant la brèche à toutes sortes de pratiques anti-écologiques en Haïti n'ont-elles pas fini par prendre le dessus sur une certaine culture du risque qui se déclinerait en termes institutionnels ? Dès lors comment les acteurs concernés, notamment ceux de la Direction de la Protection Civile arriveront-ils à concilier les valeurs de la débrouillardise individuelle et immédiate avec les principes de prévoyance collective inscrite dans la longue durée ?

3) *Impossibilités ou impensés du Système ?*

Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres semble être fondamentalement structuré avec des actions essentiellement tournées vers la prévention et la réponse aux catastrophes d'origine naturelle. Alors que depuis 1986, avec la première édition de « La société du risque », Ulrich Beck attirait l'attention sur la nécessité pour les Etats de forger des concepts permettant de penser les menaces de façon nouvelle, à la suite de Tchernobyl – symbole de la rentrée de notre monde au 'Moyen Age moderne du danger', les risques nucléaires continuent aujourd'hui continuer aujourd'hui encore de participer des impensés de la protection civile en Haïti. Le Système fonctionne comme si Haïti représentait une sorte de lieu non concerné par l'annihilation des frontières du fait des nouvelles menaces générées par l'industrialisation poussée des sociétés modernes. Est-ce à dire qu'il ne relève point de la compétence de la protection civile haïtienne de prendre en compte les menaces qui pèsent sur les populations locales face aux risques internationaux de contamination de l'air, de l'eau et des animaux ? Et qu'en est-il également, au niveau de la protection civile haïtienne, des grands débats épidémiologiques, notamment face aux risques pandémiques que constituent les maladies virales ? Là encore on se retrouve face à une sorte d'impensé du Système qui semble avoir évacué cette question de ses

préoccupations. Il s'agit là d'un impensé qui inquiète quand on sait que ses risques épidémiques comportent des potentiels destructeurs pour les sociétés humaines, comme cela a été le cas pour la grippe espagnole (H1N1) qui avait causé plus de 30 millions de morts dans le monde en 1918. Cela est d'autant plus inquiétant quand on sait que des cas de grippe H1N1 ont été recensés en Haïti durant ces derniers mois.

Bien sûr, ces questions de prévention face aux risques radioactifs et par rapport aux risques de pandémies peuvent paraître très hors propos pour de nombreux acteurs impliqués dans la gestion des risques et désastres en Haïti où, selon toute évidence, l'urgence porte sur la mitigation et la réponse aux catastrophes naturelles d'origine hydrométéorologique. Cependant, même en admettant ce réductionnisme de la protection civile en Haïti, on se rend compte que d'inquiétants impensés demeurent. Pour illustrer ces derniers prenons en exemple la question des assurances multirisques pour les locataires et propriétaires de maisons partiellement ou complètement détruites à la survenue d'un désastre en Haïti. Une question aussi importante pour la réduction de la vulnérabilité et aussi cruciale pour la reconstruction semble ne pas être adressée par le Système. Malgré les expériences douloureuses et la récurrence tragique des catastrophes naturelles en Haïti, des exercices de simulation d'évacuation en cas d'inondation, de cyclones, de tremblements de terre, ne sont pas mis en place et institués au niveau national par le Système. S'agit-il ici d'un impensé ou d'un signe de faiblesse institutionnelle ?

4) La coordination autour de la Gestion des Risques et des Désastres en Haïti : un nœud gordien ?

Il y a lieu de reconnaître qu'un réel effort est déployé par les responsables de la Direction de la Protection Civile en vue de garantir une coordination efficiente, efficace et effective du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti. Cependant, le (noble) défi de la transversalité reste encore non surmonté. L'un des premiers obstacles qui se posent à l'effort de transversalité au niveau du SNGRD concerne l'appropriation des initiatives et des actions par les partenaires des autres ministères du gouvernement. En effet, l'implication effective des autres partenaires ministériels dans la formulation des propositions, la conception des actions à entreprendre et le suivi des dossiers en cours semble être encore en-deçà des attentes et déclarations de politique générale. Le manque d'appropriation se pose également au niveau des acteurs locaux qui estiment être très mal dotés pour accomplir les tâches

véritable confusion des rôles, ne sachant pas toujours ni véritablement quelles sont les responsabilités de chacun. Un deuxième obstacle majeur à une coordination de la GRD dans une perspective transversale renvoie aux conflits et compétitions autour des ressources. L'enjeu de cette concurrence conflictuelle entre certains acteurs en présence étant la visibilité sur les terrains de crise, cela entraîne des fois des réticences jusqu'à des refus de coopération. Face à un tel état des choses, la coordination des interventions d'urgence se retrouve affaiblie et les résultats amoindris dans leur ensemble. La prolifération des acteurs qui interviennent dans certaines aires géographiques découle en partie de cette concurrence qui veut que chacun se bat pour être là où s'allument les feux des projecteurs. Les effets d'une telle stratégie sur la coordination comportent des conséquences à long terme où l'on constate que, d'une part, certaines victimes sont oubliées et, d'autre part, certaines aides sont amenées là où il n'en est pas urgemment besoin.

L'une des principales questions adressées par la coordination de l'intervention d'urgence en Haïti renvoie à l'autorité de la Direction de la Protection civile. Le cadre légal définissant les marges de manœuvre et les limites d'action de cette structure semble ne lui accorder aucune autonomie administrative et financière. « Ainsi, la DPC n'a pas toute l'autorité légale qui lui permettrait de mobiliser les ressources nécessaires pour la GRD intégrée, comme par exemple des ressources humaines auprès des différents ministères sectoriels » (DPC, PGR, 2009 : 4). Dans cette perspective, une question éminemment politique qui mériterait d'être débattue consiste à savoir s'il y aurait à gagner pour l'ensemble des acteurs de transformer la Direction de la Protection Civile en Secrétairerie d'Etat à la Protection Civile. Celui lui conférerait-il plus d'autorité et de légitimité pour une meilleure coordination de la prévention des risques et de la gestion des désastres en Haïti ?

5) *Penser la gestion des risques et des désastres en Haïti suivant une approche globale.*

Le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015 préconise un ensemble de directives et d'indicateurs pour la préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe. Au niveau du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti, il existe un effort d'appropriation et d'implémentation du Cadre d'Action de Hyogo (CAH). La volonté de décentralisation, l'adoption d'une approche multirisque, la prise en compte des risques de catastrophes parmi les priorités du gouvernement, l'élaboration et

autant d'éléments témoignant de la volonté politique d'envisager la gestion du risque et des désastres en Haïti comme indiquée suivant le Cadre d'Action de Hyogo. Néanmoins, cette approche globale ne saurait faire l'économie de certaines préoccupations particulièrement centrales dans le contexte haïtien, à savoir : l'aménagement du territoire, l'implication des populations locales, la culture de la résilience, la prise en compte des groupes à besoins spéciaux – tels les handicapés physiques et mentaux ou encore les personnes vivant avec le VIH/Sida.

IV. L'offre de formation en gestion de risques et de désastres en Haïti.

La formation des acteurs concernés et impliqués dans la gestion des risques et désastres en Haïti devient une question de plus en plus préoccupante et retient chaque jour plus largement l'attention des autorités politiques. Déjà, en 2001, lors de l'élaboration du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres (p. 24), il a été clairement formulé la recommandation aux institutions publiques d'assurer la formation de leurs cadres en vue de renforcer leurs capacités à concevoir des plans d'intervention et à mieux s'impliquer dans la réponse aux désastres. Dans une publication toute récente, « Livre blanc pour le développement d'une approche intégrale 'Gestion du risque' » (2009 : 21), la même recommandation est faite au Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres (SPGRD) à qui il est rappelé de s'appuyer sur les orientations stratégiques du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) qui reposent non seulement sur des outils techniques, la structuration et le développement des réseaux, mais aussi et surtout sur la formation et la sensibilisation du public.

Au regard des efforts fournis par les différents acteurs institutionnels et principalement des responsables de la Direction de la Protection Civile en Haïti, il y a lieu de considérer que trois types de formation sont mis en place, ou du moins, envisagés : 1) une formation de base destinée aux membres des comités départementaux et locaux, 2) une formation technique destinée aux cadres du Système National de Gestion des Risques et des Désastres, et enfin 3) une formation académique destinée aux universitaires voulant renforcer leurs connaissances et analyses sur les risques et désastres. Bien entendu, entre ces trois types de formation mentionnés ici, le cloisonnement n'est pas aussi étanche dans les faits. Cette typologie est établie pour les besoins de l'analyse tout en reconnaissant une certaine imbrication qui se donne à voir au niveau des offres et demandes de formation en gestion des risques et des désastres.

1) *La formation de base.*

La DPC par l'intermédiaire du SNGRD est responsable de mettre en place des comités de protection civile et de gestion des risques et désastres sur l'ensemble du territoire national. La dynamique est enclenchée depuis 2001 et aujourd'hui on compte plus d'une centaine de comités départementaux, communaux et locaux directement constitués en vue d'intervenir dans les contextes d'urgences ou de catastrophes naturelles. Ces comités bénéficient d'un encadrement spécifique de la part du SNGRD. Dès leur création, leurs membres reçoivent des formations ayant pour but de leur inculquer les notions de base en gestion des risques et des désastres. Dans le document produit à cet effet, le « Manuel national pour la formation et le renforcement des capacités des comités de gestion des risques et des désastres » (Randrianarivelo, 2004), on retrouve treize (13) modules adressant des questions basiques comme l'initiation des apprenants à des concepts clés (risque, menace, vulnérabilité, désastres...) ainsi que des questions plus techniques permettant aux membres des comités d'avoir les capacités suffisantes de mieux penser leurs interventions et d'être efficaces en situation de catastrophes (planification de contingence, système d'alerte, l'évaluation des dégâts et des besoins...). Dans la quasi-totalité des cas, les comités qui ont été formés tant dans le cadre du Système National de Gestion des Risques et des Désastres que par d'autres acteurs institutionnels issus de la société civile et des organismes intergouvernementaux ont eu accès à ces formations de base. La Croix-Rouge Haïtienne offre de son côté et de façon systématique le même genre de formation basique à ses collaborateurs à travers le pays, en se focalisant principalement sur « les gestes qui sauvent » ou les connaissances relatives au secourisme. D'autres formations connexes et des fois plus spécifiques sont également offertes aux membres des comités décentralisés de protection civile, ainsi qu'à d'autres acteurs associatifs issus de la société civile impliqués dans les activités de prévention et la préparation à la réponse aux désastres. Un exemple type de ces formations connexes avec des éléments de spécificités renvoie à celle qui a été organisée par l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) au courant des mois de juillet et août 2009 et intitulée : « Séminaire de formation sur les normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction ».

Ces formations de base sont très sollicitées par les populations locales, constamment exposées et vulnérables aux aléas de la nature. Lors de notre focus group avec les

membres et représentants des comités départementaux de protection civile, ces derniers ont expliqué exprimé leurs regrets du peu de formation qu'ils reçoivent alors qu'ils en ont beaucoup besoin et sur de nombreux thèmes. Cette préoccupation rejoint celle du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Son Excellence M. Paul-Antoine Bien-Aimé, qui avait formulé le souhait, lors de notre rencontre avec lui, de la mise en place d'un centre de formation continue destiné à former les acteurs locaux et autres membres de la société civile aux notions de base de la protection civile et de la gestion des risques et désastres. Une autre préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs concerne la qualité des formations offertes à ce niveau. S'ils en reconnaissent tous la nécessité et l'intérêt, ils semblent s'inquiéter du fait que les durées des formations sont loin d'être suffisantes pour garantir un apprentissage réussi. En effet, certains bénéficiaires de ces formations interrogés estiment que le temps ne suffit pas pour la compréhension et l'intégration de la masse d'informations et de connaissances qui leur sont transmises. Ils déplorent également le manque de suivi et d'applications pratiques des formations qui leur sont données. Par ailleurs, la certification pour ce type de formation semble soulever certains désaccords. Les formateurs de la Direction de la Protection Civile qui sont les seuls agréés et reconnus par les autorités du Système National de Gestion des Risques et des Désastres pour dispenser ces formations ne sont pas toujours les seuls à les animer effectivement. Très souvent, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales font appel à des experts formateurs autres que ceux de la DPC. La question qui semble ne pas être encore tranchée pour les uns et pour les autres est de savoir s'ils peuvent obtenir une certification de la part de la DPC pour la formation offerte.

Tout en reconnaissant le travail colossal réalisé par les responsables de la DPC et du SNGRD, il nous semble que beaucoup restent encore à faire en matière d'offre de formation de base dans le domaine des risques et désastres. L'amélioration de la qualité de cette formation, le suivi que cela implique sur les terrains de crises et l'harmonisation des certificats au niveau national constituent autant d'éléments à prendre en compte pour les efforts futurs. L'idée de mettre en place un centre de formation continue destiné à répondre à la demande de formation basique mériterait d'être approfondie.

2) *La formation technique*

Face aux épreuves répétées des cyclones, des crues torrentielles, des inondations

que représentent la coordination des activités de prévention et d'intervention en cas de catastrophes, le management d'équipes appartenant à des ministères différents dans une logique de transversalité, le suivi des dossiers et débats tant nationaux et internationaux sur le changement climatique anthropique, les cadres de la protection civile ressentent de plus en plus la nécessité d'augmenter et d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences techniques en matière de risques et de désastres. En 2006, un programme de formation est envisagé par les responsables de la Direction de la Protection Civile et visant principalement les cadres du Système ainsi que ceux occupant des postes jugés stratégiques. Dans le document de projet, il est clairement stipulé que l'objectif général de ces formations consiste à fournir aux acteurs du Système la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires à la réalisation du Plan National de Gestion des Risques et Désastres. Les bénéficiaires prioritaires des formations envisagés renverraient « aux formateurs de formateurs, aux cadres de la DPC, aux membres des comités départementaux et communaux de gestion des risques et désastres œuvrant au niveau des aires d'influence » (DPC, MICT, 2006 : 5). Au regard des objectifs retenus dans le cadre de ce projet de formation et qui sont les suivants :

- Apporter aux cadres de la Direction de la Protection Civile, en fonction des rôles spécifiques qu'ils sont appelés à jouer en gestion des risques et désastres, la formation nécessaire ;
- Renforcer la capacité du service de formation de la DPC à concevoir des programmes de formation, développer du matériel de support et réaliser des sessions de formation ;
- Apporter aux membres du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres les connaissances nécessaires à l'accomplissement de leur fonction en cas de désastres ;
- Contribuer à la formation de formateurs à l'échelle nationale en gestion des risques et désastres;
- Dupliquer, avec l'aide des formateurs du système, les sessions de formation en gestion des risques et des désastres au bénéfice de membres de comités départementaux et communaux œuvrant dans l'aire d'influence du projet afin de renforcer leurs capacités à répondre à des situations d'urgence.

(ibidem : 4-5).

On peut être amené à considérer qu'il s'agit d'un projet de formation mettant l'accent sur la dimension de technicité des savoirs. Dans le cadre de ce projet, les cadres sont formés dans une perspective de renforcement institutionnel et le but visé concerne l'amélioration de leurs compétences techniques. Il s'agit ici de leur offrir des formations diplômantes dans domaines à la fois généraux et spécifiques (voir annexes). Dans les domaines généraux de formation, l'intention déclarée porte sur

l'amélioration des capacités communicationnelles, méthodologiques et intellectuelles des cadres. L'informatique, la linguistique, la didactique, la planification... constituent autant de champs de connaissances dont découleraient les thèmes retenus. Concernant les domaines plus spécifiques de formation, on retrouve la gestion des risques, des désastres et des centres d'opération d'urgence, management, logistique, évaluation... Il est prévu que ces formations soient réalisées par un service spécifique mis en place dans le cadre de la Direction de la Protection Civile. Ces formations sont animées par des experts nationaux et internationaux sous forme de séminaires, ateliers et stages. L'accès à ces formations principalement marquées par leur dimension technique, le niveau universitaire n'est pas toujours, sinon rarement, exigible. Le critère premier réfère à l'expérience et le fait que l'on travaille comme cadre au niveau du Système National de Gestion des Risques et des Désastres. Parmi les exemples de formation que nous avons pu recueillir dans le cadre de notre étude de terrain (voir annexes), citons cette formation qui s'intitule « Techniques et outils de gestion de projet » qui a été organisée en septembre 2007, à l'intention des cadres de la protection civile en Haïti.

La demande de formations techniques est de plus en plus forte de la part des cadres du Système. En ce sens, de nombreuses initiatives ont déjà été prises et sont en cours pour essayer d'y répondre. Par exemple, un partenariat est sur le point d'être établi avec le Centre de Formation de Turin en vue de réaliser de la formation à distance pour des cadres de la protection civile en Haïti.

3) *La formation académique et universitaire.*

Si pour les formations basiques et techniques on retrouve un certain nombre d'offres non négligeable et d'initiatives institutionnelles qui ont pu se concrétiser, les offres de formation de niveau académique et universitaire en matière de gestion de risques et de désastres semblent être très restreintes en Haïti. En effet, dans un rapport du PNUD publié en août 2004 et portant sur la prévention des catastrophes naturelles en Haïti, il ressort clairement que l'implication de l'Université d'Etat d'Haïti et des autres institutions universitaires du pays – qui se réduisait à peu, a commencé à subir un processus d'affaiblissement encore plus prononcé. Aujourd'hui, on ne retrouve point, au sein du Système de Gestion des Risques et des Désastres, les représentants des universités nationales, comme ce fut le cas par le passé où la Faculté des Sciences et l'Ecole Nationale de Géologie Appliquée de l'Université d'Etat d'Haïti ainsi que les

comités thématiques. Il existe donc très peu (sinon aucune) de collaboration institutionnelle entre les acteurs de la protection civile et ceux des universités haïtiennes. De ce fait, on comprend pourquoi, l'offre de formation académique dans le domaine de la gestion des risques et désastres est quasi inexistante en Haïti. Les seuls cadres haïtiens travaillant pour le compte du SNGRD et disposant d'un certificat de formation universitaire en gestion de risques et désastres l'ont obtenu à l'étranger, ayant bénéficié d'une coopération avec la South Florida University, en 2001-2002.

V. La formation en gestion des risques et des désastres en Haïti : une offre inexistante au niveau universitaire.

Produire, renouveler, critiquer et diffuser le savoir participent des missions premières des institutions académiques et universitaires à travers le monde. Est-ce pourquoi la qualité et la diversité de l'enseignement ainsi que le volume et l'apport des publications portant sur des thématiques variées jouent un rôle important dans le rayonnement académique au niveau international. Vu sous cet angle et au regard des critères retenus pour le classement des universités (classement de Shanghai), on saisit tout de suite les inégalités existant entre les universités du Nord et celles des pays du Sud. Les cent premières universités du monde se retrouvent toutes dans les pays riches et industrialisés. Aucune université haïtienne ne figure dans le classement des cinq cent (500) premières universités à travers le monde. Cela laisse entrevoir les nombreuses carences caractéristiques de l'enseignement et de la recherche universitaires dans le pays. Non seulement ces carences sont dues aux contextes de pauvreté généralisée, d'inégalités profondes et de la faillite des politiques publiques, mais aussi du fait de l'exclusion de la majorité des services sociaux de base et de l'élitisme du système éducatif haïtien. Seulement 1,2% de la population arrive à accéder à des formations académiques de niveau supérieur et à part quelques rares exceptions, le niveau des diplômes ne dépasse pas la licence (bac + 4).

Ces vingt dernières années ont vu naître en Haïti un certain nombre de petites universités privées souvent basées dans la capitale (Port-au-Prince) et dans certaines villes de province, avec un personnel et des choix d'enseignement très limités. Mais deux grandes universités semblent jouer un rôle important dans l'orientation et l'offre de la formation dans le pays : l'Université d'Etat d'Haïti (publique et gratuite) et l'Université Quisqueya (privée et payante). Les échecs de l'enseignement académique, les faiblesses

et personnels administratifs, des problèmes de gouvernance et autres dysfonctionnement de différents ordres ont depuis des années (1997) attiré l'attention de l'ensemble des acteurs concernés sur la nécessité d'une réforme de l'Université d'Etat d'Haïti. Aujourd'hui encore cette réforme tant attendue n'arrive toujours pas à voir le jour. Au-delà des dérives et des actes de violences qui sont condamnés par l'ensemble de la population, les mouvements estudiantins qui ont contribué à la fermeture de certaines facultés au courant de l'année académique 2008-2009, continuent à porter et à rendre compte de cette demande d'une réforme en profondeur de l'Université d'Etat d'Haïti. Ce climat de revendications non satisfaites, de violences non canalisées et de turbulences récurrentes viennent affaiblir une université déjà en proie à une situation de crise et de déliquescence. Pour sa part, l'Université Quisqueya, fondée en 1988, avec ses seize programmes de licence, ses cinq programmes de cycle court et ses trois programmes de maîtrise, jouit d'une excellente réputation au sein de la communauté universitaire en Haïti. Cependant, les coûts de la formation constituent un facteur prohibitif pour la très grande majorité d'étudiants souhaitant s'y inscrire.

Alors que des enseignants, chercheurs et ressources humaines qualifiées issus de ces deux institutions universitaires (ainsi que d'autres) se retrouvent au cœur des débats relatifs à la gestion des risques et désastres, soit à titre de consultants ou d'employés fixes, aucune ne dispose d'une offre de formation dans le domaine. En vérité, il n'existe à proprement parler aucune offre de formation de niveau universitaire dans le domaine de la gestion des risques et désastres en Haïti. En effet, dans ce pays particulièrement vulnérables aux aléas et menaces d'origine hydrométéorologique, dans ce pays qui compte par milliers les morts et les victimes lorsque survient une catastrophe naturelle, les universités nationales n'offrent aucune formation spécifique portant sur la gestion des risques et des désastres. Les curricula de certaines facultés que nous avons consultés ainsi que les étudiants et enseignants que nous avons sollicités (Faculté des Sciences, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Faculté des Sciences Humaines, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Ecole Nationale de Géologie Appliquée) au niveau de l'Université d'Etat d'Haïti corroborent notre assertion. Concernant les curricula, l'un des problèmes qu'ils soulèvent renvoie à leur actualisation. Le curriculum de la Faculté des Sciences Humaines qui nous a été transmis, par exemple, remonte à juillet 2000. Celui de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire dont nous disposons est daté de 1987. Quoiqu'il y ait eu certains changements, il semble que, pour ce qui concerne ces curricula, les fondamentaux restent les mêmes. Est-ce à dire que

les connaissances transmises n'adressent pas des problématiques liées à la gestion des risques et désastres ? Tel n'est pas notre propos. Au contraire, certains modules et thématiques faisant partie des cursus de formation à l'Université d'Etat d'Haïti sont indispensables à une appréhension quelconque des phénomènes naturels causant des catastrophes intenable pour les populations locales. Tel est le cas pour des cours offerts en Agronomie (géotechnique, hydrogéologie, sylviculture, conservation des ressources naturelles), à la Faculté des Sciences (cours de béton armé suivant les normes de BAEL, hydrologie), en Médecine (introduction à la chirurgie générale, introduction à la médecine communautaire). Ces cours qui sont offerts, s'ils peuvent être d'une importance capitale et fournir les outils nécessaires à l'analyse et l'intervention en situation de catastrophes naturelles, n'adressent pas directement la question des risques et des désastres.

Il est indéniable que la survenue des désastres comporte de graves conséquences humanitaires où se pose la question du droit des victimes à l'assistance, à la dignité et à la réhabilitation. Pourtant, à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat d'Haïti, on ne retrouve aucun cours de droit humanitaire adressant cette problématique de la responsabilité de protéger. Il est également indéniable que suite aux catastrophes naturelles qui frappent une communauté, se pose la question de la fragilisation psychologique des personnes affectées. Pourtant, à la Faculté des Sciences Humaines, les cours de psychologie n'adressent point la problématique de la résilience dans un tel contexte. Les cours en sociologie, en communication, en économie, en histoire... qui sont donnés dans les facultés de l'Université d'Etat d'Haïti ont comme évacué cette question de risques et désastres dans un pays régulièrement en proie à des catastrophes naturelles et comptant parmi les plus touchés au monde en termes de nombre de morts et de victimes.

L'Université Quisqueya de son côté est constituée de six facultés : Agriculture et Environnement, Gestion et Economie, Génie et Architecture, Education, Droit, Santé. En 2003, un programme de Master recherche en « Ecotoxicologie, Environnement et Gestion des Eaux » a été lancé avec l'appui de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), des Universités du Québec, de Gembloux, des Antilles et de la Guyane. Dans ce master, on retrouve des thèmes qui sont adressés et qui apportent des connaissances fondamentales pour une approche éclairée des catastrophes naturelles. Parmi les thèmes centraux, on note par exemple l'évaluation et la gestion des risques pour la santé humaine, l'équilibre biologique des écosystèmes, les perturbations des écosystèmes liées au développement des espaces urbains... Et dans le curriculum de ce master, on identifie des cours qui adressent directement les questions écologiques : application de la

thermodynamique et de la chimie à l'environnement, risques biologiques liés à l'eau, analyse et caractérisation des déchets industriels urbains. Cependant, la gestion des risques et des catastrophes, à proprement parler, ne fait pas l'objet d'un cours particulier dans le cadre de ce master recherche dont le public cible est constitué d'étudiants haïtiens subissant constamment l'état de vulnérabilité des populations vivant sur le territoire national face aux menaces d'origine hydrométéorologique.

Cette absence de l'offre de la formation académique autour de la gestion des risques et des catastrophes au sein des universités haïtiennes ne traduit nullement un manque de volonté de la part des responsables. Il existe au contraire une volonté très forte tant au niveau de l'Université d'Etat d'Haïti que de la part des autres universités nationales pour initier et renforcer un tel type de formation, nécessaire à une meilleure compréhension des catastrophes naturelles qui affectent le pays. Le problème se pose surtout en termes de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées. En effet, les membres du rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti ont, ces dernières années, redoublé leurs efforts en vue de développer des partenariats avec des universités étrangères capables de les aider à surmonter les carences susmentionnées – comme c'est par exemple le cas, avec l'Université du Québec à Montréal qui est en train de travailler, en étroite collaboration avec la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, sur un projet consistant en la mise en place d'un Institut National des Sciences de l'Environnement et du Territoire (INSET). La volonté d'intégrer la formation en gestion des risques et catastrophes dans les cursus universitaires en Haïti est également très forte de la part des responsables de la Protection Civile. Ces derniers, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ont multiplié leurs initiatives auprès des structures universitaires de la place et à l'étranger en vue de contribuer à une mobilisation de ressources humaines qualifiées et de moyens logistiques et financiers suffisants pour l'instauration d'un programme de formation en risques et catastrophes de niveau universitaire en Haïti. Le doyen de la Faculté des Sciences, de Génie et d'Architecture (FSGA) de l'Université Quisqueya aussi nous a fait part de son grand intérêt pour approfondir la recherche académique et scientifique sur des problématiques renvoyant aux risques et catastrophes en Haïti. Il existe donc, au constat d'une prise de conscience réelle des acteurs clés, d'importantes pistes de collaboration et de partenariats autour de la formation en gestion de risques et catastrophes en Haïti qu'il convient d'explorer.

VI. Pour un partenariat autour d'une formation de niveau universitaire en gestion des risques et des désastres en Haïti.

La formation de niveau universitaire en gestion des risques et des désastres en Haïti semble intéresser l'ensemble des acteurs concernés. Tous ceux interrogés à ce sujet ont laissé entendre qu'ils seraient prêts à s'impliquer en tant que partenaires et apporter leurs contributions dans la mise en place d'un projet visant l'intégration des risques et désastres dans les cursus universitaires en Haïti. Dès lors, la question qui se pose est de savoir ce qu'il en est de l'objet, du type et des acteurs du partenariat.

1. L'objet du partenariat.

Il s'agira de créer une synergie autour de l'offre de formation universitaire en gestion des risques et des désastres en Haïti. Le public visé pour cette formation académique peut se répartir en trois catégories : 1) les cadres du Système National de Gestion de Risques et de Désastres, 2) les étudiants haïtiens désireux d'acquérir et d'approfondir leurs connaissances dans le domaine des risques et désastres, 3) les fonctionnaires et cadres de la coopération internationale (OIG, ONG) travaillant en Haïti et s'intéressant à cette thématique. Des partenariats peuvent être établis entre des acteurs intéressés autour des programmes de formation portant sur une courte durée (séminaires, ateliers), une durée moyenne (modules, certificats) et sur une durée plus longue (master, formation continue). Etant donné que les formations envisagées devront être certifiées de manière à être homologuées au niveau international, la prise en compte des exigences et directives de Bologne sera de rigueur.

a) Les formations de courte durée (séminaires).

Elles peuvent être montées autour de certains thèmes déjà identifiés par les acteurs, mais également sur des problématiques estimées importantes au cours de l'évolution des choses. Ces formations de courte durée, s'étalant sur une période d'une semaine ou deux, pourront moins difficilement mobiliser des ressources et compétences extérieures. Elles peuvent offrir une excellente occasion de confronter les modèles théoriques utilisés à l'échelle internationale aux réalités spécifiques d'Haïti.

b) Les formations de durée moyenne (certificats).

Le montage d'un certificat post-grade en gestion de risques et désastres pourrait être envisagé en Haïti. La demande de formation académique dans ce domaine de la part des cadres et des étudiants haïtiens est telle que le public cible sera facilement mobilisable. Cependant, pour un tel projet de formation les ressources et compétences à mobiliser demanderont de véritables efforts. La durée de ce type de formation pourrait varier entre six mois et un an. Les cadres haïtiens de l'administration publique et des ONGs étant les principales personnes visées pour ces formations, elles devront donc être programmées de sorte qu'ils arrivent à allier travail et études en même temps.

c) Une formation de niveau master.

La mise en place d'un master adressant de façon centrale la question des risques et désastres pourrait faire l'objet d'un projet de formation universitaire en Haïti. Le master n'adresserait pas que cette problématique-là, mais elle pourrait en constituer l'un des axes majeurs. Peut-être devrait-on, en tenant compte des profils des différents acteurs intéressés, penser à monter un master en action humanitaire, en s'inspirant du modèle du Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH) de l'Université de Genève ? En combinant les ressources locales et internationales, il serait fort possible d'arriver à la mise en place d'un tel master dont la durée pourrait être de deux ans, à peu près. Dans le cadre de ce master, il pourrait être envisagé des bourses de mobilité accordées aux étudiants qui auraient de ce fait la possibilité de compléter leurs formations pluridisciplinaires en étant exposés à des cours offerts dans des universités différentes.

2. Les types de partenariats envisageables.

Pour réaliser les formations de niveau académique en gestion de risque et désastres, des partenariats entre différents acteurs devront être mis en place. Ces partenariats contribueront à mieux capitaliser et rationaliser les efforts fournis. Deux types de partenariats peuvent être mis en place : a) partenariat entre des institutions universitaires, b) partenariat entre universités et acteurs de la protection civile.

a) Partenariats interuniversitaires.

Des partenariats peuvent être établis entre des institutions universitaires haïtiennes et internationales autour de l'offre de formation en gestion de risques et de désastres. L'idée ici étant que les universités se mettent entre elles pour offrir de la

formation sur cette thématique à des cadres et étudiants haïtiens sans nécessairement intégrer d'autres types d'acteurs dans le processus de conception et de mise en place d'une telle initiative. Une telle démarche, si elle ne poserait pas d'entrée de jeu la question de la mobilisation des compétences, pourrait à tout le moins poser celle de la légitimité. Car d'autres acteurs concernés et impliqués sur le terrain pourraient considérer un tel choix comme dépourvu de légitimité.

b) Partenariats entre universités et acteurs de la protection civile.

Les acteurs de la protection civile haïtienne, notamment du Système Nationale de Gestion de Risques et de Désastres ainsi que d'autres intergouvernementaux et non gouvernementaux semblent être des partenaires incontournables pour un partenariat avec des universités en vue de la mise en place d'un programme de formation académique en risques et désastres. Ces partenariats peuvent s'effectuer suivant le principe que chacune des parties prenantes vienne enrichir l'effort commun en y apportant ses ressources. Ainsi, pour les analyses critiques, l'élaboration de modèles théoriques, la méthodologie, les institutions universitaires pourraient apporter une contribution conséquente et pour les expériences de terrain, les outils pratiques, les études de cas, les acteurs de la protection civile auraient beaucoup à apporter dans la dynamique d'apprentissage.

3. Les catégories d'acteurs.

La mise en place d'un programme de formation en gestion de risques et désastres en Haïti nécessite incontestablement l'implication de toute une série de parties prenantes. En ce sens, quatre catégories d'acteurs institutionnels sont à considérer : les universités internationales, les universités nationales, le Système National de Gestion des Risques et de Désastres, les organismes de coopération internationale.

a) Les universités internationales.

Ces universités peuvent contribuer en mobilisant des ressources financières et surtout des enseignants qualifiés pour adresser certaines problématiques liées à la gestion des risques et désastres. Leurs implications faciliteraient l'octroi des bourses d'études et de mobilité pour des personnes inscrites dans ces formations. Elles joueront un rôle important dans la conception des programmes de formation et offriront une garantie internationale de la qualité des certificats ou diplômes délivrés. Leur présence dans un tel programme de formation en Haïti pourrait

participer d'une stratégie réfléchie de rayonnement international par la décentralisation de la formation.

b) Les universités nationales.

L'Université d'Etat d'Haïti notamment aura un rôle de premier plan à jouer dans la mise en place de la formation académique en matière de risques et désastres. Cette dernière, par l'intermédiaire du rectorat pourra largement s'impliquer dans la conception et surtout dans l'implémentation du programme de formation. La communication sur le terrain avec les étudiants locaux et les cadres intéressés sera bien sûr assurée par l'intermédiaire des universités locales. Elles fourniront également des enseignants qualifiés dans des domaines de connaissance comme l'écologie, le droit humanitaire, la santé publique...

c) Le Système National de Gestion des Risques et Désastres.

L'ensemble des acteurs impliqués au niveau du SNGRD doivent jouer un rôle crucial dans la mise en place d'un programme de formation académique en gestion de risques et désastres. Ces derniers connaissent mieux que quiconque les véritables problèmes auxquels le système est confronté et quels en sont les besoins. Les thèmes et problématiques de formation doivent être identifiés avec leur appui. Les expériences de terrain des accumulées à travers les années par les cadres du système seront mises au cœur des formations offertes. De plus, les acteurs du SNGRD sont les plus légitimes dans la mobilisation des ressources financières sur place. Dans la logistique également, leur apport peut se révéler indispensable.

d) Les organismes de coopération internationale.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales travaillant en Haïti et impliquées dans la gestion des risques et des désastres pourront également beaucoup apporter en mettant à disposition leurs experts et des moyens financiers. Leur spécialisation sur des questions d'importance capitale à une compréhension avancée des phénomènes naturels et des problèmes de diverses sortes qui se posent lorsque survient une catastrophe naturelle pourra constituer un grand atout et une valeur ajoutée à une offre de formation en matière de risques et désastres en Haïti.

Certains de ces acteurs avec qui un partenariat peut être mis en place autour de la formation en gestion des risques et désastres sont présentés sur le tableau qui suit :

Listes des partenaires potentiels

Institutions	Catégories	Ressources	Contacts	Commentaires
Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire UNIGE/IHEID	Université internationale	Enseignants Ressources financières	Jean-Daniel Rainhorn F. Ely Thélot	Déjà très impliqué Mission exploratoire Etudes
Université d'Etat d'Haïti (Rectorat)	Université nationale	Enseignants ressources financières Logistiques	Jean-Vernet Henry Wilson Laleau Fritz Deshommes	Très intéressée Exploration des pistes Déjà impliquée
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT, DPC)	Gouvernement haïtien	Cadres Expériences Ressources financières Logistiques	S. E. M. Paul-Antoine Bien-Aimé Alta Jean-Baptiste	Très intéressé Exploration des pistes Déjà impliqué
Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD)	Gouvernement haïtien	Cadres Expériences Ressources financières Logistiques	Alta Jean-Baptiste Abel Nazaire	Très intéressé Exploration des pistes Déjà impliqué
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Coopération internationale	Experts Expériences Ressources financières Logistiques	Kathleen MomPoint	Très intéressé Exploration des pistes Déjà impliqué
Croix-Rouge Haïtienne	Gouvernement haïtien	Cadres Expériences Ressources financières Logistiques	Michelle Amédée Gédéon	Très intéressé Exploration des pistes Déjà impliqué
Université Laval	Université internationale	Enseignants Ressources financières	Nathalie Barrette	Très intéressé Exploration des pistes
Université du Québec à Montréal	Université Internationale	Enseignants Ressources financières	Carlo Prévil	Très intéressé Exploration des pistes
Université Quisqueya	Université Nationale	Enseignants	Evans Emmanuel	Disposé à collaborer
Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC)	Gouvernement suisse	Ressources financières		Très intéressé Exploration des pistes
United Nation for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)	Coopération internationale	Experts UNDACC	Elisabeth Byrs	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Centre National de Recherche et de Formation (CENAREF)	ONG locale	Enseignants Experts	Jacques Edouard Alexis	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Institutions	Catégories	Ressources	Contacts	Commentaires
Centre National de l'Information Géo-Spatiale d'Haïti (CNIGS)	Gouvernement haïtien	Experts	Gina Porcéna	Disposé à collaborer Exploration des pistes
United Nations Children's Fund (UNICEF)	Coopération internationale	Experts Ressources financières	Maria Nievez	Très intéressé Exploration des pistes
Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP)	Coopération internationale	Experts Ressources	Katleen Mompont	Très intéressé Exploration des pistes Déjà impliqué
Centre National de Météorologie (CNM)	Gouvernement Haïtien	Experts Cadres	Ronald Semelfort	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)	Coopération internationale	Experts Ressources financières	Amadou Mbaye	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Médecins sans Frontières (MSF)	Coopération internationale	Experts	Stefano Zannini	Disposé à collaborer Exploration des pistes

	internationale			Exploration des pistes
Ministère de l'Environnement d'Haïti	Gouvernement	Experts	Daniel Brisard	Disposé à collaborer Exploration des pistes
USAID LOKAL	Coopération internationale	Experts Ressources financières	Myrtha Pierre Eustache	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Save The Children	Coopération internationale	Experts Ressources financières	Roseval Suprême	Disposé à collaborer Exploration des pistes
Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	Coopération internationale	Experts Ressources financières		Disposé à collaborer Exploration des pistes
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)	Coopération internationale	Experts Ressources financières	Nuno Nunes	Disposé à collaborer

VII. Recommandations

1. *Pilotage du projet.*

Les partenaires impliqués dans le projet de formation autour de la gestion des risques et de désastres en Haïti devraient constituer une équipe de pilotage. Cette dernière aurait pour tâche de canaliser les synergies mobilisées et d'assurer la cohérence des actions autour de l'offre de formation. Cette équipe de pilotage offrirait la garantie d'actions suivies et inscrites dans une logique de pérennisation institutionnelle. Une telle équipe devrait être constituée de cadres supérieurs bien au fait des débats sur la gestion des risques et des désastres en Haïti et dotées d'une certaine capacité d'analyse conceptuelle et critique des questions relatives à la protection civile.

L'équipe de pilotage du projet de formation, pour un fonctionnement optimal, devrait avoir une personne pour en assurer la coordination. Il serait opportun qu'un poste à mi-temps soit créé à cet effet. Le profil, le cahier des charges et la sélection de la personne devant occuper ce poste de coordination de l'équipe de pilotage pourraient être définis et effectués par les trois partenaires actuellement les plus impliqués dans la mise en place du projet, à savoir : le Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire de l'Université de Genève et de l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, le Système National de Gestion des Risques et Désastres et le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti.

2. *Le montage des formations.*

Les formations académiques en gestion des risques et des désastres en Haïti

L'équipe de pilotage du projet devra accorder une attention toute particulière à l'élaboration d'un curriculum de formation tenant compte des ressources et compétences disponibles sur place (en Haïti) et mobilisables depuis l'étranger. En vue de se donner le temps nécessaire pour bien asseoir les partenariats et les mettre à l'épreuve de l'expérience pratique, l'ensemble des acteurs impliqués gagneraient à commencer par mettre en place des ateliers et séminaires de formation en gestion des risques et désastres dont la durée ne dépasse pas une semaine ou deux. De mars 2010 à mars 2011, trois séminaires thématiques pourraient être réalisés sur des problématiques identifiées et retenues par les parties prenantes elles-mêmes. L'expérience du Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH) en la matière représenterait un atout très appréciable. En capitalisant sur le déroulement de ces séminaires thématiques, les partenaires auraient plus de latitude et de matières pour décider de la nécessité de mettre en place un programme de formation offrant un certificat post-grade en gestion des risques et désastres en Haïti ou même une formation de niveau master adressant cette thématique centrale.

3. L'intégration de la formation en gestion de risques et désastres dans les cursus universitaires en Haïti.

Vu le nombre des universités nationales, des facultés, départements et instituts qui existent en Haïti, il serait irréaliste d'avoir la prétention d'intégrer immédiatement la formation en gestion des risques et désastres dans leurs cursus. Les ressources et compétences manqueraient. Cependant, l'offre de formation académique en gestion des risques et désastres destinée à constituer un groupe de cadres, d'experts et d'universitaires suffisamment dotés de savoirs en la matière pour en assurer la retransmission à travers les universités nationales semble constituer une solution tout à fait pertinente dans le contexte haïtien actuel. Dans cette perspective, l'équipe de pilotage du projet devrait accorder un grand intérêt à la demande du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, S.E.M Paul-Antoine Bien-Aimé, consistant en la mise en place d'un centre de formation continue en gestion des risques et désastres en Haïti, d'en étudier la faisabilité et de réfléchir sur les partenariats universitaires à mobiliser.

Pour la prochaine implémentation du projet de formation en gestion des risques et désastres, l'Université d'Etat d'Haïti semble être l'institution la plus légitime pour

turbulences dans laquelle est plongée cette institution depuis plusieurs mois n'offre pas des garanties de sécurité pour les autres partenaires. Notamment ceux du système des Nations Unies dont les véhicules sont régulièrement attaqués par les étudiants haïtiens lors de leurs manifestations. Face à cet état des choses, peut-être vaudrait-il mieux choisir un lieu neutre pour le déroulement des premiers séminaires.

4. *Le financement du projet.*

La mise en place du projet d'offre de formation universitaire en gestion des risques et désastres en Haïti nécessitera des dépenses en salaires, billets d'avions, frais de déplacement, émoluments et autres. Se pose alors la question du financement d'un tel projet. Les trois principales parties prenantes ont déjà engagé des dépenses pour les missions exploratoires et la réalisation de la présente étude. Mais tout semble indiquer qu'un effort de mobilisation des fonds devra être déployé pour l'implémentation et la pérennisation institutionnelle du projet. L'équipe de pilotage du projet peut jouer un rôle important en ce sens. Etant donné l'intérêt que suscite cette initiative de la part de nombreux autres acteurs de la coopération internationale, des demandes de financement devraient leur être adressées, sur la base d'un projet commun entériné par la signature d'un protocole entre le Rectorat de l'Université de Genève, la Direction du Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire de l'Université de Genève et le Système National de Gestion des Risques et de Désastres relevant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales en Haïti. Un budget devrait être défini pour le démarrage du projet dans lequel il ressort très clairement la contribution dont chacun des initiateurs du projet dispose et ce à quoi il la prédisposerait en attendant l'afflux d'autres financements.

Conclusion.

Il existe un vide réel et urgent à combler en matière d'offre de formation de niveau universitaire dans le domaine de la gestion des risques et désastres en Haïti. Il est inconcevable que les universitaires d'un pays aussi vulnérable aux aléas d'origine hydrométéorologique, régulièrement affecté par les catastrophes naturelles, ayant connu des milliers de morts et de victimes à la suite des désastres causés par les cyclones et les inondations, ne bénéficient d'aucune formation spécifique les préparant à réfléchir sur une telle situation, à définir des modes d'approches de leur réalité, à développer des outils de prévention et à mettre en place des stratégies de réponse face aux menaces auxquels ils sont constamment exposés. Les universités nationales,

notamment l'Université d'Etat d'Haïti, accompagnées d'autres partenaires universitaires au niveau international, ont une responsabilité à assumer vis-à-vis des élites intellectuelles du pays dont elles ont la mission de former.

Malgré les contextes politique, socioéconomique et culturel difficiles dans lesquels la République d'Haïti se trouve actuellement plongée – et ceci depuis plusieurs années, il existe de grandes possibilités d'intervenir et de contribuer à la réduction de la vulnérabilité écologique du pays. En jouant leurs rôles de production, de renouvellement et de transmission de la connaissance, les institutions universitaires, en collaboration avec d'autres acteurs, particulièrement ceux du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haïti, peuvent contribuer à offrir une formation de haut niveau à des cadres supérieurs et étudiants haïtiens dans le domaine de la gestion des risques et des désastres. Cela leur permettra d'être mieux armés contre les catastrophes naturelles qui se produisent de manière récurrente en Haïti et de réduire le nombre de victimes ainsi que les pertes matérielles.

La nécessité de la mise en place d'un partenariat autour de l'offre de formation universitaire en gestion des risques et des désastres entre acteurs universitaires, de la coopération internationale et du gouvernement haïtien trouve donc toute sa justification au regard du manque de connaissances dans le domaine et de la forte demande d'amélioration des compétences exprimée par les cadres nationaux et les étudiants haïtiens. Pour la réalisation d'un tel projet, il est donc urgent de constituer une équipe de pilotage, d'établir un cursus et de chercher les financements suffisants.

« Je serais prête à vendre mon âme au diable pour qu'il me rende Jean-Olivier. Mais je ne connais pas. Je ne sais même pas comment l'appeler. Rendez-moi mon enfant. Trouvez-moi mon enfant. Je vous en prie.

19 heures. J'ai froid. Jean-Olivier a froid. Je vous en prie, aidez-moi à le sortir. Je ne veux pas qu'il ait froid. Il a horreur du froid. Il a horreur de la chaleur aussi. C'est mon bébé. Je vous prie sauvez-le. Je vous en supplie.

22 heures. Frantz arrive a moto. Ce sont les seuls véhicules qui peuvent passer au travers des voitures abandonnées sur la route. Il est venu m'aider à soulever la dalle de béton. Il y va, il revient vers moi et me regarde les larmes aux yeux. Il est 23 heures. Non, il est bien. Il est bien. Il est solide. Il est jeune. Il a 24 ans.

23 heures 45. Une autre secousse. Peut être que la dalle a glissé et qu'il peut maintenant sortir. Je me précipite vers la maison. Non, rien n'a bougé. Tout est à la même place. Et mon bébé est toujours là ! Sous cette dalle de malheur. Enfoui. Je ne peux rien faire. Je ne peux rien dire. Je ne peux pas pleurer. Je ne peux pas crier. La solidarité commence à s'exprimer. Katia notre voisine, arrive. Junior est là, il n'est pas allé retrouver ses enfants et sa femme. Gaël est là. Celui-ci nous apporte de l'eau. Celle-là des couvertures. Et puis, qui encore ? Jean-Manuel. Mamie m'appelle, elle est là. Elle comprend. Elle sait. Ils arrivent... Il fait noir. Ils ne peuvent rien faire, il faut attendre le jour. Nous attendons dans une voiture, les heures s'égrènent. Lentement. Mon ami médecin m'appelle. Il est français. L'ambassade s'est effondrée elle aussi. Je ne peux rien faire, je ne peux trouver personne. Je suis désolée. Des voisins que je n'ai jamais salués, que je n'ai jamais pris la peine de connaître arrivent. Guyzou, l'amie de mes enfants – que je n'ai pas vue depuis plus de dix ans - me serre dans ses bras. Que fais-tu là ? Je viens de rentrer, j'emménage a peine, aujourd'hui en fait, et ma maison est fissurée... Mais je suis là, je suis venue t'aider.

5h 45. Le jour s'élevé. Nous sortons. Nous allons sur la grand-route, vers Turgeau. Je suis horrifiée. Egoïstement, je me rends compte que je ne trouverai de nulle part. Les secours étrangers n'arriveront jamais à temps pour sauver mon bébé. Mon petit garçon. Mon Dieu, que le malheur rend égoïste ! Je ne pense aux autres sous les maisons. Un groupe d'inconnus dort dans la rue. Je vous en supplie, mon fils, mon bébé est sous une maison, aidez-moi. Ils arrivent. Ils commencent à creuser. Ils s'arrêtent. Ils n'y croient plus. Ils n'y croient pas. Ils s'en vont. Gaël arrive avec ses bottes, ses piques, des masses. Jean-Claude les guide vers un espace, un endroit où il s'est peut être réfugié. Un groupe d'hommes. Ils travaillent. Ils

avec une autre équipe. Ils cherchent. Mais ils ont peu d'espoir. Trois étages de béton sont aplatis, transformant la maison en un ignoble tombeau.

Je m'accroche. Les dames du quartier disent entendre un gémissement. Les sauveteurs improvisés sont encouragés. Ils redoublent d'efforts. Ils ne trouvent rien. Ils s'en vont. Je hurle. Je plaide. Je crie. Je demande. Un autre groupe arrive. Cyril, Bertrand, Peggy, Stanley. Ils y croient. Au bout de deux heures, ils trouvent. Jean-Olivier, tel un ange, la main gauche apparente, est sur le ventre, couche sur son lit. Mon fils est mort...

Dans les villes touchées des hommes et des femmes ont porté secours à des inconnus, à des amis, à des ennemis. Tous les clivages, toutes les différences sont tombées le 12 janvier 2010. La solidarité n'aura pas sauvé mon fils. Elle sauvera ce pays ».

Dolores Dominique Neptune, Le Nouvelliste, 4 février 2010

Annexe 7 : Les Nations Unies...

Rapport de Mission

OMS-OPS/PNUD/PAM/UNICEF/DPC/USAID/MIF

Date : Mardi 25 mai 2004

Participants : Nancy Exilas (PAM), Michel Matera (PNUD), Frantz Lemoine (OPS/OMS), Paolo Sassarao (UNICEF), Renand Valière (VNU/DPC), Ing. Pinchinat (DPC), Colonel Laurent (MIF), Margareth Timmer (USAID)

Objet : Evaluation des dégâts et des Besoins dans la Commune de Fonds Verrettes à la suite des inondations du 23/24 mai 2004

Zones visitées : Commune de Fonds Verrettes

Personnes rencontrées : Maire de la Commune (Président du Comité Communal de protection civile), Curé de la paroisse (Vice-président du Comité Communal de protection civile)
Membres du Comité de Protection Civile de Fonds Verrettes

Introduction

Dans la nuit du 23 au 24 mai 2004, et suite à des averses de pluies continues depuis plusieurs heures, la Commune de Fonds Verrettes, dans le Département de l'Ouest et à la frontière avec la République Dominicaine, a été frappée par une inondation torrentielle et des coulées de boues et glissements de terrain. Une grande partie de la ville s'est trouvée littéralement ensevelie sous des amas de pierres et de boues.

Suite aux informations alarmantes reçues par la Direction de la Protection Civile au sujet de cette zone dès le matin du lundi 24 mai, il a été demandé à la Force Multinationales Intérimaires (MIF) de procéder à une mission de reconnaissance. Au retour de cette mission de reconnaissance, et à la demande du Coordonnateur Résident / Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies, en coordination avec le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres et la Direction de la Protection Civile et avec l'appui logistique de la MIF, une mission inter agence a été envoyée le mardi 25 mai 2004 afin de procéder à une évaluation des dégâts et des besoins urgents.

Bilan

A ce jour, le bilan de la situation, encore provisoire et tel que présenté par le Comité Communal de Protection Civile et constaté par la mission d'évaluation, est le suivant :

- 165 disparus/morts, dont 45 enfants
- 1,113 maisons détruites
- 1,288 maisons endommagées
- 5,565 personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence sur une population affectée de plus de 10,000 personnes

Situation par secteurs

1. Santé : le centre de santé de Fonds Verrettes n'a pas été endommagé par les inondations. Néanmoins, il n'est pas fonctionnel aujourd'hui à cause de l'absence de médicaments et surtout du personnel médical (2 médecins cubains, 1 médecin et 1 infirmière en service social, une auxiliaire de soins) qui est à Port-au-Prince depuis la semaine dernière ;
2. Aide Alimentaire : la mission, présente le jour du marché, a pu constater qu'il n'y a pas suffisamment de produits alimentaire (riz, huile, viandes) disponibles.
3. Eau/Assainissement : la principale source d'approvisionnement en eau de la commune est l'eau de pluie collectée dans des réservoirs. Les réservoirs sont pleins mais aucun traitement de l'eau n'est effectué. En ce qui concerne l'assainissement, les latrines ont été fortement endommagées ou détruites et les conditions d'hygiène sont très mauvaises.
4. Abris provisoires/Produits de 1^{ère} nécessité : comme signalé précédemment, plus de 1,000 familles ont perdues leur logement. Elles sont abritées temporairement chez leurs proches où dans quelques lieux de rassemblement (écoles, églises). Tout le contenu des maisons a également été perdu, y les matériels de cuisines.
5. Education : 3 écoles, qui accueillaient 860 élèves, ont été totalement détruites et 5 écoles, qui accueillaient 1550 élèves ont été endommagées, représentant un total de 2410 enfants qui n'ont plus accès aux structures d'éducation.
6. Transport/Logistique/Coordination : l'unique route d'accès à Fonds Verrettes est à plusieurs endroits. Le seul moyen d'accéder à la commune est par hélicoptère ce qui rend la livraison de l'aide humanitaire très difficile. De plus, il n'y a pratiquement pas sur place de capacité de stockage. Seule l'école nationale serait en mesure servir de lieu de stockage mais elle est situé à plus de 500m du lieux de dépôt de l'aide par hélicoptère. Il n'y a pas sur place de capacité de transport.

Réponses apportées à ce jour

- Une évaluation des dégâts a été conduite par le Comité Communal de Protection Civile de Fond Verrettes ;
- La MIF a procédé très rapidement à une mission de reconnaissance et apporte un appui logistique aux missions d'évaluation.
- Une mission inter agence d'évaluation des dégâts et des besoins a été envoyée à Fonds Verrettes.
- La MIF a procédé à la distribution de 18,000 litres d'eau et de 10 palettes de fruits et 10 palettes de pain.

1. Santé
 - Retour urgent de l'équipe médicale au Centre de Santé
 - Approvisionnement en médicaments de base
2. Aide alimentaire
 - Distribution urgente d'une aide alimentaire à destination des 5,565 personnes sinistrées
3. Eau/Assainissement
 - Distribution de produits de traitement de l'eau
 - Construction de latrines familiales et scolaires
4. Abris provisoires/Produits de 1^{ère} nécessité
 - Distribution de plastic sheeting
 - Distributions de kits d'ustensiles de cuisine et de kits d'hygiène
5. Education
 - Installation d'écoles provisoires pour 860 élèves
 - Récupération des écoles endommagées
 - Fourniture de matériels éducatifs et récréatifs
6. Logistique/Transport/Coordination
 - Appui au Comité Communal de Protection Civile pour la coordination des activités sur place et l'élaboration des listes de bénéficiaires
 - Renforcement des capacités logistiques locales
 - Mise en place d'une base pour accueillir les personnels humanitaires sur place



Rapport de Mission

PNUD/UNICEF/CICR/FICR/MSF

Date : Jeudi 27 mai 2004

Objet : Evaluation des dégâts et des Besoins dans la Commune de Mapou à la suite des inondations du 23/24 mai 2004

Zones visitées : Survol de la Commune de Mapou et visite de la localité Bicentenaire

Personnes rencontrées : Membres du Comité de Protection Civile de Mapou

Bilan

A ce jour, le bilan de la situation, encore provisoire et tel que présenté par le Comité Communal de Protection Civile, est le suivant :

- 176 disparus/morts
- 10,000 personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence sur une population totale d'environ 15,000 personnes



Une grande partie de la zone de Mapou est encore sous les eaux et les pluies continuent. Les conditions météorologiques pour cette zone sont défavorables pour les trois prochains jours.

Situation par secteurs

7. Santé : le centre de santé de Mapou n'est pas accessible et il a été endommagé. Il y a seulement un auxiliaire de santé présent pour la commune.
8. Aide Alimentaire : la zone étant encore sous l'eau, les stocks de nourritures ont été détruits.
9. Eau/Assainissement : la principale source d'approvisionnement en eau de la commune est l'eau de pluie collectée dans des réservoirs. Les cadavres humains et animaux qui sont en décomposition dans les zones inondées font craindre des risques d'épidémies très élevés.
10. Education : environ 12 écoles ont été détruites ou endommagées.
11. Transport/Logistique/Coordination : le seul moyen d'accéder à la commune est par hélicoptère ce qui rend la livraison de l'aide humanitaire très difficile. De plus, il n'y a pratiquement pas sur place de capacité de stockage. Il n'y a pas sur place de capacité de transport.

Réponses apportées à ce jour

- Une évaluation des dégâts est actuellement conduite par le Comité Communal de Protection Civile. La Croix Rouge Haïtienne a organisé les activités d'évaluation du comité ;
- Une mission inter agence d'évaluation des dégâts et des besoins a été envoyé sur place avec l'appui de la MIF ;

- La MIF a procédé à la distribution d'eau potable.
- Le CICR a apporté 50kg de chlore, des tablettes Aquatab pour le traitement de 60,000 litres d'eau, des kits pansements pour 150 personnes, 10 pelles et pioches, 90 sacs pour les corps. L'évacuation d'un enfant blessé a été organisée. Une formation à l'utilisation du chlore pour le traitement de l'eau
- OMS/OPS a envoyé un kit d'urgence médical pour 10,000 personnes



Besoins urgents

7. Santé

- Envoi d'une équipe médicale
- Mise en place d'un centre de santé temporaire

8. Aide alimentaire

- Distribution urgente d'une aide alimentaire à destination des 10,000 personnes sinistrées

9. Eau/Assainissement

- Recherche en urgence des corps en décomposition dans les zones inondées. Pour cela. Il est urgent d'envoyer sur place un ou deux zodiacs.

10. Abris provisoires/Produits de 1^{ère} nécessité

- Distribution urgente de *plastic sheeting* pour la construction d'abris provisoire
- Distributions de kits d'ustensiles de cuisine et de kits d'hygiène
- Distributions de couvertures et de vêtements

11. Education

- Installation d'écoles provisoires pour les élèves des 10 écoles endommagées
- Fourniture de matériels éducatifs et récréatifs

12. Logistique/Transport/Coordination

- Appui au Comité Communal de Protection Civile pour la coordination des activités sur place et l'élaboration des listes de bénéficiaires
- Renforcement des capacités logistiques locales
- Mise en place d'une base pour accueillir les personnels humanitaires sur place

Annexe 8 : Interview avec Michel Matera

Michelet Clerveau, août 2011

1. Vous avez participé en tant que responsable au PNUD dans la gestion de la catastrophe de mai 2004 dans le sud-est d'Haïti. Expliquez-nous votre expérience.

De Septembre 2003 à Septembre 2006, j'ai travaillé pour le PNUD en Haïti en tant que Conseiller Technique Principale de la Direction de Protection Civile, dans le cadre d'un programme d'appui à la mise en œuvre du Plan National de Gestion des Risques et Désastres. Outre la conduite du projet et la coordination des activités de la cellule d'appui technique du PNUD à la DPC, mes responsabilités comprenaient également l'appui au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies – SNU (dans la coordination du *United Nations Disaster Management Team* – UNDMT), la coordination du Comité Technique des Nations Unies pour la gestion des désastres (CT) et la coordination du Groupe d'Appui de la Coopération Internationale (GACI). C'est donc à ce titre que je suis intervenu directement dans la réponse aux inondations de Fonds-Verrettes et Mapou en mai 2004, puis des Gonaïves en septembre 2004.

Il est important de rappeler ici que les événements catastrophiques de mai 2004 se sont déroulés dans un contexte national très compliqué, moins de 3 mois après le départ du Président Aristide le 29 février 2004, et caractérisé par :

- une instabilité politique (malheureusement assez chronique en Haïti) avec un gouvernement de transition mis en place par M. Latortue, Premier Ministre intérimaire, dont la stratégie est de favoriser un dialogue politique pour l'organisation de nouvelles élections et de restaurer la stabilité macro-économique et dont les priorités immédiates sont la restauration de la sécurité, le rétablissement des services publics et la possibilité d'opportunités économiques pour les populations les plus affectées par la crise;
- la présence d'une Force Multinationale Intérimaire (MIF), composée essentiellement de Forces Armées des USA, du Canada et de la France et dont le déploiement a été voté par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (résolution 1529), immédiatement après le départ du Président Aristide. La mission principale de la MIF est de faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité en Haïti, et de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et l'accès des travailleurs humanitaires internationaux au peuple haïtien dans le besoin, et de coordonner l'action de la force de façon à éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire;
- une Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont l'établissement a été approuvé le 30 avril 2004 par le Conseil de Sécurité des Nations

Unies (résolution 1542), mais qui n'est pas encore en place au moment de la catastrophe ;

- une situation socio-économique critique, avec une population extrêmement vulnérable et des institutions sans moyens et très fragilisées par les 6 derniers mois de crises et de violences. Bien que le renforcement de la gestion des risques et des désastres ait été identifié comme une priorité dans le Cadre de Coopération Intérimaire (voir document ci-joint), les efforts du Gouvernement de Transition et de la Communauté Internationale sont alors essentiellement concentrés sur la Gouvernance politique et le dialogue national, la Gouvernance économique et le développement des institutions, la Relance économique et enfin l'Accès aux services de base.

Dans la nuit du 23 au 24 mai 2004, et suite à de violentes averses de pluies continues depuis plusieurs heures, les Départements de l'Ouest et du Sud-est, et plus particulièrement les Communes de Fonds Verrettes et de Mapou, ont été frappés par des inondations torrentielles (*Flash Floods*), des coulées de boues et des glissements de terrain. Ces inondations ne sont pas liées à un phénomène climatique extrême (ce n'était pas un cyclone ou une tempête tropicale) et n'ont pas donné lieu à des alertes spécifiques de la part du Centre National de Météorologie.

Ce sont les informations alarmantes reçues par la Direction de la Protection Civile dans la matinée du lundi 24 mai qui vont réellement déclencher les opérations de secours. En effet, sur la base des informations que nous communiquons (la DPC et moi) au Coordonnateur résident du SNU, il est alors demandé à la Force Multinationale Intérimaire (MIF) de procéder à une mission de reconnaissance. Au retour de cette mission de reconnaissance, et à la demande du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, en coordination avec le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres et la Direction de la Protection Civile et avec l'appui logistique de la MIF, une première mission inter agence est envoyée à Fonds-Verrettes le mardi 25 mai 2004 afin de procéder à une évaluation des dégâts et des besoins urgents. Elle sera suivie d'une deuxième mission d'évaluation sur la commune de Belle Anse le jeudi 27 mai 2004 (voir les deux rapports de mission ci-joint). Ces deux missions vont ainsi permettre de mesurer l'impact des dégâts et d'initier les opérations de réponse humanitaire.

Au sein des Nations Unies, le projet que je gère va initialement servir de centre de coordination, puis le relais sera pris par le Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaire (OCHA). déjà présent en Haïti en réponse à la crise socio-politique. avec l'appui

d'une équipe UNDAC (*United Nations Disaster Assessment and Coordination*) déployée en Haïti à partir du 29 mai. Je vais néanmoins continuer à jouer un rôle majeur dans la coordination des opérations et dans la mobilisation de ressources financière, et servir d'interface entre la communauté internationale et le Système National de Gestion des Risques et des Désastres.

2. Quelles ont été les contraintes auxquelles vous le système de gestion a eu à faire face?

Comment avez-vous fait pour les surmonter ?

La principale contrainte a été l'accès aux zones sinistrées. Pendant deux à trois semaines (ou plus pour la zone de Mapou), les zones sinistrées n'ont été accessibles que par hélicoptère, rendant l'acheminement de l'aide humanitaire très difficile.

L'autre contrainte majeure a été la faiblesse des institutions nationales en charge de la réponse, dans un contexte de post-crise socio-politique.

Ces contraintes ont été surmontées par la mise en place d'un système de coordination humanitaire, basé sur un mécanisme civilo-militaire solide pour l'aide humanitaire, et sur une étroite collaboration avec les structures centrales et décentralisées de protection civile.

3. A quelle phase de la gestion les structures centrales du système ont-elles été sur place à Mapou et à Fonds Verrettes?

Les structures centrales du Système National ont été sur place dans les 24h qui ont suivi la catastrophe, et comme indiqué ci-dessus, c'est la Direction de la Protection Civile qui a fourni les informations qui ont permis de déclencher les opérations de secours, en s'appuyant sur son réseau décentralisé de gestion des risques et des désastres.

Bien que la mise en œuvre et la coordination des opérations humanitaires aient été essentiellement assurées par le Système des Nations Unies et des ONGs internationales, avec un appui logistique majeur de la MIF, il est important de noter que les structures décentralisées de protection civile (KPSL) ont été largement utilisées durant les phases d'évaluation des dommages et des besoins. Les comités locaux, avec l'appui des membres UNDAC et de représentants de la Protection Civile du niveau central, ont ainsi permis l'établissement des listes de bénéficiaires.

Vers la mi-juin, la phase d'urgence est déclarée terminée, laissant place à la réhabilitation et à la reconstruction, avec une assistance d'urgence résiduelle dans certains secteurs, tels que la santé, l'eau/assainissement et l'éducation.

4. Les intervenants ont été vraiment nombreux. Parlez-nous de la coordination. A t-elle été efficace?

Les principaux mécanismes de coordination humanitaire mis en place pour répondre à la catastrophe étaient :

- le Groupe d'Appui de la Coopération Internationale
- le Centre d'Information et d'Opération animé par OCHA/UNDAC à Port-au-Prince et à Mapou
- Le Comité Technique des Nations Unies

Il me semble que la coordination a été plutôt efficace, malgré des lacunes observées au niveau de la coordination logistique inter-agences. Bien entendu, la coordination a également été limitée par le manque de participation des acteurs étatiques et par la faiblesse des institutions nationales.

5. Trouviez-vous satisfaisant le travail accompli?

Compte tenu des circonstances, je pense que la travail accompli a été plutôt satisfaisant. L'appui logistique fourni par la MIF a été exemplaire, facilité par la présence d'un coordinateur civilo-militaire mis à disposition par OCHA. En outre, l'existence de stock d'urgence pré-positionné (essentiellement en réponse à la crise socio-politique) a permis de fournir très rapidement de l'aide humanitaire (150T d'aide humanitaire acheminée par hélicoptères sur Fonds-Verrettes et Mapou durant les 6 jours qui ont suivi la catastrophe, essentiellement des denrées alimentaires, eau, kits médicaux).

Néanmoins, de nombreuses lacunes ont été observées :

- Tout d'abord, la faiblesse des structures nationales de réponse aux catastrophes ;
- Une implication trop faible du Gouvernement d'Haïti, à l'exception de la DPC, et un manque de participation aux réunions de coordination humanitaire ;
- Le manque de ressources humaines ;
- L'absence de données de base ;
- Un déploiement limité et tardif des acteurs humanitaires (ONGs et Nations Unies) sur

- Une hyper-dépendance aux moyens logistiques militaires de la MIF (pas de moyens civils utilisés durant les deux premières semaines suivant la catastrophe) qui a posé des problèmes lorsque la MIF s'est retirée ;
- Le manque de sécurité pendant les distributions humanitaires et le manque d'effectifs au sein de la PNH.

L'expérience a mis en lumière :

- la nécessité d'impliquer les structures nationales et locales de protection civile dès le début des opérations ;
- la difficulté de coopérer avec les Forces Armées et la nécessité d'avoir une structure de coordination civilo-militaire solide en place ;
- l'urgente nécessité de renforcer la capacité de réponse et de communication de la DPC
- l'importance du pré-positionnement de stocks humanitaires dans le pays ;
- le besoin de renforcer les capacités d'alerte précoce en Haïti, en particulier la mise en place de système locaux d'alerte précoce.

Michel Matera

28 août 2011

Annexe 9 : Focus-group Gonaïves

Rapport de la journée de retour d'expériences du LADMA aux Gonaïves le 28 novembre 2014

de 9h30 à 18h

La gestion des risques et des désastres aux Gonaïves

Atelier Retour d'expériences sur les catastrophes des années 2000

Vendredi 28 novembre 2014 au local de l'EFACAP des Gonaïves

Rapport préparé par Cinal Pierre

Contexte

Cet atelier de retour d'expériences a été organisé par :

- Jean Odile ETIENNE, coordonnateur de la Faculté des Sciences de l'Éducation à l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG), co-responsable du programme de master de géographie l'École Normale Supérieure (ENS) de Port-au-Prince, membre fondateur du LADMA ;
- Michelet CLERVEAU, également co-responsable du programme de master, chef du Département de Géographie à l'ISERSS/IERAH, membre fondateur du LADMA.

Avec la collaboration de :

- Jean-Louis Jean-Bernard, coordonnateur adjoint du programme Histoire/géographie de l'Ecole Normale Supérieure
- Cinal Pierre et Augustin Schneider, étudiants en master 2, membres du LADMA

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des recherches pour la thèse de Doctorat de géographie de Michelet CLERVEAU « *Gestion de catastrophes et évolution des vulnérabilités : retour sur les catastrophes des années 2000 en Haïti* », à l'Université de Poitiers

L'atelier qui devait commencer à 8h 30 mn a commencé à partir de 9h30 mn à cause du retard de la majorité des invités. Les propos de Bienvenue ont été dits par le professeur Jean Odile ÉTIENNE avant que le professeur Michelet CLERVEAU ait présenté le contexte et l'objectif de l'organisation de l'Atelier. Selon lui, la dernière décennie (2000-2010) peut être considérée comme la "décennie des désastres naturels en Haïti" avec le passage de nombreux cyclones qui ont provoqué des inondations partout dans le pays et surtout avec le séisme du 12 janvier 2010 qui a ravagé la capitale haïtienne, Port-au-Prince. Ainsi, cet Atelier vise, premièrement, à jeter un coup d'oeil sur les principales inondations qu'a connues la ville des Gonaïves en 2004 et en 2008 en mettant en exergue le rôle des acteurs étatiques et non-étatiques qui ont participé à la gestion de ces catastrophes « naturelles » et aussi celui de la population afin de dégager les enseignements tirés de ces expériences de gestion pour une meilleure gestion des risques et des crises dans le futur.

Méthodologie

La méthode utilisée dans l'organisation de cet atelier est la méthode **focus group** à travers lequel nous avons recueilli des informations diversifiées des acteurs Étatiques et des acteurs non-Étatiques ainsi que de la population civile.

Après la présentation des différents participants présents à l'Atelier, la parole était donnée, d'abord, aux différents acteurs présents (étatiques et non-étatiques) sur le panel avant de recueillir finalement les informations des membres de la population civile qui ont vécu ces événements hydrométéorologiques.

Quelques interventions des acteurs

- Evêque Hébert PÉLISSIER, Directeur Départemental du Ministère des Cultes, ancien Président de la Croix-Rouge en 2008, est le premier à prendre la parole. Il a été très abondant et prêt à donner ses avis sur les différentes questions posées relatives au thème de l'atelier.

M. PÉLISSIER commence par féliciter les organisateurs de l'Atelier avant de se prononcer sur le sujet du jour. D'abord, il a fait un mis au point des inondations de 2004 et de 2008. Pour lui, les nombreuses pertes en vies humaines et en matériels en 2004 sont dues par le fait que la culture de la prévention des risques et des désastres était totalement absente du vécu des haïtiens en général et des autorités publiques. Et même après 2004, nous réagissons toujours pendant et après les catastrophes naturelles. Il n'existe aucune anticipation des actions de l'État en terme de prévention des risques ni de permanence institutionnelle. Les acteurs étatiques n'ont aucun Plan de Contingence pour réduire les dégâts que peuvent causer les catastrophes naturelles. En fait, les autorités Étatiques ont tracé une route parfaite pour la survie des acteurs non-Étatiques. Car sans catastrophes, pas de financement, donc pas de ONG sur le terrain car la survie des acteurs non-Étatiques dépend des catastrophes naturelles. Des sommes énormes sont dépensées dans des actions de mitigation par le fait que nous avons fait des exercices de mitigation, mais nous n'avons pas un plan de mitigation au moment des inondations, persiste-t-il. Les éléments théoriques sont là, mais ne sont pas d'application. En effet, les acteurs non-Étatiques ont su profiter de la route tracée par les acteurs Étatiques qui n'ont jamais mis en place un Plan de Prévention des Risques et Désastres pour tenter de donner une réponse aux inondations dans la ville.

Pour l'Evêque protestant, Gonaïves n'est pas vulnérable aux aléas hydrométéorologiques parce qu'il y a un bâti peu solide. Il estime que c'est l'accumulation des eaux en provenance des bassins versants qui a causé les inondations dans la ville. D'après lui, il s'avère nécessaire d'établir une « limite supérieure » pour empêcher que les eaux des bassins versants inondent la ville.

Pour la première expérience, M. PÉLISSIER a fait savoir que ces événements hydrométéorologiques ont montré que les acteurs non-Étatiques sont des « donneurs d'ordre » ou encore des « décideurs » car les acteurs Étatiques sont étroitement dépendants des ONG. Il a expliqué qu'au moment où surviennent les inondations, les acteurs Étatiques ont fait face à des difficultés de déplacement car ils sont aussi victimes de ces événements. Seules les ONG peuvent facilement circuler avec leurs voitures toutes neuves pour observer le

terrain affecté afin de prendre des décisions. Ce sont elles qui choisissent leurs champs d'action en fonction de leurs priorités. Ils n'ont fait que donner des rapports aux autorités Étatiques.

Quelles observations faites-vous de l'évolution des vulnérabilités par rapport à l'extension urbaine aux Gonaïves ?

E.H.P : Il faut dire que la ville des Gonaïves est plus vulnérable en 2014 par rapport à 2009 et 2010. Les catastrophes naturelles représentent une source d'enrichissement pour les ONG et les autorités publiques. Il y a une sorte de désorganisation des structures de réponses à apporter lors des catastrophes naturelles. Les solutions des acteurs Étatiques sont généralement éphémères. La population civile qui se déplace au moment des inondations revient dans la même maison à risque, quelques jours plus tard, une fois que le niveau de l'eau baisse. En essayant de porter une réponse aux problèmes des inondations, les acteurs non-Étatiques ne font que créer d'autres vulnérabilités. Pour illustration, l'Evêque a montré que la zone de Gattereau qui servait de refuge à la population lors des cyclones de 2004 et de 2008 ne l'est plus aujourd'hui. La hauteur de la route, à l'heure actuelle, est à environ plus d'un mètre de haut que l'emplacement des maisons, donc, pas besoin des cyclones pour que ces maisons puissent être inondées, explique-t-il.

Qu'en est-il de la responsabilité et du rapport entre la société civile et l'État ?

E.H.P : Bon, les autorités sont là pour sensibiliser la population sur les risques et celle-ci doit tenir compte des mots d'ordres des autorités, dit-il, d'un ton résigné.

Comment vivez-vous les stratégies d'adaptation des habitants lors de ces inondations dans la ville des Gonaïves ?

E.H.P :

- En cas d'inondation dans la ville, la 1ere stratégie consiste dans l'entraide. On assiste à une solidarité jamais vue de la population. N'importe qui héberge n'importe qui sans avoir besoin de connaître ses origines.

- Lorsque l'eau commence à baisser dans la ville, les acteurs non-Étatiques pratiquent le fouillage des lits des rivières et commencent à élever le niveau des routes à restaurer ou à reconstruire. La population, de son côté, commence à nettoyer les maisons qui peuvent être réparées.

L'Evêque a profité pour parler d'une nouvelle expression à la mode : « Les nouveaux pauvres ». Ce sont des gens qui, avant les inondations, pouvaient avoir accès à trois plats/jour qui ne pouvaient même pas se nourrir à près les inondations.

Pour **Jud Cinéus**, Directeur de la planification de la Mairie des Gonaïves, ce sont les zones périphériques qui ont occasionné les inondations de la ville des Gonaïves : Bayonnais, Marmelade, St Michel, Labranle, Bassin, etc. Des bois précieux ont été coupés depuis la période coloniale pour satisfaire la demande métropolitaine. Donc, le déboisement est aussi un facteur d'inondations. Pour lui, les citoyens sont les premiers responsables

Qu'en est-il de la responsabilité de la Mairie ? À cette question, le Directeur de la planification du Mairie préfère répondre d'un ton désespéré : « La Mairie des Gonaïves est presque inexistante ». Il n'y a pas vraiment une politique de logement pour la ville, ajoute-t-il.

Pour **Pucot Gustave**, Directeur départemental du Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Haïti, plusieurs causes sont à l'origine des inondations aux Gonaïves :

3. 1. Les bassins versants ne sont pas protégés
4. 2. Des éléments endogènes conditionnent les inondations comme la construction anarchique, le déboisement, les rivières et les canaux n'étaient pas nettoyés pendant fort longtemps, etc.

D'après le Représentant de DINEPA, la population a toutes les informations relatives aux inondations. Le problème se pose surtout au niveau de la gestion des risques et désastres. Ceux qui recrutent choisissent généralement leurs proches ou leurs amis et non des techniciens compétents dans le domaine à cause de l'argent. Il a profité pour dire que la DINEPA se procure de 126 abris provisoires pour héberger la population en cas d'urgence de catastrophes naturelles.

Selon Jackson Lochard, représentant de l'OXFAM, cette organisation veut l'intégration des institutions qui agissent dans le domaine des risques et désastres. Comment gérer les catastrophes naturelles de manière plus efficace :

- - Débats au niveau de la population afin de la sensibiliser
- - Implication de ceux qui gèrent les foules (professeurs, pasteurs, etc.)
- - Sensibilisation de la population sur la protection de son environnement
- - Partage d'informations clés en termes de prévention de risques et de désastres
- - Palier à l'absence de leadership qui ne répond pas efficacement aux risques d'inondations

Pour **Guillaume**, ingénieur, représentant du MTPTC, la simple question de reboisement ne peut pas résoudre le problème d'inondation dans la ville des Gonaïves. Il faut faire appel aussi à d'autres éléments techniques comme murs secs, terrasses, etc.

Quels sont les points forts et les points faibles de la gestion des catastrophes aux Gonaïves ?

Pour l'**Evêque Pélissier**, en 2014, nous sommes plus vulnérables qu'en 2010 à causes de la destruction des berges de rivières lors de la construction des routes.

M. **Faustin JOSEPH**, directeur technique Risques et Désastres aux Gonaïves, a fait un mis au point du contexte du passage des inondations dans la ville des Gonaïves dans la décennie 2000-2010. Selon lui, les inondations sont liées au problème grave d'aménagement auquel le pays a fait face et particulièrement la ville des Gonaïves. D'après lui, depuis 1937, des textes de lois sur l'aménagement du territoire haïtien et la manière dont les villes devraient être construites ont été élaborées, mais ne sont jamais d'application. Au contraire, elles sont méprisées ou ne sont même pas à la portée des autorités étatiques « compétentes » en la matière. En 2004, personne n'était prête à gérer des inondations dans la ville des Gonaïves. Mais l'un des points forts qui apparaissent aux yeux de tout le monde, c'est l'union des Gonaïviens pendant la catastrophe. En cas de catastrophes, les haïtiens manifestent leur volonté et peuvent faire des choses extraordinaires, dit-il. Cependant, les lacunes sont nombreuses : la non-existence des structures de protection civile ; Qui fait quoi ? On ne sait pas.

Lors du passage d'Hanna en 2008, les structures étaient fonctionnelles et on savait ce qu'on devait faire. Lorsque la population est mieux informée, elle est plus apte à se tirer des problèmes. Le point faible par excellence, c'est la politique qui est primée sur la technique i.e. dans de nombreux cas, on ne fait pas appel aux techniciens ou aux experts spécialisés dans la gestion des catastrophes. L'aspect 1^{er} priorisé par les recruteurs est celui de l'économie. Le plus souvent, on recrute un ami, un membre de la famille même s'il n'a pas les compétences requises.

Niveau de vulnérabilité de la ville 2004 -2008

Pour **M. Faustin Joseph**, En 2004, le volume d'eau qui coule dans la rivière principale « La Quinte » atteint jusqu'à 300m³/s et plus de 400m³/s en 2008. Cependant, les pertes en vies humaines étaient diminuées par rapport à 2004. Le Système de Communication est plus rapide. Il y avait déjà eu des abris provisoires, plus d'agents formés, réseaux hospitaliers plus ou moins disponibles. Les efforts effectués sont plus ou moins considérables, mais insuffisants, une façon pour dire que le niveau de vulnérabilité a plus ou moins évolué dans le sens de la diminution des pertes en vies humaines de 2004 à 2008. Il faut souligner que la MINUSTAH a donné une aide capitale durant les inondations, ajoute-t-il.

La protection civile est une structure étatique et tous les employés de l'État de la commune sont aussi membres de la Protection civile. La question de centralisation reste un point dans la résolution des problèmes de gestion de risques et de désastres.

Parole à la population

Selon un étudiant Gonaïves, Fedel Charles, en 2004, il n'y avait pas vraiment eu conscience des risques d'inondations ou encore conscience même d'inondations aux Gonaïves. D'ailleurs, l'eau commence à monter, j'étais à Raboteau, l'eau m'atteint jusqu'au cou et je ne savais pas s'il s'agissait d'une inondation. Au lieu de chercher un endroit de refuge, la plupart des gens entrent dans leurs maisons et ferment leurs portes derrière eux. Nombreux sont ceux-là qui périssent car lorsque l'eau commence à monter et qu'ils décident d'ouvrir leurs

monter sur le toit de la maison via des barres de fer parce que celle-ci était en tôle. Une solidarité parfaite nous a permis de nous en sortir sain et sauf. En ce qui concerne la montée de l'eau, elle est variée d'une zone à l'autre dépendamment de l'altitude.

En 2008, on a plus d'informations malgré la quasi-inexistence des abris provisoires. Pour nous, la situation n'a pas trop été différente en 2008. Nous avons passé plusieurs jours sur le toit de la maison et malgré les contacts nous avons sombré dans le désarroi à cause d'une faim terrible. Après deux jours de pluie, nous avons fait ce que nous pouvions pour déplacer à la recherche de quoi à manger et s'abriter quelques jours.

Aujourd'hui, la population est mieux informée mais les structures de ramassage d'eau méritent des travaux, Donc, la vulnérabilité persiste encore. Dans les deux cas de figure, Haïti n'a pas été sur la trajectoire des cyclones qui nous ont frappés. Jeanne, au nord avec ce volume d'eau. En 2008, surprise totale avec Hannah qui devait passer à 200 km des cotes nord du pays. La mobilisation a fait comprendre que tous les déplacements vers le grand nord sont sujets à des risques parce qu'on annonce des cyclones probables. La faille de notre système de prévision météorologique est d'envergure. Notre système de prévision météorologique dépend de celui du Nord basé sur les zones de Miami. Alors que notre bassin versant est d'environ 70 000 ha.

Régistre Néhémie

J'ai vécu les deux intempéries. En 2004, une seule nuit sous la pluie et de nombreuses pertes en matériels et en vies humaines ont été enregistrées. En 2008, deux nuits sous la pluie et on comptait moins de pertes en vies humaines qu'en 2004. Cela est du premierement à cause d'une psychose de peur qui régnait sur la population après le passage des cyclones de 2004. Aux moindres pluies, et surtout les pluies de nuit, la population qui habite dans les zones les plus vulnérables se déplacent vers les hauteurs précisément dans les zones de Gattereau, de Biennac et Bretagne vers la sortie nord et vers les zones de Praville un peu plus à l'ouest. Deuxièmement, les moyens de communications étaient mieux utilisés après 2004 sur les risques d'inondations. Toute la ville était en alerte constante par le biais de la radio, de la télévision sur les inondations de la Région Caraïbe et particulièrement sur ceux qui peuvent frapper le pays. Le téléphone mobile a beaucoup aidé à tirer révérence de la catastrophe. En 2008, plus d'haïtiens possédaient un téléphone mobile par rapport à 2004. Ceux qui habitent au centre-ville appellent souvent certains de leurs proches qui habitent plus près des bassins versants à la remarque de la moindre précipitation pour en informer s'ils devaient se déplacer ou pas. Et au moment des catastrophes on assiste à un déficit de communication puisque la majorité des centres des moyens de communication semblaient sous les eaux

2004, 2008, quels sont les éléments de la société civile pour une réponse charpentée ?

La réponse de **M. Régistre** n'était pas trop différente de celle de M. Faustin Joseph. Selon lui, dans la gestion des risques et désastres, la politique prime et écarte à tout instant les acteurs de la protection civile formés et chargés d'intervenir en la matière. 72 heures avant les catastrophes, la protection civile garantit et le décalage est grand 72 heures après.

Cette journée de travail a pris fin vers 17 h 45. Cependant, les acteurs présents et les membres de la société civile estiment que cette journée a été trop courte et persistent pour réclamer d'autres ateliers de ce genre, des forums pour sensibiliser la population sur les menaces qui planent sur leurs têtes, pour porter les décideurs à apporter des réponses plus efficaces aux problèmes d'inondations auxquels la ville a fait face.

Liste des participants (es)

Noms/prénoms	Institution	Fonction
Henry Esaïe	Clinique	Infirmier
Emmanuel Sadrack	Rebo SA	Enquêteur
Joseph Emat Guillaume	MTPTC	Ingénieur
Brévil Alberte		Auxiliaire-infirmière
Edmond Antony	Baptiste Conservatrice	Instituteur
Béliard Pierre G.	Eglise Baptiste	Diacre
Louissaint Enise	MCFDF	Agent
Aldojuste Marjorie	EFACAP	Réceptionniste
Charles Marjorie G.	EFACAP	Bibliothécaire
Ceneus Jude	Mairie	Planificateur
Theodil Clovens	EFACAP	Agent de sécurité
Pellissier Heber	DD/Culte	
Jasmond Roselène	EFACAP	Cuisinière
Frico Gustave	DDA/MCI	DDA
Morency Manus	UPAG	Etudiant
Registre Neemy	UPAG	Etudiant
Francois Edzer	UPAG	Etudiant
Jeantilus Williamson	EDSEG/DVILA	Etudiant
Cherfils Edgar	Direction Nationale d'Eau	Assistant PF/DRU/Art

	Potable (DINEPA)	
Dieujuste Mauril	OIM	Programme CLERCK
Désir Johnson	UPAG	Etudiant
Casimir Wilson	UPAG	Etudiant
Jackson Lochard	OFAM	DAR Program Manager
Pierre Wedner	Société civile/	
Dervil Romual	Société civile	Etudiant
Registre Eddy	UPAG	Etudiant
Jean Louis Jean Bernard	ENS	Enseignant
Charles Fedel	UEH	Etudiant
Herilus Patrick	DPC/PNUD	Responsable communication
Joseph Wadler	UPAG	Etudiant
Joseph Faustin	MINUSTAH/DPC	AC/CTD-GRD
Etienne Jean Odile	ENS/LADMA	Membre
Clerveau Michelet	ENS/LADMA	Membre

Annexe 10 : Entretien avec M. Paul Emile Simon Ing-Architecte membre du comité de facilitation de la reconstruction du centre ville (Durée : 1h 17 mm 22s)

Clerveau Michelet et Jean Odile Etienne

Le comité de facilitation de la reconstruction du Centre-Ville : Missions et objectifs

C'est une entité créée de toute pièce par le gouvernement Préval, le ministère de l'économie et des finances. L'objectif de ce comité est de faire en sorte que le Centre-Ville ancien de Port-au-Prince, qui est extrêmement affecté par le séisme (près de 60% des bâtiments sont effondrés dans ce secteur). L'objectif est de faire renaître le centre historique permettre la renaissance (une véritable renaissance de centre ancien) ou la refondation de ce centre ancien qui était fondé en 1749. Ayant profité de cette opération pour pouvoir trouver des implantations possibles pour reloger l'administration publique (pour retrouver les trois pouvoirs : le pouvoir exécutif le palais nationale et en plus de ça les ministères aussi). Il y a 18 ministères à construire. Il n'y a aucun ministère qui se tient debout. Actuellement, ils sont entrain de vivoter dans des espaces qui ne sont pas du tout appropriés. Donc, il faut pouvoir reconstruire dix huit ministères, etc. Ensuite le judiciaire (le palais de justice) et enfin le législatif

L'Etat haïtien (le gouvernement de Préval) avait décidé pour profiter de cette reconstruction dans le bas de la ville pour pouvoir reconstruire les trois pouvoirs qui sont effondrés. Le palais national s'est effondré, les ministères sont effondrés, le palais de justice s'est effondré aussi et le palais législatif s'est effondré. Donc, les trois pouvoirs du pays se sont effondrés. C'est pourquoi les gens disent que l'Etat haïtien s'est effondré. C'est une image.

Le président Préval avait imaginé pour pouvoir fonctionner correctement il fallait qu'il y ait une entité qui s'occupe presque exclusivement de pouvoir manager le processus général avec des études. C'est pour ça il avait imaginé de créer ce comité de facilitation. C'est un comité de bénévole composé de 7 membres : lesquels membres sont :

- Le ministre des finances, Ronald Baudin, président
- Le ministre des travaux publics Jacques Gabriel, Vice-Président
- Le Maire de Port-au-Prince, Jean Yves Jason membre
- Le Gouverneur de la Banque Centrale, Charles Castel
- Le vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti
- Mme Marie Georges Salomon détachée de la présidence
- Paul Emile Simon Architecte Urbaniste

Les attributions : Domaines d'intervention

La première tâche a été de commencer à réfléchir si une vision pour le développement et pour la reconstruction du centre historique ancien de Port-au-Prince. Cette vision devrait aboutir à des termes de références et lancer une consultation et approcher des professionnels pour élaborer le schéma directeur du Centre-Ville. Ce qui a été fait. C'est comme ça que nous avons choisi la Fondation Prince Charles. Qui est spécialisé dans le développement, l'aménagement urbain et territorial dans le cadre d'un développement durable en préservant l'environnement. C'est-à-dire, ils ne font pas directement les études urbaines. C'est pourquoi pour pouvoir travailler ce projet là, la Fondation s'est associée à un grand bureau d'études et d'urbanisme qui a une carrure internationale le cabinet DPZ qui est en fait très intéressé par ça et qui est très sollicité dans le monde pour élaborer les plans d'urbanisme surtout dans le centre-ville.

En ce qui me concerne moi, étant donné dans le groupe des 7 du comité de facilitation j'étais le seul architecte urbaniste du groupe, donc, les collègues tous me demandent que je sois la personne qui encadre le travail de ce groupe FPC/DPZ dans le cadre de leurs études et l'élaboration du schéma directeur, c'est-à-dire, pratiquement ces collègues m'ont demandé de suivre les travaux de ce groupe là et fait en sorte que les idées que nous avons transposées dans les termes de références et la vision qu'on avait, soient parfaitement respectées. C'est un petit ça que j'avais comme travail et pour ça que j'étais très proche de ce programme de schéma directeur au point que les gens pensent que c'est un schéma que je fais moi-même. C'est pas vrai du tout, je n'ai pas eu de contrat, je ne suis pas intervenu. Je suis intervenu simplement pour pouvoir encadrer pratiquement je joue un rôle de mettre d'ouvrage délégué pour l'opération.

Les grands axes de ce schéma directeur

Les grands axes de ce schéma directeur ont été les suivants :

Premièrement, on est parti d'hypothèse et de contraintes de données à partir des hypothèses. Et ces hypothèses et ces contraintes de données c'est d'abord de :

- 1- Respecter le caractère historique de ce Centre-Ville. Centre-Ville qui a été fondé en 1749 où la trame urbaine existe depuis sa fondation jusqu'à maintenant c'est toujours la même (les rues sont toujours les mêmes). Ce sont des rues qui font entre 12 m et 15 m de large. Le tracé en trame orthogonal existe toujours. Cette trame urbaine existe

- 2- Une deuxième chose à respecter dans le côté ancien le Centre-Ville chez nous a une particularité extraordinaire c'est que entre la rue considérée comme un espace public et l'intérieur à l'époque des magasins. Entre les deux espaces (espace public et 'intérieur des magasins), il y avait un espace de transition qu'on appelait *la Galerie (de 3m de large)*. où les gens pouvaient s'asseoir pour la pluie et le soleil et a aussi en toute sécurité en dehors des voitures qui passaient elles sur l'espace public. En fait cette notion d'urbanisme qui est basée sur la galerie est quelque chose extrêmement intéressante et pratiquement, Haïti, est l'un des rares pays au monde où l'on trouvait des galeries périphériques dans un centre urbain aussi nombreuses. Le kilométrage était énorme pratiquement tous les îlots avaient des galeries comme ça. Ça aussi il fallait qu'on le respecte.
- 3- Il fallait aussi respecter l'îlot. L'îlot c'est quoi ? c'est-à-dire étant donnée qu'on avait une trame orthogonale. Au début en 1749 la trame orthogonale était carrée. Donc, les îlots étaient carrés (surface : 1ha ou 1ha 10, parfaitement carré). Et lorsqu'il y a eu l'incendie de 1750 pratiquement un ou deux ans après la création et qui a obligé tout suite les ingénieurs du roi a projeté une extension de la ville. Et ils ont fait cette extension vers le sud c-à-d dans la partie qui va vers le portail saint Joseph (Carrefour). Et dans cette zone on ne sait pas vraiment trop pourquoi au lieu de fait des îlots carrés, le tracé des rues a été un peu plus large ce qui a abouti à faire des îlots rectangulaires qui étaient le double des îlots carrés (c-à-d 110m/220m). c'est pourquoi quand vous regardez dans le Centre-Ville la trame urbaine est différente et l'axe du changement entre les deux trames correspond à la rue Pavée. Tout ça ce sont des choses qu'il fallait conserver. Donc, nous sommes parties de là.

Et ensuite conserver une chose pour nous qui était essentielle mais que les gens voient peu parce que ce n'est pas visible. C'est la nature du centre-ville et son caractère particulier pas tellement caractère ancien. Si vous rappelez le centre-ville ce n'est pas un endroit où l'on trouve des bâtiments de 7, 8 et 10 étages. Et on a tenu à conserver, à préserver cet aspect. Et après on a eu des contraintes beaucoup plus terre à terre des contraintes géotechniques. Lorsque la Fondation Prince Charles, les experts ont analysé le pourquoi dans cette zone là qui a eu tellement de dégâts et de dégradation (avec plus de 60% de bâtiments effondrés) et nous avons essayé de comprendre ce qui s'est passé, nous nous sommes aperçus que en fait le terrain sur lequel le centre-ville est construit est un terrain d'alluvion, c'est un terrain sédimentaire. Avec une

donne un terrain qui est très sujet à des problèmes de liquéfaction de sol. C'est un problème qui s'aggrave au moment des séismes. Donc, il y a cet aspect là, difficultés géotechniques.

Deuxième chose ce sont des terrains, il ne faut pas oublier que la mer 'à l'époque arrivait pratiquement au bas de la rue du quai. Ce sont des terrains qui étaient gagnés sur la mer, il y avait une première tranche qui a été gagné autour de la rue du quai. La rue du quai était le grand boulevard de bord de mer. Et après Estimé est venu ajouter 30 ha de terrain pour faire l'exposition. Tous ces terrains là ce sont des terrains très pro littoral. Et le niveau de la nappe phréatique est très proche dans cette zone là et se situe autour de 80 cm de profondeur. On perce un trou, il y a de l'eau donc, ce sont les difficultés géotechniques.

Enfin, nous avons une dernière contrainte qui est un peu plus une contrainte d'urbanisme, en fait lorsqu'on a pris la taille d'un îlot, on a essayé de faire une première simulation pour voir combien de personnes et de locaux qu'on pourrait avoir là dedans et on s'est aperçu quand définitivement qu'il fallait éviter de trop densifier. Parce qu'on a estimé plus on densifiait l'îlot plus on créait des besoins en matière de stationnement. Donc, pratiquement on a cherché un seuil, pour ne pas trop densifier et pour permettre d'utiliser les terrains actuels sans pour cela aller chercher autres choses parce qu'on avait une grande contrainte, il n'est pas question d'aller mettre des bâtiments sous-terrain puisqu'on est dans l'eau. En conclusion c'était de parking en surface, mais trouver un seuil où l'on pourra trouver la quantité de parking suffisante pour pouvoir satisfaire les occupants, lesquels occupants devraient pas de passer un nombre X. et ce nombre X là a donné lieu à beaucoup d'études de simulation de la part du bureau d'étude DPZ. Et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il ne fallait pas aller au-delà de R+ 3 (Rez de Chaussé +3 étages). Mais néanmoins, on estimé que R+3 était une bonne chose parce que ça permettait d'avoir plusieurs fonctions :

- On avait une première fonction à rez-de-chaussé c'est une fonction commerciale, espace commun de dépôt, de stationnement,
- Au 1^{er} étage, un étage en mezzanine, qui pourrait être confié soit au commerce, soit des bureaux indépendants de profession libérale, Ex : un ingénieur pourrait s'installer sa firme ou son bureau, etc. (fonction administrative privée) ;

- Et les deux étages supérieurs à la fonction strictement habitat ; et lorsqu'on a fait les calculs on a trouvé que le rapport commerce, administration privée et habitat était largement correct et suffisant, parce que rien pour l'habitat on trouvait à peu près l'équivalent de 85 logement à l'état brut par ha avec le projet de DPZ. Ce qui donne sur les 200 ha de toute la zone déclarée d'utilité publique de l'ordre de 17000 logements en brut ce qui est quand même extraordinaire, cela veut dire dans le centre-ville sur les 200 ha déclaré d'utilité publique on peut reloger 1700 personnes. Donc, lorsqu'on a vu ça, on s'est dit ce n'est pas la peine d'aller plus haut et non seulement c'est pas la peine d'aller plus haut pour toutes ces raisons techniques et en plus de ça pour des raisons esthétiques et urbanistiques on pourra sauvegarder le caractère historique ancien de ce centre-ville là en préservant la trame urbaine, les colonnades et les galeries, etc. Donc, c'est pourquoi, on s'est arrivé à ce centre là et on s'est défendu de faire des bâtiments excédant R+3.

Q CM : Pensez-vous que la délimitation de l'arrêté est correcte par rapport à la vision du centre historique ancien dont vous parlez ?

PES : Dans l'arrêté d'utilité publique la limite Nord c'était la rue des César, la limite Est c'était la rue Capois, la limite Ouest était la baie et la limite Sud était la rue Saint Honoré. Mais je me suis aperçu en fait qu'on était trompé de bonne foi d'ailleurs dans le cadre de la limite nord, normalement si on voulait respecter les limites anciennes du centre-ville ancien ça devrait pas être la rue des Cesar mais deux rues avant vers le nord pour arriver à la rue Tiremase parce que lorsqu'on regarde le centre-ville ancien, la fondation de Port-au-Prince allait de la rue Tiremase jusqu'à la rue Saint Honoré et un peu plus bas. C'était ça le Centre ancien. Donc, au lieu de commencer à la rue des Cesar il aurait fallu commencer à la rue Tiremase. Les experts de la fondation Prince Charles et ceux de DPZ ont été suffisamment intelligents pour dire qu'ils ne vont pas regarder à ce truc là ; ils ont signé effectivement pour travailler à l'intérieur du quadrilatère qui commence à la rue des Cesar mais ils considèrent qu'il faut aller jusqu'à la rue Tiremase. C'est pourquoi ils commencent à partir de la rue Tiremase et dans la progression du Nord vers le Sud on a la rue Tiremase qui est la rue la plus au nord, ensuite la rue Marcajoux, la rue des Cesar, la rue des fonfort, rue Bonne foi, rue pavée, etc.

Et pratiquement, le comité de facilitation a commencé par définir cette déclaration d'utilité publique et a créé aussi autour de lui un comité consultatif technique qui regroupait en totalité tous les intervenants paraétatiques en matière d'équipement ou autres c'est-à-dire (EDH, Téléco, DINEPA, CNE, PNH, SMCRS, DGI, ISPAN, Ministre tourisme). Toutes ces entités se regroupaient dans un comité consultatif national. Ce comité travaillait en parallèle toujours avec le comité de facilitation, pour permettre à ce que ces entités là puissent à la disposition de la Fondation Prince Charles pour fournir tous les renseignements sur les équipements urbains existants et prendre aussi des dispositions avec eux pour l'élaboration du schéma directeur du centre ville.

MC : Quel était le sort réservé aux propriétaires et petits commerçant informels du bas de la ville ?

PES : De toute façon, il n'y avait pas de difficultés du tout du tout simplement dès le début on a voulu faire un travail de participation avec les propriétaires fonciers parce qu'il faut reconnaître une chose dans le bas de la ville la propriété privée est de l'ordre de 80% et même plus (90%). L'Etat n'a pratiquement de terrain ou pas du tout dans le centre-ville. Pratiquement, 90 à 95% des terrains appartiennent au secteur privé. Donc, il est évident que si on faisait un plan d'urbanisme c'est avec eux qu'on le fait en participation. C'est pour cela qu'on a eu à faire ce qu'on appelait des charrettes, il y a eu deux grosses charrettes, une en décembre 2010 et Fin janvier-février 2011 et ces grandes charrettes là ça été un véritable travail de participation non seulement avec les propriétaires privés et l'Etat pour connaître les besoins et les contraintes, etc. Ce n'était pas sûr pratiquement parce que tous les propriétaires avaient un désir c'est de reconstruire sur le site, la plupart aussi il faut signaler beaucoup, beaucoup de propriétaires avaient perdu leurs bâtiments, après il y a ce qu'on appelle dans le langage d'urbanisme énormément de dents creuses dans ce centre-ville c'est-à-dire des endroits où des bâtiments sont effondrés et lorsqu'on a déblayé, tout retiré le propriétaire s'est retrouvé avec un terrain nu. Ils ont émis la possibilité de reconstruire mais le problème ces gens là n'ont pas de grand moyen. Donc, il est prévu dans le schéma directeur qu'on mette une structure d'encadrement qu'on pourrait appeler un opérateur d'aménagement qui permettrait éventuellement d'inciter et d'encadrer les propriétaires privés à trouver des financements et relancer leurs construction eux-mêmes et c'est ça qui a été prévu. Mais pour l'instant je ne sais pas à quel point où l'on est. il y a un problème c'est que :

Le schéma directeur de la fondation Prince Charles n'a jamais été approuvé officiellement par l'Etat haïtien.

CM : Pourquoi ?

Normalement, on se demande pourquoi, parce qu'il aurait fallu qu'il ait un arrêté ou un décret présidentiel ou autres disant que le plan de la fondation Prince Charles est accepté ou avec des réserves ou sans réserves. Mais en acceptant ce schéma, on acceptait automatiquement un cadre de travail. Ce qui n'empêche par exemple d'autres entités telles que la municipalité, les propriétaires privés pouvaient construire mais en respectant le cadre de travail de base qui était le schéma directeur. C'était ça que l'arrêté donnait comme obligation. Ça n'empêchait pas aux gens de faire ce qu'ils voulaient faire pourvu qu'ils respectent les normes et les cahiers de charge entre « » et la modification par rapport au schéma directeur.

JOE : Quel était la mission de la fondation prince Charles, conception ? Exécution et réalisation ?

PES : Non la mission était exclusivement de conception qui doit aboutir à un schéma directeur. La mission de la Fondation s'achève avec la production du schéma directeur. Mais, à partir de ce moment, il faut aller à la réalisation. La fondation Prince Charles n'aurait pas pu s'en occuper parce que qui dit réalisation implique beaucoup de choses, beaucoup d'intérêt enjeux (économique, financier, etc) ; à croiser. .. Par contre dans le cadre de ce schéma directeur la Fondation Prince Charles et le bureau d'études DPZ, ils ont proposé des modes de financement et de mise en œuvre des bâtiments que ce soit pour le secteur public ou étatique (les bâtiments publics : les ministères) et que ce soit les bâtiments privés. Ces propositions de normes ont conduit à réfléchir sur les scénarios de mise en œuvre. C'est comme ça on a trouvé trois scénarios possibles :

Les Scenarios de mise en œuvre

Ils y en avaient trois :

- 1- On va agir en totalité sur toute l'étendue des 200 ha en une seule fois ;
- 2- Nous allons travailler par couloir : le couloir dans le cadre du schéma directeur c'est une bande de terre sur la longueur entre la rue Tiremase et la rue St Honoré ; et on a pu obtenir 4 grands couloirs. Chaque couloir avait une vocation :

Les couloirs, qui étaient plus au sud entre les rues du Champs Mars et St Honoré, furent réservés aux bâtiments publics. Les autres couloirs étaient disponibles pour le secteur privé.

3- On va opérer par îlot :

Il faut bien remarquer que ce sont des scénarios ; qui sont pas des scénarios qui tranchent l'un par rapport à l'autre ; ce sont des scénarios qui peuvent être par fois se compléter l'un par rapport à l'autre. On peut très bien dire qu'on va utiliser le scénario du couloir pour tout ce qui est bâtiments publics mais à côté on préfère utiliser la formule le scénario de l'îlot pour tout ce qui concerne le secteur privé ce qui rend plus facile la mise en œuvre. Tout était possible pratiquement. Et nous avons arrivé la fondation Prince Charles dans le cadre de ce dossier à chiffrer chaque scénario. En chiffrant chaque scénario nous nous sommes aperçus que le scénario du couloir était le plus rentable (de meilleur marché).

JOE : vous avez une idée de ces chiffres ?

PES : Non, je ne les ai pas en tête, mais je crois que les travaux d'infrastructures de base (électricité, drainage, eau, etc.) le montant s'élève entre 47 à 50 millions par couloir. Sur les 4 couloirs pour les infrastructures le montant était de l'ordre de 200 millions de dollars. Ce qui n'est pas excessive du tout.

JOE : Par rapport à la durabilité du processus de reconstruction, pourquoi le comité a été un comité de bénévoles ?

PES : ah oui, absolument, ça été proposé dans le dossier de la Fondation Prince Charles en annexe, il y avait une proposition de mise en place d'une structure de la reconstruction de ce centre-ancien. On l'appelle **ARC** (Autorité de la Reconstruction du Centre-ville de PAP. L'originalité de cette autorité, il reposait sur deux entités d'un côté l'Etat est représenté par le ministère des travaux publics de l'autre côté la municipalité représentée par le maire. Ces deux entités devaient travailler ensemble au sein de l'Autorité de la reconstruction. Puisque chacune de ces entités devaient avoir des commissions de travail. Le ministre des travaux publics avait avec lui une commission de planification (tout ce qui est étatique et paraétatique) le maire avait une commission de planification pour tout ce qui était en liaison avec le secteur privé et les autres fonctions sociales. Donc, c'était ça qui a été proposé. Mais tout ça n'a pas été retenu, puisque le schéma directeur n'a pas été validé.

JOE : par rapport à la mission quels sont les résultats obtenus ?

PES : Le résultat obtenu c'est le schéma directeur qui existe, mais la chose qui est conservée et qui permet d'aboutir le schéma directeur ce sont les dispositions prises pour pouvoir reloger les bâtiments publics c-à-d le couloir qui est axé sur l'axe de la rue du Champs de mars où il est prévu de placer des bâtiments publics de part et d'autres lequel couloir se retourne à l'horizontal sur le long de la rue du quai et cela jusqu'à la mairie actuelle et le parlement. Et ces deux couloirs situés en angle comme ça constituaient le couloir des espaces publics et des bâtiments publics. Et ça le gouvernement a tenu absolument que ce soit respecté. Donc, les bâtiments publics peuvent se placer au fur et à mesure des disponibilités financières

JOE : Quels sont Les principales difficultés rencontrées ? et cela est dû à quoi ?

PES : Les difficultés rencontrées viennent tout simplement du désordre général administratif c'est-à-dire le manque de coordination parce que lorsque l'Etat par le biais du ministère des finances, le comité de facilitation lançait cette opération avec la Fondation Prince Charles, parallèlement à ça le ministère de la planification lançait de son côté une grande étude générale sur le plan directeur de la zone métropolitaine de Port-au-Prince à l'intérieur duquel se trouve le centre ancien. Le troisième programme était lancé aussi par le maire de Port-au-Prince, cela est d'autant plus curieux parce que le maire de Port-au-Prince faisait partie du comité de facilitation. Il avait décidé de donner le dossier à la Fondation Prince Charles. Il a participé à l'élaboration des termes de références et la signature du contrat avec la Fondation Prince Charles. Parallèlement à ça il a voulu faire cavalier seul en disant c'est moi le maire. Moi je veux faire mon projet, et il a commandité un autre groupe pour pouvoir élaborer le projet, mais qui n'a pas abouti à rien du tout sinon beaucoup d'images, mais, il n'y a pas vraiment un schéma directeur.

JOE : Il y a un problème d'articulation entre la présidence et la mairie. Port-au-Prince, étant une capitale d'Etat, le gouvernement et la municipalité devraient gérer d'un commun accord le processus de la reconstruction. Mais tel n'est pas le cas. Il devrait y avoir une gestion mutuelle de la reconstruction du centre-ville historique entre le gouvernement et la commune.

PES : C'est d'ailleurs, que la formule de cette Autorité de la Reconstruction proposée par la Fondation Prince, c'est une structure qui était évidente et excellente puisqu'il y avait les deux entités qui s'associaient conjointement pour pouvoir gérer mutuellement, ensemble la

JOE : maintenant, le Comité de facilitation travaille toujours ou il est en veilleuse ?

PES : pour l'instant le comité de facilitation, je ne dis pas que ça a disparu, étant donné dans l'arrêté on nommait non pas les personnes, nominativement on a nommé les fonctions par exemple dans le comité de facilitation il était dit dans l'arrêté qu'il y avait le ministre des travaux publics, le ministre des finances, le gouverneur de la banque Centrale, mais on ne disait pas que c'était monsieur Baudin, monsieur Gabriel, monsieur Castel, ce qui veut dire en définitive le comité de facilitation peut se remettre sur pied à n'importe quel moment s'il y a une volonté réelle. Mais ça m'aurait étonné qu'on ait besoin, parce qu'entre temps, il a été créé à la primature cette entité qu'on appelle l'Unité de Construction de logements et de Bâtiments publics qui en fait a pour rôle un petit peu de mettre d'ouvrage délégué pour assurer le suivi de la mise en œuvre des réalisations des bâtiments publics c'est-à-dire le long des deux couloirs que nous venons de parler tout à l'heure.

JOE : d'après vous qu'est ce qui peut expliquer tous ces initiatives ?

PES : Un manque de coordination. Lorsqu'il y a un manque de coordination, il y a plusieurs intervenants, tout le monde veut tout faire en même temps. C'est aussi simple que ça, tout le monde veut faire, tout le monde peut tout faire, tout le monde ne fait rien du tout et en conclusion on n'a rien. Il aurait fallu comme dans tout pays du monde tout ce qui concerne l'urbanisme d'une ville ait cette autorité. Il y a des autorités sur l'urbanisme. L'urbanisme c'est une chose politique donc, l'urbanisme doit être géré comme une entité politique.

JOE : par rapport au séisme je pensais qu'on allait créer un ministère de la reconstruction pour gérer les problèmes de la reconstruction.

PES : On y a pensé, mais le problème si on regarde un tel ministère aurait été tellement transversal que c'aurait été le chef d'Etat bis le ministre. Le président perd son autorité dans cette histoire hein ! Hein ! Donc il a eu peur.

JOE : si vous pouvez faire une autoévaluation, faire une synthèse de tout vous direz quoi ?

PES : ce que je pense je ne perds pas d'espoir, je ne dis pas que je suis optimiste, je suis pragmatisme, à défaut d'un ministère de la reconstruction on aurait pu avoir au moins un ministère de l'urbanisme que nous n'avons pas mais si pour des raisons financières on n'avait pas les moyens de mettre en place ce ministère d'urbanisme on aurait pu mettre une structure, une agence d'exécution urbaine, une espèce de gouvernance urbaine pour pouvoir gérer la ville. J'espère que, bien que ce ne soit pas vraiment l'objet de l'UCLPB mais j'espère qu'ils

pourront jouer un petit peu ce rôle de gouvernance urbaine, parce qu'il n'y a rien, en matière d'urbanisme il n'y a rien même les choses annexes qui sont fondamentales par exemple le foncier, c'est une catastrophe

JOE : Quel a été la place du foncier dans le cas du centre-ville, tout ça ?

PES : la place du foncier ça été un drame ; précisément, dans ce cas là , dans le cadre l'arrêté de déclaration d'utilité publique, il est fait obligation à tous les propriétaires de terrain de déposer officiellement les titres fonciers à la direction des domaines pour que la direction des domaines puissent considérer que tel terrain appartient à telle personne de sorte que l'Etat en principe qui doit pouvoir disposer des terrains puisse savoir avec qui il peut traiter par exemple dans le couloir de la rue du champs de mars si l'Etat veut implanter par ex un ministère n'importe lequel et dit tient on va s'implanter là mais il pose la question à qui appartient ce terrain là, mais il faudrait que la direction du domaines les dise que ça appartient à telle personne et voila les papiers et à ce moment là l'Etat se retrouve dans une obligation dans la possibilité de négocier avec ce propriétaire là en disant monsieur votre terrain fait partie du domaine déclaré d'utilité publique nous, Etat, nous avons besoin de votre terrain pour construire un ministère, nous sommes prêt à vous de dommager mais nous vous demandons de déguerpir de votre terrain quitte à ce que on vous donne une réparation juste et équitable de la valeur de votre terrain. C'est comme ça, ça se passe. Mais ça c'est l'aspect légal, mais extrême. Mais, il y a d'autres aspects légaux qui peuvent se tenir simplement par négociation à l'amiable. Par exemple, je vais vous dire moi en tant qu'urbaniste j'ai négocié à l'amiable parce que je fais le schéma directeur de l'aménagement urbain de la ville de Libreville qui est la capitale du Gabon et cela en 1982. Je dois dire que le dernier axe longitudinal de la ville que j'avais dessiné moi-même, s'est réalisé en totalité il y a même pas deux ans pratiquement c'est un dossier qui a trainé près 25 ans, ce qui paraît logique parce que rien ne se fait en urbanisme si c'est pas au minimum 10 ans, la moyenne c'est 20 ans, 25 ans. Et pourquoi, ces 25 ans là ? Parce qu'à l'époque le président BONGO qui suivait ça de très près parce que ça l'intéressait beaucoup ; il le suivait par curiosité pas parce qu'il voulait s'y mêler. Il me faisait venir auprès de lui pour que je lui parle un petit peu de mes réflexions, des visions, qu'il partageait avec moi. Et c'était un homme extraordinaire parce qu'il me disait monsieur est-ce que tu voulais que je donne mon idée à moi comment je vois les choses et il me disait voila comment je vois les choses et qu'est ce que vous en pensez ? Et on passait des après-midi avec lui comme ça sur des problèmes. Et il a toujours dit officiellement aux autorités gouvernementales, étatiques qu'ils s'abstiennent ou s'interposer dans toutes les

j'avais tracé qui est l'axe longitudinal qui était le plus important qui traversait la ville de part en part. Et il n'y avait pas un refus. Tout le monde s'est déplacé et il n'a pas payé cinq centimes. Le Gabon n'a pas payé cinq centimes à personne. Vous savez pourquoi ? Parce que la formule qu'il avait trouvée c'était la formule de troc. Les africains sont très forts dans les trocs. Le troc consistait à dire monsieur vous êtes là j'ai besoin de ce terrain là, c'est chez vous, c'est votre propriété, je suis d'accord avec vous, je n'ai pas d'argent pour l'acheter mais ce que je vous propose : je vous donne un terrain qui a la même surface est ce que vous êtes d'accord.

JOE : ET là il y a le bruit qui court que les propriétaires privés et la mairie font pression sur la présidence pour obtenir la révocation de l'arrêté d'utilité publique par rapport à la lenteur de la reconstruction ?

PES : Parce que le problème est le suivant : les propriétaires privés haïtiens ont toujours une crainte : dès qu'on les parle d'arrêté de déclaration d'utilité publique, ils ont persuadé qu'on est entrain de voler leurs terrains. Je ne sais pas pourquoi, c'est toujours comme ça.

JOE : Il y a une personne importante qui était chargée pour une firme privée de faire un plan pour le centre de Port-au-Prince qui disait que l'Etat n'a pas les moyens pour dédommager les propriétaires on va aboutir à la révocation de l'arrêté dans ce cas. D'après vous ce ne serait pas une nouvelle catastrophe ?

PES : c'est une évidence ça va être une catastrophe et que la catastrophe tient autant pour le secteur privé que le secteur public. Pourquoi ça tient autant pour le secteur privé, parce que je disais que le secteur privé a une trouille bleue de la déclaration d'utilité publique qu'il associe à l'expropriation.

CM : ils parlent d'expropriation et d'exclusion ?

PES : Voilà, pour eux déclaration d'utilité publique égale coup de poignard dans le dos, expropriation. Ce n'est pas vrai du tout, moi je fais le schéma directeur d'aménagement urbain de la ville de Libreville qui a été déclarée sur toute sa totalité, une surface qui faisait à peu près 700 km² d'utilité publique. Le gouvernement a pris comme déclaration d'utilité publique 750 km² de terrain en disant nous voulons être maître de tout ça. Mais c'était des pays organisés, on connaissait à qui appartient la terre, dans chaque propriété, il y avait un cadastre, on connaissait la valeur des terrains, etc. les négociations ont été faites rapidement, et ça n'a posé aucun problème, et ça n'a causé aucune expropriation. Le problème est le

quoi que ce soit, mais en tant qu'urbaniste lorsque je lie et j'analyse la déclaration d'utilité publique, l'acte de déclaration d'utilité publique en Haïti lié à l'acte d'expropriation d'abord ce sont ces deux outils que nous possédons en matière d'urbanisme. On ne possède pas d'autres outils, ce sont les seuls. Donc, dès que l'Etat haïtien s'engage dans un programme d'urbanisme paff !! Il brandisse toute de suite le drapeau de déclaration d'utilité publique parce qu'ils ne savent pas faire autres choses et ils n'y a pas d'autres outils juridiques en matière d'urbanisme. Les gens ont peur, il n'y a aucune raison, alors ça c'est le côté négatif de la part l'Etat.

Le coté négatif de la part du secteur privé, c'est qu'ils se disent premièrement, nous allons faire de l'argent, on va vouloir venir négocier et nous on doit tirer au maximum, ce qui est ridicule. Parce qu'on peut trouver des formules, il y a 36 formules.

Au Gabon, comme je vous ai parlé avant de mon expérience, de l'histoire du troc, on trouvait une autre formule qui était beaucoup plus extraordinaire : on disait à un bonhomme dans une zone qu'on savait très bien qu'on allait développer une fonction plus ou moins précise telle qu'une fonction mixte Habitat-commercial, résidence et administration privée qui sont en fait des fonctions de centres urbains. Et bien au lieu d'aller dire aux propriétaires : écoutez messieurs il faut partir on a besoin de votre terrain; au lieu de dire aux propriétaires nous allons vous dédommager nous allons vous donner un terrain ailleurs vous nous laisser celui-là. Non, on avait trouvé une formule qui était plus extraordinaire et ce n'est pas l'Etat qui a trouvé cette formule là, c'étaient les propriétaires privés eux-mêmes parce que les mécanismes juridiques au Gabon c'étaient extraordinaires. Ils ont dit : écoutez messieurs ça nous intéresse pas de rester ici, ça nous intéresse pas non plus que vous nous payer, mais ça nous intéresse de rentrer dans le cadre d'une société d'économie-mixte pour exploiter ce que vous allez faire là parce que ça va nous rapporter de l'argent. Ça va nous rapporter plus que la valeur de notre terrain. Pratiquement la ville entière s'est reconstruite sur cette formule là. Ça été toute une série de juxtaposition de conseil d'administration de société d'économie mixte où chaque propriétaire est un patron. Pourquoi ça été possible ? Parce que les juridiques existaient, les outils juridiques en matière d'urbanisme existaient. Le premier outil dans un truc comme ça c'est la copropriété parce qu'on sait, elle n'existe même pas il y a peine trois mois qu'on vient de publier la loi sur la copropriété en Haïti.

JOE : Les gens ne comprennent même.

PES ; Ils ne comprennent pas quels mécanismes ce que c'est ?

JOE : Parce qu'en Haïti la loi dit tout ce qui se trouve sur le foncier appartient au propriétaire.

PES : Exactement, c'aurait été très simple, très très simple, ça été très simple au Gabon et il y a des gens qu'on a vu qui sont devenus riches. Le type qui avait une propriété de 2000 m², le type voit transformer dans le cadre d'une société d'économie mixte ces 2000 m² entre 3 à 4 appartements et le type commercialise ces 3, 4 appartements.

JOE : et là je pense que laisser la voix aux initiatives privées en élevant la déclaration d'utilité publique le centre s'auto reconstruit je pense que toute l'activité informelle va accaparer le centre.

PES : ça va être le merdier parce que les types n'ont pas les structures pour pouvoir travailler chacun va pouvoir faire sa petite opération dans son coin, et voir fleurir toute une série de bâtiments et sur le plan esthétique ça va être le bordel. Un bonhomme dit : que moi mwen pa gen kob map konstwi yon ti bagay red-chaussées avec R+ 1 maximum. à côté l'autre va dire ah moi j'ai trouvé un financement je vais construire un six à 7 étages hétérogène esthétiquement dégelasse. Mais ce n'est pas tout et ce que personne ne voit et qui est plus grave et qu'on avait tenu en compte dans le cadre du schéma directeur de la fondation Prince Charles c'est que dans ce centre-ville il y a actuellement 50 000 habitants qui habitent là où à l'intérieur de chaque îlot il y a un espace vide et cet espace vide est là depuis la création de l'îlot en 1749. Parce que à l'époque il y avait des flacs (les boggi) et c'est là que les chevaux étaient stationnés, c'était une zone de pâturage. Lorsque les chevaux n'étaient pas dans les trucs ils étaient là entrain broutés. Bon cet espace qui était libre qui à un moment donné et qui petit-à-petit est revenu aux voitures, aux cours intérieurs, etc. Maintenant a été accaparé par les squatteurs et la population loge là dans une densité extrêmement très forte, et qui à peu près grossomodo avec IHSI j'estimais à peu près qu'il y a 50 000 personnes qui habitent là.

JOE : Qu'est-ce qu'on va faire avec ?

PES : Ce ne sont pas les propriétaires privés qui vont s'en occuper de ça. Et là ça va être un problème et d'autant plus ici le type peut faire valoir qu'il est là de plus de dix ans.

JOE : et là il y a toute la prescription

PES : Exactement, talè w pral tande dezod. En dehors de ces 50 000 personnes là, il y a encore 20 000 autres qui elles sont visibles ce sont les marchands qu'et-ce qu'on va en faire ?

Et qui se trouvent le long des trottoirs, des galeries et qui envahissent les trottoirs w pa fouti sikile, parce que ces galeries là sont tellement encombrées qu'il n'est même pas possible de planter une épingle. Et pourtant, c'est la rentrée des commerces. Parce que lorsqu'on fait l'analyse de savoir pourquoi ce centre-ville qui était très beau dans les années 50 après l'exposition d'Estimé c'était un Centre-ville qui a été très bien. Moi je me rappelle lorsque j'étais gosse dans les années 50 et 60 (1955-1960) à Noel timoun papa'm ak manman'm tal pronnen dans le centre-ville pou al achte jwèt c'était le 24 décembre que toutes les familles se déplaçaient et circulaient dans le centre-ville à pied d'un magasin à l'autre pou al achte jwèt, achte jwèt pou pi piti a, achte jwèt pou pi gran. E lè w fini achte jwèt w ale kay Nobe et MOnbel ki te an fas enstiti fransè w chita pou al bwè grèm a la glas. Apré sa tout moun monte lakay yo vè 11zè minuit. W byen yo monte al nan mès nwèl e fini yo fini yal fè gran reveyon. On circulait dans le centre-ville comme ça. Et petit-à-petit à partir des années 1960 les choses se sont dégradées. Et dans les années 60 à 70 le commerce quittait le bas-de la ville, ils sont montés vers Delmas, vers Turgeau et surtout vers Pétion-Ville, on les retrouve maintenant et le centre-ville est complètement exsangue. Mais ce que l'on ne dit pas et qui à mes yeux est grave c'est que cet exode là de la part des propriétaires de magasins, donc des propriétaires privés, cet exode là a été eeeeeeh !!, je peux dire monnayé par les propriétaires privés auprès des gens qui vendaient à la sauvette dans la rue. Moi je m'en suis aperçu et ça m'a inquiété, lorsque je suis retourné au pays en 1998, 1999 venant du Gabon. Pare que je fais toute ma carrière au Gabon, j'ai passé 30 ans au Gabon et que je me suis promené en menant mes petites enquêtes personnelles en tant qu'urbaniste et je me suis dit c'est bizarre ça : devan porte kay ansyen labèl kreyol nèg la gen de chaine stereyo, télévisyon, magnetoscope, mwen di se pa posib un type aussi modeste nèg la gen kob pou genyen tout stok bagay sa la et lap vann sa nan lari a, et décrochez-moi ça. Alors, je me suis approché de lui Mwen di monchè tandè non bagay w yo bèl kote w jwen yo ? li dim achte mwen achte yo. Kote w achte yo ? Ah non. Et c'est là que j'ai compris qu'il y avait un trafic en bas. Et trafik anba c'était quoi ? C'étaient des gens qui avaient comme boulot, comme tache de faire des commandes. Yo komandè contenair rive, ils sortaient les contenair de la douane sans payer bien sur. Sur l'espace de la croix des bossales les contenair étaient ouvert et la marchandise était remise aux vendeurs directement sans entreposage. Donc, il n'y avait ni commerce de gros, ni de demi-gros, ni gras, il y avait directement du contenair au commerce de détail sans transition, sans payer la douane et ce type là c'est comme ça il avait sa marchandise. Mais ce que je suis aperçu aussi et qui est horrible c'est quand en fait le bonhomme qui faisait le trafic d'import est le plus souvent le propriétaire du magasin qui était derrière parce que li te fè yon kont

mete w alabri map ba w yon pyès pou pase w mèt range bagay w yo andedan lè maten w soti yo pou vann yo a kondisyon sa rapporte tan pa mwa e debouye w wap peye tan. Et ce bonhomme lui-même lè li fini fè dil sa ak ti vendè devan pot la il prend ses clics et ses clacs li vini Pétiyon-ville li vini enstale li. E depuis lè sa wap koute na radyo tout mou ap kriye : « wè centre-ville la tout machann yo anba galeri a lapolis nou pa kapab viv ankò ». rire rire Voila

JOE : rire c'est la débandade totale

PES : Complète, alors se moun sa yo kap tounen anba mwen pral mande yo kisa pral fè ak 20 000 machann ki deyò a sou galeri, sou twotwa. Parce qu'il y a un truc qu'il faudrait connaître au point de vue des textes juridiques les galeries sont des parties intrinsèques du titre foncier de la propriété e pou yon nèg gen propriété et il y a une galerie et cette galerie là est une galerie que le propriétaire foncier qui lui a le magasin derrière, ce propriétaire foncier là laisse sa galerie en utilisation pour l'espace public, pour le domaine public, il y a un espèce d'accord tacite donc il y avait cette création de passage public qui est un peu déclassé du titre foncier privé mais néanmoins, ça n'empêche que cette galerie là est partie intrinsèque du titre foncier ça veut dire quoi ? ça veut dire que le propriétaire du magasin a obligation de nettoyer devant sa porte, le bout de galerie qui est devant sa porte si le commerce fait 25 m de long sur 3 m de large, 75 m² sa yo se li men ki pou netwaye l se li ki protege, ki pou evite ke les gens viennent se mettre là, ça appartient au propriétaire et le secteur public, l'espace public, le domaine public est un domaine qui a une certaine jouissance exceptionnelle de ce truc là laissé par le propriétaire c'est une jouissance exceptionnelle et ça il faut le savoir. Ça veut dire que lorsque ces gens me disent les propriétaires de magasin ah wè koman vle poum kite anba mwen pa ka rantre nan biwo m mwen pakab, w oblige travèse yon pakèt moun. Men mwen dil sa se lakay w pou kisa w kite moun yo sa w vle'm fè, men sa w vle 'm fè debouye w men pa di leta paf è anyen se lakay.

JOE : Merci de votre patience ça m'a été très utile

PES : Je pense que du point de vue de la géographie urbaine vous voyez un petit peu bien les mécanismes, les contradictions, les difficultés ...

JOE : Dans tout ça, la toute dernière question par rapport à la participation des urbanistes, des architectes, des géographes s'il y a pas une nécessité de créer une espèce de groupe pour que les spécialistes, les scientifiques pensent la reconstruction de la ville au lieu des gens qui n'ont pas vraiment la qualité puisqu'on sait que dans l'administration publique, dans les mairies il y a pas vraiment des gens capables, compétents.

PES : c'est exact, je suis entièrement d'accord qu'il aurait fallu des équipes de chercheurs, des équipes de gens presque opérationnels qui puissent se mettre en commun, ensemble, conjointement de faire sortir des propositions. Mais le problème qui est grave, ce n'est pas tellement ça, le problème qui est grave, qui va prendre en compte les résultats, les fruits de ces recherches, ces études là et qui va les considérer comme étant des options politiques sérieuses et qui prennent les décisions pour pouvoir les appliquer et les faire appliquer. Ah ! Personne. C'est pourquoi, je dis une fois, le 18 juillet j'ai été appelé par le Gouverneur de la Banque Centrale, Charles Castel, collègue au niveau du comité de facilitation, il m'a dit Paul Emile, écoutez, il faut absolument, toi tu as suivi cette histoire du schéma directeur, tu connais mieux ça. Martelly va lancer la semaine de la reconstruction le lundi 18 juillet, j'aurais aimé que tu fasses une intervention spéciale pour pouvoir expliquer le processus qui a abouti à ce schéma directeur. je dis : écoute Charles c'est avec plaisir mais le problème il faut absolument que je pars, j'ai un rendez-vous médical à New-York avec le médecin, c'est un rendez-vous que j'attendais depuis 4 mois. Et nous avons trouvé la formule extraordinaire que je fasse une présentation sur vidéo et il a mis des grands écrans sous les tentes à la Banque Centrale le président était là avec tout le monde et pratiquement j'étais sur grand écran, d'ailleurs c'était beaucoup plus extraordinaire encore, parce que il y avait plusieurs écrans un peu partout, tout le monde avait son bout d'écran, son haut-parleur, ils s'écoutaient tout ce que j'ai pu dire c'est comme ça je fais une présentation à peu près 45 minutes, 1h de temps, tout le monde était très content et Charles Castel m'a dit que c'était plus réussi, si tu étais là toi-même physiquement pour faire ça. Et moi j'avais préparé mon histoire correctement, comme mots de la fin en conclusion j'ai dit une chose, qui est terrible eeh ! J'ai dit « Excellence, Monsieur le président nous avons un pays très particulier, nous commençons avoir beaucoup de Baron Haussmann malheureusement monsieur le président nous n'avons aucun Napoléon 3. Il fallait qu'il y ait un Napoléon 3 capable de prendre des décisions sur ce que le Baron Hausmann. Le Baron Haussmann a été Baron Haussmann en France, sinon il aurait été un vulgaire ingénieur que personne n'aurait connu, c'est Napoléon 3 qui a fait l'urbanisme à Paris. Ce n'est pas Baron Haussmann. Mais j'ai l'impression que quelqu'un lui a expliqué depuis là sa bagay la nan zorèy misye . Je l'ai rencontré en novembre je crois et il m'a abordé en disant : li monchè w fele'm konpè w vle' yon Napoléon 3 li dim map Napoléon 3 à une condition eske w pare pour être Baron Haussmann lan. Mwen dil pa gen problèm ak kondisyon li se Napoléon 3, depuis là sa bagay la di nan tèt li.

JOE : Le gouvernement n'a pas accepté officiellement le plan de la Fondation Prince Charles, je vois que la mairie de Port-au-Prince a pris un arrêté déclarant qu'elle a accepté le schéma directeur d'une firme privée qui a été mandatée par la mairie.

PES : Il n'y a pas de schéma directeur c'est là où il y a l'ambiguïté, il n'y a pas de schéma directeur Mais par contre l'Etat n'a peut-être pas approuvé la totalité du schéma directeur de la fondation Prince Charles parce que là il y a un schéma directeur, mais l'Etat a accepté de fait le principe du couloir le long de la rue du Champs Mars et le couloir en retour le long de la rue du Quai où peuvent se mettre la totalité des bâtiments publics. Ça ils ont considéré c'était un truc essentiel. Actuellement l'Etat est entrain de travailler sur deux choses, la première chose c'est qu'il met fin à la première déclaration d'utilité publique qui allait de la rue des César à la rue Saint Honoré ; ils réduisent la zone déclarée d'utilité publique à ces deux couloirs là pour permettre à l'Etat de continuer à négocier les terrains le long de ces couloirs pour ses besoins de bâtiments publics en libérant tout le reste. Se la ke'm di ça va être la catastrophe, paske libere tout le reste sa vle di qu'il n'y a rien au point de vue normatif, au point de vue de codification, d'encadrement pour pouvoir... Comment va-t-on construire dans quel cadre ?

JOE : les bâtiments publics, le siège de l'Etat va être entouré..

PES : ça va être un bidonville de luxe ça veut dire que les gens vont n'importe comment, n'importe quoi, sans code, sans rien du tout, sans cadre de travail, c'est un peu le merdier. Et sans résoudre les problèmes fondamentaux des 50 000 personnes qui sont au cœur des îlots, parce que là c'est un grave problème, et qui ont squatté les propriétés privés en question. Et les propriétaires privés ne se doutent pas de ce qui les arrive, de ce qui va les tomber sur le dos. Parce que même après le séisme les bâtiments qui étaient tombés, les bâtiments, qui sont encore debout, yo kraze sont investis par la population. Et lorsque les bâtiments étaient complètement démolis et déblayés la population est venu s'installée hein ! Hein ! Donc, les propriétaires privés vont se retrouver face à une population de squatteurs. deuxièmement qui va résoudre le problème des 20 000 marchands qui sont dans les rues ? Et ça se les gros problèmes.

JOE : Encore une fois Monsieur Paul Emile merci de votre patience !!!

Annexe 11 : Entretien avec Michel PRESUME : UCLBP (Durée : 47mm 10 s).

Michelet Clerveau et Jean Odile Etienne

CM –bonjour monsieur présumé merci de nous avoir accordé cet entretien et pour commencer : Quels sont les principes et logiques d’actions de votre institution (ses objectifs) ?

MP : En fait, l’UCLBP comme son nom l’indique c’est l’Unité de Construction des Logements et Bâtiments Publics qui a été mise en place en novembre de l’année dernière suite à un constat du gouvernement actuel qu’il faut une entité d’Etat qui puisse coordonner les activités en matières d’habitat et puisqu’il s’agit exactement de cela, contenir du déficit qu’il y a aussi, que nous avons drainé avec nous depuis des décennies et aussi parce que le tremblement de terre a mis les institutions haïtiennes à genou et qu’il faille aussi les reconstruire donc c’est dans ce contexte là que l’Unité a pris naissance et dont notre mandat évidemment c’est de conseiller le gouvernement en matière de politique de la reconstruction d’une manière générale et plus spécifiquement en matière de bâtiments publics et de politique d’habitat dont un forum va avoir lieu à la fin du mois d’octobre pour présenter la politique que nous proposons au gouvernement en matière de logement et d’habitat le cadre qui arrive qu’on puisse réduire de manière considérable ce déficit. Notre mandat s’étend sur tout le territoire national.

Dans le cadre de ce qui me concerne cette division là, qui est la division des bâtiments publics que je dirige dont nous concentrons essentiellement sur le centre-ville pour le moment parce que c’est le siège central du gouvernement. Si on n’arrive pas à remettre les institutions centrales en place, il sera difficile que les institutions soient en mesure véritablement de pouvoir concentrer sur les missions qui est de servir la population.

Structures

Nous sommes structurés autour d’une direction exécutive de coordinations, qui est supportée par trois piliers :

- Division bâtiments publics
- Division habitat logement
- Division relocalisation des sinistrés, des déplacés du tremblement de terre
- et réhabilitation des quartiers précaires (Carrefour-Feuilles, Martissant, Baillergeau, Jalousie, Canaan, etc.). donc, on est concentré sur ça.

Cette unité est coiffée par un comité de pilotage qu'on pourrait appeler conseil d'administration. Ce conseil d'administration est présidé par le premier ministre lui-même. Dans le conseil vous retrouvez comme :

Vice-président : le ministre des finances ;

Le ministre des travaux publics ;

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Le ministre du Plan ;

Vous avez un conseiller du président pour la reconstruction, membre

Le Gouverneur de la Banque Centrale

Donc, voilà nos chefs. C'est un conseil extrêmement lourd, extrêmement puissant, politiquement fort qui nous guide auquel nous présentons nos différentes propositions de politiques, de programmes et qui doit normalement les valider. Voilà en gros de manière très synthétique ce que c'est l'UCLBP, sa mission et ses responsabilités.

JOE : Faites une présentation synthétique de la politique de logement en termes de grands axes, les nouvelles propositions ?

MP : Très difficile de vous faire ce résumé là pour le moment pour qu'on soit cohérent puisqu'on est dans la phase de finaliser, et nous travaillons avec un tas de collaborateurs institutionnels et d'institutions internationales aussi sur cette question là. Cette question là, elle est pilotée par mon camarade qui est à côté mais qui se trouve en Italie là maintenant. Sur cette question mais le conseil de direction d'ici travaille sur les grandes lignes, il est évident que un des éléments de cette politique c'est de voir dans quelle mesure :

1- qu'on puisse offrir, faire un nombre d'habitat aux haïtiens partout ils se trouvent sans qu'ils aient besoin de venir à la capitale Mais cette offre d'habitat doit être assortir de possibilités d'emplois, de services sociaux de base, d'éducation, santé, drainage, possibilités d'emplois, etc. pour que les gens puissent s'accrocher à cet habitat ;

2- deuxième postulat, il faudrait bien que ces gens soient en mesure de payer même si c'est symbolique. Donc l'élément de politique, encore je vous dis les grandes choses sans rentrer dans les détails parce que nous sommes entrain de finaliser, on devrait le faire depuis un mois et demi ; on a reporté pour d'autres raisons, mais ensuite comment adresser la question

d'habitat sans avoir véritablement un élément clé de l'aménagement du territoire, on ne fait pas des habitats pour le plaisir de faire des habitats, on fait des habitats dans les zones où on sait qu'il y a d'autres activités. Il faut associer l'habitat avec l'activité économique. Donc, s'il n'y a pas de pôle de croissance, de possibilités, de toute manière c'est ça qui attirent les gens. Donc, pour éviter lorsqu'il y a une activité économique les gens ne viennent pas bidonvilliser tout autour, il faut que ça, ça soit planifié. Donc, l'aménagement du territoire est fondamental tant pour diriger les démarches des investisseurs, des actions gouvernementales, tant pour aussi localiser l'endroit il faut mettre les bâtiments publics, les habitats, les logements, les résidences, pour que tout soit fait en harmonie, c'est-à-dire que aucune intervention de l'Etat, ou de citoyens ne viennent pas empiéter sur le plan général de développement du pays qui nous a créé ce que nous avons aujourd'hui. Si vous voulez en gros c'est ce qui a guidé toute une démarche qui est développée et que vous aurez certainement écho puisque ça va être ouvert au public.

JOE : est ce qu'on peut considérer l'UCLBP maintenant comme organe pilote de l'Etat de la reconstruction de Port-au-Prince ou d'Haïti ?

MP : Je ne dirai pas ça. Nous n'avons pas la prétention d'être l'unique institution qui se penche sur la reconstruction du pays. Evidemment, l'idéal serait qu'il y ait une seule institution à travers laquelle tout le monde passe. Et pour qu'on ait une seule réponse de l'Etat. Pour le moment ce n'est pas encore le cas. Par contre dans les mandats de l'UCLBP il est clair qu'il a une participation sérieuse, qu'il a un rôle important à jouer dans le cadre de la programmation, de la planification et là nous sommes entrain d'attaquer à des piliers qui constituent même l'essence de la reconstruction. Car la reconstruction elle est avant tout d'hommes. Si l'homme est au centre de notre réflexion il est important que les institutions soient créées pour adresser les questions, les besoins de l'homme et en même temps de les permettre aussi de vivre dans de meilleures conditions possibles. Une fois cette hypothèse faite et acceptée on comprendrait bien que l'UCLBP va très certainement un élément déterminant en collaboration avec les institutions. Nous ne sommes pas là pour jouer le rôle et remplacer les institutions de l'Etat.

JOE : c'est une question que je voudrais aborder vos rapports avec les autres institutions de l'Etat ?

MP : c'est bien ce que je voudrais parler, vous avez des institutions qui ont des missions très claires. Le ministère des travaux publics a des missions très claires, n'est-ce pas ? donc, nous

ne sommes pas là pour remplacer le ministère des travaux publics et ceci est tellement vrai que le ministre des travaux publics est vice-président du conseil, vous êtes d'accord ?

JOE : oui

MP : donc ça veut dire que parfois nous faisons des réflexions pour le MTPTC. Le ministère du plan nous ne sommes pas là pour le remplacer il est membre du board. Je dirais nous ne sommes pas là pour remplacer le ministère de l'Intérieur dans sa participation dans l'aménagement du territoire, dans sa participation de coordination des actions des autorités locales. Il s'agit de ça aussi. Donc nous sommes là simplement pour conduire les réflexions offrir cette réflexion aux autorités publiques qui vont l'adopter ou la rejeter. Lorsqu'elle est rejetée elle va nous dire très clairement écoutez : nous notre vision c'est ça, notre orientation c'est ça donc, il faudrait reprendre, réajuster et nous devons le faire en fonctions des contraintes politiques et des contraintes économiques et sociales donc, une fois c'est fait ils vont s'approprier de ça et ça devient leur politique et à ce moment précis, une fois c'est adoptée chaque institution va devoir continuer à jouer son rôle, par exemple nous disons une politique de logement va nécessité comme ça se passe dans tout les pays du monde, on ne peut pas pensée le logement aujourd'hui sans penser aux infrastructures de base, aux services de base. Donc, le ministère des travaux publics qui assure la tutelle du DINEPA (eau potable, assainissement, qui eux-mêmes ont la responsabilité de construire les routes, etc. ils vont devoir faire leur travail, c'est-à-dire à ce moment là il y a des projets qui sont développés, ils mettent à exécution. Nous n'allons pas mettre en exécution. Nous n'allons pas construire les routes pour le TPTC, etc. Mais nous allons faire des plans d'aménagement, nous allons comme nous avons fait un plan d'aménagement pour le centre-ville, et nous disons voila ce qu'il faut c'est-à-dire et il va falloir que nous ayons ça, nous ayons ça pour pouvoir implanter les bâtiments publics. Donc, vous voyez ce que je dis c'est-à-dire que nous sommes plutôt un appui aux institutions qui ont des missions très spécifiques, donc nous sommes transversales.

CM : Par rapport à votre unité qui est responsable pour la construction des bâtiments publics et qui est concerné par le Centre historique de Port-au-Prince comment votre unité se situe par rapport à tous les plans, toutes les firmes privées qui sont dans le centre pour concevoir l'aménagement, pour concevoir un nouveau plan

MP : je ne dis pas que toutes les firmes privées ont un mandat de concevoir un plan d'aménagement. Le plan d'aménagement c'est l'affaire de l'Etat. Le plan d'aménagement est l'affaire de l'Etat qui se fait en collaboration, en concertation avec les citoyens n'est-ce pas ce

plan d'aménagement est fait par l'Etat. Et ce plan d'aménagement est présenté aux différents groupes zélés du pays et il y a des échanges, des aménagements, qui se font, il y a des corrections, etc. de manière à trouver un modus operandi à ce que le maximum de personnes soient satisfaites, de toute on ne pourra jamais satisfaire tout le monde. Ok donc de ce côté là.

2- Beaucoup de plans c'est vrai, il y a eu. Moi j'ai travaillé pour le compte de l'Etat haïtien j'étais le coordonnateur du comité de facilitation du président Préval et nous avons conçu un plan directeur de développement du Centre-ville de Port-au-Prince avec l'assistance, le leadership pas vraiment technique de la fondation Prince Charles, mais avec l'assistance vraiment technique de DPZ qui est une firme américaine que Volcy m'a tant parlé Dauny Platters Zybeck et qui eux-mêmes sont une firme extrêmement expérimentée donc nous avons développé un plan et ce plan là a été fait et l'Etat haïtien a fait tous les commentaires parce que tous les commentaires sont passés par moi et ces commentaires ont été pris en compte et un dossier final a été fait. Et ce dossier final a été approuvé au point qu'on a payé la dernière tranche à la firme. Maintenant, il s'agissait pour l'Etat haïtien de dire ce plan là c'est ça que je veux, etc. entre temps vous avez très certainement entendu madame Michèle Mourra SOScentreville, opérateur au centre-ville, association, qui ont, n'ont pas contesté parce qu'il avait participé à l'élaboration mais ils ont posé tout type de condition dans ma tête il exigeait un certain nombre de choses que l'Etat n'a pas les moyens de faire actuellement. Parce que l'Etat ne peut pas faire à la place du secteur privé, je ne pense que ça se passe en France, ni aux Etats-Unis n'est-ce pas ? Donc, l'Etat peut donner un accompagnement, l'Etat ne peut pas faire à la place, en général c'est le secteur privé qui dicte le développement économique vraiment d'un pays à partir du moment il y a des décisions politiques.

Donc, la mairie de Port-au-Prince avait commandé une étude que CHRAD/Trame avait travaillé dessus, etc. mais qui était jusqu'à certaine limite au stade d'esquisse. Donc, il y avait plusieurs conceptions

JOE : Mais il y avait IBI/DAA aussi

MP : non IBI/DAA avec laquelle nous travaillons sur le centre-ville, sur cette partie qui va être construite par l'Etat, a travaillé sur les pôles de croissance sur tout le territoire d'Haïti, donc l'Ouest en particulier aussi. Maintenant cette réflexion devrait rentrer dans un cadre plus nettement plus global donc il y a tout un schéma directeur pour montrer comment ces pôles de croissance peuvent-être développés. Donc les démarches étaient différentes, mais pouvaient se rencontrer aisément si l'Etat avait décidé de mettre en place une structure de coordination

Martelly est arrivé il y a un tiraillement à droite et à gauche ceci dit c'est mon plan qui est bon et comme les haïtiens savent le faire. Les haïtiens c'est comme ça qu'ils sont, tout le monde est toujours le meilleur, c'est moi qui suis toujours le meilleur, lui il n'est pas bon. Donc, il y avait un tiraillement. Donc, pour couper coup à tout ça, d'une part pour deux raisons :

1- la première raison est que l'Etat n'a pas les moyens et n'a pas pour vocation aussi de reconstruire le centre-ville et de dire que votre maison était là je l'ai reconstruit vous pouvez rentrer maintenant je mets les infrastructures de base. L'Etat à la responsabilité de créer un cadre n'est-ce pas, de mettre en place les infrastructures de base et de vous permettre d'exploiter votre propriété convenablement moyennant vous payez vos taxes. Donc, voila la première hypothèse.

2- la 2^{ème} hypothèse : l'Etat lui-même avait des besoins spécifiques, les bâtiments publics n'est-ce pas, et l'Etat pense en construisant les bâtiments publics, en créant une zone pour ça de manière très cohérente, ça va inciter le secteur privé à suivre, puisque ils vont voir tous les investissements que l'Etat va faire et les infrastructures qui vont être mis et donc pourquoi à côté de 5, 6 ou 7 bâtiments publics qui a 2, 3, 4, 5000 employés je ne vient pas mettre une boutique, je vient pas mettre mon store, je viens pas mettre ça parce que là il y a un marché. Vous voyez voila la logique. Donc dans cette réflexion le gouvernement a décidé que nous allons rapporter le décret, l'arrêté excusez-moi, de 2010 et de prendre d'autres arrêtés, il y a cinq arrêtés :

- un sur le centre-ville historique qui sort du nord vers le sud ce rectangle là et qui déclare Champs-de-mars place publique zone à vocation touristique et culturelle, la zone de l'Etat ;
- un autre arrêté qui définit les normes minimales de reconstruction où le secteur privé aujourd'hui peut commencer à reconstruire s'il veut moyennant qu'ils respectent les normes minimales signées par la mairie de Port-au-Prince et publiées dans le moniteur.
- Notre démarche à nous se situe dans la zone qui a été déclarée d'utilité publique pour construire les bâtiments publics, à côté de ça nous nous sommes engagés auprès du secteur privé SOScentre-ville en tête que nous allons travailler pour réhabiliter les différentes voies d'accès du centre-ville, essayer de réhabiliter le réseau électrique, essayer de réhabiliter dans la mesure du possible, avec les moyens que nous avons graduellement le réseau d'eau potable. le réseau d'assainissement. la sécurité au

centre-ville, etc. pour les permettre, pour les donner un minimum de confort afin qu'elle puisse commencer leurs travaux. Voilà en gros dans quel cadre ça s'inscrit et moi je m'en tiens à cette H qui est la zone qui est déclarée d'utilité publique

JOE : cette zone vous avez une idée du périmètre

MP : ça fait à peu près 30 ha, ça fait l'axe de la rue Monseigneur Guilloux face ouest en face de l'hôpital qui part de la rue pavé jusqu'à la rue Oswald Durand. L'autre axe c'est la rue du Champs-de-mars qui descend jusqu'à la mer. Nous avons au pied une bande qui sort de la rue Joseph Janvier jusque du côté de la mairie de Port-au-Prince.

JOE : et là l'Etat compte faire un centre administratif et politique disons tous les trois pouvoirs de l'Etat, les organes régaliens, tous les ministères vont y rattacher et comment comptez-vous s'attaquer au problème foncier ?

MP : ce que nous sommes entrain de faire avec les autres institutions de l'Etat y compris la DGI et le ministère des finances. Nous sommes entrain tantôt depuis quelques temps, la DGI est très lente, mais nous sommes entrain de travailler, et là maintenant il y a une accélération, d'abord il y a un arrêté d'utilité publique et il y a un projet d'une cité administrative n'est-ce-pas, ce projet existe n'est-ce-pas et donc le projet existe nous sommes entrain aujourd'hui d'analyser les pièces de tous ceux qui se trouvent dans le périmètre déclaré d'utilité publique par l'Etat. Cette zone déclarée d'utilité publique par l'Etat est celle là. Tous ceux qui habitent là déposent leurs pièces à la DGI et ces pièces sont entrain d'être analysées et là aujourd'hui j'ai plus d'une centaine de titres qui sont déjà déposés et qui en fait sont déjà analysés et qui sont prêts pour commencer les négociations d'expropriation. Donc, tous ceux qui sont là vont être expropriés ok fair market price, ils vont exproprier au prix du marché, correspond exactement au prix de leur propriété bâtie ou non bâtie. Ces gens là auront un délai légal c'est la loi qui le fixe pour une fois qu'ils reçoivent afin qu'ils puissent construire, pas construire, trouver quelque part, parce que dans la négociation ça compte aussi même si la personne va construire quelque part il faut le payer de manière à ce qu'ils puissent louer en attendant qu'ils construisent tout ça c'est l'Etat qui supporte. Donc, ceci étant dit une fois qu'on arrive à faire ça eh ! bien on commence la construction. Maintenant quand on a fait ça il faut démolir, il faut faire les axes routiers, il faut faire le drainage et tout ça, parce que de toute façon nous allons avoir des bâtiments extrêmement importants n'est-ce-pas parce que ça fait comme je vous dis 30 ha n'est-ce-pas avec toutes les infrastructures de base qui doivent être construits en sous-terrain (électricité, réseau de communication, drainage, eau potable, système séparé :

n'est-ce- pas donc tous ces numéros là correspondent à des entités de l'Etat qui sont déjà là. Et qui en trois dimensions vous donnera cette caractéristique là pour le moment. Dans un premier temps la première phase comprendra cette partie là, et progressivement on descend n'est-ce-pas pour y arriver avec toutes les voies d'accès et qui nous permettra les routes etc, etc et qui nous donne une idée très claire de ce que cet aménagement, ce développement sera dans la réalité.

CM : Pour la phase d'exécution est ce que UCLBP va participer dans la phase d'exécution ? Est ce que vous avez le coût de ce plan ?

MP : non, il faut d'abord les étudier n'est-ce-pas grosso modo nous avons une idée tant qu'on n'aura pas les études finies, prêts pour construction, vous n'aurez pas ce que j'appelle l'ingénierie estimante » une estimation de ce que c'est parce que le prix des bâtiments varie avec le programme n'est-ce-pas c'est-à-dire qu'un ministère qui a 1500 personnes n'a pas le même coût qu'un ministère qui a 700 personnes ou qui a 600 personnes vous comprenez n'est-ce-pas. Donc, dépendant des besoins d'un ministère et contenir du fait aussi ce sont les bâtiments qui doivent résister, nous insistons et nous mettons ça dans nos normes minimales que tous les bâtiments qui nous allons nous même construire au bas de la ville doivent résister à un tremblement de terre de 8.5 sur l'échelle de Richter, il faut qu'on ait ce confort psychologique pour que les gens puissent aller dans un bâtiment de 5 et 6 étages travailler et se sentir vibrer et se dire écouter : même si il y a des dégâts je serai pas mort » parce que le bâtiment peut être fissuré, etc. mais il ne s'effondra pas. Donc, voila en gros maintenant au fur et à mesure que les études que nous sommes entrain de finaliser, on va les lancer les appels d'offre pour les études au fur et à mesure que ça avancent eh bien on sera maintenant en mesure de savoir que ce bâtiment va coûter 5M \$, 10M ? 15M ? 30M

JOE : est ce que vous avez programmé chronogramme afin de vous donner une idée du nombre d'années que ça peut durer ?

MP : Bon¹⁰⁹ évidemment l'idée de chronogramme, c'est vrai qu'un aménagement de ce genre ne peut pas ce faire en un an et nous n'avons pas non plus la prétention de pouvoir terminer ça dans le mandat de monsieur Martelly il est clair mais nous pensons que nous voulons faire le maximum possible avec le peu de moyen que nous avons et ce que nous sommes entrain de faire là , nous le faisons pas avec l'argent des bailleurs, il n'y a pas un seul bailleur qui met un centime dans ça. donc on n'a pas l'argent de la banque mondiale pour faire ça, on n'a pas l'argent de la BID pour construire les bâtiments publics pour que les gens puissent travailler et

pour que les gens puissent répondre aux critiques que ces institutions font aux haïtiens qu'ils sont incapables de faire ça, les institutions sont faibles, etc. D'abord, il faut mettre les institutions dans les conditions de travailler, il faut faire la formation, il faut les encadrer, il faut les mettre dans un minimum de condition pour qu'il travaille et donc ça de toute manière nous n'avons pas d'assistance financière des bailleurs jusqu'à présent pour faire ça, c'est avec les maigres moyens de l'Etat que nous le faisons c'est pour ça que je vous montre, par exemple ce que je vous dis là, cette première phase qui part du palais national, etc. nous pensons si nous arrivons notre calendrier va nous permettre de dire nous voulons faire ça pendant le mandat du président Martelly, de ce qui lui reste comme mandat n'est-ce pas ?.

Donc, c'est cette partie que j'ai montré là, cette partie là on commence ici, et puis on reste là, ya exactement, voila cette partie là, donc on fera ça, on fera ça et si on arrive à faire tout ça, laissons un building qui est juste ce côté-là, ce building là on le fera, ce building là on le fera, ce building là, et si on arrive à faire ce building là, ce building là, et puis on fait tous ces building là ok on aura fait une dizaine ou une douzaine de bâtiments publics.

JOE : et là on pourrait dire ce sont les résultats attendus

MP : exactement sur les 3 et 4 prochaines années.

JOE : quelles sont les principales difficultés rencontrées pour le moment par rapport à la mise en place ?

MP : bon (une hésitation) donc, il y a certainement un problème de financement qui est évident parce que l'Etat a tellement besoin après le tremblement de terre, avant il y avait beaucoup de besoins mais avec le tremblement de terre c'est pire. L'Etat n'avait pas les moyens, n'avait pas vraiment reçu l'aide qu'on lui avait proposé et donc on est vraiment coincé de ce côté-là. L'autre contrainte qu'il y a maintenant, c'est au niveau de l'expropriation, de l'ingénierie sociale, puisque l'ingénierie sociale, l'exproprié quand on aura à exproprier les gens, il y a des gens quand même qui dépendent de telle ou telle propriétés mais qui ne sont pas des propriétaires maintenant, quand le propriétaire lui aura été dédommagé convenablement et qu'il part et il ne partira pas nécessairement avec tout cela qui était sur sa responsabilité qui avait un affermage, un petit loyer, etc. et ces gens là il va falloir qu' imagine, qu'on trouve une façon d'adresser cette question là : comment on va les assister ? Pour moi c'est le grand défi.

CM : J'allais poser cette question comment réagissait les bénéficiaires du projet au centre-ville ? Les gens qui vont être expropriés ? Les propriétaires ?

MP : Les bénéficiaires de ce projet d'une manière générale, c'est un projet d'utilité publique, c'est la population qui est bénéficiaire ce n'est pas l'Etat haïtien, l'Etat haïtien c'est quand même un concept institutionnel n'est-ce pas ? Donc, le grand bénéficiaire de tout ça c'est le peuple haïtien. Si on arrive à monter les institutions et si ces institutions arrivent à délivrer, à servir la population à être beaucoup plus prêt, beaucoup plus attentives à leurs demandes et s'empressent de répondre tant soit peu à ces demandes en fonction de leurs moyens et bien le peuple haïtien sera le grand bénéficiaire de ce projet. Maintenant si vous me parlez d'expropriation, dans le cas de l'expropriation il n'y a pas de grand bénéficiaire. L'expropriation c'est quand même une action forcée, celui qui est exproprié,

JOE : je sais c'est pourquoi je vous demande comment ils réagissent les gens qui sont expropriés ?

MP : Ecoute la loi, il faut qu'on réfléchisse et qu'on agisse dans le cadre légal, dans le cadre de la loi, dans le cadre constitutionnel, dans tous les pays du monde en France aujourd'hui si le président, le gouvernement français décide de faire un projet vraiment d'utilité publique et qu'il estime que l'endroit où il doit le faire a des obstacles ou des irritants, eh ben ils vont se référer à la loi pour voir ce que la loi les permet de faire, ils vont le faire et celui qui va être victime entre «... » de cette décision là va être équitablement dédommagé. Ok donc, dans un instant ce qu'on peut dire c'est les victimes, ce sont ces gens là qui n'étaient pas disposés, qui n'avaient dans leurs rêves projet de se déplacer et voilà qu'ils sont obligés de se déplacer et parfois ils ne savent pas où ils vont trouver un espace pour construire. Maintenant, c'est un projet d'utilité publique sinon aucun pays, les grands pays ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, ils sont tous passés par là, tous les grands projets qu'ils ont fait, ont quelque part bénéficié à certains immédiatement et pénalisable à d'autres immédiatement. Mais dans le long terme, moyen terme on voit les bénéfices réagissent sur tout le monde. Donc, aujourd'hui comment ils réagissent tout le monde n'est pas content, tout le monde n'est pas content, la grogne ce n'est pas dans les rues, d'ailleurs ils ont déposé leurs pièces, tous ne l'ont pas fait parce tous n'ont pas les papiers, mais tous ceux qui ont leurs papiers d'une manière générale ont déposé les titres très simplement sans aucune contestation. Maintenant, ils attendent de voir comment on va les traiter. Donc, une fois c'est fait¹¹⁰. Donc, il y a cet aspect social qui est irritant majeur c'est-à-dire que on est jamais trop sûr comment ces gens de problèmes vont être résolus, on peut avoir en tête des méthodes, des approches maintenant, comment le faire, parce que de toute manière dès qu'on parle d'utilité publique,

d'expropriation il y a la spéculation ce sont des choses qui marchent ensemble. Donc, comment faire pour être faire, pour être juste c'est-à-dire qu'on ne pénalise pas puisque la loi nous donne cette possibilité, il ne faut pas l'utiliser pour pénaliser les gens, en même temps il ne faut pas que les gens comme on dit « break the bank » il ne faut pas qu'ils cassent la banque aussi c'est-à-dire que il ne faut pas qu'on rentre dans un processus dans le souci que les gens ne font pas de bruit et on les paie cinq fois la valeur de ce que la chose vaut véritablement. Tu voyais donc, c'est cet équilibre là qu'il faut chercher. Mais il y aura toujours des grognes....

JOE : une dernière question pour terminer, j'apprécie (MP) une toute avant dernière : est-ce que avec l'UCLBP sur le centre-ville l'Etat prend le contrôle de la reconstruction disant que comment on va s'attaquer avec toute l'activité informelle désormais celui qui a agi sur le centre-ville doit passer par l'UCLBP en dehors de la zone d'utilité publique déclarée est –ce que tout le centre est sur le contrôle de l'UCLBP pour la reconstruction.

MP : Non, il faut faire très attention à ça parce qu'il y a des gens qui induisent la population en erreur. L'UCLBP n'a pas le mandat de la reconstruction du centre-ville il faut que ça soit clair. notre mandat est très clair dans le centre-ville actuellement nous travaillons dans la zone déclarée d'utilité publique pour la construction, la reconstruction des bâtiments publics institutionnels n'est-ce pas. Maintenant, nous émettons avec d'autre partenaires tels que la mairie de Port-au-Prince, les travaux publics, le CIAT, etc., un certain nombre de normes minimales que les autres partenaires, les propriétaires (les acteurs du centre JOE, se sa oui MP) doivent respecter pour qu'ils aient un permis de construire. Alors il y a un processus comment se manifeste, comment s'exerce ce processus ? Dans la pratique la loi fixe déjà comment quelqu'un qui veut faire une construction qu'est-ce qu'il doit faire ? Quelles sont les étapes ? D'abord il fait tout ce qu'il a à faire de son côté en terme de mobilisation de son architecte, son ingénieur, bureau d'études, etc., il prépare son projet et il dépose ce projet là à la mairie de Port-au-Prince. Avec la mairie de Port-au-Prince nous allons développer un partenariat où nous allons être en back up, un support à la mairie, en attendant que la mairie puisse se structurer et avoir un département de génie municipale suffisamment bien équipés de professionnels compétents et expérimentés qui puissent faire ce travail. Notre djob ce que nous nous entendons de faire pour eux c'est de regarder est-ce que ce projet respecte l'ensemble des normes édictés dans cet arrêté qui fait que on respecte le centre-ville historique n'est-ce-pas ? Parce que nous sommes allés jusqu'au niveau d'aspect architectural n'est-ce-pas, pour en donner le cachet que le centre-ville avait mais de manière plus moderne.

rue, en terme de trottoir, de galerie trottoir, en terme d'arcades, en terme de toutes ces choses là, on donne un avis à la mairie pour lui dire écouter ce projet est tout à faire conforme à la vision que nous avons, que l'Etat a du centre-ville et de ce fait vous pouvez le soumettre maintenant au ministère des travaux publics qui lui-même a un autre mandat de vérifier tout un ensemble d'autres choses y compris que ce bâtiment a été bien étudié pour qu'il soit secure suffisamment pour protéger les gens, un certain nombre de choses, etc. d'infrastructures nécessaire. Une fois que la mairie ait cet avis d'ici, ait cet avis des TPTC, la mairie va émettre une licence, une autorisation de construire. Si nous pensons que ce projet ne répond pas nous allons assortir notre recommandation à la mairie un certain nombre de notes où l'on va dire voila ce qui manque, voila ce qui manque pour que ce projet puisse être recevable et les TPTC vont faire de même. Et c'est la mairie qui est la porte d'entrée, et c'est à la mairie que les projets doivent être déposés, c'est à la mairie qui émet la licence, les autorisations de construction, les permis de construire, et c'est à la mairie qu'il faut payer les taxes de construction, et c'est à la mairie d'archiver de créer un data base, une banque de données de l'ensemble de ces construction pour que dans 10, 15, 20 ans si ces maisons devraient être réhabilités r, agrandis, etc., et complètement démolis par une catastrophe on puisse retrouver les plans et de dire voila ce qui a été fait, voila où il y a la faiblesse, qui est responsable de cette faiblesse là parce que ça devrait résister à 8.5 et voila un tremblement de terre de 7.3 et il s'est effondrés, qu'est-ce-qui n'a pas marché ? Pourquoi les travaux publics n'ont pas vu ça. Pourquoi l'UCLBP n'a pas vu que ce bâtiment était trop haut par rapport aux normes. Voila comment en général...

JOE : La dernière question est une question beaucoup plus personnelle, par rapport à votre parcours, votre formation professionnelle ? Votre fonction ici, coordonnateur ? Directeur ?

MP : Le suis le directeur de la division des bâtiments publics et je suis Michel Prémuré comme tu sais déjà, je suis ingénieur civil de formation. J'ai une maitrise de l'INAGHEI en administration publique, ensuite je fais un ensemble de formation continue tant en France, aux États-Unis et ailleurs. J'ai travaillé pendant 13 ans aux TPTC de 1978 de simple ingénieur jusqu'au niveau, au poste de directeur administratif du ministère. J'ai passé 5 ans au projet de drainage des eaux pluviales de Port-au-Prince, c'était mon premier projet avec le ministre actuel des TPTC nous avons travaillé à ce projet ensemble. Tout suite après je suis passé à un autre projet, le ministère m'a demandé de prendre d'assistant directeur de développement des routes secondaires et agricoles là j'ai passé trois ans, ensuite on m'a appelé au siège des TPTC pour être le coordonnateur, le responsable de l'unité technique d'organisation et méthodes

Direction Générale, ensuite à l'UTOM, de l'UTOM je suis devenu le coordonnateur de la réforme institutionnel du ministère avec un projet de la Banque mondiale et puis directeur administratif en 1991, j'ai démissionné en septembre 1991, et après le coup d'état je suis parti, 48 mois exactement aux Etats-Unis, je suis revenu pour le projet où j'étais le coordonnateur Général, du projet de reforme de l'Etat qui consistait à faire la reforme administrative, il y avait trois composantes : la reforme administrative, la réforme de la gouvernance et la décentralisation. J'ai pu mettre en place les commissaires pour la reforme administrative mais les deux autres n'ont jamais pu mettre en place parce que trop politique, j'ai démissionné en décembre 1997, le premier Ministre alors Rosny Smarth m'a demandé de faire d'une commission Ethique et donc, le président Préval a insisté, j'ai décidé de rester et je suis rentré dans ce projet de préférence et j'ai démissionné de la reforme institutionnelle parce que ça ne marcherait pas. Et donc, là nous avons créé le CEMEP (Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques) donc je travaille sur les entreprises haïtiennes pendant mon passage là on a travaillé avec l'équipe qui était là, et on a modernisé, privatisé deux entreprises publiques (Cimenterie et Minoterie d'Haïti), et ensuite lorsque en 2001 le Président Préval est parti je voyais que les choses commencent à mal tourner j'ai démissionné du Conseil et je suis retourné aux Etats-Unis j'ai recommencé avec ma compagnie qui m'a repris heureusement pour moi j'ai peu de chance et donc j'ai recommencé dans les mêmes projets d'infrastructures et en 2006 le président Préval m'a appelé et m'a dit Michel il faut venir, il faut venir et j'ai décidé de venir après 3 mois de négociation et j'ai été directeur Général de la Téléco et donc j'ai conduit la Téléco jusqu'à sa privatisation et maintenant vous avez la Natcom. Et puis après ça j'allais retourner à ma compagnie encore, on m'a demandé, le comité de facilitation m'a demandé d'être le Coordonnateur technique du projet du Centre-Ville et donc je suis resté pendant à peu près un an, on a fini, on a fait le projet pendant six mois très succinctement et puis on fait le suivi du dossier pendant quelques mois. Et puis le président Martelly est venu, tra tra... ils ont monté ça et ils m'ont demandé de donner un coup de main qu'est ce que je voulais faire ? je les ai dit le suivi du Centre-Ville au conditionnel parce que je pense que notre porte de sortie ce sont les institutions. Et donc, si vous voulez en gros voila mon parcours de manière professionnelle, de formation eten termes professionnelles d'expériences

JOE : très expérimenté, grand serviteur de l'Etat disons rire rire?

MP : Non peut-être un petit peu trop mais comme il y a des gens qui avait ça dans le sang, je me rappelle quand je vais laisser la Faculté Frantz Merceron était mon professeur, directeur de

pas sur Duvalier sous Jean Claude Duvalier. Et puis j'ai appliqué partout et puis c'est Frantz Merceron qui m'a appelé pour me dire que vous allez travailler pour l'Etat, il a pris 7 personnes de ma promotion les 7 premiers et donc je suis rentré et je suis tombé amoureux pas de l'administration publique telle qu'elle est mais de mon pays et j'ai compris tout suite si on arrive à renforcer les institutions du pays, peut-être que je vais mourir que je ne verrai pas ça mais je cesserai jamais d'apporter une contribution en tout cas on essaye de faire le mieux.

JOE : Est-ce que le Comité de Pilotage n'est pas un repiquage du comité de facilitation ? vous pensez pas ça ?

MP : là je pense que c'est beaucoup plus la mission du comité de pilotage là on avait une mission de conception et de voir dans quelle mesure et sur ça qu'on avait travaillé de proposer une structure pour la mise en œuvre du projet, on n'a pas eu le temps de faire ça Monsieur Préval est parti et là il y a une autre approche, l'approche à laquelle nous avons participé et que nous avons ramené à un niveau très réaliste, très pragmatique et finalement il ne suffit pas de changer, de changer il faut dire pourquoi je change et quels sont les moyens dont je dispose pour pouvoir faire ce que je dis que je vais faire. Et je crois il nous prend à la gorge maintenant et vous avez dit etc. etc. maintenant donnez-moi les résultats et nous sommes censés lui donner les résultats rapidement parce qu'il nous avait écouté qui est le président. Donc, ce n'est pas répliquable parce que avant le Premier Ministre n'était pas dans le bord, on avait même essayé d'inviter son ministère du Plan et ils n'ont jamais participé. Donc ce qui était dans le bord c'était le ministère des finances et le ministère des Travaux publics qui étaient les plus actifs et le Gouverneur de la Banque centrale. Et donc ces gens là n'ont pas vraiment de pouvoir en termes, ils ont un pouvoir politique certainement, institutionnel, mais en terme de poids dans un projet technique. Par contre à ce niveau là vous avez un Premier Ministre qui a la responsabilité de coordonner l'action Gouvernementale et qui lui-même demande des résultats Donc, il est le président de la structure qu'il a mis en place avec le président pour donner des résultats. Donc, il est obligé lui-même de lui trouver un minimum de moyens qui lui donnait cette liberté d'action, de réflexion, l'enlever de l'aspect politique de la question qui lui permet de faire les choses, pour moi c'est toute la différence aujourd'hui. C'est-ce qui nous permet de faire les choses et nous faisons les choses parce que nous avons trois projets en cours : nous avons le ministère de l'intérieur que nous construisons actuellement qui est en chantier, nous avons le ministère du commerce qui est en chantier, nous avons la Villa d'accueil que nous sommes en train de reprendre totalement nous ferons une villa d'Accueil où les grands dignitaires des autre pays qui viennent nous visiter, pourront

derrière vous, nous allons faire l'hôtel de la Jacmélienne, nous allons faire le Boulevard, nous allons faire le village des artisans, nous sommes entrain de faire un autre projet derrière où nous allons réhabiliter un centre de convention, nous allons refaire ses monuments Pétion et Bolivar en Haïti pour symboliser cette amitié infaillible qui jusqu'à présent nous accorde beaucoup de bienfaits et donc nous avons beaucoup de projet en cours, les travaux sur le parlement qui avancent et très prochainement que nous allons mettre en œuvre.

JOE : Merci beaucoup Monsieur Présumé !!!

CM : Nous vous remercions infiniment

MP : ça été un plaisir et je vous souhaite bonne chance dans vos études, peut-être un jour on se verra en Haïti.

JOE : Bonsoir Ing Ligondé merci de nous avoir accordé cet entretien en terme de présentation quelles sont les compétences de votre institution, du CHRAD ?

JLL : le CHRAD c'est le Centre Haïtien de Recherche en Aménagement et Développement. Les compétences particulières du CHRAD c'est que nous sommes un groupe de professionnels haïtiens de compétences multidisciplinaires. Le CHRAD apporte un soutien aux différentes mairies du pays et au gouvernement central pour les aider à mieux planifier, pour les aider à mieux gérer le pays et spécialement les communes. En termes de compétences le CHRAD regroupe des architectes, des ingénieurs, des sociologues, des spécialistes en géographie qui travaillent à temps partiel, on en avait à plein temps pendant l'études de Port-au-Prince, on a travaillé avec le CNIGS, qui avait un employé à plein temps également chez nous, on a également des planificateurs urbains et régionaux ; le CHRAD regroupe également en son sein des anciens ministres qui sont à plein temps l'ancien ministre de l'Intérieur, l'ancien ministre de la santé qui sont à plein temps en CHRAD. Donc, on est vraiment un groupe en termes d'aménagement avec une grande capacité pluridisciplinaire.

CM : Quels sont vos domaines d'intervention dans la reconstruction post-catastrophe de Port-au-Prince ?

JLL : S'il faut parler de domaines d'intervention dans la reconstruction post-séisme de Port-au-Prince, je dirais que le CHRAD a produit tout une réflexion sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), premièrement on a commencé par un diagnostic, le diagnostic de la Région Métropolitaine, nous avons travaillé sur les 7 diagnostics, ensuite nous avons travaillé sur le Schéma de Cohérence Territorial sur 7 communes et ensuite nous avons étudié la commune de Port-au-Prince elle-même dans toutes ses facettes.

JOE : Comme vous avez dit que vous avez effectué un diagnostic de Port-au-Prince : Quelles ont été les indices de vulnérabilité ressortie ? Quelle a été la méthodologie pour faire ce diagnostic ? Qui a fixé les objectifs, la démarche ? Est-ce qu'il a été discuté par qui et avec qui ?

JLL : En tout premier lieu nous pouvons dire que le diagnostic a été discuté avec la Direction de l'Aménagement du territoire du ministère de la planification qui était dirigé à l'époque par son directeur monsieur Jean Milcé Prohète et son Assistant nous avons travaillé ensemble avec eux sur le cadre de référence, ensuite en terme de méthodologie le CHRAD étant donné nous sommes un groupe pluridisciplinaire nous avons décidé que le travail, qu'on allait accomplir, qu'on a réalisé, devait se situer dans un cadre selon une méthodologie à la fois

participative et systémique. Participative parce qu'il fallait que tous les acteurs soient consultés, une large concertation de la population pour que ce travail ne soit pas uniquement un travail des experts mais également de la population. Mais également une démarche systémique qui a permis d'arriver à ce que tous les experts puissent analyser chaque facette du problème. Prenons par exemple dans cette démarche à la fois participative et systémique nous avons commencé par étudier les études déjà réalisées puis nous sommes passés à travers des enquêtes de la population avec les acteurs une partie de la concertation pour arriver au diagnostic et là nous sommes arrivés à une méthode qui est le structuro-fonctionnaliste pour la fonction des données et de là nous sommes passés au collationnement des données pour faire les analyses et les synthèses qui nous avons pu réaliser à travers le croisement et fusion des données obtenues. Ces données une fois traitées nous sommes arrivés à de très larges concertations à travers des forums que nous avons réalisés, à travers ces grands forums, rencontres et débats nous avons fait une restitution en vue de la valorisation, puis nous avons continué à travers les grandes orientations, des grandes orientations ont découlé la vision, la stratégie, pour aboutir aux grandes lignes directrices d'aménagement de Port-au-Prince. Des grandes lignes directrices nous avons fait une modélisation de la conception et de développement du travail qui a été réalisé.

JOE : Combien de temps a duré le travail de diagnostic ? Quels sont les résultats obtenus ? Est-ce qu'il a été évalué ? Quelles sont les éventuelles lacunes décelées ?

JLL : oh ! Oui le diagnostic a été un très long travail au niveau de la population valorisé comme j'ai dit, mais surtout ce n'est pas le diagnostic seulement qu'il faut voir, il faut voir également les autres instruments, il y a eu le DOG (Documents d'Orientations Générales) après le DOG nous sommes passés à d'autres instruments comme le SCOT (le Schéma de Cohérence Territoriale) (rentrez Elisabeth) pour arriver aux autres documents que vous savez.

NB : une pause pour discuter avec l'Ing Elisabeth COICOU

2^{ème} partie Entretien

JOE : une relance de la question précédente sur les lacunes éventuelles du diagnostic ?

JLL : en terme comme vous avez parlé de lacunes¹¹¹ moi je pense que je te referais de préférence au dossier car qu'il y a eu une évaluation faite par la direction de l'aménagement du territoire qui est maintenant un document officiel que vous pouvez consulter sur la démarche qui a été suivie par le CHRAD et les recommandations qui ont été faites et il y avait

des corrections définitivement qui ont été sollicitées qui devraient être corrigées par de nos diagnostics mais au niveau du Schéma de Cohérence Territorial, pour vous dire que ces lacunes ont été comblées.

JOE : CHRAD disposez-vous d'un plan ou plusieurs plans pour la conception- pour l'aménagement de la commune de Port-au-Prince pour la reconstruction ? Vous pouvez les décrire

JLL : On dispose d'un Plan d'aménagement et ce plan d'aménagement comme vous pouvez le voir les photos sont tout autour de notre bureau, vous pouvez aller faire des photos, aller les photographier, oui il y a un plan, le plan a été validé, comme vous avez sur bien dit sur internet également, ça été publié dans Le Nouvelliste, il y a un plan validé, arrêté par la commune de Port-au-Prince sur recommandation de la Direction de l'Aménagement du Territoire que le CHRAD a réalisé.

JOE : Quels ont été les différents axes identifiés à travers ce plan d'aménagement ? Quels ont été les objectifs fixés ? La démarche a été discuté par qui et avec qui encore une fois?

JLL : Peut être que j'ai déjà répondu à vos questions parce que lorsque vous avez dit pour élaborer le plan quelle a été démarche ? En premier lieu je vous ai dit on est sortie en premier lieu, on a fait une consultation, la consultation qui est la démarche participative qui est arrivée avec une démarche systémique, la méthodologie systémique, ensuite consultation des experts locaux, nationaux, car on a voulu que ce plan soit totalement nationale, on discutait avec la Direction de l'Aménagement du territoire, également avec les différents partenaires, les acteurs locaux à travers les forums et autres en terme de démarche ça été la grande démarche et c'est avec ces partenaires que nous avons discuté.

JOE : Collaborez-vous avec d'autres acteurs pour établir votre plan d'aménagement ? si oui lesquels ? Que vous ont-ils apporté ? Quelles sont les limites éventuelles de votre collaboration ?

JLL : le CHRAD n'a pas voulu travailler avec des partenaires étrangers. On a voulu que ce plan soit national ce qui fait la valeur de ce plan. Les Universités, nous avons entendu les universités nationales avec qui nous avons travaillé par exemple nous avons eu à travailler avec ces partenaires de l'Université d'Etat, après on était à l'Université Quisqueya, on a travaillé avec le département de Géographie, les étudiants, professeurs et nous avons vu ce plan ensemble, nous avons travaillé avec la direction de l'aménagement qui est l'instance, le

CM : Généralement, quels sont vos rapports avec les autres acteurs concernés dans la reconstruction de Port-au-Prince ? Les autres firmes privées

JLL : en terme de rapports avec les autres acteurs concernés dans la reconstruction de Port-au-Prince on a eu un mandat de la mairie de Port-au-Prince donc, pour nous il fallait travailler avec le secteur étatique, nous avons travaillé à l'époque avec le ministre des finances Ronald Baudin, le ministre de l'Intérieur qui est responsable des mairies monsieur Paul Antoine Bien-Aimé qui lui-même est docteur en sociologie, nous avons travaillé avec le ministre des TPTC qui est professeur d'université Jacques Gabriel, nous avons collaboré avec la direction de l'Aménagement du Territoire, c'est pour vous dire en terme d'acteur étatique c'est avec ces gens-là que nous avons travaillé. Lorsque nous parlons maintenant d'acteurs privées il n'y a pas de firmes haïtiennes spécialisées dans l'aménagement du territoire privé que je sache personnellement. En termes d'acteurs internationaux on a voulu que soit une réflexion nationale, on n'a pas voulu inclure les acteurs internationaux bien qu'il y a des Université comme Havard, Boston University qui a voulu quelque parts nous aider mais on les a dit non en terme d'acteur communautaires ce sont les acteurs communautaires nationaux avec lesquels que nous avons travaillé.

JOE : Quel est le coût de la mise en œuvre de votre plan de reconstruction pour la commune de Port-au-Prince ou pour toute la Région Métropolitaine de Port-au-Prince ?

JLL : S'il fallait vraiment mettre tout ce que nous avons proposé en terme de projet mise en œuvre pour la reconstruction de Port-au-Prince nous voulons parler de 3.3 Milliard de dollars américains, 3.3 Milliard qui n'est rien puisqu'on parle de 10 milliard de don, de promesses de don pour Haïti ç'aurait été des choses extrêmement bien vraiment si Haïti pourrait se permettre le luxe de se payer une reconstruction normale le plan que nous avons là, je pense que saurait été le meilleur plan.

Vous avez posé une question que je crois qui mérite bien que c'est vrai si vous allez au dehors que toute question a une réponse de par elle même, je crois que qu'il faudrait revenir sur cette question : quels sont les axes d'aménagement, il faudrait qu'on en reparle.

JOE : comme vous l'avez dit les axes du plan est ce qu'il concerne la commune de Port-au-Prince ou toute la Région Métropolitaine de Port-au-Prince ?

JLL : Alors, il y a deux choses s'il faut parler des grandes lignes de l'organisation du nouveau Port-au-Prince, il y a ce qu'on appelle les grandes lignes d'orientations, dans ces grandes

ZAC, de ce dossier qu'on a fait sur PAP. En premier lieu regardons ce que je dirais, on a eu des enquêtes à la fois qualitative et quantitative et on a fait également un diagnostic, une analyse de ce qu'on appelle dynamique du tissu social, culturel, intellectuel, économique et environnemental. Cadre de vie, fonction du territoire, analyse socio-démographique, flux de population, habitat, transport, assainissement et potentialités économiques qui ont permis de définir les enjeux et élaborer les actions opérationnelles pour la revitalisation de Port-au-Prince. Maintenant, dans tout ça également c'est là que je dis les grandes lignes la conception directrice que CHRAD a proposé et qui a été adoptée par le conseil communal de PAP dans le cadre de la reconstruction de cette commune, est formulé dans cinq idées directrices :

- Le développement durable ;
- Mise en réseau des centres urbains ;
- Le renforcement des infrastructures existantes ;
- Mise en œuvre des atouts de la commune ;
- Contribution au dépassement des limites administratives.

Ces idées sont concrétisées par plusieurs objectifs visant notamment, à concentrer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti ; maintenir la position de la commune en tant que capitale de la République, vitrine du pays ; renforcer le rôle des pôles régionaux, développer des activités économiques pour pouvoir le développement touristique dans des endroits appropriés ; assumer des liaisons performantes entre les centres et augmenter la part modale des transports collectifs, développer et mettre en place des sites naturels, paysagers, culturels et patrimoniaux. Donc, pour ce faire l'aménagement communal à intégrer la collaboration et application régionale et intercommunale en vue de rationaliser et concentrer les efforts et investissements dans une démarche à la fois participative et systémique. Donc, voilà les objectifs et les grands axes qui ont été développés dans ce plan d'aménagement.

JOE : votre plan a-t-il été mis en application ? Quels sont les résultats obtenus ? sont-ils conformes aux attentes ?

JLL : pour le moment le plan n'a pas encore été mis en application. Le plan n'a pas été mis en application pour la simple et bonne raison que comme vous pouvez peut-être le savoir, le gouvernement ne dispose pas de fonds, le pays ne dispose pas encore de fonds pour mettre ce plan en application. Maintenant, on parle même en Haïti de faire de petites choses pour

demande qu'on commence par le morne l'Hôpital, on avait proposé dans ce plan qu'on commence par un réaménagement du morne l'Hôpital, en second lieu la réfection, l'étude de la reconstruction du drainage de Port-au-Prince ; en troisième lieu la protection du bord de mer contre d'éventuelles tsunamis. Voilà les grands chantiers que le CHRAD avait proposés. Donc la démarche actuelle tel que je le crois n'irait pas dans cette direction, le politique l'emporte sur le scientifique. Je pense que le politique va l'emporter sur le scientifique, il ne faut pas perdre l'espoir. Mais Je crois que sincèrement les politiciens vont aller vers une reconstruction je dirais ee !! politique ce ne sera pas scientifique, ce sera dommage pour Haïti, dommage pour Port-au-Prince.

JOE : Que pensez-vous de la décision du président de la république de révoquer l'arrêté déclarant zone d'utilité publique le Centre Historique de Port-au-Prince ?

JLL : justement c'est ce dont je disais, il faut regarder cette position du président Martelly, moi j'aime la regarder à la fois avec les yeux d'un scientifique et avec le regard d'un politicien. Lorsqu'on le regarde avec les yeux d'un scientifique je dirais que le président à tort, tout ce qui l'on conseillé l'on entraîné vraiment dans l'erreur car il ne fallait pas enlever cet arrêté du président Préval tant que les titres de propriété ne soient pas vérifiés (le problème de vérifier ne soit pas résolu) en second lieu il y a également un arrêté municipal avec l'apport de la Direction de l'Aménagement du territoire on a déjà actuellement les outils de gestion de la commune qui sont en vigueur parce que l'arrêté municipal est sorti et l'arrêté n'a jamais été contesté, donc les outils existent. Maintenant, le problème que nous avons c'est que le président Martelly est sous pression des commerçants c'est une grosse force vive du pays, ils ont utilisé toute une machine qui était derrière cette décision qui a poussé le président à agir. Maintenant, lorsque je regarde la décision du président avec un regard politique, je dirais que cette décision politique peut être que si j'étais président je l'aurais prise déjà pourquoi ? Parce qu'il n'a pas les moyens de cette politique de reconstruction. Ça fait deux ans depuis que le phénomène est arrivé au pays Préval a passé un an sans rien faire, lui il vient passer un an sans rien faire. Maintenant, est-ce que vous pouvez tenir en otage les terrains de ces gens même si c'est 50% on dit qui sont propriétaire sur la totalité des 200 ha, même s'il y a seulement 232 ha de terre combien vraiment, combien vraiment qui sont propriétaires ? Oui la moitié peut être mais et l'autre moitié est-ce que tu vas pénaliser un actif qui serait là été gelé, on ne peut pas geler un actif. Là sur ce point je dirais je supporte sa décision mais scientifiquement je suis contre. En tant que président du Centre de recherche je suis contre car la démarche a été mal abordée. La décision n'est pas scientifique, c'est une décision politique.

JOE : en termes d'impact et par rapport à tout ce que CHRAD a présenté pour la revitalisation de Port-au-Prince, pensez-vous pas que cet arrêté constitue une sorte de mise en bène de tout ce que vous avez conçu bien avant en termes de revitalisation de Port-au-Prince ?

JLL : Je crois que comme vous l'avez dit c'est une mise en bène j'aime un petit peu le terme, on aurait pu faire un scandale au président on est des citoyens de notre pays, c'est notre pays, mais j'ai toujours dit que le scandale n'a jamais profité à personne. Parfois, j'attends le moment venu à tête reposée après l'euphorie pour peut être en parler au président, j'ai eu la chance de lui présenter le projet, il l'a aimé et il l'adore le projet, j'ai présenté le projet à l'église catholique qui adore également le projet. Tous les ministres qui connaissent le projet, disent c'est le seul projet qui répond aux aspirations de ce pays, aux attentes de cette population c'est notre projet. Un projet pour lequel on a passé près de 14 mois d'études, qui a coûté presque des fonds énormes, des fonds du groupe CHRAD, des fonds du groupe trame qui nous aidé, des fonds personnels que nous avons investi dans tout ça, beaucoup de bénévolat d'expert haïtien, mais il est un fait certain que je crois que ce plan va finir par être réaliser, car il n'a rien au dehors de sérieux à part ce plan, il y a qu'un seul plan qui existe c'est ce plan, vous n'avez qu'à consulter ce que nous avons fait et regarder ailleurs vous verrez qui il y a des gens qui ont essayé d'imiter ce que nous avons fait mais le seul vrai document, le seul diagnostic, le DOC, le Schéma de Cohérence Territorial, le plan d'aménagement, il y a qu'ici seulement que ça existe, c'est une raison pour laquelle on fait des présentations, on les donne pas, on ne les livre au public pour ne pas être copier.

JOE : par rapport à la vision pensez-vous qu'il a une nécessité d'un organe étatique pour mener ou gérer la reconstruction avec des firmes comme CHRAD et tant d'autres et la mairie de Port-au-Prince ?

JLL : Il est clair que avant tout les politiciens ont fait une affaire politique la reconstruction alors qu'elle aurait du être une affaire scientifique. Comme avez vu ça je le cache à personne il y a tout un combat entre l'Etat central et l'Etat local sur de la reconstruction, ensuite appuyer également par les ONG le PNUD, l'ONU HABITAT vous l'avez vu que l'on veuille ou non, ils ont fait leur beurre dans la reconstruction, l'Etat national a fait son beurre dans la reconstruction de Port-au-Prince, des milliards, des millions qui sont volatilisés sans rien se concrétisent maintenant oui dans tout ça il y a eu des tentatives qui ont échoué par exemple tout le monde a vu ce fameux CIRH, les milliards partis vers les ONG, que dirais-je ? je dirais, j'aimerais que c'est une entité nationale vous l'avez dit une entité nationale sérieuse qui prendra en main cette reconstruction avec des firmes comme le CHRAD, les universités,

les gens sérieux qui ont un savoir faire mais c'est dommage je pense que nous passons à côté, mais je crois encore moi-même que on peut rectifier le tire.

JOE : en termes de difficultés...

Jean Odile Etienne et Michelet Clerveau

Critères de sélection des zones d'intervention à Port-au-Prince

JOE : Quels sont vos critères de choix ou de sélection ?

ER¹¹² : Sur Port-au-Prince ce qu'on a fait, là encore **ER**¹¹³ : Sur Port-au-Prince ce qu'on a fait, là encore on a travaillé avec les institutions concernées notamment la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère du Plan qui avait des besoins en aménagement du territoire, ils ont des études en cours. Et on les a convaincu qu'une des couches de données dont elle avait besoin était le zonage sismique. Sur le zonage sismique ils ont compris que c'est quelque chose dont il avait besoin. Il y a une carte préliminaire qui est disponible. Mais le vrai zonage va commencer on l'espère au mois de septembre prochain (2011). Le Laboratoire national des travaux publics et le Bureau des mines qui sont les organismes qui vont aller sur le terrain (organismes techniques qui vont réaliser l'opération avec une assistance étrangère), sont entrain de signer, de négocier le contrat à l'heure actuelle. Là aussi qu'est ce que je fais pour ça ou du moins qu'est ce que le PNUD a fait ?

JOE : Comment vous voyez que les acteurs négocient leurs espaces d'intervention à Port-au-Prince ?

ER : Le PNUD par rapport aux acteurs étatiques, le PNUD est à leur service.

JOE : Quels sont vos domaines d'intervention à Port-au-Prince ?

ER: Mon poste officiel c'est le Conseiller scientifique, mais on fait un peu de tout. Je suis en Haïti de manière continue depuis le mois d'Aout 2010, avant ça, juste après le tremblement de terre j'ai passé la moitié de mon temps entre janvier 2010 et Aout, pour le PNUD, je dirais plutôt placé au PNUD en soutien au gouvernement d'Haïti, pour apporter une expertise sur le risque sismique et faire le plaidoyer pour l'incorporation de sa réduction dans la reconstruction en particulier et d'aider les institutions qui ont une partie du mandat qui relève du risque sismique et sa réduction, et de les aider à avancer de manière intelligente.

Les domaines d'intervention vont du scientifique (scientifique quand il faut interagir avec les universités en général), à l'institutionnel (quand il faut réfléchir comment articuler au sein des institutions des actions qui réduiraient le risque sismique). Donc, je navigue entre le scientifique et l'institutionnel.

¹¹² Eric CATAIS

JOE : tout ça c'est dans le cadre d'un projet ?

ER : Non ce n'est pas dans le cadre d'un projet. Mais c'est dans le cadre des activités que le PNUD a en Haïti depuis de nombreuses années sur la réduction des risques et désastres. Il y a en Haïti un Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD). Ce système est soutenu financièrement, en termes de capacité humaine et autres, par différents organismes le PNUD est celui qui a soutenu le système depuis son départ, depuis quelques années la Banque Mondiale et L'Union Européenne sont aussi des organismes qui soutiennent le Système. Donc, je travaille pour le PNUD en appui au Système.

Un système c'est quelque chose d'assez théorique et conceptuel. Absolument, il y a un manque complet d'information et de formation de la population. Le système ne fonctionne pas comme il devrait. Deux problèmes dans le Système National de Gestion des Risques et Désastres qui sont difficiles à résoudre :

Le Système est une entité théorique : Il y a un comité de ministre sous la tutelle du premier Ministre, maintenant, par délégation sous la tutelle du ministre de l'Intérieur qui devrait se réunir, donner des orientations, faire vivre le système. Ce niveau là ne fonctionne pas.

Dessous, il y a un Secrétariat permanent de la Gestion des Risques et Désastres qui lui fonctionne, se réunit, discute avec beaucoup de gens très compétents. C'est la partie technique qui est déconnectée de la partie politique. Mais cette partie technique, elle reste, elle aussi assez théorique c'est-à-dire qu'il y a pas beaucoup de décisions proactives pour réaliser des actions spécifiques. Je dirais que la seule action dans son sens très large qui fonctionne c'est ce que fait la Direction de la Protection Civile (DPC). Toute à l'heure t'as cité la protection civile, t'as pas parlé du Système. Tu parlais de mitigation et de prévention.

Dans aucun pays du monde, la protection civile n'a aucune vocation à faire la mitigation du risque sismique. Ce n'est pas la protection civile. C'est par à la protection civile de décider d'un code de construction, de formation de formateur sur le risque sismique, etc. Par contre, la protection civile étant fonctionnelle quoi qu'on en dise à faible moyen et étant évidemment sur le devant de la scène à chaque catastrophe, il y en a souvent (Inondations, séisme, cyclones, etc.), on a tendance à assimiler le système à la protection civile. Et ça c'est très, très grave. Parce qu'on assimile du coup, la réduction du risque à la réponse aux désastres. Donc, on attend le désastre et à ce moment là on fait appel à la protection civile. Et on dit : Il faut renforcer la protection civile parce qu'il y aura encore des désastres. Je dis oui il faut renforcer la protection civile parce qu'il y aura encore des désastres, ça c'est clair. Mais si on

fait que ça on n'arrivera pas. La protection civile on n'arrivera jamais à la renforcer suffisamment pour faire face aux désastres si en amont on n'a pas travaillé sur la réduction de la vulnérabilité. Ce travail il y manque complètement, le système National le réalise pas avec suffisamment de force. Tout ce travail en amont.

Bailleur de Fond

JOE : Pour vous, à quoi est dû ce handicap faute de moyen ? Faute de ressources humaines ?

Je pense que c'est faute de ressources humaines, les moyens sont là. Les Nations-Unies sont des agences à faible moyen. L'unité du PNUD, qui travaille sur ces questions là, a un budget de quelques millions dollars, budget interne (2 à 3 millions de dollars). La Banque Mondiale vient de déclencher un projet de 50 millions dollars.

Les Stratégies de mise en place du projet

JOE : Quelles sont les stratégies d'actions mises en place par votre cellule dans le cadre de la reconstruction de Port-au-Prince en termes de réduction des risques et vulnérabilités?

ER : Ce que moi j'essaye de faire c'est de travailler directement avec les institutions et de faire en sorte que ce soit les institutions gouvernementales qui soient demandeur, qui soient renforcées et qui aient les capacités pour gérer ses problèmes. Donc, ma vision, mon approche, c'est une approche de développement au départ institutionnel. C'est pourquoi je disais que j'oscille entre le scientifique et l'institutionnel.

On a par exemple en ce moment, je travaille beaucoup sur la mise en œuvre d'un code de construction. Alors, ce n'est pas moi qui rédige le code de construction, ce n'est pas moi qui..., Mais, j'essaye de faire en sorte par mes conseils que ce code de construction d'abord soit réalisé et que autour de ce code de construction il y ait tous les éléments pour que le code soit appliqué, utilisé, expliqué, etc.

JOE : quand je dis renforcer les institutions étatiques, en Haïti les lois existent mais elles n'ont pas eu d'application pratique. C'est là je vois renforcer la capacité de l'Etat dans l'application des lois, un Etat ferme qui respecte les normes et qui encourage les gens à respecter les normes mais quand on ne fait pas ça il y a des sanctions. Est-ce que ça va dans le sens comme stratégie de renforcer les capacités des institutions étatiques afin de mieux gérer les enjeux de la reconstruction ?

ER : Absolument, le code de construction là je prends l'exemple le code de construction, je pense qu'on pourrait prendre d'autres exemples des initiatives qu'on a en cours. Mais ça me semble assez emblématique, objectivement, moi je vois ça à deux niveaux : comme un outil pour l'ingénieur, etc., etc. mais aussi comme un outil pour le développement c'est-à-dire qu'on dit on va faire un code de construction et on va mettre de moyen pour le mettre en œuvre ça veut dire on doit nécessairement développer les capacités des institutions, de beaucoup d'institutions pour mettre en œuvre ce code. Le code de construction à la limite pour moi c'est un alibi pour faire le renforcement des capacités sur un sujet qui est critique sur lequel il y a des besoins. Je le vois à deux niveaux : comme un outil technique, comme un alibi pour le renforcement institutionnel. Tout ce que j'essaye de faire, la plupart de ce que je fais, a ces deux aspect un ancrage technique et utiliser ça comme un alibi pour faire du renforcement des capacités des institutions. Par exemple on travaille beaucoup sur le zonage sismique de Port-au-Prince.

Coopération avec d'autres partenaires

JOE : Avec quels autres acteurs travaillez-vous ? Comment se traduit cette coopération dans les faits ? Ces coopérations sont-elles efficaces ?

ER : Alors, en théorie, il devrait avoir une coordination, mais là on arrive à des problèmes politiques qui malheureusement c'est aussi un des domaines que j'essaye d'intervenir le moins possible là dedans, parce que je ne suis pas compétent, parce que ce n'est pas mon mandat de toute façon. Mais il ne faut pas se leurrer on n'est pas dans un monde où tout est rose, facile maintenant tout est rose en Haïti à partir de samedi, la réalité il y a la compétition entre les institutions haïtiennes, il y a aussi la compétition entre les bailleurs. La coordination dans le domaine de la réduction des risques, mon constat à l'heure actuelle après quasiment un an passé ici, il y a plus de compétition qu'il y a de coordination.

JOE : je crois qu'on avait prévu la création d'un organe le GACI. Où en est-on ?

ER : Le GACI (Groupe des Acteurs de la Coordination Internationale) fonctionne il se réunit cette après midi sur la préparation à la saison cyclonique. Mais là encore c'est un très bon exemple de ce qu'il faut faire et ce qui n'est absolument pas suffisant. Le GACI devrait avoir un rôle au delà de la saison cyclonique. La saison cyclonique moi qui travaille au quotidien avec des gens qui sont dans la gestion des risques et désastres j'en ai marre d'entendre parler, je veux plus entendre parler de la préparation à la saison cyclonique, ça ne m'intéresse pas. J'exagère quand je dis tout ça. On commence à se préparer au mois de mars pour la saison

cyclonique pendant ce temps on ne fait plus rien d'autres. Le GACI se rencontre la saison cyclonique arrive tout le monde est sur les dents, est ce qu'on est prêt, est ce qu'on a ci ? Est ce qu'on a ça ? On a quelques mois pour décompresser après la saison cyclonique où le système est presque en repos. Et là on veut placer d'autres interventions, non on n'a pas le temps là on est sur la saison cyclonique on ne peut pas faire autres choses, on n'a pas les moyens, et on ne peut pas communiquer sur autre chose. Et l'autre saison cyclonique arrive et on n'a pas toujours parlé de risque sismique, de glissement de terrain, du changement climatique, du domaine côtier, etc. on va d'urgence en urgence et on ne s'attaque pas au cœur du problème. Le cœur du problème est un cœur du problème complexe, difficile, coûteux, ça demande de capacité qu'on n'a pas en Haïti. Mais on continue à danser autour du problème. Alors, il ne faut pas contredire dans le mauvais sens. Je ne suis pas entrain de dire qu'il faut arrêter de faire tous ces efforts mais au contraire il faut les renforcer. Mais il faut en faire d'autres en même temps.

CM : Moi aussi je dis ça m'inquiète quand je vois la situation globale du monde par rapport au changement climatique, aux différentes catastrophes qui viennent de se produire, rester en Haïti toujours dans la gestion de l'urgence, il va arriver un moment où l'on va nous laisser tout seul puisqu'il y a d'autres espaces à s'occuper qui avaient les mêmes problèmes et ici on refait toujours les mêmes choses et on ne s'attaque pas aux vrais problèmes. Et là c'est une source d'inquiétude, est ce que vous ne partagez pas ce genre d'inquiétude avec les bailleurs ?

ER : Le GACI n'a pas encore joué son rôle de coordination des acteurs internationaux sur des questions véritablement de gestions des risques, de désastres, préparation à la saison cyclonique oui, mais il reste le cœur du problème et le GACI n'a rien fait pour résoudre ce problème encore. Il y a des exemples en ce moment même deux bailleurs qui arrivent, qui décident de manière tout à faire indépendante de ce qu'ils vont faire sans coordination avec les autres bailleurs, avec les agences des Nations-Unies, je dirais même

JOE : Pourquoi toutes ces compétitions ?

ER : Il y a un peu de tout. Je pense que d'abord il y a des bailleurs, des organismes en général qui ont des agendas très différents et qui voient la gestion des risques de manière tout à faire différente. Certains voient la gestion des risques comme un moyen de calculer les risques qu'ils prennent dans leur investissement et de minimiser ces risques et éventuellement de diminuer. D'autres voient ça plutôt comme une condition nécessaire au développement. Je

qu'on veut gérer le risque au bénéfice du développement?, ou est ce qu'on veut gérer le risque au bénéfice de l'investissement ?

JOE : Est ce que le PNUD travaille avec d'autres acteurs non étatiques (société civile, OCB, etc.) ?

ER : Oui bien sûr. De manière générale la réponse c'est oui. Maintenant, sur ce projet de zonage sismique à l'heure actuelle le travail a été fait uniquement avec les acteurs étatiques. Et encore une fois pour répondre à une demande d'aménagement du territoire du Ministère du plan. Le rôle que le PNUD a joué là c'était un rôle de mettre en route des interactions entre différents acteurs étatiques qui sinon ne se parlent pas et auraient continué à tourner en rond autour de la table, en faisant la même chose parfois, et bien là en ne faisant rien, là on était dans une situation où les acteurs techniques savaient ce qu'il fallait faire, mais n'avaient pas les moyens pour les faire. Les acteurs du plan, qui avaient besoin de ces documents, avaient les moyens mais ne savaient pas ce qu'il fallait faire, les acteurs internationaux qui voulaient intervenir, aider, ne comprenaient rien de ce qui se passait. Donc, tout le monde a un petit peu tourner autour de la table et puis on n'arrête ça et on a établi les connexions qu'il fallait un des avantages au PNUD, aux Nations-Unies en général on travaille de manière très proche des gouvernements on connaît bien comment les choses fonctionnent, pas moi personnellement, on peut faciliter des connexions sinon qui n'auraient pas lieu.

Donc, les domaines d'intervention ont été décidés par le Ministère du plan. Nous, on respecte ses décisions, ce qu'on essaye de faire c'est que des actions intelligentes d'un point de vue technique aient lieu, des financements soient trouvés, et que le Ministère du Plan avec le soutien du Ministère des Travaux Publics puissent avoir les documents dont ils auront besoin.

La tenure foncière

JOE : Pensez-vous que la sécurisation foncière peut-elle jouer un rôle crucial dans le cadre d'une reconstruction durable ?

Maintenant, on parle de problème de foncier. On ne peut pas se faire, parce qu'on ne peut pas se compliquer, ça prend du temps le problème du foncier. Le problème du foncier Ça fait une dizaine d'années qu'il y a un problème du foncier en Haïti. Et maintenant, on se réveille, il faudra le traiter, mais il y a des problèmes lourds, des problèmes de fond, qui ont grandi sans contrôle.

Les résultats attendus

CM : Quelles sont les retombées attendues ou déjà obtenues dans le cadre de vos actions à Port-au-Prince?

ER : Je passe par des périodes positives et négatives, de frustrations et de succès. En ce moment je suis plutôt dans une période de frustration.

Les difficultés rencontrées

JOE : Quelles sont selon vous les principales difficultés rencontrées ? Et cela est dû à quoi ?

ER : Ma difficulté principale c'est de trouver des interlocuteurs compétents dans les institutions haïtiennes. C'est ma frustration numéro un. La frustration ou difficulté numéro deux c'est la non envie de coordination de tous les acteurs.

Sur la reconstruction de Port-au-Prince

JOE : À votre avis, quels sont les plus gros problèmes liés à la reconstruction de Port-au-Prince ? Pourquoi ? Quelles solutions possibles ?

ER : Je pense qu'il y a un léger manque de données de base pour le micro zonage. Ça, ça va être fait. Ça on l'a un petit peu relevé, ça peut-être un succès. Ce n'est pas un succès très visible, le fait que le zonage sismique va avoir lieu. Ça va être quelque chose de très importante.

Les initiatives se sont multipliées sans beaucoup de coordination et il faut que ça s'arrête. Le Centre-ville déclaré d'utilité publique, la Fondation Prince Charles débarque pour le refaire. Bon ça sort d'où ça, quel est le mécanisme derrière ? Ce mécanisme est ce qu'il a été informé complètement sur les risques, je pense que non.

Là on revient dans un cercle vicieux, parce qu'il y a ce même problème de manque de coordination, de compétition entre les institutions qui devraient fonctionner ensemble, et qui en fait fonctionne en compétiteur les unes avec les autres. C'est terrible. C'est lié à mon avis à deux choses :

- 1- C'est lié à un manque de fond, parce que ces institutions ont besoin de fond pour fonctionner. Les fonds qui vont chez elles n'iront pas chez le voisin.

Donc, ils n'ont aucun intérêt de collaborer, parce que collaborer ça veut dire diluer les fonds disponibles et diluer aussi le pouvoir ;

- 2- C'est un manque de compétence intellectuelle : les Directeurs généraux, certains sont très bons, mais il y en a aussi beaucoup qui sont absolument incompetents qui devraient être révoqué sur le champ. On attend un peu le nettoyage qui doit être fait.

JOE : La Fondation Prince est engagé pour le Centre-ville, le Ministère de la Planification a chargé une firme canadienne DAA (Daniel Arbot et Associés) pour un plan d'aménagement de la ville et la Mairie aussi a chargé une firme privée CHRAD/Trame, pour faire un plan d'urbanisme pour la ville. Comment va-t-on articuler tout ça ?

ER : Il y a un gros problème d'articulation entre ces différentes activités, et puis aucunes d'entre elles sauf ce que fait le Ministère du Plan, ne prends pas la dimension risques naturels au sérieux, c'est toujours un arrière pensée. Ça ne fait pas longtemps que je lisais un document qui a été demandé par un ministère haïtien et c'était une firme française (une société mixte) qui est venu et qui a fait un document sur l'Aménagement etc. On lit le document, il y a tout un plan voila comment il fallait faire, voila ce qu'on recommande et jamais dans l'essentiel des chapitres on ne voit pas apparaître la notion de risque naturel. Elle apparaît à la fin dans les annexes dans une petite phrase qui dit : « il faudra aussi prendre en compte les aléas naturels ». Ça c'est une grande difficulté, à mon avis c'est un point fondamental qui n'est pas encore assimilé.

CM : Ne pensez-vous pas que cela constitue une stratégie à laisser de côté les vrais problèmes ?

ER : Et ça en grande partie c'est le problème qu'on résume parfois en disant « qu'on a qu'un marteau tout ce qu'on voit un clou ». C'est un peu la même chose ici, il y a des spécialistes du foncier qui ne voient que par le foncier, il y a des spécialistes de l'économie qui ne voient que par l'économie, mais il n'y a pas de spécialistes par exemple de risque sismique.

JOE : L'Etat haïtien a-t-il pu et peut-il jouer un rôle de coordination dans les opérations de reconstruction ?

ER : Oui en théorie mais en pratique non. On voit des multiplications d'actions certaines d'ailleurs, venant de l'Etat lui-même, certaines parties de l'Etat, certaines institutions qui n'ont pas de schéma directeur.

JOE : Pourrait-on dire que toutes les actions du PNUD vont dans le sens du renforcement des capacités des institutions étatiques afin de mieux gérer les enjeux de la reconstruction ?

ER : alors, je ne peux pas parler pour l'ensemble des programmes du PNUD, en tout cas pour la gestion des risques et désastres c'est ça que l'on fait, on essaye de renforcer les capacités de l'Etat pour agir et pour prendre des décisions qu'il faut. Donc, c'est une aide à la décision, une aide au développement de capacité, c'est ça le travail quotidien.

Les nouvelles formes de Recompositions spatiale et sociale

JOE : Pensez-vous que les pouvoirs publics haïtiens, les acteurs internationaux et locaux œuvrent dans l'avènement post-catastrophe d'un espace métropolitain spatialement plus équitable ?

ER : Ma réponse est non, je ne le vois pas. A l'échelle locale oui parce que je vois qu'il y a des initiatives qui sont prises d'ailleurs, par certaines agences des Nations-Unies sur certains quartiers (Carrefour- Feuilles c'est l'exemple qu'on cite tout le temps) il y a quelques quartiers clés comme ça qui ressortent dans toutes les discussions de toutes les ONGs, de toutes les agences, là oui je vois bien qu'il y a des choses même si je n'en connais pas les détails. Je vois qu'il y a des choses positives qui vont dans ce sens là. Mais à l'échelle de l'ensemble de la zone métropolitaine, ou à l'échelle de l'ensemble d'une des grandes communes de la zone métropolitaine, je ne vois pas, je ne sais pas où est le schéma directeur, ça je trouve ça un peu surprenant. Ça doit venir d'une grande vision dynamique à grande échelle de l'Etat avec les Mairies concernées.

CM : Pensez-vous par rapport à vos projets ou actions dans le cadre de la reconstruction de Port-au-Prince que ça va donner lieu à de nouvelles formes de recompositions spatiale et sociale ?

ER : Ma constatation à l'heure actuelle je ne vois pas de changement, j'ai entendu beaucoup parler d'opportunité de changer les stratégies, mais dans la réalité je ne vois pas beaucoup d'initiatives en ce sens c'est-à-dire que Carrefour –Feuilles ou d'autres zones vont être réhabilités. Elles vont être réhabilitées avec de meilleures constructions, de meilleures conditions de vie j'espère en prenant en compte les risques naturels j'espère. Mais est ce qu'il

aurait une réorganisation à plus grande échelle : qui vit où ? Quelles activités économiques ont lieu où ? Ça je ne vois pas. Est-ce que c'est nécessaire probablement ? Mais, encore une fois ce schéma général je ne l'ai jamais vu, peut-être qu'il existe, peut-être qu'il y a un grand stratège qui arrange tout ça, un grand chef d'orchestre qui organise. Mais encore une fois ce schéma directeur, cette vision d'un Port-au-Prince organisé différemment, et dans le respect des risques naturels, la prise en compte des risques naturels, je ne pense pas que ça existe.

JOE : Le non prise en compte de la dimension risques naturels dans les projets n'a-t-elle pas lieu à l'absence de conscience du risque et d'une culture du risque ?

ER : Oui absolument, la culture du risque est inexistante pour la plupart des gens et ce qui est plus grave pour la plupart des dirigeants. Donc, là il y a un travail énorme à faire de formation, d'information, ça prend beaucoup de temps. Je pense quand même il y a une petite urgence à avancer, on ne peut pas attendre qu'il y ait...

JOE : Peut-on passer par l'école pour faire ce travail ?

ER : Oui bien sûr il faut faire ça. Mais en passant par les écoles ça veut dire que l'échelle de temps pour avoir un résultat c'est une génération. On enseigne aujourd'hui dans les écoles à des enfants qui seront grands et prendront des décisions en tenant compte de ce qu'ils ont appris dans 20 ans. Il ne faut pas attendre vingt ans, avant d'avoir sur le marché ici, dans les rues une population informée. Donc, il faut effectivement faire cet effort, mais il faut en même temps prendre des décisions. Le gouvernement, les mairies, les institutions doivent être informés et doivent imposer certaines règles. Les gens ne comprennent pas.

Participation Locale

JOE : Comment jugez-vous la réaction de la population locale par rapport à vos actions pour la réduction des risques naturels ?

ER : La population locale je dirais elle est et c'est la même approche, je sens souvent la même réaction au niveau des autorités, les gens sont d'un pragmatisme totalement froid ici. En Haïti il y a cette dualité d'un pragmatisme absolu (tout ça dans un environnement de pensée qui peut-être complètement mythique et surréaliste) et à côté de ce la il y a la réalité et donc, les gens je pense, eux ce qu'ils veulent voir c'est du concret : comment leurs conditions de vie vont s'améliorer ?

JOE : D'après vous, quels sont les acteurs auxquels la population locale accorde le plus de

ER : Ce sont les acteurs qui les apportent du concret. Souvent ce sont les ONGs. Même si c'est du concret qui est parfois à mon avis souvent très critiquable. De manière très concrète, il y a des actions de construction, de reconstruction, de réparations qui sont mises en œuvres par des ONGs et qui sont absolument pas conformes aux règles de base de réduction des risques. Mais la population ne voit pas, parce qu'elle ne connaît pas, ce qu'elle voit, ce qu'ils ont une nouvelle église, ce qu'elle voit leur dispensaire a été réhabilité. Mais elles ne comprennent pas qu'au prochain tremblement de terre ça va encore tomber. Elles ne comprennent pas qu'elles sont dans une zone inondable. Elles ne comprennent pas qu'il y a tous ces difficultés là.

Le bien-être de la population

JOE : Quels sont d'après vous les motifs d'insatisfaction des habitants de Port-au-Prince ?

JOE : Qu'est ce qui pourrait, selon vous, améliorer le bien-être quotidien des habitants de Carrefour Feuilles?

ER : Je pense que..., bon c'est une question qui est tellement vaste. A mon avis le problème de base ce qu'il y a beaucoup trop de monde, on est sur un territoire qui est largement dépassé par sa population. Si ce problème là n'est pas réglé, la croissance démographique, à mon avis un problème majeur, parce que ça met une pression énorme sur les infrastructures, sur les autorités, ça a des implications politiques énormes. Du coup fonctionner dans l'urgence, alors ce qui devrait être fait c'est désengorger. D'ailleurs, je pense le gouvernement l'a bien compris quand ils ont parlé de concentration, la refondation avec des pôles de déconcentration. Ça c'est évident, on n'a pas besoin de faire une thèse en géographie pour en arriver. Ça il va falloir que le gouvernement prenne des mesures pour le faire et jusqu'à présent on en parle, c'est bien. J'ai vu quelques schémas qui ont été produits par des gens qui ont d'excellentes idées pour cette déconcentration.

JOE : si vous faites une évaluation, une autocritique de votre mission vous direz quoi ?

ER : Il doit eu avoir une évaluation officielle qui est faite au PNUD qui ne m'inquiète pas. Je suis au PNUD de manière temporaire (ça été un contrat d'un an de Aout 2010 à Aout 2011, mais renouvelable, le PNUD m'a demandé d'ailleurs de rester mais je ne vais pas rester, je vais reprendre mes activités au sein de l'Université dont je travaille). De toute façon, je pense avoir fait des choses positives. Je vais continuer à travailler de manière étroite avec le PNUD, quand je dis avec le PNUD vraiment, ça correspond toujours avec le PNUD en soutien au

le pays en général au travers d'institutions et mécanismes gouvernementaux (au sens le plus large y compris gouvernement décentralisée, gouvernance locale). Donc, c'est ça qui m'intéresse. Je continue à travailler au travers du PNUD mais de manière différente en passant quelques semaines de temps en temps mais plus de manière continue.

Mon autocritique, mon auto-évaluation, je la fais et je suis quelqu'un d'exigent, je vois, je constate, certaines choses qui ont pu être faites grâce à ma présence ici et qui n'auraient pas été réalisées sinon. Ça je peux en faire une petite liste, ça m'intéresse pas trop de la faire. Je vois bien de quoi qu'est ce que c'est. Je vois aussi beaucoup de chose que j'aurais voulu faire et qui se sont révélées impossibles parce que je n'ai pas su parler aux bons acteurs, les motiver, déclencher les financements. Donc, j'ai énormément de manque. Je pense alors que ma mission a été mi-figue, mi-raisin par rapport à mon ambition de départ.

Annexe 14 : Entretien Quèn Zamy

Professeur/Directeur pédagogique du collège Cœurs-Unis

Nous savons qu'il y a eu un tremblement de terre dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et que chacun de nous en est un rescapé. Comment vous avez vécu l'événement et ou vous l'avez vécu ?

QZ. Normalement, je travaille ici depuis 1999. Le 12 janvier 2010 comme d'habitude je terminais à 2h et après 2h je suis passé à la banque pour payer la scolarité de mes enfants et ensuite je suis passé au collège Cœur de Jésus où je suivais des cours à distance et ensuite je retournais tranquillement chez moi quand le tremblement de terre m'a surpris, j'étais dans le bus normalement j'ai pas réalisé sur le champ que c'était un séisme. C'est après quelques instants que j'ai pu réaliser que c'était un tremblement de terre.

CM. Comment vous l'avez vécu, à la maison il y a la famille, la famille un peu partout comment... ?

QZ. (Réponse immédiate avec empressement). Bon premier réflexe c'était de rentrer chez moi. Je cherchais les moyens de le faire c'était pas facile. Toute la route, tout le monde était vraiment paniqué. Et en route je me posais la question de savoir si les miens à la maison se portent bien. Pour l'instant c'était ça mon réflexe. Après 1h 30 mn je suis arrivé à la maison, j'avais deux enfants dont un petit garçon, quand je suis arrivé j'ai trouvé le petit garçon, (hésitation brève), je ne l'ai même pas trouvé parce que il était blessé on était allé à l'Hôpital avec lui et on est revenu après environ 30 minutes. Normalement en voyant son état, c'est là vraiment que je commençais à être paniqué.

CM. Alors Normalement, il était blessé mais que s'est-il passé est-ce c'est parce qu'il y avait des dégâts dans les quartiers ?

QZ. Il n'y avait pas de dégât dans le quartier. Il jouait avec d'autres enfants dans une maison voisine. Le tremblement de terre se produit les adultes leur demandent d'évacuer, malheureusement c'est un enfant, il devait passer par un couloir, il n'a pas la capacité physique et intellectuelle suffisante, l'autre a eu le temps de s'échapper, mais lui il n'a pas eu le temps semble-il, la façon dont je l'ai vu, il a été frappé par un bloc

CM. Le tremblement de terre t'a pris dans le bus, mais comment les responsables de l'école s'y prenaient, se débrouillaient pour la transférer dans un nouvel espace ?

QZ. Pratiquement l'Etat n'aide pas l'école. C'est avec les moyens du bord que le propriétaire a mis une structure de transition et jusqu'à présent après 5 ans il n'est pas en mesure de la reconstruire vraiment

CM. Si je comprends bien vous n'avez reçu de l'aide d'aucune instance ni l'Etat ni ONG... ?

QZ (empressement). Aucune instance, aucune instance

CM. Mais comment vous vous voyez en terme de sécurité dans le nouvel espace avec des structures provisoires. Comment vous vous voyez ?

QZ. Normalement, ce n'est pas une structure adéquate pour des activités scolaires, mais nous sommes obligés d'y être à contre coeur puis que pour le moment c'est ce que nous pouvons faire

CM. Maintenant s'il y a un tremblement de terre ou bien un cyclone... ?

QZ (empressement). Je pense que nous ne sommes pas à l'abri d'un cyclone, mais pour le tremblement de terre je pense que cette structure donne plus de garantie parce que ce n'est une structure lourde qui peut être effondré. Je pense qu'elle offre plus de garantie pour un séisme puisque ce sont des bâtiments en tôle ils n'offriront pas de garantie pour le cyclone.

CM. Aviez vous avant 2010 une idée de la sismicité de Port-au-Prince, d'Haiti, pensez-vous qu'un tremblement de terre d'une telle envergure pouvait se produire dans le pays ?

QZ. En tant que professeur de géologie, j'étais au courant que l'archipel antillais était à risque sismique mais je ne pensais pas que pour Haïti, le risque était aussi élevé. Mais ce tremblement de terre était précédé d'un secousse qui se produisait soit 3 ans avant mais nous ne pensions pas à la survenue d'un tremblement de terre

Annexe 15 : Entretien avec Jean-Yves Jason

ancien magistrat de Port-au-Prince 2007-2012

Actuellement directeur exécutif association citoyen sans frontières, en même temps chargé de projets observatoire pour la décentralisation et de risques et désastres

Comment comprenez vous le tremblement du 12 janvier, ou étiez vous, quel a été vos reflexes par rapport au séisme, comment vous vous retirez de cette situation?

C'est un moment un peu douloureux, le séisme du 12 janvier, j'étais dans mon bureau à l'annexe de la mairie avec certain camarade ou l'on planifiait la période carnavalesque. C'était une surprise lors de la première secousse, pour moi, il est question d'un camion se heurte contre l'immeuble. Rapidement je me suis rendu compte que la secousse qu'on a subi était un tremblement de terre. Des lors mon reflexe était de dit au personnels qui était autour de moi de s'abriter, parce que quand même de puis 2009 nous avons eu une équipe qui avait travaillé avec nous et qui venait dans une formation a mexico. Nous avons eu des exercices avec eux et avec des quelques établissements scolaires municipaux. Il faut le dire, c'était quand même un événement qu'on serait jamais apprécie à sa juste mesure, premièrement nous n'avons pas des préparations nécessaire, le deuxièmement la mairie n'avait pas eu les moyen politique en terme de protection civile qui est la chasse garder du gouvernement centrale. C'est ce dernier qui gère tout le structure, pas seulement au niveau de la planification, même au niveau des actions sur le terrain via de la direction départementale l'ouest. Mais malgré tout nous avons mis œuvre une équipé avec les exantus et les personnel disponible pour affronter la catastrophe.

Comment vous vivez cet événement la, le désir de voir votre famille et de la protéger, et celui de gérer une population qui est sur votre responsabilité.

Alors il faut dire c'est une mémoire vive, car j'ai un livre qui expliquera, lorsque j'arrive à sortir des bâtiments ou j'étais qui était totalement détruit, et je vais en face de l'annexe de la mairie lui aussi totalement détruit. Alors j'essaie de mettre en œuvre une petite équipe afin d'évacuer les gens qui étaient sous les décombres de ces bâtiments. En cherchant des objets qui serviront de levier capable soulever les décombres ou était les autres personnels, c'est en ce moment la que je me souviens de ma femme et des mes enfants qui étaient à 10 mn de voiture de la mairie mais savais que J'habitais dans une maison qui date depuis 80 année et qui a été récemment restaurer, j'étais certain que la maison serait détruite par la façon dont elle a été construite. Parce que ces structures ne sont a n'érar à subir des secousses d'une

telles grandes envergure. Ce sont des maisons Gingerbrede anti-cyclone, mais non para sismique. J'ai un peu réfléchi à cela, mais j'avais pas eu le temps pour ma famille, parce que beaucoup de gens était mort ou blessé, il fallait trouver une solution parce que nous avons l'hôpital canapé vert qui était à 5 mn de marche de l'annexe hôtel de ville. La chose qui nous marquait le plus c'était l'engagement des employés qui était encore vivant avait pris pour la prise en charge des victimes. Nous nous mettons au travail des le début du séisme dans l'après midi. et nous asseyons d'orienter la population à l'aide des informations que nous avons eu des zones qui étaient totalement effondrées et zones ou la population pourrait évacuer sans aucun risque et aussi sur les gens qui étaient sous les décombres en attente de secours. Aujourd'hui je parle de cette événements mais je suis encore secouée de même que les maisons je suis encore fissuré

Dans combien de temps vous avez retrouve votre famille ?

On avait pris environ plus de 3h avant de la retrouve, c'est vrai que la maison a été détruite comme prévu, mais l'expérience était douloureux j'avais appris de ma femme qu'elle était a l'intérieur de la maison avec trois enfants. Elle doit d'abord calmer ces trois enfants qui n'habituait pas avec ces genres de situation et porter ces enfants en même temps pour descendre l'escalier dans le moment ou la maison est entrain de détruite. La chose la plus dure pour elle, était lorsqu'elle arrivait au bas de a maison elle se rendait compte que l'un des enfants n'était pas avec elle, il fallait le rechercher le moment ou la maison s'éclatait avec les deux autre car elle ne pouvait les laisser. Je pense que c'était une chose vraiment douloureuse. Elle se montrait une personne courageuse prêt a sauver la vie des gens. Elle n'avait pas compris pourquoi je ne cherchais pas à la retrouver alors qu'elle était en péril de sa vie. Nous avons eu un peu de discussion car je suis le père de famille en même temps responsable de tout la population de Port-au-Prince et donc il fallait retrouver un juste milieu de gérer la situation sois sur le terrain en sauvant des vies et de l'autre cote pensée a elle.

Donc vous étiez un maire vulnérable ?

Absolument oui, premièrement il y a une vulnérabilité qui s'impose a moi car on n'était pas préparé pour cet événement, deuxièmement on était obligé a faire des choix à la seconde, il faut le dire, le jour du séisme jusqu'à une prise en charge au niveau de la ville par les autorités centrales et locales j'ai beaucoup souffert car je manquais de solution. Je me demande certaine fois au niveau de la protection civile pourquoi il n'existerait pas une coordination entre le gouvernement local et central pour face à cet événement. Le moment ou nous avons

envahi notre espace. Il n'y a pas eu une initiative locale et citoyenne, c'était une grosse bataille car il y avait pas de bonne relation entre le gouvernement central et local durant mon mandat, ou on avait confondre la décentralisation et déconcentration et l'on donnait pas à la mairie des espaces pour faire leur travail pour faire face à cette réalité et nous avons eu la chance de prouver ce que nous pouvons faire. C'est pourquoi nous avons mis sur pied une structure de prise en charge sur le terrain, ce qui nous avait conduit à mettre en place une commission de gestion de crise

Quel a été votre façon de faire de gérer cette crise ?

Ce qui nous sensibilise sur la question de risque et désastre c'est en même temps travailler sur un plan d'évacuation dans les nouveaux bâtiments. Autre chose que nous avons fait au niveau de la mairie c'était surtout de faire une autre sortie où les écoles et des universités avaient travaillé avec nous sur un plan d'évacuation afin de savoir ce qui peut arriver s'il y a un problème. Deuxièmement nous avons mis sur pied avec la protection civile une structure, pour faire des séminaires pour les jeunes afin de savoirs c'est quoi un risques un aléas etc. et comment les gérer. Nous avons fait une formation des formateurs qui auront pour mission d'informer ce qu'ils avaient appris auprès de leur famille, à l'école etc... nous avons lancé aussi une invitation auprès des universités et les écoles de quel types de services, ils peuvent nous apporter en ce sens, par exemple en terme de gestion de paniques, gestion de foule, déplacement, organisation, gestions des risques et des catastrophes et l'implication de la jeunesse et tous ceux qui occupent ces espaces de développer la solidarité et de réflexe de solidarité. Encore une fois, je crois que la mairie pourrait faire mieux s'il y avait des moyens, parce que l'une des moyens le plus disponibles à la mairie ce sont les impôts locatifs. Par exemple lorsqu'on a un bâtiment qui est détruit à 75% on peu dire c'est très difficile. L'une des choses que j'aime faire c'était de ne jamais cesser de faire des sensibilisations. Et nous avons ainsi servir avec les écoles communales. Premièrement nous avons eu des promotions pour ce que nous avons appelé écoles verte, où il y avait un cours de protection civile, et gestion de l'environnement. Nous avons eu aussi des rencontres avec l'association des ingénieurs et des architectes haïtiens afin de les sensibiliser sur les modes de constructions, il y a aussi des sensibilisations sur l'évaluation des propositions gens pour qui ils construisent afin d'avoir des pré-récup. Port-au-Prince en temps qu'une ville extrêmement malade, tous ce ne que nous venons de dire c'est comme une goutte d'eau dans un océan car il y a tellement de chose à faire et les gens n'étaient vraiment réceptif à cette question. Culturellement s'il y a un tremblement de terre ou un cyclone d'introduire le concept de résilience au sein de la

Comment voyez-vous l'évolution de la ville après vos actions et après les actions de l'administration suivant, est la ville est plus vulnérable ou moins vulnérable ?

Honnêtement, la ville est plus vulnérable, parce que, je suis plus à la mairie, j'analyse ce qui est fait, et pourquoi des choses qui devaient réaliser ne se réaliseront pas. Je crois que nous faisons face à ce que j'appelle un hyper présidentialisme qui empêche à l'institution de prendre leur place. J'apprends qu'il y a des formations par les nations et autre institutions internationales mais il y a un maillon qu'on a toujours oublié, même si on cite son nom dans les projets, mais dans la pratique on fait peu de cas, c'est l'administration municipale. Il faut faire très attention à ce qui se passe car il faut faire place aux élus locaux, qui sont les plus près de la population. Malheureusement on ne le fait pas et s'il y aura une autre catastrophe nous ne serons pas mieux préparés que ça. Il est vrai que moi particulièrement par rapport à mes expériences et mes relations je mets sur pieds un observatoire de la décentralisation de la gestion des risques et désastres en Haïti qui fait des évaluations et des rencontres des séminaires par exemple nous travaillons avec Léogane sur la mise en place d'un observatoire d'un laboratoire communal de gestion des risques et désastres. On est censé terminer avec ces équipements, mais c'est de la même manière pour mettre en œuvre ces équipes il faut faire beaucoup de sensibilisation et de formation etc. Permettre aux élus locaux de prendre leur responsabilité et gérer ses équipements avec la population et ça c'est tout un programme. Autre chose que je voulais rapidement souligner il existe de préalable quand même qu'il faut mettre en place, parce qu'il n'est pas normal que nous n'ayons pas un plan de sauvetage communal, c'est aussi normal que nous ayons pas un document d'information sur la gestion des risques et désastres, il est aussi anormal que nous vivons dans un espace dont nous ne savons pas la réalité de cet espace en terme environnementale. Le pire il est aussi anormal de ne pas impliquer l'université dans une telle démarche. C'est l'une de plus grosse bataille à faire, c'est ensemble de théorie sur cette question à l'intérieur de l'université. Chaque réalité a sa façon de présenter, une réalité d'une ville n'est pas forcément la réalité d'une ville. Donc il faut construire des éléments de prise en charge locale de gestion des risques et désastres afin d'avoir des villes résilientes en Haïti et pourquoi pas un pays globalement résilient. Nous, au niveau ODGRDH nous travaillons par exemple sur un document à l'usage des maires sur la gestion des risques et désastres. Nous travaillons aussi sur un document afin d'adresser au parlement haïtien qui devrait monter une équipe pour réfléchir sur cette question. Les risques et les désastres demandent des hommes préparés c'est pourquoi l'un de nos slogans était Citoyen « Ann prepare nou pou nou pre »

Il paraît que la mairie a beaucoup souffert d'une mise à l'écart du gouvernement, et des ONG international. Que pouvez vous nous expliquer sur cette question ?

C'est un point extrêmement douloureux pour nous cette partie. Le séisme est arrivé, nous nous sommes livré, puisque le palais, ministère de l'intérieur et autre ministère donc nous sommes sur leurs tutelles tous ont été écrasé mais nous avons dans le besoin de rencontrer avec les dirigeants afin de prendre des décisions ce qui n'a jamais fait. C'est par hasard que j'ai appris qu'il a un quartier général dans la zone de l'aéroport. Et moi comme étant le maire de la ville je n'ai pas eu cette information. Rencontre avec les dirigeants c'était la guerre car c'était très difficile de les rencontrer. Il m'a laissé l'impression que le séisme a été servi au gouvernement de nous écarté, parce que nous ne sommes impliqués en absolument rien. C'est lorsque l'association des maires de l'ouest de rendait compte de cette situation, on disait donc il qu'on mène une guerre et qu'on n'arrive pas à nous imposé en tant que représentant de la population. La guerre de s'asseoir avec le gouvernement centrale, d'avoir accès à des financements, et de contrôler les ONG, car il y a beaucoup d'aide humanitaire sans aucune coordination, ceux qui se respecte parmi ces ONG nous demande des autorisations d'agir. Il est sensé de n'avoir aucune cadre de réception et d'organisation. Ce n'est jusqu'après avoir mis sur pied une commission de l'aide et de secours ou nous avons eu un peu de souffle, mais ce n'était pas une structure qui avait supporté par le gouvernement. Nous étions noyer dans nos préoccupations et de l'indifférence de gouvernement et au final, le résultat est telle. Si nous prenons un cas, d'une institutions qui viennent dans le pays, il nous donne plus de 20000 bouteille d'eau, les plastiques reste et pollue notre environnement.

Vous n'êtes pas seulement un homme d'état, vous avez des activités artiste autour de vous, comment pouvez vous expliquer ce qui vous traverse les activités artistique après le séisme

Je commence les activités artistiques lorsque j'étais encore très jeune, maintenant je suis en âge, maintenant je prépare un événement qui aura comme contenu premièrement la publication de mon oeuvre autobiographique qui fera une large part du séisme, deuxièmement il aura l'exposition des tableaux plus de 160 tableaux sera prêt pour l'exposer et qui aura deux produits dérivés qui permettra aux gens qui ont accès aux productions picturales. Ce sont des maillots qui permettront à mes oeuvres de circuler dans le pays et partout dans le monde et au final des cartes postales qui permettront aux gens de comprendre une part de la réalité artistique du pays.

Comment la question de catastrophe, tremblement de terres est traite a travers ses expressions artistiques ?

J'ai trois œuvres picturales qui traitent la question du séisme 2010, l'une s'appelle fissures de autres s'appellent « mon amertume et mes tristesses » ces un regard critiques su la situation de port au prince et les habitants au moment ou ils ont été subit cette catastrophe, c'est aussi un œuvre qui a un regard sur la vie en ville qui demande un peu ce qu'on pourrait appeler l'envie de vivre. J'envie de me voir d'une autre manière et surtout en terme de résilience. C'est une concept qui m'intéresse particulièrement, parce que lorsqu'elle est construit dans le cadre d'une catastrophe comme ca de grande importance pour la population en terme de leur prise en charge et qui pourrait rebondir' comprenez bien contre une catastrophe on peut rien faire, mais nous pouvons prendre des mesures contres des actions vis-à-vis de notre environnement. c'est de ce sens que mes œuvres posent les problèmes et même temps de venir a des propositions de solutions. J'ai une histoire très liée avec le bassin de vie d'Haiti, si nous prenons le temps de revisite nos mémoires, il existe tant qu'erreurs que nous pourrons éviter, il a y un article qui a été apparu lors du cyclone Jeanne aux Gonaïves ce problème a été posé, mais nous ne revisitons pas nos archives nous ne les connaissons pas afin de prendre des dispositions. C'est bien malheureux nous avons de très mauvais rapport avec nos mémoires.

Vous pouvez dire quoi sur la campagne de résilience de la nation Unis ?

La nation unis publie un document sur la question de gestion du risques et désastre a l'usage des maires. Dans ce document il expliquent aux maires la nécessité de participe dans la campagne de ville résiliente. La ville Port-au-Prince avait inscrite dans ce programme , mais depuis le moment ou j'ai laisse la mairie, Port-au-Prince se retire dans ce programme pas volontaire ou qu'on ne s'intéresse pas a cette question. les nations unis s qui construisent l'ensemble des paramètre par exemple un plan de sauvetage de résilience des espaces de sensibilisations des espaces de prises en charge qui permettra de comprendre la réalité des villes. Nous avons toutes a gagne comme étant Haïtien, deuxièmement travail avec cette structure qui est extrêmement dynamiques afin d'orienter par exemple sur le cas des pays qui vivent les mêmes réalités avec nous haïtien. Par exemple nous recevons de visite de cyclone annuellement, il faut voir comment être s'arranger au moment des cyclones. Il faut aussi dire qu'on va recevoir des visites de séisme, mais nous avons des visions très pessimistes par rapport à Cap-Haitien et autre ville. Ce sont des prévisions que nous devons analyser. De nos jours il existe quelque propositions très faible de l'université des zones affectées par le séisme ou du moins les gens veulent de bonnes pratiques et de changement dans la société.

Que pouvez vous nous expliquer du film Raoul Peck ?

Il a une tendance en Haïti où l'on a toujours oublié les maires, par exemple plusieurs livres ont été publiés sur le séisme on a jamais mentionné l'image de la mairie qui a été détruite, alors qu'on du tremblement de terre qui a ravagé Port-au-Prince. Même Le Nouvelliste a été publiée une spéciale photo pour le tremblement de terre pas même une photo de la mairie. Dans le cadre du film de R.Peck, je passe plus de 15 heures avec R.Peck a tourné ce film mais étonnement, il m'oublie mais pourquoi ? C'est parce qu'il voulait montrer uniquement que le problème vient de l'extérieur. Par exemple moi je ne posais pas la question de la communauté internationale ne fait pas le Job des Haïtiens pour les Haïtiens. si on était organisée, alors la communauté internationale serait en face des hommes organisés. Dès lors, il devait nous contacter pour nous faire des propositions, et c'était ça que je disais dans le film de Raoul Peck malheureusement ça ne passe pas, il voulais que montre que la communauté nous donne une assistance mortelle, oui c'est une assistance mortelle. Mais avec qui, et qui l'accepte ? N'oublie pas de cette phrase de Thomas Sankara « Moi je veux de l'aide qui m'aide à me passer de l'aide ». donc on ne force pas à prendre l'aide, on le prend parce qu'on veut, donc on pouvait mettre de l'ordre chez nous, afin que la communauté vient nous contacter de façon organisée, c'est vrai il pouvait dire que nous un pays coloniser, mais lorsqu'on n'est dans des postes de responsabilité, on doit être responsable. En dernier lieu je veux dire que R.Peck se respecte comme Cinéas, il faudrait un suite à ce film, il devrait questionner les acteurs Haïtiens. par exemple pour pourquoi Président Préval refuse de s'asseoir avec les maires et pourquoi lors de la présentation à l'ONU pour la refondation d'Haïti, pourquoi on contactait pas les maires ? un pays est composé des villes, et les villes se composent des communes, et les communes des sections communales et leurs habitants. Ce qui veut dire que nous avons un mot à dire dans tous les structures de la démocratie représentative et participative. Si les élus n'avaient pas eu leur place ils ne seront pas élus. Moi à Port-au-Prince j'étais déjà sur le point de travailler sur le nouveau de cohérence territoriale, et sur le nouveau schéma directeur de la ville de Port-au-Prince. Mais comment va-t-on reconstruire si nous avons pas ces informations ? on peut toujours avancer des chiffres mais à quoi servent ils ? la communauté internationale certaine fois s'arrange de donner ce qu'il veut parce que nous ne sommes pas prêts

Si je bien comprend c'est pas un simple assistance mortelle, c'est plus complexe ?

Mais nous nous avons été tué tout simplement, tout simplement ils sont venus comme des vautours mais des Phoenix on pourrait, retourner en vie, mais si on doit retourner en vie faut-il, cette fois nous connaissons ce que nous voulons et de dégager une vision de l'avenir, sinon il a aucun sens.

Pouvez-vous nous exposer une vision claire par rapport à l'aide humanitaire particulièrement lors des catastrophes en Haïti?

Si on était préparé, on était déjà prêt par exemple, il y a une certaine cohérence dans la démarche de la prévention et de secours c'est-à-dire nous avons des documents clairs où l'on sensibilise tous les secteurs de la population. Il est parti des responsables de la protection civile, qui est président et le premier ministre pour arriver au simple citoyen. Dès qu'on sait ce qu'on a à faire, il serait facile de nous orienter l'aide dont nous recevrons. Imaginons que quelqu'un vienne chez nous et nous cherche quelque chose à nous donner et cette chose n'est pas en rapport avec ce que nous cherchons. Imaginons nous avons 20000 hommes de troupes d'un côté, 10000 de l'autre côté, est-ce que c'est ça qu'on cherchait. Deuxièmement, il n'achète rien chez nous, il vient avec tout ce qu'ils ont, et ensuite que ferons-nous des déchets, comment va-t-on les gérer. 3^e lorsqu'on nous donne des aides, ils disent qu'il faut passer par les ONG, on est d'accord, alors que les structures de gestion des ONG ne sont pas fonctionnelles. Même au niveau des ONG la loi 2006 fait injonction de faire un permis d'intervention à la mairie, mais le ministère de la planification qui est la détentrice des permis de fonctionnement, il a court-circuité les travaux de la mairie.

Mais à quel niveau ?

Tout simplement c'est un État qui n'était pas préparé pour la décentralisation, tout simplement il faut construire la décentralisation, mais à quel niveau puisque nous que les ONG ont de l'argent et la question aussi de lobby ?

Dans un pays fonctionnel un ONG pourrait avoir tant d'argent ils ne pourront pas faire ce qu'ils ont fait en Haïti. Un exemple lorsque nous avons rencontré les maires, comme celle de la plus grande ville du monde le maire nous dit que les ONG de chez eux rapportent qu'ils réalisent de grands travaux à Port-au-Prince, je lui demande quel ONG, il me donne un, pendant que je suis avec lui j'appelle à Port-au-Prince, et je demande est-ce que ce ONG est inscrit à Port-au-Prince ? on me dit non, et je dis au maire de conseiller aux ONG d'inscrire dans la mairie de Port-au-Prince parce que vous pourrez donner de l'argent pour travailler avec nous à Port-au-Prince pour répondre à nos besoins, nous ne reconnaissons pas cette ONG. Au même moment

cette ONG la passe a la mairie pour se faire inscrire et faire des réunions avec nous, donc nous avons une savane les ONG font ce qu'ils veulent. Si nous étions organisée, ils n'ont qu'à appliquer des lois sur les ONG

Votre vision des ONG a travers tous les désordres, ce sont eux qui sont responsables ?

Non ils ne sont pas responsables, parce que pour une raison ou d'autre, ils des gens qui font la sous-traitance, ils content d'avoir de l'argent, après ils s'arrangent de nous faire passer comme des vagabonds

Pensez vous qu'il y a une possibilité de vérifier ces types de lobby qui existent au niveau des ONG, car ce sont des choses qui travaillent étroitement avec la presse par exemple en terme de propagande au niveau des autorités.

Il y a deux choses, soit qu'on trouve des gens qui sont prêts à parler, et aussi la loi du silence ou il y a des gens qui ne sont pas prêts à prendre leur responsabilité de faire ce qu'ils doivent faire pendant qu'ils ont le mandat pour les faire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ANDRE P., DESLILES C.-E. et REVERET J.-P., 2010, L'évaluation des impacts sur l'environnement Presse Internationale Polytechnique(3^e Edition), 397 pages
- ANGLADE, G. 1981, L'espace haïtien, Montréal, Editions des alizés, 221 pages.
- ANGLADE, G. 1982, Atlas critique d'Haïti, Montréal, Centre de recherche de l'université de Montréal (ERCE) , 79 pages.
- BAILLY A. et al. 1996, Risques naturels, risques de sociétés, Paris, Economica,
- BARTHELEMY G. 1996, Dans la splendeur d'une après-midi d'histoire, Port-au-Prince, Deschamps, 428 pages
- BARTHELEMY G. et GIRAULT C. 1993, La république haïtienne, état des lieux et perspectives, Paris, ADEC-KARTHALA, 485 pages
- BECK U., 2002, La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité. Paris : Aubier, coll. Alto, 400 pages
- BERNARDIN E. 1991, L'espace rural haïtien, Port-au-Prince, Editions des Antilles, 235 pages
- BRUNEL S., KIPRE P. et PEROUSE DE MONTCLOS M.-A., L'aide au développement à quoi bon ? Editions Ouvrières, Paris, 2005, 115 pages
- BRUNET, R. et al, 1993, Les mots de la géographie, Paris, La documentation française, (2^e édition) 518 pages.
- BUTTERLIN, J. 1954, La géologie de la république d'Haïti, Port-au-Prince, Comité du cent-cinquantième anniversaire de l'indépendance d'Haïti, 446 pages.
- CADET C.-L., 1996, Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine, UNICEF, 146 pages
- Centre de géographie tropicale de l'université de Bordeaux III, 1985, Atlas d'Haïti, ministère des Relations extérieures (France), 30 planches.
- Centre tricontinental Louvai la Neuve, 1998, Les ONG : instruments du néolibéralisme ou alternatives populaires ? Paris, L'Harmattan
- CLAUDE C. et DUBOIS-MAURY, J. La ville et ses dangers, Paris, Masson, 247 pages
- CORNEVIN, R., 1982, Haïti, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que sais-je ? 126 pages
- CORTEN A. 2011, L'Etat faible, Haïti et République Dominicaine, Montréal, Mémoire

- CRES DIP, 1990, Haïti pays délabré, Port-au-Prince, Atelier des imprimeurs II, 95 pages.
- CRES DIP, 1990, Haïti pays écorché, Port-au-Prince, Atelier des imprimeurs II, 69 pages
- D'ANDLEAU G. 1998, L'action humanitaire, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-Je ? 127 pages
- D'ANS A.-M. 1987, Haïti, paysage et société, Paris, KARTHALA, 331 pages
- D'ERCOLE R. (Direction), 1996, Les risques naturels et leur gestion en Equateur : diversité des exemples, complémentarité des approches, Bulletin de l'Institut français d'études andines, Tome 25, # 3, 614 pages.
- DAUPHINÉ A., 2003, Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer. Paris : Armand Colin, 288 pages
- DENIS H. 1993, Gérer les catastrophes, l'incertitude à apprivoiser, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 248 pages.
- DESSE M. 2013, Les îles de la Caraïbe : enjeux et perspectives, Paris, L'Harmattan, 292 pages
- DIAMOND J. 2006, Effondrement, Paris, Gallimard pour l'édition française, 869 pages
- DJELLOULI Y., EMELIANOFF C., BENNASR A. et CHEVALIER J. 2010, L'étalement urbain, un processus incontrôlable ? Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 255 pages
- DORLUS W. (Compilateur), 2010, Entre refondation et reconstruction, les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 329 pages
- DUPONT Y. et al. 2003, Dictionnaire des risques, Paris, Armand Colin, 421 pages
- EZUHO E. K. 2013, Le trilemme du développement, admettre l'échec, comprendre l'impact et mieux agir, Persée, 338 pages
- FLAGEOLLET, J. C. 1998, Les mouvements de terrain et leur prévention, Paris, Masson, 211 pages
- FRANCOIS K., DORELIEN R. et BLANCHARD, A.-Y., Relogement des personnes déplacées par suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010, Collection : « Les Cahiers de l'Actualité Sociale et Politique », Port-au-Prince, Centre de Recherche, de Réflexion, de Formation et d'Action Sociale (CERFAS), 2014, 162 pages
- FREMONT A. 1999, La région, espace vécu, Champs essais, 288 pages
- GARGANI J. 2016, Crises environnementales et crises socio-economiques, L'Harmattan, 156 pages
- Géode Caraïbe, 1999, Les Antilles, terre à risque, Paris, KARTHALA et Géode Caraïbe, coll. Terre d'Amérique, Paris, 311 pages.
- GILLI E. 2008, Hydrogéologie, objets, méthodes et application, Paris, Dunod, 339 pages

GILLI E. et al. 2008, Hydrogéologie, objets, méthodes et applications, Paris, DUNOD, 339 pages

HAAG P. et LEMIEUX C. 2012, Faire les Sciences Sociales, critiquer, Paris Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 350 pages

HATZENBERGER F., 2001, Paysages et végétations des Antilles, KARTHALA, 508 pages

HIRSCHMAN, A., 1970, Exit, Voice and Loyalty, Cambridge Harvard University Press, 162 pages

HOUTART F. 1995, Le défi de la mondialisation pour le sud, Port-au-Prince, Centre de Recherche et de Formation Economique et sociale pour le développement, 146 pages

JNO-BAPTISTE, P. et A. YACOU, 2007, Les risques majeurs aux Antilles, Paris, KARTHALA-CERC, 351 pages

JOSEPH J., 2015, Les maux et les mots ! Réflexions sur les problèmes sociétaux haïtiens, Port-au-Prince, Media-Texte, 177 pages

JOUZEL J. et DEBROISE, 2004, 2007, Le climat, jeu dangereux, dernières nouvelles de la planète, Paris, DUNOD, 220 pages

KANDEL R. et M. KANDEL, 2009, La catastrophe climatique, Paris, Hachette Littératures, 238 pages

KLEIN J.-L. et LAURIN S., 1998, Formation du citoyen et conscience territoriale, Presses de l'Université du Québec, 233 pages

LAGADEC, P. 1991, La gestion des crises, outils de réflexion à l'adresse des décideurs, MC GRAW HILL, 300 pages.

LAMARRE, D. 1997, Les risques liés aux climats, Dijon, Université de Dijon, 215 pages.

LAMARRE, D. 2008, Climat et risques, changements d'approches, Paris, Lavoisier, 170 pages

LAMBERT, R. 1996, Géographie du cycle de l'eau, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 439 pages

LAMBOURDIERE E. (Direction) 2007, Les Caraïbes dans la géopolitique mondiale, Paris, ellipses, 464 pages

LEDOUX B. 2006, La gestion du risque inondation, Paris, Lavoisier, 770 pages

LEFEVRE C. et SCHNEIDER J.-L., Les risques naturels majeurs, Paris, Contemporary Publishing International-GB Science Publisher, Coll. Geoscience, 306 pages

LEONE F., N. MECHINET DE RICHEMOND et F. VINET, 2010, Aléas naturels et gestion des risques, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 288 pages

- LUCIEN G.-E. 2009, Espaces périphériques et économie d'archipel, la trajectoire contemporaine de la commune de Verrettes (Haïti), Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 231 pages
- LUCIEN G.-E. 2013, Une modernisation manquée, Port-au-Prince (1915-1956), Volume 1 : Modernisation et centralisation, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 285 pages
- LUCIEN G.-E. 2014, Une modernisation manquée, Port-au-Prince (1915-1956), volume 2 : centralisation et dysfonctionnement, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 287 pages
- LUCIEN G.-E. 2015, Little Haïti, si loin de Dieu et si près du centre ville de Miami, Port-au-Prince, Presses de l'imprimeur SA, 236 pages
- MAGNY E., Haïti, ressource naturelle et environnement, une nouvelle approche, Deschamps, Port-au-Prince, 1991, 252 pages
- MALTAIS D. et RHEAULT M.-A. 2005, L'intervention sociale en cas de catastrophe, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 390 pages
- MORINIAUX V. et al. 2003, Les risques, Paris, Editions du Temps, 255 pages
- NICOD J., Pays et paysages du calcaire, Presses Universitaires de France, 1972, 243 pages
- PAGNEY F. La difficile gestion des crises cycloniques récentes dans les îles françaises de la Caraïbe, in D. LAMMARRE, Les risques liés au climat, pp 135-149.
- PAGNEY, F. 1994, Les ouragans tropicaux, Paris, Presses universitaires de France, 127 pages.
- PAGNEY, P. 1994, Les catastrophes climatiques, Paris, Presses universitaire de France, coll. Que sais-je ?, Paris 127 pages
- PAULET J.-P. 2007, La mondialisation, Paris, Armand Colin, 127 pages
- PIERRE-LOUIS, F. 1971, Géologie d'Haïti, Paris, Edition des écoles, 102 pages.
- PIGEON P. 2005, Géographie critique des risques, Paris, Economica
- PREPETIT C. La menace sismique en Haïti, hier, aujourd'hui et demain, afin que la menace ne soit plus oubliée, Port-au-Prince, Editions Université d'Etat d'Haïti, 2011, 297 pages Port-au-Prince, Bureau national d'ethnologie de la République d'Haïti, 131 pages
- PRESSOIR, C., Eléments de géologie d'Haïti, Bureau National d'Ethnologie de la république d'Haïti, Port-au-Prince, 1943, 131 pages
- RAINHORN J.-D. (Direction), 2012, Haïti, réinventer l'avenir, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti et Maison des Sciences de l'Homme, 351 pages
- RYFMAN P. 2008, Une histoire de l'humanitaire, Paris, La découverte, 122 pages
- SAFFACHE P., MARC J.-V. et V. HUYGHES-BELROSE, 2003, Les cyclones en Guadeloupe, quatre siècles cataclysmiques, Paris, Editions IBIS Rouge, 276 pages

- SAINSINE Y. 2009, Haïti, Etat et paysans : Repères pour un développement local, Presses de Media-Texte, 190 pages
- SAINT-MERY, M. de, 1984, Description topographique, civile, politique, et histoire de la partie française de l'île de Saint Domingue, tome II, Paris, Société française d'histoire d'Outre Mer, 1160 pages
- SCHULLER M. et P. MORALES, 2013, Deplasman tektonik : Ayiti depi tranbleman tè a, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 360 pages
- SEITENFUS R. 2015, L'échec de l'aide internationale à Haïti, dilemmes et égarements, Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, 427 pages
- THIERRY C. , COMBY J., F. DUCHENE et M. Emmanuel, 2010, (Coordonnateurs), Risques et territoires, interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains, Paris, Lavoisier, Collection Sciences du Risque et du danger, 480 pages
- TROMBE, F., Les eaux souterraines, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ? 1950, 127 pages
- URBON L. 2014, Catastrophes et environnement : Haïti, séisme du 12 janvier 2010, Paris, Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 271 pages
- VEYRET MEKDJAN Y. (Direction), 2003, Les risques, Paris, SEDES/VUEF, 255 pages
- VEYRET MEKDJAN Y. et al. 2004, Géographie des risques naturels en France : de l'aléa à la gestion, Paris, HATIER, 251 pages
- VICTOR, J.A. et VALME G., 1995, Les actes du premier colloque national sur les parcs naturels et les aires protégées d'Haïti, Port-au-Prince, Institut national de sauvegarde du patrimoine (ISPAN) et la Fédération des amis de la nature (FAN), 190 pages
- WOODRING W., 1924, Géologie de la République d'Haïti, Port-au-Prince, département des Travaux publics de la République d'Haïti, 1924, 631 pages.

Articles scientifiques et communications (Colloques)

- AGIER M. « La main gauche de l'empire » Ordre et désordre de l'humanitaire, Multitudes, 2003/1 # 11, p. 67-77. DOI : 10.3917/mult.011.0067
- BARBIER A. 2014, Sortir de la rente et de la prédation. Les défis économiques et politiques en Haïti au XXe siècle, Etat de droit en Haïti, CRESFED/UNASUR, p. 17-47
- BIBERSON P. et BRAUMAN R., 1999, Le « droit d'ingérence » est un slogan trompeur, Médecin Sans Frontière (MSF), <http://www.msf.fr>
- ROSSI R. 2011 Communiquer sur l'aléa sismique dans les zones à sismicité modérée

Actes du colloque, 5^e rencontres géographes et assureurs face aux risques naturels, les risques sismiques, nouveaux regards sur la prévention et la gestion, MAIF, assureur militant, p. 22-31

BRAUMAN R, Mission civilisatrice, ingérence humanitaire, Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires, Le Monde diplomatique, septembre 2005

BRAUMAN R. Contre l'humanitarisme, Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires, La Revue l'Esprit, mai 1992

BRICMONT J., 2005, Impérialisme humanitaire, [http://altermonde-levillage.nuxit.net/...](http://altermonde-levillage.nuxit.net/)

BRUNO T., « Gouvernance territoriale et gestion des risques naturels : le management des territoires à dangerosité inhérente », *Vie & sciences de l'entreprise*, 2008/1 N° 178, p. 76-89.

DOI : 10.3917/vse.178.0076

CASSEUS M. 2010, Tremblement de terre : expériences vécues au Mexique et en Haïti, in Rencontre # 22-23, p 66-68

CASTOR S., JEAN-BAPTISTE C. et PHAREL K., 2012, Le défi de la reconstruction, in Rencontre #24-25, p 5-17

CHOUMOFF A. 2010 – 2011, L'humanitaire, un secteur industriel comme les autres ?

Mastère de Création et Technologie Contemporaine

CLERVEAU M. ETIENNE J.-O. Risques, vulnérabilités et aménagement, in Aménagement du territoire, Collection : Débats, tome I, CRESFED/UNASUR, 2014

CLERVEAU M. Les catastrophes naturelles majeures en Haïti au cours des années 2000, des crises dans une situation de multi-crise, in Ruralités #3, 21 pages

COLBEAU-JUSTION L., 2011, Se mobiliser ensemble face aux risques sismiques : Avec qui ? Comment ?, Actes du Colloque, 5^{es} rencontres géographes et assureurs face aux risques naturels, les risques sismiques, nouveaux regards sur la prévention et la gestion, MAIF assureur militant, p. 80-87

COMFORT L. K., M. D. Siciliano et A. Okada (2010). « Risque, résilience et reconstruction : le tremblement de terre haïtien du 12 janvier 2010 », *Télescope*, vol. 16, n° 2, p. 37-58.

CORBET A., « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti », *Cultures & Conflits* [En ligne], 93 | printemps 2014, mis en ligne le 02 juillet 2015, consulté le 21 août 2014. URL : <http://conflits.revues.org/18857>, 107 pages

COURTRAY V., 2011, La politique de prévention du risque sismique en France : évolution de la législation et adaptation aux territoires, 5^{es} rencontres géographes et assureurs sur les risques naturels, les risques sismiques, nouveaux regards sur la prévention et la gestion, MAIF assureur militant, p. 144-148

D'ERCOLE R. (Sous la dir. de), Les risques naturels et leur gestion en Equateur : diversité des exemples, complémentarité des approches, Bulletin de l'Institut français d'Etudes Andines, 1996, Tome 25, # 3, 614 pages

D'ERCOLE R. et METZGER P., « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], Dossiers, Vulnérabilités urbaines au sud, document 447, mis en ligne le 31 mars 2009. URL : <http://www.cybergeog.eu/index22022.html>

D'ERCOLE R. et PIGEON P., 2000, L'évaluation du risque à l'échelle internationale, et application aux diagnostics préalables aux actions de préparation et de prévention des catastrophes, in Cahiers savoisiens de géographie, p. 29-36

D'ERCOLE R. et PIGEON P., L'évaluation des risques à l'échelle internationale, méthodologie et application aux diagnostics préalables aux actions de préparation et de prévention des catastrophes, in Cahiers savoisiens de géographie, 1/2000.

DECIME E.-F., L'aide internationale au développement d'Haïti, un échec lié aux stratégies néolibérales, AlterPresse, avril 2013

DESIR M. et W. Denis, 2011, Séisme et foi religieuse à Saint-Domingue et en Haïti, histoire mémorable d'une croix miséricordieuse au Bel-Air (Port-au-Prince), in Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, #241-244 pp 269-271

DESSE M. et SELISE M., « Crises et conflits dans les territoires insulaires de la Caraïbe et de l'Océan Indien (2009-2010) » Etudes caribéennes [en ligne], 17 | Décembre 2010, mis en ligne le 15 janvier 2012, consulté le 15 janvier 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/5013> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.5013

DESSE M., PIERRE J.-Ph. et LUCIEN G.-E., « Trajectoires et adaptations à une crise multiple: Port-au-Prince depuis le séisme du 12 janvier 2010 au travers des concepts d'exit, voice, loyalty et apathie », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 numéro 3 | décembre 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 28 mai 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/13006> ; DOI : 10.4000/vertigo.13006

DOMINIQUE D. 2014, Logement et terre en Haïti : actualité d'une lutte de longue durée, Cahiers du CEPODE # 4, p. 107-117

DORVILLIER F. 2009, La crise haïtienne de développement, entre économie morale et explosion démographique, in Cahier du CEPODE # 1 , pp 9-45

DUBOIS-MAURY J. 2001, Les risques naturels : quelle réponse ? Problèmes politiques et sociaux, dossiers d'actualité mondiale # 863

ELIE J.-R., 2014, Reconstruction ou refondation ?, Cahiers du CEPODE # 4, p. 15-72

territorialité : l'exemple de l'Entente Oise-Aisne, bassin versant de l'Oise », *Annales de géographie*, 2011/2 # 678, p. 193-203. DOI : 10.3917/ag.678.0193

ETIENNE E. 2011, Séisme du 12 janvier 2010 et évaluation des bâtiments, in *Revue de la Société Haïtienne, d'Histoire, de Géographie et de Géologie* # 241-244, Séisme, vulnérabilité et reconstruction nationale, pp 31-68

ETIENNE J.-O., 2013, Les stratégies étatiques et municipales de reconstruction post-catastrophe du centre-ville historique de Port-au-Prince, vers une réappropriation territoriale divergente ? in *Ruralités* # 3, 25 pages

EZUHO E., 2010, La Reconstruction-Développement, Le quiz permanent de l'Aide au développement, in *Rencontre* # 22-23, pp 43-46

EZUHO E., 2012, La reconstruction : entre enjeux de marches et ambition d'un développement soutenable, in *rencontre* # 26-27, pp 59-64

GAILLAR J.-C. *et al.*, « Catastrophes dites « naturelles » et développement : réflexions sur l'origine des désastres aux Philippines », *Revue Tiers Monde*, 2008/2 n° 194, p. 371-390. DOI : 10.3917/rtm.194.0371

GAILLARD J.-C. *et al.*, « Retour sur les causes d'une catastrophe : pourquoi plus de 1 600 morts aux Philippines fin 2004 ? », *Mondes en développement*, 2007/1 n° 137, p. 35-50. DOI : 10.3917/med.137.0035

GAUDIN J.-P., « L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-121 | 2001, mis en ligne le 11 décembre 2009, consulté le 14 octobre 2012. URL : <http://ress.revues.org/641> ; DOI : 10.4000/ress.641

GILBERT M. 2008, Haïti : la catastrophe n'était pas naturelle, AlterPresse, 7 novembre

GREGOIRE-BLAIS M. 2006, Les désastres naturels : une « loterie humanitaire » ? Institut d'Etudes Internationales de Montréal, BULLETIN N° 79 , 4 pages

HAMDOUCH A., DEPRET M.-H. et TANGUY C., 2012, Mondialisation et resilience des territoires, Presses de l'Université du Québec, 318 pages

JEAN F. 2014, La fin d'une histoire économique ou l'épuisement d'une forme d'accumulation, *Etat de droit en Haïti*, CRESFED/UNASUR, p. 47-69

JEAN G. et DESSE M. La perception du centre-ville de Port-au-Prince avant et après le séisme, au travers des cartes mentales, in *Ruralités* # 3, 16 pages

JEAN-BAPTISTE C., 2014, La misère du logement : sens et contresens, *Cahiers du CEPODE* # 4, p. 73-105

JOSEPH F.-P. 2009, Population, développement et environnement en Haïti : bilan et perspectives, in *Cahier du CEPODE* # 1, pp 73-99

JOSEPH F.-P., 2014, La problématique de l'auto construction non assistée et ses

CEPODE # 4, p. 119-151

JOURMARD R. Le concept de gouvernance, Institut National de Recherche sur les transport et leur sécurité, *Rapport n° LTE 0910 Novembre 2009*

LE BLANC A., 2011, De la vulnérabilité à la résilience : l'approche du géographe, Actes de colloque, 5^e rencontres géographes et assureurs face aux risques naturels, Les risques sismiques, nouveaux regards sur la prévention et la gestion, MAIF, assureur militant, p 32-45

LEBLANC A. et NICOLAS T., « Politiques et pratiques de la résilience », EchoGéo [En ligne], 24 | 2013, mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 15 septembre 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/13451> ; DOI : 10.4000/echogeo.13451

LOMBART M., PIERRAT K. et REDON M., Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l'urbanisme de projets humanitaires en question, in Cahiers des Amériques latines # 75, 2014/1 p. 97-125

LUCIEN G.-E., Considérations sur la saison cyclonique dévastatrice de septembre 2008 en Haïti : De l'importance des actions majeurs dans une perspective de durabilité, Etudes Caribéennes # 17, <http://etudes.caribeennes.revues.org/4851>

MERLIN M. et CHEVALIER, 2002, L'humanitaire : ses exigences, ses enjeux, Médecine tropicale, 62 : 349-3543

METZGER P. et PELTRE P. Gestion de l'environnement urbain et risques naturels, La problématique des quebradas à Quito (Equateur), in Les risques naturels et leur gestion en Equateur, pp. 531-552.

MIDY F., 2010, Haïti : tutelle furtive, colère sociale manifeste, in Rencontre # 22-23, p 25-29

MUSCADIN J. 2014, Une crise dans la crise, regard socio-historique sur les événements ayant conduit, en Haïti, à la chute de Jean Bertrand Aristide en 2004, Revue Ruralités # 3, 15 pages

NOSEDA V. et Racine J.-B., « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXIX-121 | 2001, mis en ligne le 11 décembre 2009, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://ress.revues.org/647> ; DOI : 10.4000/ress.647

NOVEMBER V. 2006, Le risque comme objet géographique, Cahiers de géographie du Québec, vol. 50, n° 141, p. 289-296, <http://id.erudit.org/iderudit/014868ar>

PAGNEY F. Villes de Piémont à risques d'inondation en île tropicale, exemple des Antilles françaises, in Revue de géographie alpine, # 4, 1994, pp 45-57.

PAGNEY F. Pérennités climatiques ou la contribution du climat à la « durabilité » de l'environnement de la Caraïbe, in La Caraïbe, un espace pluriel en question, Terre d'Amérique #

PANDOLFI M. « Une souveraineté mouvante et supranationale », *Multitudes*, 2000/3 # 3, p. 97-105. DOI : 10.3917/mult.003.0097

PIERRE H. 2014, Le mythe d'habiter en Haïti- le cas de la population de Onaville 22, Croix-des Bouquets, après le 12 janvier 2010, Cahiers du CEPODE # 4, p. 178

PIERRE J-Ph. 2010, Gestion de crise et aide internationale après le séisme du 12 janvier à Port-au-Prince, Haïti toujours dans l'urgence, <http://etudescaribennes.revues.org/4832?lang=es>

PIERRE, J-Ph., 2010, « *Haïti, 10 millions de naufragés du développement au cœur de la méditerranée américaine : sortie de crise et reconstruction – le temps de la transition* ». Colloque Sociétés et Catastrophes naturelles, Orléans, 30 septembre - 1 octobre 2010

PIGEON P. 2000, De l'intérêt de la démarche phénoménologique en géographie des risques, in Cahiers savoisiens de géographie, p. 11-16

PIGEON P., « Apports de la résilience à la géographie des risques : l'exemple de La Faut-sur-Mer (Vendée, France) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 1 | mai 2012, mis en ligne le 29 mai 2012, consulté le 10 janvier 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/12031> ; DOI : 10.4000/vertigo.12031

PIGEON P., 2013, « Catastrophes « naturelles » : une mortalité accrue ? », *Population & Avenir* 2013/1 (n° 711), p. 17-19. DOI 10.3917/popav.711.0017

PREPETIT, C. Tremblement de terre en Haïti : mythe ou réalité ? in Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie # 241-244, Séisme, vulnérabilité et reconstruction nationale, # 241-244, pp 19-21

PROPECK-ZIMMERMANN E., SAINT-GERARD T. et BONNET E. « Probabilités, risques et gestion territoriale : champs d'action des PPRT », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 82/1-2 | 2007, mis en ligne le 01 juin 2010, consulté le 05 avril 2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1473>

QUENAULT B. La rhétorique de la résilience dans la gestion des risques de catastrophe : un changement de paradigme face aux risques climatiques ? Séminaire résilience urbaine ENS, 20 février 2014

REJET S., "Le gouvernement mondial des catastrophes « naturelles »", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 21/03/2015, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part3/le-gouvernement-mondial-des-catastrophes-naturelles>

ROBERT J. et D'ERCOLE R. , « L'occupation et l'utilisation du sol en période de crise », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 698, mis en ligne le 20 décembre 2014, consulté le 19 mai 2016. URL : <http://cybergeo.revues.org/26587> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26587

ROME S. Le risque cyclonique dans l'Atlantique en 2008 », *EchoGéo* [En ligne], Numéro 6 | 2008, mis en ligne le 06 octobre 2008. URL : <http://echogeo.revues.org/7613>

internationale et stratégique, 2002/3 # 47, p. 133-144. DOI : 10.3917/ris.047.0133

SENECAL G. « Synthèse : entre structure et action : nouvelles perspectives en géographie » , Cahiers de géographie du Québec, vol. 50, n° 141, 2006, p. 283-287. URI:

<http://id.erudit.org/iderudit/014867ar> DOI: 10.7202/014867a

SMITH, M.-J. 2011, Une histoire sous les décombres, le tremblement de terre de 1842 en Haïti, in Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie et de Géologie, # 241-244, pp215-217

TAMRU, B., 2002, « L'émergence du risque d'inondation à Addis-Abeba : pertinence d'une étude des dynamiques urbaine comme processus de vulnérabilisation », Annales géographie, Nos 627-628, pp. 615-616

THEODAT J.-M. , « Haïti 2010 : les leçons d'une catastrophe », EchoGéo [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 08 février 2010, consulté le 14 novembre 2013. URL : <http://echogeo.revues.org/11682> ; DOI : 10.4000/echogeo.11682

THEODAT J.-M., « Haïti 2010 : les leçons d'une catastrophe », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 08 février 2010, consulté le 12 mai 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/11682> ; DOI : 10.4000/echogeo.11682

THEODAT, J.-M. 2011, Port-au-Prince : état des lieux après le séisme de 2010, réflexions autour de la reconstruction de la capitale, in Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, # 241-244, pp 93-115

THOMAS Y.-M. 2011, Le traitement de l'actualité du séisme du 12 janvier 2010 en Haïti dans le quotidien français Le Monde, in Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, # 241-244, pp 161-163

THOURET, J.-C. et D'Ercole, Croissance urbaine et risques naturels dans les montagnes des pays en développement, Revue de géographie alpine # 4, tome LXXXII, 1994, 192 pages.

THOURET, J.-C. et D'Ercole, R., «Les phénomènes naturels créateurs de dommages (=menaces) : diagnostic, inventaire et typologie», Revue de géographie alpine No. 4, 1994, p. 18.

VELIN J. et HEINE J., Modes de gouvernance en Haïti après le séisme de 2010, in Cahiers des Amériques latines # 75, 2014/1 p. 15-25

VELIN J., Haïti, Etat failli, Etat à (re) construire, in Cahiers des Amériques latines # 75, 2014/1 p. 25-41

VEYRET Y. et REGHEZZA M., 2005, Aléas et risques dans l'analyse géographique, Annales des Mines, p 61-69

VEYRET, Y. et REGHEZZA M., 2006, Vulnérabilité et risques, l'approche récente de la vulnérabilité, Responsabilité et environnement # 43, p 9-13

VINET F., GAILLARD J.-C., DENAIN J.-C., Elsa CLAVE, LEONE F., GIYARSIH S.,

BACHRI S., Enjeux et modalités spatiales de la reconstruction post-tsunami à Banda Aceh

VORBES C. 2009, Mondialisation néolibérale, droit et sous-développement en Haïti, in Cahier du CEPODE # 1, pp 123-143

Thèses/mémoires

Lhomme S., 2012, Les réseaux techniques comme vecteur de propagation des risques en milieu urbain. Une contribution théorique et pratique à l'analyse de la résilience urbaine, Laganier R. & Serre D. (sous la dir.), Thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 365 p.

PERCHELLET S., Construire ou reconstruire Haïti : Partie 1: Haïti sous ajustement structurel, <http://www.alterpresse.org/spip.php?article1719>

PIERRE C. 2015, L'extension urbaine et l'évolution des vulnérabilités dans la ville des Gonaïves suite aux mesures adoptées après le passage des inondations de 2004 et de 2008, mémoire de master 2, Université Paris8 Vincennes-Saint-Denis, 136 pages

PIERRE J-P., « Gestion de crise et aide internationale après le séisme du 12 janvier à Port-au-Prince Haïti, toujours dans l'urgence ! (Témoignage) », *Études caribéennes* [En ligne], 17 | Décembre 2010, mis en ligne le 13 janvier 2012, consulté le 29 mai 2016. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4832> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.4832

PIERRE J.-P. (2013). Crises violentes et catastrophes majeures, le cycle de la crise. Adapter les méthodes d'analyse et les outils de résolution aux temps de la crise. Thèse de géographie. EA Ruralités. Université de Poitiers. 462 p.

PIERRE-LOUIS O. 2013, L'émancipation au cœur de la politique du sentiment et de la logique humanitaire en Haïti: utopie ou impasse? Thèse de doctorat en philosophie politique, Université Denis Diderot (Paris7), 440 pages

Reghezza M. 2006, Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine : la métropole parisienne face au risque de crue centennale, thèse de doctorat en géographie, Université Paris X-Nanterre, 382 pages

ROBERT J., 2012, Pour une géographie de la gestion de crise : de l'accessibilité aux soins d'urgence à la vulnérabilité du territoire à Lima, thèse de doctorat en géographie, Université de Grenoble, 555 pages

TEXTIER P. 2009, Vulnérabilités et réduction des risques liés à l'eau dans les quartiers informels de Jakarta, réponses sociales, institutionnelles et non institutionnelles, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Diderot (Paris7), 460 pages

Rapports et autres sources documentaires

Action Learning Network for Accountability and performance humanitarian Action, Dac Network on Development Evaluation et United Nation Evaluation Group, 2010, Réponse au tremblement de terre d'Haïti

ALBRECHT D. Mission d'élaboration du plan de renforcement des capacités de l'Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux pour le SPISH-FAES, 2012

Ambassade du Canada à Port-au-Prince, Rappel des risques de 1700 à 1996

CALAIS E. 2007, Mesures GPS en Haïti, application à l'aléa sismique, Rapport d'Etape, 16 pages

Centre de Developpement des Ressources Humaines (CDRH), Manuel de protection civile, 106 pages

Centre de Recherches et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED), ONG Progettomondo et MIAL et la mairie de Fonds-Verrettes, 2013, Diagnostic et plan stratégique de la commune de Fonds-Verrettes à travers un dialogue communal

Collectif haïtien pour la protection de l'environnement et un développement alternatif, Législation environnementale d'Haïti, Août 1995, 279 pages

DIEUVET M., 1990, Intégration de la population locale dans la lutte contre l'érosion au Morne l'Hôpital, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hôpital, 32 pages

Groupe élargi de réflexion, travaux préparatoire du bilan commun du pays, diagnostic de la gestion des risques et des désastres en Haïti, 38 pages

GRUNWALD F. et RENAUDIN B. 2010, Etude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le 12 janvier 2010, Urgence, Réhabilitation, Développement (URD), rapport de mission

Haïti, Département de la justice, 193, Code rural Dr François Duvalier, Imprimerie de l'Etat, 64 pages

HIEBRA, Pablo, R. Pour mieux gérer les catastrophes naturelles en Haïti, Lettre des nations unies en Haïti # 8, juin 2000

IHSI, Bulletins statistiques, 1970 à 1994

IHSI, Bulletin spécial de statistiques, 1993-1993

Le nouvelliste # 36923, 25 mai 2004

Le nouvelliste # 36922, 24 mai 2004

Le Nouvelliste # 36924, 26 mai 2004

Le Nouvelliste # 36925, 27 mai 2004

LUMARQUE J., 2010, Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti, Rapport au président de la république, 332 pages

Mairie de Gonaïves, Comité Communal de Gestion des Risques et des Désastres, 2010, Plan de contingence des Gonaïves

Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural, Bulletins météorologiques, 1948 à 1982

Ministère de l'Environnement, Haïti, environnement, indicateurs de base, 1998

Ministère de l'Environnement, Haïti, Plan National d'environnement, 1999

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Direction de la Protection Civile, Plan National de Gestion des risques et des Désastres, Février 2001

NOEL R., *Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo*, Groupe URD, 2012, 36 pages

NOEL R. et BROUDIC C., *Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif*, Groupe URD, 2013, 45 pages

OCHA, 2010, Rapport humanitaire des indicateurs et présence, juillet, 14 pages

OPD-ANDA, évaluation des dégâts causés par la tempête tropicale Gordon et action à entreprendre, 69 pages

Organisation Pré-Désastres et de Secours (OPDES), 1988, Plan national de secours, 26 pages

OXFAM, 2011, De l'urgence au relèvement, soutenir la bonne gouvernance en Haïti après le séisme, www.oxfam.org

RANDRIANARIVELO L. , Manuel national pour la formation et le renforcement des capacités des comités des gestion des risques et des désastres, PNUD, Haïti, projet HAI/03/002, appui à la mise en œuvre du plan de gestion des risques et des désastres, 142 pages

République d'Haïti, Analyse des menaces naturelles multiples (MULTIMENAS-2), étape 2 : reconstruction des quartiers, volume I, 2012

République d'Haïti, Analyse des menaces naturelles multiples (MULTIMENAS-2), étape 2 : reconstruction des quartiers, volume II, 2012

République d'Haïti, Analyse des menaces naturelles multiples (MULTIMENAS-2), étape 2 : reconstruction des quartiers, volume III, 2012

République d'Haïti, Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2007

Save children U.K., Atelier sur les urgences en Haïti, février 2001

Système des Nations Unies en Haïti, Haïti, bilan commun de pays, ONU, octobre 2000, 160 pages